



LES HISTOIRES

DE

SALLUSTE.

LES HISTOIRES
DE
SALLUSTE,

TRADUITES EN FRANÇOIS;

AVEC LE LATIN REVU ET CORRIGÉ

DES NOTES CRITIQUES,

ET UNE TABLE GÉOGRAPHIQUE.

TROISIÈME ÉDITION,

revue, corrigée, & augmentée des morceaux entiers tirés des fragments.

Par M. BEAUZÉE *de l'Académie françoise & de celle* della crusca *; des Académies royales de Rouen, de Metz, & d'Arras ; Professeur royal émérite de l'École militaire ; & Secrétaire-interprète de Monseigneur* COMTE D'ARTOIS.

A PARIS,

Chez BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

M DCC LXXXI.

A MONSIEUR
LE DUC DE NIVERNOIS,

PAIR DE FRANCE,
GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE,
PRINCE DU S. EMPIRE,
NOBLE VÉNITIEN, BARON ROMAIN;
CHEVALIER DES ORDRES DU ROI;
BRIGADIER D'INFANTERIE;
GOUVERNEUR DU NIVERNOIS,
LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE LA LORAINE ET DU BAROIS;
CI-DEVANT AMBASSADEUR
DE SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE
A ROME, A BERLIN, A LONDRES:
L'UN DES QUARANTE
DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE;
HONORAIRE DE CELLE DES INSCRIPTIONS;
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES;
DE L'ACADÉMIE DE BERLIN, &c. &c.

Non alius erga te novus honor ſupereſt, quam ſi aliquando de te tacere audeamus.

Plin. Panegyr. cap. 55.

AVERTISSEMENT
des différentes éditions.

I. 1769.

J'AI tâché, dans ma *Grammaire générale*, d'approfondir la philoſophie du Langage, d'en poſer les fondements, d'en reconnoître les principes généraux, & de porter, autant que je le pourrois, la lumière de la Métaphyſique ſur une branche de nos connoiſſances, qui eſt pour toutes les autres d'une utilité bien plus grande qu'il ne ſemble au premier coup d'œil. Cet ouvrage, quelque étendu qu'il paroiſſe, eſt un eſſai; on doit le regarder comme un Mémoire à conſulter entre les gens de lettres; & je ſentois très-bien que, pour parvenir au but que je m'étois propoſé, il falloit d'abord paſſer par cette épreuve. Je recœuille dans le ſilence les avis que l'on veut bien me donner, par quelque voie & de quelque ton que ce ſoit: je mettrai à profit en temps & lieu ceux dont je pourrai faire uſage; & la traduction que je publie aujourdhui n'a été entrepriſe, que par déférence pour le conſeil que l'on m'a donné, de faire entrer, dans

mon ſiſtème de Grammaire générale, les principes de l'art de traduire, qui doivent en faire une partie eſſencielle.

Nous avons, il eſt vrai, ſur cette matière, un ouvrage rempli d'érudition par le ſavant HUET, évêque d'Avranches; nous avons d'excellentes remarques ſur le même objet, répandues par des hommes de goût dans différents morceaux de littérature, ou dans les préfaces de quelques bonnes traductions. Mais, ſans renoncer au profit que l'on peut en tirer, j'ai dû penſer à traiter cet objet comme le reſte de mon ouvrage ſur l'art de la parole : je veux dire, que c'eſt au flambeau de la Philoſophie que je dois examiner les principes de la traduction, & conſéquemment les conſtater par l'expérience. Il falloit donc que j'éprouvaſſe par moi-même quelles difficultés ſe préſentent à un traducteur, quelles reſſources il peut avoir pour les ſurmonter, quels principes doivent le diriger en général, quels écarts il peut ſe permettre; & j'ai cru ne pouvoir mieux faire qu'en eſſayant de traduire Sallufte.

Ses deux hiſtoires, de la Conjuration de Catilina & de la Guerre de Jugurtha, n'étoient pas aſſez longues pour me détourner longtemps de mon objet principal; & elles l'étoient aſſez pour me fournir une épreuve ſuffiſante. La célébrité même de cet écrivain

donne naturellement à son traducteur de nouvelles entraves : & si je n'avois pensé qu'à la petite gloire du succès de ma traduction, j'avois encore à redouter la concurrence de celle du P. DOTTEVILLE de l'Oratoire, dont la troisième édition vient de paroître. Mais c'est une expérience que je fais de bonne foi, & que je présente au Public sans autre prétention, que de profiter également de mon essai & de ses avis, pour me mettre en état d'éclaircir & de réduire en corps les principes d'un art, dont les règles semblent jusqu'à présent n'avoir guères été connues que d'un petit nombre d'adeptes.

Les vûes que je me suis proposées n'annoncent pas un choix suggéré par l'enthousiasme, comme il n'arrive que trop souvent aux traducteurs & aux commentateurs. Traducteur de Salluste, je n'en suis point admirateur aveugle : je sais rendre justice à son stile concis, où l'on ne trouve ni mots superflus ni circonlocutions inutiles, & où il emploie toujours les termes les plus propres & les plus énergiques, ainsi que les tours les plus serrés & les plus vifs; c'est principalement ce qui distingue, de tous les autres, cet historien, à qui les anciens ont assez unanimement déféré la première place. Mais je ne pense pas que cette qualité, quelque brillante qu'elle soit, puisse ni couvrir ni excuser

des défauts réels, dont ſes apologiſtes ne l'ont pas encore diſculpé : telles ſont ſes préfaces, qui n'ont aucun raport à ſes hiſtoires; celle de la Catilinaire ſur-tout, qui ajoûte, à ce premier défaut, celui d'être d'une étendue diſproportionnée avec celle de l'ouvrage; ſes digreſſions, qui font perdre de vûe l'objet principal. Du moins ſi l'on peut excuſer Salluſte, par des conſidérations perſonnelles ou locales; il faut juger ſes écrits d'après l'idée de la perfection dont ils ſont ſuſceptibles. Le coloris admirable & la poéſie ſublime des tableaux de Rubens, n'ont pas empéché les connoiſſeurs de convenir qu'il lui manque un peu de correction & un meilleur goût de deſſin : ce n'eſt point le ravaler; c'eſt l'apprécier, & mettre les artiſtes ſur la voie pour n'imiter en lui que ce qui eſt bien.

Les jeunes gens à qui l'on fait lire Salluſte, ne doivent point non plus être ſéduits par des éloges exceſſifs, ni trompés par des égards déplacés. De là vient la liberté que j'ai priſe, dans mes notes, d'obſerver les fautes que la partialité a fait faire à Salluſte, ſoit par des omiſſions importantes dans ſes récits, ſoit par les jugements qu'il porte en conſéquence de ſa préoccupation ou de ſa prévention : un hiſtorien ne doit jamais perdre de vûe la grande maxime de Tacite,

» Que ſon principal devoir eſt de ne pas
» laiſſer dans l'oubli les paroles & les ac-
» tions vertueuſes, & de faire redouter aux
» vices la poſtérité & l'infamie. *Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes ſileantur, utque pravis dictis factiſque ex poſteritate & infamiâ metus ſit.* (Ann. III, 65.)

Mes autres notes, également dirigées à l'inſtruction des jeunes gens, ont pour objet, ou la correction du texte, ou la juſtification de la manière dont j'ai cru devoir traduire quelques endroits, ou l'éclairciſſement de quelque point de l'antiquité dont l'intelligence eſt néceſſaire à celle de notre hiſtorien, ou la rectification de quelque principe de Morale, ou quelque remarque ſur la ſupériorité des lumières que l'on puiſe dans le ſein de la véritable religion.

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui peut aider la Jeuneſſe dans la lecture de notre auteur, j'ai cru devoir joindre à ma traduction une notice abrégée des lieux dont il eſt parlé dans les deux hiſtoires. (*) C'eſt l'objet d'une table géographique qui termine

(*) Le dictionnaire géographique eſt augmenté, dans cette nouvelle édition, de la notice des lieux dont il eſt mention dans les morceaux qu'on a ajoutés aux deux hiſtoires.

ce volume, dans laquelle j'ai tâché de faire connoître l'ancienne géographie en la raprochant de la moderne, conformément aux lumières des plus habiles géographes, & surtout du savant M. D'ANVILLE, dont le nom seul fait l'éloge.

A l'égard de la traduction, j'ai cru devoir me tenir aussi près du texte que pouvoit me le permettre le génie de notre langue. Cette fidélité n'est pas seulement nécessaire à l'instruction des jeunes gens, à qui j'ai principalement consacré mon travail; c'est encore, au jugement des plus grands maîtres, une loi inviolable de l'art de traduire. Cicéron, parlant de la traduction libre qu'il avoit faite des harangues que Démosthène & Eschine avoient prononcées l'un contre l'autre, dit: » Je les ai rendues, non » en simple traducteur, mais en orateur; » avec le même fonds de pensées, présen» tées sous les mêmes formes qui les carac» térisent, j'ai soumis les expressions au gé» nie de notre langue: ainsi je ne me suis » point cru obligé de rendre mot pour mot, » mais j'ai conservé le sens & la force des » termes; persuadé que j'étois comptable au » lecteur, non du nombre des mots, mais, » pour ainsi dire, de leur poids. « (*a*).

(*a*) Nec converti ut interpres, sed ut orator; sen-

Si l'orateur romain s'eſt permis de s'éloigner du texte littéral, ce n'eſt donc que par ce qu'il ne prétendoit pas faire une ſimple traduction; il vouloit, ſur les idées des deux orateurs grecs, eſſayer les couleurs que la langue latine pouvoit ſubſtituer au coloris de l'atticiſme. Dès qu'il ſe propoſe de traduire avec fidélité, il s'attache ſcrupuleuſement à la lettre. (*b*)

Horace eſt évidemment de même avis, dans le paſſage que l'on a ſi ſouvent allégué à contre-ſens; (*De arte*, 131-134.)

> *Publica materies privati juris erit; ſi*
> *Nec circà vilem patulumque moraberis orbem,*
> *Nec verbum verbo curabis reddere fidus*
> *Interpres*:

on voit bien que le dernier vers expoſe la manière dont doit procéder un fidèle tra-

---

tentiis iiſdem, & earum formis tanquam figuris, verbis ad noſtram conſuetudinem aptis: in quibus non verbum pro verbo neceſſe habui reddere, ſed genus omnium verborum vimque ſervavi; non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, ſed tanquam appendere. *De opt. gen. Orat.* V. 14.

(*b*) Totidem ferè verbis interpretatus ſum; (II. *De fin.* xxxj. 100.) Fungar enim jam interpretis munere, ne quis me putet fingere; (III. *Tuſc.* xviij. 41); *& après la traduction qu'il annonce ici, il conclut*: Hæc Epicuro confitenda ſunt; aut ea quæ modo EXPRESSA AD VERBUM dixi, tollenda de libro. (*Ibid.* xix. 43.)

ducteur, & que cette manière eſt interdite à celui qui veut s'approprier par imitation ce qu'un autre a déja traité.

Universè ergo verbum de verbo exprimendum, & vocum etiam collocationem retinendam eſſe pronuncio; id modo per linguæ quâ utitur interpres facultatem liceat. C'eſt une concluſion du ſavant évêque d'Avranches (*De interpretatione*, pag. 18); & le principe qui doit juſtifier mon ſcrupule.

II. 1775.

Encouragé par le ſuccès de la première édition, dont le débit exige que j'en donne une ſeconde; j'ai cru devoir par reconnoiſſance, ne rien négliger pour la rendre plus utile & plus digne de l'accœuil du Public.

Docile aux avis qui m'ont été donnés, ſoit par des obſervations particulières que je dois à l'amitié, ſoit par la voie des journaux; j'ai mis à profit tous ceux qui m'ont paru raiſonnables ou compatibles avec mes principes: & lors que les objections qu'on m'a faites, m'ont paru balancer les raiſons qui m'avoient déterminé, ſans avoir même une ſupériorité propre à lever tous les doutes, je n'ai pas fait difficulté de ſacrifier mes idées à celles de mes cenſeurs. On peut en voir la preuve dès la première phraſe de la Catilinaire.

Si j'avois pourtant voulu les en croire, je ne donnerois pas cette ſeconde édition, & j'avois même eu tort de donner la première; parce que nous avions déja une traduction de Sallufte, & *qu'en pareil cas, tout traducteur eſt obligé de faire mieux & beaucoup mieux que ceux qu'il prétend corriger.* Cette maxime tranchante ne m'a point impoſé; en premier lieu, parce que je la crois fauſſe; & en ſecond lieu, parce qu'on l'a fauſſement appliquée.

Il en eſt apparament d'une traduction, comme de tout autre ouvrage de littérature; & où en feroient les lettres, ſi l'on avoit imaginé qu'il y eût une obligation indiſpenſable de faire mieux que ceux qui auroient déja écrit ſur la même matière? La carrière eſt libre: pluſieurs de ceux qui ont le courage d'y entrer, ont le malheur d'y échouer; il faut les plaindre, & même leur ſavoir gré de leurs efforts: quelques-uns y ont du ſuccès, ceux-ci par une raiſon, ceux-là par une autre; il faut les encourager, parce que leurs efforts combinés contribuent, chacun à leur manière, à étendre la maſſe commune des lumières & à perfectionner le goût général.

J'ajoûte qu'il eſt très-poſſible d'entreprendre la traduction d'un ouvrage déja traduit, ſans avoir envie de corriger le premier traducteur; & j'en ſuis d'autant plus aſſûré,

que j'étois fort éloigné d'être dans cette impertinente diſpoſition à l'égard du P. DOTTEVILLE, dont j'honore les talents, dont j'eſtime les ouvrages, dont je reſpecte l'état & la profeſſion, & dont je n'ai parlé en 1769 que comme d'un concurrent redoutable & conſéquemment digne des éloges que je pouvois ambitionner. Mais pourquoi inſiſterois-je ſur une apologie que ce ſavant ne demande point, & qui lui eſt inutile ?

Quant au cenſeur, qui m'a donné occaſion de rendre à ce reſpectable traducteur la juſtice qui lui eſt due ; je lui en fais de ſincères remerciments : & pour adopter quelque choſe de ſes vûes, ne devant ni ne pouvant me flatter de faire mieux que le P. DOTTEVILLE, j'ai ſongé à donner du moins à mon ouvrage, pour intéreſſer le Public, un titre qui manque à celui de l'oratorien. C'eſt la traduction des deux lettres politiques de Salluſte à Céſar, & celle des morceaux entiers qui ſe trouvent dans les fragments que l'on a recœuillis des autres ouvrages de notre hiſtorien. On retrouve dans toutes ces pièces le génie & le ton de Salluſte, & il eſt bon de les mettre à la portée des jeunes gens qui penſeront à étudier l'eſprit de cet auteur. (*c*)

(*c*) Je n'ai eu garde de joindre, à ces morceaux, cette

Il eſt naturel qu'en liſant l'hiſtoire de la Conjuration de Catilina, ils penſent tous à en raprocher les quatre Catilinaires de Cicéron, ſi bien traduites par M. l'abbé d'Olivet. Mais il ne ſera peut-être pas hors de propos de leur conſeiller la lecture de l'*Hiſtoire de la Conjuration de Catilina*, par M. Bellet, mèdecin, & de l'Académie de Bordeaux (*d*): ils pourront tirer quelque avantage de la comparaiſon de cette hiſtoire avec celle de Salluſte; & comme on y a inſéré les *Catilinaires de Cicéron*, ils pourront comparer en même temps la traduction de M. Bellet avec celle de M. d'Olivet, & voir qu'après un bon traducteur on peut traduire encore avec ſuccès.

Rien n'étant plus propre que ces comparaiſons pour former le jugement & le goût, on peut encore comparer à Salluſte une *Hiſtoire de Catilina*, par M. l'abbé Séran de la Tour (*e*). Mais un parallèle plus fin, & plus utile par conſéquent ſi on le fait avec ſuccès; eſt celui de Salluſte avec la *Conjuration des eſpagnols contre la république de Veniſe en 1618*, par l'abbé de S. Réal (*f*): on trouvera, pour

miſérable déclamation contre Cicéron, que de bons critiques croient n'être pas de Salluſte, & qui ne ſeroit pas plus digne d'être traduite quand elle ſeroit de cet auteur.

(*d*) Imprimée à Paris, chez H. L. Guérin, 1752. *in*-12.

(*e*) Imprimée à Amſterdam en 1749. *in*-12.

(*f*) Elle ſe trouve dans les œuvres de l'abbé de S. Réal,

faire cette comparaiſon, des ſecours pleins de fineſſe & de goût dans l'*Eſſai ſur l'étude des belles lettres* de M. l'abbé Mallet, (*g*) depuis la page 171 juſqu'à la page 186.

III. 1781.

Ma juſte reconnoiſſance pour le ſuccès des deux premières éditions de cet ouvrage, & mon reſpect inviolable pour le Public, ne m'ont pas permis de donner cette troiſième édition ſans y faire encore quelques corrections qui puiſſent la rendre plus digne de l'indulgence qu'on a eue pour les deux précédentes.

Mais ce n'eſt pas tout à fait dans les mêmes vues que j'abandonne ici le ſiſtème d'Orthographe que j'avois ſuivi juſqu'à préſent. Je ne fais que céder aux clameurs importunes de certains cenſeurs, & à l'inquiétude qu'ils ont inſpirée au Libraire, que le débit même n'a pas raſſûré.

Il ſemble à ces critiques, que mon Ortho-

---

je n'en connois ſéparément qu'une édition de Paris, chez Barbin, en 1674. Je déſirerois fort qu'il y en eût, pour les jeunes gens, une édition où l'on eût corrigé quelques tours de phraſe un peu vieillis, rajeuni l'Orthographe, & aſſigné par des alinéas des repos raiſonnables & néceſſaires même à l'intelligence.

(*g*) Imprimé à Paris, chez Ganeau, 1747. *Petit in-8°*,

graphe ne va à rien moins qu'à ſaper les fondements de la littérature françoiſe, à faire oublier les chefs-d'œuvre du ſiècle de LOUIS XIV, & preſque à attaquer la Religion même. Je plains bien ſincèrement ceux dont la bile fermente & s'enflamme ſi aiſément ſur de pareils objets; & je veux bien, pour le moment contribuer à leur tranquillité, en leur préſentant cette troiſième édition avec tout l'attirail de la vieille Orthographe qui leur paroît ſi précieuſe.

Mais ils me permettront, pour prix de ma complaiſance, de leur montrer inceſſamment, dans un ouvrage exprès, que leur attachement à cette vieille routine, n'eſt point réfléchi, ou l'eſt à contre-ſens; qu'ils craignent ſans fondement des ſuites fâcheuſes de toute innovation en fait d'Orthographe; qu'il y a de plus grands inconvénients à craindre de l'ancien ſiſtème qu'ils défendent avec tant de chaleur; qu'il eſt néceſſaire d'en adopter un nouveau, & poſſible d'en trouver un contre lequel il n'y ait à faire aucune objection raiſonnable.

CATILINA,

SEU

BELLUM CATILINARIUM.

I. OMNIS *homines qui ſeſe ſtudent præſtare ceteris animalibus, ſummâ ope niti decet, ne vitam silentio tranſeant, veluti pecora, quæ natura prona atque ventri obedientia finxit. Sed noſtra omnis vis in animo & corpore sita eſt : animi imperio, corporis ſervitio magis utimur; alterum nobis cum dîs, alterum cum belluis commune eſt. Quo mihi rectius eſſe videtur ingenii, quam virium, opibus gloriam quærere; &, quoniam vita ipſa quâ fruimur brevis eſt, memoriam noſtri quam maxumè longam efficere: nam divitiarum & formæ gloria fluxa atque fragilis eſt, virtus clara æternaque habetur.*

HISTOIRE
DE LA CONJURATION DE CATILINA.

I. TOUT homme qui ſonge à ſe diſtinguer des autres animaux, doit faire les plus grands efforts, pour ne point paſſer ſa vie dans l'obſcurité (1), comme les bêtes, que la nature a inclinées vers la terre & rendues eſclaves de leurs appétits. Or toutes nos facultés ſe réduiſent à celles de l'âme, ſur laquelle nous avons plus d'empire, & à celles du corps, dont nous dépendons davantage (2); de manière que nous participons d'un côté à la nature des dieux, & de l'autre à celle des bêtes. C'eſt pourquoi il me paroît plus raiſonnable de chercher à nous illuſtrer par les qualités de l'âme, que par les forces du corps; & de travailler, puiſque notre vie eſt ſi courte, à laiſſer de nous un long ſouvenir : car les richeſſes & la beauté n'ont qu'un éclat paſſager & périſſable; c'eſt aux talents diſtingués (3), qu'eſt réſervée une gloire éclatante & durable.

Sed diu magnum inter mortalîs certamen fuit, vine corporis an virtute animi res militaris magis procederet : nam &, priùs quam incipias, consulto ; &, ubi consulueris, maturè facto opus est. Ita, utrumque per se indigens, alterum alterius auxilio eget.

II. Igitur, initio reges (nam in terris nomen imperii id primum fuit) diversi, pars ingenium, alii corpus exercebant : etiam tum vita hominum sine cupiditate agitabatur ; sua cuique satis placebant. Postea vero quam in Asiá Cyrus, in Græciâ lacedæmonii & athenienses, cœpêre urbes atque nationes subigere, lubidinem dominandi caussam belli habere, maxumam gloriam in maxumo Imperio putare ; tum demum periculo atque negotiis compertum est, in bello plurimum ingenium posse.

Quod si regum atque imperatorum animi virtus in pace, ita ut in bello, valeret : æquabiliùs atque constantiùs sese res humanæ haberent ; neque aliud alio ferri, neque mutari ac misceri omnia cerneres. Nam imperium facilè iis artibus retinetur quibus initio partum est. Verùm, ubi pro labore desidia, pro continentiâ & æquitate lubido atque superbia invasêre ; fortuna simul cum moribus immutatur.

Toutefois on a diſputé long-temps & avec chaleur, ſi ce ſont les forces du corps ou les qualités de l'eſprit qui contribuent le plus aux ſuccès militaires : en effet, avant d'entreprendre, il faut délibérer mûrement; &, quand on s'eſt déterminé, exécuter promptement. Les unes étant donc inſuffiſantes ſans les autres, il eſt néceſſaire qu'elles ſe prêtent un ſecours mutuel.

II. Ainſi, dès l'origine de la royauté, (car c'eſt là le premier nom qu'on a donné à la ſouveraineté ſur la terre), les rois, ſelon la diverſité de leurs goûts, s'appliquèrent, les uns aux exercices de l'eſprit, les autres à ceux du corps; c'eſt qu'on vivoit alors ſans ambition; & que chacun étoit content de ce qu'il poſſédoit. Mais depuis que Cyrus dans l'Aſie, les lacédémoniens & les athéniens dans la Grèce, eurent commencé à ſubjuguer des villes & des peuples, à faire la guerre par pure ambition, à meſurer la grandeur de la gloire ſur celle des États; l'expérience & les affaires apprirent enfin qu'à la guerre le principal agent eſt l'eſprit.

Si les rois & ceux qui commandent feſoient pendant la paix le même uſage des qualités de leur eſprit que pendant la guerre : les choſes humaines ſe maintiendroient avec plus de conſtance & d'uniformité; & l'on ne verroit pas le déſordre, le changement, la confuſion s'introduire partout. Car l'autorité ſe maintient aiſément par les moyens qui ont ſervi d'abord à l'établir. Mais dès que la pareſſe a ſuccédé à l'activité, que la cupidité & l'orgueil ſe ſont élevés ſur les ruines de la modération & de l'égalité naturelle (4); la fortune change avec les mœurs,

Ita, imperium ſemper ad optumum quemque à minùs bono transfertur. Quæ homines arant, navigant, ædificant, virtuti omnia parent.

Sed multi mortales, dediti ventri atque ſomno, indocti incultique, vitam sicuti peregrinantes transiêre: quibus profectò, contra naturam, corpus voluptati, anima oneri fuit. Eorum ego vitam mortemque juxta æſtumo, quoniam de utrâque siletur: verum enim vero is demum mihi vivere atque frui animâ videtur, qui, aliquo negotio intentus, præclari facinoris aut artis bonæ famam quærit. Sed in magnâ copiâ rerum, aliud alii natura iter oſtendit.

III. Pulchrum eſt bene facere reipublicæ; etiam bene dicere haud abſurdum eſt. Vel pace vel bello clarum fieri licet: & qui fecêre, & qui facta aliorum ſcripsêre, multi laudantur. Ac mihi quidem, tametsi haud quaquam par gloria ſequatur ſcriptorem & auctorem rerum, tamen in primis arduum videtur res geſtas ſcribere: primum, quod facta dictis ſunt exæquanda: dehinc, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malevolentiâ & invidiâ dicta putant; ubi de magna virtute atque gloriâ bonorum memores, quæ sibi quiſque facilia

Ainſi, la puiſſance échappe aux moins habiles & paſſe à d'autres qui ont plus de talents. Agriculture, navigation, architecture, tout dépend des talents de l'eſprit.

Cependant la plupart des hommes, livrés à l'intempérance & à la moleſſe, ſans lumières & ſans culture, ont paſſé leur vie comme les voyageurs : ils ont, contre le vœu de la nature, regardé leur corps comme l'inſtrument de la volupté ; & leur âme, comme un fardeau. Je regarde du même œil leur vie & leur mort, puiſqu'il n'y a rien à dire ni de l'une ni de l'autre : car enfin celui-là ſeul me paroît véritablement vivre & jouïr de ſon âme, qui, dans quelque état qu'il ſe trouve engagé, cherche à s'y diſtinguer par quelque action éclatante ou par quelque talent louable. Mais dans la multitude infinie de partis que l'on peut prendre, la nature indique à chacun la route qui lui convient.

III. Il eſt beau de ſervir l'État par des actions ; mais ce n'eſt pas une choſe à dédaigner que le talent de bien parler. On peut ſe diſtinguer dans la paix comme dans la guerre : s'il y a des hommes illuſtres par les grandes choſes qu'ils ont faites, il y a des hiſtoriens célèbres par les écrits qu'ils ont laiſſés. Quant à moi, quoique la gloire de l'écrivain n'égale pas celle de ſon hèros, il me ſemble que l'hiſtoire eſt une des entrepriſes les plus difficiles : premièrement, il faut que le ſtile ſe proportionne aux faits que l'on raconte : en ſecond lieu, ſi vous relevez quelques fautes, on taxe communément votre cenſure de malignité & de jalouſie ; ſi vous inſiſtez ſur les grandes qualités & ſur la gloire des grands hommes, chacun n'en croit que ce qu'il ſe ſent capable de faire

factu putat æquo animo accipit, supra ea veluti ficta pro falsis ducit.

Sed ego adolescentulus initio, sicuti plerique, studio ad rempublicam latus sum; ibique mihi adversa multa fuêre. Nam pro pudore, pro abstinentiâ, pro virtute, audacia, largitio, avaritia vigebant. Quæ tametsi animus aspernabatur, insolens malarum artium; tamen inter tanta vitia, imbecilla ætas, ambitione corrupta, tenebatur: ac me, quum ab reliquorum malis moribus dissentirem, nihilominus honoris cupido eadem quæ ceteros, fama, atque invidia vexabat.

IV. Igitur ubi animus ex multis miseriis atque periculis requievit, & mihi reliquam ætatem à republicâ procul habendam decrevi; non fuit consilium socordiâ atque desidiâ bonum otium conterere, neque vero agrum colendo aut venando, servilibus officiis intentum, ætatem agere: sed, à quo incepto studioque me ambitio mala detinuerat, eodem regressus, statui res gestas populi romani carptim, ut quæque memoriâ digna videbantur, perscribere; eo magis quod mihi à spe, metu, partibus reipublicæ animus liber erat. Igitur DE CATILINÆ CONJURATIONE, *quam verissu-*

lui-même,

lui-même, & regarde comme faux & controuvé tout ce qui eſt au-delà.

Pour moi, dès ma première jeuneſſe, je me tournai avec ardeur, comme font la plupart des autres, vers les affaires publiques; & j'y éprouvai bien des traverſes. Car au lieu de la modeſtie, du déſintéreſſement, du mérite, on ne voyoit alors réuſſir que l'audace, la corruption des ſuffrages, & l'avarice. Quelque éloignement que j'euſſe pour ces pratiques criminelles, auxquelles mon cœur n'étoit point accoutumé; c'étoit cependant au milieu de tant de déſordres que ma foible jeuneſſe, ſéduite par l'ambition, ſe trouvoit enchaînée: & quoique je me fuſſe préſervé de la corruption générale des mœurs; je ſentis, comme les autres, la ſoif des honneurs, & je devins le jouet de l'opinion & de l'envie.

IV. Lorſque dans la ſuite, délivré de tant de miſères & de périls, mon âme fut rentrée dans le calme, & que j'eus pris le parti de me tenir le reſte de mes jours éloigné des affaires publiques: mon deſſein ne fut pas de conſumer ce précieux loiſir dans l'indolence & dans l'oiſiveté, ni de paſſer ma vie dans les exercices purement corporels (5) de l'agriculture ou de la chaſſe: mais, reprenant le plan & le genre d'étude qu'une ambition mal entendue m'avoit fait abandonner, je formai le projet de donner par morceaux détachés (6), la deſcription de ceux des évènements de l'hiſtoire romaine dont le ſouvenir me paroiſſoit plus intéreſſant; d'autant plus que j'étois à l'abri de toute impreſſion d'eſpérance ou de crainte, & entièrement libre au milieu des factions qui diviſoient l'État. Je vais donc raconter en peu

mè potero, paucis abſolvam; nam id facinus in primis ego memorabile exiſtumo, ſceleris atque periculi novitate. De cujus hominis moribus, pauca priùs explananda ſunt, quàm initium narrandi faciam.

V. LUCIUS CATILINA, *nobili genere natus, fuit magnâ vi & animi & corporis, ſed ingenio malo pravoque. Huic ab adoleſcentiâ bella inteſtina, cædes, rapinæ, diſcordia civilis grata fuêre; ibique juventutem ſuam exercuit. Corpus patiens inediæ, algoris, vigiliæ, ſupra quam cuiquam credibile eſt. Animus audax, ſubdolus, varius, cujuſlibet rei simulator ac dissimulator, alieni appetens, ſui profuſus, ardens in cupiditatibus; ſatis loquentiæ, ſapientiæ parum. Vaſtus animus immoderata, incredibilia, nimis alta ſemper cupiebat.*

Hunc, poſt dominationem L. Sullæ, lubido maxuma invaſerat reipublicæ capiundæ; neque, id quibus modis aſſequeretur, dum sibi regnum pararet, quidquam pensi habebat. Agitabatur magis magiſque in dies animus ferox inopiâ rei familiaris & conſcientiâ ſcelerum, quæ utraque his artibus auxerat quas ſupra memoravi; incitabant præterea corrupti civitatis mores, quos, peſſuma ac diverſa inter ſe mala, luxuria atque avaritia vexabant.

Res ipſa hortari videtur, quoniam de mo-

de mots, & le plus fidèlement qu'il me sera possible, LA CONJURATION DE CATILINA; car je regarde cet attentat comme l'un des plus mémorables, tant par la nouveauté du crime que par la grandeur du péril où il jeta la république. Mais avant de commencer ce récit, il faut donner une idée des mœurs de ce scélérat.

V. LUCIUS CATILINA, sorti d'une maison illustre, avoit une âme très-forte & un corps vigoureux; mais il étoit d'un caractère méchant & dépravé. Dès ses premières années, les dissensions intestines, les meurtres, les vols, la discorde civile, eurent pour lui des attraits; & ce furent les exercices de sa jeunesse. Il est incroyable à quel point il supportoit la faim, le froid & les veilles. C'étoit un homme hardi, artificieux, souple, capable de tout feindre & de tout dissimuler, avide du bien d'autrui, prodigue du sien, emporté dans ses passions, parlant avec assez de facilité, mais peu pourvu de jugement. Son génie vaste le portoit toujours à des choses excessives, incroyables, trop élevées (7).

Après l'abdication de Sylla, il conçut le désir le plus ardent de subjuguer la république; &, pourvu qu'il parvînt à l'empire, il étoit sans scrupule sur le choix des moyens qui pouvoient le faire réussir. Cet esprit féroce devenoit chaque jour plus actif à la vue de ses besoins & de ses crimes, également accumulés par l'effet des qualités que je viens de tracer; & il étoit encore animé par la corruption générale des mœurs, composé monstrueux de deux vices funestes bien différents l'un de l'autre, le luxe & l'avarice.

Puisque mon sujet m'a donné occasion de parler

ribus civitatis tempus admonuit, ſupra repetere: ac paucis inſtituta majorum; domi militiæque quo modo rempublicam habuerint, quantamque reliquerint; & ut paulatim immutata, ex pulcherrumâ & optumâ, peſſuma ac flagitioſiſſuma facta ſit, diſſerere.

VI. Urbem Romam, sicuti ego accepi, condidêre atque habuêre initio trojani, qui, Æneâ duce profugi, ſedibus incertis vagabantur; cumque his aborigenes, genus hominum agreſte, sine legibus, sine imperio, liberum atque ſolutum. Hi poſtquam in una mœnia convenêre, diſpari genere, dissimili linguâ, alii alio more viventes, incredibile memoratu eſt quam facilè coaluerint. Sed poſtquam res eorum, civibus[1], moribus, agris aucta, ſatis proſpera ſatisque pollens videbatur; sicuti pleraque mortalium habentur, invidia ex opulentiâ orta eſt. Igitur reges populique finitimi bello tentare: pauci ex amicis auxilio eſſe; nam ceteri, metu perculsi, longè à periculis aberant. At romani, domi militiæque intenti, feſtinare; parare; alius alium hortari; hoſtibus obviam ire; libertatem, patriam, parenteſque armis tegere. Poſt, ubi pericula virtute propulerant, ſociis atque ami-

des mœurs de Rome, il ſemble m'inviter à reprendre les choſes de plus haut, & à expoſer en peu de mots quels ont été les principes de nos ancêtres; comment ils ont gouverné la république, ſoit pendant la paix, ſoit pendant la guerre; à quel point de grandeur ils l'ont laiſſée; & comment, par des changements inſenſibles, l'ordre le plus beau & le plus ſage a fait place au plus affreux déſordre & à la plus horrible dépravation.

VI. Des troyens, fugitifs ſous la conduite d'Énée, après avoir erré en divers lieux, devinrent, ſelon ce que j'ai appris, les fondateurs & les premiers maîtres de Rome; conjointement avec les aborigènes (8), nation ſauvage, ſans loix, ſans forme de gouvernement, entièrement libre & indépendante. Dès que ces deux peuples ſe furent renfermés dans une même enceinte, on ne ſauroit croire avec quelle facilité ils s'unirent en un ſeul corps, nonobſtant la diverſité de leur origine, la différence de leur langage, & l'oppoſition de leurs mœurs. Mais lorſque, devenus plus nombreux, plus policés, poſſeſſeurs de plus grands domaines, leur fortune parut aſſez brillante & aſſez ſolide; cette proſpérité même, ſelon la deſtinée ordinaire des choſes de ce monde, excita la jalouſie. Les rois & les peuples voiſins leur firent donc la guerre: & ils ne furent ſecourus que par un petit nombre de leurs amis; les autres, frappés de terreur, ſe tinrent loin du péril. Mais les romains, attentifs au dedans & au dehors, ſe hâtoient; feſoient leurs préparatifs; s'animoient les uns les autres; alloient chercher les ennemis; liberté, patrie, familles, leurs armes mettoient tout à couvert. Après avoir écarté les dangers par leur valeur, ils portoient du

cis auxilia portabant ; magisque dandis , quam accipiundis beneficiis , amicitias parabant.

Imperium legitimum ; nomen imperii regium habebant. Delecti , quibus corpus annis infirmum , ingenium ſapientiâ validum erat , reipublicæ conſultabant ; hi , vel ætate vel curæ similitudine , Patres *appellabantur.*

Poſt , ubi regium imperium , quod initio conſervandæ libertatis atque augendæ reipublicæ fuerat , in ſuperbiam dominationemque convertit ; immutato more , annua imperia binoſque imperatores ſibi fecêre : eo modo minimè poſſe putabant per licentiam inſoleſcere animum humanum.

VII. Sed eâ tempeſtate , cœpêre ſe quiſque magis extollere magiſque ingenium in promptu habere ; nam regibus boni quam mali ſuſpectiores ſunt , ſemperque his aliena virtus formidoloſa eſt : ſed civitas , incredibile memoratu eſt , adeptâ libertate , quantum brevi creverit ; tanta cupido gloriæ inceſſerat ! Jam primum Juventus , simul ac belli patiens erat , in caſtris per laborem uſu militiam discebat ; magiſque in decoris armis & militaribus equis , quam in ſcortis atque conviviis , lubidinem habebat. Igitur talibus viris non labor inſolitus , non locus ullus asper aut arduus erat ,

ſecours à leurs alliés & à leurs amis ; & ils s'en feſoient plus par les ſervices qu'ils rendoient, que par ceux qu'ils recevoient.

Leur gouvernement, ſous l'empire des loix, étoit monarchique. Des hommes choiſis, dont le corps étoit affoibli par les années, mais dont l'eſprit étoit fortifié par la ſageſſe, formoient le Conſeil public : ou leur âge, ou l'analogie de leur emploi, leur fit donner le nom de *Pères*.

Dans la ſuite, lorſque la royauté, qui n'avoit d'abord été établie que pour la conſervation de la liberté & l'accroiſſement de l'État, eut dégénéré en orgœuil & en tyrannie, les romains changèrent la forme du gouvernement, rendirent annuelle l'autorité ſuprême, & ſe donnèrent deux chefs : ils penſèrent que de cette manière le cœur humain ſeroit moins ſuſceptible des ſentiments de hauteur qu'inſpire une puiſſance illimitée.

VII. Dans cette conjoncture différente, chacun redoubla d'efforts pour s'avancer & pour faire connoître ſes talents; c'eſt que les gens qui en ont, ſont plus ſuſpects aux tyrans que ceux qui en manquent, & que le mérite d'autrui leur paroît toujours redoutable : au lieu qu'on ne ſauroit imaginer combien la puiſſance de l'État s'accrut en peu de temps, quand la liberté fut rétablie; tant on s'étoit paſſionné pour la gloire ! La Jeuneſſe, dès qu'elle pouvoit ſupporter les fatigues de la guerre, alloit dans les camps en faire par l'expérience le pénible apprentiſſage ; & ſa paſſion étoit pour de belles armes & pour des chevaux de bataille, bien plus que pour les courtiſanes & pour les plaiſirs de la table. Auſſi pour de tels hommes il n'y avoit point de travaux extraordinaires, point d'endroits

non armatus hostis formidolosus ; virtus omnia domuerat. Sed gloriæ maxumum certamen inter ipsos erat : se quisque hostem ferire, murum ascendere, conspici dum tale facinus faceret, properabat ; eas divitias, eam bonam famam, magnamque nobilitatem putabant. Laudis avidi, pecuniæ liberales erant ; gloriam ingentem, divitias honestas volebant. Memorare possem quibus in locis maxumas hostium copias populus romanus, parvâ manu, fuderit, quas urbes, naturâ munitas, pugnando ceperit : ni ea res longius nos ab incepto traheret.

VIII. Sed profectò Fortuna in omni re dominatur : ea res cunctas, ex lubidine magis quam ex vero, celebrat obscuratque. Atheniensium res gestæ, sicut ego existumo, satis amplæ magnificæque fuêre ; verum aliquanto minores tamen quam famâ feruntur : sed quia provenêre ibi magna scriptorum ingenia, per terrarum orbem atheniensium facta pro maxumis celebrantur ; ita eorum qui ea fecêre virtus tanta habetur, quantum verbis ea potuêre extollere præclara ingenia. At populo romano numquam ea copia fuit, quia prudentissimus quisque negotiosus maxumè erat ; ingenium nemo sine corpore exercebat ; optumus quisque facere quam dicere, sua ab aliis benefacta laudari quam ipse aliorum narrare, malebat.

IX. Igitur domi militiæque boni mores

rudes & inacceſſibles, point d'ennemis redoutables; leur valeur avoit tout aplani. Mais il y avoit entre eux une grande rivalité de gloire : c'étoit à qui auroit le bonheur de bleſſer un ennemi, d'eſcalader une muraille, d'être remarqué dans ces coups de mains ; ils ne connoiſſoient point d'autres biens, d'autre honneur, d'autres titres de nobleſſe. Avides de louanges, ils donnoient l'argent avec libéralité ; inſatiables de gloire, ils ſe contentoient d'une fortune médiocre. Je pourrois rappeler les lieux où le peuple romain, avec une poignée de gens, a défait de nombreuſes armées ; & les places fortifiées par la nature, qu'il a emportées de vive force : mais ce détail nous écarteroit trop de notre ſujet.

VIII. Cependant il faut avouer que la Fortune étend ſon empire ſur tout : c'eſt elle qui, par caprice bien plus que par raiſon, rehauſſe ou ternit l'éclat de toutes les choſes. Les actions des athéniens ſont, je veux le croire, aſſez grandes & aſſez éclatantes ; mais il y a quelque choſe à rabattre de ce qu'en publie la renommée : c'eſt parce qu'Athènes a produit de grands génies pour les écrire, que l'univers les admire comme des prodiges ; & c'eſt ainſi que la valeur de ſes héros paroît auſſi grande, que l'ont pu faire paroître dans leurs écrits ces eſprits ſupérieurs. Rome au contraire n'eut jamais cet avantage, parce que le plus habile y étoit le plus occupé ; perſonne, pour cultiver l'eſprit, ne renonçoit aux exercices du corps ; tous les meilleurs citoyens aimoient mieux faire de belles actions que de bien écrire, & préferoient la gloire de mériter des éloges pour eux-mêmes à celle de les compoſer pour les autres.

IX. De là vient que les bonnes mœurs y étoient

colebantur. Concordia maxuma, minuma avaritia erat. Jus bonumque apud eos, non legibus magis quam naturâ, valebat. Jurgia, diſcordias, simultates cum hoſtibus exercebant; cives cum civibus de virtute certabant. In ſuppliciis deorum magnifici, domi parci, in amicos fideles erant. Duabus his artibus, audaciâ in bello, ubi pax evenerat æquitate, ſeque remque publicam curabant. Quarum rerum ego maxuma documenta hæc habeo: quod in bello ſæpiùs vindicatum eſt in eos qui contra imperium in hoſtem pugnaverant, quique tardiùs, revocati, prælio exceſſerant; quam qui ſigna relinquere, aut, pulsi, loco cedere ausi erant: in pace vero, beneficiis magis quam metu imperium agitabant; &, acceptâ injuriâ, ignoscere quam perſequi malebant.

X. Sed ubi labore atque juſtitiâ respublica crevit; reges magni bello domiti; nationes feræ & populi ingentes vi ſubacti; Carthago, æmula imperii romani, ab ſtirpe interiit; cuncta maria terræque patebant: Fortuna ſævire ac miſcere omnia cœpit. Qui labores, pericula, dubias atque asperas res facilè toleraverant, iis otium, divitiæ, optan-

également respectées & pendant la paix & pendant la guerre. L'union y étoit étroite; le désintéressement, parfait. La justice & la probité n'y étoient pas tant l'effet des loix que de l'inclination naturelle. Démélés, mésintelligence, ressentiments, tout cela ne regardoit que les ennemis de l'État; les citoyens ne disputoient entre eux que de mérite. Ils étoient magnifiques dans ce qui concernoit le culte des dieux, économes dans leur particulier, amis fidèles. Ils n'employoient, pour leur sûreté personnelle & pour celle de l'État, que deux moyens; l'intrépidité pendant la guerre, la justice pendant la paix. En voici de bonnes preuves: c'est que pendant la guerre, il y a eu plus de soldats punis pour avoir attaqué l'ennemi malgré les défenses, ou pour s'être retirés trop tard du combat après le signal de la retraite, que pour avoir osé quitter leurs drapeaux ou abandonner leur poste à l'ennemi; & pendant la paix, ils aimoient mieux déterminer à l'obéissance par des bienfaits que par la crainte, & pardonner une injustice que d'en tirer vengeance.

X. Mais lorsque la république se fut accrue par ses travaux & par la justice de son gouvernement; qu'elle eut dompté de puissants rois; qu'elle eut asservi des nations courageuses & des peuples nombreux; qu'elle eut renversé de fond en comble Carthage, rivale de sa puissance; qu'elle se fut ouvert le passage de toutes les mers & de toutes les régions de la terre: la Fortune commença à la maltraiter & à mettre tout en désordre. Ces romains, pour qui les travaux, les périls, les incertitudes & les rigueurs du sort, avoient été des choses aisées à supporter, succombèrent sous le poids de l'oisi-

dæ aliis, oneri miſeriæque fuêre. Igitur primo pecuniæ, dein imperii, cupido crevit: ea quasi materies omnium malorum fuêre. Namque avaritia fidem, probitatem, ceterasque artes bonas ſubvertit; pro his ſuperbiam, crudelitatem, deos negligere, omnia venalia habere, edocuit: ambitio multos mortalîs falſos fieri ſubegit; aliud clauſum in pectore, aliud promptum in linguâ habere; amicitias inimicitiasque non ex re, ſed ex commodo, æſtumare, magisque vultum, quam ingenium, bonum habere. Hæc primo paulatim creſcere, interdum vindicari. Poſt, ubi contagio, quasi peſtilentia, invasit: civitas immutata; imperium, ex juſtiſſumo atque optumo, crudele intolerandumque factum.

XI. Sed primo magis ambitio quam avaritia animos hominum exercebat; quod tamen vitium propius virtutem erat. Nam gloriam, honorem, imperium, bonus, ignavus, æquè sibi exoptant: ſed ille verâ viâ nititur; huic quia bonæ artes desunt, dolis atque fallaciis contendit. Avaritia pecuniæ ſtudium habet, quam nemo ſapiens concupivit: ea, quasi venenis malis imbuta, corpus animumque virilem effeminat; ſemper infinita, inſatiabilis eſt; neque copiâ neque inopiâ minuitur. Sed poſtquam L. Sulla, armis receptâ republicâ,

veté, & devinrent malheureux par l'opulence même, qui eſt ſi déſirable pour d'autres. Ainſi, le déſir des richeſſes d'abord, l'amour de la domination enſuite, firent des progrès : & ce fut là le germe de tous les maux. Car l'avarice, après avoir ruiné les fondements de la bonne-foi, de la probité, & des autres vertus, y ſubſtitua des leçons d'orgœuil & de cruauté, le mépris des dieux, & la vénalité de toutes choſes : la plupart, dominés par l'ambition, s'avilirent juſqu'à devenir faux ; à penſer d'une façon, & à parler d'une autre ; à décider des liaiſons ou des inimitiés, non par l'eſſenciel, mais par des vues d'intérêt ; & à compoſer leur viſage, plutôt qu'à rectifier leur caractère. Ces vices n'eurent d'abord que des progrès lents, & furent quelquefois punis. Mais enfin quand la contagion, ſemblable à une peſte, ſe fut gliſſée par-tout, l'État changea de face ; & le gouvernement, de juſte & de parfait qu'il étoit auparavant, devint cruel & inſupportable.

XI. Mais l'ambition devint d'abord plus univerſelle que l'avarice ; & toute vicieuſe qu'elle eſt, elle approchoit plus de la vertu. Car la gloire, les dignités, l'autorité, excitent également les déſirs de l'homme de mérite & de celui qui n'en a point : mais l'un y tend par la bonne voie ; l'autre, dépourvu des talents convenables, emploie les intrigues & la fraude. Pour l'avarice, elle ne convoite que l'argent, dont jamais un bon eſprit ne fit l'objet de ſes vœux : comme ſi elle n'étoit compoſée que de venins pernicieux, elle énerve le corps & amollit l'âme la plus mâle ; ſon avidité ſans bornes eſt inſatiable ; ni l'abondance ni la diſette ne peuvent l'affoiblir. Lorſque L. Sylla, après avoir

bonis initiis malos eventus habuit : rapere omnes, trahere; domum alius, alius agros, cupere; neque modum neque modeſtiam victores habere; fœda crudeliaque in civîs facinora facere. Huc accedebat, quod L. Sulla, exercitum quem in Aſiâ ductaverat quo sibi fidum faceret, contra morem majorum, luxuriosè nimisque liberaliter habuerat. Loca amœna, voluptaria, facilè in otio ferocîs militum animos molliverant. Ibi primum inſuevit exercitus populi romani amare, potare; signa, tabulas pictas, vaſa cælata mirari; ea privatim ac publicè rapere; delubra deorum ſpoliare, ſacra profanaque omnia polluere. Igitur milites, poſtquam victoriam adepti ſunt, nihil reliqui victis fecêre. Quippe ſecundæ res ſapientium animos fatigant; ne illi, corruptis moribus, victoriæ temperarent.

XII. Poſtquam divitiæ honori eſſe cœpêre, & eas gloria, imperium, potentia ſequebatur; hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malevolentiâ duci cœpit. Igitur ex divitiis Juventutem luxuria atque avaritia cum ſuperbiâ invasêre : rapere, conſumere; ſua parvi pendere, aliena cupere; pudorem, amicitiam, pudicitiam, divina at-

rétabli la république par ſes armes, eut démenti de ſi beaux commencements par les ſuites fâcheuſes qu'il leur donna : on ne vit plus que rapine, que brigandage; l'un voulut envahir une maiſon, l'autre, une terre; le vainqueur ne connut ni règle ni meſure; il commit contre les citoyens des excès également honteux & cruels. Ajoûtez à cela que, pour s'attacher l'armée qu'il avoit commandée en Aſie, Sylla, au mépris de l'ancienne diſcipline, l'avoit laiſſé vivre dans le luxe & dans une licence exceſſive. Des lieux charmants & voluptueux amollirent aiſément le courage des ſoldats dans le ſein de l'oiſiveté. Ce fut là que l'armée du peuple romain commença de s'accoutumer à la galanterie, à l'ivrognerie : on vit les ſoldats admirer les ſtatues, les tableaux, les vaſes ciſelés, ſe les approprier furtivement, ou les enlever par autorité publique; dépouiller les temples des dieux, & ne reſpecter ni le ſacré ni le profane. Auſſi de pareils ſoldats, après la victoire, ne laiſſoient rien aux vaincus. Si la proſpérité ébranle même les plus ſages, il n'étoit pas poſſible que des gens ſi corrompus uſaſſent de la victoire avec modération.

XII. Depuis que les richeſſes eurent commencé d'être eſtimées, & qu'elles amenèrent à leur ſuite la gloire, le commandement, la puiſſance; la vertu n'eut plus d'attraits, la pauvreté fut regardée comme infâme, & l'innocence paſſa pour un deſſein de nuire. Ainſi, les richeſſes produiſirent dans les jeunes gens, le luxe, l'avarice, & l'orgœuil : on les vit piller, & dépenſer avec profuſion; compter leur bien pour peu, & déſirer celui d'autrui; fouler aux pieds l'honneur, l'amitié, la

que humana promiscua, nihil pensi neque moderati habere. Operæ pretium eſt, quum domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, viſere templa deorum, quæ noſtri majores, religiosiſſumi mortales, fecêre: verum illi delubra deorum pietate, domos ſuas gloriâ decorabant. Neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam, eripiebant, at hi contra, ignaviſſumi homines, per ſummum ſcelus, omnia ea ſociis adimere quæ fortissumi viri victores hoſtibus reliquerant; proinde quaſi injuriam facere, id demum eſſet imperio uti.

XIII. Nam quid ea memorem quæ, niſi his qui vidêre, nemini credibilia ſunt; à privatis compluribus ſubverſos montes, maria conſtrata eſſe? Quibus mihi ludibrio videntur fuiſſe divitiæ; quippe, quas honeſtè habere licebat, per turpitudinem abuti properabant. Sed lubido ſtupri, ganeæ, ceterique cultûs non minor inceſſerat. Viros pati muliebria, mulieres pudicitiam in propatulo habere: veſcendi caussâ, terrâ marique omnia exquirere: dormire priùs quam ſomni cupido eſſet: non famem aut sitim, neque frigus, neque lassitudinem opperiri; ſed ea omnia luxu ante capere. Hæc Juventutem, ubi familiares opes

pudeur, le reſpect des dieux & des hommes ; n'avoir ni égards ni retenue. Après avoir vu ces palais & ces maiſons de campagne, dont l'étendue égale celle des villes; il eſt bon de voir les temples èlevés aux dieux par nos ancêtres : ils étoient toutefois très-religieux ; mais c'étoit leur piété qui ſervoit de décoration dans les lieux ſaints, c'étoit leur gloire qui feſoit l'ornement de leurs maiſons. Ajoûtez qu'ils n'ôtoient aux vaincus que la liberté de nuire : au lieu que dans la ſuite on eut, par une horrible tyrannie, la lâcheté d'enlever, même à des alliés, tout ce que des vainqueurs pleins de courage avoient laiſſé à des ennemis; comme ſi l'uſage du pouvoir ne conſiſtoit qu'à commettre des injuſtices.

XIII. Pourquoi rappellerois-je ici ce qui ne ſera cru que de ceux qui l'ont vu ; des montagnes aplanies, des mers comblées par nombre de particuliers ? Et c'étoit, à mon ſens, ſe jouer des richeſſes, que de ſe hâter d'en faire un abus ſi honteux, au lieu de s'en faire honneur. Mais la paſſion pour les horreurs de l'impudicité, pour les lieux de débauche, & pour toutes les autres eſpèces de voluptés, n'avoit pas fait de moindres progrès. Les hommes ſe proſtituoient comme des femmes, les femmes affichoient leurs propres débordements : pour le luxe de la table, on recherchoit tout ce que pouvoient fournir les terres & les mers : on vouloit dormir avant d'en avoir envie : la faim, la ſoif, le froid, la laſſitude, on n'attendoit rien ; on ſe piquoit de prèvenir tout. Telles étoient les cauſes qui portoient les jeunes gens à recourir aux crimes, quand ils avoient épuiſé leur patrimoine : le cœur, corrompu par

defecerant, ad facinora incendebant: animus, imbutus malis artibus, haud facilè lubidinibus carebat; eo profusiùs omnibus modis quæstui atque sumptui deditus erat.

XIV. In tantâ tamque corruptâ civitate, Catilina, (id quod factu facillumum erat), omnium flagitiosorum atque facinorosorum circùm se, tanquam stipatorum, catervas habebat. Nam quicumque impudicus, adulter, ganeo, manu, ventre, pene, bona patria laceraverat; quique alienum æs grande conflaverat, quo flagitium aut facinus redimeret; præterea omnes undique parricidæ, sacrilegi, convicti judiciis, aut pro factis judicium timentes; ad hoc, quos manus atque lingua perjurio & civili sanguine alebat; postremo omnes quos flagitium, egestas, conscius animus exagitabat: hi Catilinæ proxumi familiaresque erant. Quod si quis, etiam à culpâ vacuus, in amicitiam ejus inciderat; quotidiano usu atque illecebris facilè par similisque ceteris efficiebatur. Sed maxumè adolescentium familiaritates appetebat; eorum animi, molles & ætate fluxi, dolis haud difficulter capiebantur: nam uti cujusque studium ex ætate flagrabat, aliis scorta præbere; aliis canes atque equos mercari; postremo neque sumptui neque modestiæ suæ par-

des inclinations ſi perverſes, ne ſe paſſoit pas aiſément du plaiſir de les ſatisfaire : de là cette ardeur immodérée pour imaginer toutes ſortes de moyens d'acquérir & de dépenſer.

XIV. Au milieu d'un peuple ſi nombreux & ſi corrompu, il ne fut pas difficile à Catilina d'avoir autour de lui des troupes de ſcélérats & de brigands, qui étoient comme ſes gardes. Car tout ce qu'il y avoit d'impudiques, d'adultères, de débauchés, qui s'étoient ruinés par leurs profuſions, par la crapule, par leurs paſſions brutales; tous ceux qui s'étoient abîmés de dettes, pour ſe dérober aux peines qu'ils avoient méritées par quelque action infâme ou par quelque forfait; ce qui s'étoit raſſemblé de toutes parts de parricides, de ſacrilèges, de gens flétris par des ſentences, ou qui craignoient de l'être; ajoûtez ceux qui, pour vivre, feſoient trafic d'aſſaſſinats & de parjures; tous ceux enfin qu'un libertinage infâme, l'indigence, ou les remords rendoient inquiets : tous ceux-là étoient les amis intimes & les confidents de Catilina. Si quelqu'un, dont même la conduite étoit irréprochable, avoit le malheur d'entrer en liaiſon avec lui, le commerce journalier & les attraits de la ſéduction en feſoient bientôt un méchant ſemblable aux autres. Mais il cherchoit ſur-tout à s'attacher les jeunes gens; les eſprits, flexibles & dociles à cet âge, donnoient aiſément dans ſes pièges : car ſelon la paſſion dominante de chacun, par rapport à leur âge, il procuroit des femmes aux uns; il achetoit pour les autres des chiens & des chevaux; en un mot il ne ménageoit ni ſa bourſe ni ſa réputation, pour ſe les aſſujettir & ſe les atta-

cere, dum illos obnoxios fidosque sibi faceret. Scio fuiſſe nonnullos qui ita exiſtumarent, Juventutem quæ domum Catilinæ frequentabat parum honeſtè pudicitiam habuiſſe: sed ex aliis rebus magis, quam quod cuiquam id compertum foret, hæc fama valebat.

XV. Jam primum adoleſcens Catilina multa nefanda ſtupra fecerat; cum virgine nobili, cum ſacerdote Veſtæ, & alia hujuſcemodi contra jus fasque. Poſtremo captus amore Aureliæ Oreſtillæ, cujus præter formam nihil unquam bonus laudavit; quod ea nubere illi dubitabat timens privignum adultum ætate, pro certo creditur, necato filio, vacuam domum ſceleſtis nuptiis feciſſe. Quæ quidem res mihi in primis videtur caussa fuiſſe facinoris maturandi. Namque animus impurus, diis hominibusque infeſtus, neque vigiliis neque quietibus ſedari poterat; ita conſcientia mentem excitam vexabat! Igitur color ei exſanguis, fœdi oculi, citus modo modo tardus inceſſus, prorsùs in facie vultuque vecordia inerat.

XVI. Sed Juventutem, quam, ut ſupra diximus, illexerat, multis modis mala facinora edocebat. Ex illis teſtes signatoresque falſos commodare; fidem, fortunas, pericula

cher. Je fais que bien des gens ont penfé, que la Jeuneffe qui fréquentoit la maifon de Catilina s'y comportoit d'une manière peu conforme à l'honnêteté & à la pudeur; mais ce bruit étoit plus fondé fur des conjectures tirées d'ailleurs, que fur aucune connoiffance certaine.

XV. Dès fa jeuneffe Catilina s'étoit fouillé par beaucoup d'actions infâmes; il avoit féduit une fille de qualité, corrompu une veftale, & commis mille autres crimes contraires au bon ordre & à la religion. Enfin il s'éprit d'amour pour Aurélia Oreftilla, dont les honnêtes gens ne louèrent jamais que la beauté : comme cette dame craignoit de l'époufer à caufe d'un fils déja grand qu'il avoit d'un premier lit, on eft perfuadé que, par la mort de fon fils, il ôta de fa maifon ce qui fefoit obftacle à cet exécrable mariage. Voilà, fi je ne me trompe, ce qui le porta principalement à précipiter l'exécution de fon complot. Car fon âme, fouillée de tant d'horreurs & digne de la haine des dieux & des hommes, n'avoit ni jour ni nuit aucun repos; tant fes remords l'agitoient cruellement! Auffi avoit-il le teint pâle, le regard affreux, la démarche tantôt lente tantôt précipitée, & dans l'air du vifage tous les fimptômes d'un efprit aliéné.

XVI. Quand il avoit attiré de jeunes gens par les moyens que nous avons rapportés, il les formoit aux attentats en plus d'une manière. Il les prêtoit pour fervir de faux témoins, pour faire de fauffes fignatures; il les accoutumoit à ne faire cas ni de la bonne-foi, ni des richeffes, ni des périls. Lorfqu'enfuite il leur avoit fait perdre leur réputation & tout fentiment d'honneur, il

vilia habere. Post, ubi eorum famam atque pudorem attriverat, majora alia imperabat. Si caussa peccandi in præsens minùs suppetebat; nihilominùs insontes, sicuti sontes, circumvenire, jugulare: scilicet, ne per otium torpescerent manus aut animus, gratuito potiùs malus atque crudelis erat. His amicis sociisque confisus Catilina, simul quod æs alienum per omnîs terras ingens erat, & quod plerique Sullani milites, largiùs suo usi, rapinarum & victoriæ veteris memores, civile bellum exoptabant, opprimundæ reipublicæ consilium cepit. In Italiâ nullus exercitus, Cn. Pompeius in extremis terris bellum gerebat, ipsi consulatum petundi magna spes, Senatus nihil sanè intentus, tutæ tranquillæque res omnes; sed ea prorsùs opportuna Catilinæ.

XVII. Igitur circiter Kal. Jun. L. Cæsare & C. Figulo coss. primo singulos appellare: hortari alios, alios tentare; opes suas, imparatam rempublicam, magna præmia conjurationis docere. Ubi satis explorata sunt quæ voluit, in unum omnîs convocat quibus maxuma necessitudo & plurimum audaciæ inerat. Eo convenêre senatorii ordinis P. Lentulus Sura, P. Autronius, L. Cassius Longinus, C. Cethegus, P. & Ser. Sullæ Servii filii, L. Vargunteius, Q. An-

les chargeoit de commiſſions plus hardies. Quoiqu'il n'eût dans le moment aucun prétexte pour faire le mal, il feſoit ſurprendre & égorger ceux qui n'avoient point de tort à ſon égard, comme ceux qui en avoient : aimant mieux être méchant & cruel ſans beſoin, que de ſouffrir que l'inaction déshabituât du crime la main ou le cœur de ſes gens. Tels étoient les amis & les complices ſur qui comptoit Catilina ; lorſque, bien inſtruit qu'il y avoit dans toutes les provinces une infinité de gens accablés de dettes, & que, ruinés par leurs excès, la plupart des ſoldats de Sylla, ſe rapelant leurs brigandages & leur ancienne victoire, déſiroient ardemment une guerre civile, il forma le projet d'opprimer la république. L'Italie dépourvue de troupes, Pompée feſant la guerre dans les provinces les plus éloignées (9), l'eſpérance d'être admis à ſolliciter le conſulat, le Sénat ſans défiance, l'état des affaires publiques dans le calme & la ſécurité; tout favoriſoit les vues de Catilina.

XVII. Ce fut dans ces conjonctures, vers le premier de Juin, ſous le conſulat de L. Céſar & de C. Figulus, que Catilina commença à conférer avec chacun de ſes amis : il encourage les uns, il ſonde les autres; il expoſe l'état de ſes reſſources, celui de la république qui eſt ſans défenſe, & les grands avantages de ſa conjuration. Dès qu'il fut ſuffiſamment inſtruit de ce qu'il vouloit, il convoqua une aſſemblée de tous ceux qui étoient les plus indigents & les plus audacieux. Il s'y trouva, de l'ordre des ſénateurs, P. Lentulus Sura, P. Autronius, L. Caſſius Longinus, C. Céthégus, P. & Servius Sylla, tous deux fils de Servius, L.

nius, M. Porcius Lecca, L. Bestia, Q. Curius; præterea ex equestri ordine, M. Fulvius Nobilior, L. Statilius. P. Gabinius Capito, C. Cornelius; ad hoc, multi ex coloniis & municipiis, domi nobiles. Erant præterea complures paulo occultiùs consilii hujusce participes, quos magis dominationis spes hortabatur, quam inopia aut alia necessitudo. Ceterum Juventus pleraque, sed maxumè nobilium, Catilinæ inceptis favebat, quibus in otio vel magnificè vel molliter vivere copia erat, incerta pro certis, bellum quam pacem malebant. Fuêre item eâ tempestate qui crederent, M. Licinium Crassum non ignarum ejus consilii fuisse: quia Cn. Pompeius, invisus ipsi, magnum exercitum ductabat, cujusvis opes voluisse contra illius potentiam crescere; simul confisum, si conjuratio valuisset, facilè apud illos principem se fore. Sed antea item conjuravêre pauci, in quibus Catilina: de quo, quam verissumè potero, dicam.

XVIII. L. Tullo, M. Lepido coss. P. Autronius & P. Sulla, designati consules, legibus, ambitûs interrogati, pœnas dederant. Post paulo Catilina, pecuniarum repetundarum reus, prohibitus erat petere consulatum; quod intra legitimos dies profiteri nequiverit. Erat eodem tempore Cneius Piso, adolescens

Varguntéius,

Varguntéius, Q. Annius, M. Porcius Lecca, L. Beſtia, Q. Curius; de l'ordre des chevaliers, M. Fulvius Nobilior, L. Statilius, P. Gabinius Capito, C. Cornélius; outre pluſieurs perſonnes diſtinguées des colonies & des villes municipales. Il y avoit encore pluſieurs autres complices moins connus, pouſſés plutôt par l'eſpérance de dominer, que par l'indigence ou par quelque autre beſoin. Au reſte la plupart des jeunes gens, & ſurtout d'entre les nobles, favoriſoient l'entrepriſe de Catilina: quoiqu'ils puſſent vivre paiſiblement dans la magnificence ou dans la molleſſe, ils préféroient l'incertain au certain, & la guerre à la paix. Quelques-uns crurent dans le temps, que M. Licinius Craſſus n'ignoroit pas ce qui ſe tramoit: que, Pompée lui étant odieux & commandant alors une grande armée, il déſiroit de voir la puiſſance de tout autre s'accroître aſſez pour contrebalancer celle de ce Général; ſe promettant d'ailleurs, en cas que la conjuration réuſsît, de devenir aiſément le chef du parti. Mais il s'étoit déja tramé auparavant une autre conjuration de quelques mécontents, parmi leſquels étoit Catilina: je vais en parler avec toute la fidélité poſſible.

XVIII. Sous le conſulat de L. Tullus & de M. Lépidus, P. Autronius & P. Sylla, déſignés conſuls, ayant été convaincus de brigue, furent punis légalement (10). Catilina, accuſé un peu après du crime de concuſſion, n'avoit pu ſolliciter le conſulat, faute d'avoir été libre de ſe mettre ſur les rangs dans les termes fixés par la loi. Cn. Piſon, jeune homme de qualité, d'une audace extrême, pauvre, intriguant, ſe trouvoit

nobilis, ſummæ audaciæ, egens, factioſus, quem ad perturbandam rempublicam inopia atque mali mores ſtimulabant. Cum hôc Catilina & Autronius, circiter Nonas Decembres consilio communicato, parabant in Capitolio Kalendis Januariis Lucium Cottam & Lucium Torquatum conſules interficere; ipſi, faſcibus correptis, Piſonem cum exercitu ad obtinendas duas Hiſpanias mittere. Eâ re cognitâ, rurſus in Nonas Februarias consilium cædis tranſtulerant: jam tum non conſulibus modò, ſed plerisque senatoribus, perniciem machinabantur: quod ni Catilina maturaſſet pro curia signum ſociis dare, eo die poſt conditam urbem Romam peſſumum facinus patratum foret; quia nondum frequentes armati convenerant, ea res consilium diremit.

XIX. Poſtea Piſo in citeriorem Hispaniam quæſtor pro prætore miſſus eſt, adnitente Craſſo, quod eum infeſtum Cn. Pompeio cognoverat. Neque tamen Senatus provinciam invitus dederat: quippe fœdum hominem à republicâ procul abeſſe volebat; simul quia boni complures præſidium in eo putabant, & jam tum potentia Cn. Pompeii formidoloſa erat. Sed is Piſo, in provinciâ, ab equitibus hispanis quos in exercitu ductabat, iter faciens, occiſus eſt. Sunt

alors porté par l'indigence & par sa propre dépravation à susciter des troubles dans l'État. Catilina & Autronius s'abouchèrent avec lui, vers le cinq de Décembre (11), & convinrent de tuer dans le Capitole, le premier de Janvier, les nouveaux consuls, L. Cotta & L. Torquatus; de s'emparer pour eux-mêmes des faisceaux consulaires, & d'envoyer Pison avec une armée, pour se saisir des deux Espagnes. Le projet ayant été éventé, ils en remirent l'exécution au cinq de Février; & ils se proposèrent la mort, non seulement des consuls, mais même de la plupart des sénateurs: de sorte que, si Catilina ne s'étoit trop hâté de donner aux conjurés à la porte du Sénat, le signal convenu, il auroit été commis ce jour-là le plus grand crime qu'on eût jamais vu depuis la fondation de Rome; les conjurés ne s'étant pas encore assemblés en assez grand nombre avec des armes, l'entreprise échoua.

XIX. Ensuite Pison, simple quèsteur, fut envoyé avec le titre de propréteur dans l'Espagne citérieure; ce fut par le crédit de Crassus (12), qui le savoit ennemi de Pompée. D'ailleurs le Sénat n'eut point de répugnance à lui accorder ce gouvernement: il étoit bien aise d'éloigner de la république un méchant homme; & d'autre part plusieurs personnes bien intentionnées croyoient voir en lui une ressource contre la puissance de Pompée, qui commençoit déja à faire ombrage. Mais Pison fut tué dans une marche en Espagne (13), par des cavaliers espagnols qu'il avoit dans son armée. Quelques-uns disent que ces étrangers ne pouvoient souffrir l'injustice, la hauteur, & la dureté de son comman-

qui ita dicant, imperia ejus injusta, superba, crudelia barbaros nequivisse pati: alii autem, equites illos, Cn. Pompeii veteres fidosque clientes, voluntate ejus Pisonem aggressos; numquam hispanos præterea tale facinus fecisse; sed imperia sæva multa antea perpessos. Nos eam rem in medio relinquimus; de superiori conjuratione satis dictum.

XX. Catilina, ubi eos quos paulo ante memoravi convenisse videt; tametsi cum singulis multa sæpe egerat, tamen in rem fore credens universos appellare & cohortari, in abditam partem ædium secessit; atque ibi, omnibus arbitris procul amotis, orationem hujusce modi habuit:

Ni virtus fidesque vestra satis spectata mihi forent, nequicquam opportuna res cecidisset; spes magna dominationis in manibus frustra fuisset; neque, per ignaviam aut vana ingenia, incerta pro certis captarem. Sed quia multis & magnis tempestatibus vos cognovi fortes fidosque mihi, eo animus ausus est maxumum atque pulcherrumum facinus incipere, simul quia vobis eadem, quæ mihi, bona malaque esse intellexi; nam idem velle atque idem nolle, ea demum firma amicitia est.

Sed ego quæ mente agitavi omnes jam antea diversi audistis; ceterum mihi in dies magis animus accenditur, quum considero

dement : mais d'autres prétendent que ces cavaliers anciens & fidèles clients de Pompée, ne tuèrent Pison que pour entrer dans ses vues ; & que jamais les espagnols n'avoient commis un pareil crime, quoiqu'ils eussent déja eu plusieurs commandants qui les avoient traités avec dureté. Pour moi, je ne déciderai rien là-dessus ; & je crois en avoir assez dit sur cette première conjuration.

XX. Lorsque Catilina vit rassemblés tous ceux que j'ai nommés un peu plus haut (14); quoiqu'il eut déja conféré avec chacun d'eux sur plusieurs points, jugeant toutefois qu'il étoit à propos de les engager tous ensemble & de les encourager en commun, il les conduisit dans le lieu le plus écarté de la maison ; &, après avoir éloigné quiconque auroit pu abuser du secret, il leur tint à peu près ce discours :

Si je n'étois suffisamment assûré de votre courage & de votre fidélité, la plus belle occasion se seroit inutilement présentée ; vainement me serois-je vu en main les plus grandes espérances de commander ; je n'irois pas, avec des âmes foibles ou des esprits légers, sacrifier le certain pour l'incertain. Mais l'épreuve que j'ai faite de votre intrépidité & de votre fidélité dans plusieurs circonstances orageuses, m'a inspiré assez de hardiesse pour former le plus grand & le plus beau des projets : outre que j'ai vu avec évidence que les biens & les maux qui me touchent vous touchent également ; car il n'y a que cette conformité de goûts & d'aversions, qui puisse affermir l'amitié.

Chacun de vous a déja été instruit en particulier de mes desseins ; & je me sens de jour en jour plus

quæ conditio vitæ futura sit, nisi nosmet ipsos vindicamus in libertatem. Nam postquam respublica in paucorum potentium jus atque ditionem concessit; semper illis reges, tetrarchæ vectigales esse; populi, nationes stipendia pendere: ceteri omnes, strenui, boni, nobiles atque ignobiles, vulgus fuimus, sine gratiâ, sine auctoritate, his obnoxii quibus, si respublica valeret, formidini essemus: itaque omnis gratia, potentia, honos, divitiæ apud illos sunt aut ubi illi volunt; nobis reliquerunt pericula, repulsas, judicia, egestatem.

Quæ quousque tandem patiemini, fortissumi Viri? Nonne emori per virtutem præstat, quam vitam miseram atque inhonestam, ubi alienæ superbiæ ludibrio fueritis, per dedecus amittere? Verum enim vero, prô deûm atque hominum fidem! victoria in manu nobis est: viget ætas, animus valet; contra illis, annis atque divitiis, omnia consenuerunt. Tantummodo incepto opus est, cetera res expediet. Etenim quis mortalium, cui virile ingenium est, tolerare potest, illis divitias superare, quas profundant in exstruendo mari & montibus coæquandis; nobis rem familiarem etiam ad necessaria deesse? illos binas aut amplius domos continuare; nobis larem familiarem nusquam ullum esse? Quum tabulas, signa,

d'ardeur, lorſque j'enviſage le ſort qui nous attend, ſi nous n'aſſûrons nous-mêmes notre liberté. Car depuis que la république eſt au pouvoir & à la diſpoſition d'un petit nombre d'hommes puiſſants : ce n'eſt que pour eux que les rois & les tétrarques (15) *ſont tributaires, que les peuples & les nations payent les impôts : tout ce que nous ſommes d'ailleurs de citoyens braves, vertueux, diſtingués ou non par la naiſſance, nous ſommes traités comme la populace, ſans crédit, ſans autorité, à la merci de ceux que nous ferions trembler, ſi la république étoit ce qu'elle doit être : crédit, puiſſance, honneurs, richeſſes, tout eſt pour eux ou pour ceux qu'ils favoriſent; & à nous, ils ont laiſſé les périls, les affronts, les condamnations, l'indigence.*

Et juſques à quand enfin ſouffrirez-vous ces indignités, braves Citoyens? Ne vaut-il pas mieux périr en feſant un généreux effort, que de perdre avec opprobre une vie miſérable & ignominieuſe, après avoir ſervi de jouet à l'orgœuil d'autrui? Mais enfin, j'en atteſte les dieux & les hommes! la victoire eſt entre nos mains : notre âge eſt dans toute ſa force, notre courage eſt dans toute ſa vigueur; chez eux au contraire, les années & l'opulence ont tout énervé. Il ne faut que commencer, le reſte viendra de ſoi-même. En effet quel eſt l'homme, vraîment homme, qui pourra ſouffrir que nos tyrans ayent un ſuperflu ſuffiſant pour bâtir juſques dans la mer & pour aplanir les montagnes, tandis que nous manquons même du néceſſaire? qu'ils élèvent de ſuite deux palais ou même davantage, tandis que nous n'avons nulle part un foyer qui nous appartienne? Ils ont beau acheter des tableaux, des ſtatues, des vaſes précieux, abattre des édifices nouvellement conſtruits,

toreumata emunt, nova diruunt, alia ædificant, poſtremo omnibus modis pecuniam trahunt, vexant; tamen ſummâ lubidine divitias ſuas vincere nequeunt : at nobis eſt domi inopia, foris æs alienum; mala res, ſpes multò aſperior. Denique quid reliqui habemus, præter miſeram animam?

Quid igitur expergiſcimini? En illa, illa quam ſæpe optaſtis, libertas; præterea divitiæ, decus, gloria in oculis sita ſunt : Fortuna ea omnia victoribus præmia poſuit. Res, tempus, pericula, egeſtas, belli ſpolia magnifica, magis quam oratio mea vos hortentur. Vel imperatore vel milite me utemini; neque animus neque corpus à vobis aberit : hæc ipſa, ut ſpero, vobiſcum unà conſul agam; nisi forte me animus fallit, & vos ſervire magis quam imperare parati eſtis.

XXI. Poſtquam accepêre ea homines, quibus mala abundè omnia erant, ſed neque res neque ſpes bona ulla : tametsi illis quieta movere magna merces videbatur; tamen poſtulare plerique uti proponeret, quæ conditio belli foret, quæ armis præmia peterent, quid ubique opis aut ſpei haberent. Tum Catilina polliceri tabulas novas, proſcriptionem locupletium, magiſtratus, ſacerdotia, rapinas, alia

en élever d'autres, prodiguer, tourmenter l'argent en mille manières ; la fureur même de leur luxe ne peut épuiser leurs richesses : & pour nous, il n'y a que misère au dedans, & dettes au dehors ; des maux présents, & un avenir encore plus affreux. Que nous reste-t-il enfin, qu'un misérable souffle de vie ?

Que ne sortez-vous donc de votre assoupissement ? La voici, la voici, cette liberté que vous avez tant désirée ; & avec elle vous voyez les richesses, les dignités, la gloire : la Fortune a destiné tous ces biens pour être la récompense des vainqueurs. La chose en elle-même, la conjoncture favorable, vos propres périls, votre indigence, les riches dépouilles que la guerre vous promet, tout cela doit vous animer bien plus que mes paroles. Général ou soldat, je ne vous manquerai ni pour le conseil ni pour l'exécution : j'espère en partager la gloire avec vous pendant mon consulat ; à moins que je ne me fasse illusion, & que vous n'aimiez mieux servir que de commander.

XXI. Lorsque ces malheureux, chez qui abondoient toutes les espèces de misères, mais qui manquoient de biens & d'espérances légitimes, eurent entendu ce discours : quoiqu'à leur jugement même ce fût une grande ressource que de pouvoir troubler la tranquilité de l'État, la plupart ne laissèrent pas de demander quelle condition on mettroit à cette guerre, quel seroit le prix de leurs services, quelles étoient par-tout les forces & les ressources du parti. Alors Catilina leur promit l'abolition des dettes (16), la proscription des riches, les magistratures, les sacerdoces, le pillage, & tout ce que peut procurer la guerre & la licence de la victoire : il ajoûta

omnia quæ bellum atque lubido victorum fert: præterea esse in Hispaniâ citeriore Pisonem, in Mauritaniâ cum exercitu P. Sitium Nucerinum, consilii sui participes: petere consulatum C. Antonium, quem sibi collegam fore speraret, hominem & familiarem & omnibus necessitudinibus circumventum; cum eo consulem se initium agendi facturum. Ad hoc, maledictis increpabat omnîs bonos; suorum unumquemque nominans, laudare; admonere alium egestatis, alium cupiditatis suæ, complures periculi aut ignominiæ, multos victoriæ sullanæ, quibus ea prædæ fuerat. Postquam omnium animos alacrîs videt; cohortatus ut petitionem suam curæ haberent: conventum dimisit.

XXII. Fuêre eâ tempestate qui dicerent; Catilinam, oratione habitâ, quum ad jusjurandum populares sceleris sui adigeret, humani corporis sanguinem vino permixtum in pateris circumtulisse: inde, quum post exsecrationem degustavissent, sicuti in solemnibus sacris fieri consuevit, aperuisse consilium suum; atque eo dictam rem fecisse quo inter se magis fidi forent, alius alii tanti facinoris conscii. Nonnulli ficta & hæc, & multa præterea, existumabant ab iis qui Ciceronis invidiam, quæ postea orta est, leniri credebant atrocitate sceleris eorum qui pœ-

qu'il avoit intelligence avec Pifon, qui étoit dans l'Efpagne citérieure, & avec P. Sitius Nucérinus, qui étoit à la tête d'une armée dans la Mauritanie : que le conſulat étoit brigué par C. Antoine, fon intime ami, & accablé de toutes fortes de befoins; qu'il efpéroit de l'avoir pour collègue, & qu'auffitôt il commenceroit d'agir avec lui. Il fe répandit enfuite en invectives contre tous les gens de bien, & en éloges pour chacun de fes complices nommément; il rappela à l'un fa pauvreté, à l'autre fa paffion favorite, à plufieurs le danger qu'ils couroient ou le déshonneur qui les menaçoit, au grand nombre la victoire de Sylla, qui les avoit mis à portée de piller. Quand il les vit tous remplis d'ardeur, il leur recommanda de l'appuyer dans la demande du confulat, & congédia l'affemblée.

XXII. Il y eut des gens dans le temps qui débitèrent, qu'après fon difcours, Catilina, voulant exiger le ferment de fes complices, leur préfenta à tous dans des coupes un mélange de vin & de fang humain; que quand, après leur ferment accompagné d'imprécation, ils en eurent tous goûté de la manière qu'il fe pratique dans les facrifices folemnels, il leur dèveloppa fon projet; & que cette action avoit pour but d'affermir leur fidélité mutuelle, par la certitude réciproque qu'ils auroient d'être tous complices d'un fi grand crime. Mais bien des perfonnes penfoient que ce trait, & nombre d'autres encore, étoient de l'invention de ceux qui croyoient pouvoir calmer la haine qui s'èleva dans la fuite contre Cicéron, en exagérant l'atrocité du crime des fcélé-

nas dederant. Nobis ea res pro magnitudine parum comperta eſt.

XXIII. Sed in eâ conjuratione fuit Q. Curius, natus haud obſcuro loco, flagitiis atque facinoribus coopertus, quem cenſores ſenatu probri gratiâ amoverant. Huic homini non minor vanitas inerat quam audacia; neque reticere quæ audierat, neque ſuamet ipſe ſcelera occultare, prorsùs neque dicere neque facere quidquam pensi habebat. Erat ei cum Fulviâ, muliere nobili, ſtupri vetus conſuetudo: cui quum minus gratus eſſet, quod inopiâ minus largiri poterat: repentè glorians maria montîsque polliceri cœpit, minari interdum ferro ni sibi obnoxia foret, poſtremo ferociùs agitare quam ſolitus erat. At Fulvia, inſolentiæ Curii caussâ cognitâ, tale periculum reipublicæ haud occultum habuit; ſed, ſublato auctore, de Catilinæ conjuratione, quæ, quo modo audierat, compluribus narravit. Ea res in primis ſtudia hominum accendit ad conſulatum mandandum M. Tullio Ciceroni: namque antea pleraque Nobilitas invidiâ æſtuabat, & quasi pollui conſulatum credebat, si eum, quamvis egregius, homo novus adeptus foret; ſed, ubi periculum advenit, invidia atque ſuperbia poſt fuêre.

XXIV. Igitur, comitiis habitis, conſules

rats qui avoient été punis. Pour moi, je n'ai point de preuves ſuffiſantes d'un fait ſi horrible.

XXIII. Au reſte il eſt certain que l'un des complices de cette conjuration étoit Q. Curius, d'une aſſez bonne naiſſance, mais déshonoré par ſes diſſolutions & par ſes crimes, & exclu pour cela même du Sénat par les cenſeurs. C'étoit un homme auſſi léger qu'imprudent, qui ne ſavoit ni taire ce qu'il avoit entendu, ni cacher ſes propres excès, ni parler ou agir avec la moindre circonſpection. Il avoit depuis long-temps un commerce criminel avec une femme de qualité, nommée Fulvie : voyant qu'il étoit moins en faveur auprès d'elle, parce que ſon indigence le forçoit d'être moins libéral, il prend tout à coup des airs de hauteur, lui fait des promeſſes magnifiques, d'autres fois menace de la tuer ſi elle ne ſe rend à ſes empreſſements, en un mot il la traite avec une dureté extraordinaire. Fulvie, ayant pénétré la raiſon de ce changement, ne cacha point le danger que couroit la république; mais, ſans nommer ſon auteur, elle raconta à pluſieurs perſonnes tout ce qu'elle avoit appris de la conjuration de Catilina, & par quelle voie elle en étoit inſtruite. Voilà principalement ce qui anima tout le monde à déférer le conſulat à M. T. Cicéron : car juſques-là la plupart des nobles orgœilleuſement jaloux, auroient cru cette dignité en quelque ſorte ſouillée, ſi un homme nouveau, quoique d'un mérite diſtingué, en eût été revêtu : mais, à la vue du danger, la jalouſie & l'orgœuil furent ſacrifiés.

XXIV. Cicéron & C. Antoine furent donc déclarés conſuls dans l'aſſemblée des comices (17).

declarantur M. Tullius & C. Antonius. Quod factum primo populares conjurationis concusserat. Neque tamen Catilinæ furor minuebatur: sed in dies plura agitare; arma per Italiam locis opportunis parare; pecuniam, suâ aut amicorum fide sumtam mutuam, Fæsulas ad Manlium quemdam portare, qui postea princeps fuit belli faciundi. Eâ tempestate plurimos cujusque generis homines adscivisse sibi dicitur; mulieres etiam aliquot, quæ primo ingentîs sumtus stupro corporis toleraverant, post, ubi ætas tantummodo quæstui neque luxuriæ modum fecerat, æs alienum grande conflaverant. Per eas se Catilina credebat posse servitia urbana sollicitare, urbem incendere, viros earum vel adjungere sibi vel interficere.

XXV. Sed in his erat Sempronia, quæ multa sæpe virilis audaciæ facinora commiserat. Hæc mulier genere atque formâ, præterea viro atque liberis, satis fortunata fuit: litteris græcis & latinis docta; psallere & saltare elegantiùs quam necesse est probæ: multa alia, quæ instrumenta luxuriæ sunt, sed ei cariora semper omnia quam decus atque pudicitia fuit. Pecuniæ an famæ minus parceret, haud facilè discerneres; lubidine

Ce coup étonna d'abord les conjurés. Mais Catilina ne perdit rien de sa fureur : ses projets au contraire se multiplièrent de jour en jour; il pourvut d'armes les postes de l'Italie qui étoient à sa bienséance ; ce qu'il put trouver d'argent sur son crédit ou sur celui de ses amis, il l'envoya à Fésules, à un certain Manlius, qui dans la suite fut le premier qui commença la guerre. On dit que, dans ce même temps, il s'associa beaucoup de gens de toute espèce, & même quelques femmes, qui avoient d'abord trouvé dans la prostitution de quoi soutenir des dépenses prodigieuses, mais qui s'étoient excessivement endettées, depuis que l'âge avoit mis des bornes à leurs gains sans en mettre à leur luxe. Catilina se promettoit, par leur moyen, de soulever les esclaves de la ville, d'incendier Rome, & d'engager dans son parti ou de faire périr les hommes qui leur étoient attachés.

XXV. Parmi ces femmes il faut distinguer Sempronia, qui avoit déja commis beaucoup de forfaits dignes de l'audace des hommes les plus déterminés. Avec de la naissance & de la beauté, elle avoit été assez heureuse en mari & en enfants : elle étoit versée dans la littérature grèque & dans la latine ; elle montroit, dans la Musique & dans la Danse, un goût plus délicat qu'il ne convient à une honnête femme; elle avoit beaucoup d'autres talents, qui sont les aiguillons de la débauche, mais dont elle fit toujours plus de cas que de la décence & de la pudicité. Sa bourse, sa réputation, il ne seroit pas aisé de démêler laquelle des deux elle ménageoit le moins ; portant la lasciveté jusqu'à rechercher les hommes plus sou-

sic accensa, ut sæpius peteret viros quam peteretur. Sed ea sæpe antehac fidem prodiderat, creditum abjuraverat, cædis conscia fuerat, luxuriâ atque inopiâ præceps abierat. Verum ingenium ejus haud absurdum: posse versus facere; jocum movere; sermone uti, vel modesto, vel molli, vel procaci; prorsùs multæ facetiæ multusque lepos inerat.

XXVI. His rebus comparatis, Catilina nihilominus in proxumum annum consulatum petebat; sperans, si designatus foret, facilè se ex voluntate Antonio usurum. Neque interea quietus erat, sed omnibus modis insidias parabat Ciceroni; neque illi tamen ad cavendum dôlus aut astutiæ deerant. Namque à principio consulatûs sui, multa per Fulviam pollicendo, effecerat ut Q. Curius, de quo paulo ante memoravi, consilia Catilinæ sibi proderet; ad hoc collegam suum Antonium, pactione provinciæ, perpulerat ne contra rempublicam sentiret; circùm se præsidia amicorum atque clientium occultè habebat. Postquam dies comitiorum venit, & Catilinæ neque petitio neque insidiæ quas consuli fecerat prosperè cessêre, constituit bellum facere & extrema omnia experiri; quoniam quæ occultè tentaverat, aspera fœdaque evenerant.

XXVII. Igitur C. Manlium, Fæsulas atque in eam partem Etruriæ; Septimium quemdam camertem, in agrum picenum; C. Ju-

vent qu'elle n'en étoit recherchée. D'autre part elle avoit déja fait nombre de perfidies, nié des dépôts, trempé dans des aſſaſſinats ; la débauche & l'indigence l'avoient précipitée dans tous les excès. Mais elle ne manquoit pas d'eſprit : elle ſavoit faire des vers ; avoit de la plaiſanterie ; & le propos tantôt modeſte, tantôt délicat, quelquefois libre, mais toujours enjoué & plein de grâces.

XXVI. Avec toutes ces meſures, Catilina ne laiſſoit pas de pourſuivre le conſulat pour l'année qui alloit commencer, ſe flattant que, s'il étoit une fois déſigné conſul, il feroit aiſément entrer Antoine dans ſes vues. Cependant toujours actif, il tendoit toutes ſortes de pièges à Cicéron ; mais celui-ci de ſon côté ne manquoit ni d'habileté ni d'adreſſe pour s'en garantir. En effet, dès le commencement de ſon conſulat, il avoit, par les promeſſes conſidérables que Fulvie feſoit en ſon nom, déterminé ce Q. Curius dont je viens de parler, à lui communiquer les projets de Catilina ; il avoit engagé Antoine, ſon collègue, par l'aſſûrance d'un gouvernement (18), à ne point prendre parti contre la république ; & il avoit ſecrètement autour de ſa perſonne une eſcorte d'amis & de clients. Catilina, le jour des comices, n'ayant réuſſi, ni dans ſa brigue, ni dans les embuches qu'il avoit dreſſées à Cicéron (19), rêſolut de faire la guerre & d'en venir aux dernières extrémités ; puiſque ſes menées ſecrètes avoient un ſuccès tout à la fois ſi malheureux & ſi honteux.

XXVII. Ce fut dans cette vue qu'il envoya C. Manlius, à Féſules & dans la partie de l'Étrurie où eſt cette ville ; un certain Septimius de Camérin, dans le Picénum ; C. Julius, dans l'Apulie ;

lium, in Apuliam, dimisit; præterea alium alio, quem ubique opportunum sibi fore credebat. Interea Romæ multa simul moliri; consuli insidias tendere; parare incendia; opportuna loca armatis hominibus obsidere; ipse cum telo esse; item alios jubere, hortari uti semper intenti paratique essent; dies noctesque festinare, vigilare, neque insomniis neque labore fatigari. Postremo, ubi multa agitanti nihil procedit, rursus intempestâ nocte conjurationis principes convocat per M. Porcium Leccam, ibique multa de ignaviâ eorum questus, docet se præmisisse Manlium ad eam multitudinem quam ad capiunda arma paraverat; item alios in alia loca opportuna, qui initium belli facerent; seque ad exercitum proficisci cupere, si priùs Ciceronem oppressisset; eum suis consiliis multum officere.

XXVIII. Igitur perterritis ac dubitantibus ceteris, C. Cornelius, eques romanus, operam suam pollicitus, & cum eo L. Vargunteius, senator, constituêre eâ nocte paulo post, cum armatis hominibus, sicuti salutatum, introire ad Ciceronem, & de improviso domi suæ imparatum confodere. Curius, ubi intelligit quantum periculum consuli impendeat, properè, per Fulviam, Ciceroni dolum qui parabatur enunciat. Ita illi, januâ pro-

& d'autres en différents lieux où il jugeoit pouvoir en tirer parti. En même temps il préparoit à Rome force batteries ; continuoit de tendre des pièges au conful ; fefoit les préparatifs pour l'incendie ; poftoit des gens armés dans les endroits qui étoient à fa bienféance ; lui-même étoit toujours armé, & ne ceffoit de donner des ordres aux fiens, & de les exhorter à être toujours fur le qui-vive & prêts à agir ; jour & nuit en action, toujours attentif, ni veilles ni travaux ne l'excédoient. Enfin tous fes mouvements étant fans fuccès, il fe fert de M. Porcius Lecca, pour convoquer une feconde fois les principaux conjurés dans le filence le plus profond de la nuit : après de grandes plaintes fur leur indolence, il leur apprend qu'il a déja fait partir Manlius, pour commander cette multitude qu'il avoit difpofée à prendre les armes ; qu'il a envoyé d'autres conjurés dans les lieux convenables pour y commencer la guerre : & qu'il feroit impatient de joindre l'armée, fi auparavant il s'étoit défait de Cicéron, qui nuifoit beaucoup à fes projets.

XXVIII. Tandis que cette propofition tenoit les autres dans l'effroi & dans l'irréfolution, C. Cornélius, chevalier romain, & L. Varguntéius, fénateur (20), ayant offert leurs fervices, convinrent, fous prétexte de vifiter Cicéron, de s'introduire chez lui cette nuit même, à quelques moments de là, avec des gens armés, & de le poignarder tout-à-coup dans fa propre maifon avant qu'il eût pu prendre aucune mefure. Curius, voyant le danger qui menaçoit le conful, fe hâte de lui faire donner avis par Fulvie de la trahifon qui fe préparoit. On les empêcha donc d'entrer,

hibiti, tantum facinus frustra susceperant. Interea Manlius in Etruriâ plebem sollicitare, egestate simul ac dolore injuriæ novarum rerum cupidam, quod Sullæ dominatione agros bonaque omnia amiserat; præterea latrones cujusque generis, quorum in eâ regione magna copia erat, nonnullos ex sullanis colonis, quibus lubido atque luxuria ex magnis rapinis nihil reliqui fecerant.

XXIX. Ea quum Ciceroni nunciarentur; ancipiti malo permotus, quod neque urbem ab insidiis privato consilio longiùs tueri poterat; neque, exercitus Manlii quantus aut quo consilio foret, satis compertum habebat: rem ad Senatum refert, jam antea vulgi rumoribus exagitatam. Itaque, quod plerumque in atroci negotio solet, Senatus decrevit, darent operam consules ne quid respublica detrimenti caperet. *Ea potestas per Senatum, more romano, magistratui maxuma permittitur; exercitum parare, bellum gerere, coercere omnibus modis socios atque cives, domi militiæque imperium atque judicium summum habere: aliter, sine populi jussu, nullius earum rerum consuli jus est.*

XXX. Post paucos dies, L. Senius, senator, in senatu litteras recitavit, quas Fæsulis allatas sibi dicebat, in quibus scriptum erat C. Manlium arma cepisse cum magnâ multitudine ante diem VI Kal. Novembr.

& par là ils ſe trouvèrent chargés ſans fruit d'un attentat énorme. Cependant Manlius, dans l'Étrurie, tâchoit de ſoulever la populace, qui, ayant perdu ſes terres & tous ſes biens ſous la tyrannie de Sylla, étoit portée, par la misère & par le reſſentiment de ſes pertes, à ſouhaiter quelques nouvelles révolutions; il ſollicitoit auſſi des brigands de toute eſpèce, dont ce pays étoit infeſté, la plupart d'entre les ſoldats que Sylla y avoit établis, & à qui la débauche & le luxe n'avoient rien laiſſé des vols prodigieux qu'ils avoient faits.

XXIX. Ces avis donnés à Cicéron le jettèrent dans une double inquiétude; il ne pouvoit plus s'en rapporter à ſa prudence particulière pour mettre la ville à couvert des trahiſons, & il ne connoiſſoit aſſez ni les forces ni les projets de l'armée de Manlius : il fit donc rapport au Sénat de cette affaire, qui avoit déja fait du bruit parmi le peuple. Sur cela cette compagnie, comme elle a coutume de faire dans une conjoncture fâcheuſe, ordonna *que les conſuls veillaſſent à ce que la république ne reçût aucun dommage.* C'eſt l'uſage à Rome, que le Sénat accorde ainſi au magiſtrat un pouvoir très-ample; le droit de lever une armée, de faire la guerre, de contenir par toutes ſortes de voies alliés & citoyens, de commander & de juger ſouverainement dans toutes les affaires civiles & militaires : autrement, le conſul ne peut rien de tout cela, ſans une ordonnance du peuple.

XXX. Peu de jours après, le ſénateur L. Sénius fit au Sénat la lecture d'une lettre, qu'il diſoit avoir reçue de Féſules, & qui marquoit que C. Manlius, à la tête d'une grande multitude, avoit pris les armes avant le 27 d'Octobre. Là-

Simul, id quod in tali re ſolet, alii portenta atque prodigia nunciabant: alii, conventus fieri, arma portari, Capuæ atque in Apuliâ ſervile bellum moveri. Igitur Senatûs decreto, Q. Marcius Rex, Fæſulas; Q. Metellus Creticus, in Apuliam circùmque ea loca, missi: hi utrique ad urbem imperatores erant impediti ne triumpharent, calumniâ paucorum, quibus omnia honeſta atque inhoneſta vendere mos erat. Sed prætores Q. Pompeius Rufus, Capuam; Q. Metellus Celer, in agrum picenum; hiſque permiſſum uti pro tempore atque periculo exercitum compararent. Ad hoc, si quis indicaſſet de conjuratione quæ contra rempùblicam facta erat, præmium: ſervo, libertatem & ſeſtertia centum; libero, impunitatem ejus rei & ſeſtertia ducenta. Itemque decrevêre uti familiæ gladiatoriæ Capuam & in cetera municipia diſtribuerentur, pro cujuſque opibus; Romæ per totam urbem vigiliæ haberentur, eiſque minores magiſtratus præeſſent.

XXXI. Quibus rebus permota civitas atque immutata facies urbis erat: ex ſummâ lætitiâ atque laſciviâ, quæ diuturna quies pepererat, repentè omnîs triſtitia invasit: feſtinare; trepidare; neque loco neque homini

dessus il y en eut qui, comme il est ordinaire en pareil cas, rapportèrent des présages & des prodiges (21) : d'autres dirent qu'il se tenoit des assemblées, qu'il se fesoit des transports d'armes, que l'on soulevoit les esclaves à Capoue & dans l'Apulie. En conséquence le Sénat fit un décret pour envoyer à Fésules, Q. Marcius Rex; & dans l'Apulie & lieux circonvoisins, Q. Métellus Créticus : ces deux Généraux étoient aux portes de Rome, ne pouvant obtenir les honneurs du triomphe, par les chicanes de certaines gens accoutumés à vendre en toute occasion la justice & l'injustice. D'autre part on fit partir les préteurs Q. Pompéius Rufus & Q. Métellus Céler, l'un pour Capoue, & l'autre pour le Picénum, avec pouvoir de mettre sur pied une armée selon l'exigence des conjonctures & du danger. De plus, quiconque donneroit des indices de la conjuration formée contre l'État, devoit avoir une récompense assûrée : un esclave, la liberté avec cent grands sesterces, & un homme libre, sa grâce avec deux-cents grands sesterces (22). Enfin il fut ordonné que les troupes de gladiateurs seroient distribuées dans Capoue & dans les autres villes municipales, à proportion de leurs forces; & que dans tous les quartiers de Rome il y auroit des corps de garde, aux ordres des magistrats subalternes.

XXXI. Toutes ces précautions mirent l'État en mouvement & changèrent la face de Rome : à cette joie outrée & à cette licence, qui étoient les suites d'un long calme, succéda tout-à-coup une tristesse universelle : on s'empressoit, on s'inquiétoit; il n'y avoit ni lieu ni personne dont on ne

cuiquam ſatis credere; neque bellum gerere; neque pacem habere; ſuo quisque metu pericula metiri. Ad hoc, mulieres, quibus pro reipublicæ magnitudine belli timor inſolitus inceſſerat, afflictare ſeſe; manus ſupplices ad Cœlum tendere; miſerari parvos liberos; rogitare; omnia pavere; ſuperbiâ atque deliciis omissis, sibi patriæque diffidere. At Catilinæ crudelis animus eadem illa movebat; tametsi præſidia parabantur, & ipſe lege plautiâ interrogatus erat ab L. Paulo: poſtremo, dissimulandi cauſſâ, & quasi ſui expurgandi sicuti jurgio lacessitus foret, in ſenatum venit. Tum Marcus Tullius conſul, sive præſentiam ejus timens sive irâ commotus, orationem habuit luculentam atque utilem reipublicæ, quam poſtea ſcriptam edidit. Sed, ubi ille adſedit, Catilina, ut erat paratus ad dissimulanda omnia, demiſſo vultu, voce ſupplici, poſtulare à Patribus ne quid de ſe temerè crederent: eâ familiâ ortum, ita ab adoleſcentiâ vitam inſtituiſſe, ut omnia bona in ſpe haberet: ne exiſtimarent, sibi patricio homini cujus ipsius atque majorum plurima beneficia in plebem romanam

ſe défiât; dans une ſituation qui n'étoit ni guerre ni paix, chacun juge de la grandeur du péril par ſa propre crainte. Pour ſurcroît, les femmes, que la puiſſance de la république avoit miſes dans le cas de ne point s'accoutumer aux alarmes de la guerre, étoient dans la plus grande déſolation; elles levoient vers le ciel leurs mains ſuppliantes; elles s'attendriſſoient ſur l'infortune de leurs enfants; elles ne ceſſoient de faire des queſtions; elles s'épouvantoient de tout; &, oubliant juſqu'au faſte de l'orgœuil & aux délices de la volupté, elles étoient dans des tranſes continuelles ſut leur propre ſort & ſur celui de la patrie. Mais le cruel Catilina ne diſcontinua point ſes menées; quoique l'on prît des précautions contre lui, & qu'en vertu de la loi plautia (23) il eût été cité en juſtice par L. Paulus : enfin, pour mieux couvrir ſes deſſeins, & ſous prétexte de ſe juſtifier comme ſi on ne l'attaquoit que par animoſité, il vint prendre place au Sénat. Alors le conſul Cicéron, ſoit par la crainte de l'impreſſion que pouvoit faire la préſence de cet audacieux, ſoit par un mouvement d'indignation, prononça un excellent diſcours, qui fut utile à l'État, & que depuis il a rendu public (24). Quand il eut fini, Catilina, qui étoit diſpoſé à la plus profonde diſſimulation, pria les ſénateurs d'un air humble & d'une voix ſuppliante, de ne rien croire légèrement ſur ſon compte : il leur repréſenta, que ſa naiſſance & la conduite qu'il avoit tenue dès ſa jeuneſſe, l'autoriſoient à prétendre à tout ce qu'il y avoit de mieux : qu'il ne falloit pas croire qu'étant patricien, & ayant, ainſi que ſes ancêtres, rendu pluſieurs ſervices au peuple ro-

essent, perditâ republicâ opus esse, quum eam servaret M. Tullius, inquilinus civis urbis Romæ. Ad hoc maledicta alia quum adderet; obstrepere omnes, hostem atque parricidam vocare. Tum ille furibundus: Quoniam quidem circumventus, *inquit*, ab inimicis præceps agor, incendium meum ruinâ restinguam.

XXXII. Dein se ex curia domum proripuit. Ibi multa secum ipse volvens, quod neque insidiæ consuli procedebant, & ab incendio intelligebat urbem vigiliis munitam; optumum factu credens exercitum augere, ac prius quam legiones scriberentur multa ante capere quæ bello usui forent; nocte intempestâ, cum paucis, in manliana castra profectus est. Sed Cethego, atque Lentulo, ceterisque quorum cognoverat promptam audaciam, mandat quibus rebus possent opes factionis confirment; insidias consuli maturent; cædem, incendia, aliaque belli facinora parent: sese prope diem cum magno exercitu ad urbem accessurum.

XXXIII. Dum hæc Romæ geruntur, Manlius ex suo numero legatos ad Q. Marcium Regem mittit, cum mandatis hujusce modi: Deos hominesque testamur, Imperator, nos arma neque contra patriam

main, il eût quelque intérêt de renverſer la république; tandis qu'elle devroit ſon ſalut à Cicéron, citoyen nouvellement établi à Rome (25). Comme il continuoit ſur ce ton injurieux, on l'interrompit unanimement, & on lui prodigua les noms d'ennemi & de parricide. Alors tranſporté de fureur : *Puiſqu'on me pouſſe à bout*, dit-il, *& que mes ennemis m'y contraignent, j'éteindrai ſous les ruines l'incendie qui me menace* (26).

XXXII. Là-deſſus il ſort du Sénat, & court précipitamment chez lui. Là, livré à une foule de réflexions, ſur le mauvais ſuccès de ſes trames contre le conſul, ſur l'impoſſibilité d'incendier une ville pleine de gardes, il jugea que le meilleur parti à prendre étoit de renforcer ſon armée, & de faire le premier de grandes proviſions de guerre avant la levée des légions : en conſéquence il partit, à la faveur de la nuit, avec une ſuite peu nombreuſe, pour le camp de Manlius. Mais il charge Céthégus, Lentulus, & autres en qui il avoit reconnu une audace déterminée, d'augmenter de tout ce qu'ils pourroient les forces du parti; de travailler ſans relâche à la perte du conſul; de préparer tout ce qu'il faut pour le carnage, pour l'incendie, & pour les autres horreurs de la guerre : & il leur promet d'être au premier jour ſous les murs de la ville avec une armée nombreuſe.

XXXIII. Tandis que ces choſes ſe paſſent à Rome, Manlius envoie des députés de ſon armée à Q. Marcius Rex, avec une ſorte de manifeſte conçu en ces termes : *Nous prenons à témoins les dieux & les hommes, Général victorieux* (27), *que ce n'eſt ni contre la patrie ni pour nuire à qui que ce*

cepiſſe, neque quo periculum aliis faceremus: ſed uti corpora noſtra ab injuriâ tuta forent: qui miſeri, egentes, violentiâ atque crudelitate fœneratorum, plerique patriâ, ſed omnes famâ atque fortunis expertes ſumus; neque cuiquam noſtrûm licuit, more majorum, lege uti, neque, amiſſo patrimonio, corpus liberum habere; tanta ſævitia fœneratorum atque prætoris fuit! Sæpe majores veſtrûm, miſeriti plebis romanæ, decretis ſuis inopiæ ejus opitulati ſunt; ac novissumè, memoriâ noſtrâ, propter magnitudinem æris alieni, volentibus omnibus bonis, argentum ære ſolutum eſt: ſæpe ipſa plebes, aut dominandi ſtudio permota, aut ſuperbiâ magiſtratuum armata, a Patribus ſecessit. At nos non imperium neque divitias petimus, quarum rerum cauſsâ bella atque certamina omnia inter mortalîs ſunt; ſed libertatem, quam nemo bonus nisi cum anima simul amittit. Te atque Senatum obteſtamur, conſulatis miſeris civibus; legis præsidium, quod iniquitas prætoris eripuit, reſtituatis; neve nobis eam necessitudinem imponatis, ut quæramus quonam modo, maxumè ulti ſanguinem noſtrum, pereamus.

XXXIV. Ad hæc Q. Marcius reſpondit: Si quid ab Senatu petere vellent, ab armis diſcedant, Romam ſupplices proficiſcantur; eâ manſuetudine atque miſericordiâ Senatum populumque romanum ſemper fuiſſe, ut ne-

ſoit, que nous avons pris les armes ; mais uniquement pour mettre nos perſonnes à couvert de toute inſulte : puiſque réduits à la misère & à l'indigence par la violence & la cruauté des uſuriers, nous ſommes la plupart bannis de notre patrie, & qu'on nous a enlevé à tous l'honneur & les biens ; & qu'il n'a été permis à aucun de nous d'uſer, ſelon la coutume de nos pères, du privilège de la loi, ni de ſauver la liberté de nos perſonnes par la ceſſion de nos biens ; tant les créanciers & le préteur même ont porté loin la barbarie ! Il eſt ſouvent arrivé que vos ancêtres, touchés de la misère du peuple romain, y ont pourvu par leurs décrets ; même tout récemment & de nos jours, les dettes étant montées fort haut, elles ont été, du conſentement de tous les gens de bien, réduites au quart (28) : ſouvent auſſi eſt-il arrivé que le peuple même, ou pouſſé par le déſir de dominer, ou armé contre l'orgœuil des magiſtrats, a rompu avec le Sénat. Mais nous, nous n'aſpirons ni à l'autorité ni aux richeſſes, ſources de toutes les guerres & de tous les débats qui diviſent les hommes ; nous ne voulons que la liberté, qu'aucun homme d'honneur n'abandonne qu'avec la vie. Nous vous conjurons, vous & le Sénat, de protéger des citoyens malheureux ; de nous rendre le privilège de la loi, que l'injuſtice du préteur nous a ravi ; & de ne pas nous réduire à la néceſſité de chercher, en périſſant, le moyen le plus propre pour venger notre perte.

XXXIV. Q. Marcius leur répondit : Que, s'ils avoient quelque grâce à demander au Sénat, ils devoient mettre bas les armes & aller à Rome en qualité de ſuppliants ; que telle avoit toujours été l'humanité & la clémence du Sénat & du peuple romain, que jamais perſonne n'avoit inutilement

mo unquam ab eo fruſtra auxilium petiverit. At Catilina, ex itinere, plerisque conſularibus, præterea optumo cuique, litteras mittit: ſe, falsis criminibus circumventum, quoniam factioni inimicorum reſiſtere nequiverit, fortunæ cedere, Massiliam in exsilium proficiſci; non quo sibi tanti ſceleris conſcius eſſet, ſed uti reſpublica quieta foret neve ex ſua contentione ſeditio oriretur. Ab his longè diverſas litteras Q. Catulus in ſenatu recitavit, quas sibi nomine Catilinæ redditas dicebat: earum exemplum infra ſcriptum est.

XXXV. L. Catilina Q. Catulo S. Egregia tua fides, re cognita, grata mihi, magnis in meis periculis fiduciam commendationi meæ tribuit. Quamobrem defenſionem in consilio novo non ſtatui parare: ſatisfactionem, ex nulla conſcientia, de culpa proponere decrevi; quæ, me dius Fidius, licet vera mecum recognoſcas. Injuriis contumeliisque concitatus, quod, fructu laboris induſtriæque meæ privatus, ſtatum dignitatis non obtinebam; publicam miſerorum cauſſam, pro mea conſuetudine, ſuſcepi. Non quin æs alienum meis nominibus ex poſſessionibus ſolvere poſſem; quum & alienis

imploré leur secours. De son côté Catilina écrivit, de la route même, à la plupart des consulaires, & à tous ceux qui étoient distingués par leur mérite : que, chargé d'accusations calomnieuses, & n'ayant pu résister à la cabale de ses ennemis, il cédoit à la fortune & se retiroit à Marseille, non qu'il eût à se reprocher un si grand crime, mais afin que la république fût tranquille, & que les intérêts de sa défense n'y fissent point naître une sédition. Mais Q. Catulus communiqua au Sénat une lettre bien différente, qu'il dit lui avoir été remise de la part de Catilina ; en voici la copie :

XXXV. *L. Catilina, à Q. Catulus, salut. La fidélité particulière que vous avez pour vos amis, & dont vous m'avez donné des preuves effectives & flatteuses, me fait espérer que, dans les circonstances périlleuses où je me trouve, vous aurez égard à ma recommandation. Ma confiance est si grande, que je ne prétends point faire l'apologie du nouveau parti que je viens de prendre : je veux seulement, sans y être poussé par aucun remords, vous exposer les raisons qui peuvent me disculper ; raisons, j'en atteste la bonne-foi même* (29), *dont vous pouvez reconnoître comme moi la vérité. Poussé à bout, à force d'injustices & d'outrages, & offensé de n'avoir pu obtenir, pour fruit de mes travaux & de mes soins, un état conforme à ma dignité, j'ai pris en main, selon ma coutume, la cause commune des malheureux. Ce n'est pas que je ne fusse en état de payer avec mes fonds ce que je dois en mon propre nom ; vu que d'ailleurs Aurélia Orestilla a eu la générosité d'acquitter, avec les siens & ceux de sa fille, les engagements que*

nominibus liberalitas Aureliæ Oreſtillæ, ſuis filiæque copiis, perſolveret : ſed quod non dignos homines honore honeſtatos videbam, meque falsâ ſuſpicione alienatum eſſe ſentiebam. Hoc nomine ſatis honeſtas pro meo caſu ſpes reliquæ dignitatis conſervandæ ſum ſequutus. Plura quum ſcribere vellem, nunciatum eſt mihi vim parari. Nunc Oreſtillam tibi commendo, tuæque fidei trado; eam ab injuria defendas, per liberos tuos rogatus. Haveto.

XXXVI. Sed ipſe, paucos dies commoratus apud C. Flaminium in agro reatino, dum vicinitatem, antea ſollicitatam, armis exornat; cum faſcibus atque aliis imperii inſignibus in caſtra ad Manlium contendit. Hæc ubi Romæ comperta ſunt, Senatus Catilinam & Manlium hoſtes judicat; ceteræ multitudini diem ſtatuit, ante quam liceret sine fraude ab armis diſcedere, præter rerum capitalium condemnatis : præterea decernit, uti conſules delectum habeant, Antonius cum exercitu Catilinam perſequi maturet, Cicero urbi præsidio sit. Eâ tempeſtate mihi imperium populi romani multo maxumè miſerabile viſum eſt. Cui quum ad occaſum ab ortu ſolis omnia domita armis parêrent ; domi otium atque divitiæ, quæ prima mortales putant, affluerent : fuêre tamen cives, qui ſeque remque publicam obſtinatis animis perditum irent.

j'avois pris ſous des cautionnements étrangers : mais je voyois élever aux honneurs des hommes indignes d'y parvenir, & j'étois ſacrifié à d'injuſtes ſoupçons qui m'en éloignoient. Voilà ce qui m'a déterminé, dans l'eſpérance de ſauver ce qui me reſte de conſidération, à prendre des meſures aſſez décentes encore dans mon malheur. J'allois vous en écrire davantage; mais on vient de me donner avis que l'on ſe diſpoſe à uſer de violence contre moi. Je n'ai plus que le temps de vous recommander Oreſtilla, & je la mets avec confiance ſous votre protection; préſervez-la de toute inſulte, je vous en conjure au nom de vos propres enfants. Adieu (30).

XXXVI. Mais, après avoir paſſé quelques jours chez C. Flaminius, dans le territoire de Riéti, pour diſtribuer des armes aux habitants du voiſinage, qu'on avoit gagnés auparavant, Catilina ſe rendit au camp de Manlius avec les faiſceaux & les autres marques du commandement. Dès qu'on le ſut à Rome, le Sénat déclara ennemis de l'État Catilina & Manlius; il fixa un terme, avant lequel les autres complices, excepté ceux qui étoient condamnés pour des crimes capitaux, pouvoient en toute ſûreté quitter les armes : il ordonna de plus aux conſuls, de lever des troupes; à Antoine, de ſe mettre à la tête de l'armée & de marcher inceſſamment contre Catilina; à Cicéron, de veiller à la ſûreté de la ville. Ce fut alors que la puiſſance du peuple romain me parut bien digne de compaſſion. Quoiqu'il eût, par la force des armes, ſoumis tout à ſon obéiſſance de l'orient à l'occident; qu'il jouît des biens que les hommes placent au premier rang, le loiſir & l'opulence : il ſe trouva cependant des citoyens, qui s'achar-

Namque, duobus Senati decretis, ex tantâ multitudine, neque præmio inductus conjurationem patefecerat, neque ex caſtris Catilinæ quiſquam omnium diſceſſerat; tanta vis morbi atque uti tabes pleroſque civium animos invaſerat!

XXXVII. Neque ſolùm illis aliena mens erat qui conſcii conjurationis fuerant; ſed omnino cuncta plebes, novarum rerum ſtudio, Catilinæ incepta probabat: id adeò more ſuo videbatur facere. Nam ſemper in civitate, quibus opes nullæ ſunt bonis invident, malos extollunt, vetera odêre, nova exoptant: odio ſuarum rerum, mutari omnia ſtudent: turbâ atque ſeditionibus, sine cura, aluntur; quoniam egeſtas facilè habetur sine damno.

Sed urbana plebes a vero præceps ierat multis de caussis. Primum omnium, qui ubique probro atque petulantiâ maxumè præſtabant, item alii per dedecora patrimoniis amissis, poſtremo omnes quos flagitium aut facinus domo expulerat; hi Romam, sicuti in ſentinam, confluxerant. Dein, multi memores ſullanæ victoriæ, quod ex gregariis militibus alios ſenatores videbant, alios ita di-

nèrent opiniâtrement à leur propre perte & à celle de la république. Car nonobſtant deux décrets du Sénat (31), il n'y eut perſonne, dans un ſi grand nombre de complices, qui fût tenté par l'eſpoir de la récompenſe de découvrir le plan de la conjuration, ni qui voulût quitter le camp de Catilina; tant la violence &, pour ainſi dire, la contagion de cette eſpèce de maladie avoit infecté preſque tous les cœurs !

XXXVII. Au reſte, les conjurés n'étoient pas les ſeuls dont l'eſprit fût aveuglé; toute la populace, par amour pour la nouveauté, applaudiſſoit aux attentats de Catilina, & en cela elle ſuivoit ſa propre coutume. Car il arrive toujours dans un État que ceux qui n'ont rien portent envie aux bons citoyens, préconiſent les méchants, haïſſent les établiſſements anciens, en déſirent de nouveaux, par dégoût pour leur ſituation, ils voudroient que tout fût bouleverſé : ils ſe repaiſſent, ſans inquiétude, de troubles & de ſéditions; parce qu'il eſt aiſé à l'indigence de ſe tirer d'affaire ſans rien perdre.

Mais bien des cauſes avoient emporté la populace de Rome loin des vrais principes (32). En premier lieu, Rome étoit comme un égoût ou avoient afflué ceux qui de tous côtés s'étoient le plus ſignalés par leur impudence & par leur audace, ceux qui avoient perdu leur patrimoine par des voies honteuſes, tous ceux enfin à qui la débauche ou le crime avoit fait abandonner leurs foyers. En ſecond lieu, pluſieurs ſe rappelant la victoire de Sylla, qui leur montroit actuellement de ſimples ſoldats devenus ſénateurs, & d'autres ſi riches qu'ils vivoient avec autant de luxe &

vites ut regio victu atque cultu ætatem agerent; sibi quisque, si in armis foret, ex victoriâ talia ſperabat. Præterea, Juventus, quæ in agris manuum mercede inopiam toleraverat, privatis atque publicis largitionibus excita, urbanum otium ingrato labori prætulerat. Eos atque alios omnîs malum publicum alebat. Quo minus mirandum eſt, homines egentes, malis moribus, maxumâ ſpe, reipublicæ juxta ac sibi conſuluiſſe. Præterea, quorum, victoriâ Sullæ, parentes proſcripti, bona erepta, jus libertatis imminutum erat, haud ſanè alio animo belli eventum exſpectabant. Ad hoc, quicumque aliarum atque Senatûs partium erant, conturbari rempublicam quam minus valere ipsi malebant; id adeò malum, multos poſt annos, in civitatem reverterat!

XXXVIII. Nam poſtquam, Cn. Pompeio & M. Craſſo coſſ. tribunitia poteſtas reſtituta eſt: homines adoleſcentes, ſummam poteſtatem nacti, quibus ætas animusque ferox erat, cœpêre, Senatum criminando, plebem exagitare; dein, largiendo atque pollicitando, magis incendere; ita ipsi clari potentesque fieri. Contra eos ſummâ ope nitebatur pleraque Nobilitas, Senatûs ſub ſpecie, pro ſua magnitudine. Namque uti pau-

de magnificence que les rois; chacun eſpéroit, ſi l'on prenoit les armes, qu'il tireroit de la victoire de pareils avantages. En troiſième lieu, de jeunes gens, qui à la campagne avoient trouvé dans le travail de leurs mains le moyen de ſoutenir leur indigence, attirés par les largeſſes particulières & publiques, avoient préféré la fainéantiſe de la ville à une occupation pénible. Ces gens-là & tous les autres ne feſoient fond que ſur les calamités publiques. Il n'eſt donc pas fort étonnant que des hommes indigents, de mœurs corrompues, & ennivrés des plus grandes eſpérances, confondiſſent les intérêts de la république avec les leurs. D'ailleurs ceux dont Sylla, après ſa victoire, avoit proſcrit les pères, confiſqué les biens, reſſerré la liberté, n'attendoient certainement pas l'évènement de la guerre avec de meilleures diſpoſitions. Ajoûtons que tous ceux qui étoient d'un autre parti que de celui du Sénat, aimoient mieux que la république fût dans le trouble, que d'avoir eux-mêmes le deſſous; tant ce malheureux eſprit de diviſion, après un calme de pluſieurs années, avoit fait de nouveaux progrès !

XXXVIII. Car lorſque le tribunat eut été rétabli dans toutes ſes prérogatives, ſous le conſulat de Cn. Pompée & de M. Craſſus (33): de jeunes gens, emportés par le feu de l'âge & par la violence de leur caractère, s'étant trouvés revêtus de cette puiſſance dèmeſurée, mirent d'abord le peuple en mouvement, par leurs invectives contre le Sénat; l'animèrent enſuite davantage, par leurs libéralités & par leurs promeſſes; & parvinrent ainſi à ſe procurer de la conſidération & du crédit. La plupart des nobles s'y op-

cis verum abſolvam, per illa tempora quicumque rempublicam agitavêre, honeſtis nominibus, alii, sicuti jura populi defenderent, pars, quo Senatûs auctoritas maxuma foret, bonum publicum simulantes, pro ſua quiſque potentiâ certabant: neque illis modeſtia, neque modus contentionis erat; utrique victoriam crudeliter exercebant.

XXXIX. Sed poſtquam Cn. Pompeius ad bellum maritimum atque mithridaticum miſſus eſt; plebis opes imminutæ, paucorum potentia crevit. Hi magiſtratus, provincias, aliaque omnia tenere; ipsi innoxii, florentes, sine metu ætatem agere; ceteroſque judiciis terrere, quo plebem in magiſtratu placidiùs tractarent. Sed ubi primum dubiis rebus novandi ſpes oblata eſt, vetus certamen animos eorum arrexit: quod si, primo prœlio, Catilina ſuperior aut æquâ manu diſcessiſſet, profectò magna clades atque calamitas rempublicam oppressiſſet; neque illis qui victoriam adepti forent diutiùs eâ uti licuiſſet, quin defessis & exſanguibus qui plus poſſet imperium atque libertatem extorqueret.

posèrent de tout leur pouvoir, en apparence pour l'intérêt du Sénat, & en effet pour celui de leur propre grandeur. Car pour dire en peu de mots la vérité, ceux qui dans ces conjonctures prirent part aux mouvements de la république, quoiqu'ils affectassent, les uns, de défendre les droits du peuple, les autres, d'assûrer au Sénat la plus grande autorité, ne pensoient tous, sous le spécieux prétexte du bien public, qu'à leur propre élévation : sans modération & sans ménagement dans leurs débats, les uns & les autres abusèrent cruellement de la victoire.

XXXIX. Cependant, lorsque Pompée eut été chargé de la guerre maritime & de celle contre Mithridate, le parti du peuple s'affoiblit, & le crédit de quelques particuliers devint immense. Ils possédoient les magistratures, les gouvernements, & tout le reste; inattaquables eux-mêmes, ils vivoient dans l'éclat, sans la moindre inquiétude; ils effrayoient seulement les autres magistrats par la rigueur de leurs jugements, afin de les forcer à tenir pendant leur magistrature une conduite plus paisible envers le peuple. Mais dès que les moindres troubles eurent fait entrevoir quelque espérance de changement, l'ancienne animosité de ceux-ci réveilla leurs prétentions : & si, dans une première action, la victoire se fût déclarée pour Catilina ou fût restée indécise, c'étoit pour la république une véritable défaite & le plus grand des malheurs; ceux-mêmes qui auroient remporté la victoire n'auroient pu en jouir long-temps, ni empêcher qu'un plus fort qu'eux ne profitât de leur lassitude & de leur épuisement, pour leur enlever l'empire & la liberté.

Fuêre tamen extra conjurationem complures qui ad Catilinam initio profecti sunt. In his erat Fulvius, senatoris filius; quem, retractum ex itinere, parens necari jussit. Iisdem temporibus Romæ Lentulus, sicuti Catilina præceperat, quoscumque moribus aut fortunâ novis rebus idoneos credebat, aut per se aut per alios sollicitabat; neque solùm cives, sed cujuscumque modi genus hominum, quod modo usui bello foret.

XL. Igitur P. Umbreno cuidam negotium dat, uti legatos allobrogum requirat, eosque, si possit, impellat ad societatem belli; existumans publicè privatimque ære alieno oppressos, præterea quod naturâ gens gallica bellicosa esset, facilè ad tale consilium adduci posse. Umbrenus, quod in Galliâ negotiatus erat, plerisque principibus civitatum notus erat atque eos noverat: itaque, sine mora, ubi primum legatos in foro conspexit, percunctatus pauca de statu civitatis & quasi dolens ejus casum, requirere cœpit quem exitum tantis malis spectarent. Postquam illos videt queri de avaritia magistratuum, accusare Senatum quod in eo auxilii nihil esset, miseriis suis remedium mortem exspectare: At ego, *inquit*, vobis, si modo viri esse vultis, rationem

Plusieurs particuliers, sans avoir été instruits du projet de la conjuration, allèrent joindre Catilina dès le commencement. De ce nombre étoit Fulvius, fils d'un sénateur; mais son père le fit arréter en chemin, ramener à Rome, & mettre à mort. Cependant Lentulus, suivant les instructions de Catilina, cherchoit, par lui-même ou par d'autres, à gagner tout ce qu'il y avoit dans la ville, de gens que leur conduite ou l'état de leur fortune lui fesoit juger propres à seconder une révolution : & il ne se bornoit pas aux citoyens; toute espèce d'hommes lui convenoit, dès qu'ils pouvoient être de quelque usage à la guerre.

XL. Il donne donc, à un certain P. Umbrénus (34), la commission de rechercher les députés des allobroges, &, s'il est possible, de les engager à se liguer pour la guerre avec les conjurés; pensant qu'on les y détermineroit aisément, tant par la considération des dettes de la nation en corps & des particuliers, que parce que les gaulois sont naturellement belliqueux. Umbrénus, pour avoir fait des affaires dans les Gaules, étoit connu de la plus grande partie des chefs de cantons & les connoissoit : ainsi, sans perdre de temps, il aborde les députés dès qu'il les trouve dans la place; il leur fait quelques questions sur les affaires de leur république; & comme touché de leur malheur, il leur demande quelle espérance ils ont d'en sortir. Voyant qu'ils se plaignent de l'avarice des magistrats, qu'ils s'en prennent au Sénat de qui ils n'obtiennent aucun secours, & qu'ils n'attendent plus que de la mort la fin de leurs maux : *Et moi*, leur dit-il, *pourvu que vous vouliez agir avec courage, je vous montrerai un*

ostendam quâ tanta mala ista effugiatis. *Hæc ubi dixit, allobroges, in spem maxumam adducti, Umbrenum orare uti sui misereretur; nihil tam asperum neque tam difficile esse, quod non cupidissumè facturi essent, dum ea res civitatem ære alieno liberaret. Ille eos in domum Decimi Bruti perducit, quod foro propinqua erat, neque aliena consilii propter Semproniam; nam tum Brutus ab Roma aberat. Præterea Gabinium arcessit, quò major auctoritas sermoni inesset. Eo præsente conjurationem aperit; nominat socios, præterea multos cujusque generis innoxios, quo legatis animus amplior esset; dein eos, pollicitos operam suam, domum dimittit.*

XLI. Sed allobroges diu in incertum habuêre quidnam consilii caperent. In altera parte erat æs alienum, studium belli, magna merces in spe victoriæ; at in altera, majores opes, tuta consilia, pro incerta spe certa præmia: hæc illis volventibus, tandem vicit Fortuna reipublicæ. Itaque Q. Fabio Sangæ, cujus patrocinio civitas plurimum utebatur, rem omnem, uti cognoverant, aperiunt. Cicero, per Sangam consilio cognito, legatis præcipit ut studium conjurationis vehementer simulent, ceteros adeant, bene polliceantur, dentque operam ut eos quàm maxumè manifestos habeant.

moyen assûré de vous dérober à tant de chagrins. Là-dessus les allobroges, concevant les plus belles espérances, supplient Umbrénus d'avoir pitié d'eux; ils assûrent qu'il n'y a rien de si pénible, rien de si difficile, qu'ils n'exécutent avec la plus grande ardeur, pourvu que ce soit un moyen de libérer leur république de ses dettes. Il les mène donc dans la maison de Décimus Brutus qui étoit proche de la place, & favorable à son projet à cause de Sempronia (35); car pour Brutus lui même, il n'étoit point alors à Rome. Il fait venir aussi Gabinius, afin de donner plus de poids à ce qu'il avoit à dire. Il leur déclare en sa présence le secret de la conjuration; il nomme les complices, & pour encourager davantage les députés, il y comprend bien des gens de toute espèce qui n'y avoient aucune part; il les congédie ensuite, après qu'ils ont promis d'être de la partie.

XLI. Cependant les allobroges furent longtemps indécis sur le parti qu'ils prendroient. D'un côté, les dettes nationales, leur penchant pour la guerre, les suites avantageuses de la victoire dont on se flattoit; de l'autre, plus de forces, plus de solidité, une récompense certaine au lieu d'un espoir douteux: tels étoient les objets de leurs réflexions, lorsqu'enfin le bon Génie de la république l'emporta. Ils découvrirent donc tout ce qu'ils savoient à Q. Fabius Sanga, dont la protection procuroit à leur nation de grands avantages (36). Cicéron, informé par Sanga de cet attentat, enjoint aux députés de feindre beaucoup de zèle pour la conjuration, de voir les autres conjurés, de leur donner de belles paroles, & de faire en sorte de les pénétrer le plus qu'il seroit possible.

XLII. Iisdem ferè temporibus, in Galliâ citeriore atque ulteriore, item in agro piceno, Bruttio, Apuliâ, motus erat. Namque illi quos ante Catilina dimiserat, inconsultè ac veluti per dementiam cuncta simul agere; nocturnis consiliis, armorum atque telorum portationibus, festinando, agitando omnia, plus timoris quàm periculi effecerant. Ex eo numero complures Q. Metellus Celer prætor, ex S. C. caussâ cognitâ, in vincula conjecerat; item in ulteriore Galliâ C. Murena, qui ei provinciæ legatus præerat.

XLIII. At Romæ Lentulus cum ceteris qui principes conjurationis erant, paratis, uti videbatur, magnis copiis, constituerat uti, quum Catilina in agrum fæsulanum cum exercitu venisset, L. Bestia, tribunus plebis concione habitâ, quereretur de actionibus Ciceronis, bellique gravissumi invidiam optumo consuli imponeret; eo signo, proxumâ nocte, cetera multitudo conjurationis suum quisque negotium exsequeretur. Sed ea divisa hoc modo dicebantur: Statilius & Gabinius uti cum magna manu duodecim simul opportuna loca urbis incenderent, quo tumultu facilior aditus ad consulem ceterosque quibus insidiæ parabantur fieret, Cethegus Ciceronis januam obsideret eumque vi aggrederetur; alius autem alium; sed filii familiarum, quorum

XLII. A peu près vers ce temps-là il y eut quelque émeute dans la Gaule citérieure & dans la Gaule ultérieure, ainſi que dans le Picénum, dans le Brutium, & dans l'Apulie. C'étoient ceux que Catilina y avoit envoyés d'avance, qui s'y comportoient en étourdis & comme des inſenſés; mais leurs aſſemblées nocturnes, des tranſports d'armes & de traits, des démarches précipitées, des mouvements confus, avoient cauſé plus d'effroi que de danger. Le préteur Q. Métellus Céler, ayant pris connoiſſance de cette affaire en vertu d'un décret du Sénat, avoit fait empriſonner pluſieurs de ces gens-là; & C. Muréna en avoit fait de même dans la Gaule ultérieure, où il commmandoit en qualité de lieutenant (37).

XLIII. Lentulus & les autres chefs de la conjuration qui étoient à Rome, croyant avoir préparé de grandes forces, avoient arrêté que, quand Catilina ſeroit entré ſur le territoire de Féſules avec ſon armée, L. Beſtia, tribun du peuple, convoqueroit l'aſſemblée, s'y plaindroit hautement de la conduite de Cicéron, & chargeroit cet excellent conſul de tout l'odieux d'une guerre ſi funeſte; qu'à ce ſignal les autres conjurés exécuteroient, la nuit ſuivante, ce qui ſeroit preſcrit à chacun d'eux. Or on dit que telles étoient leurs diſpoſitions: Statilius & Gabinius bien accompagnés devoient à la même heure mettre le feu en douze endroits convenables de la ville, afin qu'à la faveur du tumulte il fût plus aiſé de pénétrer juſqu'au conſul & aux autres dont on vouloit ſe défaire; Céthégus devoit ſe ſaiſir de la porte de Cicéron & attaquer ſa perſonne de vive force; d'autres avoient d'autres victimes à frap-

ex Nobilitate maxuma pars erat, parentes interficerent; simul cæde & incendio perculsis omnibus, ad Catilinam erumperent.

Inter hæc parata atque decreta, Cethegus ſemper querebatur de ignavia ſociorum; illos, dubitando & dies prolatando, magnas opportunitates corrumpere; facto, non conſulto, in tali periculo opus eſſe; ſeque, si pauci adjuvarent, languentibus aliis, impetum in curiam facturum. Naturâ ferox, vehemens, manu promtus erat; maxumum bonum in celeritate putabat.

XLIV. Sed allobroges, ex præcepto Ciceronis, per Gabinium ceteros conveniunt: ab Lentulo, Cethego, Statilio, item Cassio poſtulant jusjurandum, quod signatum ad civîs perferant; aliter, haud facilè eos ad tantum negotium impelli poſſe. Ceteri nihil ſuſpicantes dant; Cassius ſemet eo brevi venturum pollicetur, ac paulo ante legatos ex urbe proficiſcitur. Lentulus cum his T. Volturtium quemdam crotonienſem mittit, ut allobroges, priùs quam domum pergerent, cum Catilina, datâ atque acceptâ fide, ſocietatem confirmarent; ipſe Volturtio litteras ad Catilinam dat, quarum exemplum infra ſcriptum eſt.

per; mais les enfants de famille, presque tous de condition, étoient engagés à tuer leurs propres pères; & tandis que le carnage & l'incendie rempliroient d'effroi tous les cœurs, ils devoient courir ensemble se joindre à Catilina.

Au milieu de ces préparatifs & de ces arrangements, Céthégus ne cessoit de se plaindre que ses associés n'avoient point d'activité; qu'à force d'irrésolutions & de délais, ils fesoient manquer les occasions les plus favorables; que, dans une conjoncture si périlleuse, il falloit agir au lieu de consulter; & que pour lui, si quelques-uns vouloient le seconder, il laisseroit les autres dans leur inaction & iroit forcer le Sénat. C'étoit un homme naturellement féroce, violent, expéditif; & il étoit persuadé que le point important étoit la célérité.

XLIV. Cependant les allobroges, conformément aux instructions de Cicéron, obtiennent, par l'entremise de Gabinius, une entrevue avec les autres conjurés : ils demandent à Lentulus, à Céthégus, à Statilius, & à Cassius, un engagement par écrit, scellé de leurs sceaux, qu'ils pussent montrer à leurs concitoyens; sans quoi il ne seroit pas aisé de les engager dans une affaire de si grande conséquence. Les trois premiers le donnent sans défiance; Cassius leur promet de se rendre incessamment dans leur pays, & sort effectivement de la ville peu de temps avant eux. Afin que les députés, avant de se rendre chez eux, ratifiassent le traité avec Catilina par un serment réciproque, Lentulus envoya avec eux un certain T. Volturcius de Crotone, & lui remit pour Catilina une lettre dont voici la copie. *Celui que je*

Qui sim ex eo quem ad te misi cognosces. Fac cogites in quanta calamitate sis, & memineris te virum esse : consideres quid tuæ rationes postulent ; auxilium petas ab omnibus, etiam ab infimis. *Ad hoc, mandata verbis dat : quum ab senatu hostis judicatus sit, quo consilio servitia repudiet ? in urbe parata esse quæ jusserit ; ne cunctetur ipse propiùs accedere.*

XLV. His rebus ita actis, constitutâ nocte quâ proficiscerentur ; Cicero, per legatos cuncta edoctus, Lucio Valerio Flacco & Caïo Pomptino, prætoribus, imperat ut in ponte Mulvio per insidias allobrogum comitatus deprehendant : rem omnem aperit, cujus gratiâ mittebantur : cetera, uti facto opus sit, ita agant. Homines militares, sine tumultu præsidiis collocatis, sicuti præceptum erat, occultè pontem obsident. Postquam ad id loci legati cum Volturtio venêre, simul utrimque clamor exortus est : galli, citò cognito consilio, sine mora prætoribus se tradunt. Volturtius primo, cohortatus ceteros, gladio se à multitudine defendit ; dein, ubi à legatis desertus est, multa priùs de salute sua Pomptinum obtestatus, quod ei notus erat ; postremo, timidus ac vitæ diffidens, velut hostibus, sese prætoribus dedit.

XLVI. Quibus rebus confectis, omnia

vous

vous envoie vous dira qui je ſuis. Ne perdez pas de vue la ſituation fâcheuſe où vous êtes réduit, & ſouvenez-vous d'être homme de cœur : faites réflexion à ce qu'exigent vos propres intérêts ; demandez du ſecours à tout le monde, même aux gens de la plus baſſe condition (38). Lentulus chargea en outre le porteur de dire de ſa part à Catilina, qu'un arrêt du Sénat l'ayant déclaré ennemi de l'État, on ne concevoit pas pourquoi il refuſoit le ſervice des eſclaves ; que tout étoit diſpoſé dans Rome ſelon ſes ordres ; que de ſon côté il ne tardât pas de s'en approcher.

XLV. Quand tout cela eut été réglé, & que la nuit du départ eut été fixée, Cicéron, inſtruit de tout par les députés, donne ordre aux préteurs L. Valérius Flaccus & C. Pomptinus, d'arrêter en embuſcade ſur le pont Milvius tout ce qui accompagneroit les allobroges : il leur apprend le motif de la commiſſion qu'il leur donne ; du reſte il leur laiſſe le pouvoir d'agir ſelon l'occurrence. Les préteurs, au fait des opérations militaires, poſtent des troupes ſans bruit, conformément aux ordres qu'ils ont reçus, & s'aſſûrent ſecrètement du pont. Dès que les députés y ſont arrivés avec Volturcius, on pouſſe de grands cris des deux côtés : les gaulois, jugeant de quoi il s'agit, s'abandonnent ſur le champ aux préteurs. Volturcius encourage d'abord ſes compagnons, & ſe défend lui-même l'épée à la main contre la multitude des aſſaillants : puis ſe voyant abandonné des députés, il prie inſtamment Pomptinus, de qui il étoit connu, de le ſauver ; à la fin, ſaiſi d'effroi & craignant pour ſa vie, il ſe rend aux préteurs comme à de vrais ennemis.

XLVI. Auſſi-tôt après cette expédition, on en-

properè per nuncios consuli declarantur. At illum ingens cura atque lætitia simul occupavêre : lætabatur intelligens, conjuratione patefactâ, civitatem periculis ereptam esse : porro autem anxius erat, in maxumo scelere tantis civibus deprehensis, quid facto opus esset; pœnam illorum sibi oneri, impunitatem perdundæ reipublicæ fore. Igitur confirmato animo, vocari ad sese jubet Lentulum, Cethegum, Statilium, Gabinium, itemque Ceparium terracinensem, qui in Apuliam ad concitanda servitia proficisci parabat. Ceteri sine morâ veniunt : Ceparius, paulo ante domo egressus cognito indicio, ex urbe profugerat. Consul Lentulum, quod prætor erat, ipse manu tenens, in senatum perducit; reliquos cum custodibus in ædem Concordiæ venire jubet. Eo Senatum advocat; magnâque frequentiâ ejus ordinis, Volturtium cum legatis introducit; Flaccum prætorem scrinium, cum litteris quas à legatis acceperat, eodem adferre jubet.

XLVII. Volturtius, interrogatus de itinere, de litteris, postremo quid aut quâ de caussâ consilii habuisset, primo fingere alia omnia, dissimulare de conjuratione : post, ubi fide publicâ dicere jussus est, omnia, uti gesta erant, aperit; se paucis ante diebus à Gabinio & Cepario socium accitum; nihil amplius scire quam legatos; tantummodo

donna avis au conſul. Mais cette nouvelle le remplit en même-temps d'inquiétude & de joie : ſa joie venoit de ce que, la conjuration une fois miſe au grand jour, l'État étoit hors de péril : ce qui l'inquiétoit, c'étoit le parti qu'il falloit prendre envers des citoyens d'un ſi haut rang, convaincus d'un crime énorme ; il prévoyoit que leur châtiment lui ſeroit préjudiciable à lui-même, & que leur impunité perdroit la république. A la fin s'étant déterminé courageuſement, il fait venir chez lui Lentulus, Céthégus, Statilius, Gabinius, & Céparius de Terracine, qui ſe diſpoſoit à partir pour l'Apulie, dans le deſſein d'y ſoulever les eſclaves. Les autres vinrent ſur le champ : mais Céparius, qui venoit de ſortir de chez lui ſur l'avis que tout étoit découvert, s'étoit ſauvé hors de Rome. Le conſul, prenant lui-même Lentulus par la main, parce qu'il étoit préteur, le mène au temple de la Concorde ; il y fait conduire les autres par des gardes. Il y convoque le Sénat, & l'aſſemblée étant nombreuſe, il fait entrer Volturcius avec les députés, & ordonne au préteur Flaccus d'apporter le porte-feuille & les lettres que les députés lui avoient remiſes.

XLVII. Volturcius, interrogé ſur ſon voyage, ſur la lettre qu'il portoit, ſur les vues qu'il avoit, ſur les motifs qui le déterminoient, imagine d'abord des défaites tout-à-fait étrangères, & garde ſur la conjuration un profond ſecret ; enſuite, ſa grâce lui étant promiſe ſous le ſceau de la foi publique, il avoue ſincèrement tout ce qui s'eſt paſſé ; que ce n'eſt que depuis peu de jours que Gabinius & Céparius l'ont engagé dans la conjuration, & qu'il n'en ſait pas plus que les députés ;

audire ſolitum ex Gabinio, P. Autronium, Ser. Sullam, L. Varguntеïum, multos præterea in eâ conjuratione eſſe. Eadem galli fatentur: at Lentulum dissimulantem coarguunt, præter litteras, ſermonibus quos ille habere ſolitus erat ex libris sibyllinis: Regnum Romæ tribus Corneliis portendi; Cinnam atque Sullam antea, ſe tertium eſſe cui fatum foret urbis potiri; præterea ab incenſo Capitolio illum eſſe vigesimum annum, quem ſæpe ex prodigiis haruſpices reſpondiſſent bello civili cruentum fore. *Igitur, perlectis litteris, quum priùs omnes signa cognoviſſent, Senatus decernit ut, abdicato magiſtratu, Lentulus itemque ceteri in liberis cuſtodiis habeantur. Itaque Lentulus, Publio Lentulo Spintheri, qui tum ædilis erat; Cethegus, Quinto Cornificio; Statilius, Caïo Cæſari; Gabinius, Marco Craſſo; Ceparius (nam is paulo ante ex fugâ retractus erat), Cneïo, Terentio ſenatori traduntur.*

XLVIII. Interea plebes, conjuratione patefactâ, quæ primo cupida rerum novarum nimis bello favebat, mutatâ mente, Catilinæ consilia exſecrare, Ciceronem ad cœlum tollere; velut ex ſervitute erepta, gaudium atque lætitiam agitabat. Namque alia belli

qu'il a feulement ouï dire plufieurs fois à Gabinius, que P. Autronius, Servius Sylla, L. Varguntéius, & plufieurs autres, étoient du nombre des complices. La dépofition des gaulois fut la même : & comme Lentulus fe tenoit fur la négative, ils lui objectèrent unanimement, outre fes lettres, les propos qu'il avoit coutume de tenir & d'autorifer par les oracles des fibylles (39) : *Que la fouveraineté de Rome étoit promife à trois Cornéliens; que Cinna & Sylla en avoient déja joui, & qu'il étoit le troifième à qui le deftin la réfervoit; que d'ailleurs on étoit à la vingtième année depuis l'incendie du Capitole; & que les arufpices avoient fouvent prédit, d'après les prodiges qu'ils avoient vus, que cette année feroit enfanglantée par une guerre civile.* Enfin on lut les lettres, après que chacun des conjurés eut reconnu fon fceau; & le Sénat ordonna que Lentulus feroit deftitué de fa charge & mis, ainfi que les autres, fous une garde libre. En conféquence on le remit à P. Lentulus Spinther, qui étoit alors édile; on confia Céthégus à Q. Cornificius; Statilius, à C. Céfar; Gabinius, à M. Craffus; & le fénateur Cn. Térencius fut chargé de Céparius, qu'on avoit arrété dans fa fuite & qu'on venoit de ramener.

XLVIII. Dans cette conjoncture, la conjuration étant tout-à-fait dévoilée, on vit la populace, à qui l'amour de la nouveauté avoit d'abord infpiré un penchant exceffif pour la guerre, changer entièrement de difpofition, détefter les projets de Catilina, èlever Cicéron jufqu'au ciel (40), & faire éclater fon contentement & fa joie (41), comme fi elle venoit d'être tirée de la fervitude. En effet elle efpéroit que les autres défordres de

facinora prædæ magis quam detrimento fore: incendium vero crudele, immoderatum, ac sibi maxumè calamitosum putabat; quippe cui omnes copiæ in usu quotidiano & cultu corporis erant.

Post eum diem quidam L. Tarquinius ad senatum adductus erat, quem, ad Catilinam proficiscentem, ex itinere retractum aiebant. Is, quum se diceret de conjuratione indicaturum, si fides publica esset; jussus à consule quæ sciret edicere, eadem fere quæ Volturtius, de paratis incendiis, de cæde bonorum, de itinere hostium, Senatum edocet: præterea, se missum à M. Crasso, qui Catilinæ nunciaret, ne eum Lentulus, & Cethegus, aliique ex conjuratione deprehensi terrerent; eoque magis properaret ad urbem accedere, quo & ceterorum animos reficeret & illi faciliùs è periculo eriperentur.

Sed ubi Tarquinius Crassum nominavit, hominem nobilem, maxumis divitiis, summâ potentiâ: alii rem incredibilem rati; pars, tametsi verum existumabant, tamen, quia in tali tempore tanta vis hominis magis leniunda quam exagitanda videbatur, plerique Crasso negotiis privatis obnoxii, conclamant indicem falsum esse, deque eâ re pos-

la guerre la mettroient plutôt dans le cas de piller que de perdre : mais elle jugea que l'incendie feroit une exécution cruelle, exceffive, & abfolument ruineufe pour elle; parce que toutes fes richeffes confiftoient dans l'habillement & dans les chofes qui font d'un ufage journalier.

Le lendemain on amena au Sénat un certain L. Tarqùinius, qui, étant parti pour aller joindre Catilina, avoit été, difoit-on, arrété fur la route. Sur la promeffe qu'il fefoit, de donner des lumières touchant la conjuration, s'il étoit affûré de fa grâce par l'autorité publique, le conful lui ordonna de déclarer librement ce qu'il en favoit; & il dépofa devant le Sénat, à peu-près la même chofe que Volturcius, fur le projet de brûler Rome, fur le maffacre des gens de bien, & fur la marche des ennemis : il y ajoûta que M. Craffus l'envoyoit vers Catilina, pour lui dire que, loin de s'effrayer de la détention de Lentulus, de Céthégus, & des autres conjurés, il devoit fe hâter d'autant plus d'approcher de la ville, tant pour relever le courage du refte de fes amis, que pour faciliter la délivrance de ceux-ci.

Mais lorfque Tarqùinius eut nommé Craffus, perfonnage diftingué par une naiffance illuftre, par des richeffes prodigieufes, par un crédit immenfe : les uns regardèrent la chofe comme incroyable ; les autres, perfuadés de refte qu'elle étoit vraie, jugeant toutefois que dans la conjoncture préfente il étoit plus à propos de ménager que de pouffer à bout un homme fi puiffant, & la plupart fe rappellant d'ailleurs les obligations qu'ils avoient à Craffus pour leurs intérêts perfonnels, s'écrièrent unanimement que cette déla-

tulant uti referatur. Itaque, consulente Cicerone, frequens Senatus decernit Tarquinii indicem falsum videri; eumque in vinculis retinendum; neque amplius potestatem faciundam, nisi de eo indicaret cujus consilio tantam rem esset mentitus.

Erant eo tempore qui existumarent indicium illud à P. Autronio machinatum, quo faciliùs, appellato Crasso, per societatem periculi reliquos illius potentia tegeret. Alii Tarquinium à Cicerone immissum aiebant, ne Crassus, more suo suscepto malorum patrocinio, rempublicam conturbaret: ipsum Crassum ego postea prædicantem audivi, tantam illam contumeliam sibi à Cicerone impositam.

XLIX. Sed iisdem temporibus Q. Catulus & C. Piso neque gratiâ, neque precibus, neque pretio Ciceronem impellere quivêre, uti per allobroges aut alium indicem C. Cæsar falso nominaretur. Nam uterque cum illo gravîs inimicitias exercebant: Piso, oppugnatus in judicio repetundarum, propter cujusdam transpadani supplicium injustum; Catulus, ex petitione pontificatûs odio incensus, quod, extremâ ætate, maxumis honoribus usus, ab adolescentulo Cæsare victus

tion étoit une calomnie, & requirent là-dessus une délibération. Cicéron ayant donc recœuilli les voix, le Sénat décida à la pluralité qu'il jugeoit la déposition de Tarquinius une imposture; qu'il seroit mis en prison; & qu'il ne seroit plus entendu, à moins qu'il ne déclarât à l'instigation de qui il avoit avancé une si grande fausseté.

Quelques-uns crurent dans le temps que P. Autronius avoit imaginé cette accusation, afin que, Crassus une fois impliqué dans l'affaire, son crédit mît à couvert les autres accusés dont il partageroit le péril. D'autres avancèrent que Cicéron avoit suscité Tarquinius, afin de prèvenir les désordres que Crassus pouvoit occasionner dans l'État, s'il prenoit à son ordinaire la défense des méchants: pour moi, j'ai ouï dire hautement dans la suite à Crassus même, que c'étoit Cicéron qui lui avoit fait un si grand outrage.

XLIX. D'un autre côté Q. Catulus & C. Pison ne purent dans ces mêmes circonstances, ni par leur crédit, ni par prières, ni par argent, engager Cicéron à suborner les allobroges ou quelque autre, pour accuser faussement C. César, dont ils étoient tous deux les ennemis mortels (42): Pison, parce que, dans une action de péculat intentée contre lui, César l'avoit chargé d'avoir injustement condamné à mort un habitant de la Gaule transpadane; Catulus, parce que, sollicitant le souverain pontificat, dans un âge avancé & après avoir rempli les plus grandes charges de la république, on lui avoit préféré César qui n'étoit encore qu'un jeune homme. L'occasion leur paroissoit d'autant plus favorable, que César avoit contracté des dettes immenses,

discesserat. Res autem opportuna videbatur; quod is, privatim egregiâ liberalitate, publicè maxumis muneribus, grandem pecuniam debebat. Sed ubi consulem ad tantum facinus impellere nequeunt, ipsi singillatim circumeundo, atque ementiendo quæ se ex Volturtio aut allobrogibus audîsse dicerent, magnam illi invidiam conflaverant, usque adeò uti nonnulli equites romani qui, præsidii caussâ, cum telis erant circùm ædem Concordiæ, seu periculi magnitudine seu animi nobilitate impulsi, quo studium suum in rempublicam clarius esset, egredienti ex senatu Cæsari gladio minitarentur.

L. Dum hæc in Senatu aguntur, & dum legatis allobrogum & Tito Volturtio, comprobato eorum indicio, præmia decernuntur; liberti & pauci ex clientibus Lentuli, diversis itineribus, opifices atque servitia in vicis ad eum eripiendum sollicitabant; partim exquirebant duces multitudinum, qui pretio rempublicam vexare soliti erant. Cethegus autem per nuncios familiam atque libertos suos, lectos & exercitatos in audaciam, orabat uti, grege facto, cum telis ad sese irrumperent.

Consul, ubi ea parari cognovit, dispositis præsidiis uti res atque tempus monebat, convocato Senatu, refert quid de his fieri placeat qui in custodiam traditi erant; sed eos paulo ante frequens Senatus judicaverat

pour subvenir à ses libéralités particulières & à ses largesses publiques. Mais ne pouvant déterminer le consul à une si grande injustice, ils se répandirent chacun de leur côté, semèrent de faux bruits qu'ils prétendoient tenir de Volturcius ou des allobroges, & indisposèrent si fort les esprits contre César, que quelques chevaliers romains, qui, pour la sûreté du Sénat, étoient en armes autour du temple de la Concorde, tirèrent l'épée contre lui quand il sortit, soit qu'ils fussent touchés de la grandeur du péril, ou que par pure générosité ils voulussent signaler leur zèle pour la république.

L. Tandis que ces affaires occupoient le Sénat, & qu'il décernoit des récompenses aux allobroges & à T. Volturcius, dont les dépositions avoient été vérifiées, les affranchis de Lentulus & un petit nombre de ses clients, répandus chacun de leur côté, sollicitoient dans les rues les artisans & les esclaves de le mettre en liberté; quelques-uns cherchoient avec empressement des boutefeux, capables d'ameuter la populace & accoutumés à se vendre à prix d'argent pour troubler l'État. Céthégus d'autre part fesoit, par des émissaires, les plus fortes instances aux gens de sa maison & à ses affranchis, hommes d'élite & exercés aux attentats les plus hardis, de se réunir & d'accourir en armes à son secours.

Le consul, informé de ces mouvements, se hâte de placer les gardes qu'exigent le besoin & les conjonctures, convoque le Sénat, & demande qu'on délibère sur ce qu'on jugera à propos de faire des prisonniers, qu'une assemblée nombreuse venoit déja de déclarer criminels d'État. Là-dessus

contra rempublicam fecisse. Tum Decimus Junius Silanus, primus sententiam rogatus, quod eo tempore consul designatus erat, de his qui in custodiis tenebantur, & præterea de Lucio Cassio, Publio Furio, P. Umbreno, Quinto Annio, si deprehensi forent, supplicium sumendum decreverat: isque postea, permotus oratione C. Cæsaris, pedibus in sententiam Tiberii Neronis iturum se dixerat, quod de eâ re, præsidiis additis, referendum censuerat. Sed Cæsar, ubi ad eum ventum est, rogatus sententiam à consule, hujuscemodi verba locutus est:

LI. Omnîs homines, Patres conscripti, qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitiâ, irâ, atque misericordiâ vacuos esse decet: haud facilè animus verum providet, ubi illa officiunt; neque quisquam omnium lubidini simul & usui paruit. Ubi intenderis ingenium, valet; si lubido possidet, ea dominatur, animus nihil valet. Magna mihi copia est memorandi, Patres conscripti, qui reges aut qui populi, irâ aut misericordiâ impulsi, malè consuluerint; sed ea malo dicere quæ majores nostri contra lubidinem animi sui rectè atque ordine fecêre. Bello macedonico, quod cum rege Perse gessimus, rhodiorum civitas, magna atque magnifica, quæ populi romani opibus creverat, infida atque advorsa nobis fuit: sed postquam, bello confecto, de rhodiis con-

Décimus Junius Silanus, interrogé le premier, parce qu'il étoit alors conſul déſigné, fut d'abord d'avis de condamner au dernier ſupplice ceux qui étoient déja dètenus, ainſi que L. Caſſius, P. Furius, P. Umbrénus, & Q. Annius, ſi on parvenoit à les arréter : mais enſuite, ébranlé par le diſcours de C. Céſar, il dit qu'il paſſeroit du côté de Tibère Néron (43), dont l'opinion étoit qu'il fût plus amplement informé de cette affaire, & que cependant on augmentât la garde. Pour Céſar, quand on en fut venu à lui & que le conſul lui eut demandé ſon avis, il parla en ces termes :

LI. *Pères conſcrits, tous ceux qui ont à délibérer ſur des objets ſuſceptibles de doute, doivent être exempts de tout ſentiment de haine, d'amitié, de colère, de compaſſion : ſi l'eſprit en eſt prèvenu, il ne démêle pas aiſément la vérité ; & jamais perſonne n'a pris le parti le plus utile en obéiſſant aux mouvements d'une paſſion. Donnez à l'eſprit toute liberté de s'étendre, il vous ſert bien ; ſi une paſſion l'obsède, elle prend le deſſus, & la raiſon eſt inutile. Il me ſeroit aiſé, Pères conſcrits, de vous citer les rois ou les peuples à qui la colère ou la compaſſion a ſuggéré de fauſſes démarches ; mais j'aime mieux vous rappeler les traits d'équité & de ſageſſe où nos ancêtres ont réſiſté aux impulſions de leur propre cœur. Pendant la guerre que nous eumes en Macédoine contre le roi Perſée, les rhodiens, peuple puiſſant & riche, qui devoient leur accroiſſement aux bienfaits du peuple romain, nous manquèrent de fidélité & ſe déclarèrent contre nous : cependant à la fin de la guerre, nos ancêtres, ayant mis la matière en*

ſultum eſt, majores noſtri, ne quis divitiarum magis quam injuriæ causſâ bellum inceptum diceret, impunitos eos dimisêre. Item bellis punicis omnibus, quum ſæpe carthaginienſes, & in pace & per inducias, multa nefanda facinora feciſſent; nunquam ipsi per occasionem talia fecêre: magis quod ſe dignum foret, quam quod in illos jure fieri poſſet, quærebant.

Hoc item vobis providendum eſt, P. C. ne plus valeat apud vos Publii Lentuli & ceterorum ſcelus, quam veſtra dignitas; neu magis iræ veſtræ, quam famæ, conſulatis. Nam si digna pœna pro factis eorum reperitur, novum consilium approbo; sin magnitudo ſceleris omnium ingenia exſuperat, iis utendum cenſeo quæ legibus comparata ſunt. Plerique eorum qui ante me ſententias dixerunt, compositè atque magnificè caſum reipublicæ miſerati ſunt: quæ belli ſævitia eſſet, quæ victis acciderent, enumeravêre: rapi virgines, pueros; divelli liberos à parentum complexu; matres familiarum pati quæ victoribus collibuiſſent; fana atque domos exſpoliari; cædem, incendia fieri; poſtremo armis, cadaveribus, cruore, atque luctu omnia compleri. Sed, per deos immortalîs, quo illa oratio pertinuit? An uti vos infeſtos conjurationi faceret? ſcilicet quem res tanta atque tam atrox non permovit, eum oratio accendet! Non ita

délibération, laissèrent cette offense impunie, de peur qu'on ne dît que nous les attaquions plutôt pour ravir leurs richesses que pour nous venger de l'injure qu'ils nous avoient faite. De même dans l'intervalle de toutes les guerres puniques, quoiqu'il fût souvent arrivé aux carthaginois de commettre des indignités atroces, soit pendant la paix soit pendant des trêves; jamais nos pères n'en prirent occasion d'user de représailles : ils préférèrent ce qu'exigeoit leur dignité, à ce que pouvoit leur permettre la rigueur de la justice.

Prenez garde pareillement, Pères conscrits, d'être plus frappés du crime de P. Lentulus & de ses complices, que de ce que vous devez à votre propre dignité; & de suivre les conseils de votre indignation, plutôt que ceux de votre gloire. En effet si l'on peut inventer un supplice nouveau proportionné à leurs forfaits, j'approuve l'innovation proposée; mais si la grandeur du crime est au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer, je pense qu'il faut s'en tenir à ce qui a été réglé par les loix. La plupart de ceux qui ont dit leurs avis avant moi, ont déploré avec art & en termes pompeux la situation fâcheuse de la république : ils ont détaillé les horreurs de la guerre, & les malheurs des vaincus : ils ont représenté les filles & les garçons enlevés, les enfants arrachés du sein de leurs parents; les mères de famille livrées à la licence des vainqueurs; les temples & les maisons abandonnés au pillage; le carnage & l'incendie remplissant tout d'horreur; en un mot de tous côtés des armes, des cadavres, du sang, des gémissements. Mais, au nom des dieux immortels, à quoi bon ce discours? A vous animer contre la conjuration? quoi! celui que n'a point ému un attentat si grand & si atroce, une harangue va l'enflammer! Il n'en est pas ainsi : personne ne

eſt : neque cuiquam mortalium injuriæ ſuæ parvæ videntur ; multi eas graviùs æquo habuêre. Sed alia aliis licentia eſt, P. C. Qui demissi in obſcuro vitam agunt si quid iracundiâ deliquêre, pauci ſciunt ; fama atque fortuna eorum pares ſunt : qui, magno imperio præditi, in excelſo ætatem agunt, eorum facta cuncti mortales novêre. Ita, in maxumâ fortunâ minuma licentia eſt : neque ſtudere neque odiſſe, ſed minumè iraſci decet ; quæ apud alios iracundia dicitur, ea in imperio ſuperbia atque crudelitas appellatur.

Equidem ego sic exiſtumo, P. C. omnîs cruciatus minores quam facinora illorum eſſe. Sed plerique mortales poſtrema meminêre ; & in hominibus impiis, ſceleris eorum obliti, de pœnâ diſſerunt, si ea paulo ſeverior fuerit.

Decimum Silanum, virum fortem atque ſtrenuum, certè ſcio quæ dixerit ſtudio reipublicæ dixiſſe ; neque illum, in tantâ re, gratiam aut inimicitias exercere : eos mores eamque modeſtiam viri cognovi. Verum ſententia ejus mihi, non crudelis, (quid enim in talîs homines crudele fieri poteſt ?) ſed aliena à republicâ noſtrâ videtur. Nam profectò aut metus aut injuria te ſubegit, Silane, conſulem designatum, genus pœnæ novum decernere. De timore ſupervacaneum eſt diſſerere, præſenti diligentiâ clariſſumi

regarde comme légères les injures qui lui ſont perſonnelles ; & bien des gens les ont reſſenties trop vivement. Mais, Pères conſcrits, tout le monde n'a pas là-deſſus la même liberté. Que des hommes de néant, vivant dans l'obſcurité, faſſent quelque faute par emportement, peu de gens le ſavent ; leur réputation & leur état ſont de niveau : ceux au contraire qui, revêtus d'un grand pouvoir, vivent dans l'élévation, ne font rien qui ne ſoit connu de l'univers entier. De ſorte que plus on eſt élevé, moins on eſt libre : on ne doit montrer ni faveur ni haine, mais il faut ſur-tout réprimer la colère ; ce qui n'eſt que colère dans le reſte des hommes, eſt traité d'orgœuil & de cruauté dans ceux qui commandent.

Pour moi, Pères conſcrits, je ſuis véritablement perſuadé que tous les ſupplices imaginables ſont au-deſſous du crime des conjurés. Mais la plupart des hommes ne conſervent que les dernières impreſſions : & en ce qui concerne les plus grands ſcélérats, on perd de vue leur forfait, & l'on ne s'entretient que de leur punition, pour peu qu'elle ait été trop ſévère.

Je ſuis convaincu que Décimus Silanus, homme plein de vigueur & de courage, n'a conſulté dans ſon diſcours que ſon zèle pour la république ; & que, dans une affaire ſi importante, il ne connoît ni faveur ni haine : j'en ai pour garants ſa conduite & ſa prudence (44). *Son avis cependant me paroît, je ne dirai pas cruel, (car que peut-il y avoir de cruel quand il s'agit de pareils hommes ?) mais incompatible avec l'eſprit de notre gouvernement. En effet, Silanus, ce ne peut être que la crainte des ſuites ou l'atrocité même de l'attentat, qui ait déterminé un conſul déſigné à décerner un nouveau genre de peine. Quant à la crainte des ſuites, il n'en faut plus parler ; puiſque,*

viri consulis quum tanta præsidia sint in armis. De pœnâ possum equidem dicere id quod res habet : in luctu atque miseriis, mortem, ærumnarum requiem, non cruciatum esse ; eam cuncta mortalium mala dissolvere ; ultra neque curæ neque gaudio locum esse.

Sed, per deos immortalîs, quamobrem in sententiam non addidisti, uti priùs verberibus in eos animadverteretur ? An, quia lex porcia vetat ? at aliæ leges item condemnatis civibus non animam eripi, sed exsilium permitti, jubent. An, quia gravius est verberari quam necari ? quid autem acerbum aut nimis grave est in homines tanti facinoris convictos ? Sin, quia levius est; quî convenit in minore negotio legem observare, quum eam in majore neglexeris ?

At enim quis reprehendat quod in parricidas reipublicæ decretum erit ? tempus, dies, Fortuna, cujus lubido gentibus moderatur. Illis merito accidet quidquid evenerit : ceterum vos, Patres conscripti, quid in alios statuatis considerate. Omnia mala exempla ex bonis initiis orta sunt : sed ubi imperium ad ignaros aut minùs bonos pervenit ; novum illud exemplum, ab dignis & idoneis, ad indignos & non idoneos transfertur. Lacedæmonii devictis atheniensibus

par la vigilance de notre illustre consul, il y a de si bonnes gardes sous les armes. Mais pour ce qui concerne la punition, je puis dire ce qui en est: que, dans l'affliction & dans les détresses, la mort est la fin de toutes les inquiétudes, au lieu d'être un supplice; qu'elle termine tous les maux de l'humanité; & qu'au-delà du tombeau il n'y a plus ni peine ni plaisir (45).

Mais, au nom des dieux immortels, pourquoi n'avez-vous pas ajoûté à votre avis, que préalablement les coupables seroient battus de verges? Seroit-ce parce que la loi porcia le défend? eh! d'autres loix défendent aussi d'ôter la vie à des citoyens condamnés, & veulent qu'on les laisse aller en exil. Seroit-ce parce qu'il est plus terrible d'être battu de verges que d'être mis à mort? eh! qu'y a-t-il de trop sévère & de trop terrible contre des gens convaincus d'un si grand crime? Si c'est au contraire que vous jugez cette peine trop légère; comment concilier ce respect pour la loi dans un point de peu de conséquence, avec la transgression que vous en faites dans un point plus essenciel?

Mais qui censurera un arrêt rendu contre des parricides de la république? Qui? le temps, les conjonctures, la Fortune, dont le caprice gouverne les nations. Ces malheureux ont mérité sans doute tout ce qui peut leur arriver: cependant examinez mûrement, Pères conscrits, les conséquences de votre décision pour d'autres citoyens. Tous les mauvais exemples ont eu de bons principes: mais que l'autorité passe à des hommes ignorants ou moins droits; le nouvel exemple, donné à propos sur des sujets qui le méritoient, s'applique mal à propos à d'autres qui ne le méritent pas. Les lacédémoniens, ayant vaincu les athéniens, les

triginta viros impoſuêre, qui rempublicam tractarent. Hi primo cœpêre peſſumum quemque & omnibus inviſum indemnatum necare; eo populus lætari & merito dicere fieri: poſt, ubi paullatim licentia crevit, juxta bonos & malos lubidinosè interficere, ceteros metu terrere; ita, civitas, ſervitute oppreſſa, ſtultæ lætitiæ gravîs pœnas dedit. Noſtrâ memoriâ victor Sulla, quum Damaſippum & alios hujuſmodi, qui malo reipublicæ creverant, jugulari jussit; quis non factum ejus laudabat? homines ſceleſtos & factioſos, qui ſeditionibus rempublicam exagitaverant, merito necatos aiebant. Sed ea res magnæ initium cladis fuit: namque uti quiſque domum aut villam, poſtremo aut vas aut veſtimentum alicujus concupiverat; dabat operam ut is in proſcriptorum numero eſſet. Ita, illi quibus Damasippi mors lætitiæ fuerat, paulo poſt ipsi trahebantur; neque priùs finis jugulandi fuit, quam Sulla omnîs ſuos divitiis explevit.

Atque ego hoc non in Marco Tullio, neque his temporibus, vereor. Sed in magnâ civitate multa & varia ingenia ſunt: poteſt, alio tempore, alio conſule cui item exercitus in manu sit, falſum aliquid pro vero credi: ubi, hoc exemplo, per Senatûs decretum conſul gladium eduxerit; quis illi finem ſtatuet aut quis moderabitur?

mirent ſous le gouvernement de trente hommes. Ces gouverneurs commencèrent par mettre à mort, ſans les formalités judiciaires, les plus grands ſcélérats, objets de la haine publique; le peuple en marqua ſa joie & applaudit à leur équité: cette licence s'accrut enſuite, & bientôt ils ſacrifièrent indiſtinctement à leur fantaiſie les bons & les méchants, & remplirent les autres d'effroi; de ſorte que la république, accablée ſous le joug de la ſervitude, fut cruellement punie de ſa joie inſenſée. De nos jours, lorſque Sylla victorieux fit égorger Damaſippe & d'autres gens de même eſpèce, qui s'étoient èlevés par le mal qu'ils avoient fait à l'État; qui eſt-ce qui n'applaudit pas à cette action? on diſoit hautement que des ſcélérats & des factieux, qui par leurs ſéditions avoient bouleverſé la république, avoient mérité de perdre la vie. Mais ce fut là le commencement d'un carnage affreux: car dès que quelqu'un avoit envie d'avoir une maiſon ou une terre, à la fin même un ſimple vaſe ou un habit; il feſoit tant qu'on en mettoit le poſſeſſeur au nombre des proſcrits. Ainſi, ceux qui s'étoient réjouïs de la mort de Damaſippe, furent bientôt après traînés eux-mêmes au ſupplice; & le carnage ne prit fin, que quand Sylla eut comblé de richeſſes tous ceux de ſon parti.

Il eſt vrai que Cicéron & les conjonctures ne me permettent pas de rien craindre de ſemblable pour le préſent. Mais dans un grand État il y a bien des caractères différents: dans un autre temps, ſous un autre conſul qui aura de même une armée à ſa diſpoſition, une impoſture peut s'accréditer: alors ſi, d'après l'exemple que vous allez donner, le conſul, autoriſé par un décret du Sénat, tire une fois l'épée; qui eſt-ce qui l'arrêtera ou qui règlera ſa conduite?

Majores noſtri, P. C. neque consilii neque audaciæ unquam eguêre; neque ſuperbia obſtabat quo minus inſtituta aliena, si modo proba erant, imitarentur. Arma atque tela militaria à ſamnitibus, insignia magiſtratuum à tuſcis pleraque ſumſerunt: poſtremo, quod ubique apud ſocios aut hoſtîs idoneum videbatur, cum ſummo ſtudio domi exſequebantur; imitari, quam invidere bonis, malebant. Sed eodem illo tempore Græciæ morem imitati, verberibus animadvertebant in civîs, de condemnatis ſummum ſupplicium ſumebant. Poſtquam reſpublica adolevit, & multitudine civium factiones valuêre; circumveniri innocentes, alia hujuſce modi fieri cœpêre: tunc lex porcia aliæque leges paratæ ſunt, quibus legibus exsilium damnatis permiſſum eſt. Hanc ego cauſſam, P. C. quo minus consilium novum capiamus, in primis magnam puto. Profectò virtus atque ſapientia major in illis fuit, qui ex parvis opibus tantum imperium fecêre, quam in nobis, qui ea bene parta vix retinemus.

Placet igitur eos dimitti, & augeri exercitum Catilinæ? Minumè: ſed ita cenſeo, Publicandas eorum pecunias; ipſos in vinculis habendos per municipia quæ maxumè opibus valent; neu quis de his poſtea ad Senatum referat, neve cum populo agat; qui aliter fecerit, Senatum exiſtumare eum con-

Nos ancêtres, Pères conſcrits, ne manquèrent jamais ni de ſageſſe ni de réſolution; & la vanité ne les empêcha pas de ſuivre ce qu'ils trouvoient de bon dans les uſages des peuples étrangers. Ils adoptèrent les armes défenſives & offenſives des ſamnites, & reçurent des toſcans la plupart des ornements de la magiſtrature : enfin tout ce qu'ils trouvoient de convenable, quelque part que ce fût, chez leurs alliés ou chez leurs ennemis, ils avoient grand ſoin de l'établir chez eux, aimant mieux imiter les bons exemples que de les voir d'un œuil jaloux. Auſſi dans ce même temps ſuivoient-ils l'uſage des grecs, de châtier les citoyens par les verges, & de punir de mort les criminels. Lorſque la république ſe fut aggrandie, & que l'augmentation des citoyens eut ſervi à rendre les factions plus puiſſantes; on commença à tendre différents pièges à l'innocence : alors on y oppoſa la loi porcia & les autres, qui ont ouvert aux citoyens condamnés la voie de l'exil. Ce motif, Pères conſcrits, me paroît le plus puiſſant pour nous empêcher de rien innover. Des hommes en effet qui, avec des forces ſi médiocres, ont formé un ſi grand Empire, ont dû avoir plus de vigueur & de ſageſſe que nous qui avons bien de la peine à conſerver ces acquiſitions honorables qu'ils nous ont laiſſées.

Ma penſée eſt-elle donc qu'on relâche les priſonniers, & qu'ils aillent renforcer l'armée de Catilina? Point du tout : mais je ſuis d'avis, Que tous leurs biens ſoient confiſqués; qu'on les diſperſe eux-mêmes dans les plus puiſſantes villes municipales pour y être priſonniers; que perſonne ne puiſſe à l'avenir reprendre leur cauſe devant le Sénat, ou la porter devant le peuple; & que dès à préſent le Sénat déclare ennemi

tra rempublicam & ſalutem omnium facturum.

LII. Poſtquam Cæſar dicendi finem fecit; ceteri verbo, alius alii, variè aſſentiebantur. At Marcus Portius Cato, rogatus ſententiam, hujuſce modi orationem habuit:

Longè mihi alia mens eſt, P. C. quum res atque pericula noſtra considero, & quum ſententias nonnullorum mecum ipſe reputo. Illi mihi diſſeruiſſe videntur de pœnâ eorum qui patriæ, parentibus, aris, atque focis ſuis bellum paravêre. Res autem monet cavere ab illis magis, quam quid in illos ſtatuamus conſultare. Nam cetera maleficia tum perſequare, ubi facta ſunt: hoc, nisi provideris ne accidat, ubi evenit, fruſtra judicia implores; captâ urbe, nihil fit reliqui victis. Sed, per deos immortalîs, vos ego appello, qui ſemper domos, villas, signa, tabulas veſtras pluris quam rempublicam feciſtis: si iſta, cujuſcumque modi sint, quæ amplexamini retinere; si voluptatibus veſtris otium præbere vultis; expergiſcimini aliquando, & capessite rempublicam. Non nunc agitur de vectigalibus, non de ſociorum injuriis; libertas & anima noſtra in dubio eſt.

Sæpenumero, P. C. multa verba in hoc ordine feci; ſæpe de luxuriâ atque avaritiâ

de l'État & perturbateur du repos public, quiconque osera contrevenir à cette défense.

LII. Quand César eut fini de parler; les autres ne le firent que pour adopter, les uns un avis, les autres un autre. Mais M. Porcius Caton, lorsqu'on lui demanda le sien, parla ainsi :

Je pense bien différemment, Pères conscrits, lorsque j'envisage l'état des choses & les dangers qui nous environnent, ou que je pèse en moi-même les avis que quelques-uns viennent de proposer. Il me paroît qu'ils n'ont prétendu s'expliquer que sur le choix du supplice que doivent subir des gens qui ont osé attaquer leur patrie, leurs pères, leurs autels, leurs propres foyers. Mais les conjonctures mêmes nous avertissent que nous avons à nous précautionner contre leurs attentats, bien plus qu'à délibérer sur la manière de les punir. On ne peut en effet poursuivre les crimes d'une autre espèce, qu'après leur consommation : celui-ci, si l'on n'en prévient l'exécution, ne laisse plus de recours aux procédures judiciaires; la ville une fois prise, les vaincus sont sans ressource. Mais c'est à vous que je m'adresse au nom des dieux immortels; à vous qui avez toujours fait plus de cas de vos palais, de vos maisons de plaisance, de vos statues, de vos tableaux, que de la république même : si vous voulez conserver ces biens, de quelque nature qu'ils soient, auxquels vous êtes si attachés; si vous voulez vous assûrer la jouïssance paisible de vos plaisirs; réveillez-vous enfin, & prenez la défense de l'État. Il ne s'agit aujourd'hui ni des revenus de la république, ni des insultes faites à nos alliés; c'est notre liberté, c'est notre vie qui est en péril.

Il m'est arrivé plus d'une fois, Pères conscrits, de m'expliquer amplement dans cette assemblée; souvent

noſtrorum civium queſtus ſum; multoſque mortalîs eâ cauſsâ adverſos habeo: qui mihi atque animo meo nullius unquam delicti gratiam feciſſem, haud facilè alterius lubidini malefacta condonabam. Sed, ea tametsi vos parvi pendebatis; tamen reſpublica firma erat; opulentia negligentiam tolerabat. Nunc vero non id agitur, bonis ne an malis moribus vivamus, neque quantum aut quam magnificum Imperium populi romani sit; ſed hæc, cujuſcumque modi videntur, noſtra an nobiſcum unà hoſtium futura sint.

Hîc mihi quiſquam manſuetudinem & miſericordiam nominat! Jam pridem equidem nos vera rerum vocabula amisimus: quia bona aliena largiri, liberalitas; malarum rerum audacia, fortitudo vocatur; eo reſpublica in extremo sita eſt. Sint ſanè, quoniam ita ſe mores habent, liberales ex ſociorum fortunis; sint miſericordes in furibus ærarii: ne illi ſanguinem noſtrum largiantur, &, dum paucis ſceleratis parcunt, bonos omnîs perditum eant.

Bene & compositè Caïus Cæſar paulo ante in hoc ordine de vita & morte diſſeruit; credo, falſa exiſtumans ea quæ de inferis memorantur, diverſo itinere malos à bonis loca tetra, inculta, fœda, atque formidoloſa habere. Itaque cenſuit pecunias eo-

le luxe & l'avarice de nos concitoyens ont été l'objet de mes plaintes; & ces reproches m'ont fait beaucoup d'ennemis : n'ayant jamais permis la moindre faute ni à ma main ni à mon cœur, il étoit difficile que j'eusse de l'indulgence pour les passions des autres. Cependant, quoique vous fissiez peu de cas de mes discours, la république ne laissoit pas de se soutenir; ses propres forces la sauvoient des suites de votre indolence. Mais il est question aujourd'hui de décider, non pas si nos mœurs sont bonnes ou mauvaises, ni quelle est l'étendue ou la magnificence de l'Empire romain; mais si l'État, tel qu'il est, restera entre nos mains, ou s'il passera avec nos personnes au pouvoir de nos ennemis.

Et c'est dans cette conjoncture qu'on vient me parler de douceur & de clémence! Il y a déja long-temps, il est vrai, que nous ne nommons plus les choses par leurs noms : faire largesse du bien d'autrui, c'est libéralité; se porter aux crimes avec audace, c'est valeur; telles sont les causes qui ont amené la république à l'extrémité où elle se trouve. Que l'on soit, à la bonne heure, puisque telles sont les mœurs du temps, libéral du bien des alliés; que l'on fasse grâce à ceux qui pillent le trésor public : mais qu'on ne prodigue pas notre sang, & que, pour épargner quelques scélérats, on n'aille pas sacrifier tous les gens de bien.

C. César vient de faire, à la compagnie, un discours éloquent & plein d'art sur la vie & sur la mort; en homme, si je ne me trompe, qui regarde comme fabuleux ce qu'on dit des enfers, que les méchants, autrement traités que les bons, y ont des demeures ténébreuses, malpropres, horribles, effroyables. En conséquence il est d'avis, que les biens des conjurés soient

rum publicandas, ipſos per municipia in cuſtodiis habendos; videlicet ne, si Romæ sint, aut à popularibus conjurationis aut à multitudine conductâ, per vim eripiantur: quasi vero mali atque ſceleſti tantummodo in urbe, & non per totam Italiam, sint; aut non ibi plus possit audacia ubi ad defendendum opes minores ſunt. Quare vanum equidem hoc consilium eſt, si periculum ex illis metuit; sin in tanto omnium metu ſolus non timet, eo magis refert me mihi atque vobis timere. Quare quum de Publio Lentulo ceteriſque ſtatuetis, pro certo habetote vos simul de exercitu Catilinæ & de omnibus conjuratis decernere: quanto vos attentiùs ea agetis, tanto illis animus infirmior erit; si paullulum modo vos languere viderint, jam omnes feroces aderunt.

Nolite exiſtumare majores noſtros armis rempublicam ex parvâ magnam feciſſe: si ita res eſſet, multo pulcherrumam eam nos haberemus; quippe ſociorum atque civium, præterea armorum atque equorum, major copia nobis quam illis eſt. Sed alia fuêre quæ illos magnos fecêre, quæ nobis nulla ſunt: domi, induſtria; foris, juſtum imperium; animus in conſulendo liber, neque delicto neque lubidini obnoxius. Pro his nos habemus luxuriam atque avaritiam; publicè egeſtatem, privatim opulentiam; laudamus divitias, ſequimur inertiam; inter

confisqués, & leurs personnes renfermées dans les prisons des villes municipales ; de peur sans doute que, s'ils restent à Rome, ils ne soient enlevés de vive force, ou par leurs complices ou par des gens achetés à prix d'argent : comme s'il n'y avoit des méchants & des scélérats que dans Rome, & qu'il n'y en eût point dans toute l'Italie ; ou comme si l'audace n'étoit pas plus puissante dans les lieux où il y a moins d'obstacles à lui opposer. Ainsi je crois cet avis mal fondé, si César craint quelque chose de la part des conjurés ; ou s'il est le seul qui n'en craigne rien lorsque tout le monde est dans l'épouvante, je n'en ai que plus de raison de trembler & pour vous & pour moi. Soyez donc assûrés qu'en décidant du sort de P. Lentulus & des autres prisonniers, vous décidez de celui de l'armée de Catilina & de tous les conjurés : plus vous montrerez de vigueur dans le parti que vous prendrez, plus ils auront de foiblesse ; & pour peu qu'ils vous voient mollir, bientôt ils se présenteront en déterminés.

Ne pensez pas que ce soit par les armes que nos ancêtres ont fait de la république, si petite d'abord, un État si étendu : si cela étoit, notre Empire aujourd'hui seroit bien plus florissant ; puisque nous avons plus de citoyens & d'alliés, plus d'armes & de chevaux qu'ils n'en avoient. Leur grandeur eut d'autres principes, qui nous manquent : au-dedans, une activité industrieuse, au-dehors, un gouvernement équitable ; dans les délibérations, une liberté entière, qui ne ménageoit ni le crime ni la passion. Au lieu de ces qualités, on voit régner aujourd'hui le luxe & l'avarice ; l'État est pauvre, & les particuliers sont opulents ; nous vantons les richesses, & nous nous livrons à la mollesse ; nulle distinction entre les bons

bonos & malos diſcrimen nullum; omnia virtutis præmia ambitio possidet. Neque mirum, ubi vos ſeparatim sibi quiſque consilium capitis; ubi domi voluptatibus, hîc pecuniæ aut gratiæ ſervitis: eo fit ut impetus fiat in vacuam rempublicam. Sed ego hæc omitto.

Conjuravêre nobiliſſumi cives patriam incendere; gallorum gentem, infeſtiſſumam nomini romano, ad bellum arceſſunt; dux hoſtium cum exercitu ſupra caput eſt: vos cunctamini etiam nunc? & dubitatis quid, intra mœnia deprehensis hoſtibus, faciatis? Miſereamini, cenſeo; deliquêre homines adoleſcentuli per ambitionem: atque etiam armatos dimittatis. Næ iſta vobis manſuetudo & miſericordia, si illi arma ceperint, in miſeriam vertet. Scilicet res ipſa aſpera eſt, ſed vos non timetis eam: immo vero maxumè; ſed inertiâ & mollitiâ animi, alius alium exſpectantes, cunctamini, videlicet diis immortalibus confisi, qui hanc rempublicam in maxumis ſæpe periculis ſervavêre. Non votis neque ſuppliciis muliebribus auxilia deorum parantur: vigilando, agendo, bene conſulendo, proſperè omnia cedunt: ubi ſocordiæ te te atque ignaviæ tradideris, nequicquam deos implores; irati infeſtique ſunt.

Apud majores noſtros, Aulus Manlius Torquatus bello gallico filium ſuum, quod

& les mauvais citoyens ; l'ambition envahit toutes les récompenses dues à la vertu. Et il n'y a rien en cela d'étonnant, puisque vous ne pensez, chacun de votre côté, qu'à vos intérêts personnels ; que vous êtes chez vous les esclaves de la volupté, ici des richesses ou de la faveur : de là vient que l'on ose attaquer la république, parce qu'on la voit abandonnée. Mais je n'insiste pas là-dessus.

Des citoyens de la plus haute noblesse ont formé le complot de mettre la patrie en feu ; ils soulèvent les gaulois, ennemis mortels du nom romain ; le chef des révoltés à la tête d'une armée est sur nous : & vous temporisez encore ? vous êtes incertains de ce que vous ferez de ceux des ennemis qui ont été arrêtés dans vos murs ? Ayez-en compassion, j'en suis d'avis ; ce sont des jeunes gens que l'ambition a rendus criminels : renvoyez-les même tout armés. Cette douceur, j'en réponds, & cette clémence, s'ils prennent une fois les armes, sera votre malheur. Assûrément la conjoncture est périlleuse, cependant vous êtes là-dessus sans inquiétude : disons mieux, vous êtes saisis de frayeur ; mais par indolence, par mollesse, vous comptez les uns sur les autres, pleins sans doute de confiance dans les dieux immortels, qui ont tant de fois sauvé la république des plus grands dangers. Ce n'est point par des vœux, ce n'est point par des supplications efféminées, que l'on obtient le secours du Ciel : c'est la vigilance, l'activité, la sagesse des mesures, qui assûrent les succès : dès qu'on se livre à l'indolence & à la pusillanimité, c'est en vain qu'on implore les dieux ; ils sont irrités & contraires.

Du temps de nos ancêtres, Manlius Torquatus condamna à la mort son propre fils, parce que, dans la guerre contre les gaulois, il avoit combattu contre

is contra imperium in hoſtem pugnaverat, necari jussit; atque ille egregius adoleſcens immoderatæ fortitudinis morte pœnas dedit. Vos, de crudeliſſumis parricidis quid ſtatuatis, cunctamini? Videlicet vita cetera eorum huic ſceleri obſtat? Verum parcite dignitati Lentuli, si ipſe pudicitiæ, si famæ ſuæ, si diis aut hominibus unquam ullis pepercit; ignoſcite Cethegi adoleſcentiæ, nisi iterum jam patriæ bellum fecit: nam quid ego de Gabinio, Statilio, Cepario loquar? quibus si quidquam pensi unquam fuiſſet, non ea consilia de republicâ habuiſſent.

Poſtremo, P. C. si, me Hercle! peccato locus eſſet, facilè paterer vos ipsâ re corrigi, quoniam verba contemnitis: ſed undique circumventi ſumus; Catilina cum exercitu in faucibus urget; alii intrà mœnia atque in sinu urbis ſunt hoſtes; neque parari neque conſuli quidquam occultè poteſt, quo magis properandum eſt. Quare ita ego cenſeo: Quum nefario consilio ſceleratorum civium reſpublica in maxuma pericula venerit; hique indicio T. Volturtii & legatorum allobrogum convicti confessique sint, cædem, incendia, aliaque fœda atque crudelia facinora in civîs patriamque paraviſſe: de confessis, sicuti de manifeſtis rerum capitalium, more majorum, ſupplicium ſumendum.

un ennemi nonobſtant des ordres contraires ; ainſi, ce jeune héros paya de ſa tête une action courageuſe qui avoit bleſſé la ſubordination. Et vous, vous ne ſavez quel parti prendre à l'égard des plus cruels parricides ? C'eſt apparemment leur vie paſſée qui balance l'énormité de leur crime ? Eh bien ! ayez des égards pour la dignité de Lentulus, ſi lui-même en a jamais eu pour la pudeur, pour ſa propre réputation, pour les dieux, pour aucun homme ; pardonnez à la jeuneſſe de Céthégus, ſi ce n eſt pas la ſeconde fois qu'il attaque la patrie ; pour ce qui eſt d'un Gabinius, d'un Statilius, d'un Céparius, que puis-je en dire ? s'ils avoient jamais eu quelques ſentiments, ils n'auroient point formé un pareil complot contre la république.

Enfin, Pères conſcrits, je vous le jure, ſi l'on pouvoit manquer ici ſans conſéquence, j'abandonnerois volontiers votre inſtruction à l'évènement, puiſque vous ne faites aucun cas des repréſentations : mais nous ſommes obſédés de toutes parts ; Catilina avec ſon armée eſt prês de nous égorger ; d'autres ennemis ſont dans nos murs, dans l'intérieur de la ville ; nous ne pouvons leur cacher ni nos meſures ni nos délibérations, & c'eſt une raiſon de plus pour mettre le temps à profit. Voici donc mon avis : Puiſque, par un attentat déteſtable, des citoyens pervers ont mis l'État dans le plus grand danger ; que par la dépoſition de T. Volturcius & des députés des allobroges, & par leur aveu, ils ſont convaincus d'avoir projetté la ruine des citoyens & de la patrie par le meurtre, par l'incendie, & par d'autres moyens honteux & cruels : je penſe que, ſelon l'uſage de nos ancêtres, on doit, d'après leur propre confeſſion, leur faire ſubir le dernier ſupplice, comme étant notoirement coupables de crimes capitaux.

LIII. Post quam Cato assedit, consulares omnes itemque Senatûs magna pars sententiam ejus laudant, virtutem animi ad cælum ferunt; alii alios increpantes, timidos vocant; Cato clarus atque magnus habetur; Senati decretum fit sicut ille censuerat.

Sed mihi, multa legenti, multa audienti, quæ populus romanus domi militiæque, mari atque terrâ, præclara facinora fecit, forte lubuit attendere quæ res maxumè tanta negotia sustinuisset. Sciebam sæpe numero parvâ manu cum magnis legionibus hostium contendisse: cognoveram parvis copiis bella gesta cum opulentis regibus; ad hoc, sæpe Fortunæ violentiam tolerasse; facundiâ græcos, gloriâ belli gallos ante romanos fuisse. Ac mihi multa agitanti constabat, paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse; eoque factum uti divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret.

Sed postquam luxu atque desidiâ civitas corrupta est, rursus respublica magnitudine suâ Imperatorum atque magistratuum vitia sustentabat; ac sicuti effetâ parente, multis tempestatibus haud sanè quisquam Romæ virtute magnus fuit. Sed memoriâ meâ, ingen-

LIII. Caton s'étant assis, tous les consulaires & la plupart des sénateurs approuvèrent son avis, èlevèrent jusqu'aux cieux la fermeté de son courage, & se reprochèrent mutuellement leur pusillanimité : la gloire & la grandeur d'âme de Caton furent exaltées ; & le décret du Sénat fut formé sur son avis (46).

Me rappellant à ce sujet ce que j'ai lu ou entendu dire des belles actions qui ont illustré le peuple romain, en paix & en guerre, sur terre & sur mer, j'ai quelquefois pris plaisir à rechercher quel avoit été le principe d'évènements si merveilleux. Je savois que souvent, avec une poignée d'hommes, les romains avoient tenu tête à de grandes légions d'ennemis : je n'ignorois pas qu'avec peu de ressources, ils avoient soutenu plusieurs guerres contre de puissants rois ; que, d'ailleurs, ils avoient essuyé plus d'une fois les disgrâces de la Fortune ; & que les grecs avoient eu sur eux la supériorité de l'éloquence, comme les gaulois celle de la gloire militaire. Ainsi, après bien des réflexions, j'ai conclu que le mérite distingué d'un petit nombre de citoyens avoit opéré tous ces prodiges ; & que c'étoit par-là que la pauvreté l'avoit emporté sur l'opulence ; & le petit nombre sur la multitude.

Mais depuis que le luxe & l'oisiveté ont introduit la corruption dans l'État, la république au contraire a eu besoin de toute sa grandeur, pour se soutenir contre les vices de ses Généraux & de ses magistrats ; & semblable à une mère dont la fécondité est épuisée, elle s'est vue dans beaucoup de conjonctures fâcheuses, sans trouver un seul romain d'un mérite supérieur. De mon temps

ti virtute, diversis moribus fuêre viri duo, Marcus Cato & Caïus Cæsar; quos, quoniam res obtulerat, silentio præterire non fuit consilium, quin utriusque naturam & mores, quantum ingenio possem, aperirem.

LIV. Igitur his genus, ætas, eloquentia prope æqualia fuêre; magnitudo animi par, item gloria, sed alia alii. Cæsar beneficiis ac munificentiâ magnus habebatur; integritate vitæ, Cato: ille mansuetudine & misericordiâ clarus factus; huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar, dando, sublevando, ignoscendo; Cato, nihil largiundo, gloriam adeptus est. In altero miseris perfugium erat, in altero malis pernicies: illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremo Cæsar in animum induxerat laborare, vigilare, negotiis amicorum intentus sua negligere, nihil denegare quod dono dignum esset, sibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat ubi virtus enitescere posset: at Catoni studium modestiæ, decoris, sed maxumè severitatis erat; non divitiis cum divite, neque factione cum factioso, sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentiâ certabat; esse quam videri bonus malebat, ita, quo minus gloriam petebat, eo magis adsequebatur.

néanmoins il en a paru deux d'un grand mérite, mais d'inclinations différentes, M. Caton & C. César ; & puisque l'occasion s'en présentoit, je n'ai pas cru devoir me dispenser d'en faire connoître ici, autant que je le puis, le caractère & les mœurs.

LIV. Ils étoient donc à peu-près égaux pour la condition, pour l'âge, pour l'éloquence ; ils avoient même grandeur d'âme, même degré de gloire, mais en différents genres. César se distingua par ses bienfaits, par sa générosité ; Caton, par son intégrité : le premier se fit un nom par sa douceur & par sa clémence ; le second acquit de la considération par sa sévérité. César parvint à la gloire en donnant avec libéralité, en soulageant à propos, en pardonnant aisément ; Caton, en ne se relâchant sur rien. Dans l'un, les malheureux avoient un refuge ; dans l'autre, les méchants trouvoient un fléau : on vantoit la facilité du premier, & la fermeté du second. Enfin César étoit par systême, laborieux, vigilant, occupé des affaires de ses amis au préjudice même des siennes, disposé à ne rien refuser de ce qui méritoit d'être donné ; ce qu'il désiroit pour lui-même, c'étoit un emploi de marque, le commandement d'une armée, une nouvelle guerre où il pût signaler sa valeur : pour Caton, il ne songeoit qu'à se conduire avec prudence, avec décence, mais surtout avec une austère probité ; il ne prétendoit l'emporter, ni en opulence sur les riches, ni en intrigues sur les factieux, mais il disputoit de valeur avec les plus braves, de retenue avec les plus modestes, de désintéressement avec les plus gens de bien ; plus jaloux d'être vertueux que de le paroître, moins il cherchoit la gloire, plus il en étoit comblé.

LV. Poſtquam, ut dixi: Senatus in Catonis ſententiam diſcessit, conſul optumum factu ratus noctem quæ inſtabat antecapere, ne quid eo ſpatio novaretur, triumviros quæ ſupplicium poſtulabat parare jubet: ipſe, præsidiis diſpositis, Lentulum in carcerem deducit; idem fit ceteris per prætores. Eſt in carcere locus, quod Tullianum *appellatur, ubi paullulum aſcenderis ad lævam, circiter* XII *pedes humi depreſſus; eum muniunt undique parietes, atque inſuper camera lapideis fornicibus vincta; ſed incultu, tenebris, odore, fœda atque terribilis ejus facies. In eum locum poſtquam demiſſus Lentulus, vindices rerum capitalium quibus præceptum erat laqueo gulam fregêre. Ita ille patricius, ex gente clariſſumâ Corneliorum, qui conſulare imperium Romæ habuerat, dignum moribus factiſque ſuis exitum vitæ invenit. De Cethego, Statilio, Gabinio, Cepario, eodem modo ſupplicium ſumtum eſt.*

LVI. Dum ea Romæ geruntur, Catilina ex omni copiâ quam & ipſe adduxerat & Manlius habuerat, duas legiones inſtituit: cohortes pro numero militum complet; dein, uti quiſque voluntarius aut ex ſociis in caſtra venerat, æqualiter diſtribuerat; ac brevi ſpatio legiones numero hominum expleverat, quum initio non amplius duobus millibus

LV. Le Sénat ayant, comme je l'ai dit, formé ſon décret ſur l'avis de Caton, le conſul jugea qu'il étoit à propos de le mettre à exécution avant la nuit à laquelle on touchoit, de peur qu'elle ne donnât lieu à quelque révolution, & il enjoignit aux triumvirs de préparer tout pour le ſupplice : de ſon côté, il place des corps de garde où il convient, & mène lui-même Lentulus en priſon; les préteurs font la même choſe à l'égard des autres. Après avoir un peu monté à gauche, on trouve dans cette priſon un endroit que l'on nomme *Tullianum*, enfoncé dans la terre environ de douze pieds; il eſt muré dans tout ſon pourtour, & couvert d'une voûte affermie par des arcs de pierre; d'ailleurs la malpropreté, les ténèbres, la puanteur, en rendent l'accès dégoûtant & terrible. Dès que Lentulus fut deſcendu dans ce cachot, les exécuteurs qui en avoient reçu l'ordre l'y étranglèrent. C'eſt ainſi que ce patricien, iſſu de l'illuſtre maiſon des Cornéliens, après avoir été revétu à Rome de la dignité conſulaire, y fit une fin digne de ſes mœurs & de ſa conduite. Céthégus, Statilius, Gabinius, Céparius, ſubirent le même ſupplice.

LVI. Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Rome, Catilina formoit deux légions des troupes qu'il avoit amenées lui-même & de celles qu'avoit commandées Manlius : il en avoit d'abord proportionné les cohortes au petit nombre de ſes ſoldats; enſuite, dès qu'il arrivoit dans ſon camp quelque volontaire ou quelqu'un de ſes complices, il les diſtribuoit également; & en peu de temps ſes légions furent complettes, quoiqu'au commencement il n'eût pas plus de deux

habuiſſet. Sed ex omni copiâ circiter pars quarta erat militaribus armis inſtructa; ceteri, uti quemque caſus armaverat, ſparos aut lanceas, alii præacutas ſudes portabant. Sed poſtquam Antonius cum exercitu adventabat, Catilina per montîs iter facere; modo ad urbem modo Galliam versùs caſtra movere, hoſtibus occasionem pugnandi non dare. Sperabat propediem magnas copias ſe habiturum, si Romæ ſocii incepta patraviſſent: interea ſervitia repudiabat, cujus initio ad eum magnæ copiæ concurrebant, opibus conjurationis fretus, simul alienum ſuis rationibus exiſtumans videri cauſſam civium cum ſervis fugitivis communicaſſe.

LVII. Sed poſtquam in caſtra nuncius pervenit, Romæ conjurationem patefactam; de Lentulo, & Cethego, ceteriſque quos ſupra memoravi, ſupplicium ſumptum: plerique, quos ad bellum ſpes rapinarum aut novarum rerum ſtudium illexerat, dilabuntur; reliquos Catilina, per montîs aſperos, magnis itineribus, in agrum piſtorienſem abducit, eo consilio uti per tramites occultè profugeret in Galliam tranſalpinam. At Quintus Metellus Celer cum tribus legionibus in agro piceno præsidebat, ex difficultate rerum eadem illa exiſtumans quæ ſupra diximus Catilinam agitare; igitur, ubi iter ejus ex perfugis cognovit, caſtra properè movit, ac ſub ipsis radicibus montium conſedit quâ illi deſcenſus

mille hommes. Mais de toute cette multitude il n'y avoit guère que le quart qui fût vraiment armé; les autres, pourvus au hafard, n'avoient que de petits dards, des lances, ou des pieux aiguifés. Cependant Antoine s'approchant avec fon armée, Catilina affecta de tenir les hauteurs, de porter fon camp tantôt du côté de Rome, tantôt du côté de la Gaule, & de ne donner aux ennemis aucune occafion d'en venir aux mains. Il fe flattoit d'avoir inceffamment une puiffante armée, dès que fes complices auroient exécuté à Rome leurs projets : en attendant il refufoit d'enrôler les efclaves, dont au commencement de nombreufes troupes étoient accourues vers lui; c'étoit par la confiance qu'il avoit dans les forces de fon parti, & parce qu'il lui fembloit contraire à fes vues de paroître partager avec des efclaves fugitifs la défenfe des citoyens.

LVII. Mais auffi-tôt qu'on eut appris dans fon camp, que la conjuration étoit découverte à Rome; que Lentulus, Céthégus, & les autres que j'ai nommés, avoient été exécutés : on vit déferter la plupart de ceux, qui n'y avoient été attirés que par l'efpoir du pillage ou par le goût de la nouveauté; Catilina emmena le refte à grandes journées, par la route efcarpée des hauteurs, jufqu'au territoire de Piftoie, à deffein de fe fauver dans la Gaule tranfalpine par des fentiers peu connus. Mais Q. Métellus Céler, qui commandoit dans le Picénum avec trois légions, devina le projet de Catilina par fon embarras; & en conféquence, dès qu'il eut appris des transfuges la route qu'il tenoit, il décampa en diligence, & alla fe pofter au pied des montagnes par

erat in Galliam properanti. Neque tamen Antonius longè aberat, utpote qui magno exercitu locis æquioribus expeditos in fugam ſequeretur.

LVIII. Sed Catilina, poſtquam videt montibus atque copiis hoſtium ſeſe clauſum, in urbe res adverſas, neque fugæ neque præsidii ullam ſpem, optumum factu ratus in tali re fortunam belli tentare, ſtatuit cum Antonio quamprimum confligere; itaque, concione advocatâ, hujuſce modi orationem habuit:

Compertum ego habeo, Milites, verba viris virtutem non addere, neque ex ignavo, ſtrenuum, neque fortem ex timido exercitum oratione imperatoris fieri. Quanta cujuſque animo audacia naturâ aut moribus ineſt, tanta in bello patere ſolet. Quem neque gloria neque pericula excitant, nequicquam hortere; timor animi auribus officit. Sed ego vos, quo pauca monerem, advocavi, simul uti cauſſam consilii mei aperirem.

Scitis equidem, Milites, ſocordia atque ignavia Lentuli quantam ipsi nobiſque cladem attulerit; quoque modo, dum ex urbe præsidia opperior, in Galliam proficiſci nequiverim. Nunc vero quo in loco res noſtræ sint juxta mecum omnes intelligitis. Exercitus hoſtium duo, unus ab urbe, alter à Galliâ, obſtant: diutiùs in his locis eſſe, si maxumè animus ferat, frumenti at-

où il falloit qu'il defcendît dans la Gaule. Cependant Antoine n'étoit pas fort éloigné, quoiqu'il fût obligé de choifir des routes plus convenables à une grande armée, & de fuivre des gens que rien n'arrétoit dans leur fuite.

LVIII. Catilina de fon côté, voyant qu'il étoit enfermé entre les montagnes & les troupes ennemies, que fes affaires étoient ruinées à Rome, qu'il n'avoit aucune efpérance ni d'échapper ni d'être fecouru, jugea qu'en pareil cas fa meilleure reffource étoit de tenter le fort des armes, & réfolut d'en venir inceffamment aux mains avec Antoine; il affembla donc fes troupes, & leur parla de cette forte :

Soldats, je fais parfaitement que des paroles n'ajoûtent rien à la valeur des héros, & que la harangue d'un Général à fon armée, n'y change ni la lâcheté en bravoure ni la timidité en audace. Chacun ordinairement déploie à la guerre tout ce que la nature ou l'habitude lui a donné de courage. Vainement exhorteroit-on celui que ni la gloire ni les périls ne peuvent animer; la frayeur lui bouche les oreilles. Je ne vous ai donc appelés, que pour vous donner quelques avis, & vous communiquer les raifons du parti que je prends.

Vous favez déja, Soldats, combien l'indolence & la lâcheté de Lentulus ont été funeftes & à lui-même & à nous; & comment, en attendant les fecours qui devoient venir de Rome, j'ai perdu les moyens de paffer dans la Gaule. Au furplus vous connoiffez auffi-bien que moi notre fituation préfente. Nous avons affaire à deux armées ennemies, l'une du côté de Rome, l'autre du côté de la Gaule : de nous maintenir plus long-temps dans le pofte où nous

que aliarum rerum egeſtas prohibet; quocumque ire placet, ferro iter aperiundum eſt.

Quapropter vos moneo uti forti atque parato animo sitis; &, quum prœlium inibitis, memineritis vos divitias, decus, gloriam, præterea libertatem atque patriam in dextris veſtris portare. Si vincimus, omnia nobis tuta erunt; commeatus abundè, municipia atque coloniæ patebunt: sin metu ceſſerimus, eadem illa advorſa fient; neque locus neque amicus quiſquam teget quem arma non texerint. Præterea, Milites, non eadem nobis & illis necessitudo impendet: nos pro patria, pro libertate, pro vita certamus; illis ſupervacaneum eſt pro potentiâ paucorum pugnare. Quo audaciùs aggredimini, memores priſtinæ virtutis.

Licuit vobis cum ſummâ turpitudine in exsilio ætatem agere; potuiſtis nonnulli Romæ, amissis bonis, alienas opes exſpectare: quia illa fœda atque intoleranda viris videbantur, hæc ſequi decreviſtis. Si hæc relinquere vultis, audaciâ opus eſt: nemo, nisi victor, pace bellum mutavit; nam in fugâ ſalutem ſperare, quum arma quîs corpus tegitur ab hoſtibus averteris, ea vero dementia eſt: ſemper, in prœlio, iis maxumum eſt periculum qui maxumè timent; audacia pro muro habetur.

ſommes, nous aurions beau le vouloir, la diſette des vivres & de toutes les autres proviſions ne nous le permettroit pas ; de quelque côté que nous prétendions tourner, c'eſt notre épée qui doit nous faire paſſage.

Je vous préviens donc de ranimer votre courage & votre réſolution ; & quand vous commencerez à charger, rappelez-vous que les richeſſes, les dignités, la gloire, la liberté même & le droit d'avoir une patrie ſont entre vos mains. Si nous ſommes vainqueurs, tout nous eſt aſſûré ; nous aurons des proviſions en abondance ; les villes municipales & les colonies nous ſeront ouvertes : mais ſi la peur nous fait céder, tout nous deviendra contraire ; il n'y aura ni aſyle ni ami pour qui n'aura pas ſu ſe défendre avec ſes propres armes. D'ailleurs, Soldats, l'intérêt qui nous anime n'eſt pas le même chez nos ennemis : c'eſt pour nous conſerver une patrie, la liberté, la vie même, que nous combattons ; eux au contraire, c'eſt en pure perte qu'ils s'expoſent pour maintenir la puiſſance de quelques particuliers. Attaquez-les donc avec d'autant plus d'aſſûrance, animés par le ſouvenir de votre ancienne valeur.

Il vous étoit libre de finir vos jours dans un exil ignominieux ; quelques-uns de vous, après avoir perdu leurs biens, pouvoient fonder à Rome de nouvelles eſpérances ſur les richeſſes d'autrui : mais jugeant ces extrémités honteuſes & inſupportables pour des gens de cœur ; vous vous êtes décidés pour le parti où nous ſommes engagés. Si vous voulez vous en tirer, il faut de la réſolution : il n'y eut jamais que la victoire qui fit ſuccéder la paix à la guerre ; car de mettre ſon eſpoir dans la fuite, au lieu de ſe défendre contre l'ennemi par la force des armes, c'eſt pure folie : dans une action, le plus grand péril eſt pour ceux qui ont le plus de peur ; l'intrépidité tient lieu de rempart.

Quum vos considero, Milites, & quum facta vestra æstumo, magna me spes victoriæ tenet: animus, ætas, virtus vestra me hortantur, præterea necessitudo, quæ etiam timidos fortîs facit; nam multitudo hostium ne circumvenire queat prohibent angustiæ loci. Quod si virtuti vestræ Fortuna inviderit, cavete inulti animam amittatis; neu capti potiùs, sicuti pecora, trucidemini, quam, virorum more pugnantes, cruentam atque luctuosam victoriam hostibus relinquatis.

LIX. Hæc ubi dixit, paullulum commoratus, signa canere jubet, atque instructos ordines in locum æquum deducit; dein, remotis omnium equis, quo militibus exæquato periculo animus amplior esset, ipse pedes exercitum pro loco atque copiis instruit. Nam, uti planities erat inter sinistros montîs, & ab dexterâ rupes aspera; octo cohortes in fronte constituit, reliqua signa in subsidiis arctiùs collocat: ab his centuriones omnîs, lectos & evocatos, præterea ex gregariis militibus optumum quemque armatum, in primam aciem subducit. Caïum Manlium in dextrâ, fæsulanum quemdam in sinistrâ parte curare jubet: ipse, cum libertis & colonis, propter aquilam adsistit, quam bello cimbrico Caïus Marius in exercitu habuisse dicebatur.

Quand je vous contemple, Soldats, & que je me rappelle vos exploits, je compte avec aſſûrance ſur la victoire : vos diſpoſitions, votre âge, votre valeur, la néceſſité, qui inſpire du courage même aux âmes timides, tout augmente ma confiance ; car d'ailleurs les ennemis, malgré leur nombre, ne nous envelopperont pas dans un endroit ſi reſſerré. Si toutefois la Fortune vient à tromper votre valeur, faites ſi bien que vous ne mouriez pas ſans vengeance ; & au lieu de vous laiſſer prendre & égorger comme de vils animaux, combattez en héros, & ne cédez la victoire aux ennemis qu'au prix de leur ſang & de leurs larmes.

LIX. Ce diſcours ayant été ſuivi de quelques moments de ſilence, Catilina fait ſonner la marche, & conduit ſes troupes en ordre dans la plaine ; puis, afin d'inſpirer plus de courage aux ſoldats en rendant le péril égal pour tous, il renvoie tous les chevaux, met lui-même pied à terre, & forme ſes troupes en bataille ainſi que leur nombre & le lieu l'exigent. En conſéquence, comme cette plaine étoit bornée à gauche par des montagnes, & à droite par un rocher eſcarpé ; il place huit cohortes au front, & le reſte au corps de réſerve les rangs plus ſerrés : mais il en tire, pour fortifier la première ligne, tous les centurions, gens d'élite & rentrés au ſervice, ainſi que ceux des ſimples ſoldats qui étoient les mieux armés. Il charge C. Manlius du commandement de l'aîle droite ; & de celui de la gauche, un officier obſcur de la ville de Féſules : pour lui, avec ſes affranchis & ſes fermiers, il ſe place auprès de l'aigle, la même, diſoit-on, qui avoit ſervi à Marius dans l'armée contre les cimbres.

At ex alterâ parte Caïus Antonius, pedibus æger, quod prœlio adesse nequibat, Marco Petreïo, legato, exercitum permittit. Ille cohortes veteranas, quas tumulti caussâ conscripserat, in fronte; post eas ceterum exercitum in subsidiis locat: ipse equo circumiens, unumquemque nominans, appellat, hortatur, rogat uti meminerint se contra latrones inermes, pro patriâ, pro liberis, pro aris atque focis suis certare. Homo militaris, quod amplius annos triginta tribunus, aut præfectus, aut legatus, aut prætor, cum magnâ gloriâ, in exercitu fuerat, plerosque ipsos factaque eorum fortia noverat; ea commemorando, militum animos accendebat.

LX. Sed ubi, omnibus rebus exploratis, Petreïus tubâ signum dat, cohortes paullatim incedere jubet. Idem facit hostium exercitus. Postquam eo ventum est unde à ferentariis prœlium committi posset, maxumo clamore, infestis signis concurrunt, pila omittunt, gladiis res geritur. Veterani, pristinæ virtutis memores, cominùs acriter instare; illi haud timidi resistunt: maxumâ vi certatur. Interea Catilina cum expeditis in primâ acie versari, laborantibus succurrere, integros pro sauciis arcessere, omnia providere, multum ipse pugnare, sæpe hostem ferire, strenui mi-

D'autre

D'autre part C. Antoine, ne pouvant ſe trouver à l'action parce qu'il avoit la goutte (47), remit le commandement de l'armée à M. Pétréius, ſon lieutenant. Celui-ci place ſur la première ligne les cohortes des vétérans, qu'il avoit fait marcher à cauſe du danger de la conjuration; & derrière elles, le reſte de l'armée en corps de réſerve : puis parcourant à cheval tous les rangs, il adreſſe la parole à chaque ſoldat en le déſignant par ſon nom, il les exhorte, les engage avec inſtance à ſe bien mettre dans l'eſprit, que ce n'eſt que contre des brigands ſans armes qu'ils vont combattre pour leur patrie, pour leurs enfants, pour leurs autels, & pour leurs propres foyers. Ce guerrier, ayant rempli avec beaucoup de gloire, pendant plus de trente ans, les grades de tribun, de préfet, de lieutenant, ou de préteur, connoiſſoit la plupart des ſoldats & leurs belles actions; en leur en rappelant le ſouvenir, il échauffoit leur courage.

LX. Toutes les meſures priſes, Pétréius fait ſonner la charge, & enjoint aux cohortes de ſe mettre peu à peu en mouvement. L'armée des ennemis en fait autant. Dès qu'on eſt aſſez proche pour que les gens de trait puiſſent engager le combat, on pouſſe de grands cris, les deux partis s'élancent l'un contre l'autre, quittent les javelots, & ne font uſage que de l'épée. Les vétérans, animés par l'idée de leur ancienne valeur, ſerrent les conjurés de près & fort vivement; ceux-ci réſiſtent avec intrépidité : on ſe bat des deux côtés avec la plus grande vigueur. Cependant Catilina ſe tient aux premiers rangs avec ceux qui ſont armés à la légère, ſoutient ceux qui

litis & boni imperatoris officia simul exsequebatur. Petreïus, ubi videt Catilinam contra ac ratus erat magnâ vi contendere, cohortem prætoriam in medios hostîs inducit; eosque perturbatos, atque alios alibi resistentes, interficit; deinde utrimque ex lateribus ceteros aggreditur. Manlius & fæsulanus, in primis pugnantes, cadunt. Postquam fusas copias seque cum paucis relictum videt Catilina, memor generis atque pristinæ dignitatis suæ, in confertissumos hostes incurrit, ibique pugnans confoditur.

LXI. Sed confecto prœlio, tum vero cerneres quanta audacia quantaque animi vis fuisset in exercitu Catilinæ. Nam ferè, quem quisque vivus pugnando locum ceperat, eum, amissâ animâ, corpore tegebat: pauci autem, quos medios cohors prætoria disjecerat, paullo diversiùs, sed omnes tamen adversis vulneribus, conciderant. Catilina vero longè à suis inter hostium cadavera repertus est, paullulum etiam spirans, ferociamque animi quam habuerat vivus in vultu retinens. Postremo ex omni copiâ, neque in prœlio neque in fugâ, quisquam civis ingenuus captus est; ita cuncti

plient, remplace les bleſſés par des hommes frais, pourvoit à tout, paie lui-même de ſa perſonne, fait ſentir pluſieurs fois à l'ennemi la force de ſon bras, & remplit à la fois les devoirs d'un vaillant ſoldat & d'un bon Général. Pétréius, le voyant combattre avec plus de vigueur qu'il n'avoit cru, perce avec la cohorte prétorienne au milieu des ennemis; il y porte le trouble, maſſacre de tous côtés ceux qui réſiſtent; puis, marchant à droite & à gauche, il attaque le reſte par les flancs. Manlius & l'autre officier de Féſules, qui combattoient dans les premiers rangs, y périrent. Lorſque Catilina voit la défaite de ſes troupes & le peu d'hommes qui lui reſtent, il prend une réſolution digne d'un homme de ſa naiſſance & du rang qu'il avoit tenu, ſe précipite dans les plus épais bataillons ennemis, & y eſt percé de coups en combattant.

LXI. Mais ce fut après le combat, qu'on put voir quelle intrépidité & quel courage il y avoit eu dans l'armée de Catilina. Le corps de chaque ſoldat couvroit à-peu-près le poſte qu'il avoit occupé dans l'action: le petit nombre de ceux que la cohorte prétorienne avoit enfoncés, avoient été un peu écartés de leur poſte, mais tous avoient été bleſſés par-devant. Pour Catilina, on le trouva loin des ſiens parmi les corps de ſes ennemis, ayant quelque ſouffle de vie, & conſervant encore ſur ſon viſage les traits de cette férocité d'âme qu'il avoit eue toute la vie. Enfin de toute ſon armée, il n'y eut pas un ſeul citoyen de condition honnête qui fût fait priſonnier, ni dans l'action ni dans la déroute; tant ils avoient tous ménagé leur propre vie auſſi peu que celle

ſuæ hoſtiumque vitæ juxta pepercerant. Neque tamen exercitus populi romani lætam aut incruentam victoriam adeptus erat: nam ſtrenuiſſimus quiſque aut occiderat in prœlio, aut graviter vulneratus diſceſſerat. Multi autem qui è caſtris viſundi aut ſpoliandi gratiâ proceſſerant, volventes hoſtilia cadavera, amicum alii, pars hoſpitem aut cognatum, reperiebant: fuêre item qui inimicos ſuos cognoſcerent. Ita, variè per omnem exercitum lætitia, mœror, luctus, atque gaudia agitabantur.

Finis Belli catilinarii.

des ennemis. Auſſi cette victoire coûta-t-elle des larmes & du ſang à l'armée du peuple romain : en effet ce qu'elle avoit de plus braves ſoldats, étoient reſtés ſur le champ de bataille, ou s'étoient retirés couverts de bleſſures. D'ailleurs la plupart de ceux qui vinrent du camp d'Antoine, ou pour voir le champ de bataille ou pour dépouiller les morts, y reconnoiſſoient, l'un un ami, l'autre un hôte ou un parent : quelques-uns même y rencontrèrent des ennemis particuliers. Ainſi, les ſentiments oppoſés de la joie & de la triſteſſe, de la douleur & de la ſatisfaction, étoient diverſement répandus dans toute l'armée.

Fin de la Conjuration de Catilina.

NOTES

Sur la Conjuration de Catilina.

1. (*Pag. 19.*) *Silentio.* Salluſte ne prétend point recommander ici de parler ; il encourage à faire parler de ſoi. *Silentium* eſt donc le ſilence qu'on laiſſe garder aux autres ſur ſon compte, parce qu'on ne fait rien de remarquable ; c'eſt l'*obſcurité.*

2. (*Ib.*) *Animi imperio, corporis ſervitio magis utimur.* Tous les traducteurs & les commentateurs que j'ai vus, font dire à Salluſte, que l'*eſprit doit commander* & que *le corps doit obéir.* Cependant l'auteur vient de dire que la nature a rendu les bêtes eſclaves de leurs appétits, *obedientia ventri* : il va ajoûter que, par l'eſprit, nous participons à la nature des dieux ; & par le corps, à celle des bêtes : il a donc voulu dire qu'à ce dernier égard nous ſommes comme les bêtes, *obedientia* ; & le ſens du paſſage dont il s'agit eſt, que *nous avons plus d'empire ſur notre âme* & que *nous dépendons davantage du corps.* Il ne faut pas rendre Salluſte inconſéquent pour le rendre orthodoxe.

3. (*Ib.*) *Virtus.* Ce n'eſt point ici ce que nous appelons *vertu*, & qui eſt ſi eſſenciel à la probité : en latin *virtus*, c'eſt ſelon Varron (IV. Ling. lat.) *ut viri vis* ; l'énergie de ce qui conſtitue l'homme, ce qui diſtingue un homme de la maſſe commune. Rien ne me paroît en approcher davantage, en ne ſortant point de la ſphère des idées de Salluſte, que *les talents diſtingués.*

4. (*Pag. 21.*) *Ubi pro labore desidia*, &c. Il eſt évident que Salluſte a mis ici en oppoſition les vices & les vertus contraires. Ce qui eſt oppoſé à l'activité, c'eſt la pareſſe ; *pro labore desidia* ; cela eſt ſans difficulté. De même ce qui eſt oppoſé à la modération (*continentia*), c'eſt aſſûrément la *cupidité*, que rien ne ſatisfait ; & non le *caprice*, comme quelques traducteurs ont expliqué le latin *lubido.* Enfin l'orgœuil (*ſuperbia*), qui s'élève au-deſſus des autres hommes & veut anéantir l'égalité naturelle, eſt préciſément l'oppoſé de cette *égalité* ; & c'eſt le ſens que j'ai cru devoir donner à *æquitas.*

5. (*Pag. 25.*) Sallufte appele *fervilia officia* les *exercices purement corporels*, en conféquence de ce qu'il a dit dès le commencement; *animi imperio, corporis fervitio magis utimur.* Notre mot françois *fervile*, qui femble rendre fidèlement le latin, ne répondroit ni à la penfée de Sallufte, ni à l'opinion qu'on avoit de fon temps de l'agriculture & de la chaffe.

6. (*Ibid.*) *Carptim*, par morceaux détachés. C'eft le vrai fens de ce mot, comme il paroît, 1°. par ce qui fuit, *ut quæque memoriâ digna videbantur*; ce qui ne peut tomber que fur des morceaux choifis, & conféquemment détachés : 2°. parce que Sallufte nous a effectivement laiffé deux morceaux de cette efpèce, la Conjuration de Catilina & la Guerre de Jugurtha : 3°. parce que chez les bons auteurs *carptim* eft oppofé à *universim.* Je ne trouve cependant qu'un traducteur de Sallufte (c'eft l'abbé Thyvon), qui ait faifi & rendu ce fens de *carptim.*

7. (*Pag. 27.*) Pour avoir une idée entière du fcélérat dont il s'agit, ajoûtez à ceci les chapitres XIV, XV, & XVI, qui en font la fuite naturelle, & qui n'en font féparés que par la longue digreffion où va entrer Sallufte fur les révolutions des mœurs dans la république. Enfuite rapprochez de ce portrait de Catilina, celui qu'en fait Cicéron dans fa harangue pour M. Cœlius (V & VI; *n.* 12, 13, 14.)

Habuit permulta maximarum non expreffa signa fed adumbrata virtutum. Utebatur hominibus improbis multis, & quidem optimis fe viris deditum effe simulabat : erant apud illum illecebræ libidinum multæ, erant etiam induftriæ quidam ftimuli ac laboris : flagrabant vitia libidinis apud illum, vigebant etiam ftudia rei militaris. Neque ego unquam fuiffe tale monftrum in terris ullum puto,	Catilina montra fouvent, non des preuves certaines, mais au moins les apparences des plus grandes qualités. Il étoit lié avec une foule de fcélérats, & ne laiffoit pas de fe donner pour un homme entièrement dévoué aux gens de bien : les plaifirs avoient pour lui bien des attraits, & néanmoins il étoit quelquefois capable d'application & de travail : il étoit livré à tous les vices qu'infpire la volupté, & il ai-

tam ex contrariis diversisque, inter se pugnantibus, naturæ studiis cupiditatibusque conflatum. Quis clarioribus viris quodam tempore jucundior? quis turpioribus conjunctior? Quis civis meliorum partium aliquando? quis tetrior hostis huic civitati? Quis in voluptatibus inquinatior? quis in laboribus patientior? Quis in rapacitate avarior? quis in largitione effusior? illa vero in illo homine mirabilia fuerunt: comprehendere multos amicitiâ; tueri obsequio; cum omnibus communicare quod habebat; servire temporibus suorum omnium pecuniâ, gratiâ, labore corporis, scelere etiam, si opus esset, & audaciâ: versare suam naturam & regere ad tempus, atque huc & illuc torquere & flectere; cum tristibus severè, cum remissis jucundè; cum senibus graviter, cum Juventute comiter; cum facinorosis audaciter, cum libidinosis luxuriosè vivere. Hâc ille tam variâ multiplicique naturâ, cum omnes omnibus ex terris homines improbos audacesque collegerat; tum etiam multos fortes viros & bonos, specie quâdam virtutis assimulatæ, tenebat.

moit en même-temps les exercices de la guerre. Non, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu sur la terre un pareil monstre, un pareil assemblage d'inclinations naturelles & de passions si contraires, si différentes, si opposées les unes aux autres. Qui fut en aucun temps plus goûté des hommes les plus distingués? mais qui fut jamais plus uni avec les plus décriés? Qui fut dans un temps un meilleur citoyen? qui fut dans un autre un ennemi plus furieux de la république? Quel homme s'est livré plus que lui aux plus infâmes voluptés? mais quel homme a montré plus de patience dans les travaux? Quel homme a poussé l'avarice plus loin dans ses rapines, & la prodigalité dans ses largesses? Mais les traits étonnants de son génie, c'est qu'il savoit se faire beaucoup d'amis; se les conserver par ses complaisances; partager avec eux tout ce qu'il avoit; les assister en toute occurrence de sa bourse, de son crédit, de ses peines, de ses crimes même & de son audace, s'il étoit nécessaire: plier son caractère, l'accommoder aux circonstances, le tourner en tout sens: être réservé avec les sérieux, gai avec les enjoués; grave avec les vieillards, complaisant avec la Jeunesse; audacieux avec les scélérats, débauché avec les libertins. Avec un caractère si varié & susceptible de tant de formes, non-seulement il avoit réuni de toutes parts tout ce qu'il y avoit d'hommes pervers & audacieux; mais il avoit même gagné nombre de gens de courage & d'honneur, éblouis par de fausses apparences de mérite.

Enfin, pour ne rien perdre de ce qui peut faire

connoître le chef de la conjuration que Salluſte entreprend de raconter, joignez-y encore un autre portrait tracé par la même main, dans la ſeconde catilinaire (IV, V. *nn.* 7, 8, 9.)

Quid enim mali aut ſceleris fingi aut excogitari poteſt, quod non ille conceperit? Quis totâ Italiâ veneficus, quis gladiator, quis latro, quis sicarius, quis parricida, quis teſtamentorum ſubjector, quis circumſcriptor, quis ganeo, quis nepos, quis adulter, quæ mulier infamis, quis corruptor Juventutis, quis corruptus, quis perditus inveniri poteſt, qui ſe cum Catilinâ non familiarissimè vixiſſe fateatur? Quæ cædes per hoſce annos sine illo facta eſt? quod nefarium ſtuprum non per illum? Jam vero quæ tanta in ullo unquam homine Juventutis illecebra fuit, quanta in illo? qui alios ipſe amabat turpissimè, aliorum amori flagitiosissimè ſerviebat; aliis fructum libidinum, aliis mortem parentum, non modo impellendo verum etiam adjuvando, pollicebatur. Nunc vero quam ſubito, non ſolum ex urbe verum etiam ex agris, ingentem numerum perditorum hominum collegerat? Nemo, non modo Romæ ſed nec ullo in angulo totius Italiæ, oppreſſus ære alieno fuit, quem non ad hoc incredibile ſceleris fœdus adſciverit. Atque ut ejus diverſa ſtudia in dissimili ratione perſpicere possitis; nemo eſt in ludo gladiatorio paulo ad facinus auda-

Quel crime en effet ou quel attentat peut-on concevoir ou imaginer, qu'il n'en ait eu l'idée? Quel eſt dans toute l'Italie l'empoiſonneur, le gladiateur, le brigand, l'aſſaſſin, le parricide, le fabricateur de teſtaments faux, l'affronteur, le débauché, le libertin, l'adultère, la femme perdue, le corrupteur de la Jeuneſſe, l'homme ſans mœurs, le ſcélérat déterminé, qui ne convienne d'avoir eu avec Catilina les liaiſons les plus intimes? Quel meurtre dans ces dernières années s'eſt fait ſans lui? quelle infamie dont il n'ait été l'inſtrument? D'un côté qui eut jamais au même degré que lui l'art de ſéduire la Jeuneſſe? ayant lui-même pour les uns un amour infâme, il rendoit aux autres dans leurs affections honteuſes les ſervices les plus criminels; il promettoit à ceux-ci de riches récompenſes de leurs proſtitutions, & à ceux-là la mort de leurs pères, dont il leur inſpiroit le déſir & leur facilitoit l'exécution. D'un autre côté en combien peu de temps eut-il attroupé, tant de la ville que de la campagne, une foule prodigieuſe de ſcélérats? Pas un homme obéré, non-ſeulement à Rome, mais même dans tous les coins & recoins de l'Italie, qu'il n'eût engagé dans cette incroyable

cior, qui se non intimum Catilinæ esse fateatur; nemo in scenâ levior & nequior, qui se non ejusdem prope sodalem fuisse commemoret: atque idem tamen, stuprorum & scelerum exercitatione assuefactus, frigore, & fame, & siti, ac vigiliis perferendis fortis ab istis prædicabatur; quum industriæ subsidia atque instrumenta virtutis in libidine audaciâque consumeret.

conjuration. Mais afin que vous puissiez voir comment ses goûts se diversifioient dans les conjonctures les plus différentes; il n'y a pas un seul gladiateur, parmi les plus audacieux, qui n'avoue son intimité avec Catilina; pas un seul comédien, parmi les plus vils & les plus libertins, qui ne se fasse gloire d'avoir vécu avec lui de pair à compagnon: & c'étoit toutefois ce même homme, qui, accoutumé à la fatigue des voluptés infâmes & des attentats criminels, avoit parmi ces sortes de gens la réputation de braver le froid, & la faim, & la soif, & les veilles; parce qu'il consacroit, à la débauche & à la scélératesse, des talents qui devoient l'aider dans des travaux utiles & servir d'instruments à la vertu.

8. (*Pag. 29.*) *Aborigenes*, selon quelques étymologistes, veut dire *absque origine*; & selon d'autres, *ab ipsâ terrâ originarii*: ce qui est plus d'accord avec le mot *indigenæ*, qui en étoit synonyme, & qui veut dire *inde geniti*. Cela ne peut signifier que les premiers habitants d'une contrée, pour qui tous les survenants étoient *advenæ*. Les anciens supposoient que ces premiers habitants étoient sortis du limon de la terre; rêveries, dont il semble qu'ils auroient pu se désabuser, en jugeant du passé par ce qui se passoit actuellement sous leurs yeux: mais aujourd'hui même nous applaudirions encore à de pareilles extravagances, sans les lumières de la révélation, qui seule a pu nous apprendre la véritable origine & la véritable fin de l'homme, & nous donner des idées saines & sûres de la divinité.

9. (*Pag. 47.*) En vertu de la loi portée par le tribun Manilius, & défendue avec succès par la belle oraison de Cicéron *Pro lege maniliâ*, Pompée fesoit alors la guerre contre Mithridate en Asie, où il conquit tout jusqu'à la mer caspienne.

10. (*Pag. 49.*) La loi alors prononçoit la nullité de l'élection; on procédoit à une nouvelle; & souvent c'étoit l'accusateur même qui étoit subrogé à l'accusé,

pourvu qu'aux termes des loix il fût propre à cette magistrature. Dans le cas présent, Torquatus & Cotta, accusateurs d'Autronius & de Sylla, furent désignés consuls à leur place.

11. (*Pag. 51.*) Suétone, qui fait mention de cette conjuration, ne parle point de Catilina, & y fait entrer J. César, M. Crassus, & P. Sylla : il change aussi quelque chose au projet ; Crassus devoit s'emparer de la dictature, nommer César Général de la cavalerie, & rétablir Autronius & Sylla dans le consulat. Suétone cite ses garants ; l'histoire de Tanusius Géminus, les édits de Bibulus, & les harangues de Curion le père (*In Jul. Cæs. 9.*) Mais ces écrivains étoient ennemis de César, & peut-être l'ont-ils calomnié ; Salluste d'autre part vivoit sous sa dictature & l'avoit servi, il l'a peut-être flatté. *Voyez la note suivante.*

12. (*Ibid.*) Cette protection accordée à Pison par Crassus, confirme ce que dit Suétone d'une conjuration de ces deux romains, laquelle pouvoit bien être celle dont il s'agit ici, & la même dont Suétone parle auparavant & dans laquelle il implique César. Il est probable qu'en réunissant Suétone & Salluste & corrigeant l'un par l'autre, on se rapprocheroit de la vérite. On sent l'art de notre historien : pour ne pas révolter le Public, il a parlé de tout ce qui pouvoit appartenir à son objet ; & pour ne pas offenser le prince, il en a parlé avec ménagement.

13. (*Ibid.*) *Dans une marche, en Espagne.* Au lieu de *in provinciam*, qu'on trouve presque par-tout & que j'avois laissé dans la première édition, je crois qu'il faut lire *in provinciâ.* 1°. Catilina, après le discours qu'il tient à ses complices (chap. XX,) entre dans des détails pour répondre à leurs diverses questions, & leur dit positivement (ch. XXI,) *prætcrea esse in Hispaniâ citeriore Pisonem :* il n'est donc pas vrai qu'il eût été tué *in provinciam .... iter faciens.* 2°. Il n'est pas du style de Salluste d'admettre une construction si mal ordonnée ; *in provinciam, ab equitibus hispanis quos in exercitu ductabat, iter faciens, occisus est :* mettez *in provinciâ*, tout est bien ordonné. 3°. On trouve en effet *in provinciâ* dans quelques anciens manuscrits ; & on ne

trouve dans aucun, *in provinciam* rapproché de *iter faciens*, dont il est cependant le régime.

14. (*Pag. 53.*) *Un peu plus haut.* C'est au commencement du chap. XVII. Après y avoir annoncé cette assemblée, Salluste, entraîné par le détail de ceux qui s'y trouvèrent, raconte la conjuration d'Autronius, de Catilina, & de Pison, qui avoit précédé & peut-être occasionné celle dont il s'agit, & que l'historien, pour cela même, auroit bien fait de raconter d'abord comme un acheminement à son objet, plutôt que d'en faire ici une digression qui peut paroître trop longue.

15. (*Pag. 55.*) Un Tétrarque étoit un prince chargé du gouvernement de la quatrième partie d'un État. C'est un mot grec, qui, au jugement de Strabon (*Lib. 12.*) doit s'entendre ainsi, & non pas d'un prince qui gouverneroit quatre provinces.

16. (*Pag. 57.*) Le latin porte *tabulas novas*. C'étoient des registres publics, tenus par les magistrats, de toutes les dettes que les créanciers vouloient authentiquer pour en assûrer le paiement. Lorsque le bas peuple se trouvoit surchargé de dettes, & devenoit redoutable par sa misère même; il arrivoit quelquefois que l'autorité publique supprimoit les anciens registres, & par conséquent abolissoit les dettes: alors on substituoit de nouveaux registres aux anciens (*tabulas novas*), pour y consigner le nouvel état des dettes. Ainsi, *tabulæ novæ* signifie *l'abolition des dettes*, par Métonimie.

17. (*Pag. 61.*) Dans les comices assemblés pour l'élection des magistrats, le peuple romain donnoit son suffrage par centuries: forme adroitement introduite par Servius Tullius, sixième roi de Rome, afin de retirer des mains de la populace & de transporter uniquement aux Grands & aux plus riches citoyens l'autorité du gouvernement. (Voyez VERTOT *Révol. rom.* Tom. I, pp. 35-45.) Or Asconius remarque, dans son commentaire sur l'oraison de Cicéron *in togâ candidâ*, que cet orateur fut élu unanimement; & que C. Antoine ne l'emporta sur Catilina que de quelques voix, dont il fut redevable à l'éclat du nom de son père. De là deux conséquences: la première, c'est que le mérite personnel de Cicéron força en effet l'or-

gueuil & la jaloufie des Grands : la feconde, c'eft que fon collègue devoit être un fujet bien mince, puifqu'il tint à fi peu qu'un monftre comme Catilina ne l'emportât fur lui.

18. (*Pag. 65.*) Plutarque nous apprend, dans la vie de Cicéron, que ce généreux romain demanda un Gouvernement pour lui-même, afin d'en faire plus aifément donner un à fon collègue ; que celui-ci ayant obtenu la Macédoine, Cicéron fe démit auffi-tôt de la Gaule, qui lui avoit été accordée : Dion fait même entendre que la Macédoine étant échue par le fort à Cicéron, il en fit l'échange avec Antoine, à qui elle étoit plus agréable que la Gaule, & donna enfuite fa démiffion de celle-ci. Sallufte, en fupprimant ce détail effenciel, fe charge d'une infidélité d'autant plus impardonnable, que c'eft priver, autant qu'il eft en lui, le genre humain des fruits d'un exemple de défintéreffement, donné par un des plus grands hommes de l'antiquité à ceux qui, comme lui, font au timon des affaires publiques.

19. (*Ib.*) On peut favoir de Cicéron même, (*Pro Murænâ*, XXV, XXVI. *nn.* 50-52.) les mefures qu'il prit pour faire échouer Catilina dans fon double projet. C'eft un fupplément néceffaire à l'hiftoire de Sallufte, & que l'on trouve dans l'*Hiftoire de la conjuration de Catilina* (par M. Bellet, mèdecin de Bordeaux) imprimée à Paris, chez Guérin, en 1752. (*Pag. 53-58.*)

20. (*Pag. 67.*) Cicéron, dans fa I. catilinaire (IV 9.) charge de cet attentat deux chevaliers romains : fi l'on fuppofe que le fénateur Varguntéius étoit de l'ordre équeftre, & que Cicéron évite, par égard pour le Sénat, de le défigner comme membre de ce corps augufte ; Sallufte & Cicéron font d'accord.

21. (*Pag. 71.*) Cicéron lui-même dans fa III. catilinaire (VIII. 18-20) rapporte ces prodiges ; il y en ajoûte d'autres, qui avoient marqué le confulat de Cotta & de Torquatus deux ans avant le fien, & en conféquence de quoi il avoit été formé des délibérations, de l'exécution defquelles il rend compte au peuple. Une religion fondée fur l'erreur, ne fe foutient que par le menfonge & le charlatanifme ; elle infpire aux plus

grands hommes des pratiques superstitieuses & imbéciles : la nôtre, fondée sur la vérité même, voit partout le doigt de Dieu, & l'obligation d'adorer sa providence & de s'y soumettre avec résignation. Rapprochez les deux livres *de la Divination* de Cicéron, & les deux dernières parties du *Discours sur l'histoire universelle* par Bossuet : quelle différence !

22. (*Ibid.*) M. Dupuy, (*Mémoires de l'Acad. des Belles-lettres*, tom. XXVIII.) a démontré que le petit sesterce (*sestertius*) vaudroit 4 f. 1 d. de notre monnoie actuelle. Le grand sesterce (*sestertium*) n'étoit point une pièce de monnoie comme le petit ; c'étoit une valeur numéraire équivalante à 1000 petits sesterces, & par conséquent qui vaudroit parmi nous 204 liv. 3 f. 4 d. Cent grands sesterces (*sestertia centum*) valoient donc 20416 liv. 13 f. 4 d. de notre monnoie : c'est la récompense promise à un esclave ; un homme libre devoit avoir le double.

23. (*Pag. 73.*) C'étoit une loi portée par le tribun M. Plautius Silanus, contre ceux qui étoient coupables de violence ou d'attentats contre la république.

24. (*Ib.*) C'est la I. catilinaire. Ce discours fut utile à deux égards : 1° en ce que, prononcé devant le chef de la conjuration, toutes les mesures en furent si clairement circonstanciées & si bien constatées, qu'il ne fut plus possible de la révoquer en doute : 2°. en ce que Catilina ne put plus rester à Rome, qui par là fut délivrée de bien des craintes & du plus grand des périls.

25. (*Pag. 75.*) Plutarque fait tenir ce discours à Catilina avant celui de Cicéron : & cela est plus vraisemblable ; puisque Cicéron, rendant compte au peuple dès le lendemain de ce qui s'étoit passé au Sénat, dit expressément que, malgré toute son audace, Catilina garda le silence, convaincu par le témoignage de sa conscience (II. *Catil.* VI, 13) : long-temps après, il a fait la même remarque dans son *Orator* (XXXVII, 129.)

26. (*Ibid.*) Voici encore un propos que Catilina tint à Caton, quelques jours avant une assemblée du Sénat où Cicéron, afin que l'on pût prendre des mesures contre les brigues de Catilina, fit différer les

comices pour l'élection des consuls. C'est Cicéron même qui le rapporte dans son oraison pour Muréna (XXV, 31); & Cicéron savoit son Catilina mieux que personne.

27. (*Ibid.*) Celui qui avoit le commandement d'une armée, en étoit *Général* dans le sens de notre mot françois, en latin *præfectus* : en lui parlant, on l'appeloit par son nom, ou par celui de la magistrature qui l'autorisoit à commander; par exemple, *consul*, *préteur*, &c. Mais le titre d'*Imperator* ne s'accordoit que comme récompense d'une victoire, dont les circonstances ont été, selon les temps, diversement déterminées. Pour rendre toute l'énergie du mot *Imperator*, j'ai donc cru devoir, ici & dans tout le cours de l'ouvrage, le traduire par *Général digne du commandement* : celui de *Général* seul dit trop peu, & celui d'*Empereur* a parmi nous une acception toute différente; *Monsieur* & *Monseigneur*, qui en soi font abstraction de tout état, n'expriment d'ailleurs, si je le puis dire, que des idées françoises, ou peut-être même des idées inalliables avec l'indépendance de la liberté romaine dans le temps de la république; la périphrase que j'emploie me paroît rendre les idées accessoires qui distinguoient le mot *Imperator* de celui de *Præfectus*, & qui ont déterminé l'ambition des Césars à se contenter de ce titre assez énergique par lui-même pour assûrer leur autorité.

28. (*Pag.* 77.) *Argentum ære solutum est* : littéralement, *l'argent fut payé en cuivre*; c'est-à-dire, qu'au lieu d'une pièce d'argent, on paya une pièce de cuivre, qui en valoit le quart : car il est vraisemblable que Manlius veut rappeler ici la loi honteuse qui avoit été portée vingt-trois ans auparavant par le consul L. Valérius Flaccus, l'an de Rome 668, & qui avoit réduit les dettes au quart; *Valerius Flaccus, turpissimæ legis auctor, quâ creditoribus quadrantem solvi jusserat.* (Vell. Paterc. II. 23.)

29. (*Pag.* 79.) On trouve par-tout *medius fidius* en deux mots, & les dictionnaires en font une phrase adverbiale : je ne sais ce que cela veut dire. Mais on trouve dans Plaute (*Asin.*) *Per* DIUM FIDIUM *credis jurato mihi*, & *Dius* est la traduction de Δῖος (*divinus*)

en forte que *Dius Fidius* fignifie *le divin Fidius* (le dieu de la bonne foi, ou la *bonne Foi* divinifée.) En ce cas on doit écrire comme je fais dans cette édition, *me dius Fidius*; & c'eft une phrafe éliptique, que l'on peut interpréter à fon gré, mais néanmoins comme un ferment où l'on invoque *Fidius*. C'eft la même chofe de *Mehercules*, *Mehercule*, qu'il faut écrire *me Hercules*, *me Hercule*.

30. (*Pag. 81.*) Cette lettre pourroit bien être en effet de Catilina même; elle fe reffent affez du trouble d'un fcélérat, qui veut donner à fa conduite de la dignité & les couleurs de la juftice, mais qui fe décèle malgré fes efforts ou plutôt par fes propres efforts. Les méchants ne comprendront-ils jamais, qu'il n'y a que les gens de bien qui puiffent le paroître; & que chacun, même malgré foi, a le cœur fur les lèvres? *Ab illo* (animo) *fenfus*, *ab illo verba exeunt*; *ab illo nobis eft habitus*, *vultus*, *inceffus*: *illo fano ac valente*, *oratio quoque robufta*, *fortis*, *virilis eft*; *fi ille procubuit*, *& cetera fequuntur ruinam.* SENEC. PHIL. *Epift.* 114.

31. (*Pag. 83.*) Le premier de ces décrets (*Chap.* XXX.) promettoit une récompenfe à ceux qui viendroient à révélation; le fecond eft celui dont il s'agit ici, & qui accorde une amniftie à ceux qui mettront bas les armes avant le temps marqué.

32. (*Ibid.*) On trouve par-tout, *Sed urbana plebes ea verò præceps ierat multis de cauffis*; & je ne vois pas que ce *verò*, avec accent grave, ait paru autre chofe qu'une conjonction à tous les traducteurs & à tous les commentateurs. Cependant *verò* joint à *fed* me femble mettre dans le texte une périffologie infoutenable, & le mot *ea* y être entièrement inutile ou même nuifible. J'ai donc penfé qu'en changeant *ea* en *à*, & en prenant *vero* fans accent comme un ablatif neutre, le texte original pourroit bien être: *Sed urbana plebes à vero præceps ierat multis de cauffis.* Sous cette forme il préfente un fens clair & raifonnable, qu'on n'apperçoit point fous l'ancienne: cependant je foumets ma conjecture au jugement des favants, en les priant d'obferver que cette conftruction a bien de l'analogie avec celle du 5e. fragment du I. livre des hiftoires de Sal-

luſte ; *Neque me diverſa pars in civilibus armis movit à vero :* & avec celle de la phraſe, *Animus ad voluptatem à vero deficit*, dans la I. lettre à Céſar (*ch.* XI.)

33. (*Pag. 85.*) Pendant ſa dictature, Sylla avoit déclaré inhabiles à toutes les autres charges de la république, ceux qui auroient été tribuns du peuple ; il avoit ôté à ces magiſtrats le pouvoir de propoſer des loix, les avoit dépouillés de toutes leurs prérogatives, & ne leur avoit laiſſé que le droit d'oppoſition. Mais l'an de Rome 684, 70 avant J. C. les tribuns Sicinius, Quintius, & Palicanus, vinrent à bout, par leurs efforts ſucceſſifs, d'engager les deux conſuls Craſſus & Pompée à rendre au tribunat toute ſa ſplendeur & ſon autorité. Cicéron (III, *de leg.* ix, 22,) approuve beaucoup Sylla, *qui tribunis plebis ſuâ lege injuriæ faciendæ poteſtatem ademerit, auxilii ferendi reliquerit ;* & il indique très-clairement, quoiqu'avec circonſpection, qu'il blâmoit la condeſcendance de Pompée.

34. (*Pag. 89.*) *Un certain P. Umbrénus.* C'eſt en latin comme en françois une expreſſion mépriſante : Cicéron (III. *Catil.* vj, 14,) nous apprend que ce n'étoit qu'un affranchi.

35. (*Pag. 91.*) On a vu (*chap.* XXV,) quelle eſpèce de femme étoit Sempronia. Quelques-uns ont cru qu'elle étoit l'épouſe de Décimus Brutus : mais Sallufte en parle, comme d'une femme déja paſſée dans le temps dont il s'agit ; & Brutus, comme on peut le voir dans Céſar (*Bell. gall.* VII ſub fin.), étoit encore bien jeune. Il eſt vraiſemblable que Sempronia avoit porté l'aſcendant de la ſéduction ſur lui, juſqu'à s'établir dans ſa propre maiſon & s'y rendre la maitreſſe ; aſcendant que ces ſortes de femmes prennent aiſément, & toujours avec ſuccès, ſur les jeunes gens ſans expérience.

36. (*Ibid.*) Il y a apparence que Fabius Sanga étoit protecteur des allobroges, comme deſcendant de Q. Fabius Maximus, qui le premier fut ſurnommé *Allobrogique*, pour avoir vaincu cette nation : car *Telle a été à cet égard la juſtice de nos Généraux*, dit Cicéron (I. *Offic.* xj, 35,) *qu'à l'exemple de nos pères ils ont pris ſous leur protection les États & les peuples vaincus dont ils avoient reçu le ſerment.* C'étoit à ce titre que les Antoine étoient

les protecteurs des bolonois, les Marcellus des ſiracuſains, les Claude des lacédémoniens, les Scipion des africains.

37. (*Pag.* 93.) Salluſte dit qu'il y eut de l'émeute dans la Gaule ultérieure, & ne dit rien des précautions qu'on y prit; il n'eſt pas vraiſemblable que le Sénat ait négligé cette province, ni que Salluſte ait eu intention de n'en rien dire. Or on ſait de Cicéron, qui étoit néceſſairement bien inſtruit des affaires publiques, que, pendant ſon conſulat & conſéquemment dans le temps dont il eſt queſtion, ce C. Muréna, que Salluſte fait agir dans la Gaule citérieure, étoit au contraire dans la Gaule tranſalpine ou ultérieure (*Pro L. Murænâ*, XLI, 89.) N'eſt-il donc pas raiſonnable de conclure que le texte de Salluſte a été altéré; que *citeriore* s'y eſt introduit pour *ulteriore*, & que l'on doit le rétablir ainſi, plutôt que de laiſſer ſubſiſter entre notre hiſtorien & l'orateur romain une contradiction, qui d'ailleurs ſuppoſe dans le Sénat une négligence qui n'eſt point probable, & dans Salluſte une inattention qui ne l'eſt guère davantage? Je m'en tiens à cette correction, en attendant l'avis des gens de lettres.

38. (*Pag.* 97.) Cicéron (III. *Catil.* v. 12,) rapporte cette lettre un peu différemment; & il eſt à préſumer qu'il étoit mieux inſtruit que n'a pu l'être Salluſte, ayant été à portée & dans l'obligation de voir la lettre originale. Voici ſon texte, avec la traduction de M. Bellet.

Qui sim ex eo quem ad te misi cognoſces. Cura ut vir sis, & cogita quem in locum sis progreſſus, & vide quid jam tibi sit neceſſe. Cura ut omnium tibi auxilia adjungas, etiam infimorum.

Vous apprendrez qui je ſuis par celui qui vous remettra ma lettre. Comportez-vous en homme de tête, penſez juſqu'à quel point vous vous êtes avancé, & voyez ce qui vous reſte à faire. Cherchez par-tout des ſecours, & même dans le rang le plus bas.

39. (*Pag.* 101.) Les ſibylles paſſoient pour des prophéteſſes. Tarquin le ſuperbe paya chèrement trois prétendus livres prophétiques que lui préſenta une femme, apoſtée ſans doute par ce prince, qui vouloit tirer parti

de la crédulité des romains, pour les encourager par des prédictions sur leurs hautes destinées. Ces livres, confiés par Tarquin à la garde de deux citoyens de qualité, continuèrent, sous le gouvernement républicain, d'être respectés & consultés dans les conjonctures difficiles. Déposés au Capitole, ils y périrent dans l'incendie de ce lieu sacré, pendant les troubles de Marius & de Sylla : mais le Sénat fit recoeuillir tout ce qu'on put trouver de toutes parts de vers sibyllins ; & cette compilation fut confiée à quinze officiers, que l'on nomma *Quindécimvirs*. Eux seuls pouvoient consulter les oracles, & leur rapport étoit cru sans examen ; mais ils ne pouvoient ouvrir leurs livres sans un ordre exprès. On sent bien qu'un ambitieux puissant pouvoit tirer bon parti d'un livre si révéré, qui étoit entre les mains d'un petit nombre d'hommes : le jour que César fut tué, les sibylles devoient prononcer par la bouche de l'un des Quindécimvirs, que les romains ne pouvoient vaincre les parthes, que sous les ordres d'un roi. Lentulus avoit sans doute déja pris quelque précaution pareille, & il y fesoit fond.

40. (*Ibid.*) Il est difficile de sauver ici Salluste du soupçon de partialité. Le récit des honneurs que reçut Cicéron, étoit bien plus nécessaire à l'intégrité de l'histoire de cette conjuration, que le détail où est entré l'historien sur l'origine de Rome & sur la corruption des moeurs de la république. Il devoit dire :

1°. Que le Sénat remercia le consul dans les termes les plus honorables, d'avoir, par son courage, par sa sagesse, par sa vigilance, sauvé la république d'un si grand péril.

Primum mihi gratiæ verbis amplissimis aguntur, quod virtute, consilio, providentiâ meâ, respublica periculis sit maximis liberata. (III. Catil. vj, 14.)

2°. Que l'on décerna en son nom de solemnelles actions de grâces aux dieux immortels, parce qu'il avoit garanti la ville d'être brûlée, ses concitoyens d'être égorgés, l'Italie d'être ensanglantée par la guerre ; & qu'il fut le premier

Atque etiam supplicatio diis immortalibus, pro singulari eorum merito, meo nomine decreta est, Quirites ; quod mihi primum post hanc urbem conditam, togato contigit : & his decreta verbis est ; quod urbem incendiis, cæde cives, Ita-

qui obtint à Rome cette distinction honorable sans avoir pris les armes.

liam bello liberassem. (Ibid. 15.)

3°. Que Q. Catulus, prince du Sénat, lui donna en pleine assemblée le titre glorieux de PÈRE DE LA PATRIE: que L. Gellius déclara que la république lui devoit une couronne civique: que quand il sortit de charge, le tribun du peuple, pour l'empêcher de haranguer, l'ayant réduit au simple serment, il jura qu'il avoit sauvé Rome & la république; & le peuple jura de son côté que rien n'étoit plus vrai.

Me Q. Catulus, princeps hujus ordinis & auctor publici consilii, frequentissimo senatu, PARENTEM PATRIÆ nominavit.. Mihi... L. Gellius, his audientibus, civicam coronam deberi à republicâ dixit... Ego quum in concione, abiens magistratu, dicere à tribuno plebis prohiberer quæ constitueram, quumque is mihi tantummodo ut jurarem permitteret; sine ullâ dubitatione juravi, rempublicam atque hanc urbem meâ unius operâ esse salvam... Populus romanus... meum jusjurandum tale atque tantum, juratus ipse, unâ voce & consensu approbavit. (In L. Pison. III. 6. 7.)

4°. Que les habitants de Capoue lui élevèrent une statue dorée, & le prirent pour leur protecteur.

Me inauratâ statuâ donârant, me patronum unum adsciverant. (Ib. XI. 25.)

C'est de Cicéron même que nous apprenons ces faits: mais ils n'en sont pas plus suspects; il les articule dans des discours publics, où il pouvoit aisément être démenti; il prend même à témoin ceux qui sont présents, *his audientibus.*

41. (*Ib.*) Le *contentement* regarde proprement l'intérieur „ du cœur, c'est un sentiment „ qui rend l'âme tranquile: la „ *joie* regarde particulièrement „ la démonstration extérieure; c'est une expression du cœur, „ qui agite quelquefois l'esprit „. (*GIRARD. Sin. I.* 159.)

Lætitia *demonstratur gestu corporis:* gaudium *est in animo, sine gestu aliquo exteriore.* (FESTUS.)

On ne peut guère rencontter une analogie & une correspondance plus marquée.

42. (*Pag. 105.*) Cette conduite de Cicéron à l'égard de César, le justifie assez à l'égard de Crassus. Dans les conjonctures actuelles, il importoit beaucoup plus

au conſul de ménager les hommes puiſſants, que de leur ſuſciter mal à propos, de fâcheuſes affaires : & s'il fit accuſer Craſſus, c'eſt qu'il oſa compromettre ſes propres intérêts pour le ſalut de l'État. Il n'eſt pas impoſſible que Craſſus ait été de la conjuration : on peut tout croire en ce genre, d'un homme qui s'étoit exceſſivement enrichi des dépouilles des citoyens proſcrits par Sylla, qui partagea dans la ſuite le triumvirat avec Pompée & Céſar, & qui périt dans une guerre qu'il n'avoit entrepriſe contre les parthes, que pour ſatisfaire ſon inſatiable avidité.

43. (*Pag. 109.*) Pour éviter les longueurs, les opinants qui vouloient adopter un ſentiment déja connu, alloient joindre le ſénateur qui l'avoit avancé, ou ſe mettoient en mouvement comme pour y aller; c'étoit *pedibus in ſententiam alicujus ire.* Dans nos tribunaux, la main qui tient le bonnet par égard pour le préſident qui recœuille les voix, montre en même-temps celui dont on adopte l'opinion; & notre phraſe *opiner du bonnet*, ſuppoſe cet uſage.

44. (*Pag. 113.*) Je traduis *Modeſtia* par *Prudence*, & je m'y crois bien autoriſé. *Sic definitur à ſtoïcis*, dit Cicéron, (I. *Offic.* xl, 142.) *ut Modeſtia ſit ſcientia earum rerum quæ agentur aut dicentur loco ſuo collocandarum*; & un peu plus bas : *Sic fit ut Modeſtia ſcientia ſit opportunitatis idoneorum ad agendum temporum.* Qu'entend-on en françois par *Prudence*? C'eſt, ſuivant le dict. de l'Académie, « Une vertu qui fait connoître & pratiquer ce qui convient dans la conduite de la vie ». C'eſt preſque la traduction des paſſages de Cicéron.

45. (*Pag. 115.*) Dans tous les temps, l'inégalité des conditions, le partage inégal des biens & des maux, la proſpérité des méchants & l'impunité de leurs déſordres, les malheurs des juſtes ſur la terre, ont dû paroître, aux yeux de la ſaine Philoſophie, une preuve inconteſtable de l'immortalité de l'âme & de la réalité des peines & des récompenſes après cette vie paſſagère & d'épreuve; *quoniam rectus dominus Deus noſter, & non eſt iniquitas in eo.* (Pſal. XCI.) Dans tous les temps auſſi il s'eſt trouvé des hommes audacieux, qui, préférant la voix de leurs paſſions à celle de la raiſon, ont oſé,

comme le fait ici César, braver la croyance commune & nier effrontement les principes les plus évidents : la singularité les flatte, & leur paroît un titre de supériorité ; ce n'est qu'une extravagance, & un effort inutile de la corruption pour s'assûrer de l'impunité : *Nonne Deus requiret ista ? ipse enim novit abscondita cordis.* (Psal. XLIII.) Polybe (*Hist.* l. vj.) regarde cet esprit de libertinage comme le présage & la cause ordinaire de la décadence & de la chûte des États : & quel frein en effet modèrera la fougue des passions qui auront la coupable adresse de se satisfaire en se dérobant à l'animadversion des loix humaines, si elles ne sont plus arrétées par la croyance des peines & des récompenses d'une autre vie ? Si la doctrine des esprits-forts modernes est une fois reçue, quelle ressource auront-ils contre les fureurs de la vengeance, contre l'avidité de l'avarice ? comment se garantiront-ils de l'infidélité de leurs épouses, de la désobéissance de leurs enfants, de la friponnerie de leurs domestiques, de la perfidie de leurs amis, de la révolte de leurs inférieurs, de la tyrannie de leurs supérieurs, des pièges de leurs égaux, de l'égoïsme exclusif de tous les hommes ? César voyoit de reste ces affreuses conséquences ; mais c'étoit par là même qu'il songeoit déja à corrompre ses concitoyens pour parvenir, comme il fit, à subjuguer sa patrie.

46. (*Pag. 131.*) Il semble d'après Salluste que Silanus seul ait d'abord opiné à la mort contre les conjurés ; & qu'ayant abandonné son avis pour embrasser celui de César, Caton osa seul le reprendre & l'appuyer : c'est une erreur, ou une infidélité. Trompé sans doute par les bruits qu'on avoit affecté d'en répandre ou par quelque autre cause, Brutus s'en étoit expliqué de même dans un écrit, dont Cicéron parle en ces termes : (XII, *Ep. ad Attic. 21.*)

Catonem primum sententiam putat de animadversione dixisse, quam omnes ante dixerant præter Cæsarem : & quum ipsius Cæsaris tam sera fuerit, qui tum prætorio	Il pense que Caton opina le premier à la mort, quoique c'eût été l'avis de tous ceux qui avoient parlé avant lui, à la réserve de César : & César lui-même n'ayant

parlé que tard, à son rang de préteur; Brutus croit-il qu'il y ait eu plus de douceur dans les conclusions des consulaires, Catulus, Servilius, les Lucullus, Curion, Torquatus, Lépidus, Gellius, Volcatius, Figulus, Cotta, L. César, C. Pison, & M. Glabrion; & dans celles de Silanus & de Muréna, qui étoient désignés consuls? Pourquoi donc le décret fut-il formé sur l'avis de Caton? C'est qu'il s'expliqua avec plus de clarté & d'étendue que les autres qui avoient pensé comme lui.

loco dixerit; consularium putat leniores fuisse, Catuli, Servilii, Lucullorum, Curionis, Torquati, Lepidi, Gellii, Volcatii, Figuli, Cottæ, L. Cæsaris, C. Pisonis, etiam M. Glabrionis, Silani, Murænæ, designatorum consulum? Cur ergo in sententiam Catonis? Quia verbis luculentioribus & pluribus rem eamdem comprehenderat.

47. (*Pag. 145.*) Dion (*lib. 37.*) assûre qu'Antoine feignit d'être malade. S'il avoit agi vigoureusement contre Catilina, il s'exposoit, dans l'action même, à des reproches qui pouvoient le commettre: s'il l'avoit ménagé, il se commettoit lui-même. La construction de Salluste semble préparée exprès d'une manière louche pour laisser entendre le sens que l'on voudra, selon que l'on placeroit la pause avant ou après *quod prælio adesse nequibat.*

JUGURTHA,

SEU

BELLUM JUGURTHINUM.

I. FALSO queritur de naturâ suâ genus humanum, quod, imbecilla atque ævi brevis, sorte potiùs quam virtute regatur. Nam contra reputando, neque majus aliud neque præstabilius invenias, magisque naturæ industriam hominum quam vim aut tempus deesse. Sed dux atque imperator vitæ mortalium animus est; qui, ubi ad gloriam virtutis viâ grassatur, abundè pollens potensque & clarus est; neque Fortunâ eget, quippe quæ probitatem, industriam, aliasque artîs bonas neque dare neque eripere cuiquam potest. Sin, captus pravis cupidinibus, ad inertiam & voluptates corporis pessumdatus est, perniciosâ lubidine paullisper usus: ubi per socordiam vires, tempus, ingenium de-

HISTOIRE

HISTOIRE

DE LA GUERRE

DE JUGURTHA.

I. C'EST à tort que, mécontents de leur condition, les hommes se plaignent que leur vie, foible en elle-même & de courte durée, est plus dépendante des caprices du sort que des lumières de la sagesse. Car au contraire si l'on y fait réflexion, rien de plus grand ni de plus excellent que l'homme, & c'est lui-même qui manque à la nature plutôt que les forces ou le temps ne lui manquent. Ce qui doit conduire & gouverner les hommes dans la vie, c'est l'âme : si elle tend à la gloire par le sentier de la vertu, elle se trouve abondamment pourvue de vigueur & de force pour s'illustrer ; & elle est indépendante de la Fortune, qui ne peut effectivement ni donner ni ôter à personne la probité, l'habileté, ni les autres talents avantageux. Mais subjuguée par des passions déréglées, si elle se prostitue à l'oisiveté & aux voluptés sensuelles, après avoir un

fluxêre, naturæ infirmitas accusatur; suam quippe culpam auctores ad negotia transferunt. Quod si hominibus bonarum rerum tanta cura esset, quanto studio aliena, ac nihil profutura, multumque etiam periculosa petunt: neque regerentur magis quam regerent casus; & eo magnitudinis procederent, ubi, pro mortalibus, gloriâ æterni fierent.

II. Nam uti genus hominum compositum ex corpore & animâ est; ita res cunctæ studiaque omnia nostra, corporis alia, alia animi naturam sequuntur. Igitur præclara facies, magnæ divitiæ, ad hoc vis corporis, & alia hujuscemodi omnia brevi dilabuntur; at ingenii egregia facinora, sicuti anima, immortalia sunt. Postremo corporis & fortunæ bonorum, uti initium, sic finis est; omniaque orta occidunt, & aucta senescunt: animus, incorruptus, æternus, rector humani generis, agit atque habet cuncta, neque ipse habetur. Quo magis pravitas eorum admiranda est qui, dediti corporis gaudiis, per luxum atque ignaviam ætatem agunt; ceterum ingenium, quo neque melius neque amplius aliud in naturâ mortalium est, incultu atque socordiâ torpescere sinunt; quum

peu goûté de ce malheureux plaisir : quand, par une suite de sa négligence, les forces, le temps, les lumières viennent à s'éclipser, on l'impute à la foiblesse de la nature; car on s'en prend toujours aux affaires, des fautes qu'on y a faites. Si les hommes cultivoient les bonnes choses avec autant de soin, qu'ils ont d'ardeur pour celles qui leur sont étrangères, inutiles, & même très-pernicieuses : ils ne dépendroient pas plus des évènements, que les évènements ne dépendroient d'eux; & ils parviendroient à un tel point de grandeur, que, tout mortels qu'ils sont, ils s'élèveroient par la gloire à l'immortalité.

II. En effet les hommes étant composés d'un corps & d'une âme, tout ce que nous avons hors de nous & en nous tient de la nature de l'un ou de l'autre. De-là vient que la beauté, l'opulence, la force, & les autres avantages de cette espèce passent en peu de temps; & qu'au contraire les productions éclatantes du génie sont immortelles, comme l'âme. En un mot les avantages du corps & les biens de la fortune, ayant eu un commencement, ont aussi une fin; tout ce qui a pris naissance doit périr, tout ce qui s'est accrû doit décliner : au lieu que l'âme, essenciellement incorruptible, éternelle, gouvernant les hommes, donne à tout le mouvement & la loi, & ne dépend de rien. On doit donc être d'autant plus étonné de la dépravation de ceux qui, entièrement livrés aux plaisirs du corps, passent leur vie dans le luxe & dans la mollesse; & qui d'ailleurs, négligeant leur esprit, la meilleure & la plus noble portion de la nature humaine, le laissent croupir dans l'ignorance & dans une lâche oisi-

præsertim tam multæ variæque sint artes animi quibus summa claritudo paratur.

III. Verum ex his magistratus & imperia, postremo omnis cura rerum publicarum, minumè mihi hâc tempestate cupiunda videntur: quoniam neque virtuti honos datur, neque illi quibus per fraudem jus fuit, tuti aut eo magis honesti sunt. Nam vi quidem regere patriam aut parentes, quanquam & possis & delicta corrigas, tamen importunum est; quum præsertim omnes rerum mutationes cædem, fugam, aliaque hostilia portendant: frustra autem niti, neque aliud se fatigando nisi odium quærere, extremæ dementiæ est; nisi forte quem inhonesta & perniciosa lubido tenet, potentiæ paucorum decus atque libertatem suam gratificari.

IV. Ceterum ex aliis negotiis quæ ingenio exercentur, in primis magno usui est memoria rerum gestarum. Cujus de virtute quia multi dixêre, prætereundum puto, simul ne per insolentiam quis existumet memet studium meum laudando extollere; atque ego credo fore, qui, quia decrevi procul à republicâ ætatem agere, tanto tamque utili labori meo nomen inertiæ imponant; certè quibus ma-

veté, malgré la quantité & la variété des moyens qui peuvent le conduire au comble de la gloire.

III. Entre ces moyens, les magiſtratures, les commandements, en un mot toutes les parties de l'adminiſtration publique ne me paroiſſent pas aujourd'hui devoir être recherchées avec beaucoup d'empreſſement : parce que ce n'eſt pas au mérite qu'on accorde les dignités ; & que ceux qui les ont obtenues par de mauvaiſes voies, n'y trouvent ni ſûreté ni accroiſſement de conſidération. C'eſt que, d'employer la violence pour gouverner ſa patrie ou les peuples qui en dépendent, quoiqu'on puiſſe y réuſſir & qu'on aille même juſqu'à réformer les abus, c'eſt toujours une entrepriſe odieuſe ; vu ſur-tout qu'il n'y a point de révolution qui n'entraîne des meurtres, des exils, & les autres malheurs de la guerre : or ſe donner bien de la peine, pour ne recœuillir en ſe tourmentant que la haine publique, c'eſt la dernière des folies ; à moins qu'on ne ſoit poſſédé de l'infâme & pernicieuſe manie de faire en pure perte, à l'ambition de quelques particuliers, le ſacrifice de ſon honneur & de ſa liberté.

IV. Pour ce qui eſt des autres objets qui ſont du reſſort de l'eſprit, l'un des plus utiles eſt d'écrire l'hiſtoire. Je crois devoir me taire ſur le mérite de ce talent, parce que pluſieurs en ont déja parlé, & que d'ailleurs on pourroit s'imaginer que je prétends inſolemment faire moi-même l'éloge de mon travail : & je ſuis perſuadé qu'il y aura des gens, qui, me voyant réſolu à paſſer ma vie loin des affaires publiques, donneront à ce genre d'étude le nom de frivolité pure, malgré ſon importance & ſon utilité ; ce ſera au moins l'avis de ceux pour

xuma induſtria videtur, ſalutare plebem & conviviis gratiam quærere. Qui si reputaverint & quibus ego temporibus magiſtratum adeptus sim, & quales viri idem adſequi nequiverint, & poſtea quæ genera hominum in ſenatum pervenerint; profectò exiſtumabunt me magis merito quam ignaviâ judicium animi mei mutaviſſe, majuſque commodum ex otio meo quam ex aliorum negotiis reipublicæ venturum.

Nam ſæpe audivi Quintum Maximum, Publium Scipionem, præterea civitatis noſtræ præclaros viros ſolitos ita dicere, quum majorum imagines intuerentur, vehementiſſumè sibi animum ad virtutem accendi: ſcilicet non ceram illam neque figuram tantam vim in ſeſe habere; ſed memoriâ rerum geſtarum eam flammam egregiis viris in pectore creſcere, neque priùs ſedari quam virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. At contra quis eſt omnium his moribus, quin divitiis & ſumtibus, non probitate neque induſtriâ, cum majoribus ſuis contendat? Etiam homines novì, qui antea per virtutem ſoliti erant Nobilitatem antevenire, furtim & per latrocinia potiùs quam bonis artibus, ad imperia & honores nituntur: proinde quasi prætura, & conſulatus, atque alia

qui le plus beau des talents eſt de ſaluer le peuple à propos, & de captiver ſa faveur par des feſtins. Mais s'ils conſidèrent dans quelles conjonctures je ſuis parvenu à la magiſtrature, quels furent les concurrents qui ne purent alors y réuſſir, & quelle ſorte d'hommes ont ſu depuis s'introduire dans le Sénat : ils jugeront ſans doute que c'eſt plus par raiſon que par une lâche indolence que j'ai abandonné mes premières vues, & que mon loiſir ſera plus avantageux à la république que les intrigues des autres.

En effet j'ai ſouvent ouï dire que Q. Maximus, P. Scipion, & d'autres perſonnages diſtingués de notre république, diſoient ordinairement, qu'à la vue des images de leurs ancêtres leur âme s'enflammoit de la plus grande ardeur pour la vertu : que ce n'étoit ſans doute ni la matière ni la forme de ces portraits, qui avoit intrinſèquement tant d'efficacité ; mais que le ſouvenir des belles actions qu'elles rappeloient, allumoit dans le cœur de ces grands hommes un feu, qui ne leur laiſſoit aucun repos qu'ils n'euſſent obtenu par leur conduite la même réputation & la même gloire. Qui eſt-ce au contraire, de la manière dont on vit aujourd'hui, qui ne veuille l'emporter ſur ſes ancêtres en richeſſes & en profuſions, au lieu de s'animer d'émulation à la vue de leur probité & de leurs talents ? Les hommes nouveaux même, qui avoient coutume autrefois de mériter par leur valeur qu'on les préférât à la Nobleſſe, emploient aujourd'hui les intrigues ſourdes & les brigandages plutôt que les moyens honnêtes, pour parvenir aux commandements & aux dignités : comme ſi la préture, le conſulat,

omnia hujuscemodi per ſe ipſa clara & magnifica sint; ac non perinde habeantur, ut eorum qui ea ſuſtinent virtus eſt. Verum ego liberiùs altiùſque processi, dum me civitatis morum piget tædetque; nunc ad inceptum redeo.

V. Bellum ſcripturus ſum quod populus romanus cum Jugurthâ, rege numidarum, gessit: primum quia magnum & atrox, variaque victoria fuit; dein quia tum primum ſuperbiæ Nobilitatis obviam itum eſt. Quæ contentio divina & humana cuncta permiſcuit; eoque vecordiæ processit, uti ſtudiis civilibus bellum atque vaſtitas Italiæ finem faceret. Sed priùs quam hujuſce modi rei initium expedio, pauca ſupra repetam; quo, ad cognoſcendum, omnia illuſtria magis magiſque in aperto sint.

Bello punico ſecundo, quo dux carthaginiensium, Hannibal, poſt magnitudinem nominis romani Italiæ opes maxumè adtriverat; Masiniſſa, rex numidarum, in amicitiam receptus à Publio Scipione, cui poſtea Africano cognomen ex virtute fuit, multa & præclara rei militaris facinora fecerat: ob quæ, victis carthaginiensibus & capto Syphace, cujus in Africâ magnum atque latè imperium valuit, populus romanus, quaſcumque urbîs & agros manu ceperat, regi dono dedit. Igitur amicitia Masiniſſæ bona atque honeſta

& les autres charges de cette nature, étoient par elles-mêmes honorables & glorieuses ; & que la considération qu'on y attache, ne dépendît pas du mérite de ceux qui les remplissent. Mais emporté par la douleur & le ressentiment que me causent les mœurs de mes concitoyens, j'ai pris trop de liberté & me suis trop écarté ; je reviens maintenant à mon sujet.

V. Je me propose d'écrire l'histoire de la guerre des romains contre Jugurtha, roi des numides : tant parce qu'elle a été considérable, sanglante, & marquée par les vicissitudes de la victoire ; que parce qu'elle a fourni la première occasion de réprimer l'orgoeuil de la Noblesse. Dans ces débats on viola indistinctement tout droit divin & humain ; & la fureur fut portée si loin, que les dissentions civiles aboutirent enfin à la guerre & à la désolation entière de l'Italie. Mais avant d'entrer en matière, je vais reprendre quelques articles de plus haut ; afin de faire mieux connoître mon objet, en en dèveloppant toutes les parties & les mettant dans un plus grand jour.

Dans la seconde guerre punique, où Annibal, Général des carthaginois, avoit donné à la puissance de l'Italie l'échèc le plus terrible qu'elle eût souffert depuis l'illustration du nom romain ; P. Scipion à qui son courage mérita depuis le surnom d'Africain, reçut dans notre alliance Masinissa, roi des numides, qui se signala dans cette guerre par un grand nombre de beaux exploits : en reconnoissance, après la défaite des carthaginois & la prise de Syphax, qui avoit en Afrique un royaume puissant & étendu, les romains donnèrent en pur don, au roi Masinissa, toutes les

nobis permansit : ſed imperii vitæque ejus finis idem fuit. Dein Micipſa, filius, regnum ſolus obtinuit, Manaſtabale & Guluſſâ, fratribus, morbo abſumptis. Is Adherbalem & Hiempſalem ex ſeſe genuit; Jugurthamque, Manaſtabalis fratris filium, quem Masiniſſa, quod ortus ex concubinâ erat, privatum reliquerat, eodem cultu quo liberos ſuos domi habuit.

VI. Qui, ubi primum adolevit, pollens viribus, decorâ facie, ſed multo maxumè ingenio validus, non ſe luxu neque inertiæ corrumpendum dedit : ſed, uti mos gentis illius eſt, equitare, jaculari, curſu cum æqualibus certare; &, quum omnîs gloriâ anteiret, omnibus tamen carus eſſe; ad hoc, pleraque tempora in venando agere, leonem atque alias feras primus aut in primis ferire, plurimum facere & minumum ipſe de ſe loqui.

Quibus rebus Micipſa tametsi initio lætus fuerat, exiſtumans Jugurthæ virtutem regno ſuo gloriæ fore : tamen poſtquam hominem adoleſcentem, exactâ ætate ſuâ & parvis liberis, magis magiſque creſcere intelligit; vehementer eo negotio permotus, multa cum animo ſuo volvebat. Terrebat eum natura mortalium avi-

villes & les terres qu'ils avoient conquiſes dans cette région. Cette conduite nous attacha ce prince, dont l'alliance nous fut utile & honorable: mais enfin la mort termina ſon règne & ſa vie. Micipſa, ſon fils, demeura enſuite unique héritier du royaume, Manaſtabal & Guluſſa, ſes frères, étant morts de maladie Il eut deux fils, Adherbal & Hiempſal; & il fit èlever avec eux & comme eux, dans ſon palais, Jugurtha, qui étoit fils de ſon frère Manaſtabal & d'une concubine, & à qui Maſiniſſa, pour cela même, n'avoit aſſigné aucun rang (1).

VI. Ce prince, diſtingué dès ſon adoleſcence par une force ſingulière, par la beauté de ſa phiſionomie, & ſur-tout par l'étendue de ſon eſprit, ne ſe laiſſa point corrompre par le luxe (2) & la molleſſe: mais, conformément aux uſages de ſa nation, monter à cheval, lancer le javelot, diſputer le prix de la courſe avec ceux de ſon âge, ſe diſtinguer par-deſſus tous ſans ceſſer de leur être cher, employer d'ailleurs la plupart du temps à la chaſſe, être le premier ou des premiers à frapper un lion ou quelque autre bête féroce, ſe ſignaler par ſes actions ſans jamais les faire valoir par ſes propos; telles étoient ſes occupations & ſa conduite.

Ces belles qualités plurent d'abord à Micipſa, parce qu'il ſe flattoit que le mérite de Jugurtha feroit honneur à ſon royaume: mais conſidérant enſuite que, tandis qu'il étoit près de ſa fin & ſes enfants en bas âge, ce jeune prince déja avancé ſe formoit chaque jour davantage; vivement frappé de ce concours de circonſtances, il fut agité de bien des penſées. Il voyoit avec effroi

da imperii, & præceps ad explendam animi cupidinem; præterea opportunitas ſuæque & liberorum ætatis, quæ etiam mediocres viros ſpe prædæ tranſvorſos agit; ad hoc, ſtudia numidarum in Jugurtham accenſa, ex quibus, si talem virum dolis interfeciſſet, ne qua ſeditio aut bellum oriretur anxius erat.

VII. His difficultatibus circumventus, ubi videt neque per vim neque insidiis opprimi poſſe hominem tam acceptum popularibus; quod erat Jugurtha manu promptus & appetens gloriæ militaris, ſtatuit eum objectare periculis & eo modo fortunam tentare. Igitur bello numantino Micipſa, quum populo romano equitum atque peditum auxilia mitteret, ſperans vel oſtentando virtutem vel hoſtium ſævitiâ facilè eum occaſurum, præfecit numidis quos in Hiſpaniam mittebat. Sed ea res longè aliter ac ratus erat evenit.

Nam Jugurtha, ut erat impigro atque acri ingenio, ubi naturam Publii Scipionis, qui tum romanis imperator erat, & morem hoſtium cognovit; multo labore multâque curâ, præterea modeſtiſſumè parendo & ſæpe obviam eundo periculis, in tantam claritudinem brevi pervenerat, uti noſtris vehementer carus, numantinis maxumo terrori eſſet. Ac ſanè, quod

que l'homme, naturellement avide de dominer, ſe porte avec impétuoſité vers l'objet de ſa paſſion; que, d'autre part, la conjonẽture de ſon âge & de celui de ſes enfants étoit une occaſion capable, par l'appât de l'ambition, d'inſpirer un crime, même à des hommes médiocres; que par ſurcroît, les numides étoient ſi vivement paſſionnés pour Jugurtha, que, s'il eſſayoit de s'en défaire par quelques voies obliques, il avoit à craindre d'exciter une ſédition ou une guerre civile.

VII. Dans cet embarras, voyant qu'il n'étoit poſſible, ni à force ouverte ni par des embûches ſecrètes, de faire périr un homme ſi cher à ſes compatriotes; il penſa que, Jugurtha étant homme de main & plein d'ardeur pour la gloire que donnent les ſuccès militaires, il falloit l'expoſer aux périls des combats & tenter ainſi la fortune. Ayant donc à fournir aux romains, à l'occaſion de la guerre de Numance, un ſecours de cavalerie & d'infanterie, & ſe flattant que Jugurtha y périroit, ou par ſa propre témérité ou par la valeur des ennemis; il le mit à la tête des numides qu'il envoyoit en Eſpagne. Mais l'évènement trompa bien ſon attente.

En effet Jugurtha, également attentif & pénétrant, fut bientôt au fait de la manœuvre des ennemis & du caractère de P. Scipion, qui commandoit alors l'armée romaine; d'ailleurs ſon activité, ſa vigilance, ſon obéiſſance modeſte, l'intrépidité avec laquelle il avoit coutume d'aller au devant des périls, lui firent bientôt une réputation ſi brillante, qu'il ſe fit extraordinairement aimer des nôtres & devint la terreur des numantins.

difficillumum in primis eſt, & prœlio ſtrenuus erat & bonus consilio : quorum alterum, ex providentiâ, timorem; alterum, ex audacia, temeritatem adferre plerumque ſolet. Igitur imperator omnîs ferè res aſperas per Jugurtham agere, in amicis habere, magis magiſque eum in dies amplecti; quippe cujus neque consilium neque inceptum ullum fruſtra erat. Huc accedebat munificentia animi & ingenii ſolertia, quibus rebus sibi multos ex romanis familiari amicitiâ conjunxerat.

VIII. Eâ tempeſtate in exercitu noſtro fuêre complures novi atque nobiles, quibus divitiæ bono honeſtoque potiores erant, factiosi, domi potentes, apud ſocios clari magis quam honeſti : qui Jugurthæ non mediocrem animum pollicitando accendebant, si Micipſa rex occidiſſet, fore uti ſolus imperio Numidiæ potiretur; in ipſo maxumam virtutem, Romæ omnia venalia eſſe.

Sed poſtquam, Numantiâ deletâ, Publius Scipio dimittere auxilia & ipſe revorti domum decrevit; donatum atque laudatum magnificè pro concione Jugurtham in prætorium adduxit, ibique ſecreto monuit, uti potiùs publicè quam privatim amicitiam populi romani coleret; neu quibus largiri inſueſceret;

Aussi étoit-il également brave dans les combats & sage dans les délibérations, qualités très-difficiles à réunir : l'une, par trop de prévoyance, produisant d'ordinaire la timidité; & l'autre, par trop d'audace, inspirant la témérité. Le Général ne manqua donc pas de confier à Jugurtha la conduite de presque toutes les expéditions difficiles de le mettre au nombre de ses confidents, & de lui accorder chaque jour plus de considération, parce qu'il ne conseilloit & n'entreprenoit rien qui ne réussît. Au surplus il avoit le cœur généreux & l'esprit insinuant, ce qui le mit en une étroite liaison avec plusieurs romains.

VIII. Il y avoit alors dans notre armée beaucoup d'hommes nouveaux & de nobles, qui fesoient plus de cas des richesses que de la probité & de l'honneur, gens factieux, puissants à Rome, & plus fameux que considérés chez nos alliés : ils enflammèrent l'ambition de Jugurtha, qui par lui-même n'en manquoit point, en lui fesant espérer que, si le roi Micipsa venoit à mourir, il pourroit jouir seul du royaume de Numidie; que, quant à lui, il en étoit digne par sa rare valeur, & qu'à Rome on obtenoit tout à prix d'argent.

D'un autre côté, lorsque P. Scipion eut résolu, après la destruction de Numance, de congédier les troupes auxiliaires & de retourner lui-même à Rome; après avoir comblé Jugurtha, en présence de toute l'armée, de présents & d'éloges, il l'emmena dans sa tente, & lui remontra en secret, qu'il feroit mieux de rechercher l'amitié du peuple romain que celle de quelques citoyens; qu'il ne devoit point s'accoutumer à gagner les particuliers par ses largesses, qu'il y avoit du

periculosè à paucis emi quod multorum esset; si permanere vellet in suis artibus, ultro illi & gloriam & regnum venturum; sin properantiùs pergeret; suâmet ipsum pecuniâ præcipitem casurum.

IX. Sic loquutus, cum litteris eum, quas Micipsæ redderet, dimisit. Earum sententia hæc erat : Jugurthæ tui bello numantino longè maxuma virtus fuit; quam rem certo scio tibi gaudio esse. Nobis ob merita sua carus est; ut idem Senatui populoque romano sit, summâ ope nitemur. Tibi quidem pro nostrâ amicitiâ gratulor; en habes virum dignum te atque avo suo Masinissâ.

Igitur rex, ubi ea quæ famâ acceperat ex litteris imperatoris esse cognovit, quum virtute tum gratiâ viri permotus, flexit animum suum, & Jugurtham beneficiis vincere adgressus est; statimque eum adoptavit, & testamento pariter cum filiis hæredem instituit. Sed ipse, paucos post annos, morbo atque ætate confectus, quum sibi finem vitæ adesse intelligeret, coram amicis & cognatis, itemque Adherbale & Hiempsale filiis, dicitur hujusce modi verba cum Jugurthâ habuisse :

X. Parvum ego te, Jugurtha, amisso patre, sine spe, sine opibus, in meum regnum accepi, existumans non minus me tibi quam liberis, si genuissem, ob beneficia

danger à acheter d'un petit nombre de perſonnes ce qui étoit à la diſpoſition de la multitude; que, s'il vouloit s'en tenir à ſes propres talents, la gloire & le ſceptre en feroient la récompenſe naturelle; mais que, s'il prétendoit en accélérer le moment, ſes largeſſes mêmes feroient la cauſe de ſa perte.

IX. Après ce diſcours, il le congédia, & lui remit pour Micipſa une lettre dont voici la teneur: *Votre cher Jugurtha a montré la plus grande valeur dans la guerre de Numance; & je ne doute point que vous n'en reſſentiez une grande joie. Les ſervices qu'il nous a rendus lui ont acquis mon affection; je ferai tout pour lui aſſûrer celle du Sénat & du peuple romain. Pour vous, je vous félicite comme votre ami; car vous avez dans ce neveu un homme digne de vous & de ſon aïeul Maſiniſſa.*

Le roi ayant donc trouvé, dans cette lettre du Général romain, la confirmation de ce qu'il avoit appris par la renommée, déterminé enfin par le mérite de ce prince & par la faveur dont il jouïſſoit, il changea de ſentiment, & entreprit de le gagner à force de bienfaits; il l'adopta dès l'heure même, & par ſon teſtament il le déclara ſon héritier par égale portion avec ſes fils. Cependant quelques années après, Micipſa, affaiſſé par une maladie & par ſon grand âge, ſentant qu'il touchoit à ſa fin, aſſembla ſes favoris, ſes proches, & ſes deux fils Adherbal & Hiempſal; & en leur préſence il adreſſa, dit-on, ce diſcours à Jugurtha:

X. *Dès votre plus bas âge, Jugurtha, lorſque la mort de votre père vous laiſſoit ſans eſpérance, ſans biens, je vous regardai comme un héritier de ma couronne, ne doutant pas que, par mes bienfaits, je ne*

carum fore. Neque ea res falſum me habuit: nam, ut alia magna & egregia tua facinora omittam, noviſſumè rediens Numantiâ meque regnumque meum gloriâ honoraviſti; tuâque virtute nobis romanos ex amicis amiciſſumos feciſti; in Hiſpaniâ nomen familiæ renovatum eſt; poſtremo, quod difficillumum inter mortalîs eſt, gloriâ invidiam viciſti. Nunc quoniam mihi natura finem vitæ facit, per hanc dextram, per regni fidem moneo obteſtorque, uti hos, qui tibi genere propinqui, beneficio meo fratres ſunt, caros habeas: neu malis alienos adjungere quam ſanguine conjunctos retinere. Non exercitus neque theſauri præſidia regni ſunt: verum amici, quos neque armis cogere neque auro parare queas: officio & fide pariuntur. Quis autem amicior quam frater fratri? aut quem alienum fidum invenies, si tuis hoſtis fueris? Equidem ego regnum vobis trado firmum, si boni eritis; si mali, imbecillum: nam concordiâ res parvæ creſcunt, diſcordiâ maxumæ dilabuntur. Ceterum ante hos, te, Jugurtha, quia ætate & ſapientiâ prior es, ne aliter quid eveniat providere decet; nam in omni certamine, qui opulentior eſt, etiam si accipit injuriam, tamen, quia plus poteſt, facere videtur. Vos autem, Adherbal & Hiempſal, colite, obſervate talem hunc virum; imitamini virtutem; & eniti-

vous devinsse aussi cher qu'à mes propres enfants, si je venois à en avoir (3). *Le succès n'a point trompé mon attente : car pour ne rien dire de vos autres actions si grandes & si mémorables ; vous venez à votre retour de Numance de couvrir de gloire ma personne & mon royaume ; nous devons à votre valeur que les romains, déja nos amis, le sont devenus davantage ; la gloire de notre Maison s'est renouvellée en Espagne ; & la vôtre, ce qui est bien difficile parmi les hommes, a triomphé de l'envie. Dans ce moment où la nature va terminer mes jours, je vous somme & vous conjure, par le serment que cette main a confirmé & par la fidélité que vous devez à l'État, de chérir ces princes, qui sont vos proches par la naissance, & vos frères par mon pur bienfait ; & dans vos liaisons, de ne pas préférer des étrangers à ceux qui vous sont unis par le sang. Ce ne sont ni les armées ni les trésors qui sont les appuis d'un trône ; ce sont les amis, qu'on ne peut acquérir ni par la force des armes ni à prix d'argent : ils sont le fruit des bons offices & de la fidélité. Or entre qui l'amitié doit-elle être plus étroite qu'entre des frères ? & sur quel étranger pouvez-vous compter, si vous manquez vous-même à vos proches ? Je vous laisse un royaume, à la vérité solidement affermi, si vous êtes gens de bien ; mais aisé à détruire, si vous ne l'êtes pas : car l'union augmente les forces des plus petites choses, la désunion ruine insensiblement les plus grandes. Au reste c'est à vous, Jugurtha, plutôt qu'à vos frères, puisque vous êtes le plus âgé & le plus sage, à prèvenir les évènements fâcheux ; parce que dans tout démêlé, le plus fort, quoiqu'attaqué le premier, ne laisse pas, à raison même de sa supériorité, de passer pour l'aggresseur. Pour vous, Adherbal & Hiempsal, respectez, honorez ce grand homme ; imitez sa vertu ; & faites ensorte qu'à l'égard de mes enfants*

mini ne ego meliores liberos ſumsiſſe videar quam genuiſſe.

XI. Ad ea Jugurtha, tametsi regem ficta loquutum intelligebat, & ipſe longè aliter animo agitabat, tamen pro tempore benignè reſpondit. Micipſa paucis poſt diebus moritur. Poſtquam illi more regio juſta magnificè fecerant, reguli in unum convenêre, ut inter ſe de negotiis cunctis diſceptarent. Sed Hiempſal, qui minumus ex illis erat, naturâ ferox, etiam antea ignobilitatem Jugurthæ, quia materno genere impar erat, deſpiciens, dextrâ Adherbalem adſedit, ne medius ex tribus, quod & apud numidas honori ducitur, Jugurtha foret; dein tamen, ut ætati concederet, fatigatus à fratre, vix in partem alteram tranſductus eſt.

Ibi quum multa de adminiſtrando imperio diſſererent, Jugurtha inter alias res jacit, oportere quinquennii conſulta & decreta omnia reſcindi; nam per ea tempora confectum annis Micipſam parum animo valuiſſe. Tum idem Hiempſal placere sibi reſpondit; nam ipſum illum tribus his proxumis annis adoptione in regnum perveniſſe. Quod verbum in pectus Jugurthæ altiùs quam quiſquam ratus deſcendit. Itaque ex eo tempore irâ & metu anxius, moliri, parare, atque ea modo in

je ne paroiſſe pas avoir été plus heureux par l'adoption que par la nature.

XI. Quoique Jugurtha démêlât ce qui n'étoit pas ſincère dans ce diſcours du roi, & que lui-même fût dans des diſpoſitions bien différentes, il répondit néanmoins avec toutes les démonſtrations d'amitié que la conjončture exigeoit. Micipſa mourut peu de jours après. Quand on eut fait ſes funérailles avec une pompe vraiment royale, les jeunes rois s'aſſemblèrent pour examiner en commun l'état de toutes les affaires. Mais Hiempſal, le plus jeune des trois, naturellement fier, & mépriſant depuis long-temps la naiſſance de Jugurtha comme inférieure à la ſienne du côté maternel, s'aſſit à la droite d'Adherbal, afin que Jugurtha n'eût pas la place du milieu, que les numides regardent auſſi comme la plus honorable; cependant par déférence pour l'âge, & pour ſe débarraſſer des inſtances de ſon frère, il conſentit enſuite, quoiqu'avec peine, à paſſer de l'autre côté.

Alors dans la chaleur des raiſonnements ſur le gouvernement de l'État, Jugurtha inſinua, entre autres choſes, qu'il convenoit de caſſer les déclarations & les ordonnances des cinq dernières années; que Micipſa, accablé de vieilleſſe, n'avoit pas joui dans ces derniers temps de toute la vigueur de ſon eſprit. Hiempſal, toujours mal diſpoſé, repartit vivement qu'il approuvoit fort cet avis; puiſque c'étoit en vertu d'une adoption de trois ans que Jugurtha étoit parvenu au trône. Ce mot fit ſur le cœur de Jugurtha une impreſſion plus profonde qu'on ne l'auroit cru. Auſſi depuis ce moment, toujours agité par la colère & inquiété par la défiance, il ne s'occupa dans ſes pro-

animo habere quibus Hiempſal per dolum caperetur : quæ uti tardiùs procedunt, neque lenitur animus ferox, ſtatuit quovis modo inceptum perficere.

XII. Primo conventu quem ab regulis factum ſupra memoravi, propter diſſensionem, placuerat dividi theſauros finîſque imperii singulis conſtitui. Itaque ad utramque rem tempus decernitur, ſed maturius ad pecuniam diſtribuendam; reguli interea in loca propinqua theſauris, alius alio, conceſſère. Sed Hiempſal in oppido Thirmidâ forte ejus utebatur domo, qui, proxumus lictor Jugurthæ, carus acceptuſque ei ſemper fuerat; quem ille caſu miniſtrum oblatum promissis onerat: impellitque uti, tanquam ſuam domum viſens eat, portarum claves adulterinas paret, nam veræ ad Hiempſalem referebantur; ceterum, ubi res poſtularet, ſe ipſum cum magnâ venturum manu. Numida mandata brevi conficit, atque, uti doctus erat, noctu Jugurthæ milites introducit. Qui poſtquam in ædîs irrupêre, diversi regem quærere; dormientîs alios, alios occurſantîs interficere; ſcrutari loca abdita; clauſa effringere; ſtrepitu & tumultu omnia miſcere: quum interim Hiempſal reperitur

jets, dans ſes vues, dans toutes ſes penſées, que des moyens de ſurprendre Hiempſal par quelque artifice : mais toutes ſes meſures entraînant trop de lenteur au gré de ſon implacable reſſentiment, il réſolut de ſe ſatisfaire à quelque prix que ce fût.

XII. Dans la première conférence dont j'ai parlé, les jeunes rois, pour éviter tout différend, avoient conclu à partager entre eux les tréſors & à déterminer les limites de ce qui obéiroit à chacun d'eux. On fixa donc des termes pour ce double partage, mais le premier pour celui des finances; en attendant, les princes ſe retirèrent chacun de ſon côté, dans des places voiſines de celle où étoient les tréſors. Il arriva qu'Hiempſal, retiré dans la ville de Thirmida, logea dans une maiſon appartenante au premier licteur (4) de Jugurtha, auprès de qui il avoit toujours été en faveur & en conſidération : le haſard offrant donc à ce prince un miniſtre à ſon gré, il lui fait les plus belles promeſſes; il lui perſuade d'aller comme pour faire la viſite de ſa maiſon, & de ſe faire faire de fauſſes clefs des portes de la ville (5), parce qu'on remettoit les véritables à Hiempſal; il s'engage, pour le reſte, à venir lui-même bien accompagné dès qu'il en ſera temps. Le numide exécute promptement ſes ordres; & conformément à ſes inſtructions, il introduit de nuit les ſoldats de Jugurtha. Dès qu'ils ſe ſont jetés dans la maiſon du roi, ils ſe répandent de tous côtés pour le chercher; on maſſacre ceux qui dorment & ceux qui ſe préſentent; on fouille dans les lieux les plus cachés; on briſe les portes; le bruit & le tumulte mettent tout en confuſion : on trouve enfin Hiempſal caché dans la chétive retraite d'une

occultans se tugurio mulieris ancillæ quo, initio pavidus & ignarus loci, profugerat. Numidæ caput ejus, uti jussi erant, ad Jugurtham referunt.

XIII. Ceterum fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divulgatur: Adherbalem, omnîsque qui sub Micipsæ imperio fuerant, metus invadit. In duas partîs discedunt numidæ; plures Adherbalem sequuntur, sed illum alterum bello meliores. Igitur Jugurtha quam maxumas potest copias armat; urbîs, partim vi, alias voluntate, imperio suo adjungit; omni Numidiæ imperare parat. Adherbal, tametsi Romam legatos miserat, qui Senatum docerent de cæde fratris & fortunis suis; tamen, fretus multitudine militum, parabat armis contendere: sed ubi res ad certamen venit, victus ex prœlio profugit in provinciam, ac dehinc Romam contendit.

Tum Jugurtha, patratis consiliis, postquam omni Numidiâ potiebatur, in otio facinus suum cum animo reputans, timere populum romanum; neque advorsùs iram ejus usquam, nisi in avaritiâ Nobilitatis & pecuniâ suâ, spem habere. Itaque paucis diebus, cum auro argentoque multo, legatos Romam

esclave,

esclave, où, faute de connoître le local, il s'étoit réfugié dans le premier mouvement de sa frayeur. Les numides portent sa tête à Jugurtha, comme ils en avoient reçu l'ordre.

XIII. Au reste la nouvelle d'un si grand attentat se répand bientôt dans toute l'Afrique : Adherbal & tous les anciens sujets de Micipsa en sont épouvantés. Les numides se partagent ; le grand nombre tient pour Adherbal, mais les meilleurs hommes de guerre se déclarent pour son rival. Celui-ci en profite pour armer le plus de troupes qu'il lui est possible ; il s'empare des villes, de force ou de gré ; il pense à se soumettre toute la Numidie. Pour Adherbal, quoiqu'il eût envoyé des ambassadeurs à Rome, pour informer le Sénat du meurtre de son frère & de ses propres périls ; il ne laissa pas, comptant sur le nombre de ses soldats, de se disposer à faire la guerre : mais dès la première action, il fut vaincu & forcé de se réfugier dans notre province d'Afrique, d'où il se rendit à Rome.

Ce fut alors, qu'après l'entière exécution de ses projets & la réduction de toute la Numidie, Jugurtha, réfléchissant à loisir sur son crime, commença à redouter le peuple romain ; & ne vit de ressource contre son ressentiment, que dans l'avarice des nobles & dans ses trésors. Il envoya donc à Rome, quelques jours après, des ambassadeurs pourvus de beaucoup d'or & d'argent ; avec ordre de combler de présents ses anciens amis, de lui en faire ensuite de nouveaux, en un mot de lui assûrer tous ceux qu'on pourroit gagner à force de largesses. Dès qu'ils furent à Rome, & que, suivant les ordres du roi, ils

mittit; quîs præcipit; uti primum veteres amicos muneribus expleant, dein novos acquirant, postremo quemcumque possint largiundo parare ne cunctentur. Sed ubi Romam legati venêre, &, ex præcepto regis, hospitibus, aliisque quorum eâ tempestate in senatu auctoritas pollebat, magna munera misêre; tanta commutatio incessit, ut ex maxumâ invidiâ in gratiam & favorem Nobilitatis Jugurtha veniret: quorum pars spe, alii præmio inducti, singulos ex senatu ambiundo, nitebantur ne graviùs in eum consuleretur. Igitur ubi legati satis confidunt, die constituto senatus utrisque datur.

XIV. Tum Adherbalem hoc modo loquutum accepimus.

Patres conscripti, Micipsa, pater meus, moriens mihi præcepit, uti regni Numidiæ tantummodo procurationem existumarem meam, ceterum jus & imperium penes vos esse, simul eniterer domi militiæque quam maxumo usui esse populo romano; vos mihi cognatorum, vos in locum adfinium ducerem; si ea fecissem, in vestrâ amicitiâ exercitum, divitias, munimenta regni, me habiturum. Quæ præcepta patris mei quum agitarem, Jugurtha, homo omnium quos terra sustinet sceleratissumus, contempto imperio vestro, Masinissæ me nepotem, utique ab stirpe socium atque amicum populi romani, regno fortunisque omnibus expulit.

eurent fait tenir de riches préſents à ſes amis, & à ceux qui avoient alors le plus de crédit dans le Sénat; il ſe fit un ſi grand changement, qu'après avoir été l'objet de la haine la plus vive, Jugurtha jouït tout-à-coup des bonnes grâces & de la faveur de la Nobleſſe: gagnés, les uns par des promeſſes, les autres par des effets, ils tâchèrent d'obtenir, par leurs ſollicitations auprès de chacun des ſénateurs, que l'on ne prît pas contre ce prince une réſolution trop rigoureuſe. Ce fut donc quand les ambaſſadeurs eurent lieu de bien eſpérer, que le Sénat prit jour pour donner audience aux deux parties.

XIV. On dit qu'Adherbal y parla en ces termes :

Pères conſcrits, Micipſa, mon père, m'ordonna en mourant de me regarder comme ſimple adminiſtrateur du royaume de Numidie, dont le domaine & la ſouveraineté vous appartiennent; de rendre au peuple romain, ſoit en paix ſoit en guerre, les plus grands ſervices qu'il me ſeroit poſſible; de n'avoir que vous pour parents, que vous pour alliés: & il m'aſſûra qu'à ce prix je trouverois dans votre amitié, une armée, des richeſſes, tous les ſoutiens du trône. Lorſque je penſois à me régler ſur ces inſtructions de mon père, Jugurtha, le plus ſcélérat des hommes, ſans reſpect pour la majeſté de votre empire, m'a enlevé mon royaume & tous mes biens, à moi, petit-fils de Maſiniſſa, & par conſéquent allié & ami du peuple romain.

Atque ego, P. C. quoniam eo miſeriarum venturus eram, vellem, potiùs ob mea quam ob majorum meorum beneficia, poſſe me à vobis auxilium petere : ac maxumè deberi mihi beneficia à populo romano, quibus non egerem; ſecundùm ea, si desideranda erant, uti debitis uterer. Sed quoniam parum tuta per ſe ipſa probitas eſt, neque mihi in manu fuit Jugurtha qualis foret; ad vos confugi, P. C. quibus, quod mihi miſerrumum eſt, cogor priùs oneri quam uſui eſſe.

Ceteri reges, aut bello victi in amicitiam à vobis recepti ſunt, aut in ſuis dubiis rebus ſocietatem veſtram appetiverunt. Familia noſtra cum populo romano, bello carthaginiensi, amicitiam inſtituit; quo tempore magis fides ejus quam fortuna petenda erat. Quorum progeniem, vos P. C. nolite pati me fruſtra à vobis auxilium petere. Si, ad impetrandum, nihil cauſſæ haberem præter miſerandam fortunam; quod paullo ante rex genere, famâ, atque copiis potens, nunc deformatus ærumnis, inops, alienas opes exſpecto : tamen erat majeſtatis populi romani prohibere injuriam, neque pati cujuſquam regnum per ſcelus creſcere. Verum ego iis finibus ejectus ſum quos majoribus meis populus romanus dedit, unde pater & avus meus unà vobiſcum expulêre Syphacem &

Puiſque j'étois deſtiné à tant d'infortunes, je voudrois, Pères conſcrits, pouvoir citer mes ſervices plutôt que ceux de mes ancêtres, pour réclamer votre protection : je voudrois ſur-tout avoir droit aux ſecours du peuple romain, ſans en avoir beſoin; ou, s'ils me devenoient néceſſaires, que du moins ils me fuſſent dus. Mais puiſque la probité trouve en elle-même un foible appui, & qu'il n'a pas dépendu de moi de former le caractère de Jugurtha, c'eſt à vous, Pères conſcrits, que j'ai recours, regardant comme le plus grand de mes malheurs, la néceſſité où je me trouve de vous être à charge avant d'avoir pu vous être d'aucune utilité.

Les autres rois, ou ne ſont devenus vos amis qu'après avoir été vaincus, ou n'ont ſollicité votre alliance que dans des conjonctures critiques. Mais notre Maiſon s'eſt attachée aux romains pendant la guerre de Carthage; & c'étoit alors leur fidélité bien plus que leur fortune qui pouvoit les faire rechercher. Vous ne ſouffrirez donc pas, Pères conſcrits, qu'étant iſſu de cette Maiſon (6) *j'implore en vain votre ſecours. Quand, pour l'obtenir, je n'aurois point d'autre titre que l'état déplorable de ma fortune; quand je n'aurois pour moi que d'avoir été tout récemment un roi diſtingué par ma naiſſance, par la réputation de mes États, & par mes propres forces, & d'être aujourd'hui méconnoiſſable par mes malheurs, dénué de tout, & réduit à dépendre de ſecours empruntés : il ſeroit pourtant de la majeſté du peuple romain de réprimer l'injuſtice, & de ne pas ſouffrir que le crime devienne pour perſonne un moyen d'agrandiſſement. Mais je ſuis chaſſé de ces mêmes États que mes ancêtres tenoient du peuple romain, que mon père & mon aïeul conjointement avec vous avoient conquis ſur Syphax & ſur les carthaginois : ce ſont vos propres bienfaits qu'on m'a enlevés, Pères conſ-*

carthaginienſes : veſtra beneficia mihi erepta ſunt, P. C. vos in meâ injuriâ deſpecti eſtis.

Eheu me miſerum ! Huccine, Micipſa pater, beneficia tua evasêre; uti quem tu parem cum liberis tuis regnique participem feciſti, is potissimum ſtirpis tuæ exſtinctor sit? Nunquamne ergo familia noſtra quieta erit? ſemperne in ſanguine, ferro, fugâ verſabimur? Dum carthaginienſes incolumes fuêre, jure omnia ſæva patiebamur; hoſtis ab latere, vos amici procul, ſpes omnes in armis erat; poſtquam illa peſtis ex Africâ ejecta eſt, læti pacem agitabamus; quippe quîs hoſtis nullus erat, nisi forte quem vos jussiſſetis. Ecce autem ex improviſo Jugurtha, intolerandâ audaciâ, ſcelere, atque ſuperbiâ ſeſe efferens, fratre meo atque eodem propinquo ſuo interfecto, primum regnum ejus ſceleris ſui prædam fecit: poſt, ubi me iiſdem dolis nequit capere, nihil minus quam vim aut bellum exſpectantem in imperio veſtro, sicut videtis, extorrem patriâ, domo, inopem & coopertum miſeriis; effecit ut ubivis tutiùs quam in meo regno eſſem.

Ego sic exiſtumabam, P. C. uti prædicantem audiveram patrem meum, qui veſtram amicitiam diligenter colerent, eos multum laborem ſuſcipere, ceterum ex omni-

crits ; l'injustice qui me dépouille est un attentat qui vous outrage.

Malheureux que je suis ! Voilà donc, ô Micipsa, mon père, à quoi ont abouti tes bontés ; qu'un homme que tu as égalé à tes enfants & que tu as fait monter avec eux sur le trône, soit précisément le destructeur de ta postérité ? Notre Maison n'aura-t-elle donc jamais de repos ! serons-nous toujours exposés aux horreurs du carnage, à la fureur des armes, à la honte de fuir ? Tant que les carthaginois se sont maintenus, nous devions nous attendre à toutes les traverses ; les ennemis à nos côtés, vous qui étiez nos amis à une grande distance de nous, nous ne pouvions compter que sur les armes : depuis que l'Afrique est délivrée de ce fléau, nous goûtions avec plaisir les douceurs de la paix ; parce que nous n'avions plus d'ennemis, que ceux qu'il vous auroit plu de nous assigner. Mais voilà que tout-à-coup montrant à découvert l'audace la plus insupportable, la scélératesse & l'orgœuil, Jugurtha vient de verser le sang de mon frère son proche parent, & de s'emparer aussi-tôt de son royaume comme d'une proie due à son parricide : puis, quand il a vu qu'il ne pouvoit me surprendre dans les mêmes pièges, quoique, ne m'attendant à rien moins qu'à la violence ou à la guerre dans un pays soumis à votre empire, il m'ait forcé, comme vous le voyez, d'abandonner ma patrie & mes foyers, & m'ait réduit à l'indigence & à la plus affreuse misère ; il a amené les choses au point que je suis par-tout ailleurs plus en sûreté que dans mon propre royaume.

Pour moi, j'étois persuadé, Pères conscrits, comme je l'avois oui dire à mon père, que ceux qui cultivoient avec soin votre amitié, s'engageoient véritablement à un devoir pénible, mais que du reste ils

bus maxumè tutos eſſe. Quod in familiâ noſtrâ fuit, præſtitit, ut in omnibus bellis adeſſet vobis; nos uti per otium tuti simus, in manu veſtrâ eſt, P. C. Pater nos duos fratres reliquit; tertium, Jugurtham, beneficiis ſuis ratus eſt nobis conjunctum fore: alter eorum necatus; alter, ipſe ego, manus impias vix effugi. Quid agam? aut quo potissimum infelix accedam? Generis præsidia omnia exſtincta ſunt: pater, uti neceſſe erat, naturæ concessit: fratri, quem minumè decuit, propinquus per ſcelus vitam eripuit: adfinîs, amicos, propinquos ceteros meos, alium alia clades oppressit; capti ab Jugurthâ, pars in crucem acti, pars beſtiis objecti ſunt; pauci quibus relicta eſt anima, clausi in tenebris cum mœrore & luctu, morte graviorem vitam exigunt. Si omnia quæ aut amisi aut ex neceſſariis advorſa facta ſunt incolumia manerent; tamen, si quid ex improviſo mali accidiſſet, vos implorarem, P. C. quibus, pro magnitudine imperii, jus & injurias omnîs curæ eſſe decet. Nunc vero exſul patriâ, domo, ſolus, atque omnium honeſtarum rerum egens, quo accedam? Aut quos appellem? nationesne an reges, qui omnes familiæ noſtræ ob veſtram amicitiam infeſti ſunt? An quoquam mihi adire licet, ubi non majorum meorum hoſtilia monumenta plurima sint? An quiſquam noſtrî miſereri poteſt, qui aliquando vobis hoſtis fuit?

n'avoient abſolument rien à craindre. Notre Maiſon vous a ſervis de tout ſon pouvoir dans toutes vos guerres ; il dépend de vous, Pères conſcrits, de pourvoir à notre ſûreté pendant la paix. Nous étions deux frères à la mort de mon père ; il crut que, Jugurtha devenant le troiſieme, ſes bienfaits nous l'attacheroient : il vient d'aſſaſſiner l'un ; & moi, qui ſuis l'autre, je n'ai échappé qu'à peine à ſes mains parricides. Que ferai-je ? à qui m'adreſſerai-je de préférence dans mes malheurs ? Tous les appuis de ma famille ont diſparu : mon père, par la néceſſité commune, a payé le tribut à la nature : mon frère a perdu la vie par le crime de celui de ſes proches qui devoit être le plus éloigné de le commettre : tout ce qui me reſtoit d'alliés, d'amis, de parents, ont péri de diverſes manières : tombés au pouvoir de Jugurtha, les uns ont été mis en croix, les autres expoſés aux bêtes ; & le peu qu'on a laiſſé vivre, abandonnés dans de noirs cachots à la douleur & aux larmes, y traînent une vie plus affreuſe que la mort. Quand je jouïrois encore de tous les biens que j'ai perdus ou dont on s'eſt ſervi contre moi ; je ne laiſſerois pas, s'il m'étoit arrivé quelque accident imprévu, de m'adreſſer à vous, Pères conſcrits, à qui il convient, à cauſe de la majeſté de votre empire, de maintenir l'équité & de réprimer toutes les injuſtices. Mais chaſſé de ma patrie, de mes foyers, iſolé, dépouillé de tout ce qui convient à ma dignité, où me réfugier aujourd'hui ? A qui pourrois-je m'adreſſer ? ſeroit-ce aux peuples ou aux rois, que notre alliance avec vous a rendus tous ennemis de notre Maiſon ? Puis-je aller quelque part, où il ne ſe trouve pluſieurs monuments des hoſtilités que mes ancêtres y ont faites ? Eſt-il quelqu'un qui puiſſe être touché de mes malheurs, s'il a jamais été votre ennemi ?

Poſtremo Masiniſſa nos ita inſtituit, P. C. ne quem coleremus, nisi populum romanum; ne ſocietates, ne fœdera nova acciperemus; abundè magna præsidia nobis in veſtrâ amicitiâ fore; si huic imperio fortuna mutaretur, unà occidendum nobis eſſe. Virtute ac diis volentibus magni eſtis & opulenti, omnia ſecunda & obedientia ſunt; quo faciliùs ſociorum injurias curare licet. Tantum illud vereor, ne quos privata amicitia Jugurthæ parum cognita tranſvorſos agat: quos ego audio maxumâ ope niti ambire, fatigare vos singulos, ne quid de abſente; incognitâ cauſſâ, ſtatuatis; fingere me verba & fugam simulare, cui licuerit in regno manere. Quod utinam illum, cujus impio facinore in has miſerias projectus ſum, eadem hæc simulantem videam! & aliquando aut apud vos aut apud deos immortalîs rerum humanarum cura oriatur; ut ille, qui nunc ſceleribus ſuis ferox atque præclarus eſt, omnibus malis excruciatus, impietatis in parentem noſtrum, fratris mei necis, mearumque miſeriarum gravîs pœnas reddat!

Jam jam, Frater animo meo cariſſume, quanquam tibi immaturo, & unde minumè decuit, vita erepta eſt; tamen lætandum magis quam dolendum puto casum tuum. Non enim regnum; ſed fugam, exsilium, egeſtatem, & has omnîs quæ me premunt ærumnas, cum animâ simul ami-

Enfin, Pères conſcrits, Maſiniſſa nous a formés par ſes inſtructions à ne nous attacher qu'au peuple romain; à ne contracter ni alliances ni confédérations nouvelles; à nous croire très-puiſſants par votre amitié ſeule; &, ſi la fortune de votre Empire venoit à changer, à nous enſevelir en même-temps ſous ſes ruines. Votre valeur & la faveur des dieux ont aſſûré votre grandeur & votre puiſſance, tout ſeconde vos vues & obéit à vos loix; rien donc de plus aiſé pour vous que de venger les injures faites à vos alliés. La ſeule choſe que je craigne, c'eſt que quelques-uns de vos citoyens, ſéduits par des liaiſons peu éclairées (7) *avec Jugurtha, ne traverſent vos intentions: & j'apprends en effet qu'ils n'épargnent ni efforts ni brigues, ni importunités auprès de chacun de vous, pour vous engager à ne rien décider en ſon abſence & ſans avoir examiné le fonds de l'affaire; qu'ils m'accuſent d'exagérer & de feindre que j'ai été forcé de fuir, quoique je fuſſe libre de reſter dans mon royaume. Puiſſé-je le voir, le parricide auteur de mes maux, réduit à feindre comme moi! Puiſſiez-vous un jour, vous ou les dieux immortels, prendre connoiſſance des affaires des hommes; afin que le malheureux, qui aujourd'hui s'ennorgœuillit & ſe prévaut de ſes crimes, livré alors à tous les ſupplices imaginables, ſoit rigoureuſement puni de ſon ingratitude envers notre père, de l'aſſaſſinat de mon frère, & de mes propres malheurs!*

O Frère ſi cher à mon cœur, quoique tu ayes perdu la vie prématurément, & par la main qui devoit le moins y attenter: ton ſort cependant me paroît plus heureux que funeſte. Car ce n'eſt point un royaume qui t'eſt enlevé avec la vie; c'eſt la honte de fuir, c'eſt l'exil, c'eſt l'indigence, ce ſont tous les maux qui

sisti. At ego infelix, in tanta mala præcipitatus ex patrio regno, rerum humanarum spectaculum præbeo: incertus quid agam; tuasne injurias persequar, ipse auxilii egens; an regno consulam, cujus vitæ necisque potestas ex opibus alienis pendet. Utinam emori fortunis meis honestus exitus esset, ne jure contemtus viderer, si, defessus malis, injuriæ concessissem! Nunc quoniam neque vivere lubet, neque mori licet sine dedecore: P. C! per vos, per liberos atque parentes vestros, per majestatem populi romani, subvenite misero mihi; ite obviam injuriæ; nolite pati regnum Numidiæ, quod vestrum est, per scelus & sanguinem familiæ nostræ tabescere.

XV. Postquam rex finem loquendi fecit, legati Jugurthæ, largitione magis quam caussâ freti, paucis respondent: Hiempsalem ob sævitiam suam ab numidis interfectum; Adherbalem, ultro bellum inferentem, postquam superatus sit, queri quod injuriam facere nequisset, Jugurtham ab Senatu petere, ne se alium putaret ac Numantiæ cognitus esset, neu verba inimici ante facta sua poneret. Deinde utrique curiâ egrediuntur. Senatus statim consulitur: fautores legatorum, præterea

m'accablent. Et moi, malheureux que je ſuis, précipité du trône de mes pères dans un abime de diſgrâces, je préſente au monde le ſpectacle des viciſſitudes humaines : incertain du parti que je dois prendre ; ou de pourſuivre la vengeance qui t'eſt due, ayant beſoin moi-même de protection ; ou de veiller aux intérêts de mon royaume, moi dont la vie & la mort dépendent des ſecours que je ſollicite. Que la mort n'eſt-elle une voie honorable pour terminer mes maux, & pour prèvenir un trop juſte mépris, ſi, excédé de mes infortunes, il m'arrive de céder à l'oppreſſion ! Puiſqu'il ne m'eſt plus poſſible d'aimer la vie, ni permis de me donner la mort ſans me déshonorer : je vous conjure, Pères conſcrits ! par vous-mêmes, par vos enfants, par vos ancêtres, par la majeſté du peuple romain, de m'aider dans mon malheur ; de prèvenir l'injuſtice, de ne pas ſouffrir que le royaume de Numidie, qui eſt à vous, ſoit profané par le crime & ſouillé par le ſang de notre famille.

XV. Le roi ayant fini de parler, les ambaſſadeurs de Jugurtha, comptant bien plus ſur l'efficacité de leurs profuſions que ſur la bonté de leur cauſe, répondirent en peu de mots : Que les numides avoient tué Hiempſal à cauſe de ſa cruauté ; qu'Adherbal, ayant été l'aggreſſeur, ſe plaignoit, après avoir été vaincu, de n'avoir pu réuſſir dans ſon entrepriſe ; que Jugurtha conjuroit le Sénat, de ne le point croire autre qu'on ne l'avoit connu à Numance, & de ne pas s'en rapporter aux invectives de ſon ennemi plutôt qu'à ſes actions. Les deux parties ſortirent enſuite de l'aſſemblée. L'affaire fut miſe auſſi-tôt en délibération : on vit les partiſans des ambaſſadeurs, & beaucoup d'autres qui s'étoient proſtitués à la

magna pars gratiâ depravata, Adherbalis dicta contemnere; Jugurthæ virtutem laudibus extollere; gratiâ, voce, denique omnibus modis pro alieno ſcelere & flagitio, ſuâ quasi pro gloriâ, nitebantur. At contra pauci, quibus bonum & æquum divitiis carius erat, ſubveniendum Adherbali & Hiempſalis mortem ſeverè vindicandam cenſebant: ſed ex omnibus maxumè Æmilius Scaurus, homo nobilis, impiger, factioſus; avidus potentiæ, honoris, divitiarum; ceterum vitia ſua callidè occultans. Is poſtquam vidit regis largitionem famoſam impudentemque, veritus, quod in tali re ſolet, ne pollutâ licentiâ invidiam accenderet, animum à conſuetâ lubidine continuit.

XVI. Vicit tamen in ſenatu pars illa quæ vero pretium aut gratiam anteferebat. Decretum fit, uti decem legati regnum quod Micipſa obtinuerat inter Jugurtham & Adherbalem dividerent. Cujus legationis princeps fuit Lucius Opimius, homo clarus & tum in ſenatu potens, quia conſul, Caïo Graccho & Marco Fulvio interfectis, acerrumè victoriam Nobilitatis in plebem exercuerat. Eum Jugurtha, tametsi Romæ in amicis habuerat, tamen accuratiſſumè recepit; dando & pollicendo multa, perfecit uti famæ, fidei, poſtremo omnibus ſuis rebus commodum regis anteferret: reliquos legatos eâdem viâ adgreſſus,

faveur, parler avec mépris du discours d'Adherbal; exalter la valeur de Jugurtha; prodiguer leur crédit, leurs suffrages, & toutes les ressources possibles pour justifier l'attentat criminel de cet étranger; comme si leur propre gloire y étoit intéressée. Un petit nombre d'autres au contraire, plus attachés à l'honneur & à la justice qu'aux richesses, furent d'avis que l'on secourût Adherhal & que l'on vengeât rigoureusement la mort d'Hiempsal : mais ce fut sur-tout le sentiment d'Émilius Scaurus, homme d'une grande naissance, actif, intriguant, jaloux d'avoir de l'autorité, passionné pour les honneurs, avide de richesses, d'ailleurs habile à cacher ses défauts. Ce sénateur, voyant que les profusions du roi étoient décriées & portées jusqu'à l'impudence, craignit, ce qui est ordinaire en pareil cas, de se rendre odieux en prenant part à cette infâme licence, & sut contenir sa cupidité ordinaire (8).

XVI. Cependant le parti victorieux dans le Sénat, fut celui qui préféroit la richesse ou la faveur à la justice. Il fut arrété, que dix commissaires règleroient, entre Jugurtha & Adherbal, le partage des États de Micipsa. On mit à la tête de cette commission Lucius Opimius, personnage fameux & qui avoit alors un grand crédit dans le sénat, pour avoir, pendant son consulat, fait périr C. Gracchus avec M. Fulvius, & poussé jusqu'à la barbarie la victoire de la Noblesse sur le peuple (9). Quoiqu'il se fût déclaré à Rome pour Jugurtha, ce prince néanmoins le reçut avec une distinction particulière; à force de présents & de promesses, il l'amena au point d'en obtenir le sacrifice de sa réputation, de son devoir, en un

plerosque capit; paucis carior fides quam pecunia fuit. In divisione, quæ pars Numidiæ Mauritaniam adtingit, agro virisque opulentior, Jugurthæ traditur; illam alteram, specie quam usu potiorem, quæ portuosior & ædificiis magis exornata erat, Adherbal possedit.

XVII. Res postulare videtur Africæ situm paucis exponere, & eas gentîs quibuscum nobis bellum aut amicitia fuit adtingere. Sed quæ loca & nationes ob calorem, aut asperitatem, item solitudines, minùs frequentata sunt, de iis haud facilè compertum narraverim; cetera quam paucissumis absolvam. In divisione orbis terræ, plerique in parte tertiâ Africam posuêre; pauci, tantummodo Asiam & Europam esse, sed Africam in Europâ. Ea finîs habet, ab occidente, fretum nostri maris & oceani; ab ortu solis, declivem latitudinem, quem locum Catabathmon *incolæ appellant. Mare sævum, importuosum; ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infecundus, cœlo terrâque penuria aquarum. Genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum: plerosque senectus dissolvit, nisi qui ferro aut bestiis interiêre; nam morbus haud*

mot de ses plus chers intérêts : il tenta les autres commissaires par les mêmes voies, & la plupart se laissèrent gagner : bien peu préférèrent leur devoir à l'argent. Dans le partage, la partie de la Numidie voisine de la Mauritanie, qui est la plus fertile & la plus peuplée, fut assignée à Jugurtha; l'autre partie, qui a plus d'apparence que d'avantages réels, & qui est mieux pourvue en ports de mer & en édifices, devint la portion d'Adherbal.

XVII. Il me semble à propos de donner une idée sommaire de la situation de l'Afrique, & de dire un mot des nations avec lesquelles nous y avons été en guerre ou en alliance. Mais quant aux pays & aux peuples que la chaleur, la difficulté des chemins, ou les déserts, rendent moins accessibles, il ne me seroit pas aisé d'en rien dire d'assûré ; & pour le reste, j'en parlerai très-succinctement. Dans la division de la terre, la plupart des géographes ont regardé l'Afrique comme une troisième partie du globe ; quelques-uns, qui n'admettent que l'Asie & l'Europe, comprennent l'Afrique dans cette dernière. Elle est bornée, vers le couchant, par le détroit qui joint notre mer à l'océan; vers l'orient, par une vaste plaine qui s'abbaisse insensiblement, & que les gens du pays nomment *Catabathmos* (10). La mer y est orageuse & sans mouillage; le terroir y est fertile en grains & en pâturages, mais les arbres n'y réussissent point; l'eau de pluie & celle de source y manquent également. Les hommes y sont sains, agiles, & supportent aisément les travaux ; la plupart ne meurent que de vieillesse, hors ceux que les armes ou les bêtes font périr ;

sæpe quemquam superat. Ad hoc, malefici generis plurima animalia. Sed qui mortales initio Africam habuerint, quique postea accesserint, aut quo modo inter se permixti sint, quanquam ab eâ famâ quæ plerosque obtinet diversum est; tamen, ut ex libris punicis qui regis Hiempsalis dicebantur interpretatum nobis est, utique rem sese habere cultores ejus terræ putant: quam paucissumis dicam, ceterum fides ejus rei penès auctores erit.

XVIII. Africam initio habuêre gætuli & libyes, asperi incultique, quîs cibus erat caro ferina, atque humi pabulum uti pecoribus: hi neque moribus, neque lege, aut imperio cujusquam regebantur; vagi, palantes, quas nox coëgerat sedes habebant. Sed postquam in Hispaniâ Hercules, sicut afri putant, interiit; exercitus ejus, compositus ex gentibus variis, amisso duce ac passim multis sibi quisque imperium petentibus, brevi dilabitur. Ex eo numero medi, persæ, & armenii, navibus in Africam transvecti, proxumos nostro mari locos occupavêre. Sed persæ intrà oceanum magis: hique alveos navium inversos pro tuguriis habuêre, quia neque materia in agris, neque ab hispanis emundi aut mutandi copia

car on y eſt rarement emporté par une maladie. J'ajoûte qu'on y trouve beaucoup d'animaux malfaiſants. Pour ce qui eſt des premiers habitants de l'Afrique, de ceux qui ſont ſurvenus enſuite, & de la manière dont ils ſe ſont mêlés les uns avec les autres, quoiqu'on en ait communément parmi nous une opinion bien différente; les gens du pays ont là-deſſus un ſentiment conforme à ce qu'on m'a expliqué de quelques livres puniques qu'on diſoit venir du roi Hiempſal (11) : je vas l'expoſer en peu de mots, m'en rapportant du reſte à mes auteurs.

XVIII. L'Afrique fut d'abord occupée par les gétules & par les libyens, peuples barbares & groſſiers, qui ſe nourriſſoient de la chair des bêtes ſauvages, & paiſſoient comme les troupeaux : ſans mœurs, ſans loix, ſans chefs, ils n'étoient ſoumis à aucun gouvernement; toujours en mouvement, errant à l'aventure, c'étoit la nuit qui déterminoit le lieu de leur repos. Mais Hercule étant mort en Eſpagne, comme le penſent les africains ; la perte du chef & les prétentions multipliées de ceux qui aſpiroient chacun pour ſoi au commandement, diſſipèrent bientôt ſon armée, compoſée de diverſes nations. Les mèdes, les perſes, & les arméniens qui s'y trouvoient, s'étant embarqués pour l'Afrique, y prirent des poſtes dans le voiſinage de notre mer. Les perſes toutefois s'approchèrent plus de l'océan : & en renverſant les corps de leurs vaiſſeaux, ils s'en firent des eſpèces de cabanes, parce que le ſol ne fourniſſoit point de matériaux, & qu'ils ne pouvoient en tirer des eſpagnols ni par achat ni par échange : l'étendue de la mer & l'ignorance reſ-

erat; mare magnum & ignara lingua commercia prohibebant. Hi paullatim per connubia gætulos ſecum miſcuêre : & quia, ſæpe tentantes agros, alia deinde alia loca petiverant, ſemetipsi Numidas *appellavêre. Ceterum adhuc ædificia numidarum agreſtium, quæ* Mapalia *illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ ſunt.*

Medis autem & armeniis accessêre libyes; nam hi propiùs mare africum agitabant, gætuli ſub ſole magis haud procul ab ardoribus : hique maturè oppida habuêre; nam, freto divisi ab Hiſpaniâ, mutare res inter ſe inſtituerant. Nomen eorum paullatim libyes corrupêre, barbarâ linguâ Mauros *pro* Medis *appellantes.*

Sed res perſarum brevi adolevit; ac poſtea Numidæ *nomine, propter multitudinem à parentibus digressi, poſſedêre ea loca quæ proxuma Carthaginem* Numidia *appellatur. Deinde utrique alteris freti, finitimos armis aut metu ſub imperium ſuum coëgêre, nomen gloriamque sibi addidêre; magis hi qui ad noſtrum mare proceſſerant, quia libyes quam gætuli minùs bellicosi. Denique Africæ pars in-*

pective du langage empêchoient toute communication. Infenfiblement ils mêlèrent les gétules avec eux par des mariages : & parce que, pour effayer différentes contrées, ils avoient fouvent changé de lieu, ils fe nommèrent eux-mêmes *Numides* (12). Du refte les habitations des payfans numides, qu'ils appellent *Mapalia*, font encore aujourd'hui, par leur longueur & par leurs toits cintrés des deux côtés, affez femblables à des carcaffes de vaiffeaux.

Pour les mèdes & les arméniens, ils fe fortifièrent par l'adjonction des lybiens ; car ceux-ci étoient plus voifins de la mer d'Afrique, au lieu que les gétules étoient plus près de la ligne & de la zone torride : & ces premiers eurent bientôt des villes ; parce que, n'étant féparés de l'Efpagne que par le détroit, ils y avoient établi un commerce. Leur nom fut infenfiblement altéré par les lybiens, qui dans leur jargon barbare les nommoient *Maures* au lieu de *Mèdes*.

Quant aux perfes, ils devinrent bientôt puiffants ; & depuis qu'ils eurent pris le nom de *Numides*, s'étant confidérablement multipliés, les plus jeunes fe féparèrent de leurs pères, & s'établirent dans cette contrée voifine de Carthage qui porte le nom de *Numidie*. Dans la fuite les uns & les autres, en fe prêtant des fecours mutuels, affujettirent leurs voifins par la force des armes ou par la terreur, & acquirent beaucoup de gloire & de réputation ; mais principalement ceux qui s'étoient avancés vers notre mer, parce que les libyens étoient moins guerriers que les gétules. Enfin prefque toute la partie inférieure de l'Afrique paffa au pouvoir des numides ;

ſerior pleraque ab numidis poſſeſſa eſt : victi omnes in gentem nomenque imperantium conceſſêre.

XIX. Poſtea phœnices, alii multitudinis domi minuendæ gratiâ, pars imperii cupidine, ſollicitatâ plebe & aliis novarum rerum avidis, Hipponem, Hadrumetum, Leptim, aliaſque urbîs in orâ maritimâ condidêre; eæque brevi multum auctæ, pars originibus ſuis præsidio, aliæ decori fuêre. Nam de Carthagine silere melius puto quam parum dicere; quoniam alio properare tempus monet.

Igitur ad Catabathmon, qui locus Ægyptum ab Africâ dividit, ſecundo mari prima Cyrene eſt, colonia thereôn; ac deinceps duæ ſyrtes, interque eas Leptis; deinde Philenôn aræ, quem locum, Ægyptum versùs, finem imperii habuêre carthaginienſes; poſt aliæ punicæ urbes. Cetera loca uſque ad Mauritaniam numidæ tenent; proxumè Hiſpaniam mauri ſunt. Super Numidiam gætulos accepimus, partim in tuguriis, alios incultiùs vagos, agitare; poſt eos æthiopas eſſe, dein loca exuſta ſolis ardoribus.

Igitur bello jugurthino pleraque ex punicis oppida & finîs carthaginiensium, quos noviſſumè habuerant, populus romanus per magiſtratus adminiſtrabat; gætulorum magna pars, & numidæ ad flumen uſque Mulucham, ſub

tous les peuples vaincus furent incorporés au peuple vainqueur & en prirent le nom.

XIX. Des phéniciens dans la ſuite, les uns pour ſoulager leur patrie de la multitude dont elle étoit ſurchargée, les autres pour ſatisfaire leur ambition, ayant gagné des gens du bas peuple & quelques autres hommes amateurs de nouveautés, fondèrent ſur la côte maritime Hippone, Adrumet, Leptis, & d'autres villes ; & bientôt devenues puiſſantes, elles furent l'appui ou la gloire de leurs métropoles. Pour ce qui eſt de Carthage, je crois qu'il vaut mieux n'en rien dire que d'en dire peu de choſe ; d'autant plus que mon ſujet m'entraîne ailleurs.

Pour revenir donc à la plaine de Catabathmos, qui ſépare l'Égypte de l'Afrique, la première place que l'on trouve en ſuivant la mer eſt Cyrène, colonie des théréens; puis Leptis, qui eſt entre les deux ſyrtes ; enſuite les autels des Philènes, qui bornoient, du côté de l'Égypte, l'empire des carthaginois; après quoi viennent d'autres villes puniques. Le reſte juſqu'à la Mauritanie eſt au pouvoir des numides ; & les maures ſont les plus proches de l'Eſpagne. On ſait qu'au-deſſus de la Numidie, il y a des gétules, dont les uns habitent ſous des cabanes, & les autres moins policés, ſont toujours errants; que plus loin ſont les éthiopiens, & enſuite des régions brûlées par le ſoleil.

Lors donc que ſurvint la guerre de Jugurtha, la plupart des villes puniques & des terres qui un peu auparavant avoient appartenu aux carthaginois, étoient, au nom du peuple romain, gouvernées par des magiſtrats ; une bonne partie des gétules, & les numides juſqu'au fleuve Mulucha,

Jugurthâ erant ; mauris omnibus rex Bocchus imperitabat, præter nomen cetera ignarus populi romani, itemque nobis neque bello neque pace antea cognitus.

De Africâ & ejus incolis ad necessitudinem rei satis dictum.

XX. Postquam, diviso regno, legati Africâ decessêre, & Jugurtha, contra timorem animi, præmia sceleris adeptum sese videt; certum esse ratus quod ex amicis apud Numantiam acceperat, omnia Romæ venalia esse, simul & illorum pollicitationibus accensus quos paullo ante muneribus expleverat, in regnum Adherbalis animum intendit. Ipse acer, bellicosus; at is quem petebat quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quam metuendus. Igitur ex improviso finîs ejus cum magnâ manu invadit; multos mortalîs, cum pecore atque aliâ prædâ, capit; ædificia incendit; pleraque hostiliter loca cum equitatu accedit; deinde cum omni multitudine in regnum suum convertit, existumans dolore permotum Adherbalem injurias suas manu vindicaturum, eamque rem belli caussam fore.

At ille, quod neque se parem armis existumabat, & amicitiâ populi romani magis

obéissoient

obéissoient à Jugurtha ; toute la Mauritanie dependoit du roi Bocchus, qui ne connoissoit des romains que le nom, & avec qui nous n'avions eu nous-mêmes jusqu'alors aucun rapport ni de guerre ni de paix.

En voilà assez sur l'Afrique & ses habitants pour l'intelligence du sujet que je traite.

XX. Lorsqu'après le partage du royaume, les commissaires eurent quitté l'Afrique, & que Jugurtha, au lieu de la punition qu'il avoit appréhendée, se vit récompensé de son crime : convaincu, comme ses amis le lui avoient fait entendre à Numance, qu'à Rome on obtenoit tout à prix d'argent, & encouragé d'ailleurs par les promesses de ceux qu'il venoit de combler de présents, il tourna ses vues sur le royaume d'Adherbal. Jugurtha étoit actif, & entendoit la guerre; celui au contraire qu'il attaquoit étoit un prince tranquille, foible, d'un caractère paisible, que l'on pouvoit insulter impunément, & plus capable de céder à la crainte que d'en inspirer. Il fait donc tout-à-coup une irruption sur ses frontières avec un corps considérable ; enlève beaucoup d'hommes, de bestiaux, & d'autres effets ; met le feu aux édifices ; étend presque par-tout ses hostilités par le moyen de sa cavalerie ; & rentre ensuite dans ses États avec tout son monde, persuadé que le ressentiment porteroit Adherbal à se venger de cette insulte par quelques représailles, & qu'ainsi la guerre recommenceroit.

Mais celui-ci, sentant bien qu'il ne combattroit pas à armes égales, & d'ailleurs comptant plus sur l'amitié du peuple romain que sur les numides mêmes, envoya simplement des ambassadeurs à

quam numidis fretus erat, legatos ad Jugurtham de injuriis queſtum misit; qui tametsi contumelioſa dicta retulerant, priùs tamen omnia pati decrevit quam bellum ſumere, quia tentatum antea ſecus ceſſerat. Neque eo magis cupido Jugurthæ minuebatur; quippe qui totum ejus regnum animo jam invaſerat. Itaque non, ut antea, cum prædatoriâ manu, ſed magno exercitu comparato, bellum gerere cœpit & apertè totius Numidiæ imperium petere: ceterum quâ pergebat, urbîs, agros vaſtare; prædas agere; ſuis animum, hoſtibus terrorem augere.

XXI. Adherbal, ubi intelligit eo proceſſum uti regnum aut relinquendum eſſet aut armis retinendum, necessario copias parat & Jugurthæ obvius procedit. Interim haud longè à mari prope Cirtam oppidum utriuſque conſedit exercitus; & quia diei extremum erat, prœlium non inceptum. Sed ubi plerumque noctis processit, obſcuro etiam tum lumine, milites jugurthini, signo dato, caſtra hoſtium invadunt: ſemiſomnos partim, alios arma ſumentes fugant funduntque: Adherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit; &, ni multitudo togatorum fuiſſet, quæ numidas inſequentes mœnibus prohibuit, uno die inter duos reges cœptum atque patratum foret.

Jugurtha pour ſe plaindre de ſes procédés ; & quoiqu'ils n'en euſſent rapporté qu'une réponſe inſultante, il réſolut néanmoins de tout ſouffrir plutôt que d'en venir à la guerre, parce que l'eſſai qu'il en avoit fait d'abord lui avoit mal réuſſi. L'ambition de Jugurtha ne ſe ralentit pas pour cela ; il s'étoit déja approprié dans ſon cœur tout le royaume de ce prince. Ce fut donc, non pas, comme la première fois, avec une troupe légère, mais avec une puiſſante armée, qu'il commença la guerre & qu'il prétendit ouvertement à la conquête de toute la Numidie : du reſte partout où il paſſe, villes, campagnes, il ravage tout ; fait un butin immenſe ; & ne penſe qu'à redoubler la confiance des ſiens & la terreur des ennemis.

XXI. Adherbal, voyant qu'il n'avoit plus qu'à abandonner ſes États ou à s'y maintenir par la force des armes, fut contraint de lever des troupes & d'aller à la rencontre de Jugurtha. Les deux armées ſe poſtèrent près de la ville de Cirta à peu de diſtance de la mer ; & il n'y eut que le déclin du jour, qui les empêcha d'en venir aux mains ſur le champ. Mais quand la nuit fut avancée, & que l'obſcurité ne laiſſa plus appercevoir qu'une lueur ſombre, les ſoldats de Jugurtha, au ſignal qui leur fut donné, ſe jetèrent dans le camp des ennemis : les uns à moitié endormis, les autres prenant les armes, tous furent battus & mis en fuite : Adherbal avec un petit nombre de cavaliers ſe ſauva dans Cirta ; & s'il ne ſe fût trouvé un aſſez grand nombre d'italiens (13), pour empêcher d'entrer les numides qui le pourſuivoient, un même jour auroit vu commencer & finir la guerre entre les

bellum. Igitur Jugurtha oppidum circumſedit: vineis, turribuſque, & machinis omnium generum expugnare adgreditur; maxumè feſtinans tempus legatorum antecapere quos ante prœlium factum Romam ab Adherbale miſſos audiverat. Sed poſtquam Senatus de bello eorum accepit, tres adoleſcentes in Africam legantur, qui ambos reges adeant, Senatûs populique romani verbis nuncient, Velle & cenſere eos ab armis diſcedere, de controverſiis ſuis jure potiùs quam bello diſceptare, ita ſeque illiſque dignum eſſe.

XXII. Legati in Africam maturantes veniunt eo magis, quod Romæ, dum proficiſci parant, de prœlio facto & oppugnatione Cirtæ audiebatur; ſed is rumor clemens erat. Quorum Jugurtha acceptâ oratione reſpondit: Sibi neque majus quidquam neque carius auctoritate Senatûs eſſe: ab adoleſcentiâ ſuâ ita ſe eniſum ut ab optumo quoque probaretur: virtute, non malitiâ, P. Scipioni, ſummo viro, placuiſſe; ob eaſdem artîs à Micipsâ, non penuriâ liberorum, in regnum adoptatum eſſe: ceterum quo plura bene atque ſtrenuè feciſſet, eo animum ſuum injuriam minùs tolerare: Adherbalem dolis vitæ ſuæ inſidiatum; quod ubi comperiſſet, ſceleri obviam iſſe: populum romanum neque rectè ne-

deux rois. Jugurtha forme ſur le champ le ſiège de la place : galeries portatives, tours, machines de toute eſpèce, il n'épargne rien pour s'en rendre maître, voulant, par ſa vivacité, prèvenir le retour des ambaſſadeurs qu'il ſavoit qu'Adherbal avoit envoyés à Rome avant le combat. Cependant le Sénat, informé de cette guerre, députe en Afrique trois jeunes hommes, chargés de voir les deux rois & de leur ſignifier : Que la volonté & l'intention du Sénat & du peuple romain, étoit qu'ils miſſent bas les armes, qu'ils terminaſſent leurs différends par les voies de droit plutôt que par les voies de fait, & qu'il étoit de la dignité de Rome & de la leur qu'ils en agiſſent ainſi.

XXII. Les députés ſe preſſèrent d'autant plus de ſe rendre en Afrique, que, pendant les préparatifs de leur voyage, on parloit déja à Rome & du combat & du ſiège de Cirta; mais on ne diſoit pas tout ce qui en étoit. Quand Jugurtha les eut entendus, il répondit : Qu'il n'y avoit rien de plus reſpectable & de plus ſacré pour lui que l'autorité du Sénat : que dès ſa jeuneſſe il avoit tâché de mériter l'eſtime des plus honnêtes gens : que c'étoit par de bonnes qualités, & non par un mauvais caractère, qu'il avoit eu le bonheur de plaire à un auſſi grand homme que P. Scipion; & que c'étoit cela même, & non le défaut d'enfants, qui avoit porté Micipſa à l'adopter comme l'un de ſes ſucceſſeurs : qu'au reſte plus il avoit donné de preuves de probité & de valeur, moins il étoit capable de ſouffrir une inſulte : qu'Adherbal lui avoit tendu des pièges pour le perdre; & qu'ayant découvert ſes menées, il en avoit prèvenu l'exécution : que le peuple romain pècheroit contre la

que pro bono facturum, si ab jure gentium sese prohibuerit: postremo de omnibus rebus legatos Romam brevi missurum. Ita utrique digrediuntur; Adherbalis adpellandi copia non fuit.

XXIII. Jugurtha ubi eos Africâ decessisse ratus est, neque propter loci naturam Cirtam armis expugnare potest, vallo atque fossâ mœnia circumdat; turrîs exstruit easque præsidiis firmat; præterea dies noctesque, aut per vim aut dolis, tentare; defensoribus mœnium, præmia modo, modo formidinem ostentare; suos hortando ad virtutem erigere; prorsùs intentus, cuncta parare. Adherbal, ubi intelligit omnîs fortunas suas in extremo sitas, hostem infestum, auxilii spem nullam, penuriâ rerum necessariarum bellum trahi non posse, ex iis qui unà Cirtam profugerant duos maxumè impigros delegit; eos, multa pollicendo ac miserando casum suum, confirmat, uti per hostium munitiones noctu ad proxumum mare, dein Romam, pergerent. Numidæ paucis diebus jussa efficiunt; litteræ Adherbalis in senatu recitatæ, quarum sententia hæc fuit.

XXIV. Non meâ culpâ sæpe ad vos oratum mitto, P. C; sed vis Jugurthæ subigit. Quem tanta lubido me exstinguendi invasit, uti neque vos neque deos immorta-

justice & contre l'honneur, s'il lui défendoit ce qui est autorisé par le droit des gens : & qu'enfin il alloit envoyer à Rome des ambassadeurs pour y rendre compte de tout. On se sépara là-dessus ; & il ne fut pas possible aux députés de conférer avec Adherbal.

XXIII. Dès que Jugurtha les croit hors de l'Afrique, jugeant par l'avantage de la situation qu'il ne pouvoit forcer Cirta, il investit la place de retranchements & de fossés ; il élève des tours & y met de bons corps-de-garde ; il fait jour & nuit des tentatives, ou à force ouverte ou par stratagême ; il essaie de séduire les assiégés, tantôt par des promesses, tantôt par la terreur ; il encourage les siens par ses discours ; tout entier à son objet, il ne néglige rien pour y réussir. Adherbal, se voyant dans la position la plus critique, poursuivi par un ennemi implacable, privé de toute espérance de secours, & dénué des choses nécessaires pour tirer la guerre en longueur, choisit deux des plus braves entre ceux qui s'étoient jettés avec lui dans Cirta ; autant par ses promesses que par la commisération de son infortune, il leur inspire enfin la résolution de gagner de nuit le rivage prochain à travers les retranchements des ennemis, & de se rendre ensuite à Rome. Les numides exécutèrent en peu de jours les ordres qu'ils avoient reçus ; on lut dans le Sénat la lettre d'Adherbal, dont voici le contenu :

XXIV. *Ce n'est point ma faute, Pères conscrits, si j'envoie souvent vous importuner par mes prières ; c'est l'injustice de Jugurtha qui m'y force. Car il est si passionnément acharné à me perdre, qu'il ne considère ni vous ni les dieux immortels, & qu'il sacrifie tout à*

lîs in animo habeat, ſanguinem meum quam omnia malit; itaque quintum jam menſem, ſocius & amicus populi romani, armis obſeſſus teneor; neque mihi Micipſæ, patris mei, beneficia, neque veſtra decreta auxiliantur; ferro an fame acriùs urgear, incertus ſum. Plura de Jugurthâ ſcribere dehortatur me fortuna mea; etiam antea expertus ſum, parum fidei miſeris eſſe; nisi tamen intelligo illum ſupra quam ego ſum petere, neque simul amicitiam veſtram & regnum meum ſperare. Utrum gravius exiſtumet, nemini occultum eſt; nam initio occîdit Hiempſalem fratrem meum, dein patrio regno me expulit. Quæ ſanè fuerint noſtræ injuriæ, nihil ad vos. Verum nunc regnum noſtrum armis tenet; me, quem vos imperatorem numidis poſuiſtis, clauſum tenet atque obsidet; legatorum verba quanti fecerit, pericula mea declarant. Quid eſt reliquum, nisi vis veſtra, quo moveri possit? Nam ego quidem vellem, & hæc quæ ſcribo & illa quæ antea in ſenatu queſtus ſum, vana forent, potiùs quam miſeria mea fidem verbis faceret. Sed quoniam eo natus ſum, ut Jugurthæ ſcelerum oſtentui eſſem; non jam mortem neque ærumnas, tantummodo inimici imperium & cruciatus corporis deprecor. Regno Numidiæ, quod veſtrum eſt, uti libet conſulite: me ex manibus impiis eripite, per majeſtatem imperii,

la ſatisfaction de verſer mon ſang ; de ſorte que voici le cinquième mois que, ſans égard pour mon titre d'allié & d'ami du peuple romain, il me tient aſſiégé : ni les bienfaits de Micipſa, mon père, ni vos propres décrets ne me ſervent de rien : & je ne ſais ce que j'ai le plus à redouter, de la fureur des armes ou des horreurs de la famine. L'état de ma fortune me défend de vous en écrire davantage ſur Jugurtha ; d'ailleurs, j'ai déja éprouvé qu'on en croit peu les malheureux : j'ajoûterai cependant que je vois très-bien qu'il porte ſes vues plus haut que mon trône, & qu'il ne s'attend pas à pouvoir tout à la fois ménager votre amitié & uſurper mes États. On voit clairement lequel des deux lui paroît préférable ; puiſqu'il a commencé par le meurtre de mon frère Hiempſal, & qu'enſuite il m'a chaſſé du royaume de mes pères. Je tombe d'accord que les outrages qui nous ſont perſonnels ne vous regardent pas. Mais aujourd'hui il envahit à main armée mon royaume ; moi-même, à qui vous avez confié le gouvernement des numides, il me tient inveſti & aſſiégé ; les extrémités où je ſuis ſont voir quel cas il a fait des déciſions de vos commiſſaires. Qu'y a-t-il encore, que la force de vos armes, qui puiſſe le faire changer ? Je voudrois certainement que les plaintes que je vous adreſſe aujourd'hui par écrit, & celles que j'ai faites autrefois en plein Sénat, fuſſent ſans fondement, plutôt que d'en juſtifier la vérité par mes malheurs. Mais puiſque je ſuis né pour ſervir de preuve aux attentats de Jugurtha ; ce n'eſt ni de la mort ni de mes infortunes que je vous prie de me garantir, ſauvez-moi ſeulement des mains de mon ennemi & des tourments que j'ai lieu d'en attendre. Quant au royaume de Numidie, qui eſt à vous, prenez telles meſures qu'il vous plaira : mais pour moi, dérobez-moi à ſes mains parricides ; je vous en con-

per amicitiæ fidem, si ulla apud vos memoria remanet avi mei Masinissæ.

XXV. His litteris recitatis, fuêre qui exercitum in Africam mittendum censerent & quam primum Adherbali subveniendum; de Jugurthâ interim uti consuleretur, quoniam legatis non paruisset. Sed ab iisdem illis regis fautoribus summâ ope enisum, ne tale decretum fieret: ita, bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privatâ gratiâ devictum.

Legantur tamen in Africam majores natu nobiles, amplis honoribus usi; in quîs fuit Marcus Scaurus, de quo supra memoravimus, consularis & tum Senatûs princeps. Hi, quod in invidiâ res erat, simul & à numidis obsecrati, triduo navim ascendêre: dein brevi Uticam adpulsi, litteras ad Jugurtham mittunt, quam ocissumè ad provinciam accedat; se ad eum ab Senatu missos.

Ille ubi accepit homines claros quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat, contra inceptum suum venisse; primo commotus metu atque lubidine, divorsus agitabatur: timebat iram Senatûs, ni paruisset legatis; por-

jure par la majesté de votre empire, & par les droits inviolables de l'amitié, s'il vous reste encore quelque souvenir de Masinissa, mon aïeul.

XXV. Après la lecture de cette lettre, il y eut quelques sénateurs qui furent d'avis, qu'on envoyât une armée en Afrique & qu'on se hâtât d'aller au secours d'Adherbal; & que cependant on délibérât sur la punition que méritoit Jugurtha, pour n'avoir point obéi aux députés qu'on lui avoit envoyés. Mais ceux qui avoient déja pris les intérêts de ce roi, firent les plus grands efforts pour empêcher que ce décret ne passât : ainsi, le bien public, comme c'est l'ordinaire dans la plupart des affaires, fut sacrifié à des intérêts particuliers.

On députa toutefois en Afrique des hommes respectables par l'âge & par la qualité, qui avoient géré les plus grandes charges; & de ce nombre étoit M. Scaurus dont j'ai déja parlé, personnage consulaire & alors prince du Sénat. Comme la chose étoit odieuse, & que les numides d'ailleurs fesoient de vives instances, les députés s'embarquèrent trois jours après : étant arrivés en peu de temps à Utique, ils écrivirent à Jugurtha, de venir incessamment les trouver dans la province romaine; ils lui signifièrent qu'ils étoient envoyés vers lui de la part du Sénat.

Dès qu'il sut que c'étoient des personnes illustres, dont il n'ignoroit pas que l'autorité étoit grande à Rome, qui venoient traverser son entreprise; tout-à-coup agité par la crainte & par son ambition, il se trouva dans une étrange perplexité : il craignoit le ressentiment du Sénat, s'il n'obéissoit pas à ses députés; mais son cœur,

rò animus, cupidine cæcus, ad inceptum ſcelus rapiebat. Vicit tamen in avido ingenio pravum conſilium. Igitur, exercitu circumdato, ſummâ vi Cirtam irrumpere nititur, maxumè ſperans, diductâ manu hoſtium, aut vi aut dolis ſeſe caſum victoriæ inventurum. Quod ubi ſecùs procedit, neque, quod intenderat, efficere poteſt uti, priùs quam legatos conveniret, Adherbalis potiretur; ne, ampliùs morando, Scaurum, quem plurimum metuerat, incenderet, cum paucis equitibus in provinciam venit. At tametsi Senatûs verbis minæ graves nunciabantur quod ab oppugnatione non desiſteret, multâ tamen oratione conſumtâ, legati fruſtra diſcessêre.

XXVI. Ea poſtquam Cirtæ audita ſunt, italici, quorum virtute mœnia defenſabantur, confisi, deditione factâ, propter magnitudinem populi romani inviolatos ſeſe fore, Adherbali ſuadent uti ſeque & oppidum Jugurthæ tradat; tantum ab eo vitam paciſcatur: de ceteris Senatui curæ fore. At ille tametsi, omnia potiora fide Jugurthæ rebatur; tamen, quia penès eoſdem, si advorſaretur, cogendi poteſtas erat, ita uti cenſuerant italici deditionem fecit. Igitur Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat; dein omnîs pu-

aveuglé par ſa paſſion, l'entraînoit à la conſommation de ſon crime. A la fin le mauvais parti l'emporte dans cette âme ambitieuſe. Il diſpoſe donc ſes troupes autour de Cirta & donne un aſſaut vigoureux, dans l'eſpérance que les ennemis étant obligés de ſe porter de différents côtés, il trouveroit l'occaſion de les vaincre ou par force ou par artifice. Mais n'ayant pas réuſſi à ſon gré, & ne pouvant parvenir, comme il ſe l'étoit propoſé, à ſe ſaiſir d'Adherbal avant de ſe rendre auprès des députés; il craignit que ſes délais n'aigriſſent Scaurus, qu'il redoutoit le plus, & ſe rendit dans la province romaine, accompagné d'un petit nombre de cavaliers. Cependant malgré les menaces terribles qu'on lui fit de la part du Sénat parce qu'il ne levoit pas le ſiège, les députés ne laiſſèrent pas, après bien des diſcours inutiles, de s'en retourner ſans avoir rien gagné.

XXVI. Quand on en fut inſtruit à Cirta, les italiens, dont la valeur étoit la principale défenſe de la place, perſuadés que, ſi l'on ſe rendoit, la majeſté du peuple romain les mettroit en ſûreté, conſeillèrent à Adherbal de remettre ſa perſonne & la ville entre les mains de Jugurtha; de ſtipuler ſeulement qu'il auroit la vie ſauve; & de compter que le Sénat prendroit ſoin du reſte. Quoique ce prince fût convaincu que tout autre parti étoit préférable à celui de ſe fier à Jugurtha; comme les italiens étoient en état de l'y contraindre, s'il vouloit s'y oppoſer, il ſe rendit ſuivant leur avis. Alors le premier ſoin de Jugurtha fut de faire périr Adherbal dans des tourments affreux; d'ailleurs, & les numides en âge de puberté & les né-

beres numidas atque negociatores promiſcuè, uti quiſque armatis obvius fuerat, interfecit.

XXVII. Quod poſtquam Romæ cognitum eſt, & res in ſenatu agitari cœpta; iidem illi miniſtri regis, interpellando, ac ſæpe gratiâ, interdum jurgiis, trahendo tempus, atrocitatem facti leniebant. Ac ni Caïus Memmius, tribunus plebis designatus, vir acer & infeſtus potentiæ Nobilitatis, populum romanum edocuiſſet, id agi uti per paucos factioſos Jugurthæ ſcelus condonaretur; profectò omnis invidia, prolatandis conſultationibus dilapſa foret: tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis erat! Sed ubi Senatus delicti conſcientiâ populum timet: lege ſemproniâ, provinciæ futuris conſulibus Numidia atque Italia decretæ; conſules declarati Publius Scipio Nasica, Lucius Beſtia Calpurnius; Calpurnio Numidia, Scipioni Italia obvenit. Dein exercitus qui in Africam portaretur ſcribitur, ſtipendium aliaque quæ bello uſui forent decernuntur.

XXVIII. At Jugurtha, contra ſpem nuncio accepto, quippe cui Romæ omnia venire in animo hæſerat, filium & cum eo duos familiarîs ad Senatum legatos mittit;

gocians italiens, il les fit tous maſſacrer indiſtinctement, ſelon qu'ils ſe rencontroient ſous le fer de ſes ſoldats.

XXVII. Quand la nouvelle en fut venue à Rome, & que l'on eut commencé à en délibérer dans le Sénat; ceux qui avoient favoriſé le roi penſèrent, qu'en interrompant les avis, en employant ſouvent leur autorité & quelquefois la diſpute pour gagner du temps, ils viendroient à bout de pallier l'atrocité de ſon action. Et en effet ſi C. Memmius, déſigné tribun du peuple, homme plein de feu & ennemi du crédit de la Nobleſſe, n'eût appris au peuple romain, que cette manœuvre venoit d'un petit nombre de factieux pour ménager à Jugurtha l'impunité de ſon crime; il eſt certain que les longueurs des délibérations auroient inſenſiblement diſſipé toute la haine qu'il méritoit : tant la faveur du roi & ſes largeſſes avoient d'efficacité ! Mais alors le Sénat, ne pouvant ſe diſſimuler ſon tort, craignit que le peuple n'en prît connoiſſance : on détermina, aux termes de la loi ſempronia, la Numidie & l'Italie pour être les provinces des conſuls qui alloient entrer en charge : ce furent P. Scipion Naſica & L. Beſtia Calpurnius : la Numidie échut à celui-ci, & l'Italie au premier. On leva enſuite une armée pour l'Afrique; & l'on pourvut aux fonds & aux autres choſes néceſſaires pour cette guerre.

XXVIII. Cependant Jugurtha, ayant appris cette nouvelle ſi contraire à ſes eſpérances, vu qu'il étoit fortement perſuadé que tout étoit vénal à Rome, dépêche au Sénat ſon fils & deux de ſes confidents; & il leur enjoint, comme à ceux

iisque, uti illis quos Hiempsale interfecto miserat, præcipit, omnîs mortalîs pecuniâ adgrediantur. Qui postquam Romam adventabant, Senatus à Bestiâ consultus est, placeretne legatos Jugurthæ recipi mœnibus : iique decrevêre, ni regnum ipsumque deditum venissent, uti in diebus proxumis decem Italiâ decederent. Consul numidis ex Senatûs decreto nunciari jubet; ita, infectis rebus illi domum discedunt.

Interim Calpurnius, parato exercitu, legat sibi homines nobilîs, factiosos, quorum auctoritate, quæ deliquisset, munita fore sperabat : in quîs fuit Scaurus; cujus de naturâ & habitu supra memoravimus. Nam in consule nostro multæ bonæque artes animi & corporis erant; quas omnîs avaritia præpediebat : patiens laborum, acri ingenio : satis providens, belli haud ignarus, firmissimus contra pericula & insidias. Sed legiones per Italiam Rhegium, atque inde Siciliam, porrò ex Siciliâ in Africam transvectæ. Igitur Calpurnius, initio paratis commeatibus, acriter Numidiam ingressus est, multosque mortalîs & urbîs aliquot pugnando cepit.

XXIX. Sed ubi Jugurtha per legatos pecuniâ tentare, bellique quod administrabat asperitatem ostendere cœpit; animus æger avaritiâ facilè conversus est. Ceterum socius & administer omnium consiliorum adsumitur

qu'il avoit envoyés après le meurtre d'Hiempſal, de gagner tout le monde à prix d'argent. Mais comme ils étoient près d'arriver à Rome, Beſtia demanda au Sénat, s'il trouveroit bon que les ambaſſadeurs de Jugurtha entraſſent dans la ville: il fut arrêté que, s'ils ne venoient point remettre à diſcrétion le royaume & le roi lui-même, ils euſſent à ſortir de l'Italie dans dix jours. Le conſul fit ſignifier aux numides ce décret du Sénat, & en conſéquence, ils s'en retournèrent ſans avoir rien fait.

Cependant Calpurnius, quand ſon armée fut prête, choiſit pour ſes lieutenants des gens de qualité & entreprenants, dont le crédit pût autoriſer ſes propres malverſations; & de ce nombre étoit Scaurus, dont j'ai déja fait connoître le caractère & les mœurs. Pour ce qui eſt de notre conſul, il étoit doué de pluſieurs bonnes qualités de l'eſprit & du corps; mais ſon avarice les rendoit toutes inutiles: il étoit infatigable, homme d'eſprit, aſſez prévoyant, entendu dans l'art militaire, & très-ferme au milieu des périls & des pièges. Les légions traversèrent l'Italie pour gagner Rhégium, elles s'y embarquèrent pour la Sicile, & paſſèrent de là en Afrique. Calpurnius, ayant d'abord aſſûré ſes proviſions, ſe jetta auſſitôt ſur la Numidie avec vigueur, y fit un grand nombre de priſonniers, & força quelques villes.

XXIX. Mais lorſque Jugurtha, par ſes émiſſaires, l'eut mis à l'épreuve de l'argent, & qu'il lui eut fait connoître la difficulté de la guerre dont il étoit chargé, ce cœur gâté par l'avarice changea aiſément de vues. Au reſte il prit, pour confident & pour agent de toutes ſes menées,

Scaurus; qui, tametsi à principio, plerisque ex factione ejus corruptis, acerrumè regem impugnaverat, tamen magnitudine pecuniæ, à bono honestoque in pravum abstractus est. Sed Jugurtha primum tantummodo belli moram redimebat, existumans sese aliquid interim Romæ pretio aut gratiâ effecturum: postea vero quam participem negotii Scaurum accepit; in maxumam spem adductus recuperandæ pacis, statuit cum eis de omnibus pactionibus præsens agere. Ceterum interea fidei caussâ mittitur à consule Sextius quæstor in oppidum Jugurthæ Vaccam; cujus rei species erat acceptio frumenti quod Calpurnius palàm legatis imperaverat, quoniam deditionis morâ induciæ agitabantur.

Igitur rex, uti constituerat, in castra venit: ac pauca præsenti Consilio loquutus de invidiâ facti sui, atque uti in deditionem acciperetur; reliqua cum Bestiâ & Scauro secreta transegit. Dein postero die, quasi per saturam sententiis exquisitis, in deditionem accipitur: sed, uti pro Consilio imperatum erat, elephanti XXX, pecus, atque equi multi, cum parvo argenti pondere, quæstori traduntur. Calpurnius Romam ad magistratus

Scaurus même, qui, ayant pouſſé le roi dans les commencements avec la plus grande vigueur, lorſque la plupart de ceux de ſa faction étoient déja gagnés, ébloui enfin par la grandeur des offres, oublia la juſtice & l'honneur & ſe laiſſa entrainer par la corruption générale. Cependant Jugurtha ne penſoit d'abord qu'à obtenir par argent que la guerre ſe ralentît, ſe flattant que dans l'intervalle il feroit quelque choſe à Rome ou par argent ou par faveur: mais quand il ſut que Scaurus étoit de la partie, il conçut la plus haute eſpérance de faire ſa paix, & réſolut d'aller lui-même en régler avec eux tous les articles. Au ſurplus, pendant cette négociation, le conſul envoya pour ſûreté le qùeſteur Sextius dans la ville de Vacca, qui appartenoit à Jugurtha; & il couvrit cette démarche du prétexte d'y recevoir le bled qu'il avoit exigé publiquement des envoyés du prince, comme prix de la ſuſpenſion d'armes qu'on lui accordoit en attendant qu'il ſe rendît.

Le roi vint donc dans notre camp, comme il l'avoit projetté: & après avoir dit peu de choſe en préſence du Conſeil, pour diſculper ſa conduite & pour faire agréer ſa ſoumiſſion; il régla le reſte en ſecret avec Beſtia & Scaurus. Le lendemain, après qu'on eut recœuilli les avis en gros, on accepta ſes offres: mais, conformément à ce qui avoit été ordonné ſous les yeux du Conſeil, il fut remis au qùeſteur trente eléphants, du bétail, & beaucoup de chevaux, avec une ſomme d'argent peu conſidérable. Calpurnius retourna à Rome pour l'élection des magiſtrats: & la paix devint le ſujet des con-

rogandos proficiſcitur : in Numidiâ & exercitu noſtro pax agitabatur.

XXX. Poſtquam res in Africâ geſtas, quoque modo actæ forent, fama divulgavit; Romæ, per omnîs locos & conventus, de facto conſulis agitari : apud plebem gravis invidia : Patres ſolliciti erant; probarentne tantum flagitium an decretum conſulis ſubverterent, parum conſtabat. Ac maxumè eos potentia Scauri, quod is auctor & ſocius Beſtiæ ferebatur, à vero bonoque impediebat.

At Caius Memmius, cujus de libertate ingenii & odio potentiæ Nobilitatis ſupra diximus, inter dubitationem & moras Senatûs, concionibus populum ad vindicandum hortari; monere ne rempublicam, ne libertatem ſuam deſererent; multa ſuperba, crudelia facinora Nobilitatis oſtendere; prorsùs intentus omni modo plebis animum accendebat. Sed quoniam eâ tempeſtate Romæ Memmii facundia clara pollenſque fuit, decere exiſtumavi unam ex tam multis orationem ejus perſcribere; ac potiſſimum ea dicam quæ in concione, poſt reditum Beſtiæ, hujuſce modi verbis diſſeruit :

XXXI. Multa me dehortantur à vobis, Quirites, ni ſtudium reipublicæ omnia ſuperet, opes factionis, veſtra patientia, jus

versations dans la Numidie & dans notre armée.

XXX. Quand on eut la nouvelle de ce qui s'étoit passé en Afrique, & de la manière dont les choses s'y étoient faites; il n'y eut à Rome ni lieu ni assemblée où l'on ne s'entretînt de la conduite du consul: le peuple en avoit un vif ressentiment: les sénateurs étoient fort embarrassés; & ils ne savoient s'ils devoient ratifier une prévarication si marquée, ou casser ce qui avoit été réglé par le consul. C'étoit sur-tout le crédit de Scaurus, vu qu'il passoit pour être le conseiller & l'associé de Bestia dans cette affaire, qui les empêchoit le plus de se déclarer pour la raison & la justice.

Mais tandis que le Sénat irrésolu diffère de prendre un parti, C. Memmius, qui comme je l'ai déja dit, étoit d'un caractère libre & ne pouvoit souffrir le crédit de la noblesse, anime le peuple par ses harangues à faire justice lui-même; il l'encourage à ne point abandonner la république ni sa propre liberté; il lui rappelle plusieurs traits de l'orgœuil & de la cruauté de la Noblesse; en un mot il n'oublie rien pour enflammer en toutes manières l'esprit de la multitude. Comme l'éloquence de Memmius lui fesoit alors beaucoup d'honneur à Rome & lui donnoit une grande considération, j'ai cru devoir transcrire ici une au moins du grand nombre de ses harangues: & je vas de préférence rapporter celle qu'il prononça devant le peuple après le retour de Bestia.

XXXI. *Si je n'avois, Romains, pour la république un attachement supérieur à toute autre considération, bien des motifs me porteroient à vous abandonner; les forces de la faction opposée, votre insensibilité, l'anéantissement des loix, & par-dessus tout les*

nullum, ac maxumè quod innocentiæ plus periculi quam honoris eſt. Nam illa quidem piget dicere, his annis XV quam ludibrio fueritis ſuperbiæ paucorum, quam fœdè quamque inulti perierint veſtri defenſores, uti vobis animus ab ignaviâ atque ſocordiâ corruptus sit; qui ne nunc quidem obnoxiis inimicis exſurgitis atque etiam nunc timetis eos quibus vos decet terrori eſſe. Sed quamquam hæc talia ſunt, tamen obviam ire factionis potentiæ animus ſubigit; certè ego libertatem, quæ mihi à parente meo tradita eſt, experiar: verum, id fruſtra an ob rem faciam, in veſtrâ manu situm eſt, Quirites. Neque ego vos hortor, quod ſæpe majores veſtri fecêre, uti contra injurias armati eatis: nihil vi, nihil ſecessione opus eſt; neceſſe eſt ſuomet ipsi more præcipites eant.

Occiſo Tiberio Graccho, quem regnum parare aiebant, in plebem romanam quæſtiones graves habitæ ſunt; Poſt Caii Gracchi & Marci Fulvii cædem, item ordinis veſtri multi mortalîs in carcere necati ſunt: utriuſque cladis, non lex, verum lubido eorum finem fecit. Sed ſanè fuerit regni paratio, plebi ſua reſtituere; quidquid sine ſanguine civium ulciſci nequitur, jure factum sit.

Superioribus annis taciti indignabamini ærarium expilari, reges & populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere, penès eoſ-

périls que court l'innocence au lieu d'être honorée. J'ai honte en effet de vous rappeler, jusqu'à quel point vous avez été depuis quinze ans les jouets de l'orgœuil de quelques ambitieux, avec quelle infamie vous avez laissé périr impunément vos défenseurs, combien cette lâcheté & cet engourdissement vous ont avilis; puisqu'aujourd'hui même que vous avez l'avantage sur vos ennemis, vous ne vous relevez pas, & vous continuez de craindre des gens dont vous devriez être la terreur. Quoi qu'il en soit, j'aurai pourtant le courage de lutter contre la puissance de cette cabale; je ferai du moins l'essai de la liberté que je tiens de mon père : quant à l'impuissance ou à l'utilité de mes efforts, c'est une chose, Romains, dont le succès dépend entièrement de vous. Ce n'est pas que je veuille vous exhorter à vous armer contre l'injustice, comme il est arrivé plus d'une fois à vos ancêtres : il n'est besoin ni de violence ni de division; livrés à leur propre conduite, il est impossible que ces gens-là ne courent d'eux-mêmes à leur perte.

Après l'assassinat de Tibérius Gracchus, qu'ils accusoient de prétendre à la royauté, on fit des poursuites cruelles contre le peuple romain; après le meurtre de C. Graccus & de M. Fulvius, on fit encore égorger dans la prison plusieurs plébéiens : dans l'un & l'autre cas, ce ne fut point la loi, ce fut le caprice des tirans qui fit cesser le carnage. Mais que ce soit aspirer à la royauté, que de rendre au peuple ses droits : que l'on regarde comme légitime tout ce qui ne peut se laver que dans le sang des citoyens, à la bonne heure.

Ces dernières années vous étiez secrètement indignés que le trésor public fût au pillage, que les tributs payés par des rois & des peuples libres ne fussent que pour un petit nombre de nobles, qu'ils possédassent les pre-

dem & ſummam gloriam & maxumas divitias eſſe : tamen hæc talia facinora impunè ſuſcepiſſe, parum habuêre; itaque poſtremo leges, majeſtas veſtra, divina & humana omnia hoſtibus tradita ſunt. Neque eos qui ea fecêre pudet aut pœnitet : ſed incedunt per ora veſtra magnificè, ſacerdotia & conſulatus, pars triumphos ſuos, oſtentantes; perinde quasi ea honori, non prædæ, habeant. Servi, ære parati, injuſta imperia dominorum non perferunt; vos, Quirites, imperio nati, æquo animo ſervitutem toleratis?

At qui ſunt hi qui rempublicam occupavêre? Homines ſceleratiſſumi, cruentis manibus, immani avaritiâ, nocentiſſumi iidemque ſuperbiſſumi; quibus fides, decus, pietas, poſtremo honeſta atque inhoneſta omnia quæſtui ſunt. Pars eorum occidiſſe tribunos plebis, alii quæſtiones injuſtas, plerique cædem in vos feciſſe, pro munimento habent. Ita, quam quiſque peſſumè fecit, tam maxumè tutus eſt : metum à ſcelere ſuo ad ignaviam veſtram tranſtulêre; quos omnîs, eadem cupere, eadem odiſſe, eadem metuere in unum coegit. Sed hæc inter bonos amicitia, inter malos factio eſt.

Quod si vos tam libertatis curam haberetis, quam illi ad dominationem accensi ſunt : profectò neque reſpublica, sicuti nunc,

mières

mières dignités & les plus grandes richesses : cependant il ne leur a pas suffi d'avoir commis impunément de pareils attentats ; ils viennent encore de sacrifier aux ennemis les loix, la majesté de votre empire, tous les droits divins & humains. Les coupables auteurs de ces excès n'en ont ni honte ni repentir : ils se montrent au contraire fastueusement à vos ieux, se glorifiant de leurs sacerdoces & de leurs consulats, quelques-uns même de leurs triomphes ; comme si c'étoient pour eux des fonctions honorables, & non des titres pour autoriser leurs brigandages. Des esclaves, quoiqu'achetés à prix d'argent, ne peuvent souffrir les maîtres qui leur commandent avec injustice : & vous, Romains, qui êtes nés pour commander, vous souffrez patiemment la servitude ?

Mais qui sont donc ces tyrans de la république ? Des scélérats déterminés, souillés de sang, d'une avarice monstrueuse, les plus criminels & en même-temps les plus orgœuilleux des hommes ; qui font trafic de la bonne-foi, de l'honneur, de la piété, enfin de la justice & de l'injustice. Les uns ont massacré les tribuns du peuple, les autres ont fait contre vous des poursuites injustes, la plupart ont versé votre sang ; & ce sont ces forfaits qui font leur sûreté. Ainsi, plus chacun d'eux est coupable, plus il est tranquille : la crainte que leur crime devoit leur inspirer, c'est à vous qu'ils l'ont fait sentir par votre lâcheté ; & ils se sont réunis par la conformité de leurs désirs, de leurs haines, de leurs appréhensions. Mais cette liaison, qui fonde l'amitié entre les gens de bien, n'est entre des scélérats qu'une conspiration.

Assûrément, si vous aviez autant de zèle pour la liberté, qu'ils ont d'ardeur pour la tyrannie : la république ne seroit point, comme aujourd'hui, livrée à la

mos, non audaciſſumos, forent. Majores veſtri, parandi juris & majeſtatis conſtituendæ gratiâ, bis per ſecessionem armati, Aventinum occupavêre; vos, pro libertate quam ab illis accepiſtis, nonne ſummâ ope nitemini, atque eo vehementiùs, quo majus dedecus eſt parta amittere quam omnino non paraviſſe?

Dicet aliquis, quid igitur cenſes? Vindicandum in eos qui hoſti prodidêre rempublicam; non manu neque vi, quod magis vos feciſſe quam illis accidiſſe indignum eſt, verum quæſtionibus & indicio ipsius Jugurthæ. Qui si dedititius eſt, profectò jussis veſtris obediens erit: sin ea contemnit; ſcilicet æſtumabitis, qualis illa pax aut deditio sit, ex quâ ad Jugurtham ſcelerum impunitas, ad paucos potentîs maxumæ divitiæ, in rempublicam damna atque dedecora pervenerint.

Nisi forte nondum etiam vos dominationis eorum ſatietas tenet: & illa quam hæc tempora magis placent, quum regna, provinciæ, leges, jura, judicia, bella atque paces, poſtremo divina & humana omnia penès paucos erant; vos autem, hoc eſt, populus romanus, invicti ab hoſtibus, imperatores omnium gentium, ſatis habebatis animam retinere: nam ſervitutem quidem quis veſtrûm audebat recuſare? Atque ego, tametsi

déprédation; & vos grâces seroient le partage des plus vertueux, & non la proie des plus audacieux. Vos ancêtres, pour établir les droits & la majesté du peuple romain, se sont deux fois retirés en armes sur le mont Aventin: & vous, pour le maintien de la liberté que vous avez reçue d'eux, ne ferez-vous pas les derniers efforts, & avec d'autant plus d'ardeur, qu'il est plus honteux de perdre ce dont on est en possession que de ne l'avoir jamais acquis?

Quel est donc votre avis, dira-t-on? C'est de poursuivre ceux qui ont trahi la république en faveur de l'ennemi; & de les poursuivre non par des voies de fait ni par des actes de violence, procédé indigne de vous quoiqu'ils le méritent; mais par des enquêtes & par l'aveu même de Jugurtha. Car s'il s'est rendu de bonne-foi, il obéira sans doute à vos ordres: s'il n'y défère pas, vous apprécierez par-là cette paix, cette soumission, qui aura assûré l'impunité de Jugurtha, procuré à quelques hommes puissants des richesses immenses, & fait à la république un préjudice ignominieux.

Mais peut-être n'êtes-vous point encore dégoûtés de leur tyrannie: peut-être préférez-vous, à l'état actuel des choses, ces temps où quelques particuliers disposoient à leur gré des royaumes, des provinces, des loix, de la justice, des jugements, de la guerre & de la paix, enfin du sacré & du profane; tandis que vous, peuple romain, peuple invincible & fait pour commander à toutes les nations, vous vous contentiez d'avoir la vie: car pour ce qui est de la servitude, qui d'entre vous osoit s'y refuser? Quant à moi, quoiqu'il me

viro flagitiosiſſumum exiſtumo impunè injuriam accepiſſe; tamen vos hominibus ſceleratiſſumis ignoſcere, quoniam cives ſunt, æquo animo paterer, ni miſericordia in perniciem caſura eſſet. Nam & illis, quantum importunitatis habent, parum eſt impunè malè feciſſe, nisi deinde faciundi licentia eripitur; & vobis æterna ſollicitudo remanebit, quum intellegetis aut ſerviundum eſſe aut per manus libertatem retinendam. Nam fidei quidem aut concordiæ quæ ſpes eſt? Dominari illi volunt; vos, liberi eſſe: facere illi injurias; vos, prohibere: poſtremo ſociis veſtris, veluti hoſtibus; hoſtibus, pro ſociis, utuntur. Poteſtne in tam divorsis mentibus pax aut amicitia eſſe?

Quare moneo hortorque vos, ne tantum ſcelus impunitum dimittatis. Non peculatus ærarii factus eſt, neque per vim ſociis ereptæ pecuniæ; quæ, quamquam gravia ſunt, tamen conſuetudine jam pro nihilo habentur: hoſti acerrumo prodita Senatûs auctoritas, proditum imperium veſtrum; domi militiæque reſpublica venalis fuit. Quæ nisi quæsita erunt, nisi vindicatum in noxios; quid erit reliquum, nisi ut illis qui ea fecêre obedientes vivamus? nam impunè quælibet facere, id eſt regem eſſe. Neque ego vos, Quirites, hortor, uti jam malitis civîs veſtros perperam quam rectè feciſſe; ſed ne, ignoſcendo malis, bonos perditum

paroisse qu'un homme d'honneur ne sauroit sans la plus grande lâcheté laisser impunie la moindre insulte (14); *je souffrirois patiemment que vous fissiez grâce à ces grands criminels, puisqu'ils sont nos concitoyens, si cette indulgence ne devoit pas aboutir à votre perte. En effet ils sont si insupportables, que ce n'est pas assez de leur accorder l'impunité de leurs crimes passés, si on ne leur ôte le pouvoir de mal faire à l'avenir ; & il ne vous restera qu'une inquiétude éternelle, quand vous vous verrez réduits à l'alternative ou de vivre dans l'esclavage, ou de défendre votre liberté par la force. Car quel espoir de confiance & d'union ? Ils veulent dominer ; vous voulez être libres : ils sont résolus à commettre des injustices ; vous, à les réprimer : en un mot ils traitent vos alliés en ennemis, & vos ennemis en alliés. Est-il possible qu'avec des vues si différentes il y ait jamais ni paix ni amitié ?*

Je vous invite donc & vous exhorte à ne pas laisser impuni un attentat si énorme. Il ne s'agit ni de pillage des deniers publics, ni de concussions commises par violence chez vos alliés ; tout grands que sont ces crimes, ils sont si ordinaires qu'on les compte aujourd'hui pour rien : mais en faveur de l'ennemi le plus entreprenant, on a prostitué l'autorité du Sénat, votre empire même ; à Rome & à l'armée on a mis à l'encan l'intérêt public. Si l'on ne fait sur cela aucune information, si l'on ne punit pas les coupables ; que nous restera-t-il que de vivre leurs sujets ? car faire impunément tout ce qu'on veut, c'est être roi (15). *Toutefois je ne vous exhorte pas, Romains, à vouloir trouver vos concitoyens en faute plutôt qu'en règle ; mais, par indulgence pour les criminels, n'allez pas perdre*

eatis. Ad hoc, in republicâ, multo præstat beneficii quam maleficii immemorem esse: bonus tantummodo segnior fit, ubi neglegas; at malus, improbior. Ad hoc, si injuriæ non sint, haud sæpe auxilii egeas.

XXXII. Hæc atque alia hujusce modi sæpe dicundo, Caïus Memmius populo romano persuadet, uti Lucius Cassius, qui tum prætor erat, ad Jugurtham mitteretur, eumque, interpositâ fide publicâ, Romam duceret, quo faciliùs, indicio regis, Scauri & reliquorum quos pecuniæ captæ arcessebant delicta patefierent. Dum hæc Romæ geruntur, qui in Numidiâ relicti ab Bestiâ exercitui præerant, sequuti morem imperatoris sui, plurima & flagitiosissuma facinora fecêre. Fuêre qui, auro corrupti, elephantos Jugurthæ traderent, alii perfugas venderent; pars ex pacatis prædas agebant: tanta vis avaritiæ in animos eorum, veluti tabes, invaserat! At Cassius prætor, perlatâ rogatione à Caïo Memmio, ac perculsâ omni Nobilitate, ad Jugurtham proficiscitur; eique, timido & ex conscientiâ diffidenti rebus suis, persuadet, quoniam se populo romano dedidisset, ne vim quam misericordiam ejus experiri malit: privatim præterea fidem suam interponit, quam ille non

les honnêtes gens. D'ailleurs dans un État, il vaut beaucoup mieux fermer les yeux ſur les bonnes actions que ſur les mauvaiſes : un bon citoyen ne fait que ſe relâcher, ſi on le néglige ; un mauvais citoyen devient plus méchant. J'ajoûte que, s'il ne ſe commettoit point d'injuſtices, rarement auroit-on beſoin de ſecours.

XXXII. A force de répéter de pareils diſcours, C. Memmius perſuada au peuple romain, d'envoyer à Jugurtha L. Caſſius, alors préteur, qui amèneroit ce prince à Rome ſous un ſauf-conduit; afin que, par ſa dépoſition, on vérifiât plus aiſément les prévarications de Scaurus & des autres qui étoient accuſés d'avoir reçu de l'argent. Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Rome, ceux que Beſtia avoit laiſſés en Numidie à la tête de l'armée, feſoient, à l'exemple de leur Général, mille actions des plus infâmes. Les uns, gagnés par l'or de Jugurtha, lui rendirent ſes éléphants ; les autres lui vendirent les transfuges; quelques-uns pillèrent les peuples avec qui on étoit en paix tant la corruption de l'avarice, ſemblable à celle d'une peſte, avoit fait de progrès dans leurs cœurs ! Cependant, lorſque C. Memmius eut publié le plébiſcite au grand étonnement de toute la Nobleſſe, le préteur Caſſius alla trouver Jugurtha ; il profita de la crainte & de la défiance que lui inſpiroient les reproches de ſa conſcience, pour lui perſuader que, s'étant rendu à diſcrétion, il prît garde de faire l'épreuve de la puiſſance des romains plutôt que celle de leur bonté : il lui donna de plus ſa garantie particulière, dont le prince ne feſoit pas moins de cas que de

minoris quam publicam ducebat; talis eâ tempeſtate fama de Cassio erat!

XXXIII. Igitur Jugurtha, contra decus regium, cultu quam maxumè miſerabili, cum Cassio Romam venit. At tametsi in ipſo magna vis animi erat; confirmatus ab omnibus quorum potentiâ aut ſcelere cuncta ea geſſerat quæ ſupra memoravimus, Caïum Bæbium, tribunum plebis, magnâ mercede parat, cujus impudentiâ contra jus & injurias omnîs munitus foret. Ac Caïus Memmius, advocatâ concione, quanquam regi infeſta plebes erat, & pars in vincula duci jubebat, pars, ni ſocios ſceleris aperiret, more majorum de hoſte ſupplicium ſumi; dignitati magis quam iræ conſulens, ſedare motus & animos eorum mollire, poſtremo confirmare fidem publicam per ſeſe inviolatam fore. Poſt, ubi silentium cœpit, producto Jugurthâ, verba facit: Romæ Numidiæque facinora ejus memorat; ſcelera in patrem fratreſque oſtendit; quibus juvantibus quibuſque miniſtris ea egerit, quanquam intellegat populus romanus, tamen velle manifeſta magis ex illo habere; si vera aperiret, in fide & clementiâ populi romanì magnam ſpem illi sitam; sin reticeat, non ſociis ſaluti fore, ſed ſe ſuaſque ſpes corrupturum.

celle de la république ; tant étoit grande alors l'opinion qu'on avoit de la probité de Caffius !

XXXIII. Jugurtha le fuivit donc à Rome, non avec la pompe d'un roi, mais dans l'appareil le plus propre à exciter la pitié. Quoiqu'il eût beaucoup de fermeté dans l'âme ; encouragé fur-tout par tous ceux dont le crédit ou la fcélérateffe l'avoit fecondé dans les attentats dont j'ai parlé, il ne laiffa pas de s'affûrer à grands frais de C. Bébius, tribun du peuple, afin de trouver, dans l'impudence de ce magiftrat, un appui contre les loix & contre toute infulte. L'affemblée convoquée, le peuple y parut fort animé contre le roi ; les uns vouloient qu'on le mît aux fers ; les autres, que, s'il ne déclaroit fes complices, on le fît mourir comme ennemi public, fuivant l'ufage des anciens : mais C. Memmius, écoutant plus la voix de l'honneur que celle de la paffion, appaife le tumulte, adoucit les efprits, & finit par protefter qu'il ne fouffrira pas que l'on viole la foi publique. Puis, quand on a commencé à faire filence, il fait paroître Jugurtha, & lui adreffe la parole : il lui rappelle tout ce qu'il a ofé foit à Rome foit en Numidie ; il lui expofe les crimes qu'il a commis contre fon père & contre fes frères ; il lui déclare que, quoique le peuple romain connoiffe très-bien ceux qui l'ont aidé ou fervi dans fes attentats, il veut néanmoins en avoir par fon propre aveu des preuves encore plus claires ; que, s'il confeffe la vérité, il peut efpérer beaucoup de la bonne-foi & de la clémence du peuple romain ; finon, que, fans fauver fes complices, il fe perdra lui-même fans reffource.

XXXIV. Dein, ubi Memmius dicendi finem fecit & Jugurtha reſpondere juſſus eſt; Caïus Bæbius, tribunus plebis, quem pecuniâ corruptum ſupra diximus, regem tacere jubet: ac, tametsi multitudo quæ in concione aderat, vehementer accenſa, terrebat eum clamore, vultu, ſæpe impetu, atque aliis omnibus quæ ira fieri amat; vicit tamen impudentia. Ita, populus, ludibrio habitus, ex concione diſcedit: Jugurthæ, Beſtiæque, & ceteris quos illa quæſtio exagitabat, animi augeſcunt.

XXXV. Erat eâ tempeſtate Romæ numida quidam, nomine Massiva, Guluſſæ filius, Masiniſſæ nepos; qui, quia in diſſensione regum Jugurthæ advorſus fuerat, deditâ Cirtâ & Adherbale interfecto, profugus ex Africâ abierat. Huic Spurius Albinus, qui proxumo anno poſt Beſtiam cum Quinto Minucio Rufo conſulatum gerebat, perſuadet, quoniam ex ſtirpe Masiniſſæ sit, Jugurtham ob ſcelera invidia cum metu urgeat, regnum Numidiæ ab Senatu petat. Avidus conſul belli gerundi, moveri quam ſeneſcere omnia malebat: ipsi provincia Numidia, Minucio Macedonia evenerat. Quæ poſtquam Massiva agitare cœpit; neque Jugurthæ in amicis ſatis præsidii eſt, quod eorum alium conſcientia, alium mala fama & timor animi impediebat: Bomilcari, proxumo ac maxumè

XXXIV. Après ce discours de Memmius, Jugurtha ayant reçu ordre de répondre, C. Bébius, ce tribun du peuple que j'ai dit avoir été gagné par argent, lui défendit de parler : & quoique toute l'assemblée, outrée d'indignation, cherchât à l'effrayer par ses clameurs, par ses regards, souvent par des mouvements impétueux qui sembloient le menacer, & par tout ce que suggère la colère; l'impudence de Bébius triompha de tout. Ainsi, le peuple, indignement joué, se retira : Jugurtha, Bestia, & les autres que cette information inquiétoit, reprirent courage.

XXXV. Il y avoit alors à Rome un numide, nommé Massiva, fils de Gulussa, & petit-fils de Masinissa; lequel, dans les démélés des rois, ayant pris parti contre Jugurtha, avoit été contraint, après la reddition de Cirta & le meurtre d'Adherbal, d'abandonner l'Afrique. Spurius Albinus, successeur immédiat de Bestia dans le consulat avec Q. Minucius Rufus, persuade à ce numide, puisqu'il est du sang de Masinissa, & que Jugurtha détesté pour ses crimes a tout à craindre, de demander au Sénat le royaume de Numidie. Ce consul, désirant ardemment d'être chargé de quelque guerre, aimoit mieux le trouble qu'un long calme : & c'étoit à lui qu'étoit échue la Numidie, comme la Macédoine à Minucius. Massiva ayant entamé ses sollicitations, Jugurtha comprit que le secours de ses amis seroit insuffisant, parce que les uns étoient arrétés par leurs remords, & les autres devenus inutiles par leur mauvaise réputation ou par leurs craintes : il charge donc Bomilcar, son parent & son confident le plus intime, d'employer la ressource qui

ſido sibi, imperat, pretio, sicuti multa confecerat, insidiatores Massivæ paret ac maxumè occultè; sin id parum procedat, quovis modo numidam interſiciat.

Bomilcar maturè regis mandata exſequitur; & per homines talis negotii artiſices, itinera egreſſuſque ejus, poſtremo loca atque tempora cuncta, explorat; dein, ubi res poſtulabat, insidias tendit. Igitur unus ex eo numero qui ad cædem parati erant, paullo inconſultiùs Massivam adgreditur, illum obtruncat: ſed ipſe deprehenſus, multis hortantibus, & in primis Albino conſule, indicium proſitetur. Fit reus, magis ex æquo bonoque quam ex jure gentium, Bomilcar, comes ejus qui Romam ſide publicâ venerat.

At Jugurtha, maniſeſtus tanti ſceleris, non priùs omisit contra verum niti, quam animadvortit ſuper gratiam atque pecuniam ſuam invidiam facti eſſe. Igitur, quanquam in priore actione ex amicis quinquaginta vades dederat; regno magis quam vadibus conſulens, clam in Numidiam Bomilcarem dimittit, veritus ne reliquos popularîs metus invaderet parendi sibi, si de illo ſupplicium ſumtum foret: & ipſe paucis diebus eodem profectus eſt, juſſus à Senatu Italiâ decedere. Sed poſtquam Româ egreſſus eſt, fertur, ſæpe tacitus eo

lui avoit souvent réussi, & d'engager à force d'argent quelques assassins à le défaire de Massiva; mais bien secrètement; &, si ce moyen manquoit, de le perdre de quelque manière que ce fût.

Bomilcar exécute aussi-tôt les ordres du roi; il charge des gens au fait de pareilles manœuvres, d'épier les démarches du numide, les heures où il sort, en un mot les lieux & toutes les circonstances; & là-dessus il dresse son embuscade à propos. L'un des assassins apostés attaqua donc Massiva & le tua: mais ayant un peu trop mal pris ses mesures, il fut arrêté; & à la persuasion de plusieurs personnes, mais principalement du consul Albinus, il découvrit tout. On fit, en conséquence, des poursuites contre Bomilcar; en quoi l'on déféra plus aux principes de l'équité naturelle qu'au droit des gens, puisqu'il étoit de la suite du roi, qui n'étoit venu à Rome que sous la garantie de la foi publique.

Pour Jugurtha, quoiqu'évidemment convaincu d'un si grand crime, il ne cessa de se roidir contre la vérité, que quand il vit que l'horreur de cet attentat l'emportoit sur la faveur & sur l'argent qu'il répandoit. Quoiqu'il eût donc donné, dès la première instance, cinquante de ses amis pour cautionner son favori; préférant néanmoins à leur sûreté celle de sa couronne, il renvoya secrètement Bomilcar en Numidie, dans la crainte que, s'il étoit puni, ses autres sujets n'appréhendassent de lui obéir: il partit lui-même peu de jours après, le Sénat lui ayant ordonné de sortir de l'Italie. Mais quand il fut hors de Rome, on dit qu'après y avoir tourné plusieurs fois ses regards sans rien

respiciens, postremo dixisse: Urbem venalem & maturè perituram, si emptorem invenerit!

XXXVI. Interim Albinus, renovato bello, commeatum, stipendium, aliaque quæ militibus usui forent maturat in Africam portare; ac statim ipse profectus, uti ante comitia, quod tempus haud longè aberat, armis, aut deditione, aut quovis modo, bellum conficeret. At contra Jugurtha trahere omnia, & alias deinde alias moræ caussas facere: polliceri deditionem, ac deinde metum simulare: instanti cedere; & paullo post, ne sui diffiderent, instare: ita, belli modo, modo pacis morâ, consulem ludificare. Ac fuêre, qui tum Albinum haud ignarum consilii regis existumarent; neque, ex tantâ properantiâ, tam facilè tractum bellum socordiâ magis quam dolo crederent. Sed postquam, dilapso tempore comitiorum dies adventabat, Albinus, Aulo fratre in castris proprætore relicto, Romam decessit.

XXXVII. Eâ tempestate Romæ seditionibus tribunitiis atrociter respublica agitabatur. Publius Lucullus & Lucius Annius, tribuni plebis, resistentibus collegis, continuare magistratum nitebantur: quæ dissensio totius

dire, il s'écria à la fin : *O ville vénale & près de périr, ſi elle trouve un acheteur !*

XXXVI. Cependant Albinus, voyant la guerre rallumée, ſe hâte de faire paſſer en Afrique des vivres, de l'argent, & les autres choſes néceſſaires aux ſoldats ; il part lui-même ſans délai, afin de pouvoir, avant les comices dont le temps approchoit, terminer la guerre, ou par la force des armes, ou par un traité, ou de quelque manière que ce pût être. Jugurtha au contraire cherchoit à traîner les choſes en longueur, & employoit tantôt une ruſe tantôt une autre pour gagner du temps : il promettoit quelquefois de ſe rendre, puis il affectoit de la défiance : d'autres fois il reculoit quand le conſul le preſſoit ; & bientôt après, pour ne pas décourager les ſiens, il le pourſuivoit à ſon tour : ainſi, il le jouoit, en le feſant paſſer ſucceſſivement de l'attente de la guerre à l'eſpérance de la paix. Il y eut même des gens qui penſèrent qu'Albinus étoit d'intelligence avec le roi ; ne pouvant ſe perſuader qu'une guerre, commencée avec tant d'activité, ſe fût rallentie ſi aiſément par incapacité plutôt que par mauvaiſe foi. Enfin, le temps ainſi écoulé, & le jour des comices approchant, Albinus partit pour Rome, après avoir remis à ſon frère Aulus le commandement de l'armée avec le titre de propréteur.

XXXVII. La république étoit alors cruellement déchirée dans Rome par les cabales des tribuns. Publius Lucullus & Lucius Annius, tribuns du peuple, tâchoient, nonobſtant l'oppoſition de leurs collègues, d'être continués dans leur magiſtrature : & cette diviſion empêchoit la tenue

anni comitia impediebat. Eâ morâ in ſpem adductus Aulus, quem proprætorem in caſtris relictum ſupra diximus, aut conficiundi belli aut terrore exercitûs ab rege pecuniæ capiundæ, milites menſe Januario ex hibernis in expeditionem evocat; magniſque itineribus, hieme aſperâ, pervenit ad oppidum Suthul, ubi regis theſauri erant. Quod quanquam, & ſævitiâ temporis & opportunitate loci, neque capi neque obsideri poterat; nam circùm murum, situm in prærupti montis extremo, planities limoſa hiemalibus aquis paludem fecerat; tamen, aut simulandi gratiâ, quo regi formidinem adderet; aut cupidine cæcus, ob theſauros, oppidi potiundi; vineas agere, aggerem jacere, aliaque quæ incepto uſui forent properare.

XXXVIII. At Jugurtha, cognitâ vanitate atque imperitiâ legati, ſubdolus ejus augere amentiam: missitare ſupplicantîs legatos; ipſe, quasi vitabundus, per ſaltuoſa loca & tramites exercitum ductare. Denique Aulum ſpe pactionis perpulit, uti, relicto Suthule, in abditas regiones ſeſe veluti cedentem inſequeretur; ita, delicta occultiora fore. Interea per homines callidos diu noctu-

des comices pour l'élection des magiſtrats de toute l'année. Ce retard ayant fait concevoir à Aulus, qui, comme je l'ai dit, étoit reſté à l'armée avec le titre de propréteur, l'eſpérance de terminer la guerre, ou de tirer de l'argent du roi en lui feſant craindre l'armée, fait ſortir les troupes de leurs quartiers au mois de Janvier pour commencer la campagne ; & au fort de l'hiver, il arrive à grandes journées devant Suthul où étoient les tréſors du roi. La rigueur de la ſaiſon & la ſituation avantageuſe de la place en rendoient la priſe & même le ſiège impoſſible ; car ſituée au ſommet d'une montagne eſcarpée, les murailles en étoient environnées d'une plaine limoneuſe, dont les pluies d'hiver avoient fait un marais : cependant, ſoit par feinte, afin d'intimider le roi ; ſoit par un déſir aveugle de s'emparer de ce poſte, à cauſe des tréſors qu'il renfermoit ; Aulus fit avancer les galeries, èlever des terraſſes, & diligenter toutes les choſes néceſſaires au ſuccès de l'entrepriſe.

XXXVIII. Mais Jugurtha, convaincu de la préſomption & de l'impéritie de ce capitaine, emploie la ruſe pour augmenter ſa folle confiance : il lui dépêche coup ſur coup des envoyés pour lui faire des ſoumiſſions ; lui-même, comme pour éviter d'en venir aux mains, mène ſon armée par des lieux couverts de bois & par des ſentiers peu praticables. Enfin il l'engage, par l'appât d'un traité, à quitter Suthul, & à le pourſuivre, comme fuyant devant lui, juſques dans les lieux écartés, où ſes manœuvres ſeroient moins apperçues. Cependant il tente jour & nuit la fidélité de notre armée par des gens adroits : il ſu-

que exercitum tentabat : centuriones ducesque turmarum, partim uti transfugerent, corrumpere; alii, signo dato locum uti desererent.

Quæ postquam ex sententiâ instruxit, intempestâ nocte de improviso, multitudine numidarum Auli castra circumvenit. Milites romani, perculsi tumultu insolito, arma capere; alii, se abdere; pars, territos confirmare; trepidare omnibus locis : vis magna hostium, cœlum nocte atque nubibus obscuratum, periculum anceps, postremo fugere an manere tutius foret in incerto erat. Sed ex eo numero quos paullo ante corruptos diximus, cohors una ligurum, cum duabus turmis thracum & paucis gregariis militibus, transiêre ad regem : & centurio primi pili tertiæ legionis, per munitionem quam uti defenderet acceperat, locum hostibus introeundi dedit; eâque numidæ cuncti irrupêre. Nostri fœdâ fugâ, plerique abjectis armis, proxumum collem occupavêre. Nox atque præda castrorum, hostis quo minùs victoriâ uterentur, remorata sunt.

Dein Jugurtha postero die cum Aulo in colloquio verba facit : tametsi ipsum cum exercitu fame ferroque clausum tenet, tamen se memorem rerum humanarum; si secum fœdus faceret, incolumîs omnîs sub jugum missurum;

borne des officiers d'infanterie & de cavalerie, & obtient des uns, qu'ils paſſent de ſon côté; des autres, qu'ils abandonnent leur poſte au premier ſignal.

Toutes choſes ainſi diſpoſées à ſon gré, tout-à-coup au milieu de la nuit il fait inveſtir le camp d'Aulus par une grande multitude de numides. Les ſoldats romains, étonnés de ce bruit extraordinaire, les uns courent aux armes, les autres ſe cachent, d'autres tâchent de raſſûrer leurs camarades effrayés; l'inquiétude eſt répandue partout: le grand nombre des ennemis, le ciel obſcurci par les ténèbres de la nuit & par les nuages, le péril de toutes parts, tout fait douter s'il y a plus de ſûreté à fuir qu'à reſter. Mais de ceux qui avoient été gagnés, il y eut une cohorte de liguriens, deux eſcadrons de cavalerie thrace, & quelques ſimples ſoldats, qui paſſèrent du côté du roi: & le premier centurion de la troiſième légion donna paſſage aux ennemis par un retranchement qu'il s'étoit chargé de défendre; & ce fut par-là que tous les numides ſe jettèrent dans le camp. Nos ſoldats, fuyant honteuſement & la plupart ayant quitté leurs armes, gagnèrent une hauteur voiſine. La nuit & le pillage du camp empêchèrent les ennemis de profiter de leur victoire.

Le lendemain Jugurtha s'abouche avec Aulus, & lui dit: Que, quoiqu'il le tienne enfermé, & qu'il puiſſe le faire périr avec ſon armée par la famine & par l'épée, il n'oublie pourtant pas l'inſtabilité des choſes humaines; que, s'il veut traiter avec lui, il les fera tous paſſer ſous le joug ſans autre mal, & qu'après cela, il ſortira

præterea uti diebus decem Numidiâ decederet. Quæ gravia quanquam & flagitii plena erant; tamen, quia mortis metu nutabant, sicuti regi libuerat pax convenit.

XXXIX. Sed ubi ea Romæ comperta sunt, metus atque mœror civitatem invasêre: pars, dolere pro gloriâ Imperii; pars, insolita rerum bellicarum, timere libertati; Aulo omnes infesti, ac maxumè qui bello sæpe præclari fuerant, quod armatus, dedecore potiùs quam manu, salutem quæsiverit. Ob ea consul Albinus, ex delicto fratris invidiam ac deinde periculum timens, Senatum de fœdere consulebat; & tamen interim exercitui supplementum scribere, ab sociis & nomine latino auxilia accersere, denique omnibus modis festinare. Senatus, ita uti par fuerat, decernit: Suo atque populi injussu nullum potuisse fœdus fieri. *Consul, impeditus à tribunis plebis ne quas paraverat copias secum portaret, paucis diebus in Africam proficiscitur; nam omnis exercitus, uti convenerat, Numidiâ deductus, in provinciâ hiemabat. Postquam eo venit, quanquam persequi Jugurtham & mederi fraternæ invidiæ animo ardebat; cognitis*

de la Numidie dans dix jours. Quelque dures & quelque ignominieuses que fussent ces conditions : nos gens ébranlés par la crainte de la mort ne laissèrent pas d'y souscrire, & la paix fut conclue comme il avoit plu au roi.

XXXIX. Dès qu'on en sut la nouvelle à Rome, la terreur & la consternation se répandirent dans la ville : les uns étoient affligés de l'opprobre fait à la république; les autres, peu au fait des évènements de la guerre, trembloient pour leur liberté; tous & principalement ceux qui s'étoient souvent signalés au service, étoient indignés de ce qu'Aulus, ayant les armes à la main, avoient mieux aimé devoir son salut à une lâcheté déshonorante qu'à une défense vigoureuse. Ces dispositions fesant craindre au consul Albinus, de partager, avec son frère, la haine publique que sa faute lui avoit attirée, & les suites dangereuses qu'elle pouvoit avoir, mit lui-même en délibération dans le Sénat l'exécution du traité; & cependant il leva des recrues pour l'armée, demanda des troupes auxiliaires aux alliés & aux latins, & fit toutes les diligences possibles. Le Sénat, ainsi qu'il convenoit, déclara : *Que sans son ordre & celui du peuple on n'avoit pu faire aucun traité.* Quoique les tribuns eussent empêché le consul d'embarquer avec lui ses nouvelles levées, il partit peu de jours après pour la province d'Afrique; car c'étoit là que l'armée entière, ayant évacué la Numidie suivant les conditions qu'elle avoit acceptées, étoit en quartier d'hiver. A son arrivée, il brûloit d'envie de pousser vivement Jugurtha & d'appaiser le ressentiment qu'on avoit contre son frère; mais ayant reconnu que les

militibus, quos præter fugam, ſoluto imperio, licentia atque laſcivia corruperat, ex copiâ rerum ſtatuit sibi nihil agitandum.

XL. Interea Romæ C. Mamilius Limetanus, tribunus plebis, rogationem ad populum promulgat: Uti quæreretur in eos quorum consilio Jugurtha Senati decreta neglexiſſet; quique ab eo in legationibus aut imperiis pecunias accepiſſent; qui elephantos, quique perfugas tradidiſſent; item qui de pace aut bello cum hoſtibus pactiones feciſſent. Huic rogationi partim conſcii sibi, alii ex partium invidiâ pericula metuentes, quoniam apertè resiſtere non poterant quin illa & alia talia placere sibi faterentur; occultè per amicos, ac maxumè per homines nominis latini & ſocios italicos, impedimenta parabant. Sed plebes, incredibile memoratu eſt, quantum intenta fuerit, quantâque vi rogationem juſſerit, decreverit, voluerit, magis odio Nobilitatis cui mala illa parabantur, quam curâ reipublicæ; tanta lubido in partibus erat!

Igitur ceteris metu perculsis, Marcus Scaurus, quem legatum Beſtiæ fuiſſe ſupra memoravimus, inter lætitiam plebis & ſuorum fugam, trepidâ etiam tum civitate, quum ex mamilianâ rogatione tres quæsitores rogaren-

ſoldats déja déshonorés par une fuite honteuſe, s'étoient encore laiſſé corrompre par la licence de l'indiſcipline & par la débauche, ces conſidérations le déterminèrent à ne rien entreprendre.

XL. Cependant à Rome, le tribun C. Mamilius Limétanus propoſa au peuple d'ordonner : Qu'il fût informé contre ceux par le conſeil de qui Jugurtha n'avoit point obéi aux décrets du Sénat, qui, chargés de quelque commiſſion ou de quelque commandement, avoient reçu de lui des ſommes d'argent; qui lui avoient rendu ſes éléphants, ou livré ſes transfuges; en un mot qui avoient pris avec les ennemis des engagements par rapport à la paix ou à la guerre. Ni ceux qui ſe ſentoient coupables, ni les autres qui redoutoient les effets dangereux de l'animoſité des partis, ne pouvant s'oppoſer ouvertement à cette loi, ſans s'avouer fauteurs des déſordres en queſtion & de tout autre ſemblable; ils y préparoient ſourdement des obſtacles par l'entremiſe de leurs amis, & ſur-tout des latins & des alliés italiens. Mais il eſt incroyable avec quelle conſtance & quelle vigueur le peuple ordonna, décida, & voulut que la loi eût lieu, plus par haine contre la Nobleſſe à qui l'on préparoit ces mortifications, que par zèle pour la république, tant il y avoit de chaleur dans les deux partis!

Tandis que les autres étoient dans la conſternation, M. Scaurus, qui, comme on l'a dit, avoit été lieutenant de Beſtia, avoit réuſſi, malgré le triomphe du peuple, la fuite de ſes partiſans, & la fermentation de tous les eſprits, à ſe faire nommer l'un des trois commiſſaires que la loi ma-

tur, effecerat ut ipse in eo numero crearetur. Sed, quæstione exercitâ asperè violenterque, ex rumore & lubidine plebis; uti sæpe Nobilitatem, sic eâ tempestate plebem ex secundis rebus insolentia ceperat.

XLI. Ceterum mos partium popularium & Senati factionum, ac deinde omnium malarum artiun, paucis ante annis Romæ ortus est, otio atque abundantiâ earum rerum quæ prima mortales ducunt. Nam ante Carthaginem deletam, populus & Senatus romanus placidè modestèque inter se rempublicam tractabant; neque gloriæ neque dominationis certamen inter civîs erat; metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebat. Sed ubi formido illa mentibus decessit, ilicet ea quæ secundæ res amant, lascivia atque superbia, incessêre: ita, quod in advorsis rebus optaverant otium, postquam adepti sunt, asperius acerbiusque fuit. Namque cœpêre, Nobilitas dignitatem, populus libertatem, in lubidinem vertere; sibi quisque ducere, trahere, rapere: ita, omnia in duas partîs abstracta sunt; respublica, quæ media fuerat, dilacerata.

Ceterum Nobilitas factione magis pollebat; plebis vis, soluta atque in multitudinem dispersa, minus poterat. Paucorum arbitrio belli

milienne

milienne chargeoit de faire les informations. Or elles se firent avec beaucoup de rigueur & de violence, sur des bruits vagues & au gré de la populace; & ce succès la rendit alors insolente, comme il étoit souvent arrivé à la Noblesse (16).

XLI. Au reste l'usage de distinguer le parti du peuple & la faction du Sénat, ainsi que les dérèglements qui s'ensuivirent, étoient nés à Rome depuis quelques années, du sein même de la paix & de l'abondance des choses que les hommes regardent comme les plus grands biens. Car avant la ruine de Carthage, le peuple & le Sénat, sans trouble & sans rivalité, étoient de concert dans l'administration de la république; ni les honneurs ni la puissance ne fesoient naître aucun débat entre les citoyens; la crainte de l'ennemi maintenoit les bons procédés dans l'État. Mais aussitôt que l'on fut débarrassé de cette inquiétude, elle fut remplacée par la mollesse & par l'orgoeuil, compagnes favorites de la prospérité: ainsi, la tranquillité qu'on avoit tant souhaitée dans le temps des traverses, devint, quand on l'eut obtenue, plus onéreuse & plus funeste que les disgrâces mêmes. Car de ce moment la Noblesse fit de sa prééminence, & le peuple de sa liberté, un abus licencieux; on ne pensa de part & d'autre qu'à rapporter tout à soi, à usurper, à prendre de force: ainsi, tout fut en proie aux invasions des deux partis; & la république, exposée aux fureurs des uns & des autres, étoit déchirée de toutes parts.

Au reste la Noblesse, par l'unanimité de sa faction, étoit plus puissante; les forces du peuple, désunies & dispersées dans la multitude, étoient

domique respublica agitabatur ; penes eosdem ærarium, provinciæ, magistratus, gloriæ, triumphique erant ; populus militiâ atque inopiâ urgebatur ; prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant : interea parentes aut parvi liberi militum, uti quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur. Ita, cum potentiâ avaritia, sine modo modestiâque, invadere, polluere, & vastare omnia ; nihil pensi neque sancti habere, quoad semetipsa præcipitavit. Nam ubi primum ex Nobilitate reperti sunt qui veram gloriam injustæ potentiæ anteponerent ; moveri civitas, & dissensio civilis, quasi permixtio terræ, oriri cœpit.

XLII. Nam postquam Tiberius & Caïus Gracchus, quorum majores punico atque aliis bellis multum reipublicæ addiderant, vindicare plebem in libertatem & paucorum scelera patefacere cœpere ; Nobilitas, noxia atque eo perculsa, modo per socios & nomen latinum interdum per equites romanos, quos spes societatis à plebe dimoverat, Gracchorum actionibus obviam ierat : & primo Tiberium, dein paucos post annos eadem ingredientem Caïum,

moins efficaces. En guerre & en paix les affaires d'État dépendoient du caprice de quelques particuliers ; c'étoient eux qui diſpoſoient du tréſor public, des gouvernements, des magiſtratures, des honneurs, des triomphes; les fatigues de la guerre & les détreſſes de l'indigence étoient pour le peuple : les Généraux avec un petit nombre de perſonnes s'emparoient des priſes qu'on feſoit à la guerre : cependant les pères ou les enfants des ſoldats, pour peu qu'ils fuſſent voiſins d'un homme puiſſant, ſe voyoient chaſſés de leurs propres demeures. Ainſi l'avarice, ſecondée par la puiſſance, oſa, ſans meſure & ſans modération, envahir, profaner, dévaſter tout; elle n'eut pour quoi que ce fût ni égard ni reſpect, juſqu'à ce qu'elle ſe perdît elle-même. Car dès qu'il ſe trouva quelques nobles qui préférèrent la véritable gloire à une puiſſance injuſte, l'État fut en fermentation, & la diſcorde civile, ſemblable à un affreux chaos, bouleverſa toute la république.

XLII. En effet dès que Tib. & C. Gracchus, dont les ancêtres, dans la guerre punique & dans pluſieurs autres avoient fort contribué à l'accroiſſement de la république, eurent commencé à rétablir la liberté du peuple & à mettre au jour les crimes de quelques particuliers; la Nobleſſe, alarmée parce qu'elle étoit coupable, traverſa leurs tentatives, tantôt par l'intervention des alliés & des latins, tantôt par celle des chevaliers romains, que l'eſpoir de partager l'uſurpation avoit détachés des intérêts du peuple : elle commença d'abord par le meurtre de Tibérius pendant ſon tribunat; & quelques années après,

tribunum plebis alterum, alterum triumvirum coloniis deducendis, cum Marco Fulvio Flacco ferro necaverat. Et ſanè Gracchis, cupidine victoriæ, haud ſatis animus moderatus fuit; ſed bono vinci ſatius eſt, quam malo more injuriam vincere. Igitur eâ victoriâ Nobilitas ex lubidine ſuâ uſa, mortalîs multos ferro aut fugâ exſtinxit, pluſque in reliquum sibi timoris quam potentiæ addidit: quæ res plerumque magnas civitates peſſumdedit, dum alteri alteros vincere quovis modo & victos acerbiùs ulciſci volunt. Sed de ſtudiis partium & omnibus civitatis moribus, si singillatim aut pro magnitudine parem diſſerere; tempus quam res maturiùs deſeret: quamobrem ad inceptum redeo.

XLIII. Poſt Auli fœdus exercitûſque noſtri fugam fœdam, Metellus & Silanus, conſules designati, provincias inter ſe partiverant; Metelloque Numidia evenerat, acri viro, &, quamquam adverſo populi partibus, famâ tamen æquabili & inviolatâ. Is ubi primum magiſtratum ingreſſus eſt, alia omnia sibi cum collegâ communia ratus, ad bellum quod geſturus erat animum intendit. Igitur diffidens veteri exercitui, milites ſcribere; præsidia undique accerſere; arma, tela, equos, & cete-

Caïus, nommé triumvir pour établir des colonies, ayant repris les projets de son frère, fut massacré avec M. Fulvius Flaccus. Il est vrai que le désir du succès ne laissa pas aux Gracques assez de modération; mais l'homme de bien aime mieux être victime de l'injustice, que d'en triompher par de mauvaises voies. La Noblesse, usant donc de la victoire à son gré, massacra ou exila grand nombre de citoyens, & se fit plus craindre pour l'avenir qu'elle n'augmenta sa puissance: or il est souvent arrivé que de grands États ont trouvé leur perte, dans cet acharnement des partis, à s'assûrer la victoire par toutes sortes de moyens & à exercer ensuite sur les vaincus une vengeance trop cruelle. Mais quant aux intrigues des différents partis & à toutes les manœuvres des citoyens, si j'entreprenois de les exposer, en détail ou d'une manière proportionnée à l'importance de l'objet; le temps me manqueroit plutôt que la matière: c'est pourquoi je reprends mon sujet.

XLIII. Depuis le traité d'Aulus & la fuite honteuse de notre armée, Métellus & Silanus, désignés consuls, avoient partagé entre eux les provinces; & la Numidie étoit échue à Métellus, homme courageux, & qui, nonobstant son opposition au parti du peuple, étoit également estimé des deux côtés & jouïssoit d'une réputation sans tache. Dès qu'il fut en exercice, jugeant que son collègue veilleroit comme lui sur tout le reste, il s'occupa principalement de la guerre dont il étoit chargé. En conséquence, comme il comptoit peu sur l'ancienne armée, il songea à lever des soldats; à tirer des troupes auxiliaires de tous

ra inſtrumenta militiæ parare, ad hoc commeatum affatim, denique omnia quæ in bello vario & rerum multarum egenti uſui eſſe ſolent. Ceterum ad ea patranda Senatus, auctoritate; ſocii, nomenque latinum, & reges, ultro auxilia mittendo; poſtremo omnis civitas, ſummo ſtudio, adnitebatur. Itaque ex ſententiâ omnibus rebus paratis compoſitiſque, in Numidiam proficiſcitur, magnâ ſpe civium, quum propter artîs bonas, tum maxumè quod advorsùm divitias invictum animum gerebat, & avaritiâ magiſtratuum ante id tempus in Numidiâ noſtræ opes contuſæ, hoſtiumque auctæ erant.

XLIV. Sed ubi in Africam venit, exercitus ei traditur à Spurio Albino proconſule, iners, imbellis, neque periculi neque laboris patiens, linguâ quam manu promtior, prædator ex ſociis & ipſe præda hoſtium, ſine imperio & modeſtiâ habitus. Ita, imperatori novo plus, ex malis moribus, ſolicitudinis, quam, ex copiâ militum, auxilii aut bonæ ſpei accedebat. Statuit tamen Metellus, quanquam & æſtivorum tempus comitiorum mora imminuerat, & exſpectatione eventûs civium animos intentos putabat, non

côtés; à faire provision d'armes, de traits, de chevaux & autres équipages militaires, de beaucoup de vivres, enfin de tout ce qui est ordinairement nécessaire dans une guerre où la diversité des évènements multiplie les besoins. Du reste dans toutes ses mesures le Sénat le seconda par son autorité; les alliés, les latins, & les rois, par des secours volontaires; en un mot tous les ordres de l'État, par le zèle le plus marqué. Après avoir donc fait à souhait ses préparatifs & ses dispositions, il part pour la Numidie, laissant les citoyens remplis de confiance, non-seulement à cause de ses bonnes qualités, mais sur-tout parce qu'il étoit incapable de se laisser vaincre par la tentation des richesses, & qu'il n'y avoit eu que l'avarice des chefs qui jusqu'alors eût gâté nos affaires en Numidie & donné quelque succès à celles des ennemis.

XLIV. Mais à son arrivée en Afrique, le proconsul Spurius Albinus lui remit une armée sans vigueur, sans courage, également ennemie des périls & des travaux, plus hardie en paroles qu'en effets, pillant les alliés tandis qu'elle se laissoit elle-même piller par les ennemis, accoutumée à ne connoître ni commandement ni règle. Ainsi, la dépravation de ces troupes donnoit bien plus d'inquiétude au nouveau Général, que leur nombre ne lui étoit utile ou ne lui inspiroit de confiance. Quoique le retard des comices, qui ne furent tenus qu'en été, eût emporté une partie de la campagne, & qu'il ne doutât pas que l'attente de l'évènement ne tînt en suspens les esprits des citoyens; Métellus résolut pourtant de ne point entamer la guerre, qu'il n'eût forcé les

priùs bellum attingere, quam majorum disciplinâ milites laborare coëgisset.

Nam Albinus, Auli fratris exercitûsque clade perculsus, postquam decreverat non egredi provinciâ, quantum temporis æstivorum in imperio fuit; plerumque milites in stativis castris habebat, nisi quum odos aut pabuli egestas locum mutare subegerat. Sed neque more militari vigiliæ ducebantur. Uti cuique lubebat, ab signis aberat. Lixæ, permixti cum militibus, diu noctuque vagabantur: & palantes agros vastare, villas expugnare, pecoris & mancipiorum prædas certantes agere, eaque mutare cum mercatoribus vino advectitio & aliis talibus; præterea frumentum publicè datum vendere, panem in dies mercari. Postremo, quæcumque dici aut fingi queunt ignaviæ luxuriæque probra, in illo exercitu cuncta fuêre & alia ampliùs.

XLV. Sed in eâ difficultate Metellum, non minùs quam in rebus hostilibus, magnum & sapientem virum fuisse comperior; tantâ temperantiâ inter ambitionem sævitiamque moderatum! namque edicto primum adjumenta ignaviæ sustulisse; ne quisquam in castris panem aut quem alium cibum coctum venderet, ne lixæ exercitum sequerentur, ne

ſoldats de reprendre les exercices pénibles de l'ancienne diſcipline.

Car Albinus, dans l'abattement où il étoit de la défaite de ſon frère Aulus & de l'armée, ayant pris le parti de ne point ſortir de la province romaine pendant toute la partie de l'été qu'il eut le commandement, avoit preſque toujours tenu les troupes campées au même endroit, ſinon lorſque l'infection ou la diſette des fourrages l'avoit forcé de décamper. Mais on ne feſoit pas même dans cette armée les gardes ordinaires. Chacun s'éloignoit du drapeau tant qu'il lui plaiſoit. Les goujats, pêle-mêle avec les ſoldats, couroient jour & nuit de tous côtés: & répandus dans les campagnes, ils les ravageoient, forçoient les métairies, enlevoient à l'envi l'un de l'autre les beſtiaux & les eſclaves, puis les échangeoient pour du vin & autres choſes pareilles que des marchands amenoient au camp; ils vendoient en outre le bled que l'État leur avoit fourni, & achetoient le pain jour par jour. En un mot, tout ce qu'on peut dire ou imaginer de honteux en fait de lâcheté & de libertinage, eſt encore au-deſſous de ce qui ſe paſſoit dans cette armée.

XLV. Mais je trouve que, dans cette conjoncture embarraſſante, Métellus ne montra pas moins de grandeur & de ſageſſe que dans ſes expéditions contre l'ennemi; tant il ſut tenir un juſte milieu entre ce qu'il devoit à ſes vues & ce qu'exigeoit une juſte rigueur! qu'en effet il retrancha d'abord tout ce qui fomentoit la lâcheté; qu'il défendit à qui que ce fût de vendre dans le camp ni pain ni autre nourriture cuite, aux gou-

miles gregarius in castris neve in agmine servum aut jumentum haberet, ceteris arte modum statuisse. Præterea transvorsis itineribus quotidie castra movere; juxta ac si hostes adessent, vallo atque fossâ munire; vigilias crebras ponere, & eas ipse cum legatis circuire; item in agmine in primis modo, modo in postremis, sæpe in medio adesse, ne quisquam ordine egrederetur, uti cum signis frequentes incederent, miles cibum & arma portaret. Ita, prohibendo à delictis magis quam vindicando, exercitum brevi confirmavit.

XLVI. Interea Jugurtha, ubi quæ Metellus agebat ex nunciis accepit, simul de innocentiâ ejus certior Romæ factus, diffidere suis rebus, ac tum demum veram deditionem facere conatus est. Igitur legatos ad consulem cum suppliciis mittit, qui tantummodo ipsi liberisque vitam peterent, alia omnia dederent populo romano. Sed Metello jam antea experimentis cognitum erat genus numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum esse: itaque legatos alium ab alio divorsos adgreditur; ac paullatim tentando, postquam opportunos sibi cognovit, multa pol-

ſats de ſuivre l'armée, aux ſimples ſoldats d'avoir ni eſclave ni bête de ſomme ſoit au camp ſoit en marche, & que pour le reſte il ſut habilement faire rentrer tout dans l'ordre. Il ſe fit d'ailleurs une loi de tranſporter tous les jours ſon camp d'un lieu à un autre par des chemins de traverſe; de le fortifier de paliſſades & de foſſés, comme ſi les ennemis euſſent été proches; de relever ſouvent les gardes, & de faire lui-même les rondes avec ſes lieutenants; de ſe porter, dans les marches, tantôt à la tête, tantôt à la queue, ſouvent au centre du corps, afin que perſonne ne rompît les rangs, que tous ſe tinſſent ſerrés près des drapeaux, & que le ſoldat portât lui-même ſa proviſion de vivres & ſes armes. C'eſt ainſi, qu'en prèvenant les fautes plus qu'en les puniſſant, il remit bientôt ſon armée en vigueur.

XLVI. Cependant Jugurtha, inſtruit par ſes émiſſaires de la conduite de Métellus, dont il avoit déja reconnu à Rome l'inviolable probité, commence à ſe défier de la réuſſite de ſes affaires, & ſonge enfin ſérieuſement à faire accepter ſa ſoumiſſion. Il adreſſe donc ſes ſupplications au conſul par des ambaſſadeurs, qui étoient chargés de demander ſeulement la vie ſauve pour lui & pour ſes enfants, & d'abandonner tout le reſte à la diſcrétion du peuple romain. Mais Métellus ſavoit par plus d'une expérience que les numides ſont naturellement perfides, inconſtants, & amateurs de nouveautés: il ſonde en conſéquence chacun des ambaſſadeurs en particulier; & lorſqu'après des tentatives ménagées, il les eut trouvés dans des diſpoſitions favorables à ſes vues, il les engage par de grandes promeſſes à

licendo perſuadet, uti Jugurtham maxumè vivum, sin id parum procedat, necatum sibi traderent: ceterum palàm, quæ ex voluntate forent, regi nunciari jubet. Dein ipſe, paucis diebus, intento atque infeſto exercitu in Numidiam procedit: ubi, contra belli faciem, tuguria plena hominum, pecora cultoreſque in agris erant; ex oppidis & mapalibus præfecti regis obviam procedebant, parati frumentum dare, commeatum portare, poſtremo omnia quæ imperarentur facere. Neque Metellus idcirco minùs, ſed pariter ac si hoſtes adeſſent, munito agmine incedere, latè explorare omnia, illa deditionis signa oſtentui credere, & insidiis locum tentare. Itaque ipſe, cum expeditis cohortibus item funditorum & ſagittariorum delectâ manu, apud p[illegible]ios erat: in poſtremo Caïus Marius legatus cùm equitibus curabat: in utrumque latus equites auxiliarios tribunis legionum & præfectis cohortium diſpertiverat; uti cum his permixti velites, quocumque accederent, equitatus hoſtium propulſarent. Nam in Jugurthâ tantus dolus tantaque peritia locorum & militiæ erat, ut, ab-



Bataille de Métellus contre Jugurtha.

tâcher ſur-tout de lui amener Jugurtha en vie, ſinon, à le lui livrer mort : au reſte dans une audience publique, il leur déclare ſes intentions au ſujet de leur ambaſſade, avec ordre d'en rendre compte à leur maître (17). Lui-même, peu de jours après, fait entrer en Numidie ſon armée bien diſciplinée & en ordre de bataille : les maiſons, comme s'il n'eût pas été queſtion de guerre, étoient habitées, & les campagnes couvertes de beſtiaux & de laboureurs : les officiers du roi venoient des villes & des bourgs au-devant de l'armée, & offroient de fournir du bled, de porter les proviſions, de faire enfin tout ce qui leur ſeroit ordonné. Métellus ne marchoit pas pour cela avec moins de précaution, ni autrement que ſi les ennemis euſſent été proches; il envoyoit au loin à la découverte, regardoit ces marques de ſoumiſſion comme un vain appareil pour en impoſer, & comme un piège pour le ſurprendre. C'eſt pourquoi il étoit en perſonne à la tête des troupes avec les cohortes armées à la légère & l'élite des frondeurs & des archers : ſon lieutenant Caïus Marius menoit l'arrière-garde compoſée de la cavalerie : & il avoit jeté dans les deux flancs la cavalerie auxiliaire, ſous les ordres des tribuns des légions & des capitaines des cohortes; de manière qu'à l'aide des vélites diſperſés parmi ces troupes, on étoit en état de repouſſer la cavalerie ennemie, de quelque côté qu'elle ſe préſentât. En effet Jugurtha joignoit, à beaucoup de fineſſe, une ſi parfaite connoiſſance des lieux & tant d'habileté dans le métier de la guerre, qu'on ne ſavoit quand il étoit plus à redouter, de loin ou de près,

sens an præsens, pacem an bellum gerens, perniciosior esset in incerto haberetur.

XLVII. *Erat, haud longè ab eo itinere quo Metellus pergebat, oppidum numidarum, nomine Vacca, forum rerum venalium totius regni maxumè celebratum, ubi & incolere & mercari consueverant italici generis multi mortales. Huc consul, simul tentandi gratiâ, &, si paterentur, opportunitate loci, præsidium imposuit, præterea imperavit frumentum & alia quæ bello usui forent comportare; ratus id, quod res monebat, frequentiam negotiatorum & commeatum juvaturum exercitum, & jam paratis rebus munimentum fore. Inter hæc negotia Jugurtha impensiùs modo legatos supplices mittere; pacem orare; præter suam liberorumque vitam, omnia Metello dedere: quos item, uti priores, consul illectos ad proditionem domum mittebat; regi, pacem quam postulabat, neque abnuere neque polliceri, & inter eas moras promissa legatorum exspectare.*

XLVIII. *Jugurtha, ubi Metelli dicta cum factis composuit, ac suis se artibus tentari animadvertit; quippe cui verbis pax nunciabatur, ceterum re bellum asperrumum erat, urbs maxuma alienata, ager hostibus cogni-*

lorſqu'il parloit de paix ou qu'il feſoit ouvertement la guerre.

XLVII. Non loin de la route que tenoit Métellus, étoit une ville numide, nommée Vacca, la plus renommée du royaume pour le commerce, & où pluſieurs italiens avoient établi leur demeure & leur commerce. Le conſul, dans la double vue de ſonder la diſpoſition des habitants, &, ſi on le laiſſoit faire, de profiter des avantages du poſte, y mit garniſon, & ordonna qu'ils y fiſſent apporter beaucoup de bled & d'autres munitions de guerre, jugeant, d'après les conjonctures, que ce grand nombre de marchands & cet approviſionnement feroient d'un grand ſecours pour ſon armée, & ſerviroient à aſſûrer ce dont il étoit déja maître. Cependant Jugurtha ne ceſſoit de redoubler ſes inſtances par ſes ambaſſadeurs; de demander la paix, de ſtipuler ſeulement la vie ſauve pour lui & pour ſes enfants, & d'abandonner le reſte à la diſcrétion de Métellus: mais le conſul, après avoir engagé ces députés, comme les premiers, à trahir leur maître, les lui renvoyoit; il affectoit de ne donner au roi ni refus ni eſpérance au ſujet de la paix qu'il ſollicitoit, & par ces délais de gagner du temps pour attendre l'effet des promeſſes des envoyés.

XLVIII. Jugurtha comparant le diſcours de Métellus avec ſa conduite, & s'appercevant enfin que l'on tournoit contre lui ſes propres ruſes; puiſqu'en effet, tandis qu'on lui donnoit des paroles de paix, on lui feſoit une guerre très-vive, qu'on lui avoit enlevé une place conſidérable, que l'ennemi prenoit connoiſſance de ſon pays, &

tus, animi popularium tentati: coactus rerum necessitudine, statuit armis certare. Igitur, explorato hostium itinere, in spem victoriæ adductus ex opportunitate loci, quam maxumas potest copias omnium generum parat, ac per tramites occultos exercitum Metelli antevenit.

Erat, in eâ parte Numidiæ quam Adherbal in divisione possederat, flumen oriens à meridie, nomine Muthul; à quo aberat mons ferme millia passuum XX tractu pari, vastus ab naturâ & humano cultu, sed ex eo medio quasi collis oriebatur, in immensum pertinens, vestitus oleastro, ac myrtetis, aliisque generibus arborum quæ humo aridâ atque arenosâ gignuntur: media autem planities deserta penuriâ aquæ, præter flumini propinqua loca; ea consita arbustis, pecore atque cultoribus frequentabantur.

XLIX. Igitur in eo colle, quem transvorso itinere porrectum docuimus, Jugurtha, extenuatâ suorum acie, consedit: elephantis & parti copiarum pedestrium Bomilcarem præfecit, eumque edocet quæ ageret; ipse propior montem, cum omni equitatu & peditibus delectis, suos collocat. Dein singulas turmas & manipulos circumiens, monet atque obtestatur uti, memores pristinæ virtutis & victoriæ, sese regnumque suum ab romanorum avaritiâ defendant; cum his certamen

que l'on cherchoit à débaucher ses sujets : forcé par la néceſſité des circonſtances, il prend le parti de tenter la fortune des armes. Il fait donc obſerver la marche des ennemis, & comptant que la diſpoſition du ſol lui aſſûroit la victoire, il ramaſſe le plus qu'il peut de troupes de toute eſpèce, & par des ſentiers peu connus devance l'armée de Métellus.

Dans la partie de la Numidie qui avoit été le partage d'Adherbal, eſt un fleuve, nommé Muthul, qui a ſa ſource au midi ; à xx milles de diſtance, parallèlement au cours du fleuve, eſt une montagne naturellement ſtérile & inculte, mais du milieu de laquelle ſort une eſpèce de colline, qui s'étend fort loin, & qui eſt couverte d'oliviers ſauvages, de mirtes, & d'autres arbres qui viennent dans un terrein aride & ſablonneux : la plaine entre deux eſt déſerte par le manque d'eau, ſi ce n'eſt près du fleuve, où l'on trouve des arbriſſeaux, du bétail, & des laboureurs établis (18).

XLIX. Ce fut donc ſur cette colline, qui, comme nous l'avons dit, s'avance dans un ſens contraire à la direction de la montagne, que Jugurtha s'arrêta, tenant ſes bataillons ſerrés : il chargea Bomilcar des éléphants & d'une partie de ſon infanterie, & lui donna des inſtructions particulières ; pour lui, il ſe porta près de la montagne, avec toute ſa cavalerie & l'élite de ſon infanterie. Parcourant enſuite tous les eſcadrons & tous les bataillons, il les exhorte & les conjure de ſe rappeler leur ancienne valeur & leur dernière victoire, pour dérober ſa perſonne & ſon royaume à l'avarice des romains ; que ceux

ſore quos antea victos ſub jugum miſerint; ducem illis, non animum, mutatum: quæ ab imperatore decuerint, omnia ſuis proviſa; locum ſuperiorem, uti prudentes cum imperitis, ne pauciores cum pluribus aut rudes cum bello melioribus manum consererent: proinde parati intentique eſſent, signo dato, romanos invadere; illum diem aut omnîs labores & victorias confirmaturum, aut maxumarum ærumnarum initium fore. Ad hoc viritim, uti quemque, ob militare facinus, pecuniâ aut honore extulerat, commonefacere beneficii ſui & eum ipſum aliis oſtentare; poſtremo, pro cujuſque ingenio pollicendo, minitando, obteſtando, alium alio modo excitare.

Quum interim Metellus, ignarus hoſtium, monte degrediens cum exercitu, conſpicatur. Primo dubius quidnam inſolita facies oſtenderet; nam inter virgulta equi numidæque conſederant, neque planè occultati humilitate arborum, & tamen incerti quidnam eſſet, quum naturâ locī tum dolo ipsi atque signa militaria obſcurati: dein, brevi cognitis insidiis, paulliſper agmen conſtituit. Ibi com-

à qui ils auront affaire, ils les ont déja vaincus & fait paſſer ſous le joug; & qu'en changeant de chef, ils n'ont pas changé de cœur; que pour lui, tout ce qui a pu dépendre de la prévoyance d'un Général, il l'a aſſûré à ſes ſoldats; la ſupériorité du poſte, l'avantage d'être mieux inſtruits que l'ennemi, & la certitude de ne leur être inférieurs ni par le nombre ni par l'expérience (19) : qu'ils ſoient donc prêts & réſolus à fondre ſur les romains au premier ſignal; que ce jour doit couronner tous leurs travaux & leurs victoires, ou être pour eux l'époque des plus grands malheurs. Puis à meſure qu'il rencontre, de rang en rang, ceux dont il a récompenſé quelque exploit militaire par de l'argent ou par un grade, il leur en rappelle le ſouvenir & les propoſe aux autres pour modèles: en un mot promeſſes, menaces, prières, il n'eſt rien qu'il n'emploie ſucceſſivement pour conformer ſes exhortations à la différence des caractères.

Cependant Métellus, qui n'avoit aucune nouvelle des ennemis, tout en deſcendant la montagne avec ſon armée, jette les yeux ſur cette colline. Il ne ſait d'abord que penſer de ce qu'il apperçoit d'extraordinaire; parce que les numides & leurs chevaux, poſtés dans les bruyères, n'y étoient pas entièrement couverts par les arbriſſeaux qui n'étoient pas aſſez hauts; & que cependant il n'étoit pas aiſé de démêler ce que c'étoit, tant à cauſe de la ſituation du lieu, que de la précaution inſidieuſe des ennemis pour ſe cacher, eux & leurs drapeaux: mais bientôt après ayant reconnu que c'étoit une embuſcade, il fait faire halte à ſes troupes. Dans l'inſtant il en

mutatis ordinibus, in dextro latere, quod proxumum hostîs erat, triplicibus subsidiis aciem instruxit; inter manipulos, funditores & sagittarios dispertit; equitatum omnem in cornibus locat; ac pauca pro tempore milites hortatus, aciem, sicuti instruxerat, transvorsis principiis in planum deducit.

L. Sed, ubi numidas quietos neque colle degredi animadvertit, veritus, ex anni tempore & inopiâ aquæ, ne siti conficeretur exercitus, Rutilium legatum cum expeditis cohortibus & parte equitum præmisit ad flumen, uti locum castris ante caperet: existumans hostes crebro impetu & transvorsis prœliis iter suum remoraturos; &, quoniam armis diffiderent, lassitudinem & sitim militum tentaturos. Dein ipse, pro re atque loco, sicuti monte descenderat, paullatim procedere; Marium post principia habere; ipse cum sinistræ alæ equitibus esse, qui in agmine principes facti erant.

At Jugurtha, ubi extremum agmen Metelli primos suos prætergressum videt, præsidio quasi duûm millium peditum montem occupat, quâ Metellus descenderat, ne forte cedentibus adversariis receptui ac post munimento foret; dein, repentè signo dato, hostîs invadit. Numidæ alii postremos cædere,

change la diſpoſition, & fait paſſer trois corps de réſerve à ſa droite, qui étoit la plus proche de l'ennemi; entre les bataillons, il jette les frondeurs & les archers; place toute la cavalerie ſur les aîles; adreſſe à ſes ſoldats quelques mots d'encouragement, ſelon l'occurrence; & ſon armée ainſi rangée en bataille, il la fait deſcendre dans la plaine par une marche oblique.

L. Mais, quand il vit que les numides reſtoient tranquilles & ne deſcendoient point de la colline, craignant que la chaleur de la ſaiſon & la diſette d'eau n'expoſaſſent ſes troupes à ſouffrir de la ſoif, il détacha ſon lieutenant Rutilius avec les cohortes armées à la légère & une partie de la cavalerie, pour aller vers le fleuve s'aſſûrer d'avance d'un camp : car il prévoyoit que les ennemis retarderoient ſa marche, par de fréquentes eſcarmouches & des attaques en flanc; & que, ſe défiant de leurs propres forces, ils eſſaieroient de harceler ſon armée par la fatigue & par la ſoif. Après cela, ſe réglant ſur la conjoncture & ſur le terrain, il avance au petit pas dans le même ordre qu'il avoit tenu en deſcendant la montagne; il place Marius à l'arrière-garde; & commande lui-même la cavalerie de l'aîle gauche, qui dans la marche ſe trouvoit à la tête.

De ſon côté Jugurtha ne vit pas plutôt l'arrière-garde de Métellus au-delà des premiers rangs des numides, qu'il fit occuper, par environ deux mille hommes d'infanterie, l'endroit de la montagne d'où le conſul venoit de deſcendre, afin que ce poſte, en cas d'échec, ne pût lui ſervir de retraite, & enſuite de retranchement; après quoi il donna le ſignal & fondit ſur les romains. Les

pars à siniſtrâ ac dextrâ tentare; infensi adeſſe atque inſtare: omnibus locis romanorum ordines conturbare; quorum etiam qui firmioribus animis obvii hoſtibus fuerant, ludificati incerto prœlio, ipsi modo eminùs ſauciabantur, neque contra feriundi aut conferendi manum copia erat. Ante jam docti ab Jugurthâ equites, ubicumque romanorum turma inſequi cœperat, non confertim neque in unum ſeſe recipiebant, ſed alius alio quam maxumè divorsi: ita, numero priores si à perſequendo hoſtes deterrere nequiverant, disjectos ab tergo aut lateribus circumveniebant: sin, opportunior fugæ collis quam campi fuerant; eâ vero conſueti numidarum equi facilè inter virgulta evadere, noſtros aſperitas & inſolentia loci retinebat.

LI. Ceterum, facies totius negotii varia, incerta, fœda, atque miſerabilis. Diſpersi à ſuis, pars cedere, alii inſequi; neque signa neque ordines obſervare; ubi quemque periculum ceperat, ibi resiſtere ac propulſare; arma, tela, equi, viri, hoſtes, cives, permixti; nihil consilio neque imperio agi, fors omnia regere: itaque multum diei proceſſerat, quum etiam tum eventus in incerto erat.

Denique, omnibus labore & æſtu langui-

uns taillent en pièces la queue de notre armée ; les autres nous attaquent à droite & à gauche; ils nous harcèlent, ils nous preſſent : de tous côtés les rangs des romains ſont rompus; ceux-mêmes qui vont chercher l'ennemi avec le plus de réſolution, trompés par ſes mouvements incertains, ſont bleſſés de loin, ſans pouvoir ſe venger ni joindre de près. D'après les inſtructions de Jugurtha, les cavaliers numides, dès qu'ils étoient pourſuivis par un eſcadron de romains, au lieu de ſe retirer les rangs ſerrés & en corps, ſe diſperſoient le plus qu'ils pouvoient : ainſi, lorſque la ſupériorité du nombre des ennemis les avoit mis hors d'état de les arréter dans leur pourſuite, ils parvenoient à envelopper ceux qui trainoient ou qui s'écartoient de côté : ſinon, la colline favoriſoit leur retraite plus que la plaine; leurs chevaux étoient accoutumés à s'échapper à travers les brouſſailles, au lieu que les nôtres étoient arrétés par des embarras auxquels ils n'étoient point faits.

LI. Au reſte, cette action préſentoit de toutes parts un ſpectacle varié, indécis, horrible, & touchant. Les ſoldats d'un même parti, ſéparés les uns des autres, fuyoient d'un côté, pourſuivoient de l'autre; il n'étoit queſtion ni de drapeaux ni de rangs; chacun, dans le lieu même où il étoit attaqué, tenoit ferme & ſe défendoit; armes, traits, chevaux, ſoldats, ennemis, concitoyens, tout étoit pêle-mêle; point de projet ſuivi, point de commandement, tout étoit décidé par le haſard : auſſi le jour étoit déja fort avancé, que l'évènement étoit encore incertain.

Enfin, lorſque, dans l'abattement général

dis, Metellus ubi videt numidas minùs inſtare; paullatim milites in unum conducit, ordines reſtituit, & cohortes legionarias quatuor advorsùm pedites hoſtium collocat: eorum magna pars ſuperioribus locis feſſa conſederat. Simul orare, hortari milites ne deficerent neu paterentur hoſtes fugientîs vincere: neque illis caſtra eſſe neque munimentum ullum quo cedentes tenderent, in armis omnia sita.

Sed nec Jugurtha quidem interea quietus erat; circumire, hortari, renovare prœlium, & ipſe cum delectis tentare omnia, ſubvenire ſuis, hoſtibus dubiis inſtare, quos firmos cognoverat eminùs pugnando retinere.

LII. Eo modo duo imperatores, ſummi viri, inter ſe certabant, ipsi pares, ceterum opibus diſparibus: nam Metello virtus militum erat, locus advorſus; Jugurthæ alia omnia, præter milites, opportuna. Denique romani, ubi intelligunt neque sibi perfugium eſſe neque ab hoſte copiam pugnandi fieri (& jam diei veſper erat), advorſo colle, sicuti præceptum fuerat, evadunt. Amiſſo loco, numidæ fusi fugatique: pauci interiêre; pleroſque velocitas & regio hoſtibus ignara tutata ſunt.

cauſé

causé par la fatigue & par la chaleur, Métellus voit que les numides le pressent moins vivement; il rallie peu-à-peu ses soldats, rétablit les rangs, & oppose quatre cohortes légionnaires à l'infanterie des ennemis, dont une grande partie, excédée de lassitude, avoit gagné les hauteurs. A l'action il joint la parole, & exhorte ses gens à ne pas se décourager & à ne pas laisser la victoire à des ennemis qui fuient; il leur représente qu'ils n'ont ni camp ni retranchement où ils puissent se retirer, & que toute leur ressource est dans leurs armes.

Jugurtha de son côté n'étoit pas oisif; il se portoit par-tout, animoit les soldats, réchauffoit le combat, fesoit lui-même les plus grands efforts avec une troupe d'élite, secouroit les siens, poussoit les ennemis qui plioient, combattoit de loin pour en imposer à ceux en qui il trouvoit plus de résistance.

LII. Ainsi se disputoient la victoire deux grands capitaines, égaux entre eux pour le mérite, mais inégalement partagés pour les ressources: car Métellus avoit d'excellents soldats, & un mauvais poste: Jugurtha, à la réserve des soldats, avoit tout le reste pour lui. A la fin les romains, voyant qu'ils n'ont point de retraite, que l'ennemi ne leur permet pas de combattre en régle, & que le jour est déja sur son déclin, gagnent le haut de la colline suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu. Après la perte de ce poste, les numides furent bientôt défaits & mis en fuite: mais ils laissèrent peu de morts; la plupart dûrent leur salut à leur agilité & au peu de connoissance que leurs ennemis avoient du local.

Interea Bomilcar, quem elephantis & parti copiarum pedeſtrium præfectum ab Jugurthâ ſupra diximus, ubi eum Rutilius prætergreſſus eſt, paullatim ſuos in æquum locum deducit: ac dum legatus ad flumen, quo præmiſſus erat, feſtinans pergit; quietus, uti res poſtulabat, aciem exornat, neque remittit quid ubique hoſtis ageret explorare. Poſtquam Rutilium conſediſſe jam & animo vacuum accepit, ſimulque ex Jugurthæ prœlio clamorem augeri; veritus ne legatus, cognitâ re, laborantibus ſuis auxilio foret, aciem, quam diffidens virtuti militum arctè ſtatuerat, quo hoſtium itineri officeret, latiùs porrigit, eoque modo ad Rutilii caſtra procedit.

LIII. Romani ex improviſo pulveris vim magnam animadvertunt; nam proſpectum ager arbuſtis conſitus prohibebat. Et primo rati humum aridam vento agitari: poſt, ubi æquabilem manere, &, ſicuti acies movebatur, magis magiſque appropinquare vident; cognitâ re, pròperantes arma capiunt, ac pro caſtris, sicuti imperabatur, conſiſtunt. Dein, ubi propiùs ventum eſt, utrimque magno clamore concurritur. Numidæ, tantummodo remorati dum

Cependant Bomilcar, à qui Jugurtha, comme je l'ai dit, avoit donné le commandement des éléphants & d'une partie de l'infanterie, fait, auſſi-tôt après que Rutilius eſt paſſé, deſcendre ſon détachement au petit pas dans la plaine ; tandis que ce lieutenant ſe hâte, pour remplir ſa commiſſion, de gagner les environs du fleuve, l'africain range tranquillement ſes troupes ſelon la conjoncture, & ne ceſſe d'obſerver ce qui ſe paſſe dans les deux armées ennemies. Ayant ſu que Rutilius avoit déja aſſis ſon camp ſans aucune défiance, & que les clameurs redoubloient du côté de la bataille de Jugurtha; de peur que le romain, s'il en avoit nouvelle, ne courût au ſecours des ſiens dans leur détreſſe, il prit le parti, pour arrêter la marche des ennemis, de dèvelopper davantage ſon corps de bataille, qu'il avoit tenu plus ſerré juſqu'alors parce qu'il ſe défioit de la valeur de ſes troupes, & marcha ainſi vers le camp de Rutilius.

LIII. Les romains tout-à-coup appercoivent une grande pouſſière; car les arbriſſeaux qui couvroient la terre autour d'eux les empêchoient de porter plus loin leur découverte. Ils croient donc d'abord que c'eſt un effet du vent qui balaie ce ſol aride : mais lorſqu'enſuite ils voient que ce nuage de pouſſière ſe ſoutient également, & qu'il s'approche à proportion des mouvements de l'armée, ils reconnoiſſent ce que c'eſt, prennent promptement les armes, &, conformément à l'ordre qu'ils en reçoivent, ſe rangent en bataille au-devant du camp. Dès qu'on eſt aſſez près, on ſe charge de part & d'autre avec de grands cris. Les numides, après avoir tenu tant qu'ils ont

in elephantis auxilium putant, postquam eos impeditos ramis arborum atque ita disjectos circumveniri vident, fugam faciunt; ac plerique, abjectis armis, collis aut noctis quæ jam aderat auxilio, integri abeunt. Elephanti quatuor capti, reliqui omnes, numero quadraginta, interfecti.

At romani, quanquam itinere, atque opere castrorum, & prœlio fessi lætique erant; tamen, quod Metellus ampliùs opinione morabatur, instructi intentique obviam procedunt: nam dolus numidarum nihil languidi neque remissi patiebatur. Ac primo obscurâ nocte, postquam haud procul inter se erant, strepitu, veluti hostes adventarent, alteri apud alteros formidinem simul & tumultum facere; & penè imprudentiâ admissum facinus miserabile, ni utrimque præmissi equites rem exploravissent. Igitur pro metu repentè gaudium exortum: milites alius alium læti appellant, acta edocent atque audiunt; sua quisque fortia facta ad cœlum fert. Quippe res humanæ ita sese habent: in victoriâ, vel ignavis gloriari licet; advorsæ res etiam bonos detrectant.

LIV. Metellus, in iisdem castris quatriduo moratus, saucios cum curâ reficit, meritos in prœliis more militiæ donat, univer-

compté ſur leurs éléphants, dès qu'ils les voient embarraſſés par les branches d'arbres, ſéparés les uns des autres, & enveloppés de toutes parts, prennent la fuite; & la plupart, jetant leurs armes, ſe ſauvent à la faveur de la colline ou de la nuit qui étoit déja venue. On prit quatre éléphants; tous les autres, au nombre de quarante, furent tués.

Quoique les romains fuſſent fatigués de la marche, du campement, & du combat, & fort occupés de la joie de leur ſuccès; voyant néanmoins que Métellus tardoit plus que l'on n'avoit compté, ils allèrent en bon ordre & avec précaution au-devant de ce Général: car les ruſes ordinaires des numides ne permettoient ni foibleſſe ni relâchement. Au milieu des ténèbres de la nuit, les deux corps d'armée, en s'approchant, ſe causèrent réciproquement la même inquiétude & les mêmes mouvements que ſi c'eût été l'ennemi; & cette mépriſe alloit occaſionner un évènement tragique, ſi les cavaliers envoyés de part & d'autre à la découverte n'euſſent éclairci la choſe. A l'inſtant la joie ſuccède à la défiance: les ſoldats s'appellent les uns les autres, ſe racontent & écoutent réciproquement ce qui s'eſt paſſé; chacun élève ſes exploits juſqu'au ciel. Voilà en effet comment ſont les hommes: dans la victoire, il n'y a pas juſqu'aux lâches qui n'aient quelque droit de ſe vanter; un échec humilie même les braves.

LIV. Métellus demeure quatre jours dans le même camp, prend ſoin des bleſſés, fait, ſuivant l'uſage, les préſents militaires à ceux qui ſe ſont diſtingués dans les deux actions, donne publi-

ſos in concione laudat, atque agit gratias: hortatur, ad cetera quæ levia ſunt parem animum gerant; pro victoriâ ſatis jam pugnatum, reliquos labores pro prædâ fore. Tamen interim transfugas & alios opportunos, Jugurtha ubi gentium aut quid agitaret, cum paucifne eſſet an exercitum haberet, uti ſeſe victus gereret, exploratum miſit.

At ille ſeſe in ſaltuoſa & naturâ munita receperat; ibique cogebat exercitum numero hominum ampliorem, ſed hebetem infirmumque, agri ac pecoris magis quàm belli cultorem. Id eâ gratiâ eveniebat quod, præter equites regios, nemo omnium numidarum ex fuga regem ſequitur; quo cujuſque animus fert eo diſcedunt, neque id flagitium militiæ ducitur: ita ſe mores habent.

Igitur Metellus ubi videt etiam tum regis animum ferocem eſſe; bellum renovari, quod niſi ex illius lubidine geri non poſſet; præterea iniquum certamen ſibi cum hoſtibus; minore detrimento illos vinci, quam ſuos vincere: ſtatuit, non prœliis neque acie, ſed alio more bellum gerundum. Itaque in loca Numidiæ opulentiſſuma pergit; agros vaſtat; multa caſtella & oppida, temerè munita aut ſine præſidio,

quement des louanges à tous, & les remercie : il les exhorte enſuite, à montrer le même courage dans le peu qui leur reſte à faire ; puiſqu'ayant aſſez combattu pour la victoire, ils n'ont plus à travailler que pour s'enrichir par le pillage. Il ne laiſſe pas dans cet intervalle d'envoyer des transfuges & d'autres bons eſpions, pour ſavoir où étoit Jugurtha & quel deſſein il formoit, s'il n'étoit ſuivi que de peu de gens ou s'il avoit un corps d'armée ; & quelle étoit ſa contenance depuis ſa défaite.

Ce prince s'étoit retiré dans des lieux couverts de bois & fortifiés par la nature ; il y formoit une nouvelle armée plus nombreuſe, mais ſans intelligence & ſans force, composée de gens plus propres à faire valoir les terres & les troupeaux qu'à faire la guerre. Cela venoit de ce que, chez les numides, il n'y a que la cavalerie de la garde du roi qui le ſuive dans une déroute ; chacun ſe retire où bon lui ſemble, ſans pécher contre les loix de la guerre : telle eſt la coutume du pays.

Lors donc que Métellus vit que le roi conſervoit encore toute ſa fierté ; qu'il falloit recommencer une guerre, dont on ne pourroit régler les opérations que ſur les démarches de ce prince ; que d'ailleurs il étoit déſavantageux d'en venir aux mains avec de pareils ennemis ; que lorſqu'ils étoient vaincus, ils perdoient moins que les vainqueurs mêmes : il réſolut de pouſſer la guerre, non par des combats ni en bataille rangée, mais par une méthode toute différente. Il s'avance donc dans les plus riches contrées de la Numidie, ravage les campagnes, prend & brûle beaucoup de fortereſſes & de villes, mal fortifiées ou ſans

capit incenditque ; puberes interfici jubet ; alia omnia militum prædam esse. Eâ formidine multi mortales romanis dediti obsides, frumentum & alia quæ usui forent affatim præbita, ubicumque res postulabat præsidium impositum.

Quæ negotia multo magis quam prœlium malè pugnatum ab suis regem terrebant : quippe cujus spes omnis in fugâ sita erat, sequi cogebatur ; & qui sua loca defendere nequiverat, in alienis bellum gerere. Tamen ex inopiâ quod optumum videbatur consilium capit : exercitum plerumque in iisdem locis opperiri jubet ; ipse cum delectis equitibus Metellum sequitur ; nocturnis & aviis itineribus ignoratus, romanos palantîs repentè adgreditur. Eorum plerique inermes cadunt, multi capiuntur, nemo omnium intactus profugit ; & numidæ, priùs quam ex castris subveniretur, sicuti jussi erant, in proxumos collîs discedunt.

LV. Interim Romæ gaudium ingens ortum, cognitis Metelli rebus : uti seque & exercitum more majorum gereret ; in advorso loco victor tamen virtute fuisset ; hostium agro potiretur ; Jugurtham, magnificum ex Auli so-

défenſe; fait paſſer au fil de l'épée tout ce qui eſt en âge de porter les armes, & abandonne tout le reſte au pillage. La terreur ainſi répandue, on lui livre un grand nombre d'ôtages, on lui fournit abondamment du bled & les autres choſes dont il peut avoir beſoin, il met garniſon par-tout où il eſt néceſſaire.

Cette conduite inquiéta beaucoup plus le roi que la défaite de ſes troupes : car quoique toutes ſes eſpérances dépendiſſent de ſon adreſſe à fuir, il ſe voyoit forcé de ſuivre ; & n'ayant pu défendre des poſtes qui étoient de ſon choix, il étoit contraint de faire la guerre dans des lieux choiſis par l'ennemi. Il tire pourtant de cette néceſſité même le parti qui lui ſemble le meilleur : il fait reſter la plus grande partie de ſon armée dans les mêmes lieux couverts de bois; ſuit Métellus avec l'élite de ſa cavalerie; & n'allant que de nuit & par des chemins détournés, il cache ſi bien ſa marche qu'il attaque tout-à-coup ceux des romains qui étoient diſperſés. La plupart étant ſans armes ſont maſſacrés, pluſieurs ſont faits priſonniers, aucun n'échappe ſans être maltraité; & avant que du camp il puiſſe venir quelque ſecours, les numides, ſuivant leurs inſtructions, gagnent les hauteurs voiſines.

LV. Cependant on eut à Rome une grande joie, quand on y fut inſtruit de la conduite de Métellus : quand on ſut qu'il ſuivoit & feſoit ſuivre à ſon armée l'ancienne diſcipline; que dans un poſte déſavantageux il avoit dû la victoire à ſa valeur; qu'il étoit maître de la campagne dans le pays ennemi; & qu'il avoit réduit Jugurtha, tout audacieux qu'il étoit depuis la

cordiâ, ſpem ſalutis in ſolitudine aut fugâ coegiſſet habere. Itaque Senatus, ob ea feliciter acta, diis immortalibus ſupplicia decernere; Civitas, trepida antea & ſollicita de belli eventu, læta agere; de Metello fama præclara eſſe.

Igitur eo intentior ad victoriam niti, omnibus modis feſtinare, cavere tamen necubi hoſti opportunus fieret, meminiſſe poſt gloriam invidiam ſequi. Ita, quo clarior, eo magis anxius erat; neque, poſt inſidias Jugurthæ, effuſo exercitu prædari. Ubi frumento aut pabulo opus erat, cohortes cum omni equitatu præſidium agitabant; exercitûs partem ipſe, reliquos Marius ducebat: ſed igni magis quam prædâ ager vaſtabatur. Duobus locis haud longè inter ſe caſtra faciebant: ubi vi opus erat, cuncti aderant; ceterum, quo fuga atque formido latiùs creſceret, divorſi agebant.

Eo tempore Jugurtha per collîs ſequi; tempus aut locum pugnæ quærere; quâ venturum hoſtem audierat, pabulum & aquarum fontîs, quorum penuria erat, corrumpere; modo ſe Metello, interdum Mario oſtendere;

lâcheté d'Aulus, à chercher sa sûreté dans les déserts ou dans la fuite. Le Sénat ordonna donc, qu'en reconnoissance de ces heureux succès, on rendroit aux dieux immortels de solemnelles actions de grâces; les citoyens, jusques-là alarmés & inquiets sur l'évènement de cette guerre, firent de grandes réjouïssances, tout retentit des louanges de Métellus.

Il n'en fut que plus circonspect pour s'assûrer une victoire entière, il mit tout en œuvre pour y parvenir promptement, mais avec la précaution de ne donner aucune prise à l'ennemi, & il ne perdoit pas de vue que l'envie suit de près la gloire. Ainsi, plus sa réputation augmentoit, plus il se tenoit sur ses gardes; & depuis que ses troupes eurent été surprises par Jugurtha, il ne souffrit plus qu'elles se débandassent pour aller au pillage. Quand il falloit du bled ou du fourrage, les cohortes avec toute la cavalerie escortoient les fourrageurs; il commandoit lui-même une partie de l'armée, & Marius l'autre : mais on ruinoit plus la campagne par le feu que par le pillage. Ils campoient séparément l'un de l'autre à peu de distance : s'il s'agissoit de se mettre en force, ils se réunissoient; hors de là, ils agissoient chacun de leur côté, afin de répandre plus au loin la désolation & l'effroi.

Cependant Jugurtha suivoit les romains de colline en colline; il cherchoit à s'assûrer d'une conjoncture ou d'un poste favorable pour combattre; par-tout où il savoit que l'ennemi devoit passer, il gâtoit les fourrages & les sources, déja assez rares dans ce pays; il se montroit tantôt à Métellus, tantôt à Marius; il attaquoit l'arrière-

postremos in agmine tentare, ac statim in collîs regredi; rursùs aliis, post aliis minitari; neque prœlium facere, neque otium pati; tantummodo hostem ab incepto retinere.

LVI. Romanus imperator ubi se dolis fatigari videt, neque ab hoste copiam pugnandi fieri, urbem magnam, &, in eâ parte quâ sita erat, arcem regni, nomine Zamam, statuit oppugnare; ratus, id quod negotium poscebat, Jugurtham laborantibus suis auxilio venturum ibique prœlium fore. At ille, quæ parabantur à perfugis edoctus, magnis itineribus Metellum antevenit: oppidanos hortatur mœnia defendant, additis auxilio perfugis; quod genus ex copiis regis, quia fallere nequibat, firmissumum erat: præterea pollicetur in tempore semet cum exercitu adfore. Ita compositis rebus, in loca quam maxumè occulta discedit; ac paullo post cognoscit, Marium ex itinere frumentatum cum paucis cohortibus Siccam missum, quod oppidum primum omnium post malam pugnam ab rege defecerat. Eo cum delectis equitibus noctu pergit, & jam egredientibus romanis in portâ pugnam facit: simul magnâ voce siccenses hortatur, uti cohortes ab tergo circumveniant; fortunam illis præclari facinoris casum dare; si id fecerint, postea sese in regno, illos in libertate sine metu ætatem acturos. Ac ni Marius signa

garde pendant la marche, & regagnoit aussi-tôt les hauteurs; il revenoit ensuite donner l'alarme aux uns, puis aux autres : sans engager une action, il ne laissoit aucun repos à l'ennemi; il ne prétendoit que traverser ses projets.

LVI. Le Général romain, se voyant harcelé par les stratagêmes du numide, qui éludoit toute occasion d'en venir aux mains, résolut d'assiéger une ville considérable, nommée Zama, qui étoit le boulevard du royaume dans le canton où elle étoit située; il pensoit que, dans les règles, Jugurtha viendroit au secours de ses sujets & qu'il pourroit y avoir une action. Mais ce prince, averti de ce projet par des transfuges, se hâte à grandes journées de prèvenir Métellus : il exhorte les habitants à se bien défendre, & leur donne pour renfort les déserteurs ; ceux de tous ses soldats sur qui il comptoit le plus, parce qu'ils ne pouvoient être infidèles : il promet en outre de venir lui-même, quand il sera temps, à la tête de son armée. Ces précautions prises, il se retire dans les lieux les plus couverts; & bientôt après il apprend que, dans la marche, Marius avoit été détaché avec quelques cohortes pour aller faire provision de bled à Sicca, la première ville qui avoit quitté le parti du roi après sa défaite. Il s'y rend de nuit avec l'élite de sa cavalerie, & attaque les romains à la porte même, au moment qu'ils en sortoient : il crie en même-temps aux habitants, d'envelopper les cohortes par derrière; que la fortune leur offre l'occasion de se signaler; que, s'ils en profitent, ils assûrent pour jamais à lui-même son royaume, & à eux la liberté & la sécurité. En effet, si

inferre atque evadere oppido properavisset, profectò cuncti, aut magna pars siccensium, fidem mutavissent; tantâ mobilitate sese numidæ gerunt! Sed milites jugurthini, paullisper ab rege sustentati, postquam majore vi hostes urgent, paucis amissis, profugi discedunt.

LVII. Marius ad Zamam pervenit. Id oppidum, in campo situm, magis opere quam naturâ munitum erat; nullius idoneæ rei egens, armis virisque opulentum. Igitur Metellus, pro tempore atque loco paratis rebus, cuncta mœnia exercitu circumvenit; legatis imperat, ubi quisque curaret; dein, signo dato, undique simul clamor ingens oritur. Neque ea res numidas terret; infensi intentique sine tumultu manent: prœlium incipitur. Romani pro ingenio quïsque, pars eminùs glande aut lapidibus pugnare; evadere alii, alii succedere; ac murum modo subfodere, modo scalis adgredi; cupere prœlium in manibus facere. Contra ea, oppidani in proxumos saxa volvere; sudes, pila, præterea pice & sulphure tædam mixtam, ardentia mittere. Sed ne illos quidem qui procul manse-

Marius ne se fût hâté de donner sur l'ennemi & de sortir ainsi de la ville, il y a apparence que tous ou presque tous les habitants auroient changé de parti; tant il y a d'instabilité dans la conduite des numides ! Pour les soldats de Jugurtha, après s'être soutenus quelque temps par les encouragements du roi, quand ils se sentirent pressés trop vivement par l'ennemi, ils prirent la fuite, sans avoir fait une perte considérable.

LVII. Marius se rend delà à Zama. Cette ville, située dans une plaine, devoit plus ses forces à l'art qu'à la nature; pourvue d'armes & d'hommes, elle ne manquoit d'ailleurs d'aucune des choses nécessaires à sa défense. Métellus, ayant donc pris toutes ses mesures par rapport aux circonstances du temps & du lieu, investit entièrement la place, assigne à chacun de ses lieutenants ce qu'il doit faire; puis il donne le signal, & en même-temps il s'élève de toutes parts de grands cris. Les numides n'en sont point effrayés; ils demeurent fermes, & se tiennent sur leurs gardes sans aucun désordre : l'action commence enfin. Les romains s'y portent, chacun à sa manière : les uns lancent de loin des balles ou des pierres, les autres remplacent ceux qui se retirent; ceux-ci essaient de sapper les murs, ceux-là de les escalader; tous désirent d'en venir aux mains. Les habitants de leur côté ne cessent de faire rouler des pierres sur les plus proches, & de lancer au loin des corps enflammés, comme des pieux, des dards, & jusqu'à des torches faites d'un mélange de poix & de souffre. Ceux-mêmes qui s'étoient tenus loin du péril, ne trouvèrent pas

rant timor animi ſatis muniverat : nam pleroſque jacula, tormentis aut manu emiſſa, vulnerabant ; parique periculo, ſed famâ impari, boni atque ignavi erant.

LVIII. Dum apud Zamam sic certatur, Jugurtha ex improviſo caſtra hoſtium cum magnâ manu invadit : remiſſis qui præsidio erant & omnia magis quam prœlium exſpectantibus, portam irrumpit. At noſtri, repentino metu perculsi, sibi quiſque pro moribus conſulunt ; alii fugere, alii arma capere : magna pars vulnerati aut occisi. Ceterum ex omni multitudine non ampliùs quadraginta, memores nominis romani, grege facto locum capere paullo quam alii editiorem ; neque inde maxumâ vi depelli quiverunt, ſed tela eminùs miſſa remittere, pauci in pluribus minùs fruſtrati ; sin numidæ propiùs accessiſſent, ibi vero virtutem oſtendere, & eos maxumâ vi cædere, fundere, atque fugare.

Interim Metellus, quum acerrumè rem gereret, clamorem & tumultum hoſtilem à tergo accepit : dein, converſo equo, animadvortit fugam ad ſe vorſùm fieri ; quæ res indicabat popularîs eſſe. Igitur equitatum omnem ad caſtra properè mittit, ac ſtatim Caïum Marium cum cohortibus ſociorum ; eumque lacru-

assez de sûreté dans leur timide précaution : la plupart étoient atteints par les traits lancés avec la main ou avec des machines; & le péril étoit le même, mais non la gloire, pour les braves & pour les lâches.

LVIII. Tandis que l'on se bat ainsi sous les murs de Zama, Jugurtha avec un corps considérable tombe à l'improviste sur le camp ennemi : ceux qui en avoient la garde la fesant négligemment & s'attendant à toute autre chose qu'à se battre, il force une des portes. Nos gens, frappés de cette alarme imprévue, pourvoient à leur sûreté chacun à sa manière; les uns en fuyant, les autres en courant aux armes : la plupart sont blessés ou tués. Au reste, de toute la garde il n'y eut que quarante hommes, qui, touchés de la gloire du nom romain, formèrent un peloton & se saisirent d'un poste un peu plus èlevé que les autres : malgré les attaques les plus vives, loin de désemparer, ils rejetoient contre les ennemis les traits qu'on leur lançoit de loin, & cette poignée de gens tirant sur un grand nombre manquoient d'autant moins leurs coups; si les numides osoient les joindre de plus près, c'étoit alors qu'ils déployoient toute leur valeur, & que par les plus grands efforts ils venoient à bout de battre les assaillants, de les rompre, de les mettre en fuite.

Cependant Mételius, dans le fort de l'action, entendit par derrière les cris & le bruit des ennemis : puis tournant bride, il vit qu'on fuyoit vers lui; par où il jugea que c'étoit les siens. Il se hâte donc d'envoyer au camp toute la cavalerie, & en même-temps Marius avec les cohortes des

mans per amicitiam perque rempublicam obſecrat, ne quam contumeliam remanere in exercitu victore, neve hoſtes inultos abire ſinat. Ille brevi mandata efficit. At Jugurtha, munimento caſtrorum impeditus, quum alii ſuper vallum præcipitarentur, alii in anguſtiis ipsi sibi properantes officerent, multis amissis, in loca munita ſeſe recipit. Metellus, infecto negotio, poſtquam nox aderat, in caſtra cum exercitu revortitur.

LIX. Igitur poſtero die, priùs quam ad oppugnandum egrederetur, equitatum omnem in eâ parte quâ regis adventus erat pro caſtris agitare jubet, portas & proxuma loca tribunis diſpertit; dein ipſe pergit ad oppidum, atque uti ſuperiore die murum adgreditur. Interim Jugurtha ex occulto repentè noſtros invadit. Qui in proxumo locati fuerant, paulliſper territi perturbantur; reliqui cito ſubveniunt, neque diutiùs numidæ resiſtere quiviſſent, ni pedites cum equitibus permixti magnam cladem in congreſſu facerent; quibus illi freti, non, uti equeſtri prœlio ſolet, ſequi dein cedere, ſed advorsis equis concurrere, implicare ac perturbare aciem, ita expeditis peditibus ſuis hoſtîs penè victos dare.

alliés; les larmes aux yeux, il le conjure, par l'amitié qu'il lui porte & au nom de la république, de ne souffrir aucune tache à la gloire d'une armée victorieuse, & de ne pas laisser échapper les ennemis sans en tirer vengeance. Celui-ci exécute promptement ses ordres. Jugurtha, embarrassé dans les retranchements du camp, voyant les uns tomber par-dessus la palissade, les autres s'entrenuire dans les passages par leur empressement, ne parvient qu'après une perte considérable à se retirer en lieu sûr. A l'entrée de la nuit, Métellus ramène son armée au camp, sans avoir réussi dans son entreprise.

LIX. Aussi le lendemain, avant de sortir pour aller à l'assaut, il donne ordre à toute la cavalerie de caracoler devant le camp du côté par où le roi pouvoit venir, & charge des tribuns de la garde des portes & des environs; après quoi il marche lui-même vers la place, & l'attaque comme il avoit fait la veille. Pendant ce temps Jugurtha sort des lieux où il s'étoit caché, & vient tout-à-coup fondre sur les nôtres. Ceux qui étoient les plus près s'effraient un peu & sont ébranlés: mais les autres viennent incontinent les soutenir, & les numides n'auroient pu tenir long-temps, si les gens de pied mêlés parmi leur cavalerie n'eussent rendu l'action meurtrière; car les cavaliers, soutenus par cette infanterie, au lieu de se retirer après avoir chargé, comme il est d'usage dans un combat de cavalerie, poussoient leurs chevaux en avant, portoient le désordre & le trouble dans nos rangs, & livroient ainsi leurs ennemis à demi vaincus à leurs fantassins, à qui le reste coûtoit peu.

LX. Eodem tempore apud Zamam magnâ vi certabatur. Ubi quiſque legatus aut tribunus curabat, eo acerrumè niti; neque alius in alio magis quam in ſeſe ſpem habere: pariterque oppidani agere, oppugnare, aut parare omnibus locis. Avidiùs alteri alteros ſauciare quam ſemet tegere: clamor permixtus hortatione, lætitiâ, gemitu, item ſtrepitus armorum ad cœlum ferri; tela utrimque volare.

Sed illi qui mœnia defenſabant, ubi hoſtes paullum modo pugnam remiſerant, intenti prœlium equeſtre proſpectabant. Eos, uti quæque Jugurthæ res erant, lætos modo, modo pavidos animadverteres: ac, sicuti audiri à ſuis aut cerni poſſent, monere alii, alii hortari, aut manu ſignificare, aut niti corporibus; huc & illuc, quasi vitabundi aut jacientes tela, agitare. Quod ubi Mario cognitum eſt, nam is in eâ parte curabat, conſulto leniùs agere ac diffidentiam rei simulare; pati numidas ſine tumultu regis prœlium viſere. Ita, illis ſtudio ſuorum adſtrictis repentè magnâ vi murum adgreditur; & jam ſcalis adgressi milites prope ſumma ceperant, quum oppidani concurrunt, lapides,

LX. On combattoit en même-temps devant Zama avec beaucoup de vigueur. Chaque lieutenant-général, chaque tribun, fesoit à son poste les plus grands efforts; & l'un ne comptoit pas tellement sur l'autre, qu'il ne fît encore plus de fond sur sa propre valeur : même ardeur parmi les assiégés, pour agir, pour combattre, pour faire face par-tout. De part & d'autre on s'empressoit plus de porter des coups que de s'en garantir : on entendoit retentir jusqu'au ciel les clameurs, les encouragements, les cris de joie, les gémissements, le cliquetis des armes; une grêle de traits voloient des deux côtés.

Cependant ceux qui défendoient les murailles, dès que les assaillants leur donnoient le moindre relâche, tournoient toute leur attention sur la cavalerie qui combattoit. Selon que la chose tournoit pour Jugurtha, on voyoit alternativement leur joie ou leur inquiétude : &, comme s'ils avoient été à portée d'être entendus ou apperçus, les uns donnoient des avis, les autres encourageoient, fesoient des signes de la main ou des efforts du corps; ils s'agitoient en tout sens, comme pour éviter ou pour lancer des traits. Marius, qui commandoit de ce côté-là, l'ayant observé, ralentit exprès la vivacité de l'attaque, feint de se défier du succès, & laisse aux numides le loisir de regarder paisiblement le combat du roi. Ainsi, pendant que l'intérêt des leurs les occupe, il se ménage le moment d'attaquer la muraille avec vigueur; & déja ses soldats, montés à l'escalade, étoient presque en haut, lorsque les assiégés accourent, & font pleuvoir sur eux des pierres, des feux, & les autres

ignem, alia præterea tela ingerunt. Noſtri primo resiſtere : dein, ubi unæ atque alteræ ſcalæ comminutæ, qui ſuperſteterant afflicti ſunt ; ceteri, quo quiſque modo potuêre, pauci integri, magna pars confecti vulneribus, abeunt. Deinde utrimque prœlium nox diremit.

LXI. Metellus poſtquam videt fruſtra inceptum, neque oppidum capi, neque Jugurtham nisi ex insidiis aut ſuo loco pugnam facere, & jam æſtatem exactam eſſe ; ab Zamâ diſcedit ; & in iis urbibus quæ ad ſeſe defecerant, ſatiſque munitæ loco aut mœnibus erant, præsidia imponit, ceterum exercitum in provinciam, quæ proxuma eſt Numidiæ, hiemandi gratiâ collocat. Neque id tempus, ex aliorum more, quieti aut luxuriæ concedit ; ſed, quoniam armis bellum parum procedebat, insidias regi per amicos tendere, & eorum perfidiâ pro armis uti parat. Igitur Bomilcarem, qui Romæ cum Jugurthâ fuerat, & inde clam, vadibus datis, de Massivæ nece judicium fugerat, quod ei per maxumam amicitiam maxuma copia fallendi erat, multis pollicitationibus adgreditur. Ac primo efficit ut ad ſe, colloquendi gratiâ, occultus veniat : dein, fide datâ, si Jugurtham vivum aut necatum sibi tradidiſſet, fore ut illi Senatus impunitatem & ſua omnia concede-

matières qu'ils peuvent lancer. Les nôtres firent ferme d'abord : mais ensuite, quelques échelles s'étant rompues, ceux qui étoient dessus furent précipités; les autres s'en tirèrent comme ils purent, bien peu en bon état, la plupart couverts de blessures. La nuit enfin termina les deux combats.

LXI. Métellus voyant que son entreprise étoit manquée, qu'il ne pouvoit prendre la ville, que Jugurtha n'en venoit aux mains que par embuscade ou dans des postes avantageux, & que l'été étoit déja passé, il lève le siège de Zama, met des garnisons dans les villes qui s'étoient rendues à lui, & qui étoient assez bonnes par leur assiette ou par leurs fortifications, & mène le reste de ses troupes en quartier d'hiver dans la province romaine, qui confine à la Numidie. Il ne donne point ce temps, comme d'autres Généraux, à l'oisiveté & à la mollesse; mais, comme la guerre avançoit peu par la voie des armes, il songe à tendre des pièges au roi par ses confidents mêmes, & à substituer leur perfidie à la force ouverte. Il pense donc à ce Bomilcar, qui avoit été à Rome avec Jugurtha, & qui, au préjudice de ses cautions, s'en étoit évadé furtivement, pour éviter les poursuites juridiques que l'on fesoit contre lui au sujet de l'assassinat de Massiva; comme l'extrême faveur où il étoit lui donnoit la plus grande facilité d'en imposer au prince, le consul entreprend de le séduire à force de promesses. Il le détermine d'abord à s'aboucher secrètement avec lui : puis, quand il lui a donné sa parole, s'il lui livre Jugurtha mort ou vif, de lui faire accorder par le Sénat & sa grace & la possession libre de

ret ; facilè numidæ persuadet, quum ingenio infido, tum metuenti ne, si pax cum romanis fieret, ipse per conditiones ad supplicium traderetur.

LXII. Is, ubi primum opportunum fuit, Jugurtham anxium ac miserantem fortunas suas accedit : monet atque lacrumans obtestatur, uti aliquando sibi, liberisque, & genti numidarum optumè merenti, provideat : omnibus prœliis sese victos ; agrum vastatum ; multos mortalîs captos, occisos ; regni opes comminutas esse ; satis sæpe jam & virtutem militum & fortunam tentatam ; caveat ne, illo cunctante, numidæ sibi consulant.

His atque talibus aliis, ad deditionem regis animum impellit. Mittuntur ad imperatorem legati, qui Jugurtham imperata facturum dicerent, ac sine ullâ pactione sese regnumque suum in illius fidem tradere. Metellus properè cunctos senatorii ordinis ex hibernis accersiri jubet ; eorum, atque aliorum quos idoneos ducebat, Consilium habet. Ita, more majorum, ex Consilii decreto, per legatos Jugurthæ imperat argenti pondo ducenta millia, elephantos omnîs, equorum & armorum aliquantum. Quæ postquam sine morâ facta sunt, jubet perfugas omnîs vinctos adduci :

tous

tous ſes biens; il gagne aiſément ce numide, naturellement porté à la perfidie, & qui craignoit d'ailleurs, ſi la paix venoit à ſe faire avec les romains, que ſon ſupplice ne fût une des clauſes du traité.

LXII. Dès le premier moment où il voit Jugurtha dévoré d'inquiétude & déplorant ſes malheurs, Bomilcar l'aborde : il lui conſeille & le conjure avec larmes, de penſer enfin à lui-même, à ſes enfants, & à toute la nation numide qui le ſert avec le plus grand zèle : il lui repréſente que dans tous les combats ils ont été vaincus; que la campagne eſt dévaſtée ; que pluſieurs des ſiens ont été pris ou tués; que les forces de l'État ſont épuiſées ; qu'il a aſſez éprouvé la valeur de ſes troupes & les caprices de la fortune ; & qu'il doit prendre garde que les numides, pendant qu'il temporiſe, ne pourvoient eux-mêmes à leur ſûreté.

Par ces propos & autres ſemblables, il vient à bout de déterminer le roi à ſe rendre. On envoie des ambaſſadeurs au conſul, pour lui déclarer que Jugurtha eſt diſpoſé à faire tout ce qu'on voudra, & qu'il abandonne ſans réſerve ſa perſonne & ſon royaume à ſa diſcrétion. Auſſi-tôt Métellus raſſemble tout ce qu'il y avoit de ſénateurs dans les quartiers d'hiver; il en forme un Conſeil, en y ajoûtant ceux qu'il en juge dignes. C'eſt donc, conformément aux anciens uſages, par un décret de ce Conſeil, que les ambaſſadeurs portent à Jugurtha l'ordre de livrer 200000 peſant d'argent (20), tous ſes éléphants, & une certaine quantité de chevaux & d'armes. Ces premières conditions exécutées ſur le champ, le Conſeil

eorum magna pars, uti juſſum erat adducti; pauci, quum primum deditio cœpit, ad regem Bocchum in Mauritaniam abierant. Igitur Jugurtha, ubi armis viriſque & pecuniâ ſpoliatus eſt, quum ipſe, ad imperandum, Tisidium vocaretur, rurſus cœpit flectere animum ſuum & ex malâ conſcientiâ digna timere. Denique, multis diebus per dubitationem conſumtis, quum modo tædio rerum adverſarum omnia bello potiora duceret, interdum ſecum ipſe reputaret quam gravis caſus in ſervitium ex regno foret; multis magniſque præsidiis nequicquam perditis, de integro bellum ſumit. Et Romæ Senatus, de provinciis conſultus, Numidiam Metello decreverat.

LXIII. Per idem tempus Uticæ forte Caïo Mario, per hoſtias diis ſupplicanti, magna atque mirabilia portendi haruſpex dixerat: proinde, quæ animo agitabat, fretus diis ageret; fortunam quam ſæpiſſumè experiretur, cuncta proſperè eventura. At illum jam antea conſulatûs ingens cupido exagitabat: ad quem capiundum, præter vetuſtatem familiæ, alia omnia abundè erant; induſtria, probitas, militiæ magna ſcientia, animus belli ingens, domi modicus, lubidinis & divitia-

ordonne encore qu'on amène les transfuges pieds & poings liés : la plupart ſont livrés; mais quelques-uns, dès les premières ouvertures de ſoumiſſion, s'étoient retirés en Mauritanie ſous la protection du roi Bocchus. Enſuite Jugurtha, ainſi dépouillé d'armes, d'hommes, & d'argent, étant mandé à Tiſidium pour y recevoir d'autres ordres, change encore d'avis, & commence à craindre le châtiment dont ſa conſcience lui fait ſentir la juſtice. Il paſſe pluſieurs jours dans la perplexité : tantôt, abattu par ſes diſgrâces, tout autre parti lui paroît préférable à celui de la guerre; tantôt il réfléchit à l'horreur de la chûte qui va le précipiter du trône dans les fers; à la fin, après s'être privé inutilement de pluſieurs ſecours conſidérables, il ſe réſout à recommencer la guerre. Cependant à Rome le Sénat, ayant mis en délibération le partage des provinces, avoit décerné la Numidie à Métellus.

LXIII. Vers le même temps il arriva que Caïus Marius feſant à Utique un ſacrifice aux dieux, l'aruſpice lui dit qu'il étoit réſervé à de grandes & de merveilleuſes deſtinées : qu'il n'avoit donc, ſous la protection des dieux, qu'à pourſuivre ſes projets; que la fortune, quelque ſouvent qu'il la mît à l'épreuve, lui ſeroit toujours favorable. Or il y avoit déja long-temps qu'il étoit dévoré du déſir de s'èlever au conſulat : & pour y parvenir, à l'exception d'une famille ancienne, il avoit éminemment toutes les autres qualités requiſes; de l'intelligence, de la probité, une grande connoiſſance de l'art militaire, un courage héroïque dans la guerre, de la modération dans la paix, une âme ſupérieure aux voluptés

rum victor, tantummodo gloriæ avidus. Sed is, natus & omnem pueritiam Arpini altus, ubi primum ætas militiæ patiens fuit, ſtipendiis faciundis, non græcâ facundiâ neque urbanis munditiis, ſeſe exercuit: ita, inter artîs bonas integrum ingenium brevi adolevit. Ergo, ubi primum tribunatum militarem à populo petit, pleriſque faciem ejus ignorantibus, facilè notus per omnîs tribus declaratur. Deinde ab eo magiſtratu, alium poſt alium sibi peperit; ſemperque in poteſtatibus eo modo agitabat, ut ampliore quam gerebat dignus haberetur. Tamen is ad id locorum talis vir, nam poſtea ambitione præceps datus eſt, conſulatum appetere non audebat. Etiam tum alios magiſtratus plebes, conſulatum Nobilitas inter ſe per manus tradebat: novus nemo tam clarus neque tam egregiis factis erat, quin is indignus illo honore & quasi pollutus haberetur.

LXIV. Igitur, ubi Marius haruſpicis dicta eodem intendere videt quo cupido animi hortabatur, ab Metello, petundi gratiâ, miſsionem rogat: cui, quanquam virtus, gloria, atque alia optanda bonis ſuperabant, tamen inerat contemtor animus & ſuperbia, commune Nobilitatis malum. Itaque primum commotus inſolitâ re, mirari ejus consilium &

& à l'amour des richeſſes, & uniquement avide de gloire. Après avoir paſſé ſon enfance à Arpinum, où il étoit né, dès qu'il fut en âge de porter les armes, il entra au ſervice & en fit ſon étude, plutôt que de l'éloquence des grecs & de la galanterie romaine : de ſorte qu'entièrement livré à ces exercices utiles, ſon génie pour la guerre ſe dèveloppa bientôt. Auſſi, dès qu'il ſollicita auprès du peuple la charge de tribun militaire, quoique la plupart ne le connuſſent point de vue, ſa réputation lui aſſûra aiſément les ſuffrages de toutes les tribus. Cette première dignité lui ſervit de degré pour s'èlever ſucceſſivement à d'autres; & il s'y comportoit de manière à être toujours jugé digne d'un emploi plus éminent. Cependant un homme d'un mérite ſi bien ſoutenu juſqu'alors, car l'ambition par la ſuite le précipita dans les plus grands excès, n'oſoit encore prétendre au conſulat. D'ailleurs le peuple diſpoſoit encore des autres magiſtratures; mais pour celle-ci, la Nobleſſe ſe la tranſmettoit de main en main : il n'y avoit point d'homme nouveau, quelque illuſtre qu'il fût & quelques belles actions qu'il eût faites, qu'on ne jugeât indigne de ce rang & comme un profane propre à le ſouiller.

LXIV. Marius, voyant donc que les prédictions de l'aruſpice étoient de concert avec le penchant de ſon cœur, demande congé à Métellus pour aller ſe mettre ſur les rangs : mais ce Général, quoiqu'il eût à un degré ſupérieur, du mérite, de l'honneur, & toutes les qualités déſirables dans un grand homme, avoit toutefois cette hauteur dédaigneuſe, qui eſt le défaut ordinaire de la Nobleſſe. Frappé d'abord d'une idée

quasi per amicitiam monere, ne tam prava inciperet neu super fortunam animum gereret; non omnia omnibus cupienda esse; debere illi res suas satis placere; postremo caveret id petere à populo romano quod illi jure negaretur. Postquam hæc atque alia talia dixit, neque animus Marii flectitur, respondit, ubi primum potuisset per negotia publica, facturum sese quæ peteret. Ac postea sæpiùs eadem postulanti fertur dixisse, ne festinaret abire, satis maturè illum cum filio suo consulatum petiturum: is eo tempore in contubernio patris ibidem militabat, annos natus circiter XX.

Quæ res Marium, quum pro honore quem affectabat, tum contra Metellum, vehementer accenderat. Ita, cupidine atque irâ, pessumis consultoribus, grassari; neque facto ullo neque dicto abstinere, quod modo ambitiosum foret: milites quibus in hibernis præerat laxiore imperio quam antea habere: apud negotiatores, quorum magna multitudo Uticæ erat, criminosè simul & magnificè de bello loqui; dimidia pars exercitûs si sibi permitteretur, paucis diebus Jugurtham in catenis habiturum; ab imperatore consulto trahi, quod

à laquelle il ne s'attendoit pas, il eſt étonné de ce deſſein & avertit Marius, comme par amitié, de renoncer à un projet ſi déraiſonnable, & de n'avoir pas le cœur plus haut que la fortune; qu'il ne ſied pas à tout le monde d'aſpirer à tout; qu'il doit être content de ſa ſituation; & qu'enfin il ne s'aviſe pas de demander au peuple romain une choſe qu'on auroit raiſon de lui refuſer. Après ces remontrances & autres pareilles, également ſans effet ſur l'eſprit de Marius, il lui promet, dès que les affaires publiques le permettront, de lui accorder ce qu'il déſire. On rapporte même que dans la ſuite, celui-ci, revenant ſouvent à la charge, il lui dit, de ne point preſſer ſon départ, & qu'il ſeroit encore aſſez tôt pour lui de ſolliciter le conſulat lorſque ſon fils le demanderoit : or le jeune Métellus, alors ſimple volontaire & n'ayant point d'autre tente que celle de ſon père, n'étoit âgé que d'environ vingt ans (21).

Cette raillerie ne fit que redoubler l'ardeur de Marius pour la dignité qu'il ambitionnoit, & l'aigrir contre Métellus. Il n'écoute donc plus que les pernicieux conſeils de l'ambition & de la colère; démarches, diſcours, il ne ſe fait ſcrupule de rien pour arriver à ſon but : les ſoldats des quartiers d'hiver où il commandoit, ne ſont plus aſſujettis à une diſcipline auſſi rigoureuſe qu'auparavant : aux négociants, qui étoient en grand nombre à Utique, il tient ſur la guerre des propos ſatyriques & pleins d'oſtentation ; qu'avec la moitié de l'armée, il mettroit en peu de jours Jugurtha dans les fers ; & que le Général traîne exprès la guerre en longueur, parce que ſa vanité

homo inanis & ſuperbiæ regiæ imperio nimis gauderet. Quæ omnia illis eo firmiora videbantur, quod diuturnitate belli res familiarîs corruperant, & animo cupienti nihil ſatis feſtinatur.

LXV. Erat præterea in exercitu noſtro numida quidam, nomine Gauda, Manaſtabalis filius, Masiniſſæ nepos, quem Micipſa teſtamento heredem ſecundum ſcripſerat; morbis confectus, & ob eam cauſam mente paullulum imminutâ. Cui Metellus petenti, more regum, uti ſellam juxta poneret, item poſtea cuſtodiæ cauſſâ turmam equitum romanorum, utrumque negaverat: honorem, quod eorum modo foret quos populus romanus reges appellaviſſet; præsidium, quod contumelioſum in eos foret, si equites romani ſatellites numidæ traderentur.

Hunc Marius anxium adgreditur, atque hortatur uti contumeliarum in imperatorem, cum ſuo auxilio, pœnas petat; hominem ob morbos animo parum valido ſecundâ oratione extollit: illum regem, virum ingentem, Masiniſſæ nepotem eſſe; si Jugurtha captus aut occiſus foret, imperium Numidiæ sine morâ habiturum; id adeò maturè poſſe evenire, si ipſe conſul ad id bellum miſſus foret.

Itaque & illum & equites romanos, milites & negotiatores, alios ipſe, pleroſque pacis ſpes impellit, uti Romam ad ſuos neceſſarios aſperè in Metellum de bello ſcribant,

& son orgœuil tyrannique lui font trouver trop de charmes dans le commandement. Ces réflexions parurent d'autant plus solides à ces marchands, que la longueur de la guerre avoit fait grand tort à leur commerce, & qu'au gré des désirs, il n'y a rien qui aille assez vîte.

LXV. Il y avoit aussi dans notre armée un numide, nommé Gauda, fils de Manastabal & petit-fils de Masinissa, à qui Micipsa, par testament, avoit substitué ses États; c'étoit un prince valétudinaire, dont les infirmités avoient un peu altéré l'esprit. Ayant demandé un siège à côté de celui du Général, comme il est d'usage pour les rois, & ensuite un escadron de cavalerie romaine pour sa garde, Métellus lui avoit refusé l'un & l'autre: la distinction du siège, parce qu'elle n'étoit que pour ceux que le peuple romain avoit reconnus rois; & la garde, parce qu'il eût été honteux à des cavaliers romains de devenir les gardes d'un numide.

C'est lorsqu'il est dans le fort de son ressentiment que Marius s'adresse à lui, & lui offre ses services pour venger le double affront que lui a fait le Général; il inspire adroitement des idées de hauteur à cet esprit affoibli par des maladies: il lui fait entendre qu'il est roi, homme de mérite, petit-fils de Masinissa; que, si Jugurtha étoit une fois pris ou tué, il seroit mis aussi-tôt en possession de la Numidie; & que cela peut arriver bientôt, s'il obtient le consulat & la conduite de cette guerre.

Ainsi, le prince numide & les chevaliers romains, les soldats & les négociants, tous se déterminèrent, les uns par les suggestions de Marius,

Marium imperatorem poſcant. Sic, illi à multis mortalibus honeſtiſſumâ ſuffragatione conſulatus petebatur; simul eâ tempeſtate plebes, Nobilitate ſuſâ per legem mamiliam, novos extollebat: ita, Mario cuncta procedere.

LXVI. Interim Jugurtha, poſt quam omiſsâ deditione bellum incipit, cum magnâ curâ parare omnia; feſtinare; cogere exercitum; civitates quæ ab ſe defecerant, formidine aut oſtentando præmia, adfectare; communire ſuos locos; arma, tela, aliaque quæ ſpe pacis amiſerat, reficere aut commercari; ſervitia romanorum allicere; & eos ipſos qui in præsidiis erant pecuniâ tentare: prorsùs nihil intactum neque quietum pati, cuncta agitare. Igitur vaccenſes, quo Metellus initio, Jugurthâ pacificante, præsidium impoſuerat, fatigati regis ſuppliciis, neque antea voluntate alienati, principes civitatis inter ſe conjurant; nam vulgus, uti plerumque ſolet & maxumè numidarum, ingenio mobili, ſeditioſum, atque diſcordioſum, erat cupidum novarum rerum, quieti & otio advorſum:

les autres par l'espoir d'accélerer la paix, à écrire vivement à leurs amis de Rome contre Métellus au sujet de la guerre, & à demander Marius lui-même pour Général. Ainsi, une infinité de personnes sollicitèrent pour lui le consulat avec l'unanimité la plus honorable ; d'ailleurs, depuis la mortification que la loi mamilienne avoit causée à la Noblesse (22), le peuple affectoit alors d'èlever aux honneurs des hommes nouveaux : de sorte que tout concouroit en faveur de Marius.

LXVI. Cependant Jugurtha, ne pensant plus à se rendre & résolu de recommencer la guerre, en fait tous les préparatifs avec soin ; y pourvoit avec empressement ; lève des troupes ; tâche de ramener à lui, par la terreur ou par l'espoir des récompenses, les cantons qui l'avoient abandonné ; fortifie ses places ; fait fabriquer ou acheter des armes, des traits, & tout le reste dont il s'étoit dessaisi dans l'espérance de la paix ; cherche à suborner les esclaves des romains ; & tente par argent la fidélité même des garnisons : en un mot point de voie qu'il ne tente, point de mouvement qu'il ne se donne, point de moyen qu'il ne mette en œuvre. A la fin les principaux habitants de Vacca, où Métellus avoit mis garnison lors des premières propositions de paix de Jugurtha, fatigués par les instances du roi, pour qui d'ailleurs ils n'avoient jamais eu de mauvaises dispositions, se concertent entre eux ; car le peuple, qui, ordinairement & sur-tout en Numidie, est porté à l'inconstance, à la sédition, & à la discorde, désiroit des nouveautés & détestoit le repos & l'inaction : après être convenus

dein, compositis inter ſe rebus in diem tertium conſtituunt; quod is, feſtus celebratuſque per omnem Africam, ludum & laſciviam magis quam formidinem oſtentabat. Sed, ubi tempus fuit, centuriones tribunoſque militarîs & ipſum præfectum oppidi, Titium Turpilium Silanum, alius alium domos ſuas invitant; eos omnîs, præter Turpilium, inter epulas obtruncant; poſtea milites palantes, inermes, quippe in tali die ac sine imperio, adgrediuntur. Idem plebes facit: pars edocti ab Nobilitate; alii ſtudio talium rerum incitati, quîs, acta consiliumque ignorantibus, tumultus ipſe & res novæ ſatis placebant.

LXVII. Romani milites, improviſo metu, incerti ignarique quid potissimum facerent, trepidare ad arcem oppidi, ubi signa & ſcuta erant: præsidium hoſtium, portæ ante clauſæ, fugam prohibebant; ad hoc, mulieres puerique, pro tectis ædificiorum, ſaxa & alia quæ locus præbebat certatim mittere. Ita, neque caveri anceps malum, neque à fortiſſumis infirmiſſumo generi resiſti poſſe; juxta boni malique, ſtrenui & imbelles, inulti obtruncati. In eâ tantâ aſperitate, ſæviſſumis numidis & oppido undique clauſo, Turpilius

de toutes leurs mesures, ils choisissent, pour l'exécution de leur dessein, une fête qui arrivoit trois jours après; parce que cette solemnité, commune à toute l'Afrique, avoit plus l'appareil du plaisir & du divertissement que celui de la terreur. Cependant au jour marqué, centurions, tribuns militaires, le gouverneur même de la ville, nommé Titius Turpilius Silanus, sont invités, les uns d'un côté, les autres d'un autre; tous, à la réserve de Turpilius, sont égorgés au milieu du festin, on tombe ensuite sur les soldats, qui étoient répandus dans la ville, sans armes & sans chefs, comme il étoit naturel à pareil jour. La populace fait ce qu'elle voit faire : les uns instruits du complot par la Noblesse; les autres poussés par leur goût pour ces sortes d'expéditions, &, sans savoir ce qui s'est passé ni ce qu'on projette, assez flattés de prendre part au tumulte & à une révolution.

LXVII. Les soldats romains, dans cette alarme imprévue, déconcertés & ne sachant quel parti prendre, veulent gagner promptement la citadelle, où sont leurs drapeaux & leurs boucliers : mais une garde ennemie & la précaution qu'on a eue de fermer les portes, empêchent leur retraite; & pour comble de malheur, les femmes & les enfants, du haut des toits, les accablent à l'envi de pierres & de tout ce qui se trouve sous leurs mains. Ainsi, de tous côtés le péril est inévitable, & les plus vaillants sont sans défense contre ce qu'il y a de plus foible; courageux ou timides, braves ou lâches, tous sont massacrés sans pouvoir se venger. Au milieu de cet horrible massacre, nonobstant l'acharnement des numides &

præfectus unus ex omnibus italicis profugit intactus : id misericordiâne hospitis, an pactione, an casu ita evenerit, parum comperimus ; nisi, quia illi in tanto malo turpis vita integrâ famâ potior fuit, improbus intestabilisque videtur.

LXVIII. Metellus, postquam de rebus Vaccæ actis comperit, paullisper mæstus è conspectu abit : dein, ubi ira & ægritudo permixta sunt, cum maxumâ curâ ultum ire injurias festinat. Legionem cum quâ hiemabat & quam plurimos potest numidas equites, pariter cum occasu solis expeditos, educit ; & posterâ die, circiter horam tertiam, pervenit in quandam planitiem, locis paullo superioribus circumventam. Ibi milites, fessos itineris magnitudine & jam abnuentes omnia, docet oppidum Vaccam non ampliùs mille passuum abesse, decere illos reliquum laborem æquo animo pati, dum pro civibus suis, viris fortissumis atque miserrumis, pœnas caperent : præterea prædam benignè ostentat. Sic animis eorum arrectis, equites in primo latere, pedites quam arctissumè ire & signa occultare jubet.

LXIX. Vaccenses ubi animadvertêre ad se vorsùm exercitum pergere, primo, uti res erat, Metellum esse rati, portas clausêre : dein, ubi neque agros vastari, & eos qui primi

quoique toutes les portes de la ville fussent fermées, le gouverneur Turpilius fut le seul des italiens qui échappa sain & sauf : fut-ce compassion de la part de son hôte ? convention avec l'ennemi ? pur hasard ? on ne l'a pas su ; mais ayant, dans cette fatale conjoncture, préféré une vie ignominieuse à une réputation sans tache, on ne peut le regarder que comme un homme sans probité & un sujet détestable.

LXVIII. Quand Métellus eut nouvelle de ce qui s'étoit passé à Vacca, le chagrin qu'il en eut le déroba quelque temps à la vue de tout le monde ; mais l'indignation se mêlant ensuite à la douleur, il mit tous ses soins à en tirer une prompte vengeance. Il emmène sans bagage, au coucher du soleil, la légion de son quartier & le plus qu'il peut avoir de cavalerie numide ; & le lendemain, vers la troisième heure du jour (23), il arrive dans une plaine environnée de petits côteaux. Là, comme ses soldats, fatigués de la longueur de la traite, se refusent déja à tout, il leur représente que Vacca n'est plus qu'à un mille, & qu'il est de leur honneur de soutenir le reste de cette fatigue, pour venger leurs braves & malheureux concitoyens : à ce motif il ajoûte l'espoir séduisant du pillage. Après leur avoir ainsi rehaussé le courage, il place la cavalerie à la tête, & ordonne à l'infanterie de serrer les rangs & de cacher ses drapeaux.

LXIX. Dès que les habitants de Vacca virent approcher une armée, jugeant d'abord, comme il étoit vrai, que c'étoit Métellus, ils fermèrent leurs portes : mais remarquant ensuite que cette armée ne ravageoit point la campagne, & que

aderant numidas equites vident ; rursùs Jugurtham arbitrati, cum magno gaudio obvii procedunt. Equites peditesque, repentè signo dato, alii vulgum effusum oppido cædere, alii ad portas festinare, pars turres capere ; ira atque spes prædæ ampliùs quam lassitudo posse. Ita, vaccenses biduum modo ex perfidiâ lætati ; civitas magna & opulens pœnæ cuncta aut prædæ fuit. Turpilius, quem præfectum oppidi unum ex omnibus profugisse supra ostendimus, jussus à Metello caussam dicere, postquam sese parum expurgat, condemnatus verberatusque, capite pœnas solvit : nam is civis ex Latio erat.

LXX. Per idem tempus Bomilcar, cujus impulsu Jugurtha deditionem, quam metu deseruit, inceperat, suspectus regi, & ipse eum suspiciens, novas res cupere ; ad perniciem ejus dolum quærere ; diu noctuque fatigare animum. Denique, omnia tentando, socium sibi adjungit Nabdalsam, hominem nobilem, magnis opibus clarum, acceptumque popularibus suis : qui plerumque seorsum ab rege exercitum ductare, & omnîs res exsequi solitus erat quæ Jugurthæ, fesso aut majoribus adstricto, superaverant ; ex quo illi gloria opesque inventæ. Igitur utriusque consilio

ceux qui se présentoient les premiers étoient des cavaliers numides, ils revinrent à se persuader que c'étoit Jugurtha, & allèrent au-devant avec beaucoup de joie. Cavalerie & infanterie, dès que le signal est donné, tout s'ébranle; les uns fondent sur la multitude répandue au-dehors de la ville, les autres courent s'emparer des portes, d'autres se saisissent des tours; le ressentiment & l'espoir du butin l'emportent sur la lassitude. Ainsi, Vacca ne jouït que deux jours du plaisir de sa perfidie; cette ville immense & opulente fut entièrement livrée à la vengeance ou abandonnée au pillage. Pour Turpilius, qui, étant gouverneur de la place, avoit échappé seul, comme je l'ai dit; il fut cité au tribunal de Métellus pour rendre compte de sa conduite; & s'étant mal justifié, il fut condamné, battu de verges, & décapité : car il n'étoit que citoyen du Latium.

LXX. Cependant Bomilcar, à l'instigation de qui Jugurtha avoit entamé le traité de soumission qu'il abandonna ensuite par crainte, se voyant suspect au roi, de qui il se défioit lui-même, aspiroit à une révolution; il méditoit un stratagême pour le perdre; nuit & jour il s'en occupoit. Enfin, à force de tentatives, il engage dans son complot Nabdalsa, homme de qualité, considérable par ses grands biens, & estimé de ses compatriotes : il avoit ordinairement à ses ordres un corps d'armée séparé de celle du roi, & la commission d'expédier toutes les affaires, dont la fatigue ou des soins plus importants ne permettoient pas à ce prince de s'occuper; ce qui avoit été pour Nabdalsa une source de gloire & de richesses. Ils fixèrent donc ensemble le jour où ils dresseroient leur piège, & convinrent, pour

dies insidiis ſtatuitur; cetera, uti res poſceret, ex tempore parari placuit. Nabdalſa ad exercitum profectus, quem inter hiberna romanorum juſſus habebat, ne ager inultis hoſtibus vaſtaretur. Is poſt quam, magnitudine facinoris perculſus, ad tempus non venit, metuſque rem impediebat: Bomilcar, simul cupidus incepta patrandi, & , timore ſocii, anxius ne omiſſo vetere consilio novum quæreret, litteras ad eum per homines fidelîs mittit, in quîs mollitiem ſocordiamque viri accuſare, teſtari deos per quos juraviſſet, monere ne præmia Metelli in peſtem converteret; Jugurthæ exitium adeſſe; ceterum, ſuâne an Metelli virtute periret, id modo agitari; proinde reputaret cum animo ſuo, præmia an cruciatum mallet.

LXXI. Sed quum eæ litteræ allatæ, forte Nabdalſa exercito corpore feſſus, in lecto quieſcebat; ubi cognitis Bomilcaris verbis, primo cura eum, dein, ut ægrum animum ſolet, ſomnus cepit. Erat ei numida quidam negotiorum curator fidus acceptuſque, & omnium consiliorum, nisi noviſſumi, particeps: qui, poſtquam allatas litteras audivit, ex conſuetudine ratus operâ aut ingenio ſuo opus eſſe, in tabernaculum introit; dormiente illo,

le reste, de régler leurs démarches, suivant l'occurence. Nabdalsa alla joindre l'armée, qu'il avoit ordre de tenir autour des quartiers où étoient les romains, pour les empêcher de ravager impunément la campagne. Mais frappé de l'atrocité du forfait & retenu par l'horreur du crime, il ne se rendit point au jour marqué : Bomilcar, impatient de consommer son projet, & craignant que l'épouvante ne fît changer de dessein à son complice, lui écrivit par des gens affidés, pour lui reprocher son inaction & sa pusillanimité, pour lui rappeler les serments qu'il avoit faits au nom des dieux, & pour lui représenter qu'il devoit craindre de tourner à leur propre ruine les offres du Général romain; que Jugurtha étoit au moment de sa perte; qu'il ne s'agissoit plus que de se décider si elle seroit l'ouvrage de leurs mains ou de celles de Métellus; qu'il pensât donc sérieusement à opter entre l'espoir des récompenses & l'horreur du supplice.

LXXI. Au moment même où arriva cette lettre, Nabdalsa, fatigué d'un exercice violent, se reposoit sur son lit; là, après avoir lu les reproches de Bomilcar, il se livre d'abord à son inquiétude, puis au sommeil, comme c'est l'ordinaire dans l'accablement. Il avoit à la tête de ses affaires un numide, en qui il avoit confiance, qu'il aimoit, & à qui il avoit toujours fait part de ses projets, excepté du dernier : celui-ci, sur l'avis qu'il a de l'arrivée d'une lettre, pensant selon sa coutume, qu'on peut avoir besoin de son ministère ou de son talent, entre dans la tente de son maître; prend, tandis qu'il dort, la lettre négligemment posée sur le chevet au-dessus de

epistolam, super caput in pulvino temerè positam, sumit ac perlegit; dein properè, cognitis insidiis, ad regem pergit. Nabdalsa, post paullo experrectus, ubi neque epistolam reperit, & rem omnem, uti acta erat, ex perfugis cognovit; primo indicem persequi conatus; postquam id frustra fuit, Jugurtham, placandi gratiâ, accedit; dicit, quæ ipse paravisset facere, perfidiâ clientis sui præventum; lacrumans obtestatur, per amicitiam perque sua antea fideliter acta, ne super tali scelere suspectum sese haberet.

LXXII. Ad ea rex, aliter atque animo gerebat, placidè respondit: Bomilcare aliisque multis, quos socios insidiarum cognoverat, interfectis, iram oppresserat, ne qua ex eo negotio seditio oriretur. Neque post id locorum Jugurthæ dies aut nox ulla quieta fuit: neque loco, neque mortali cuiquam aut tempori satis credere; civîs hostîsque juxta metuere; circumspectare omnia, & omni strepitu pavescere; alio atque alio loco sæpe, contra decus regium, noctu requiescere; interdum somno excitus, arreptis armis, tumultum facere; ita formidine, quasi vecordiâ, exagitari.

Igitur Metellus, ubi de casu Bomilcaris & indicio patefacto ex perfugis cognovit, rursùs, tanquam ad integrum bellum, cuncta

ſa tête; la lit avec attention; puis ſe hâte, ſur cette connoiſſance de la conſpiration, d'aller trouver le roi. Nabdalſa s'éveille peu de temps après, ne trouve plus la lettre, & apprend de quelques transfuges tout ce qui s'eſt paſſé; il fait d'abord courir après le dénonciateur; mais cette tentative n'ayant pu réuſſir, il va lui-même implorer la clémence de Jugurtha; il l'aſſûre que la perfidie de ſon domeſtique, n'a fait que prévenir ce qu'il vouloit faire lui-même; & les larmes aux yeux il le conjure par l'affection dont il l'a honoré & par la fidélité des ſervices qu'il lui a rendus juſqu'à ce jour, de ne le point ſoupçonner de complicité dans un ſi grand crime.

LXXII. Le roi, déguiſant alors le véritable état de ſon âme, répondit avec douceur: après avoir fait mourir Bomilcar & pluſieurs autres complices qu'il avoit découverts, il avoit terminé là ſa vengeance, pour ne pas donner lieu à quelque ſédition. Mais depuis ce moment Jugurtha n'eut plus aucun repos ni jour ni nuit: point de lieu, point de moment qui pût le raſſûrer; amis ou ennemis, tous lui inſpiroient une égale défiance; ſans ceſſe obſervant tout, le moindre bruit l'épouvantoit; la nuit il changeoit ſouvent de lit, ſans égard pour les bienſéances de ſon rang; quelquefois s'éveillant en ſurſaut, il s'armoit précipitamment & donnoit l'alarme à ſes gens; il avoit ainſi des accès de frayeur ſemblables à ceux de la folie.

Métellus, ayant bientôt appris par des transfuges la fin de Bomilcar & la découverte du complot, fait de nouveaux préparatifs & ſe donne des mouvements, comme ſi la guerre n'alloit

parat festinatque. Marium, fatigantem de profectione, simul & invisum & offensum sibi, parum idoneum ratus, domum dimittit. Et Romæ plebes, litteris quæ de Metello ac Mario missæ erant cognitis, volentia de ambobus acceperant. Imperatori nobilitas, quæ antea decori fuerat, invidiæ esse; at illi alteri generis humilitas favorem addiderat: ceterum in utroque magis studia partium, quam bona aut mala sua, moderata. Præterea seditiosi magistratus vulgum exagitare, Metellum omnibus concionibus capitis arcessere, Marii virtutem in majus celebrare. Denique plebes sic accensa, uti opifices agrestesque omnes, quorum res fidesque in manibus sitæ erant, relictis operibus, frequentarent Marium & sua necessaria post illius honorem ducerent. Ita, perculsâ Nobilitate, post multas tempestates novo homini consulatus mandatur; & postea populus, à tribuno plebis Manlio Mantino rogatus quem vellet cum Jugurthâ bellum gerere, frequens Marium jussit. Sed Senatus paullo ante Metello Numidiam decreverat; ea res frustra fuit.

LXXIII. Eodem tempore Jugurtha, amis-

que commencer. Quant à Marius, qui l'importunoit ſans ceſſe pour obtenir ſon congé, que d'ailleurs il voyoit de mauvais œuil & qui ſe croyoit offenſé, le Général, ne croyant pas en tirer grand parti, lui permet enfin de retourner à Rome. Cependant à Rome, le peuple, ayant eu connoiſſance des lettres qu'on y avoit écrites au ſujet de Métellus & de Marius, avoit reçu les impreſſions qu'on avoit voulu lui donner ſur tous deux. La nobleſſe, qui juſqu'alors avoit ſervi de relief au premier, ſervit à le rendre odieux; & la baſſeſſe de la naiſſance au contraire fut pour l'autre un nouveau titre de faveur : au reſte l'eſprit de parti influa plus à l'égard de chacun d'eux, que leurs bonnes ou mauvaiſes qualités. D'ailleurs des magiſtrats ſéditieux affectoient d'animer la populace, de charger Métellus de crimes capitaux dans toutes leurs harangues, d'exagérer le mérite de Marius. Enfin la populace fut ſi bien échauffée, que les ouvriers & les gens de la campagne, dont la fortune & la reſſource dépendoient uniquement du travail de leurs mains, y renoncèrent pour faire cortège à Marius, & furent moins occupés de leurs propres beſoins que de ſon élévation. Ainſi, la Nobleſſe abaiſſée vit, après bien des orages, le conſulat donné à un homme nouveau; puis le peuple ayant été requis par Manlius Mantinus, l'un de ſes tribuns, de décider à qui il vouloit confier la conduite de la guerre contre Jugurtha, Marius fut nommé tout d'une voix. Le Sénat néanmoins peu auparavant avoit décerné la Numidie à Métellus; mais ce décret fut ſans effet.

LXXIII. Cependant Jugurtha, après avoir

sis amicis, quorum plerosque ipse necaverat; ceteri formidine, pars ad romanos, alii ad regem Bocchum profugerant; quum neque bellum geri sine administris posset, & novorum fidem, in tantâ perfidiâ veterum, experiri periculosum duceret, varius incertusque agitabatur. Neque illi res, neque consilium, aut quisquam hominum satis placebat. Itinera præfectosque in dies mutare; modo advorsùm hostes, interdum in solitudines pergere; sæpe in fugâ, at post paullo in armis spem habere; dubitare virtuti popularium an fidei minùs crederet: ita, quocumque intenderat, res advorsæ erant.

Sed inter eas moras repentè se Metellus cum exercitu ostendit. Numidæ ab Jugurthâ pro tempore parati instructique, dein prœlium incipitur. Quâ in parte rex pugnæ adfuit, ibi aliquamdiu certatum; ceteri omnes ejus milites primo congressu pulsi fugatique: romani signorum & armorum & aliquanto numero hostium potiti; nam ferme numidas in omnibus prœliis magis pedes quam arma tutata sunt.

LXXIV. Eâ fugâ Jugurtha impensiùs modo rebus suis diffidens, cum perfugis & parte equitatûs in solitudines, dein Thalam pervenit: id oppidum magnum & opulentum,

perdu

perdu ſes confidents, dont la plupart avoient péri par ſes ordres ; les autres, diſperſés par la frayeur, s'étoient réfugiés ou auprès des romains ou auprès du roi Bocchus ; ne pouvant néanmoins faire la guerre ſans lieutenants, & jugeant bien dangereux de donner à de nouveaux officiers une confiance dont les anciens venoient d'abuſer avec tant de perfidie ; il étoit agité de mille penſées différentes & plongé dans une grande perplexité. Il n'y avoit ni évènement, ni projet, ni perſonne qui le contentât. Changer tous les jours de routes & de Généraux ; marcher, tantôt droit à l'ennemi, tantôt vers les déſerts ; chercher ſouvent ſa ſûreté dans la fuite, & bientôt après dans la force des armes ; ſe défier également de la valeur & de la fidélité de ſes ſujets : dans une pareille ſituation, de quelque côté qu'il ſe tournât, tout lui paroiſſoit contraire.

Durant ces incertitudes, Métellus paroît tout-à-coup avec ſon armée. Jugurtha range les numides en bataille auſſi bien que le permet la conjoncture, & le combat commence. Dans l'endroit où le roi étoit préſent, l'action ſe ſoutint quelque temps ; tout le reſte de ſes troupes plia dès le premier choc & s'enfuit: les romains prirent des drapeaux, des armes, & quelques priſonniers ; car dans preſque toutes les occaſions les numides ont tiré plus de parti de leurs pieds que de leurs armes pour leur ſûreté.

LXXIV. Après cette déroute, Jugurtha, déſeſpérant plus que jamais de ſes affaires, ſe retira dans les déſerts avec les transfuges & une partie de ſa cavalerie, & paſſa enſuite à Thala ; c'étoit une ville conſidérable & puiſſante, où étoit la

ubi plerique thesauri, filiorumque ejus multus pueritiæ cultus erat. Quæ postquam Metello comperta sunt, quanquam inter Thalam flumenque proxumum, in spatio millium quinquaginta, loca arida atque vasta esse cognoverat; tamen, spe patrandi belli, si ejus oppidi potitus foret, omnîs asperitates supervadere ac naturam etiam vincere adgreditur. Igitur omnia jumenta sarcinis levari jubet, nisi frumento dierum X, ceterum utres modo & alia aquæ idonea portari: præterea conquirit ex agris quam plurimum potest domiti pecoris; eoque imponit vasa cujusque modi, sed pleraque lignea, collecta ex tuguriis numidarum: ad hoc, finitumis imperat qui se post regis fugam Metello dediderant, quam plurimum quisque aquæ portaret; diem locumque ubi præsto forent prædicit: ipse ex flumine, quam proxumam aquam oppido esse supra diximus, jumenta onerat. Eo modo instructus ad Thalam proficiscitur.

Dein ubi ad id loci ventum est quo numidis præceperat, & castra posita munitaque sunt; tanta repentè cœlo missa vis aquæ dicitur, ut ea modo exercitui satis superque foret: præterea commeatus spe amplior; quia numidæ, sicuti plerique in novâ deditione,

plus grande partie de ses trésors, & dans laquelle on élevoit ses enfants avec beaucoup de soin. Métellus en ayant eu avis, quoiqu'il n'ignorât pas que, du fleuve le plus voisin jusqu'à cette ville, il n'y avoit dans un espace de cinquante milles que des lieux arides & déserts; espérant néanmoins de terminer la guerre par la prise de cette place, il essaya de franchir toutes ces difficultés & de vaincre la nature même. Il ordonne en conséquence que, de la charge ordinaire des bêtes de somme, on ne leur laisse que du bled pour dix jours, & que le surplus soit remplacé par des outres & autres vaisseaux propres à porter de l'eau : il fait venir en outre des cantons cultivés tout ce qu'il peut d'animaux formés au charroi; & dans la même vue il les fait charger de vases de toute espèce, mais la plupart de bois, ramassés dans les cabanes des numides : il enjoint d'ailleurs aux habitants des environs qui depuis la déroute du roi s'étoient soumis au vainqueur, d'apporter le plus d'eau qu'ils pourront; & il leur marque le jour & le lieu où ils doivent la tenir prête : il fait lui-même charger d'eau les bêtes de somme, à ce fleuve que nous avons dit être le plus proche de la ville. Ces précautions prises, il marche vers Thala.

Quand on fut arrivé au rendez-vous assigné aux numides, & que le camp fut assis & fortifié, on dit que tout-à-coup il tomba du ciel une si grande quantité d'eau, qu'elle étoit plus que suffisante pour la provision de l'armée : le convoi d'ailleurs fut plus considérable qu'on n'avoit cru, parce que les numides, selon l'usage des peuples nouvellement soumis, avoient obligeamment

officia intenderant. Ceterum milites, religione, pluviâ magis usi; eaque res multum animis eorum addidit, nam rati ſeſe diis immortalibus curæ eſſe. Dein, poſterâ die, contra opinionem Jugurthæ, ad Thalam perveniunt. Oppidani, qui ſe locorum aſperitate munitos crediderant, magnâ atque inſolitâ re perculſi, nihilo ſegniùs bellum parare; idem noſtrì facere.

LXXV. Sed rex nihil jam Metello infectum credens, quippe qui omnia arma, tela, loca, tempora, denique naturam ipſam, ceteris imperitantem, induſtriâ vicerat; cum liberis & magnâ parte pecuniæ ex oppido noctu profugit. Neque poſtea in ullo loco ampliùs unâ die aut unâ nocte moratus, simulabat ſeſe negotii gratiâ properare: ceterum proditionem timebat, quam vitare poſſe celeritate putabat; nam talia consilia per otium & ex opportunitate capi.

At Metellus, ubi oppidanos prœlio intentos, simul oppidum & operibus & loco munitum videt; vallo foſſâque mœnia circumvenit; dein jubet locis ex copiâ maxumè idoneis vineas agere, ſuperque eas aggerem jacere, & ſuper aggerem impositis turribus opus

fait au-delà de ce qu'on leur avoit prescrit. Mais les soldats, par un sentiment de religion, préférèrent l'eau de pluie ; & cet évènement même augmenta beaucoup leur confiance, le prenant pour une preuve que les dieux immortels veilloient sur eux. Le lendemain, contre l'attente de Jugurtha, on arriva devant Thala. Les habitants, qui s'étoient crus en sûreté par la difficulté des avenues, surpris d'une entreprise si grande & si extraordinaire, ne laissèrent pas de se préparer à bien combattre ; & les nôtres en firent autant de leur côté.

LXXV. Mais convaincu qu'il n'y avoit plus rien d'impossible à Métellus, puisque les armes, les traits, les lieux, les saisons, la nature même, qui commande impérieusement aux autres, avoient cédé à son habileté ; le roi se déroba de la ville pendant la nuit avec ses enfants & une bonne partie de son argent. Depuis ce moment ne passant jamais plus d'un jour ou d'une nuit dans le même endroit, il couvroit cette activité du prétexte de quelque affaire importante : c'est qu'en effet il craignoit la trahison, & croyoit pouvoir l'éviter par la rapidité de ses courses ; parce que ces sortes de trames ne se forment qu'à loisir & à l'occasion du désœuvrement.

Pour Métellus, comme il vit que les assiégés songeoient sérieusement à se défendre, & que la place, tant par ses ouvrages que par son assiette, étoit en état de défense ; il l'environna d'une tranchée revêtue d'une palissade ; puis il fit avancer des galeries aux endroits les plus commodes, élever des terrasses pour les couvrir, & dresser des tours sur ces terrasses pour protéger les tra-

& adminiſtros tutari. Contra hæc, oppidani feſtinare, parare. Prorsùs ab utriſque nihil reliquum fieri. Denique romani, multo ante labore prœliiſque fatigati, poſt dies quadraginta quam eo ventum erat, oppido modo potiti; præda omnis à perfugis corrupta. Hi poſtquam murum arietibus feriri, reſque ſuas afflictas vident; aurum argentumque, & alia quæ prima ducuntur, domum regiam comportant: ibi vino & epulis onerati, illaque, & domum, & ſemet igni corrumpunt; & quas victi ab hoſtibus pœnas metuerant, eas ipsi volentes pependêre.

LXXVI. Sed pariter cum captâ Thalâ legati ex oppido Lepti ad Metellum venerant, orantes uti præsidium præfectumque eo mitteret: Hamilcarem quemdam, hominem nobilem, factioſum, novis rebus ſtudere; advorsùm quem neque imperia magiſtratuum neque leges valerent; ni id feſtinaret, in ſummo periculo ſuam ſalutem, illorum ſocios fore. Nam leptitani jam inde à principio belli jugurthini ad Beſtiam conſulem, & poſtea Romam miſerant, amicitiam ſocietatemque rogatum: dein, ubi ea impetrata ſunt, ſemper boni fideleſque manſêre; & cuncta à Beſtiâ, Albino, Metelloque imperata gnaviter fecerant. Itaque,

vaux & les travailleurs. Les assiégés de leur côté travailloient avec activité & fesoient leurs préparatifs. En un mot de part & d'autre rien ne fut épargné. Après quarante jours de siège, les romains, excédés de fatigues & de combats n'eurent enfin pour dédommagement que le corps de la place; car nos transfuges avoient détruit tout ce qui pouvoit être pillé. Dès qu'ils virent que les béliers fesoient brèche, & que leurs affaires étoient sans ressource, ils transportèrent dans le palais du roi l'or, l'argent, & les autres effets précieux: s'étant alors gorgés de vin & de bonne chère, ils livrèrent aux flammes ces richesses, le palais même, & leurs propres personnes, & subirent volontairement le supplice, qu'ils apréhendoient de la part de l'ennemi après leur défaite.

LXXVI. Dans le temps même de la prise de Thala, des députés de Leptis vinrent prier Métellus de leur envoyer une garnison & un gouverneur: ils alléguoient qu'un certain Hamilcar, homme d'une naissance distinguée, mais factieux, y fesoit des cabales; que ni les ordres des magistrats ni l'autorité des loix ne pouvoient rien contre lui; que, si les romains ne se hâtoient d'y remédier, ils étoient en risque de se perdre eux-mêmes, & leurs alliés avec eux. Les habitants de Leptis en effet, dès le commencement de la guerre de Jugurtha, avoient sollicité auprès du consul Bestia, puis à Rome même, un traité d'alliance & d'amitié: après l'avoir obtenu, ils l'avoient toujours loyalement & fidèlement observé, & avoient ponctuellement exécuté tous les ordres de Bestia, d'Albinus, & de Métellus.

ab imperatore facilè quæ petebant adepti; emissæ eo cohortes ligurum quatuor, & Caïus Annius præfectus.

LXXVII. Id oppidum ab sidoniis conditum est, quos accepimus, profugos ob discordias civilîs, navibus in eos locos venisse; ceterum situm inter duas syrtîs, quibus nomen ex re inditum. Nam duo sunt sinus prope in extremâ Africâ, impares magnitudine, pari naturâ: quorum proxuma terræ præalta sunt; cetera, uti fors tulit, alta, aliâ in tempestate vadosa: nam ubi mare magnum esse & sævire ventis cœpit, limum arenamque & saxa ingentia fluctus trahunt; ita facies locorum cum ventis simul mutatur: Syrtes *ab tractu nominatæ. Ejus civitatis lingua modo conversa connubio numidarum. Legum cultûsque pleraque sidonica: quæ eo faciliùs retinebantur, quod procul ab imperio regis ætatem agebant; inter illos & frequentem Numidiam, inculti vastique loci erant.*

LXXVIII. Sed, quoniam in has regiones per leptitanorum negotia venimus, non indignum videtur egregium atque mirabile facinus duorum carthaginiensium memorare: eam rem nos locus admonuit.

Quâ tempestate carthaginienses pleræque

Auſſi, le Général déféra ſans peine à leur demande ; on leur envoya quatre cohortes de liguriens, & Caïus Annius pour gouverneur.

LXXVII. Cette ville a été bâtie par des ſidoniens, que des diſcordes civiles chaſſèrent, dit-on, de leur patrie, & qui vinrent aborder ſur ces côtes ; & elle eſt ſituée entre les deux ſyrtes, ainſi nommées de l'état même du local. Ce ſont en effet deux golphes, preſque à l'extrémité de l'Afrique, de grandeur inégale, mais de même nature : auprès des rivages, la mer y eſt très-profonde ; les autres endroits ſont, au gré du hazard, tantôt profonds, tantôt remplis de baſſes : c'eſt que, quand la mer s'enfle & qu'elle eſt une fois agitée par les vents, les flots entraînent du limon, du ſable, & de grandes roches ; de ſorte que la face des lieux change à chaque mutation de vent ; & le nom de *Syrtes* ſignifie que tout y eſt entraîné (24). Aujourd'hui le langage de cette peuplade eſt altéré, à cauſe des mariages qu'elle a contractés avec les numides. Mais la plupart de ſes loix & de ſes coutumes ſont encore ſidoniennes : & elle les a retenues d'autant plus aiſément, qu'elle étoit loin de la Cour du prince ; & qu'entre Leptis & la partie habitée de la Numidie, il y avoit des déſerts incultes & d'une étendue immenſe.

LXXVIII. Mais, puiſque les intérêts de cette ville nous ont amenés à parler de ces contrées, il ne me paroît pas hors de propos de rapporter une action éclatante & admirable de deux carthaginois : c'eſt le lieu qui m'en a rappellé le ſouvenir.

Du temps que les carthaginois dominoient ſur

Africæ imperitabant, cyrenenses quoque magni atque opulenti fuêre. Ager in medio arenosus, unâ specie, neque flumen neque mons erat qui finîs eorum discerneret; quæ res eos in magno diuturnoque bello inter se habuit. Postquam utrimque legiones item classes sæpe fusæ fugatæque, & alteri alteros aliquantum attriverant; veriti ne mox victos victoresque defessos alius adgrederetur, per inducias sponsionem faciunt, uti certo die legati domo proficiscerentur, quo in loco inter se obvii fuissent, is communis utriusque populi finis haberetur. Igitur duo fratres Carthagine missi, quibus nomen Philænis *erat, maturavêre iter pergere: cyrenenses tardiùs iêre; id socordiâne an casu acciderit, parum cognovi. Ceterum solet in locis illis tempestas haud secùs atque in mari, retinere: nam, ubi per loca æqualia & nuda gignentium ventus coortus arenam humo excitavit; ea magnâ vi agitata ora oculosque implere, ita prospectu impedito morari iter. Postquam cyrenenses aliquanto posteriores se esse vident, & ob rem corruptam domi pœnas metuunt; criminari carthaginienses ante tempus domo digressos, conturbare rem, denique omnia malle quam victi abire. Sed quum pœni aliam conditionem, tantummodo æquam, peterent; græci optionem carthaginiensium faciunt, uti vel illi, quos finîs populo suo peterent, ibi vivi obruerentur, vel eâdem conditione sese quem in locum vel-*

la plus grande partie de l'Afrique, les cyrénéens ſe diſtinguoient auſſi par leur grandeur & par leur puiſſance. Entre les deux États étoit une campagne ſablonneuſe, toute unie, où il n'y avoit ni rivière ni montagne qui pût en caractériſer les limites; ce qui occaſionna entre les deux peuples une guerre longue & ſanglante. Après que les troupes de terre & les flottes des uns & des autres ſe furent battues & miſes en fuite pluſieurs fois, & qu'on ſe fut affoibli de part & d'autre; craignant que tout-à-coup un tiers ne vînt profiter de l'épuiſement des vaincus & des vainqueurs, ils convinrent, pendant une trève, qu'à un jour marqué, des députés des deux nations partiroient de chez eux, & que l'endroit où ils ſe rencontreroient ſeroit regardé comme la limite des deux États. Deux frères, nommés *Philènes*, députés par les carthaginois, firent en route une grande diligence: les envoyés cyrénéens allèrent moins vîte; ſi ce fut par négligence ou par accident, je n'en ſais rien. Mais il eſt fort ordinaire dans ces endroits qu'un gros temps, ainſi que ſur la mer, retarde les voyageurs: car, dès que le vent, dans ces cantons unis & infertiles, a mis le ſable en mouvement, il le pouſſe avec tant de violence dans le viſage & dans les yeux, qu'on ne peut plus ni voir ni avancer. Les cyrénéens ſe voyant en retard, & le dommage que cela cauſoit à leur patrie leur feſant craindre d'être punis au retour, ils accuſent les carthaginois d'être partis de chez eux avant le temps marqué, veulent rompre la convention, & conſentent à tout ce qu'on voudra plutôt que de céder. Les phéniciens propoſent un autre arrangement,

lent processuros. Philæni, conditione probatâ, seque vitamque suam reipublicæ condonavêre, ita vivi obruti. Carthaginienses in eo loco Philænis fratribus aras consecravêre, aliique illis domi honores instituti. Nunc ad rem redeo.

LXXIX. Jugurtha postquam, amissâ Thalâ, nihil satis firmum contra Metellum putat; per magnas solitudines cum paucis profectus, pervenit ad gætulos, genus hominum ferum incultumque, & eo tempore ignarum nominis romani: eorum multitudinem in unum cogit; ac paullatim consuefacit ordines habere, signa sequi, imperium observare, item alia militaria facere. Præterea regis Bocchi proxumos, magnis muneribus & majoribus promissis, ad studium sui perducit; quîs adjutoribus regem adgressus, impellit, ut adversùm romanos bellum suscipiat. Id eâ gratiâ facilius proniusque fuit, quod Bocchus initio hujusce belli legatos Romam miserat, fœdus & amicitiam petitum; quam rem, opportunissumam incepto belli, pauci impediverant, cœci avaritiâ, quîs omnia honesta atque inhonesta vendere mos erat. Etiam antea Jugurthæ filia Bocchi nupserat: verum

pourvu qu'il ſoit équitable; & les grecs leur donnent le choix, ou d'être enterrés vifs dans le lieu même où ils vouloient étendre les limites de leur nation, ou de leur permettre à eux-mêmes, ſous pareille condition, d'avancer juſqu'où ils voudroient. Les Philènes acceptent la propoſition, font à leur patrie le ſacrifice de leurs perſonnes & de leur vie, & ſont enterrés vifs. Les carthaginois élevèrent ſur le lieu même des autels aux deux frères,& leur décernèrent chez eux d'autres honneurs. Je reviens maintenant à mon ſujet.

LXXIX. Depuis la perte de Thala, Jugurtha, convaincu que rien ne pouvoit réſiſter à Métellus, ſe rend avec une ſuite peu nombreuſe, à travers de vaſtes déſerts, juſques chez les gétules, nation barbare & ſauvage, & qui n'avoit encore aucune connoiſſance du nom romain: il en raſſemble un corps, & les forme peu-à-peu à garder les rangs, à ſuivre les drapeaux, à obéir aux commandements, & à faire toutes les autres manœuvres militaires. Il gagne d'autre part, par des préſents & par des promeſſes encore plus grandes, les principaux courtiſans du roi Bocchus; & par leur entremiſe, il engage ce prince à prendre les armes contre les romains. Bocchus eut pour cela d'autant plus de facilité & de penchant, que dès le commencement de cette guerre, il avoit envoyé des ambaſſadeurs à Rome, pour ſolliciter un traité d'alliance & d'amitié; mais, malgré l'avantage de cette propoſition dans un commencement de guerre, elle avoit trouvé de l'oppoſition dans quelques perſonnes, aveuglées par l'avarice, & accoutumées à vendre en toute occaſion la juſtice & l'injuſtice. D'ailleurs Jugurtha avoit épouſé une fille de Bocchus: mais

ea necessitudo apud numidas maurosque levis ducitur, quod singuli pro opibus, quisque quam plurimas uxores, denas alii, alii plures habeant, sed reges eo amplius; ita, animus multitudine distrahitur, nullam pro sociâ obtinet, pariter omnes viles sunt.

LXXX. Igitur in locum ambobus placitum exercitus conveniunt. Ibi, fide datâ & acceptâ, Jugurtha Bocchi animum oratione accendit: Romanos injustos, profundâ avaritiâ, communes omnium hostîs esse: eamdem illos caussam belli cum Boccho habere, quam secum & cum aliis gentibus; lubidinem imperitandi, quîs omnia regna advorsa sint: tum sese, paullo ante carthaginienses, item regem Persen; post, uti quisque opulentissumus videatur, ita romanis hostem fore. His atque aliis talibus dictis, ad Cirtam oppidum iter constituunt; quod ibi Quintus Metellus prædam captivosque & impedimenta locaverat. Ita, Jugurtha ratus, aut captâ urbe operæ pretium fore; aut si romanus auxilio suis venisset, prœlio sese certaturos: nam callidus id modo festinabat, Bocchi pacem imminuere; ne, moras agitando, aliud quam bellum mallet.

les numides & les maures font peu de cas de cette alliance, parce que chacun d'eux prend autant de femmes que lui permettent ses facultés, jusqu'à dix & davantage, mais les rois encore plus que les autres; de sorte que le cœur étant partagé par la multitude, aucune n'est regardée comme compagne, & toutes sans différence sont dans l'avilissement.

LXXX. Les deux armées se joignirent donc à l'endroit dont les rois étoient convenus. Là, après les serments réciproques, Jugurtha, pour animer Bocchus, lui fait entendre : Que les romains sont injustes, avares à l'excès, ennemis communs du genre humain : qu'ils ont les mêmes raisons de faire la guerre à Bocchus, qu'à lui-même & aux autres peuples; savoir la passion de dominer par-tout, qui les arme contre tous les royaumes : qu'actuellement il est l'objet de leur fureur; que c'étoient il n'y a pas longtemps les carthaginois, ainsi que le roi Persée; & qu'il en sera de même dans la suite de quiconque leur fera ombrage par sa puissance. Après ces propos & autres semblables, ils prennent la route de Cirta; parce que c'étoit là que Métellus avoit établi le depôt de son butin, de ses prisonniers, & de ses bagages. Jugurtha pensoit en conséquence, ou que la prise de cette ville le dédommageroit bien de la peine de l'attaquer; ou que, si les romains vouloient la secourir, ce seroit une occasion d'engager le combat : car le rusé numide n'avoit rien de plus pressé que de faire rompre la paix à Bocchus; de peur qu'à force de temporiser, il n'aimât mieux prendre tout autre parti que celui de la guerre.

LXXXI. Imperator postquam de regum societate cognovit, non temerè, neque uti sæpe jam victo Jugurthâ consueverat, omnibus locis pugnandi copiam facit : ceterum, haud procul ab Cirtâ castris munitis reges opperitur ; melius esse ratus, cognitis mauris, quoniam is novus hostis accesserat, ex commodo pugnam facere.

Interim Româ per litteras fit certior, Mario provinciam Numidiam datam ; nam consulem factum ante acceperat. Quibus rebus supra bonum atque honestum perculsus, neque lacrumas tenere, neque moderari linguam ; vir egregius in aliis artibus, nimis molliter ægritudinem pati. Quam rem alii in superbiam vortebant ; alii, bonum ingenium contumeliâ accensum esse ; multi, quod jam parta victoria ex manibus eriperetur : nobis satis cognitum, illum magis honore Marii quam injuriâ suâ excruciatum ; neque tam anxiè laturum fuisse, si ademta provincia alii quam Mario traderetur.

Igitur eo dolore impeditus, & quia stultitiæ videbatur alienam rem periculo suo curare, legatos ad Bocchum mittit postulatum : Ne sine caussâ hostis populo romano fieret : habere eum magnam copiam societatis amicitiæque conjungendæ, quæ potior bello esset :

LXXXI. Notre Général instruit de la ligue des deux rois, ne s'exposa plus à combattre indifféremment & sans choix dans tous les lieux, comme il avoit coutume d'en agir avec Jugurtha depuis qu'il l'eut vaincu plusieurs fois: au surplus, il attendit ces princes dans un camp bien fortifié non loin de Cirta; jugeant qu'il seroit plus sage de reconnoître d'abord les maures, & de prendre ses avantages pour combattre ce nouvel ennemi.

Cependant on lui écrivit de Rome qu'on avoit décerné la Numidie à Marius; car il savoit déja qu'il étoit consul. Ces nouvelles le touchèrent au-delà de toute raison & de toute bienséance; il ne put retenir ses larmes ni ses plaintes; excellent homme dans tout le reste, il fit voir dans sa douleur une foiblesse excessive. Les uns l'imputèrent à son orgœuil; d'autres, à l'impression violente d'un affront sur une âme honnête; plusieurs, au déplaisir de se voir arracher des mains une victoire dont il étoit maître: pour moi, je sais de bonne part que l'élévation de Mari s le piqua plus que l'injustice qu'on lui fesoit à lui-même; & que son ressentiment n'auroit pas été si vif, si le commandement qu'on lui ôtoit eût été donné à tout autre qu'à Marius.

Le chagrin ralentissant donc son activité, & jugeant lui-même qu'il y auroit de la folie à pousser à ses risques une affaire qui ne le regardoit plus, il envoie des députés à Bocchus pour lui dire: De ne pas se déclarer sans sujet ennemi du peuple romain: qu'il a une belle occasion d'en avoir l'alliance & l'amitié, qui lui seroit plus avantageuse que la guerre: que, quelque con-

quanquam opibus ſuis confideret, tamen non debere incerta pro certis mutare: omne bellum ſumi facilè, ceterum ægerrumè desinere; non in ejuſdem poteſtate initium ejus & finem eſſe; incipere cuivis etiam ignavo licere, deponi quum victores velint: proinde sibi regnoque ſuo conſuleret; neu florentîs res ſuas cum Jugurthæ perditis miſceret. Ad ea rex ſatis placidè verba facit: Seſe pacem cupere, ſed Jugurthæ fortunarum miſereri; si eadem illi copia fieret, omnia conventura. Rurſus imperator, contra poſtulata Bocchi, nuncios mittit: ille probare partim, alia abnuere. Eo modo, ſæpe ab utroque missis remissiſque nunciis, tempus procedere, & ex Metelli voluntate bellum intactum trahi.

LXXXII. At Marius, uti ſupra diximus, cupientiſſumâ plebē conſul factus, poſtquam ei provinciam Numidiam populus jusſit, antea jam infeſtus Nobilitati, tum vero multus atque ferox inſtare: singulos modo, modo univerſos lædere; dictitare, ſeſe conſulatum ex victis illis quaſi ſpolia cepiſſe; alia præterea, magnifica pro ſe & illis dolentia: interim, quæ bello opus erant, prima habe-

fiance qu'il ait dans ſes forces, il ne doit pourtant pas abandonner le certain pour l'incertain : qu'il eſt toujours aiſé de commencer la guerre, mais très-difficile de la terminer ; que ce n'eſt pas de celui qui l'a engagée qu'il dépend d'y mettre fin ; qu'un lâche même eſt libre de l'entamer, mais que l'on ne s'en tire qu'au gré des vainqueurs : qu'il penſe donc à lui-même & à ſon royaume ; & qu'étant dans une ſituation floriſſante, il n'aille pas s'unir d'intérêt avec Jugurtha déja perdu. Le roi répond avec aſſez de modération : Qu'il ſouhaite la paix, mais qu'il s'intéreſſe aux malheurs de Jugurtha ; que, ſi on veut le comprendre dans le traité, on s'accordera aiſément. Notre Général envoie de nouveau faire des propoſitions ſur les demandes de Bocchus : celui-ci accepte les unes, & rejète les autres. Ainſi, à la faveur de beaucoup de meſſages réciproques, le temps s'écouloit, &, ſelon le déſir de Mētellus, la guerre ne ſe pouſſoit point.

LXXXII. Quant à Marius, que le peuple, ainſi que je l'ai dit plus haut, avoit élevé au conſulat avec la plus grande chaleur ; dès que la Numidie lui eut été décernée par un plébiſcite, la haine qu'il portoit depuis long-temps aux nobles, devint plus acharnée & plus fière que jamais : tantôt il attaquoit perſonnellement les particuliers, d'autres fois le corps entier ; il ne ceſſoit de répéter, qu'il leur avoit enlevé le conſulat comme une dépouille après la victoire, & tenoit mille autres propos, avantageux pour lui-même & offenſants pour eux : cependant il donnoit ſa principale attention aux beſoins de la guerre ;

re ; postulare legionibus supplementum ; auxilia à populis & regibus sociisque arcessere ; præterea ex Latio fortissumum quemque, plerosque militiâ, paucos famâ cognitos, accire ; & ambiundo cogere homines, emeritis stipendiis, secum proficisci.

Neque illi senatus, quanquam advorsus erat, de ullo negotio abnuere audebat : ceterum supplementum etiam lætus decreverat ; quia, neque plebe militiam volente, putabatur Marius aut belli usum aut studia vulgi amissurus. Sed ea res frustra sperata ; tanta lubido cum Mario eundi plerosque invaserat ! Sese quisque prædâ locupletem fore, victorem domum rediturum ; alia hujusce modi animis trahebant ; & eos non paullum oratione suâ Marius arrexerat. Nam postquam, omnibus quæ postulaverat decretis, milites scribere vult ; hortandi caussâ, simul & Nobilitatem uti consueverat exagitandi, concionem populi advocavit, deinde hoc modo disseruit :

LXXXIII. Scio ego, Quirites, plerosque non iisdem artibus imperium à vobis petere, &, postquam adepti sunt, gerere : primo industrios, supplices, modicos esse ; dein per ignaviam & superbiam ætatem agere. Sed mihi contra videtur ; nam quo universa respublica pluris est quam consulatus aut prætura, eo majore curâ illam admi-

ſollicitoit un ſupplément aux légions (25); demandoit des ſecours aux peuples, aux rois, & aux alliés; attiroit d'ailleurs les plus braves du Latium, dont il avoit vu la plupart au ſervice, & connoiſſoit les autres de réputation; & par ſes intrigues, engageoit à partir avec lui les vétérans mêmes, quoiqu'ils euſſent fini le temps de leur ſervice.

Le Sénat, tout indiſpoſé qu'il étoit contre lui, n'oſoit lui rien refuſer : il lui avoit même accordé avec joie le ſupplément qu'il avoit demandé; parce que, le peuple n'aimant pas les enrôlements, on eſpéroit que Marius perdroit, ou cette reſſource pour faire la guerre, ou la faveur populaire. Mais on l'eſpéra vainement; tant la multitude avoit d'empreſſement à le ſuivre! Chacun ſe flattoit de s'enrichir par le pillage, de revenir victorieux, & ſe repaiſſoit de mille autres idées ſemblables; à quoi Marius n'avoit pas peu contribué par ſa harangue. Car lorſqu'il voulut faire ſes levées, après avoir obtenu tous les décrets qu'il avoit demandés; pour y diſpoſer les romains par ſes exhortations, & en même temps pour décrier la Nobleſſe ſuivant ſa coutume, il convoqua le peuple & lui parla en ces termes :

LXXXIII. *Je ſais, Romains, que la plupart n'ont pas les mêmes façons lorſqu'ils briguent les charges, & lorſqu'ils ſont en exercice après les avoir obtenues : qu'en commençant ils ſont actifs, ſuppliants, modeſtes, & qu'ils ſe livrent enſuite à la molleſſe & à l'orgœuil. Mais je penſe au contraire, que, plus la république eſt au-deſſus du conſulat ou de la préture, plus la ſollicitude de ceux qui*

niſtrari, quam hæc peti, debere : neque me fallit quantum, cum maxumo beneficio veſtro, negotii ſuſtineam. Bellum parare, ſimul & ærario parcere; cogere ad militiam eos quos nolis offendere; domi foriſque omnia curare; & ea agere inter invidos, occurſantîs, factioſos; opinione, Quirites, aſperius eſt. Ad hoc, alii si deliquêre, vetus nobilitas, majorum facta fortia, cognatorum & affinium opes, multæ clientelæ, omnia hæc præsidio adſunt : mihi ſpes omnes in memet ſitæ, quas neceſſe eſt virtute & innocentiâ tutari; nam alia infirma ſunt.

Et illud intellego, Quirites, omnium ora in me converſa eſſe ; æquos bonoſque favere, quippe benefacta mea reipublicæ procedunt; Nobilitatem locum invadendi quærere : quo mihi acriùs adnitendum eſt, uti neque vos capiamini & illi fruſtra ſint. Ita ad hoc ætatis à pueritiâ fui, ut omnîs labores, pericula conſueta habeam; quæ ante veſtra beneficia gratuito faciebam, ea uti acceptâ mercede deſeram non eſt consilium, Quirites : illis difficile eſt in poteſtatibus temperare, qui, per ambitionem, ſeſe probos simulavêre; mihi, qui omnem ætatem in optumis artibus egi, bene facere jam ex conſuetudine in naturam vertit.

la gouvernent doit ſurpaſſer l'ambition de ceux qui recherchent ces honneurs : & je ne me méprends point ſur l'étendue des obligations que m'impoſe la faveur inſigne dont vous m'avez honoré. Faire les préparatifs d'une guerre, & ménager en même temps les deniers publics ; forcer au ſervice des hommes qu'on ne veut point choquer ; pourvoir à tout au-dedans & au-dehors ; & remplir tous ces devoirs au milieu des envieux, des contradicteurs, des ſéditieux ; c'eſt une choſe, Romains, beaucoup plus difficile qu'on ne penſe. J'ajoûte que, ſi les autres ſont quelque faute, leur ancienne nobleſſe, les belles actions de leurs ancêtres, le crédit de leurs proches & de leurs alliés, la foule de leurs clients, tout cela les maintient : quant à moi, toutes mes eſpérances ſont dans moi-même, & il faut de néceſſité que je les ſoutienne par mon courage & par mon intégrité ; car je n'ai d'ailleurs que de foibles appuis.

Je vois auſſi, Romains, que tous les yeux ſont fixés ſur moi, que les citoyens équitables & droits me favoriſent, parce que mes ſervices ſont utiles à la république ; au lieu que la Nobleſſe cherche à avoir priſe ſur moi : je n'en dois faire que plus d'efforts, & pour ne pas tromper votre attente, & pour rendre leurs projets impuiſſants. La manière dont j'ai vécu depuis mon enfance juſqu'à préſent, m'a familiariſé avec les travaux & les périls ; ce que je faiſois ſans intérêt avant d'avoir obtenu vos faveurs, je ne m'aviſerai pas, Romains, de le diſcontinuer après en avoir reçu la récompenſe : il eſt difficile de ſe contraindre au faîte des dignités, quand, pour y parvenir, on s'eſt paré fauſſement du maſque de la vertu ; mais ayant paſſé toute ma vie dans les exercices les plus louables, l'habitude de bien faire eſt devenue pour moi une ſeconde nature.

Bellum me gerere cum Jugurthâ jussiſtis, quam rem Nobilitas ægerrumè tulit. Quæſo, reputate cum animis veſtris, num id mutari melius sit, si quem ex illo globo Nobilitatis ad hoc aut aliud tale negotium mittatis, hominem veteris proſapiæ, ac multarum imaginum, & nullius ſtipendii; ſcilicet ut in tantâ re ignarus omnium trepidet, feſtinet, ſumat aliquem ex populo monitorem officii ſui: ita plerumque evenit, uti, quem vos imperare jussiſtis, is sibi imperatorem alium quærat. At ego ſcio, Quirites, qui poſtquam conſules facti ſunt, acta majorum & græcorum militaria præcepta legere cœperint; homines præpoſteri; nam gerere quam fieri tempore poſterius, re atque uſu prius eſt.

Comparate nunc, Quirites, cum illorum ſuperbiâ me hominem novum. Quæ illi audire & legere ſolent, eorum partem vidi, àlia egomet gessi; quæ illi litteris, ea ego militando didici: nunc vos exiſtumate, facta an dicta pluris sint. Contemnunt novitatem meam; ego, illorum ignaviam: mihi fortuna, illis probra objectantur. Quamquam ego naturam unam & communem omnium exiſtumo, ſed fortiſſumum quemque generosiſſumum eſſe: ac si jam ex patribus Albini aut Beſtiæ quæri poſſet, mene an illos ex ſe gigni maluerint; quid reſponſuros cre-

Vous

Vous m'avez chargé de la guerre contre Jugurtha, ce qui a extrêmement offensé la Noblesse. Examinez mûrement, je vous prie, si vous ne feriez pas mieux de changer d'avis, & de confier cette commission ou toute autre pareille à quelqu'un de ce corps de nobles, qui, sorti d'une ancienne maison, pût montrer une longue suite de portraits & point de services; & qui sans doute dans une circonstance si délicate ne manqueroit pas, dépourvu de lumières, de se troubler, de s'empresser, & de consulter enfin quelqu'un du peuple sur toutes ses fonctions : car c'est ainsi, pour l'ordinaire, que celui que vous avez chargé du commandement, en adopte un autre pour le commander lui-même. J'en connois cependant quelques-uns, qui, après avoir été faits consuls, ont commencé à lire l'histoire de nos ancêtres & les traités militaires des grecs : c'est renverser l'ordre; car l'exercice ne doit venir qu'après l'apprentissage, & par le fait ainsi que par la coutume il le précède.

Aujourd'hui, Romains, mettez en parallèle l'orgœuil des nobles avec ce que je puis valoir, quoiqu'homme nouveau. Ce qu'ils savent ordinairement par des récits & par la lecture, je l'ai vu & exécuté moi-même; ce qu'ils ont appris dans les livres, je l'ai appris dans le service : jugez maintenant, des actions ou des paroles, lequel vaut le mieux. Ils méprisent ma naissance; & moi, leur lâcheté : on me reproche ma condition, & à eux des infamies. Je suis cependant persuadé qu'il n'y a qu'une seule & même nature pour tous les hommes, mais que le plus brave est par là même le plus noble; si en effet on pouvoit demander aux ancêtres d'Albinus ou de Bestia, à qui, d'eux ou de moi, ils aimeroient mieux avoir donné le jour; que croyez-vous qu'ils répondissent, si ce n'est qu'ils

ditis, nisi ſeſe liberos quam optumos voluiſſe?

Quod si jure deſpiciunt me, faciant idem majoribus ſuis, quibus, uti mihi, ex virtute nobilitas cœpit. Invident honori meo: ergo invideant labori, innocentiæ, periculis etiam meis; quoniam per hæc illum cepi. Verum homines corrupti ſuperbiâ ita ætatem agunt quasi honores veſtros contemnant, ita hos petunt quasi honeſtè vixerint. Næ illi falsi ſunt, qui diversissumas res pariter exſpectant, ignaviæ voluptatem & præmia virtutis.

Atque etiam quum apud vos aut in ſenatu verba faciunt, plerâque oratione majores ſuos extollunt; eorum fortia facta memorando clariores ſeſe putant: quod contra eſt; nam quanto vita illorum præclarior, tanto horum ſocordia flagitioſior. Et profectò ita ſe res habet; majorum gloria poſteris lumen eſt, neque bona neque mala eorum in occulto patitur. Hujuſce rei ego inopiam patior, Quirites; verum, id quod multo præclarius eſt, meamet facta mihi dicere licet. Nunc videte quam iniqui sint. Quod ex alienâ virtute sibi arrogant, id mihi ex meâ non concedunt; ſcilicet quia imagines non habeo, & quia mihi nova nobilitas eſt: quam certè peperiſſe melius eſt, quam acceptam corrupiſſe.

Equidem ego non ignoro, si jam mihi reſ-

ont toujours désiré les descendants les plus vertueux ?

Si c'est avec raison que les nobles me méprisent, qu'ils en usent donc de même à l'égard de leurs aïeux, qui, ainsi que moi, doivent à leur valeur le commencement de leur noblesse. Ils sont jaloux de ma dignité, qu'ils le soient aussi de mes travaux, de ma probité, & même de mes périls ; puisque c'est par-là que je me suis élevé. Mais en hommes aveuglés par leur orgœuil, ils vivent comme s'ils ne tenoient compte des honneurs dont vous disposez, & les sollicitent comme s'ils avoient vécu d'une manière honorable. C'est assûrément s'abuser, que de prétendre également à deux choses très-opposées, les douceurs d'une lâche oisiveté & les récompenses de la valeur.

Ils sont encore dans l'usage, quand ils parlent devant vous ou au Sénat, d'employer la plus grande partie de leurs discours à exalter leurs ancêtres ; ils s'imaginent que le récit des exploits de ces grands hommes les rend eux-mêmes plus recommandables ; mais c'est tout le contraire, car plus la vie des uns fut illustre, plus l'indolence des autres est criminelle. En effet il faut en convenir : la gloire des aïeux est pour leurs neveux une lumière, qui ne laisse dans le secret de l'obscurité ni leurs vertus ni leurs vices. Je n'ai point cette ressource, Romains ; mais, ce qui est bien plus honorable, j'ai droit de parler de mes actions. Or voyez quelle est l'injustice des nobles. L'avantage qu'ils prennent de la vertu d'autrui, ils ne veulent pas que je le tire de la mienne ; & cela, parce que je n'ai point d'images à montrer, & que ma noblesse est récente : mais il vaut certainement mieux être l'auteur de sa propre noblesse, que l'opprobre de celle qu'on a reçue.

Je n'ignore pas à la vérité que, s'ils veulent me

pondere velint, abundè illis facundam & compositam orationem fore. Sed in maxumo vestro beneficio, quum omnibus locis me vosque maledictis lacerent; non placuit reticere, ne quis modestiam in conscientiam duceret. Nam me quidem, ex animi mei sententiâ, nulla oratio lædere potest: quippe vera necesse est bene prædicet; falsam vita moresque mei superant. Sed quoniam vestra consilia accusantur, qui mihi summum honorem & maxumum negotium imposuistis; etiam atque etiam reputate num id pœnitendum sit. Non possum, fidei caussâ, imagines, neque triumphos, aut consulatus majorum meorum ostentare; at, si res postulet, hastas, vexillum, phaleras, alia dona militaria, præterea cicatrices advorso corpore. Hæ sunt meæ imagines, hæc nobilitas, non hæreditate relicta, ut illa illis, sed quæ ego plurimis meis laboribus & periculis quæsivi.

Non sunt composita verba mea; parvi id facio, ipsa se virtus satis ostendit: illis artificio opus est, uti turpia facta oratione tegant. Neque litteras græcas didici; parum placebat eas discere, quippe quæ ad virtutem doctoribus nihil profuerunt. At illa multo optuma reipublicæ doctus sum; hostîs ferire, præsidia agitare, nihil metuere nisi turpem famam, hiemem & æstatem juxta pati, humi requiescere, eodem tempore inopiam

répondre dans le moment, ils le feront avec beaucoup d'éloquence & d'appareil. Mais puisqu'à l'occasion de l'insigne faveur que vous m'avez accordée, ils répandent par-tout leurs invectives contre vous & contre moi; je n'ai pas jugé à propos de garder le silence, de peur qu'on ne prît ma modération pour l'effet des reproches de ma conscience. Car pour ce qui est de moi, je suis intérieurement assûré qu'aucun discours ne peut me faire tort: s'il est véritable, il est nécessairement à mon avantage; s'il est faux, ma conduite & mes mœurs le démentent. Pour vous, puisqu'on vous blâme, de m'avoir revêtu de la plus haute dignité & de m'avoir confié une affaire de la plus grande importance, examinez bien si vous aurez lieu de vous en repentir. Je ne puis, pour fixer votre confiance, faire montre des images, des triomphes, ni des consulats de mes ancêtres; mais je produirai, s'il le faut, des javelots, un étendart, des harnois, d'autres dons militaires, & sur-tout les cicatrices des blessures que j'ai reçues par-devant. Ce sont là mes images, ma noblesse; ces titres ne me sont point venus, comme à eux, par héritage; c'est moi-même qui me les suis acquis à force de travaux & de périls.

Mes discours sont sans art; peu m'importe, la vertu se fait assez connoître par elle-même: c'est à eux que l'art est nécessaire, pour pallier la turpitude de leurs actions par les prestiges de l'éloquence. Je n'ai pas non plus étudié les lettres grecques; je m'en suis peu soucié, vu qu'elles n'ont pas servi à rendre meilleurs ceux mêmes qui les ont enseignées (26). *Mais ce qui est bien plus utile à l'État, j'ai appris à frapper l'ennemi, à exercer les garnisons, à ne craindre que l'infamie, à souffrir également le froid & le chaud, à coucher par terre, à supporter en même temps la disette &*

& laborem tolerare. His ego præceptis milites hortabor : neque illos arctè colam, me opulenter; neque gloriam meam laborem illorum faciam. Hoc est utile, hoc civile imperium : namque, quum tute per mollitiem agas, exercitum supplicio cogere; hoc est dominum, non imperatorem, esse. Hæc atque talia, majores vestri, faciundo, seque remque publicam celebravêre. Quîs Nobilitas freta, ipsa dissimilis moribus, nos, illorum æmulos, contemnit; & omnîs honores, non ex merito, sed quasi debitos, à vobis repetit. Ceterum, homines superbissumi procul errant. Majores eorum omnia quæ licebat illis reliquêre; divitias, imagines, memoriam sui præclaram : virtutem non reliquêre, neque poterant; ea sola neque datur dono neque accipitur.

Sordidum me & incultis moribus aiunt : quia parum scitè convivium exorno; neque histrionem ullum, neque pluris pretii coquum quam villicum habeo. Quæ mihi lubet confiteri, Quirites : nam & ex parente meo & ex aliis sanctis viris ita accepi, munditias mulieribus, viris laborem convenire; omnibusque bonis oportere plus gloriæ quam divitiarum esse; arma, non suppellectilem, decori esse. Quin ergo, quod juvat, quod carum æstumant, id semper faciant? ament, potent; ubi adolescentiam

la fatigue. Voilà les instructions que je donnerai aux soldats : je ne les tiendrai pas à l'étroit, tandis que je serai dans l'opulence ; & je ne m'approprierai point la gloire de leurs travaux. Voilà comme on sert l'État, & de quelle manière on commande des citoyens : car vivre dans la mollesse, & ne contenir l'armée que par des châtiments, c'est en être le tyran, & non le Général. C'est en agissant d'après ces principes, que vos ancêtres ont immortalisé leur nom & la gloire de la république. Fondée sur cette gloire même, la Noblesse, qui leur ressemble si peu, nous méprise, nous qui marchons sur leurs traces ; & elle exige de vous toutes les dignités, non comme la récompense du mérite, mais comme un bien qui lui est dû. Au reste, ces hommes, aveuglés par l'excès de leur orgœuil, sont dans l'erreur. Leurs ancêtres leur ont laissé ce qu'ils ont pu ; des richesses, des images, la gloire éclatante de leur nom : mais ils ne leur ont laissé ni pu laisser la vertu ; c'est la seule chose qu'on ne donne & qu'on ne reçoit point.

Ils me traitent d'homme mesquin & grossier : parce que j'entends mal l'ordonnance d'un repas ; & que je n'ai ni comédien à mes gages, ni cuisinier qui m'ait plus coûté que l'esclave qui cultive mon champ. C'est avec plaisir, Romains, que je vous en fais l'aveu : car mon père & d'autres personnes respectables m'ont appris, que les afféteries sont le partage des femmes, & le travail celui des hommes ; qu'il faut aux gens de bien plus de gloire que de richesses ; que ce sont leurs armes, & non leurs meubles, qui font leur véritable parure. Qui empêche donc ces nobles de faire toujours ce qui flatte leur goût, ce dont ils font tant de cas ? qu'ils se livrent aux plaisirs de l'amour, de la table ; qu'ils passent leur vieillesse comme leurs premières

habuêre, ibi senectutem agant, in conviviis, dediti ventri & turpissumæ parti corporis; sudorem, pulverem, & alia talia relinquant nobis, quibus illa epulis jucundiora sunt. Verum non ita est. Nam ubi se flagitiis dedecoravêre turpissumi viri, bonorum præmia ereptum eunt: ita, injustissumè luxuria & ignavia, pessumæ artes, illis qui coluêre eas nihil officiunt; reipublicæ innoxiæ cladi sunt.

Nunc, quoniam illis, quantum mores mei, non illorum flagitia, poscebant, respondi; pauca de republicâ loquar. Primum omnium de Numidiâ bonum habete animum, Quirites. Nam quæ ad hoc tempus Jugurtham tutata sunt, omnia removistis; avaritiam, imperitiam, superbiam: dein exercitus ibi est locorum sciens, sed me Hercule! magis strenuus quam felix; nam magna pars ejus avaritiâ aut temeritate ducum attrita est. Quamobrem vos, quibus militaris ætas est, adnitimini mecum & capessite rempublicam; neque quemquam, ex calamitate aliorum aut imperatorum superbiâ, metus ceperit. Egomet in agmine, in prœlio, consultor idem & socius periculi vobiscum adero; meque vosque in omnibus rebus juxta geram. Et profectò, diis juvantibus, omnia matura sunt; victoria, præda, laus: quæ si dubia aut procul essent, tamen omnîs bonos reipublicæ subvenire de-

années, dans les festins, livrés à la bonne chère & à la volupté la plus honteuse ; pour les sueurs, la poussière, & les autres fatigues, qu'ils nous les laissent, à nous qui en sommes plus flattés que de leurs délices. Mais ils n'ont garde. Après s'être déshonorés par leurs débauches, ces infâmes viennent encore enlever les récompenses dues aux gens de bien : ainsi, par une injustice extrême, le luxe & la lâcheté, vices détestables, ne nuisent point à ceux qui s'y sont livrés, & causent la ruine de la république qui n'en est pas coupable.

Après leur avoir répondu selon mon caractère, & non comme le demandoient leurs dérèglements, je vas maintenant vous dire un mot des affaires de l'État. Je vous préviens d'abord, Romains, d'avoir bonne espérance sur ce qui regarde la Numidie. En effet, tout ce qui a soutenu Jugurtha jusqu'à ce jour, vous l'avez écarté ; je veux dire l'avarice, l'incapacité, l'orgœuil : il y a d'ailleurs sur les lieux une armée qui connoît bien le pays, mais qui en vérité a plus de bravoure que de bonheur ; car il en a péri une bonne partie par l'avarice ou par la témérité de ses Généraux. Vous donc, qui êtes en âge de porter les armes, unissez vos efforts aux miens & prenez avec zèle les intérêts de la république ; ne vous alarmez ni du malheur des autres ni de l'orgœuil de ceux qui ont commandé. Dans la marche, dans l'action, je serai présent en personne, & pour vous conduire & pour partager vos périls ; ma règle sera la même en toute circonstance pour moi & pour vous. J'ajoûte que, grâces aux dieux, tout est au point de maturité ; victoire, butin, honneur : & quand ces avantages seroient incertains ou éloignés, il est du devoir de tous

cet. Etenim nemo ignaviâ immortalis factus est : neque quisquam parens liberis, uti æterni forent, optavit ; magis, ut boni honestique vitam exigerent. Plura dicerem, Quirites, si timidis virtutem verba adderent ; nam strenuis abundè dictum puto.

LXXXIV. Hujuscemodi oratione habitâ, Marius, postquam plebis animos arrectos videt, properè commeatu, stipendio, armis, aliisque utilibus navîs onerat ; cum his Aulum Manlium legatum proficisci jubet. Ipse interea milites scribere, non more majorum, neque ex classibus, sed uti cujusque lubido erat, capite censos plerosque. Id factum alii inopiâ bonorum ; alii, per ambitionem consulis, memorabant : quod ab eo genere celebratus auctusque erat ; & homini potentiam quærenti egentissumus quisque opportunissumus, cui neque sua curæ (quippe quæ nullæ sunt), & omnia cum pretio honesta videntur. Igitur Marius, cum aliquanto majore numero quam decretum erat, in Africam profectus, paucis diebus Uticam advehitur. Exercitus ei traditur à Publio Rutilio legato : nam Metellus conspectum Marii fugerat, ne videret ea quæ audita animus tolerare nequiverat.

les gens de bien de secourir la république. Car jamais la lâcheté n'a sauvé personne de la mort : & jamais un père n'a souhaité que ses enfants vécussent toujours, mais il a plutôt désiré qu'ils vécussent avec probité & avec honneur. J'en dirois davantage, Romains, si des discours inspiroient de la valeur aux âmes timides ; car pour les gens de cœur, j'en ai dit assez.

LXXXIV. Après cette harangue, Marius, voyant le peuple plein d'ardeur, se hâta de faire porter sur ses vaisseaux des vivres, de l'argent, des armes, & les autres provisions convenables, & les fit partir sous les ordres d'Aulus Manlius, son lieutenant. Pour lui, il fit ses levées, non dans les classes qui, suivant l'usage de nos pères, devoient les fournir, mais selon que chacun se présentoit volontairement, de sorte que la plupart étoient de ceux qui n'étoient comptés dans l'État que pour le nombre (27). Les uns disoient qu'il avoit pris ce parti faute de mieux; & les autres, par ambition : parce que c'étoit à cette sorte de gens qu'il devoit sa célébrité & son élévation; & qu'à un homme qui songe à se rendre puissant, personne ne convient mieux que les plus pauvres, qui, dénués de tout, n'ont rien qui les inquiète, & qui jugent honnête tout ce qui leur est utile. Marius partit donc pour l'Afrique avec quelques troupes de plus que ne portoit le décret, & aborda en peu de jours à Utique. Le commandement de l'armée lui fut remis par le lieutenant Publius Rutilius : car Métellus avoit évité la présence de Marius, pour ne pas voir de ses ieux ce dont le simple récit lui avoit été insupportable.

LXXXV. Sed consul, expletis legionibus cohortibusque auxiliariis, in agrum fertilem & prædâ onustum proficiscitur; omnia ibi capta militibus donat: dein castella & oppida naturâ & viris parum munita adgreditur; prælia multa, ceterum levia, alia aliis locis facere. Interim novi milites sine metu pugnæ adesse: videre fugientîs capi aut occîdi; fortissumum quemque tutissumum; armis libertatem, patriam, parentesque, & alia omnia tegi, gloriam atque divitias quæri. Sic, brevi spatio novi veteresque coaluêre, & virtus omnium æqualis facta.

At reges, ubi de adventu Marii cognoverunt, diversi in locos difficilîs abeunt: ita Jugurthæ placuerat, speranti mox effusos hostîs invadi posse, romanos, sicuti plerosque, remoto metu, laxiùs licentiùsque futuros.

LXXXVI. Metellus interea, Romam profectus, contra spem suam lætissumis animis excipitur; plebi Patribusque, postquam invidia decesserat, juxta carus.

Sed Marius impigrè prudenterque suorum & hostium res pariter attendere, cognoscere quid boni utrisque aut contra esset, explora-

LXXXV. Le conſul, après avoir complété les légions & les cohortes auxiliaires, ſe porta dans une contrée abondante & où il y avoit un grand butin à faire ; tout ce qu'on y prit, il l'abandonna aux ſoldats : il attaqua enſuite des forteresſes & des villes peu conſidérables par leur aſſiète & par leurs garniſons, & livra en différents endroits pluſieurs combats, mais de peu de conſéquence. Par là les nouveaux ſoldats s'accoutumoient à en venir aux mains ſans crainte : ils voyoient que les fuyards étoient pris ou tués ; que les plus braves ſont ceux qui ont le moins à craindre ; que c'eſt par les armes que l'on met à couvert la liberté, la patrie, ſa famille, & tous les autres biens, & qu'elles ſont la ſource de la gloire & des richeſſes. Ainſi en peu de temps les nouveaux ſoldats & les anciens ne firent plus qu'un corps, & la valeur fut égale entre eux.

Pour les rois, dès qu'ils ſurent l'arrivée de Marius, ils ſe retirèrent, chacun de leur côté, dans des poſtes de difficile accès : ce fut par le conſeil de Jugurtha, dans l'eſpérance qu'il pourroit bientôt ſurprendre les ennemis diſperſés, & que les romains, ainſi que la plupart des autres nations, ne manqueroient pas de tomber de la ſécurité dans le relâchement & dans la licence.

LXXXVI. Métellus cependant, qui étoit parti pour Rome, y fut reçu contre ſon attente avec les plus grandes démonſtrations de joie ; & lorſque l'envie fut diſſipée, il fut également chéri du peuple & du Sénat.

Pour Marius, il veilloit avec aſſiduité & avec ſageſſe ſur ce qui concernoit l'état de ſes troupes & de celles des ennemis, examinoit ce qui pou-

re itinera regum, consilia & insidias eorum antevenire, nihil apud ſe remiſſum neque apud illos tutum pati. Itaque & gætulos & Jugurtham, ex ſociis noſtris prædas agentes, ſæpe adgreſſus in itinere fuderat, ipſumque regem, haud procul ab oppido Cirtâ, armis exuerat. Quæ poſtquam glorioſa modo, neque belli patrandi copiam cognovit; ſtatuit urbîs, quæ viris aut loco pro hoſtibus & advorsùm ſe opportuniſſumæ erant, singulas circumvenire: ita Jugurtham aut præsidiis nudatum iri, si ea pateretur, aut prœlio certaturum; nam Bocchus nuncios ſæpe ad eum miſerat, velle populi romani amicitiam, ne quid ab ſe hoſtile timeret. Id simulaveritne quo improviſus gravior accederet, an mobilitate ingenii pacem atque bellum mutare ſolitus, parum exploratum eſt.

LXXXVII. Sed conſul, uti ſtatuerat, oppida caſtellaque munita adire; partim vi, alia metu aut præmia oſtentando avertere ab hoſtibus. Ac primo mediocria gerebat, exiſtumans Jugurtham, ob ſuos tutandos, in manus venturum: ſed ubi illum procul abeſſe

voit être avantageux ou préjudiciable aux unes & aux autres, obfervoit les marches des rois; prèvenoit leurs deffeins & leurs ftratagêmes, & tenoit continuellement fon armée en haleine & les ennemis en alarme. Ayant ainfi attaqué plufieurs fois les gétules & Jugurtha lorfqu'ils venoient piller nos alliés, il les avoit battus, & avoit même forcé ce roi, prefque aux portes de Cirta, d'abandonner fes armes. Mais voyant que ces expéditions, quoique glorieufes, ne pouvoient terminer la guerre, il réfolut d'affiéger fucceffivement toutes les places qui, par leurs garnifons ou par leur fituation, pouvoient favorifer les ennemis ou nuire aux romains: il efpéroit ou d'enlever ainfi à Jugurtha toutes fes forces, s'il le laiffoit faire, ou de l'engager enfin à une bataille; car Bocchus de fon côté avoit fait affûrer plufieurs fois Marius, qu'il défiroit l'amitié du peuple romain, & qu'il n'y avoit à craindre de fa part aucune hoftilité. Étoit-ce une feinte afin de nous furprendre avec plus d'avantage, ou un effet de cette légèreté naturelle qui le portoit tantôt à la paix tantôt à la guerre? c'eft un point qui n'eft pas bien éclairci.

LXXXVII. Mais le conful, perfévérant dans fon projet, fe préfentoit devant les villes & les fortereffes, & les enlevoit aux ennemis, les unes de vive force, les autres par la terreur de fes armes ou par l'appât de fes promeffes. Il s'en tint d'abord à des entreprifes peu confidérables, comptant que Jugurtha, pour défendre fes fujets, en viendroit à une action: mais ayant fu qu'il étoit loin & qu'il avoit d'autres occupations,

& aliis negotiis intentum accepit, majora & magis aspera adgredi tempus visum est.

Erat inter ingentîs solitudines oppidum magnum atque valens, nomine Capsa, *cujus conditor Hercules libys memorabatur. Ejus cives, apud Jugurtham immunes, levi imperio, & ob ea fidelissumi habebantur. Muniti advorsùm hostîs, non mœnibus modo & armis atque viris, verum etiam multo magis locorum asperitate: nam, præter oppido propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquæ, infesta serpentibus; quarum vis, sicuti omnium ferarum, inopiâ cibi acrior; ad hoc, natura serpentium, ipsa perniciosa, siti magis quam aliâ re accenditur.*

Ejus potiundi Marium maxuma cupido invaserat, quum propter usum belli, tum quia res aspera videbatur: & Metellus oppidum Thalam magnâ gloriâ ceperat, haud dissimiliter situm munitumque; nisi quod apud Thalam, non longè à mœnibus, aliquot fontes erant; capsenses unâ modo, atque eâ intra oppidum, jugi aquâ, ceterâ pluviâ utebantur. Id ibique, & in omni Africâ quæ procul à mari incultiùs agebat, eo faciliùs tolerabatur; quia numidæ plerumque lacte &

il jugea qu'il étoit temps de ſonger à des entrepriſes plus importantes & plus difficiles.

Dans de vaſtes déſerts étoit une grande & forte place, nommée *Capſa*, dont Hercule le libyen étoit réputé le fondateur (28). Les habitants de cette ville jouïſſoient ſous Jugurtha de quelques immunités, étoient traités doucement, & paſſoient en conſéquence pour lui être très-fidèlement attachés. Ils étoient à couvert de toute hoſtilité, non-ſeulement par leurs fortifications, par leur proviſion d'armes, & par le nombre de leurs combattants, mais encore plus par la difficulté de l'accès : car, à la réſerve des environs de la ville, le reſte eſt un vaſte déſert, inculte, ſans eau, infeſté par des ſerpents, dont la rage, comme celle de toutes les bêtes féroces, s'accroît par le défaut de nourriture; d'ailleurs, naturellement malfeſants, rien ne les rend plus furieux que les ardeurs de la ſoif.

Marius s'étoit mis fortement dans l'eſprit de ſe rendre maître de cette place, tant à cauſe de ſon importance pour la guerre, que de la difficulté de l'entrepriſe : & il étoit ſur-tout animé par l'exemple de Métellus, qui s'étoit couvert de gloire en forçant Thala, dont la ſituation & les forces étoient les mêmes; ſi ce n'eſt qu'il y avoit quelques ſources près des murs de Thala; au lieu qu'à la réſerve d'une ſeule fontaine, qui étoit même dans la ville, les habitants de Capſa n'uſoient d'ailleurs que des eaux de pluie. C'étoit une incommodité d'autant plus ſupportable dans cet endroit, & dans toute la partie de l'Afrique qui eſt la plus éloignée de la mer & la moins cultivée; que les numides ne vivoient communé-

ferinâ carne vescebantur, & neque salem neque alia gulæ irritamenta quærebant: cibus illis adversùm famem & sitim, non lubidini neque luxuriæ, erat.

LXXXVIII. Igitur consul, omnibus exploratis, credo diis fretus, (nam contra tantas difficultates consilio satis providere non poterat; quippe etiam frumenti inopiâ tentabatur, quod numidæ pabulo pecoris magis quam arvo student, & quodcumque natum fuerat jussu regis in loca munita contulerant; ager autem aridus & frugum vacuus eâ tempestate, nam æstatis extremum erat), tamen pro rei copiâ satis providenter exornat. Pecus omne, quod superioribus diebus præda fuerat, equitibus auxiliariis agendum attribuit; Aulum Manlium legatum cum cohortibus expeditis ad oppidum Laris, ubi stipendium & commeatum locaverat, ire jubet; dicitque se prædabundum post paucos dies eodem venturum. Sic incepto suo occultato, pergit ad flumen Tanam.

LXXXIX. Ceterum in itinere quotidie pecus exercitui, per centurias, item turmas, æqualiter distribuerat, & ex coriis utres uti fierent curabat; simul & inopiam frumenti lenire, & ignaris omnibus parare quæ mox usui forent: denique sexto die, quum ad flu-

ment que de lait & de la chair des bêtes ſauvages, ſans ſel ni aucune eſpèce de ragoût : ils ne prenoient des aliments que pour remédier à la faim & à la ſoif, & non pour aſſouvir l'intempérance ou flatter la ſenſualité.

LXXXVIII. Le conſul donc, après avoir tout obſervé, protégé, je crois, par les dieux, (en effet avec toute la prudence imaginable, il ne lui étoit pas poſſible de ſe prémunir ſuffiſamment contre de ſi grands obſtacles ; car il manquoit même de bled, parce que les numides aiment à avoir plus de terres en pâturage qu'en labour, que par ordre du roi ils avoient déja tranſporté toute la récolte dans les places fortes ; & que d'ailleurs, comme on étoit à la fin de l'été, la campagne étoit aride & dépouillée de toutes ſortes de fruits), le conſul, dis-je, prit cependant, pour les conjonctures, des meſures aſſez ſages. Il charge la cavalerie auxiliaire de la conduite du bétail qu'on avoit enlevé les jours précédents ; il ordonne à ſon lieutenant Aulus Manlius de ſe rendre, avec les cohortes armées à la légère, à Laris, où il avoit dépoſé la caiſſe militaire & ſes proviſions de vivres ; & fait entendre qu'il viendra le joindre ſous peu de jours, tout en butinant. Tenant ainſi ſon deſſein caché, il prend ſa route vers le fleuve Tana.

LXXXIX. Au reſte dans cette marche il avoit ordonné pour chaque jour une diſtribution égale de bétail dans les centuries & les eſcadrons, & feſoit faire des outres avec les cuirs qui en reſtoient ; de ſorte qu'en ſupléant ainſi au manque de bled, il préparoit encore, ſans que l'on s'en doutât, des vaiſſeaux dont on alloit avoir beſoin :

men ventum est, maxuma vis utrium effecta. Ibi castris levi munimento positis, milites cibum capere, atque uti simul cum occasu solis egrederentur paratos esse jubet, omnibus sarcinis abjectis aquâ modo seque & jumenta onerare. Dein, postquam tempus visum, castris egreditur, noctemque totam itinere facto consedit : idem proxumâ facit : tertiâ, multo ante lucis adventum, pervenit in locum tumulosum, ab Capsâ non ampliùs duûm millium intervallo ; ibique, quam occultissumè potest, cum omnibus copiis opperitur.

Sed, ubi dies cœpit, & numidæ, nihil hostile metuentes, multi oppido egressi, repentè omnem equitatum, & cum his velocissumos pedites, cursu tendere ad Capsam & portas obsidere jubet ; deinde ipse intentus properè sequi, neque milites prædari sinere. Quæ postquam oppidani cognovêre ; res trepidæ, metus ingens, malum improvisum, ad hoc pars civium extra mœnia in hostium potestate, coegêre uti deditionem facerent. Ceterum oppidum incensum ; numidæ puberes interfecti, alii omnes venumdati, præda militibus divisa. Id facinus, contra jus belli, non avaritiâ neque scelere consulis admissum : sed quia locus Jugurthæ opportunus, nobis aditu difficilis ; genus hominum

& enfin le sixième jour, qu'on arriva au fleuve, il s'en trouva beaucoup de faits. Le consul y ayant assis son camp légèrement fortifié, ordonne aux soldats de prendre de la nourriture, de se tenir prêts à partir précisément au coucher du soleil, de laisser tout leur bagage, & de ne charger que d'eau eux & les bêtes de somme. L'heure venue, il sort du camp, marche toute la nuit, & s'arrête au jour : il fait la même chose la nuit suivante : la troisième il arrive, long-temps avant le jour, en un lieu couvert par des éminences, qui n'étoit qu'à deux milles de Capsa ; & là il attend, avec toutes ses troupes, le plus secrètement qu'il est possible.

Mais, à la pointe du jour, les numides, qui croyoient n'avoir rien à craindre de l'ennemi, étant sortis de la ville en grand nombre, tout-à-coup Marius détache toute sa cavalerie & les plus agiles de son infanterie, avec ordre de gagner promtement Capsa & de se saisir des portes ; il les suit lui-même de près en ordre de bataille, sans permettre aux soldats de s'amuser au pillage. Dès que ceux du dedans en eurent connoissance, le trouble, l'épouvante, la surprise, le malheur d'une partie des leurs tombés hors des murs au pouvoir des ennemis, les forcèrent à se rendre. Après cela la ville fut brûlée ; on massacra ceux des numides qui étoient en âge de porter les armes, on vendit tous les autres, & le butin fut partagé entre les soldats. Cette rigueur, contraire aux loix de la guerre, ne vint ni de l'avarice ni de la cruauté du consul (29) : mais la place étoit pour Jugurtha d'un grand avantage, & pour nous d'un accès trop difficile : d'ailleurs on avoit affaire

mobile, infidum, ante neque beneficio neque metu coërcitum.

XC. Poſtquam tantam rem Marius sine ullo ſuorum incommodo patravit, magnus & clarus antea, major atque clarior haberi cœpit : omnia non bene conſulta in virtutem trahebantur ; milites, modeſto imperio habiti simul & locupletes, ad cœlum ferre ; numidæ magis quam mortalem timere ; poſtremo omnes ſocii atque hoſtes credere, illi aut mentem divinam eſſe, aut deorum nutu cuncta portendi.

Sed conſul, ubi ea res bene evenit, ad alia oppida pergit : pauca, repugnantibus numidis, capit : plura, deſerta propter capſensium miſerias, igni corrumpit : luctu atque cæde omnia complentur. Denique multis locis potitus, ac pleriſque exercitu incruento, aliam rem adgreditur, non eâdem aſperitate quâ capſensium, ceterum haud ſecùs difficilem.

Namque haud longè à flumine Muluchâ, quod Jugurthæ Bocchique regnum disjungebat, erat inter ceteram planitiem mons ſaxeus, mediocri caſtello, ſatis patens, in immenſum editus, uno peranguſto aditu relicto ; nam omnis naturâ, velut opere atque conſul-

à une nation inconſtante, perfide, & qui juſques-là n'avoit été retenue ni par les bienfaits ni par la crainte.

XC. Après un ſuccès ſi important ſans aucune perte des ſiens, Marius, déja grand & eſtimé, parut encore plus grand & plus illuſtre : ſes démarches les moins meſurées étoient attribuées à la ſupériorité de ſon génie (30); ſes ſoldats, traités avec bonté & enrichis ſous ſes drapeaux, l'èlevoient juſqu'au ciel; les numides le redoutoient comme un être au deſſus de l'humanité; en un mot, alliés & ennemis, tous croyoient, ou que ſon âme avoit quelque choſe de divin, ou que les dieux lui révéloient le ſecret de tous les évènements.

Le conſul, ayant ſi bien réuſſi, marche vers d'autres villes : quelques-unes, malgré la réſiſtance des numides, ſont forcées; pluſieurs, que l'exemple du déſaſtre de Capſa a fait abandonner, ſont réduites en cendres : tout eſt rempli de déſolation & de carnage. Enfin après avoir réduit bien des places, & la plupart ſans qu'il en coûtât du ſang à ſon armée, il forme un nouveau projet, dont l'exécution, quoiqu'il n'y eût pas les mêmes obſtacles qu'à Capſa, n'avoit pas d'ailleurs moins de difficulté.

Non loin du fleuve Mulucha, qui ſéparoit les États de Jugurtha & de Bocchus, s'èlevoit, au milieu d'une plaine, un rocher d'une étendue aſſez conſidérable & d'une hauteur immenſe, au haut duquel étoit un château médiocre, où l'on ne pouvoit aborder que par un paſſage fort étroit; car ce rocher étoit naturellement auſſi eſcarpé de toute part, que s'il avoit été taillé de main

to, præceps. Quem locum Marius, quod ibi regis thesauri erant, summâ vi capere intendit. Sed ea res forte quam consilio meliùs gesta: nam castello virorum atque armorum satis magna vis & frumenti & fons aquæ; aggeribus turribusque & aliis machinationibus locus importunus; iter castellanorum angustum admodum, utrimque præcisum. Vineæ cum ingenti periculo frustra agebantur: nam quum eæ paullo processerant, igni aut lapidibus corrumpebantur; milites neque pro opere consistere propter iniquitatem loci, neque inter vineas sine periculo administrare; optumus quisque cadere aut sauciari, ceteris metus augeri.

XCI. At Marius, multis diebus & laboribus consumtis, anxius trahere cum animo suo omitteretne inceptum, quoniam frustra erat, an Fortunam opperiretur, quâ sæpe prosperè usus fuerat. Quæ quum multos dies noctesque æstuans agitaret, forte quidam Ligus, ex cohortibus auxiliariis miles gregarius, castris aquatum egressus, haud procul ab latere castelli quod advorsum prœliantibus erat, animadvertit inter saxa repentes cochleas: quarum quum unam atque alteram dein plures peteret, studio legundi paullatim propè ad summum montis egressus est; ubi postquam solitudinem intellexit, more humani ingenii,

d'homme

d'homme & à deſſein. Comme les tréſors du roi y étoient, Marius fit les plus grands efforts pour s'en rendre maître. Mais le haſard eut plus de part au ſuccès que la prudence : car la place étoit bien pourvue d'hommes, d'armes, & de bled, & avoit une ſource d'eau vive; le terrain étoit inacceſſible aux tranchées, aux tours, & aux autres machines; l'avenue du château étoit fort étroite & bordée de précipices. On n'approchoit les galeries qu'avec beaucoup de péril, & c'étoit inutilement : car dès qu'elles étoient un peu avancées, elles étoient auſſi-tôt brûlées ou écraſées par des pierres ; les ſoldats ne pouvoient tenir ferme ſur les travaux, à cauſe du déſavantage du terrain, ni travailler ſans danger ſous les galeries; les plus braves y étoient tués ou bleſſés, & l'épouvante des autres redoubloit.

XCI. Cependant Marius, après bien du temps & des peines perdues, délibéroit en lui-même avec inquiétude, s'il abandonneroit cette entrepriſe, qui ne réuſſiſſoit point, ou s'il ſe repoſeroit ſur la Fortune, qui lui avoit ſouvent été favorable. Il avoit déja paſſé pluſieurs jours & pluſieurs nuits dans cette cruelle perplexité, lorſqu'il arriva qu'un ſimple ſoldat ligurien de l'une des cohortes auxiliaires, étant ſorti du camp pour aller chercher de l'eau, apperçut vers l'endroit du château oppoſé à l'attaque, des eſcargots qui ſe traînoient entre les pierres : après en avoir ramaſſé un, puis un ſecond, & enſuite davantage, l'envie de choiſir le conduiſit inſenſiblement preſque au haut de la montagne; & quand il eut obſervé que ce côté étoit déſert, il ſe livra à la curioſité ordinaire de l'eſprit humain,

cupido ignara visundi invadit. Et forte in eo loco grandis ilex coaluerat inter saxa, paullulum modo prona, dein flexa atque aucta in altitudinem, quo cuncta gignentium natura fert : cujus ramis modo, modo eminentibus saxis nisus ligus, castelli planitiem perscribit, quod cuncti numidæ intenti prœliantibus aderant. Exploratis omnibus quæ mox usui fore ducebat, eodem regreditur, non temerè ut ascenderat, sed tentans omnia & circumspiciens.

Itaque Marium properè adit, acta edocet, hortatur ab ea parte quâ ipse descenderat castellum tentet, pollicetur sese itineris periculique ducem. Marius cum ligure, promissa ejus cognitum, ex præsentibus misit; quorum uti cujusque ingenium erat, ita rem difficilem aut facilem renunciavêre. Consulis animus tamen paullulum arrectus : itaque ex copiâ tubicinum & cornicinum, quinque numero quam velocissumos delegit, & cum his, præsidio qui forent quatuor centuriones; omnîsque liguri parere jubet, & ei negotio proxumum diem constituit.

XCII. Sed ubi ex præcepto tempus visum, paratis compositisque omnibus, ad locum

d'examiner ce qu'on ne connoît point. Il y avoit par hasard en ce lieu un grand chêne qui avoit pris racine entre les rochers, & dont le tronc, un peu courbé par le bas, s'èlevoit ensuite en hauteur, suivant la direction que donne la nature à toutes ses productions : le ligurien, s'aidant tantôt des branches de cet arbre & tantôt des pointes saillantes du roc, reconnoît à son aise la plate-forme du château, parce que tous les numides étoient occupés du côté de l'attaque. Après avoir remarqué tout ce dont il juge que l'on pourra bientôt faire usage, il reprend ensuite le même chemin, non pas inconsidérément comme il étoit monté, mais en fesant toutes les épreuves possibles & toutes les observations qui sont à sa portée.

Il va donc sur le champ trouver Marius, lui rend compte de ce qu'il a fait, l'exhorte à tenter la réduction de la forteresse par l'endroit d'où il venoit de descendre, & offre de diriger la marche & de partager le péril. Marius envoya, avec le ligurien, quelques-uns de ceux qui se trouvèrent présents, pour juger des espérances qu'il donnoit ; mais ils représentèrent la chose ou comme difficile ou comme aisée, chacun selon sa manière de voir. Le consul néanmoins y prit quelque confiance : il choisit donc, entre tous ceux qui sonnoient de la trompette & du cor, cinq des plus agiles, & quatre centurions pour soutenir l'entreprise ; il leur ordonne à tous d'obéir au ligurien, & fixe le lendemain pour l'exécution.

XCII. A l'heure marquée, après s'être pourvu de tout ce qui étoit néceffaire, le soldat se rend

pergit. Ceterum illi qui centuriis præerant, prædocti ab duce, arma ornatumque mutaverant: capite atque pedibus nudis, uti prospectus nisusque per saxa faciliùs foret; super terga gladii & scuta, verum ea numidica ex coriis, ponderis gratiâ simul & offensa quo leniùs streperent. Igitur prægrediens ligus, saxa, & si quæ vetustate radices eminebant, laqueis vinciebat, quibus allevati milites faciliùs adscenderent: interdum timidos insolentiâ itineris levare manu: ubi paullo asperior adscensus erat, singulos præ se inermos mittere, dein ipse cum illorum armis sequi: quæ dubia nisui videbantur potissumum tentare; ac sæpius eadem adscendens ac descendens, dein statim digrediens, ceteris audaciam addere. Igitur diu multumque fatigati, tandem in castellum perveniunt, desertum ab eâ parte, quod omnes, sicut aliis diebus, advorsùm hostes aderant.

Marius, ubi ex nunciis quæ ligus egerat cognovit, quanquam toto die intentos prælio numidas habuerat, tum vero cohortatus milites & ipse extra vineas egressus, testudine actâ succedere, & simul hostem tormentis sagittariisque & funditoribus eminùs terrere. At numidæ, sæpe antea vineis romanorum sub-

à l'endroit désigné. Du reste les centurions, sur l'avis de leur guide, avoient changé d'armes & d'habillement : ils avoient la tête & les pieds nuds, afin de voir plus librement & de grimper plus aisément sur les rochers ; ils portoient sur le dos leurs épées & leurs boucliers, mais boucliers de cuir à la numide, afin qu'ils pesassent moins & qu'ils fissent moins de bruit quand ils seroient heurtés. Le ligurien se met donc à la tête de la troupe, & attache, aux pointes des rochers & aux vieilles racines qui avançoient en dehors, des cordes à nœuds coulants, pour aider les soldats à monter : ceux qui s'effraient à la vue d'un chemin si étrange, il leur donne la main : aux endroits les plus difficiles à monter, il les fait tous passer devant lui sans leurs armes, & s'en charge lui-même à leur suite : si un pas semble périlleux, c'est lui qui veut en faire l'essai ; il monte, il descend plusieurs fois, puis sans perdre de temps il se retire à l'écart pour animer les autres. Enfin à force de temps & de peines, la troupe arrive jusqu'au château, qui étoit abandonné de ce côté-là, parce que tout le monde, comme à l'ordinaire, étoit occupé du côté de l'attaque.

Lorsque Marius eut nouvelle du succès du ligurien, quoiqu'il n'eût point cessé tout le jour de tenir les numides en alarme, il anime de nouveau ses soldats, sort lui-même de dessous les galeries, fait avancer ses troupes couvertes de leurs boucliers en tortue, & ordonne que les machines, les archers, & les frondeurs inquiètent de loin l'ennemi par leurs décharges. Mais les numides, ayant déja détruit ou brûlé plusieurs fois les ga-

versis, item incensis, non castelli mœnibus sese tutabantur; sed pro muro dies noctesque agitare, maledicere romanis, ac Mario vecordiam objectare, militibus nostris Jugurthæ servitium minari, secundis rebus feroces esse.

Interim romanis omnibus hostibusque prœlio intentis, magnâ vi utrimque, pro gloriâ atque imperio his, illis pro salute certantibus, repentè à tergo signa canere: ac primo mulieres & pueri, qui visum processerant, fugere; deinde uti quisque muro proxumus erat; postremo cuncti, armati inermesque. Quod ubi accidit, eo acriùs romani instare, fundere, ac plerosque tantummodo sauciare, dein super occisorum corpora vadere, avidi gloriæ certantes murum petere; neque quemquam omnium præda morari. Sic forte correcta Marii temeritas gloriam ex culpâ invenit.

XCIII. Ceterum, dum ea res geritur, L. Sulla quæstor cum magno equitatu in castra venit, qui, uti ex Latio & à sociis exercitum cogeret, Romæ relictus erat. Sed quoniam nos tanti viri res admonuit, idoneum visum est de naturâ cultuque ejus paucis dicere: neque enim alio loco de Sullæ rebus dicturi sumus; & L. Sisenna, optumè & diligentissumè omnium qui eas res dixêre persequutus, parum mihi libero ore locutus videtur.

Igitur Sulla gentis patriciæ nobilis fuit, fa-

leries des romains, ne daignoient pas ſe mettre à couvert dans l'enceinte de leurs murs ; ils étoient jour & nuit devant leurs remparts, inſultoient les romains, reprochoient à Marius la folie de ſon entrepriſe, menaçoient nos ſoldats des chaînes de Jugurtha, & uſoient très-inſolemment de leur proſpérité.

Tandis que les romains & les ennemis ſe battent avec chaleur, les uns pour la gloire & pour l'accroiſſement de leur empire, les autres pour leur propre défenſe, tout-à-coup les trompettes ſe font entendre par derrière : on voit fuir d'abord les femmes & les enfants, qui étoient venus par curioſité, enſuite ceux qui ſont les plus proches des murs, & à la fin tous les autres, armés ou non armés. Dans ce déſordre, les romains les pouſſent, les renverſent, ſe contentent d'en bleſſer un grand nombre ſans les achever, paſſent ſur les morts, ſe diſputent à l'envi la gloire de monter ſur le rempart ; l'idée du pillage n'arrête aucun d'eux. Ainſi le haſard, réparant la témérité de Marius, tourna ſa faute même au profit de ſa gloire.

XCIII. Au reſte, pendant cette attaque, arrive au camp, avec une nombreuſe cavalerie, le quéſteur L. Sylla, qui avoit été laiſſé à Rome pour lever ce corps d'armée dans le Latium & chez les alliés. Mais puiſque la circonſtance nous a donné occaſion de parler d'un ſi grand homme, il me paroît à propos de dire un mot de ſon caractère & de ſes mœurs : d'autant que je n'aurai point d'autre occaſion de parler de lui, & que L. Siſenna, le meilleur & le plus exact de ſes hiſtoriens, ne me ſemble pas s'être expliqué aſſez librement.

Sylla étoit d'une maiſon patricienne diſtin-

miliâ propè jam exſtinctâ majorum ignaviâ; litteris græcis atque latinis juxta atque doctiſſumè eruditus, animo ingenti, cupidus voluptatum, ſed gloriæ cupidior: otio luxurioſo eſſe; tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata, nisi quod de uxore potuit honeſtiùs conſuli: facundus, callidus, & amicitiâ facilis; ad simulanda negotia altitudo ingenii incredibilis; multarum rerum, ac maxumè pecuniæ, largitor: atque illi, feliciſſumo omnium ante civilem victoriam, nunquam ſuper induſtriam fortuna fuit; multique dubitavêre, fortior an felicior eſſet: nam, poſtea quæ fecerit, incertum habeo pudeat magis an pigeat diſſerere.

XCIV. Igitur Sulla, uti ſupra dictum eſt, poſtquam in Africam atque in caſtra Marii cum equitatu venit, rudis antea & ignarus belli, ſollertiſſumus omnium in paucis tempeſtatibus factus eſt. Ad hoc, milites benignè adpellare; multis rogantibus, aliis per ſe ipſe dare beneficia; invitus accipere, ſed ea properantiùs quam æs mutuum reddere: ipſe ab nullo repetere; magis id laborare, ut illi quam plurimi deberent: joca atque ſeria cum humillumis agere: in operibus, in agmine,

guée, mais d'une branche presque oubliée de son temps par le peu de mérite de ses ancêtres; il étoit également versé dans les lettres grecques & latines, avoit l'âme grande, étoit passionné pour les plaisirs, mais encore plus pour la gloire : dans son loisir il se livroit à la dissolution ; ses affaires toutefois n'en ont jamais souffert, si ce n'est qu'il auroit pu tenir à l'égard de son épouse une conduite plus décente (31) : il étoit éloquent, rusé, ami commode ; il avoit une profondeur incroyable pour ne pas laisser pénétrer le secret de ses affaires ; il prodiguoit beaucoup de choses, & sur-tout l'argent : quoiqu'il fût le plus heureux des hommes, jamais sa capacité ne fut au-dessous de sa fortune ; & bien des gens ont douté lequel des deux étoit le plus grand, de son courage ou de son bonheur : je parle du temps qui précéda sa victoire sur ses concitoyens; car pour ce qu'il fit depuis, je serois également honteux & affligé d'avoir à m'en expliquer.

XCIV. Lors donc que Sylla arriva en Afrique & à l'armée de Marius avec la cavalerie dont j'ai parlé, il étoit encore sans expérience & sans lumières dans l'art militaire; mais il devint bientôt le plus habile de tous. D'ailleurs il étoit plein d'affabilité envers les soldats ; donnoit volontiers à ceux qui lui demandoient, & en prévenoit même d'autres ; il ne recevoit aucun bienfait qu'à regret, & avoit plus d'empressement à le rendre qu'à s'acquitter d'une dette : il n'exigeoit lui-même aucun retour ; & son plus grand soin étoit de se faire le plus de débiteurs qu'il pouvoit : il avoit des conversations plaisantes ou des entretiens sérieux, même avec

atque ad vigilias multus adeſſe : neque interim, quod ambitio prava ſolet, conſulis aut cujuſquam boni famam lædere, tantummodo neque consilio neque manu priorem alium pati, pleroſque antevenire. Quibus rebus & artibus brevi Mario militibuſque cariſſumus factus.

XCV. At Jugurtha, poſtquam oppidum Capſam, alioſque locos munitos & sibi utilîs, simul & magnam pecuniam amiſerat, ad Bocchum nuncios mittit, quam primum in Numidiam copias adduceret; prœlii faciundi tempus adeſſe. Quem ubi cunctari accepit, dubium belli atque pacis rationes trahere; rursùs, ut antea, proxumos ejus donis corrumpit, ipsique mauro pollicetur Numidiæ tertiam partem, si aut romani Africâ expulsi, aut integris ſuis finibus bellum compositum foret.

Eo præmio illectus, Bocchus cum magnâ multitudine Jugurtham accedit. Ita, amborum exercitu conjuncto, Marium jam in hiberna proficiſcentem, vix decimâ parte die reliquâ, invadunt: rati noctem, quæ jam aderat, victis sibi munimento fore, &, si viciſſent, nullo impedimento, quia locorum ſcientes erant; contra romanis utrumque caſum in tenebris difficiliorem fore.

les personnes du dernier rang : il s'occupoit avec zèle des travaux, des marches, des gardes : & ce n'étoit pas pour lui un prétexte, comme il arrive à ceux dont l'ambition est effrénée, d'attaquer la réputation du consul ou d'aucun homme de mérite ; seulement tâchoit-il que personne ne l'emportât sur lui en sagesse & en bravoure, & il l'emportoit lui-même sur le grand nombre. Aussi cette conduite & ces grandes qualités le firent-elles bientôt aimer de Marius & des soldats.

XCV. Cependant Jugurtha, après la perte de Capsa, de beaucoup d'autres places fortes & importantes, & de sommes prodigieuses, envoya prier Bocchus d'amener au plutôt ses troupes en Numidie, parce qu'il étoit temps d'en venir aux mains. Dès qu'il eut appris que ce prince temporisoit, & qu'il balançoit entre la paix & la guerre, il se mit, comme il avoit déja fait, à gagner par des présents ceux qui avoient sa confiance, & lui promit à lui-même le tiers de la Numidie, si on parvenoit à chasser les romains de l'Afrique, ou si la paix se fesoit sans aucun démembrement de ses États.

Bocchus, gagné par cette promesse, joignit Jugurtha avec une armée nombreuse. Les deux rois, après la jonction, se hâtèrent, vers la fin du jour (32), d'attaquer Marius, qui étoit en mouvement pour gagner ses quartiers d'hiver : ils se persuadoient, s'ils étoient vaincus, que la nuit qui étoit proche favoriseroit leur retraite, & s'ils étoient victorieux, qu'elle ne leur feroit rien perdre, à cause de la connoissance qu'ils avoient des lieux, au lieu qu'elle donneroit plus d'embarras aux romains dans l'un & dans l'autre cas.

Igitur simul conſul ex multis de hoſtium adventu cognovit, & ipsi hoſtes aderant: & priùs quam exercitus aut inſtrui, aut ſarcinas colligere, denique ante quam signum aut imperium ullum accipere quivit; equites mauri atque gætuli, non acie neque ullo more prœlii, ſed catervatim uti quoſque fors conglobaverat, in noſtros incurrunt. Qui omnes, trepidi improviſo metu, attamen virtutis memores, aut arma capiebant, aut capientîs alios ab hoſtibus defenſabant; pars equos aſcendere, obviam hoſtibus ire. Pugna latrocinio magis quam prœlio similis fieri: sine signis, sine ordinibus, equites, pedites permixti, cædere alios, alios obtruncare; multos contra adverſos acerrumè pugnantes ab tergo circumvenire; neque virtus neque arma ſatis tegere, quod hoſtes numero plures & undique circumfusi erant: denique romani veteres, novique, & ob ea ſcientes belli si quos locus aut caſus conjunxerat, orbes facere; atque ita ab omnibus partibus simul tecti & inſtructi, hoſtium vim ſuſtentabant.

Neque in eo tàmque aſpero negotio Marius territus aut magis quam antea demiſſo animo fuit, ſed cum turmâ ſuâ, quam ex fortiſſumis magis quam familiariſſumis paraverat, vagari passim; ac modo laborantibus ſuis ſuccurrere, modo hoſtîs, ubi, conſertiſſumi obſtiterant, invadere; manu conſulere

Le consul reçoit donc à la fois plusieurs avis de l'approche des ennemis, qu'il avoit déja sur les bras : & avant qu'on eût pu ranger l'armée, pourvoir à la sûreté du bagage, donner aucun signal ni aucun commandement, la cavalerie maure & gétule tombe sur les nôtres, non en corps ou en ordre de bataille, mais en foule & par pelotons formés au hasard. Nos gens, étonnés d'abord d'une attaque si imprévue, mais rappellant toute leur valeur, courent, les uns à leurs armes, les autres à la défense de ceux qui les prennent ; plusieurs montent à cheval, & vont chercher l'ennemi. L'action ressemble plus à une rencontre de brigands qu'à un combat : sans drapeaux, sans ordre, la cavalerie & l'infanterie sont pêle-mêle; on frappe, on massacre; plusieurs en combattant avec bravoure contre ceux qu'ils ont en tête, sont enveloppés par derrière; la valeur & les armes sont de trop foibles défenses, contre des ennemis supérieurs en nombre & qui fondent de tous côtés : enfin les vieux soldats romains, les nouveaux même rendus plus habiles par l'exemple des premiers, lorsque la disposition du terrain ou quelque hasard les rapproche, se pelotonnent en cercle; & par-là couverts & en garde de toutes parts, ils soutiennent le choc des ennemis.

Dans une occasion si périlleuse, loin des s'effrayer ou de perdre courage, Marius se porte par-tout avec sa compagnie de cavalerie, qu'il avoit composée des plus braves soldats plutôt que de ses meilleurs amis ; ici il secourt ceux des siens qui sont vivement pressés, là il tombe sur les bataillons ennemis les plus épais ; il dirige & sou-

militibus, quoniam imperitare, conturbatis omnibus, non poterat.

Jamque dies consumtus erat, quum tamen barbari nihil remittere; atque, uti reges præceperant, noctem pro se rati, acriùs instare. Tum Marius ex copiâ rerum consilium trahit; atque, uti suis receptui locus esset, collîs duos propinquos inter se occupat: quorum in uno, castris parum amplo, fons aquæ magnus erat; alter usui opportunus, quia, magnâ parte editus & præceps, pauca munimenta egebat. Ceterum apud aquam Sullam cum equitibus noctem agitare jubet: ipse milites dispersos paullatim, neque minùs hostibus conturbatis, in unum contrahit; dein cunctos pleno gradu in collem subducit. Ita reges, loci difficultate coacti, prælio deterrentur: neque tamen suos longiùs abire sinunt; sed, utroque colle multitudine circumdato, effusi consedêre. Dein, crebris ignibus factis, plerumque noctis barbari more suo lætari, exsultare, strepere vocibus; & ipsi duces, feroces quod non fugêre, pro victoribus agere.

XCVI. Sed ea cuncta romanis, ex tenebris & editioribus locis, facilia visu magnoque hortamento erant. Plurimum vero Marius imperitiâ hostium confirmatus, quam maxu-

tient les ſoldats par ſa valeur, ne pouvant plus, dans une confuſion ſi générale, leur faire entendre ſes ordres.

Quoique le jour fût déjà fini, loin de ſe ralentir, les barbares, perſuadés que la nuit leur ſeroit favorable, agiſſoient encore avec plus de vigueur, conformément aux ordres des rois. Alors Marius prend conſeil des conjonctures; &, pour aſſûrer une retraite à ſes troupes, il s'empare de deux collines voiſines l'une de l'autre : l'une, peu étendue pour un camp, avoit une ſource très-abondante; l'autre étoit un poſte avantageux, parce qu'élevée & eſcarpée en grande partie, elle exigeoit peu d'autres retranchements. Il ordonne à Sylla de paſſer la nuit avec la cavalerie auprès de la fontaine : de ſon côté, il rallie peu-à-peu ſes ſoldats diſperſés, tandis que les ennemis ne ſont pas eux-mêmes dans un meilleur ordre; & il mène alors tout ſon monde à grands pas ſur l'autre colline. Ainſi, les rois ſe virent contraints, par la difficulté du poſte, de ceſſer le combat : ils ne permirent pas néanmoins à leurs troupes de s'éloigner trop; elles ſe répandirent autour des deux éminences pour les inveſtir. Les barbares allumèrent alors quantité de feux, & paſſèrent une partie de la nuit, ſelon leur uſage, à ſe réjouïr, à danſer, à crier; & les chefs mêmes, tout fiers de n'avoir pas fui, ſe regardoient comme victorieux.

XCVI. Mais ce ſpectacle, que les romains voient aiſément du milieu des ténèbres qui les environnent & du haut de leurs poſtes, les anime extraordinairement. Marius lui-même, encouragé par le peu d'habileté des ennemis, or-

mum silentium haberi jubet; ne signa quidem, uti per vigilias ſolebant, canere; dein, ubi lux adventabat, defessis jam hoſtibus ac paullo ante ſomno captis, de improviſo vigiles, item cohortium, turmarum, legionum tubicines simul omnes signa canere, milites clamorem tollere atque portis erumpere. Mauri atque gætuli ignoto atque horribili ſonitu repentè exciti, neque fugere, neque arma capere, neque omnino facere aut providere quidquam poterant. Ita, cunctos ſtrepitu, clamore, nullo ſubveniente, noſtris inſtantibus, tumultu, terrore, formidine, quasi vecordia ceperat: denique omnes fusi fugatique; arma & signa militaria pleraque capta; pluresque eo prœlio quam omnibus ſuperioribus interemti, nam ſomno & metu inſolito impedita fuga.

XCVII. Dein Marius, uti cœperat, in hiberna proficiſcitur, quæ propter commeatum in oppidis maritumis agere decreverat. Neque tamen victoriâ ſocors aut inſolens factus; ſed pariter atque in conſpectu hoſtium quadrato agmine incedere. Sulla, cum equitatu, apud dextimos; in siniſtrâ parte A. Manlius, cum funditoribus & ſagittariis; præterea cohortes ligurum curabat; primos & extremos cum

donne le plus profond ſilence ; défend même de ſonner, comme à l'ordinaire, le ſignal des veilles de la nuit ; puis, vers le point du jour, où les ennemis fatigués venoient d'être ſurpris par le ſommeil, il commande aux ſentinelles & aux muſiciens des cohortes, des eſcadrons, des légions, de ſonner enſemble tout-à-coup, & aux ſoldats, de pouſſer de grands cris & de fondre hors du camp. Réveillés en ſurſaut par ce bruit épouvantable & inattendu, maures, gétules, perſonne n'eſt en état ni de fuir, ni de s'armer, ni de prendre un parti ou de pourvoir à rien. Ainſi, le fracas, les clameurs, le défaut de reſſource, la vigueur de notre attaque, le déſordre, la terreur, l'épouvante, les jettent dans une ſorte de ſtupidité : enfin ils ſont battus, & leur déroute eſt générale ; preſque toutes leurs armes & leurs enſeignes demeurent en notre pouvoir ; & cette ſeule action leur coûte plus de monde que toutes les précédentes, parce que le ſommeil & un effroi extraordinaire les avoient empêchés de fuir.

XCVII. Après cela Marius, ſuivant ſon premier deſſein, ſe met en marche pour aller prendre ſes quartiers d'hiver, qu'il avoit réſolu d'établir dans les villes maritimes, afin d'y ſubſiſter plus aiſément. Toutefois la victoire ne lui inſpire ni négligence ni préſomption ; mais circonſpect comme ſous les ieux de l'ennemi, il fait marcher ſon armée en bataillon quarré. Sylla étoit à la droite avec la cavalerie ; A. Manlius à la gauche, avec les frondeurs, les archers, & les cohortes liguriennes ; & les tribuns étoient placés à l'avant-garde & à l'arrière-garde avec l'infan-

expeditis manipulis tribunos locaverat: perfugæ, minumè cari & regionum scientissumi, hostium iter explorabant.

Simul consul, quasi nullo imposito, omnia providere; apud omnîs adesse, laudare, increpare merentîs. Ipse armatus intentusque, item milites cogebat: neque secùs atque iter faceret castra munire; excubitum in portâ cohortîs ex legionibus, pro castris equites auxiliarios mittere, præterea alios super vallum in munimentis locare; vigilias ipse circuire, non tam diffidentiâ futuri quæ imperavisset, quam uti militibus exæquatus cum imperatore labos volentibus esset. Et sanè Marius, illoque aliisque temporibus Jugurthini belli, pudore magis quam malo, exercitum coërcebat: quod multi per ambitionem fieri aiebant; pars, quod à pueritiâ consuetam duritiam, & alia quæ ceteri miserias vocant, voluptati habuisset. Nisi tamen respublica, pariter ac sævissumo imperio, bene atque decorè gesta.

XCVIII. Igitur quartò denique die, haud longè ab oppido Cirtâ, simul undique speculatores citi sese ostendunt; quâ re hostis adesse

terie légère : les transfuges, qu'on ménageoit moins, & qui étoient bien inftruits du local, étoient chargés d'obferver la marche des ennemis.

Cependant le conful veille à tout, comme fi perfonne n'en étoit chargé ; il fe trouve partout, & donne des louanges ou fait des réprimandes à ceux qui les méritent. Lui-même fous les armes & toujours fur fes gardes, il exige la même chofe des foldats : auffi exact dans les campements que dans les marches, il les affûre par des retranchements ; il confie la garde des portes du camp aux cohortes légionnaires, celle des dehors à la cavalerie auxiliaire, & à d'autres celle de la paliffade & du rempart ; lui-même fait les rondes aux poftes, moins par crainte qu'on n'exécute pas fes ordres (33), que pour engager les foldats à fe foumettre plus volontiers à des travaux, dont leur Général ne fe difpenfoit pas plus qu'eux. En effet Marius, & alors & durant tout le refte de la guerre de Jugurtha, maintint la difcipline dans fon armée, bien plus par des motifs d'honneur que par la crainte des châtiments : ce que plufieurs attribuoient à fon ambition, & quelques-uns, à fon goût pour cette vie dure dont il avoit contracté l'habitude dès l'enfance, & pour les autres exercices que le refte des hommes regardent comme de vrais malheurs. Il faut pourtant avouer qu'il fervit la république avec autant d'avantage & de gloire, que s'il eût commandé avec la plus grande rigueur.

XCVIII. Enfin le quatrième jour d'une marche fuivie à peu de diftance de la ville de Cirta, nos efpions paroiffent à la fois accourant de tous côtés ; ce qui fait juger que l'ennemi eft proche.

intelligitur. Sed quia divorsi redeuntes, alius ab aliâ parte, atque omnes idem significabant; conſul, incertus quonam modo aciem inſtrueret, nullo ordine commutato, advorsùm omnia paratus ibidem opperitur. Igitur Jugurtham ſpes fruſtrata, qui copias in quatuor partîs diſtribuerat, ratus ex omnibus æquè aliquos ab tergo hoſtibus venturos.

Interim Sulla, quem primum hoſtes attigerant, cohortatus ſuos, turmatim & quam maxumè confertis equis, ipſeque aliique mauros invadunt: ceteri, in loco manentes, ab jaculis eminùs emissis corpora tegere, &, si qui in manus venerant, obtruncare. Dum eo modo equites prœliantur, Bocchus, cum peditibus quos Volux, filius ejus adduxerat, neque in priore pugnâ, in itinere morati, adfuerant, poſtremam romanorum aciem invadunt. Tum Marius apud primos agebat, quod ibi Jugurtha cum plurimis erat.

Dein numida, cognito Bocchi adventu, clam cum paucis ad pedites convortit: ibi latinè (nam apud Numantiam loqui didicerat) exclamat, noſtros fruſtra pugnare, paullo ante Marium ſuâ manu interfectum; simul gladium ſanguine oblitum oſtendere, quem in pugnâ, ſatis impigrè occiſo pedite noſtro, cruentaverat. Quod ubi milites accepêre, ma-

Mais comme ils arrivoient de différents endroits, & que tous cependant annonçoient la même nouvelle, le conſul, incertain de la manière dont il rangeroit ſon armée, prit le parti, ſans changer aucune de ſes diſpoſitions, de faire halte & de ſe tenir prêt à tout évènement. Cela fit échouer les vues de Jugurtha, qui avoit partagé ſes troupes en quatre corps, dans l'eſpérance que les uns ou les autres pourroient avec avantage ſurprendre l'ennemi par derrière.

Cependant Sylla, que les ennemis avoient joint le premier, anime ſes gens, les forme par eſcadrons, fait ſerrer les rangs, & charge lui-même les maures avec une partie de ſa cavalerie: le reſte fait ferme dans ſon poſte, pare les traits qu'on lance de loin, & taille en pièces tout ce qui approche. Pendant ce combat de la cavalerie, Bocchus charge l'arrière-garde des romains, avec un corps d'infanterie que ſon fils Volux avoit amené, & qui n'avoit pas fait aſſez de diligence en route pour ſe trouver à l'action précédente. Marius étoit alors occupé à l'avant-garde, parce que Jugurtha y feſoit une attaque vigoureuſe.

Là-deſſus le prince numide, inſtruit de l'arrivée de Bocchus, joint en ſecret & peu accompagné ce corps d'infanterie: là, feſant uſage de la langue latine, qu'il avoit appriſe au ſiège de Numance, il crie, que c'eſt en vain que nos ſoldats combattent, qu'il vient de tuer Marius de ſa propre main; & il montre en même-temps ſon épée, qu'il avoit enſanglantée dans l'action, en portant la mort avec aſſez de courage parmi notre infanterie. L'horreur de cette nouvelle, bien plus que

gis atrocitate rei quam ſide nuncii terrentur; simulque barbari animos tollere, & in perculſos romanos acriùs incedere.

Jamque paullum à fugâ aberat, quum Sulla, profligatis iis quos advorsùm ierat, rediens, ab latere mauros incurrit. Bocchus ſtatim avertitur: at Jugurtha, dum ſuſtentare ſuos & prope jam adeptam victoriam retinére cupit, circumventus ab equitibus dextrâ, siniſtrâ, omnibus occisis, ſolus inter tela hoſtium vitabundus erumpit. Atque interim Marius, fugatis equitibus, accurrit auxilio ſuis quos pelli jam acceperat. Denique hoſtes jam undique fusi. Tum ſpectaculum horribile in campis patentibus: ſequi, fugere; occîdi, capi; equi atque viri afflicti: ac multi, vulneribus acceptis, neque fugere poſſe neque quietem pati; niti modo, ac ſtatim considere: poſtremo omnia, quâ viſus erat, conſtrata telis, armis, cadaveribus, & inter ea humus infecta ſanguine.

XCIX. Poſtea loci conſul, haud dubiè jam victor, pervenit in oppidum Cirtam, quo initio profectus intenderat. Eo, poſt diem quintum quam iterum barbari malè pugnaverant, legati à Boccho veniunt, qui regis verbis à Mario petivêre, duos quam fidiſſumos ad eum mitteret; velle de ſuo & de populi romani commodo cum iis differere. Ille

la persuasion qu'elle soit vraie, répand la terreur parmi les soldats; & de leur côté les barbares encouragés profitent du trouble, & les chargent avec plus d'ardeur.

Les romains étoient près de lâcher pied, lorsque Sylla, vainqueur de ceux qu'il avoit eus en tête, vient prendre les maures en flanc. Bientôt Bocchus est contraint de quitter prise : & Jugurtha, voulant soutenir les siens & conserver une victoire qu'il avoit presque remportée, se voit enveloppé à droite & à gauche par notre cavalerie, perd tous les siens, & s'échappe seul en fuyant à travers les traits ennemis. Dans cet intervalle Marius, qui avoit mis en fuite la cavalerie ennemie, vient au secours de ses gens, qu'il avoit su qu'on poussoit vivement. Alors enfin les ennemis sont mis en déroute de toutes parts. C'est dans la plaine un spectacle horrible : ceux-ci poursuivent, ceux-là fuient; les uns sont tués, les autres pris; on ne voit que chevaux & hommes massacrés : plusieurs blessés, incapables de fuir, ne peuvent néanmoins se résoudre à demeurer en repos; ils font un effort, & retombent aussi-tôt : en un mot la terre, par-tout où la vue peut s'étendre, est jonchée de traits, d'armes, de corps morts, & inondée de sang.

XCIX. De-là le consul, dont la victoire étoit assurée, se rendit à Cirta, comme il se l'étoit d'abord proposé. Là, cinq jours après la seconde défaite des barbares, arrivèrent des ambassadeurs de Bocchus, qui prièrent Marius, de la part de ce prince, de lui envoyer deux personnes bien sûres; parce qu'il vouloit conférer avec eux de ses intérêts & de ceux du peuple romain.

ſtatim Lucium Sullam & Aulum Manlium ire jubet : qui quanquam acciti ibant, tamen placuit verba apud regem facere, uti ingenium aut avorſum flecterent, aut cupidum pacis vehementiùs accenderent. Itaque Sulla, cujus facundiæ, non ætati, à Manlio conceſſum, pauca verba hujuſcemodi locutus :

Rex Bocche, magna lætitia nobis eſt, quum te talem virum dii monuêre, ut aliquando pacem quam bellum malles; neu te optumum, cum peſſumo omnium Jugurthâ miſcendo commaculares; simul nobis demeres acerbam necessitudinem pariter te errantem & illum ſceleratiſſumum perſequi. Ad hoc, populo romano, jam à principio inopi, melius viſum amicos quam ſervos quærere; tutiuſque rati volentibus quam coactis imperitare. Tibi vero nulla opportunior amicitia noſtrâ : primum, quod procul abſumus, in quo offenſæ minumum, gratia par ac si prope adeſſemus; dein, quod parentes abundè habemus, amicorum neque nobis neque cuiquam omnium ſatis fuit. Atque hoc utinam à principio tibi placuiſſet! profectò ex populo romano ad hoc tempus multo plura bona accepiſſes quam mala perpeſſus es. Sed quoniam humanarum rerum Fortuna pleraque regit, cui ſcilicet placuit & vim

Le

Le consul fit partir sans délai L. Sylla & A. Manlius : & quoiqu'ils n'allassent que pour entendre le roi qui les avoit mandés, ils jugèrent cependant à propos de lui porter la parole ; ou pour le gagner, s'il étoit dans des dispositions contraires à la paix ; ou pour l'y porter davantage, s'il la désiroit déja. Dans cette vue, Sylla, à qui Manlius en laissa l'honneur à cause de son éloquence, & non à cause de l'ancienneté, parla ainsi en peu de mots :

Nous avons bien de la joie, ô Bocchus! qu'inspiré par les dieux, un roi tel que vous préfère enfin la paix à la guerre ; que la gloire du plus sage des princes ne soit plus ternie par son alliance avec Jugurtha, le plus méchant des hommes ; & que vous nous tiriez en même temps de la dure nécessité de châtier également & votre erreur & ses crimes. D'ailleurs le peuple romain, dès ses plus foibles commencements, a mieux aimé se faire des amis que des esclaves ; & nous croyons qu'il est plus sûr d'établir son empire sur une obéissance volontaire que sur une soumission forcée. Quant à vous, nulle alliance ne vous est plus avantageuse que la nôtre : en premier lieu, parce qu'étant loin de vous, nous serons moins à portée de vous faire ombrage, & que nous vous serons néanmoins aussi utiles que si nous étions plus près ; en second lieu, parce que nous avons des sujets en abondance, au lieu que ni nous ni personne au monde n'a jamais eu assez d'amis. Eh que n'avez-vous été d'abord dans ces dispositions! il est certain que le peuple romain vous auroit procuré jusqu'à ce jour beaucoup plus d'avantages que vous n'avez essuyé de pertes. Mais puisque les choses humaines dépendent presque toujours du caprice de la Fortune, à qui il a plu de vous faire éprouver & notre

& gratiam noſtram te experiri; nunc, quando per illam licet, feſtina, atque uti cœpiſti perge. Multa atque opportuna habes, quo, faciliùs errata officiis ſuperes. Poſtremo hoc in pectus tuum demitte, nunquam populum romanum beneficiis victum eſſe: nam, bello quid valeat, tute ſcis.

Ad ea Bocchus placidè & benignè. Simul pauca pro delicto ſuo verba facit: Se, non hoſtili animo, ſed ob regnum tutandum, arma cepiſſe; nam Numidiæ partem unde Jugurtham expulerit, jure belli ſuam factam, eam vaſtari à Mario pati nequiviſſe: præterea missis antea Romam legatis, repulſum ab amicitiâ; ceterum vetera omittere; ac tum, si per Marium liceret, legatos ad Senatum miſſurum. Dein, copiâ factâ, animus barbari ab amicis flexus, quos Jugurtha, cognitâ legatione Sullæ & Manlii, metuens id quod parabatur, donis corruperat.

C. Marius interea, exercitu in hibernaculis composito, cum expeditis cohortibus & parte equitatûs proficiſcitur in loca ſola, obſeſſum turrim regiam, quo Jugurtha perfugas omnîs præsidium impoſuerat. Tum rurſus Bocchus, ſeu reputando quæ sibi duobus prœliis evenerant, ſeu admonitus ab aliis amicis

ressentiment & notre faveur ; profitez promptement de l'occasion qu'elle vous offre aujourd'hui, & continuez comme vous avez commencé. Vous avez mille moyens avantageux de réparer vos fausses démarches par des services plus grands. En un mot mettez-vous bien dans l'esprit, que jamais le peuple romain ne se laissa vaincre en bienfaits : pour ce qui est de la puissance de ses armes, vous la connoissez par vous-même.

Bocchus répondit à ce discours d'une manière douce & honnête. Il ajoûta en peu de mots, pour se justifier : Que c'étoit, non pour attaquer en ennemi, mais pour défendre ses propres États, qu'il avoit pris les armes ; parce que, la partie de la Numidie d'où il avoit chassé Jugurtha lui appartenant par le droit de la guerre, il n'avoit pu souffrir que Marius la ravageât : qu'au surplus, ayant autrefois sollicité par une ambassade l'alliance de Rome, on la lui avoit refusée ; que toutefois il n'insistoit pas sur le passé ; & qu'il alloit, si Marius y consentoit, envoyer de nouveaux ambassadeurs au Sénat. Après qu'on y eut consenti, le barbare changea d'avis par l'intrigue de ses confidents, que Jugurtha avoit séduits par des largesses, dès qu'il eut nouvelle de la députation de Sylla & de Manlius, dont il redoutoit l'effet.

C. Dans cet intervalle Marius, après avoir disposé les quartiers d'hiver de ses troupes, prend, avec les cohortes armées à la légère & une partie de sa cavalerie, le chemin des déserts, pour assiéger une forteresse royale, où Jugurtha avoit rassemblé tous nos déserteurs pour la défendre. Bocchus changeant alors une seconde fois de dessein, soit par réflexion sur l'évènement des

quos incorruptos Jugurtha reliquerat, ex omni copiâ necessariorum quinque delegit, quorum & fides cognita & ingenia validissuma erant: eos ad Marium, ac dein, si placeat, Romam legatos ire jubet; agendarum rerum & quocumque modo belli componendi licentiam ipsis permittit.

Illi maturè ad hiberna romanorum proficiscuntur. Dein à gætulis latronibus in itinere circumventi spoliatique, pavidi, sine decore, ad Sullam profugiunt, quem consul, in expeditionem proficiscens, pro prætore reliquerat. Eos ille non pro vanis hostibus, uti meriti erant, sed accuratè & liberaliter habuit. Quâ re barbari, & famam romanorum avaritiæ falsam, & Sullam ob munificentiam in sese amicum, rati: nam etiam tum largitio multis ignota erat; munificus nemo putabatur, nisi pariter volens; dona omnia in benignitate habebantur. Igitur quæstori mandata Bocchi patefaciunt; simul ab eo petunt, uti fautor consultorque sibi adsit; copias, fidem, magnitudinem regis sui, & alia quæ aut utilia aut benevolentia esse credebant, oratione extollunt. Dein, Sullâ omnia pollicito, docti quo modo apud Marium item apud Sena-

deux batailles, ſoit par les conſeils de ceux de ſes confidents que Jugurtha n'avoit point ſéduits, choiſit entre tous ſes courtiſans cinq perſonnes d'une fidélité connue & de beaucoup d'eſprit : il les envoie en ambaſſade à Marius, de-là, ſous ſon bon plaiſir, à Rome même ; & il leur donne plein pouvoir de traiter & de conclure la paix de quelque manière que ce ſoit.

Ils partent auſſi-tôt pour les quartiers d'hiver des romains. Mais ayant été attaqués en route & dépouillés par des voleurs gétules, ils ſe ſauvèrent pleins d'effroi & dénués de tout, vers Sylla, que le conſul, en partant pour ſon expédition, avoit laiſſé pour commander en qualité de propréteur. Au lieu de les traiter en ennemis volages, comme ils le méritoient, il eut pour eux toutes ſortes d'attentions & de bontés. Les barbares en conclurent que ce que l'on diſoit de l'avarice des romains étoit une calomnie, & que la liberalité de Sylla étoit une preuve de ſon affection pour eux : car il y avoit encore alors bien des gens qui ne connoiſſoient point l'art de donner par intérêt ; on ne croyoit pas que perſonne pût être libéral, ſans être bienveillant ; & tout préſent étoit regardé comme une marque de bonté. Ils communiquèrent donc au quèſteur les ordres qu'ils avoient reçus de Bocchus ; ils le prièrent de leur accorder ſa protection & ſes conſeils ; ils exagérèrent les forces, la probité, la grandeur de leur prince, & tout ce qu'ils crurent propre à inſpirer de l'intérêt ou de l'affection. Sylla de ſon côté leur ayant fait toutes ſortes de promeſſes, & leur ayant appris la manière dont ils devoient parler à Marius, & enſuite au

tum verba facerent, circiter dies XL ibidem opperiuntur.

CI. Marius postquam, infecto negotio quo intenderat, Cirtam redit, de adventu legatorum certior factus, illosque & Sullam venire jubet, itemque L. Bellienum prætorem Uticâ, præterea omnîs undique senatorii ordinis; quibuscum mandata Bocchi cognoscit, in quibus legatis potestas eundi Romam fit, ab consule interea induciæ postulabantur. Ea Sullæ & plerisque placuêre; pauci ferociùs decernunt, scilicet ignari humanarum rerum, quæ fluxæ & mobiles semper in advorsa mutant.

Ceterum mauri, impetratis omnibus, tres Romam profecti sunt cum Cn. Octavio Rufone, qui quæstor stipendium in Africam portaverat; duo ad regem redeunt. Ex his Bocchus quum cetera tum maxumè benignitatem & studium Sullæ accepit. Romæque legatis ejus, postquam erraſſe regem & Jugurthæ scelere lapsum deprecati sunt, amicitiam & fœdus petentibus hoc modo respondetur: Senatus populusque romanus beneficii & injuriæ memor esse solet. Ceterum Boccho, quoniam

Sénat, il attendirent environ quarante jours au même endroit.

CI. Marius, de retour à Cirta, ſans avoir réuſſi dans ſon projet, apprend l'arrivée des ambaſſadeurs, leur ordonne de venir le trouver avec Sylla, fait pareillement venir d'Utique le préteur L. Belliénus, & des autres quartiers tous ceux qui étoient membres du Sénat; ce fut en leur préſence qu'il examina les inſtructions de Bocchus, qui autoriſoient ſes ambaſſadeurs à ſe rendre à Rome, & par leſquelles il prioit le conſul d'accorder dans cet intervalle une ſuſpenſion d'armes. Sylla & la plupart des autres furent d'avis d'y conſentir; quelques-uns s'y oppoſèrent avec hauteur, peu inſtruits ſans doute de l'inconſtance des choſes humaines, dont la mobilité doit toujours faire craindre quelque revers.

Au reſte les maures ayant obtenu ce qu'ils ſollicitoient, trois d'entre eux partirent pour Rome, avec Cn. Octavius Rufon, qui, en qualité de quèſteur d'Afrique, y avoit apporté l'argent deſtiné à la ſolde des troupes; les deux autres députés retournèrent vers le roi. Il apprit d'eux tout ce qui s'étoit paſſé, & ſur-tout les marques de bonté & d'affection qu'ils avoient reçues de Sylla. A Rome, ſes ambaſſadeurs ayant avoué ſa faute, qu'ils rejetèrent ſur les artifices de Jugurtha, & demandé l'amitié & l'alliance des romains, on leur répondit en ces termes: *Le Sénat & le peuple romain ont coutume de conſerver le ſouvenir des bons & des mauvais offices qu'on leur rend. Toutefois, puiſque Bocchus ſe repent de ſa faute, ils la lui pardonnent: pour ce qui eſt de leur*

pœnitet, delicti gratiam facit : fœdus & amicitia dabuntur, quum meruerit.

CII. Quibus rebus cognitis, Bocchus per litteras à Mario petivit uti Sullam ad se mitteret, cujus arbitratu communibus negotiis consuleretur. Is missus cum præsidio equitum atque peditum, funditorum balearium : præterea iêre sagittarii, & cohors peligna cum velitaribus armis itineris properandi caussâ, neque his secus atque aliis armis advorsùs tela hostium, quod ea levia sunt, muniti. Sed in itinere, quinto denique die, Volux, filius Bocchi, repentè in campis patentibus cum mille non ampliùs equitibus sese ostendit; qui, temerè & effusè euntes, Sullæ aliisque omnibus, & numerum ampliorem vero & hostilem metum efficiebant. Igitur se quisque expedire, arma atque tela tentare, intendere : timor aliquantus; sed spes amplior, quippe victoribus & advorsùm eos quos sæpe vicerant : interim equites exploratum præmissi rem, ut erat, quietam nunciant.

CIII. Volux adveniens quæstorem appellat, se à patre Boccho obviam illis simul & præsidio missum. Dein eum & proxumum diem sine metu conjuncti eunt. Post, ubi castra locata & diei vesper erat, repentè maurus, incerto vultu pavens, ad Sullam accurrit : dicitque sibi ex speculatoribus cognitum Jugurtham haud procul abesse, simul uti noc-

alliance & de leur amitié, on les lui accordera lorsqu'il les aura méritées.

CII. Informé de l'état des chofes, Bocchus écrivit à Marius de lui envoyer Sylla, afin de remettre à fon arbitrage la décifion de leurs intérêts communs. Le conful l'y envoya avec une efcorte de cavalerie, d'infanterie, & de frondeurs des îles baléares; il y avoit en outre des archers, & une cohorte pélignoife, tous armés légèrement afin d'aller plus vîte, mais auffi en fûreté avec cette armure qu'avec une plus pefante, contre les foibles traits des ennemis. Cependant le cinquième jour de la marche, Volux, fils de Bocchus, parut tout-à-coup dans la plaine avec un corps de cavalerie qui n'étoit que de mille hommes; mais qui, marchant écartés & fans ordre, firent craindre à Sylla & aux autres que le nombre n'en fût plus grand & que ce ne fût un corps d'ennemis. Chacun fe prépare donc au combat, effaie fes armes & fes traits, & fe tient fur fes gardes: on a quelque crainte; mais la confiance l'emporte, comme il eft naturel à des vainqueurs qui rencontrent des gens qu'ils ont vaincus plufieurs fois: cependant les cavaliers envoyés à la découverte rapportèrent, comme il étoit vrai, qu'il n'y avoit rien à craindre.

CIII. Volux en arrivant s'adreffe au quefteur, & lui dit que fon père l'envoie pour recevoir les romains & pour les efcorter. Ils marchent enfemble ce jour-là & le fuivant fans aucune alarme. Mais le foir, après que le camp eft pofé, le prince maure accourt précipitamment vers Sylla, d'un air inquiet & effrayé; il lui dit qu'il vient d'apprendre de fes efpions que Jugurtha n'eft pas

tu clam ſecum profugeret rogat atque hortatur. Ille animo feroci negat, ſe toties fuſum numidam pertimeſcere; virtuti ſuorum ſatis credere; etiam si certa peſtis adeſſet, manſurum potiùs, quam, proditis quos ducebat, turpi fugâ, incertæ ac forsitan poſt paullo morbo interituræ vitæ parceret. Ceterum ab eodem monitus uti noctu proficiſcerentur, conſilium adprobat; ac ſtatim milites cœnatos eſſe in caſtris, ignîſque quam creberrumos fieri, dein primâ vigiliâ silentio egredi jubet. Jamque nocturno itinere fessis omnibus, Sulla pariter cum ortu ſolis caſtra metabatur; quum equites mauri nunciant, Jugurtham circiter duûm millium intervallo ante eos conſediſſe. Quod poſtquam auditum eſt, tum vero ingens metus noſtros invadit, credere ſe proditos à Voluce & insidiis circumventos; ac fuêre qui dicerent manu vindicandum, neque apud illum tantum ſcelus inultum relinquendum.

CIV. At Sulla, quanquam eadem exiſtumabat, tamen ab injuriâ maurum prohibet: ſuos hortatur uti ſortem animum gererent; ſæpe ante paucis ſtrenuis advorsùs multitudinem bene pugnatum; quanto sibi in prœlio minùs peperciſſent, tanto tutiores fore; nec decere

loin, & il le presse vivement de se dérober secrètement avec lui pendant la nuit. Sylla lui répond avec fierté, qu'il ne craint point un numide battu tant de fois; qu'il est assez rassûré par la confiance qu'il a dans la valeur de ses troupes; mais que, quand sa perte seroit infaillible, il resteroit plutôt que de trahir ceux dont il a la conduite, & de ménager par une fuite honteuse une vie fragile, qui peut lui être enlevée bientôt après par une maladie. Le prince là-dessus lui conseillant de décamper du moins pendant la nuit, il approuve cet avis; & sur le champ il ordonne aux soldats de prendre de la nourriture, d'allumer beaucoup de feux dans le camp, & d'en sortir en silence à la première veille. Après cette marche nocturne, qui avoit fatigué tout le monde, Sylla, au lever du soleil, traçoit un camp, lorsque des cavaliers maures viennent annoncer, que Jugurtha est campé en avant à quelques deux milles de distance. Cette nouvelle jette l'épouvante parmi nos gens; ils se croient trahis & engagés par Volux dans une embuscade; quelques-uns même sont d'avis qu'il faut s'en venger sur sa personne, & ne pas laisser impuni un crime si atroce.

CIV. Mais Sylla, quoiqu'il ait les mêmes pensées, s'oppose à cette violence: il exhorte les siens à avoir bon courage; il leur représente, qu'il est souvent arrivé à une poignée de braves gens de l'emporter sur le grand nombre; que, moins ils se ménageront dans l'action, plus ils seront en sûreté; qu'il est honteux, quand on a les armes en main, de ne compter que sur les pieds qui sont sans défense, &, lorsque l'on

quemquam, qui manus armaverit, ab inermis pedibus auxilium petere, & in maxumo omnium metu nudum & cœcum corpus ad hostîs vortere. Dein Volucem, quoniam hostilia faceret, Jovem maxumum obtestatus uti sceleris atque perfidiæ Bocchi testis adesset, castris abire jubet.

Ille lacrumans orare, ne ea crederet, nihil dolo factum, ac magis calliditate Jugurthæ, cui videlicet speculanti iter suum cognitum esset; ceterum, quoniam neque ingentem multitudinem haberet, & spes opesque ejus ex patre suo penderent, credere illum nihil palàm ausurum, quum ipse filius testis adesset: quare optumum factu videri, per media ejus castra palàm transire; sese, vel præmissis vel ibidem relictis mauris, solum cum Sullâ iturum. Ea res, ut in tali negotio, probata; ac statim profecti, quia de improviso accesserant, dubio atque hæsitante Jugurthâ, incolumes transeunt: dein, paucis diebus, quo ire intenderant perventum est.

CV. Ibi cum Boccho numida quidam, Aspar nomine, multum & familiariter agebat, præmissus ab Jugurthâ, postquam Sullam accitum audierat, orator & subdolè speculatum Bocchi consilia. Præterea Dabar, Massugradæ filius, ex gente Masinissæ, ceterum materno genere impar (nam pater ejus ex concubinâ ortus erat), mauro ob ingenii multa

craint le plus, de tourner vers l'ennemi la partie du corps qui ne peut ni voir ni se défendre. Ensuite, ayant pris le grand Jupiter à témoin du crime & de la perfidie de Bocchus, il ordonne à Volux, à raison de ses hostilités, de sortir du camp.

Celui-ci le prie avec larmes de se désabuser; il l'assûre qu'il n'y a de sa part aucune connivence, & que c'est simplement un effet de l'adresse de Jugurtha, qui a eu connoissance de sa marche par le moyen des espions; qu'au reste ce prince ayant peu de monde, & n'ayant d'espérance & de ressource que dans la protection de Bocchus, il est probable qu'il n'osera rien entreprendre ouvertement sous les ieux du fils de son protecteur: que le parti qui lui paroît le meilleur, est de traverser son camp en plein jour; & que pour lui, soit qu'on veuille envoyer les maures en avant ou les laisser au lieu même où l'on est, il ira seul avec Sylla. Cet expédient, vu la conjoncture, est approuvé; on part aussi-tôt & l'on passe sans accident, parce que Jugurtha, surpris d'un abord si imprévu, ne sait à quoi se déterminer: peu de jours après on arrive au rendez-vous.

CV. Il y avoit auprès de Bocchus un numide, nommé Aspar, fesant sa cour assidument & avec succès; Jugurtha, ayant su que Sylla avoit été mandé, l'avoit envoyé d'avance, à titre d'agent, pour pénétrer adroitement les desseins de Bocchus. Il y avoit encore Dabar, fils de Massugrada, de la maison de Masinissa, mais moins distingué du côté des femmes, puisque son père étoit né d'une concubine; mille excellentes qua-

bona carus acceptusque : quem Bocchus fidum esse romanis multis antea tempestatibus expertus, illico ad Sullam nunciatum mittit, paratum sese facere quæ populus romanus vellet ; colloquio diem, locum, tempus ipse deligeret ; consulta sese omnia cum illo integra habere ; neu Jugurthæ legatum pertimesceret ; accitum esse quo res communis licentius gereretur, nam ab insidiis ejus aliter caveri nequivisse. Sed ego comperior, Bocchum, magis punicâ fide quam ob ea quæ prædicabat, simul romanos & numidam spe pacis attinuisse ; multumque cum animo suo volvere solitum, Jugurtham romanis, an illi Sullam traderet ; lubidinèm advorsùm nos, metum pro nobis suasisse.

CVI. Igitur Sulla respondit, pauca se coram Aspare locuturum ; cetera occultè, nullo aut quam paucissumis præsentibus : simul edocet quæ sibi responderentur. Postquam, sicuti voluerant, congressi, dicit se, missum à consule, venisse quæsitum ab eo pacem an bellum agitaturus foret. Tum rex, uti præceptum fuerat, post diem decimum redire jubet ; ac nihil etiam nunc decrevisse, sed illo die responsurum. Dein ambo in castra sua digressi. Sed ubi plerumque noctis processit, Sulla à Boccho occultè accersitur ; ab utro-

lités lui avoient gagné les bonnes graces & la faveur du roi maure : Bocchus, ayant déja éprouvé en plusieurs occasions qu'il étoit affectionné aux romains, se hâte de le députer vers Sylla, pour lui dire de sa part, qu'il est prêt à tout ce que voudra le peuple romain; qu'il choisisse lui-même le jour, le lieu, & le moment de la conférence; qu'aucun engagement n'a prèvenu leur délibération commune; que l'envoyé de Jugurtha ne doit faire aucun ombrage; qu'on ne l'a appellé que pour traiter plus librement, n'ayant pas été possible autrement de se dérober aux artifices de ce prince. Pour moi, j'ai des preuves que Bocchus, par un trait de la foi punique (32) plutôt que dans aucune des vues qu'il prétextoit, amusoit tout à la fois les romains & le roi numide par des espérances de paix; qu'il avoit souvent balancé s'il livreroit Jugurtha aux romains, ou Sylla à ce prince; & que son penchant le décidoit contre nous, mais que la crainte le détermina en notre faveur.

CVI. Sylla répondit qu'il diroit peu de choses en présence d'Aspar; qu'il s'expliqueroit sur le reste sans témoin, ou du moins devant peu de personnes: il régla en même temps ce qui lui seroit répondu. Quand ils furent assemblés, comme ils en étoient convenus, Sylla dit, qu'il étoit venu de la part du consul, pour savoir si Bocchus entendoit prendre le parti de la guerre ou celui de la paix. Le roi, conformément aux instructions qu'il avoit reçues, lui dit de revenir dans dix jours; qu'il n'étoit pas encore décidé, mais qu'il lui donneroit ce jour-là une réponse précise. Là-dessus chacun se retira dans son camp. Mais quand la nuit fut bien avancée, Bocchus fit venir

que tantummodo fidi interpretes adhibentur; præterea Dabar internuncius, ſanctus vir, ex ſententiâ ambobus jurat; ac ſtatim rex sic incipit:

CVII. Nunquam ego ratus ſum, fore uti rex maxumus in hac terra, & omnium quos novi opulentissumus, privato homini gratiam deberem: & Hercule, Sulla, ante te cognitum, multis orantibus, aliis ultro egomet opem tuli; nullius indigui. Id imminutum, quod ceteri dolere ſolent, ego lætor. Fuerit mihi pretium eguiſſe aliquando tuæ amicitiæ, quâ apud animum meum nihil carius habeo. Id adeò experiri licet: arma, viros, pecuniam, poſtremo quidquid animo lubet, ſume, utere; &, quoad vives, nunquam tibi redditam gratiam putaveris; ſemper apud me integra erit: denique nihil me ſciente fruſtra voles; nam, ut ego exiſtumo, regem armis quam munificentiâ vinci minùs flagitioſum.

Ceterum de republicâ veſtrâ, cujus curator huc missus es, paucis accipe. Bellum egò populo romano neque feci, neque factum unquam volui; finîs meos advorsùm armatos armis tutus ſum: id omitto, quando vobis ita placet. Gerite, uti vultis, cum Jugurthâ bellum; ego flumen Mulucham, quod inter me & Micipſam fuit, non egrediar, neque id intrare Jugurtham sinam:

Sylla ſecrètement ; ils ne prirent tous deux que des interprètes ſûrs ; mais ils y ajoutèrent Dabar, homme de probité, qui, en qualité de tiers, leur prêta le ferment qu'ils jugèrent à propos d'exiger ; & auſſi-tôt le roi parla le premier en ces termes :

CVII. *Je n'ai jamais penſé, qu'étant le plus grand roi de cette contrée & maître d'un des plus puiſſants États que je connoiſſe, je puſſe avoir des obligations à un ſimple particulier : & véritablement, Sylla, avant que je vous connuſſe, pluſieurs ont imploré mon ſecours avec ſuccès, j'ai même prèvenu les prières de quelques autres, & jamais je n'ai eu beſoin de perſonne. Cette diminution de puiſſance, ſi affligeante pour d'autres, eſt pour moi un ſujet de joie. Il m'a été avantageux d'avoir beſoin de votre amitié, qui eſt pour mon cœur le plus précieux des biens. Vous pouvez là-deſſus me mettre à l'épreuve : armes, ſoldats, argent, enfin tout ce que vous jugerez à propos, prenez-le, diſpoſez-en à votre gré ; &, tant que vous vivrez, ne me regardez pas comme quitte envers vous ; ma reconnoiſſance ſera toujours entière : en un mot, pourvu que je le ſache, vous ne déſirerez rien en vain ; car je ſuis d'avis qu'il eſt moins honteux à un roi d'être vaincu par les armes que ſurpaſſé en générosité.*

Quant à mes diſpoſitions à l'égard de votre république, des intérêts de laquelle vous êtes chargé ici, apprenez-les en deux mots. Je n'ai jamais ni fait ni voulu faire la guerre au peuple romain ; mes frontières ont été attaquées, j'ai pris les armes pour les défendre : j'y renonce, puiſque vous le voulez. Faites, à votre gré, la guerre à Jugurtha ; le fleuve Mulucha, qui bornoit mes États & ceux de Micipſa, eſt une barrière que je ne paſſerai point, & je ne la laiſſerai point paſſer à Jugurtha : ſi vous exigez quel-

præterea si quid meque vobisque dignum petiveris, haud repulsus abibis.

CVIII. Ad ea Sulla, pro se breviter & modicè, de pace & de communibus rebus multis disseruit. Denique regi patefecit, quod polliceatur, Senatum & populum romanum, quoniam armis ampliùs valuissent, non in gratiâ habituros; faciundum aliquid, quod illorum magis quam suâ retulisse videretur: id adeò in promptu esse, quoniam copiam Jugurthæ haberet; quem si romanis tradidisset, fore ut illi plurimum deberetur; amicitiam, fœdus, Numidiæ partem quam nunc peteret, tunc ultro adventuram.

Rex primum negitare: cognitionem, affinitatem, præterea fœdus intervenisse; ad hoc metuere ne, fluxâ fide usus, popularium animos averteret, quîs & Jugurtha carus & romani invisi essent. Denique sæpiùs fatigatus, leniter & ex voluntate Sullæ omnia se facturum promittit. Ceterum ad simulandam pacem, cujus numida, defessus bello, avidissumus, quæ utilia visa constituunt: ita composito dolo, digrediuntur.

CIX. At rex postero die Asparem, Jugurthæ legatum, appellat: dicitque sibi per Dabarem ex Sullâ cognitum, posse conditionibus bellum componi; quamobrem regis sui sententiam exquireret. Ille lætus in castra Jugurthæ

que autre chose qui soit digne de vous & de moi, je ne vous la refuserai point.

CVIII. Sur ce qui lui étoit personnel, Sylla répondit en peu de mots & avec modestie; sur ce qui concernoit la paix & les intérêts communs, il s'étendit davantage. Il finit par faire entendre au roi, que le Sénat & le peuple romain, ayant eu la supériorité des armes, ne regarderoient point ses promesses comme une faveur; & qu'il faudroit y ajouter quelque action, qui parût leur être plus avantageuse qu'à lui-même: qu'il avoit pour cela la plus belle occasion, puisqu'il pouvoit disposer de Jugurtha; que, s'il le livroit aux romains, ils lui en auroient la plus grande obligation; que leur amitié, leur alliance, & la partie de la Numidie qu'il répétoit, en seroient aisément le prix.

Le roi y fit d'abord beaucoup de résistance: il tenoit à ce prince par le sang, par une alliance, par un traité; il avoit d'ailleurs à craindre que ce manque de fidélité ne révoltât ses sujets, à qui Jugurtha étoit cher & les romains odieux. A la fin fatigué des instances réitérées de Sylla, il s'adoucit & promit de faire tout ce qu'il voudroit. Du reste ils convinrent de toutes les mesures propres à faire accroire que l'on pensoit à la paix, que le dégoût de la guerre fesoit désirer ardemment au roi numide: & leur partie ainsi faite, ils se séparérent.

CIX. Dès le lendemain Bocchus mande Aspar, envoyé de Jugurtha: il lui dit que par l'entremise de Dabar il sait de Sylla même, qu'il y a des moyens de terminer la guerre; qu'il s'informe donc à ce sujet des intentions du roi son maître. celui-ci bien joyeux se rend au camp de Jugur-

venit. Dein ab illo cuncta edoctus, properato itinere, post diem octavum redit ad Bocchum: & ei nunciat Jugurtham cupere omnia quæ imperarentur facere, sed Mario parum fidere; sæpe antea cum imperatoribus romanis pacem conventam frustrà fuisse; ceterum Bocchus, si ambobus consultum & ratam pacem vellet, daret operam, ut unà ab omnibus quasi de pace in colloquium veniretur, ibique sibi Sullam traderet; quum talem virum in potestate habuisset, tum fore uti jussu S. P. Q. R. fœdus fieret; neque hominem nobilem, non suâ ignaviâ, sed ob rempublicam in hostium potestate, relictum iri.

CX. Hæc Maurus secum ipse diu volvens, tandem promisit. Ceterum, dolo an verè cunctatus, parum comperimus: sed plerumque regiæ voluntates, uti vehementes, sic mobiles, sæpe ipsæ sibi advorsæ. Postea tempore & loco constituto in colloquium uti de pace veniretur, Bocchus Sullam modo, modo Jugurthæ legatum appellare; benignè habere, idem ambobus polliceri: illi pariter læti ac spei bonæ pleni esse. Sed nocte eâ quæ proxuma fuit ante diem colloquio decretum, maurus, adhibitis amicis, ac statim immutatâ voluntate, remotis ceteris, dicitur secum ipse multa agitavisse, vultu, colore, ac motu corpo-

tha. Pourvu d'amples inſtructions, il revient en diligence à celui de Bocchus, après un voyage de huit jours : il lui déclare que Jugurtha eſt diſpoſé à tout ce qu'on voudra, mais qu'il ſe fie peu à Marius; que l'on a déja traité pluſieurs fois de la paix avec les Généraux romains ſans aucun effet; que Bocchus, pour la ſûreté des deux rois & pour faire décider la paix, devroit, ſous prétexte d'en conférer, ménager un congrès général, où il lui livreroit Sylla; que, quand il auroit entre les mains un homme de cette importance, le Sénat & le peuple romain ne manqueroient pas d'ordonner la concluſion du traité; & qu'on ne laiſſeroit pas au pouvoir des ennemis un homme du premier rang, qui s'y trouveroit, non par une lâcheté, mais par ſon zèle pour la république.

CX. Le roi maure, après de longues réflexions, promit enfin de le faire. Au reſte, ſi ce fut par feinte ou avec vérité qu'il balança, on ne ſauroit l'aſſûrer : mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'autant les volontés des rois ſont abſolues, autant ordinairement ſont-elles changeantes, & ſouvent contraires l'une à l'autre. Après qu'on eut réglé le temps & le lieu du congrès pour traiter de la paix, Bocchus feſoit venir tantôt Sylla, tantôt l'agent de Jugurtha; il les recevoit avec honnêteté, & leur feſoit à tous deux les mêmes promeſſes : tous deux, également ſatisfaits étoient pleins de confiance. Mais on dit que, la nuit qui précéda le jour marqué pour la conférence, le roi maure, après avoir mandé ſes confidents, prit tout-à-coup un autre parti & les congédia; & que livré à une foule de réflexions, & changeant pluſieurs fois d'air, de couleur, de maintien,

ris pariter atque animo varius; quæ ſcilicet, tacente ipſo, occulta pectoris, oris immutatione, pateſeciſſe. Tamen poſtremo Sullam accerſi jubet, & ex illius ſententiâ numidæ insidias tendit. Deinde, ubi dies advenit & ei nunciatum eſt Jugurtham haud procul abeſſe; cum paucis amicis & quæſtore noſtro, quasi obvius honoris cauſſâ, procedit in tumulum facillumum viſu insidiantibus. Eodem numida cum pleriſque neceſſariis ſuis inermis, uti dictum erat, accedit; ac ſtatim, signo dato, undique simul ex insidiis invaditur. Ceteri obtruncati; Jugurtha Sullæ vinctus traditur, & ab eo ad Marium deductus.

CXI. Per idem tempus advorsùm gallos ab ducibus noſtris, Quinto Cæpione & Marco Manlio, malè pugnatum. Quo metu Italia omnis contremuerat: illique & inde uſque ad noſtram memoriam romani sic habuêre, alia omnia virtuti ſuæ prona eſſe, cum gallis pro ſalute, non pro gloriâ, certari. Sed poſtquam bellum in Numidiâ confectum, & Jugurtham Romam vinctum adduci nunciatum eſt; Marius conſul abſens factus eſt, & ei decreta provincia Gallia, iſque kalendis januariis magnâ gloriâ conſul triumphavit. Ex eâ tempeſtate ſpes atque opes civitatis in illo sitæ.

Finis belli jugurthini.

comme de pensées, son extérieur, malgré son silence, fit assez connoître l'état intérieur de son âme. A la fin pourtant il fit venir Sylla, & concerta avec lui les mesures pour surprendre le roi numide. Lorsqu'au jour marqué l'on annonça que Jugurtha approchoit; Bocchus, suivi d'un petit nombre de courtisans, s'avança avec notre quèsteur, comme par civilité, jusques sur une éminence à portée de la vue de ceux qui étoient en embuscade. Le prince numide avec la plupart de ses amis s'y rend aussi sans armes, comme on en étoit convenu; aussi-tôt on donne le signal, & ceux qui sont apostés l'enveloppent de toutes parts. On fait main-basse sur ceux qui l'accompagnent; pour lui, on le livre pieds & poings liés à Sylla, qui le mène à Marius (35).

CXI. Vers le même temps nos Généraux, Q. Cépion & M. Manlius, furent vaincus par les gaulois. Cette défaite fit trembler toute l'Italie: & les romains s'imaginèrent alors, comme ils ont continué de le croire jusqu'à nos jours, qu'assûrés par-tout du succès de leur valeur, dès qu'ils avoient à faire aux gaulois, ils devoient songer à se défendre & non à acquérir de la gloire. Mais quand on sut que la guerre de Numidie étoit achevée, & que l'on amenoit à Rome Jugurtha chargé de chaînes, on fit Marius consul quoiqu'absent, on lui décerna le gouvernement de la Gaule, & il triompha glorieusement le premier de Janvier en commençant son consulat. De ce moment on le regarda comme l'espérance & l'appui de la république.

Fin de la guerre de Jugurtha.

NOTES

Sur la guerre de Jugurtha.

1. (*Pag. 179.*) La leçon commune porte, *Jugurthamque, filium Manaſtabalis fratris, quem Maſiniſſa, quod ortus ex concubinâ erat, privatum reliquerat* : & l'équivoque du *quem* qui ſemble avoir pour antécédent *Manaſtabalis fratris*, a fait croire à pluſieurs que c'étoit Manaſtabal qui étoit fils d'une concubine, & non Jugurtha. Cependant on vient de voir que Micipſa n'avoit été ſeul poſſeſſeur du royaume, qu'après la mort de ſes deux frères, Manaſtabal & Guluſſa ; ce qui prouve que Manaſtabal y avoit un droit, qu'il n'auroit point eu, s'il étoit celui *quem Maſiniſſa privatum reliquerat.* On voit ailleurs (*ch.* XI.) qu'Hiempſal mépriſoit Jugurtha, *quia materno genere impar erat ;* d'où il ſuit que c'étoit la mère de Jugurtha qui étoit illégitime & concubine. J'ai donc cru devoir préférer une leçon qui ſe trouve dans quelques manuſcrits, & qui porte *Manaſtabalis fratris filium, quem*, &c. l'antécédent de *quem* eſt alors *filium*, qui ſe rapporte à *Jugurtham.*

2. (*Ib.*) Le latin porte *non ſe luxu atque inertiæ* : le datif *inertiæ* prouve que *luxu*, auquel il eſt joint par *atque*, eſt auſſi au datif. C'eſt l'ancienne manière de décliner, que Salluſte affecte par-tout, & dont on trouve des exemples dans Virgile, qui profitoit de cette liberté pour la commodité de la verſification. Voyez Aulu-Gelle, IV. 16.

3. (*Pag. 187.*) Le commun des traducteurs ne tient pas compte de ces paroles du texte, *ſi genuiſſem.* Elles ſont pourtant eſſencielles, & font entendre, 1°. que Jugurtha avoit perdu ſon père, avant que Micipſa eût des enfants ; fait hiſtorique, dont on ne doit pas négliger la preuve qui ſe préſente ici naturellement : 2°. que l'affection de Micipſa pour ſon neveu étoit ancienne, & avoit pris racine dans ſon cœur avant que la nature y eût parlé en faveur de ſes propres enfants. Il eſt vrai que, ſi l'on juge de ces démonſtrations d'amitié par ce que Salluſte nous a appris des

diſpoſitions

dispositions du roi à l'égard du jeune Jugurtha, son oncle le trompe sans doute : mais c'est une raison de plus pour ne pas négliger une expression, qui rend plus sensible l'art de l'auteur de ce discours, où la politique du prince mourant ne néglige rien pour gagner la confiance de son neveu, & pour lui inspirer au moins de la modération. D'ailleurs il est très-possible que Micipsa ait eu en effet les intentions dont il parle ici, & qu'il n'ait eu celles que lui donne Salluste, que quand il crut qu'il y auroit du danger pour ses propres enfants d'avoir Jugurtha pour cohéritier.

4. (*Pag. 191.*) Les licteurs étoient des gens qui portoient devant le prince ou le magistrat un faisceau de baguettes surmonté d'une hache, qui écartoient la foule, & qui exécutoient les ordres de leur maître & même les sentences de mort. Ceci ne permet pas de rendre *proxumus lictor* par *capitaine des gardes*, comme on en est d'abord tenté : les licteurs ne pouvoient être que des hommes du peuple, vu la bassesse de leurs fonctions ; & chez nous un capitaine des gardes est un homme de la première qualité.

5. (*Ibid.*) *Portarum claves.* Ce sont les portes de la ville ; car un peu plus bas, on voit le numide introduire de nuit les soldats de Jugurtha, qui se jettent ensuite dans la maison où étoit le roi, & qui y trouvent des portes fermées qu'ils brisent : avec des clefs, ils n'auroient point eu de portes à forcer dans cette maison ; & sans les clefs de la ville, comment les y auroit-on introduits ?

6. (*Pag. 219.*) Le texte des éditions ordinaires porte, *Quorum progeniem vos, P. C. nolite pati me, nepotem Masinissæ*, &c. Jacques Bongars, littérateur d'une érudition rare dans un homme de la Cour, mais dont le goût étoit par-là même plus épuré & plus fin que celui des simples érudits, me semble avoir conjecturé avec assez de raison, que ces mots *nepotem Masinissæ* ne peuvent se trouver dans le texte que par interpolation. C'est sans doute une note, mise d'abord en marge ou en parenthèse, & prise quelques lignes plus haut pour interpréter le *progeniem ;* car Salluste n'étoit pas homme à se répéter ainsi coup sur coup sans besoin, & sur-

tout dans un discours direct, où il entre toujours plus d'art que dans le reste : d'ailleurs *quorum progeniem* avec *nepotem Masinissæ* seroient ici une pure battologie, qui ne va point avec le style concis & serré de notre historien.

Le P. Dotteville de l'Oratoire vient, dans la troisième édition de son Salluste, sur la foi, dit-il, de plusieurs commentateurs, de changer *progeniem*, qui a rapport à Adherbal, en *progenies*, qu'il rapporte à *vos*, *P. C.* & il traduit en conséquence : » Descendants de ces » anciens romains, ne souffrez pas qu'un petit-fils » de Masinissa, *&c.* ». Mais le contraste même qu'il y a entre *quorum progenies vos* & *me nepotem Masinissæ*, ne me paroît point être de la manière de Salluste, ennemi de ce style diffus qui dépend du cliquetis des mots, & du concetti des petites idées accessoires qui obscurcissent la principale : au surplus la répétition de *nepotem Masinissæ*, n'étant point justifiée par cette correction, dépareroit plus Salluste, que la petite antithèse qu'on lui prête ne l'embelliroit. C'est ce qui m'a déterminé à préférer la correction de Bongars, & à supprimer les mots *nepotem Masinissæ*, que je regarde, ainsi que lui, comme interpolés.

7. (*Pag. 203.*) Le P. Dotteville, *Note* XVI, observe que ces mots *amicitia Jugurthæ parum cognita* peuvent signifier également *amicis* ou *vobis parum cognita.* » J'au- » rois volontiers, dit-il, conservé dans le françois l'ambiguïté du latin ». J'ai essayé de la conserver, en traduisant par *des liaisons peu éclairées avec Jugurtha* : *peu éclairées*, ou parce que les amis de Jugurtha ne connoissent pas assez ce prince ; ou parce que les sénateurs n'en ont pas suffisamment observé l'origine, les motifs, & les suites. Je fais cette remarque, 1°. pour rendre justice au savant oratorien, à qui je dois le germe de ma nouvelle traduction : 2°. pour indiquer aux jeunes gens, quelle précision exige l'art de traduire, & combien il est difficile d'y atteindre, puisque le P. Dotteville l'a manquée quoiqu'il en sentît le besoin.

8. (*Pag. 207.*) Ce Scaurus, à qui Salluste ne donne que les dehors de la probité, semble néanmoins avoir mérité les éloges des plus gens de bien de son temps,

par une conduite soutenue jusqu'à la plus grande vieillesse : il porta pendant plus de 25 ans le titre de *Prince du Sénat*, titre que cette compagnie éclairée n'accordoit qu'à la prééminence du mérite & de la vertu. Un tribun suscité par des ennemis, car les gens de bien déplaisent à ceux dont les mœurs contrastent avec les leurs, l'accusa d'un crime d'État : Scaurus écouta l'accusation & répliqua froidement : *Q. Varius, qui est espagnol, accuse M. Scaurus, qui est Prince du Sénat ; M. Scaurus, qui est Prince du Sénat, nie le fait : Romains, qui des deux vous paroît le plus croyable?* Le peuple sentit toute la force & la dignité d'une apologie, dont il n'y avoit qu'un homme vraiment irréprochable qui pût se contenter en pareil cas. Ces témoignages valent bien celui de Salluste, déja convaincu d'injustice à l'égard de Cicéron & de César. D'ailleurs dès le commencement de son histoire de Jugurtha (*ch.* V.) il montre contre la Noblesse une partialité, qui doit rendre suspect le portrait qu'il fait ici d'un patricien tel que Scaurus. *Voyez la note 16.*

9. (*Ibid.*) C. Gracchus, étant tribun du peuple, renouvella la loi agraire, qui avoit déja coûté la vie à Tib. Gracchus son frère ; & il y en ajoûta quelques autres également nuisibles & odieuses à la Noblesse. L. Opimius, parvenu au consulat, dérogea à plusieurs de ces loix, nonobstant les réclamations de C. Gracchus & de M. Fulvius son ami : celui-ci révolta le peuple & l'entraîna sur le mont Aventin, où Gracchus le suivit. Opimius arma contre eux, mit leurs têtes à prix, les paya de leur pesant d'or, fit mourir 3000 séditieux & jeter tous leurs cadavres dans le Tibre ; en quoi, dit Velléius Paterculus (II, 7.) il parut que le consul songea plus à satisfaire sa haine particulière que la vindicte publique : *Et visa ultio privato odio magis quàm publicæ vindictæ data.*

10. (*Pag. 209.*) Καταϐαθμος, *Descensus* : de Καταϐαινω, *Descendo* ; composé de Κατα pris pour Κατω, *Deorsùm* & de Βαινω, *Eo.* Cette plaine va toujours en descendant jusqu'en Egypte. Comment un nom grec est-il donné à cette plaine par les gens du pays ? Ou ce nom vient d'ailleurs que du pays ; ou il y avoit dans le pays

des colonies grecques, aſſez conſidérables pour influer ſur le langage ; ou les racines de ce mot tiennent de plus près qu'on ne croit au langage primitif.

11. (*Pag. 211.*) *Ex libris punicis qui regis Hiempſalis dicebantur.* Cette phraſe incidente offre deux ſens : l'un, qui eſt le plus ſuivi par les traducteurs, c'eſt que ces livres avoient appartenu au roi Hiempſal ; l'autre, c'eſt que ce prince les avoit écrits. Le premier, j'en conviens, eſt d'autant plus vraiſemblable, que Sallufte ajoûte un moment après, *fides penes auctores erit ;* ce qui ſuppoſe pluſieurs auteurs. Mais les livres mêmes dont Hiempſal auroit été l'auteur, pouvoient en citer d'autres, qui auroient également été les garants de Sallufte. En tout cas, j'ai traduit d'une manière propre à conſerver l'équivoque du texte : *De quelques livres puniques qu'on diſoit venir du roi Hiempſal* : car on peut demander s'ils venoient de ſa main ou de ſa bibliothèque.

12. (*Pag. 213.*) Le voyage & la mort d'Hercule en Eſpagne ſont de pures fables ; Hercule lui-même eſt un perſonnage chimérique, réduit par M. l'abbé Bergier à n'être qu'une forte digue élevée dans l'Argolide pour y conſerver les eaux : (Voyez les *Remarques* pleines d'érudition de ce ſavant *ſur le bouclier d'Hercule* traduit d'*Héſiode.*) M. Court de Gèbelin, dans ſon excellent morceau ſur les *Allégories orientales*, qui commence ſon grand & précieux ouvrage du *Monde primitif analiſé & comparé avec le monde moderne*, ſemble prouver jusqu'à la démonſtration, que l'hiſtoire d'Hercule n'eſt que l'allégorie des travaux de la campagne. En général les plus ſavants mithologiſtes modernes ſont unanimement & ſolidement déclarés pour le ſens allégorique des fables, & ſont perſuadés que les héros de la Mithologie n'exiſtèrent jamais. Cela étant, que devient l'établiſſement des mèdes, des perſes, & des arméniens en Afrique après la mort d'Hercule leur prétendu chef ? Mais en le ſuppoſant auſſi réel qu'il eſt peu vraiſemblable, peut-on croire que les perſes ſe ſoient portés d'eux-mêmes à quitter leur nom, contre l'uſage général & naturel de tous les peuples ? qu'ils aient été chercher un nom grec plutôt que perſan ou africain ?

car *Numide* est le même que *Nomade* & vient du grec Νομη (pâturage), pour signifier *qui change de pâturage*, comme l'indique Salluste. *Voyez la note 10.*

13. (*Pag. 219.*) Virgile appelle les romains *gentem togatam*; & cette épithète est bonne pour les distinguer des autres nations, par la différence des usages. C'est dans le même sens que Salluste s'en sert ici, & l'on en verra la preuve au *Ch.* XXVI; où l'on apprend que les italiens renfermés dans Cirta forcèrent presque Adherbal à se rendre.

14. (*Pag. 245.*) *On ne sauroit sans la plus grande lâcheté laisser impunie la moindre insulte.* Morale du paganisme, Morale affreuse, qui tend à faire de la société un repaire de bêtes féroces, qui arme les citoyens les uns contre les autres, & qui contredit formellement l'une des plus saines maximes de la raison, qu'on ne doit pas être juge & partie tout à la fois. La Morale de notre religion nous interdit la vengeance & la réserve à Dieu seul : il n'est pas possible de la confier à des mains plus justes, ni de mieux assûrer la tranquilité des hommes entre eux.

15. (*Ib.*) *C'est être roi.* Traduction littérale, & qui rend fidèlement l'opinion des républicains de Rome : ils regardoient les rois comme des despotes qui ne connoissoient de loix que leurs volontés. La pensée de Memmius est donc une simple définition, & ce n'est pas une maxime : une pareille maxime seroit abominable; & Machiavel, qui l'a comme érigée en dogme, a été censuré & réfuté par un écrivain qui avoit plus d'intérêt que personne à la faire adopter, FRÉDÉRIC II, roi de Prusse.

16. (*Pag. 265.*) Le peuple paroissant si justement irrité contre la Noblesse, & spécialement contre ceux qui avoient eu des relations avec Jugurtha; comment put-il consentir que Scaurus fût chargé d'informer dans une affaire où il étoit au moins bien suspect? Comment les accusés, que l'on poursuivit si rigoureusement, ne furent-ils pas indignés de l'impudence qu'il eut de les condamner? & pourquoi ne l'accusèrent-ils pas eux-mêmes par ressentiment? Ou rien en effet n'avoit donné lieu aux romains de se défier de Scaurus, ni aux

coupables de s'en plaindre, ou il faut convenir que les uns & les autres étoient des imbéciles, & que Salluste seul a démélé la vérité d'un fait, que les contemporains & les complices mêmes n'avoient pas bien connu. De quel côté est la vraisemblance ? Il me semble que la commission donnée ici à Scaurus est une apologie sans réplique de ce sénateur. » Ce n'est, dit l'abbé Thyvon dans une note sur cet endroit, qu'une preuve » de l'adresse & du crédit du personnage, qui, tout » démasqué qu'il avoit été,... trouve le secret de » devenir un des juges des complices de son propre » crime, & a le front de les condamner. « Il ne condamna donc que des muets ? ou les hommes de son temps ne ressembloient pas à ceux de tous les autres temps, ni même à l'idée que les histoires nous donnent des hommes de son siècle ? D'ailleurs si l'on a vu des hommes adroits & puissants en imposer durant leur vie, on a vu bientôt la mort dissiper le prestige ; d'autre part nous savons de Valère-Maxime (*Lib.* VIII. *Cap.* 1.) que le fils de ce Scaurus, accusé de péculat, ne fut absout qu'en considération de son ancienne noblesse & du mérite de son père, dont la mémoire étoit encore récente ; *propter vetustissimam nobilitatem, & recentem memoriam patris, absolutus est* : il n'y a qu'un mérite réel, qui puisse jouïr d'une réputation si constante. *Voyez la note 8.*

Mais que me proposé-je en défendant la mémoire de Scaurus ? 1°. D'inspirer aux jeunes gens du respect pour la vertu par-tout où elle se trouve : 2°. de les mettre en garde contre l'esprit de parti, qui est toujours injuste, aveugle, & quelquefois impudent.

17. (*Pag.* 277.) Ce Métellus annoncé au commencement du *Ch.* XLIII, comme un homme d'une réputation sans tache, emploie ici la trahison pour parvenir à triompher de Jugurtha ; & Salluste lui-même, qui en mille autres endroits se pique d'une Morale austère, semble dans celui-ci applaudir à une lâcheté criminelle, condamnée pourtant par des exemples domestiques bien opposés. Camille fit reconduire aux falisques le maître d'école qui lui avoit amené leurs enfants ; Fabricius renvoya à Pyrrhus son médecin, qui avoit

offert au Général romain d'empoisonner le roi son maître, *&c.* La Morale purement humaine des païens étoit nécessairement versatile, comme leurs opinions & leurs intérêts; on ne pouvoit y faire aucun fond : il n'y a que la Morale évangélique, dont les maximes soient éternelles, les fondements inébranlables, & les motifs toujours les mêmes. *Donec transeat cœlum & terra, iota unum aut unus apex non præteribit à lege.* Matt. V. 18.

18. (*Pag. 281.*) Il m'a semblé nécessaire pour l'intelligence de l'action qui va se passer, de mettre sous les yeux du lecteur un plan précis des lieux & de la disposition des troupes. M. de Kéralio, chevalier de Saint Louis, ci-devant premier aide-major à l'École royale militaire, chargé d'enseigner la Tactique aux élèves de cette école, aujourd'hui major d'infanterie & membre de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-lettres, a bien voulu dessiner cette bataille. *Ses Recherches sur les principes généraux de la Tactique*, qu'il a publiées sous les auspices de M. le duc de Choiseul, sont une preuve que ce savant militaire ne s'en tient pas à des idées superficielles, & que l'on peut compter sur ses lumières & sur son exactitude.

A. Terrain sur le penchant de la montagne, où Métellus mit son armée en bataille.

B. Numides embusqués sur la colline.

C. Marche de l'armée de Métellus par son flanc gauche, faite obliquement à l'ennemi, afin de lui présenter l'aîle droite par les trois corps D.

E. Numides qui descendent de la colline pour attaquer les romains.

F. Troupes numides, envoyées par Jugurtha pour occuper le terrain que Métellus venoit de quitter.

G. Camp pris par Rutilius vers les bords du fleuve Muthul.

H. Troupes de Bomilcar, qui commencent à descendre de la colline, pour aller attaquer celle de Rutilius.

19. (*Pag. 283.*) Il me semble que *omnia suis provisa* est une proposition générale, dont le détail vient ensuite en trois parties, 1°. *locum superiorem*, 2°. *uti*

prudentes cum imperitis, 3°. *ne pauciores cum pluribus aut rudes cum bello melioribus manum conferent.* En effet, si *locum superiorem* a dans sa dépendance les deux membres qui suivent, comme paroît l'entendre un des meilleurs traducteurs de Salluste; n'y a-t-il pas quelque défaut de justesse, après avoir annoncé *omnia provisa*, de ne parler ensuite que de l'élévation du poste ? N'est-il pas encore plus extraordinaire de faire dire, soit à Jugurtha soit à Salluste, que ce poste assûre aux numides la supériorité des lumières, du nombre, & de l'expérience même ? C'est le Général qui la leur a assûrée : la supériorité des lumières par rapport au local, parce que le poste est de son choix, & que ses troupes, bien instruites de tous les détours des lieux, auront un grand avantage sur les romains qui n'en sont pas instruits de même ; celle du nombre, parce qu'il avoit fait des recrues considérables ; & celle de l'expérience, parce qu'il a déja, avec une partie de cette armée, vaincu & fait passer sous le joug l'armée romaine.

20. (*Pag. 313.*) La livre romaine étoit de 12 onces : deux livres romaines valoient donc trois de nos marcs, en supposant la même once de part & d'autre & les 200000 livres d'argent valoient 300000 de nos marcs. Sur le pied de 50 livres où est aujourd'hui le marc d'argent, cela revient à quinze millions de notre monnoie.

21. (*Pag. 319.*) L'âge fixé par les loix pour parvenir au consulat étoit de 43 ans, comme le dit expressément Cicéron dans sa cinquième Philippique (XVII, 48). Il y avoit donc encore 24 ans à attendre, avant que le jeune Métellus pût se mettre sur les rangs ; & Marius qui vouloit s'y mettre, ayant au moins les 43 ans requis, en auroit eu 66, s'il avoit effectivement suivi le conseil ironique de Métellus. Autant alors auroit valu n'y plus penser ; & c'est ce que vouloit lui faire entendre son Général.

22. (*Pag. 323.*) C'est la loi du tribun C. Mamilius Limétanus, dont il est parlé au chap. XL. Par la raison même que Salluste en avoit parlé explicitement en cet endroit, il se contente ici de l'indiquer : s'il avoit

voulu en désigner une autre, comme le prétendent quelques commentateurs, notre historien n'auroit pas manqué de s'en expliquer plus clairement, n'eût-ce été que pour prévenir la méprise que son chap. XL pouvoit occasionner.

23. (*Pag. 327.*) Les romains comptoient 12 heures de jour, depuis le lever du soleil jusqu'au coucher; & la nuit étoit partagée en quatre veilles, chacune de trois heures, de sorte que l'on comptoit la première, la seconde, ou la troisième heure de la première, seconde, troisième, ou quatrième veille. Ainsi, les heures du jour étoient plus longues en été, & plus courtes en hiver, que celles de la nuit; & les 24 heures n'étoient égales qu'au temps des équinoxes. La troisième heure du jour étoit donc alors ce qui est pour nous neuf heures du matin; un peu plutôt, en été; un peu plus tard, en hiver.

24. (*Pag. 345.*) *Syrte*, en grec Συρτις, de Συρω (*Traho*, je traîne).

25. (*Pag. 357.*) Je dis *supplément*, & non pas *recrue* parce qu'il s'agit probablement d'une augmentation que Marius fit en effet au nombre ordinaire dont étoit composée la légion : avant lui, elle étoit de 4000 hommes; & il la porta jusqu'à 6200.

26. (*Pag. 365.*) Il ne faut pas en croire tout-à-fait Marius, qui avoit un intérêt trop personnel à mépriser les lettres & à tirer vanité de son ignorance même. Cicéron, plus instruit & plus sage, porte là-dessus un jugement plus mesuré & plus sûr dans son discours pour le poëte Archias (VII, 15, 16.)

Quæret quispiam : Quid; illi ipsi summi viri quorum virtutes litteris proditæ sunt, istâne doctrinâ quam tu laudibus effers eruditi fuerunt ? Difficile est hoc de omnibus confirmare ; sed tamen est certum quid respondeam. Ego multos homines excellenti animo ac virtute fuisse, & sine doctrinâ, naturæ ipsius ha-	Mais, me dira-t on, ces grands hommes mêmes dont les vertus nous sont connues par les livres, avoient-ils ce savoir dont vous faites tant d'éloges ? Il est difficile de l'assurer de tous; mais je puis cependant faire à cette question une réponse précise. J'avoue d'abord qu'il y a eu plusieurs hommes éminents en mérite &

bitu propè divino, per seipsos & moderatos & graves exstitisse fateor : etiam illud adjungo, sæpiùs ad laudem atque virtutem naturam sine doctrinâ, quam sine naturâ voluisse doctrinam. Atque idem ego contendo, quum ad naturam eximiam atque illustrem accesserit ratio quædam conformatioque doctrinæ, tum illud nescio quid præclarum ac singulare solere exsistere : ex hoc esse hunc numero, quem patres nostri viderunt, divinum hominem, Africanum; ex hoc Caïum Lælium, Lucium Furium, modestissimos homines & continentissimos; ex hoc fortissimum virum & illis temporibus doctissimum, Marcum Catonem illum senem; qui profectò, si nihil ad percipiendam colendamque virtutem litteris adjuvarentur, nunquam se ad earum studium contulissent. Quod si non hic tantus fructus ostenderetur, & si ex his studiis delectatio sola peteretur; tamen, ut opinor, hanc animi adversionem humanissimam ac liberalissimam judicaretis : nam cæteræ neque temporum sunt, neque ætatum omnium, neque locorum; hæc studia Adolescentiam alunt, Senectutem oblectant; secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent; delectant domi, non impediunt foris; pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.

en vertu ſans aucune inſtruction, qui, par les diſpoſitions preſque divines de la nature même, ont trouvé dans leur propre fonds la juſtice & la ſageſſe : j'ajoûte encore que, dans le chemin de la gloire & de la vertu, un heureux naturel a plus ſouvent réuſſi ſans étude, que le ſavoir ſans le concours des diſpoſitions de la nature. Mais je ſoutiens en même temps que, ſi, à un naturel excellent & diſtingué, on ajoûte quelque culture & les avantages de l'inſtruction, il en réſulte alors je ne ſais quoi d'éclatant & une eſpèce ſingulière de mérite : tel fut cet homme divin, que nos pères ont eu le bonheur de voir, Scipion l'Africain ; tels furent C. Lélius & L. Furius, modèles de la ſageſſe la plus régulière & la plus auſtère ; tel fut M. Caton l'ancien, l'homme tout à la fois le plus courageux & le plus ſavant de ſon ſiècle ; perſonnages qui ſans doute ne ſe fuſſent jamais appliqués à l'étude des lettres, ſi elles ne leur euſſent été d'aucune utilité pour la connoiſſance & pour la pratique de la vertu. Mais quand on n'enviſageroit pas un avantage ſi précieux, & qu'on ne chercheroit que le plaiſir dans l'étude ; je ne doute pas que vous ne jugeaſſiez encore que c'eſt l'occupation la plus honnête & la plus digne de l'homme : en effet les autres ne ſont ni de toutes les ſaiſons, ni de tous les âges, ni de tous les lieux ; mais les lettres ſont l'aliment de la Jeuneſſe, & l'amuſement de la Vieilleſſe ; un ornement dans la proſpérité, une reſſource & une conſolation dans l'ad-

verſité ; elles récréent dans l'intérieur des maiſons, & n'embarraſſent point au dehors ; elles nous tiennent compagnie pendant la nuit, en voyage, à la campagne.

On peut ajoûter à cet éloge des lettres par Cicéron, le témoignage de l'hiſtoire. Les conquérants barbares & les tyrans ont toujours été les ennemis des ſciences & des bonnes études ; parce qu'elles apprennent à apprécier les vertus & les vices, & inſpirent par conſéquent du reſpect & de l'amour pour les unes, de l'horreur & de la haine pour les autres.

27. (*Pag. 371.*) Servius Tullius, ſixième roi de Rome, établit le *cens*, ou rôle des citoyens, qu'il diſtribua en ſix portions, à raiſon de leurs biens & des ſervices qu'ils pouvoient rendre à l'État. Les cinq premiers étoient les cinq claſſes de citoyens plus ou moins riches, qui devoient ſervir la patrie de leurs biens & de leurs perſonnes : la quantité du bien que l'on poſſédoit, étoit le titre qui déterminoit la claſſe à laquelle on appartenoit ; & chaque claſſe avoit une manière déterminée de ſervir & d'être armée. La ſixième portion étoit compoſée des citoyens les plus pauvres. Ce n'étoit point une claſſe, parce qu'ils ne feſoient point proprement un corps ; car *Claſſis*, ſelon Quintilien (*Inſtit.* I, vj.) vient de *Calare*, Aſſembler : & les citoyens de cet ordre étoient nommés *Proletarii* Prolétaires), *qui nihil reipublicæ exhibeant*, *ſed tantum prolem ſufficiant*, dit Nonius Marcellus. On les déſignoit encore par l'épithète de *Capite cenſi*, comme fait ici Salluſte ; ce qui ſignifie qu'ils n'étoient mis dans le cens ou dans le rôle qu'à raiſon de leur tête ou pour faire nombre, ainſi que je l'ai traduit.

Or il n'étoit point d'uſage de faire ſervir les prolétaires, 1°. parce qu'ils n'avoient pas le moyen de s'armer eux-mêmes, comme on l'exigeoit des citoyens des claſſes, 2°. parce que leur pauvreté même les rendoit ſuſpects : des gens qui n'avoient rien ni à perdre, ni à défendre, ne devoient être ni d'une bravoure à l'épreuve des dangers, ni d'une fidélité à l'épreuve des ſollicitations & des promeſſes de l'ennemi. Auſſi Marius eut-il ſoin de les prendre par leur intérêt, & de

leur abandonner beaucoup de butin. Mais cet exemple, donné par Marius, devint bientôt funeste à la république, parce que des soldats pauvres se laissent aisément corrompre par l'appât des richesses : & dans la suite, quand le luxe eût avili la profession militaire. déja déshonorée par l'avidité imprudente de cette soldatesque ; les armées, remplies de ces vils citoyens, se vendirent plus d'une fois à l'ambition des tyrans, qui ruinèrent enfin l'Empire romain.

28. (*Pag. 377.*) Voyez, sur Hercule, la *note* 12 : & sur tous les Hercules de la fable, les *Remarques* de M. l'abbé Bergier sur le *Bouclier d'Hercule*, qu'il a traduit du grec d'*Hesiode* ; & les *Allégories orientales* de M. Court de Gèbelin.

29. (*Pag. 381.*) Rien ne sauroit excuser une injustice ; il vaut mieux tout risquer & tout perdre, que de violer les droits de l'équité. Qu'un cœur honnête trouve de différence entre François I, qui écrit à sa mère après la malheureuse bataille de Pavie : *Tout est perdu, Madame, hors l'honneur* ; & Marius qui croit que l'honneur dépend du succès plutôt que du choix des moyens ! Une prudence qui se baigne dans le sang, loin d'être une vertu, est un composé monstrueux de cruauté & d'hipocrisie : les historiens & les poètes n'ont que trop flatté ce monstre ennemi de l'humanité, quand ils l'ont trouvé assis sur quelque trône ou armé de la foudre, dont lui seul avec ses adulateurs devoit être la victime.

30. (*Pag. 383.*) Il y a long-temps que les hommes s'en laissent imposer par les évènements ; il est bon d'entendre là-dessus deux sages de l'antiquité, Cicéron & Pline le jeune :

Hoc plerumque facimus, ut consilia eventu ponderemus : & cui bene quid processerit, multum illum providisse ; cui secùs, nihil sensisse dicamus. Cic. pro Rabirio Post. 1, 1.	Il nous est assez ordinaire de juger des entreprises par l'évènement : & de décider, si un homme a eu quelque heureux succès, que ses mesures ont été sages ; s'il n'a pas réussi, qu'il n'a pas eu le sens commun.
Est omnino iniquum, sed usu receptum, quod honesta	C'est une chose tout-à-fait injuste, mais qui a passé en

consilia vel turpia, prout malè aut prosperè cedunt, ita vel probantur, vel reprehenduntur Plin. Epist. V, 21.

usage, que ce n'est que par rapport au bon ou au mauvais succès, que l'on approuve ou que l'on blâme les entreprises, conformes ou non aux règles de l'honnêteté.

Mais l'homme sage, dit Sénèque, examine le projet en lui-même, & non dans l'issue: *Consilium omnium rerum sapiens, non exitum, spectat.* (Epist. 14.) Il sait que rien n'est plus trompeur que les apparences auxquelles nous nous en rapportons; *Fallaces sunt rerum species quibus credimus.* (De benef. IV, 34.) Il sait tout ce que peut l'erreur, combien il faut peu compter sur les projets des hommes, combien ils ont d'obstacles à vaincre; il suit, sans rien décider, le sort douteux & inconstant des affaires, & les évènements incertains qui naissent des desseins les mieux concertés: *Scit quantum liceat errori, quam incerta sint humana, quam multa consiliis obstent; ancipitem rerum ac lubricam sortem suspensus sequitur, & consiliis certis incertos eventus.* (Ibid.)

31. (*Pag. 393.*) Plutarque nous apprend (*Vie de Sylla* ch. 15,) que, pendant une fête somptueuse que ce romain donnoit au peuple, sa femme Métella s'étant trouvée malade à l'extrémité, il se hâta de la répudier & de la faire transporter ailleurs avant qu'elle mourût, quoiqu'il eût paru l'aimer beaucoup: il ne vouloit ni troubler par sa mort la joie des festins qu'il donnoit au peuple, ni être distrait lui-même de ses délices, par les soins qu'il n'auroit pu refuser à une femme qui eût été son épouse. Que la logique des passions est différente de celle de la raison! Au reste un trait si abominable ne sauroit être, quoiqu'en dise Salluste, le seul que la débauche ait fait faire à Sylla au préjudice de ses devoirs; & Plutarque, qui lui en fait une habitude, est d'autant plus croyable, que c'est l'effet ordinaire des passions dominantes.

32. (*Pag. 395.*) Le texte porte *vix decimâ parte die reliquâ* (lorsqu'il restoit à peine la dixième partie du jour). On voit bien pourquoi je dis en moins de mots, quoiqu'avec moins de précision, *vers la fin du jour.* Mais je dois aux jeunes gens une remarque sur

Die. Un traducteur moderne dit que ce mot a tout l'air d'un folécisme, & que cependant il pourroit être de Sallufte. Il en eft en effet, & n'eft point un folécifme. » C. Céfar, dit Aulu-Gelle (IX, 14) eft d'avis, » dans fon fecond livre de l'Analogie, qu'il faut dire » *hujus die*, *hujus fpecie.* Moi-même, dans le Jugur-» tha de Sallufte, livre de grand poids & d'une an-» cienneté refpectable, j'ai trouvé *die* au Génitif, voici » fes propres termes : *Vix decimâ parte die reliquâ.* Car je » ne penfe pas qu'il faille admettre cette mauvaife fub-» tilité, qui nous porteroit à croire que *die* eft mis » pour *ex die.* « *C. Cæfar in libro de Analogiâ fecundo*, hujus die *&* hujus fpecie, *dicendum putat. Ego quoque in Jugurthâ Salluftii, fummæ fidei & reverendæ vetuftatis libro*, die, *cafu patrio fcriptum inveni; verba hæc ita erant:* Vix decimâ parte die reliquâ. *Non enim puto argutiolam iftam recipiendam, ut*, die, *dictum quafi*, ex die, *exiftimemus.*

Virgile (I, *Georg.* 208.) a dit de même :

Libra die fomnique pares ubi fecerit horas ;

& Servius remarque que *Die* n'eft point mis par apocope pour *Diei*, mais que c'eft l'ancien Génitif régulier : il cite même Sallufte, qui avoit dit quelque part, *Dubitavit acie pars* pour *aciei.*

33. (*Pag. 403.*) Il y a ici dans la conftruction latine une fingularité, qui n'a été obfervée ni expliquée par aucun des commentateurs ou des traducteurs que j'ai vus, & qui pourroit néanmoins embarraffer les jeunes gens : *Non tam diffidentiâ futuri quæ imperaviffet* (moins par crainte qu'on n'exécute pas fes ordres). Ce *quæ* au plurier, qui femble avoir pour antécédent le fingulier *futuri*, ne demande-t-il pas un mot d'explication ? Je crois qu'il faut l'entendre, ainfi : *non tam diffidentiâ* (eventi) *futuri* (erga ea negotia) *quæ imperaviffet.*

34. (*Pag. 423.*) La *foi punique* étoit paffée en proverbe parmi les romains, pour défigner la mauvaife foi & la perfidie. Les ennemis jurés des carthaginois ne font peut-être pas des garants bien fûrs d'une opinion fi flétriffante pour l'honneur de ces africains : & une bonne raifon de foupçonner que ce proverbe venoit

plutôt de la haine & de la prévention, que de l'équité & de l'amour de la bonne foi ; c'eſt que Salluſte l'emploie ſans pudeur en commençant le récit d'une négociation, où Sylla ne fit pas beaucoup d'honneur à la bonne foi romaine. J'ai déja relevé ailleurs une lâcheté pareille dans Métellus, vanté par notre hiſtorien comme un exemple de probité. *Voyez la note 17.*

35. (*Pag. 431.*) Dieu, qui donne par-tout, à ceux qui veulent y être attentifs, des preuves de ſa providence & de ſa juſtice, permit que Jugurtha, le plus perfide des hommes, devînt à ſon tour la victime d'une perfidie atroce. Il fut chargé de chaînes, mené à Rome, attaché ignominieuſement au char triomphal de Marius, & jetté enſuite dans un cachot, où au bout de quelques jours il mourut de faim, de maladie, & de douleur. *Lacum aperuit, & effodit eum, & incidit in foveam quam fecit.* Pſ. VII. 16.

C. SALLUSTII CRISPI
EPISTOLÆ DUÆ
AD C. CÆSAREM,
De republicâ ordinandâ.

EPISTOLA PRIMA.

I. SCIO ego quam difficile atque asperum factu sit, consilium dare regi aut imperatori; postremo cuiquam mortali cujus opes in excelso sunt; quippe quum & illis consultorum copiæ adsint, neque de futuro quisquam satis callidus satisque prudens sit: quin etiam sæpe prava magis quam bona consilia prosperè eveniunt, quia plerasque res Fortuna ex lubidine suâ agitat. Sed mihi studium fuit adolescentulo rempublicam capessere, atque in eâ cognoscendâ multam magnamque curam habui: non ita uti magistratum modo caperem, quem multi malis artibus adepti erant: sed etiam uti rempublicam domi militiæque, quantumque armis, viris, opulentiâ posset, cognitum haberem. Itaque mihi multa cum animo agitanti consilium fuit famam modestiamque meam post tuam dignitatem habere, & cujus rei lubet periculum facere, dum

LES DEUX LETTRES (1)
DE SALLUSTE
A C. CÉSAR,
Sur l'ordre à établir dans la république.

I. LETTRE. (2).

I. Je ſais combien il eſt difficile & dangereux de donner des avis à un roi ou à un Général digne du commandement, enfin à tout homme qui a une grande puiſſance; parce qu'ils ont ſous la main des gens en foule qu'ils peuvent conſulter, & qu'à l'égard de l'avenir perſonne n'eſt doué d'aſſez de pénétration & de prudence: ſouvent même les mauvais conſeils réuſſiſſent plus heureuſement que les bons, parce que la plupart des évènemens dépendent du caprice de la Fortune. Mais dès ma première jeuneſſe j'ai eu du zèle pour ſervir la république, & j'en ai fait une longue & ſérieuſe étude: ce n'étoit pas ſeulement pour parvenir à la magiſtrature, que pluſieurs avoient obtenue par de mauvaiſes voies; c'étoit encore pour connoître la ſituation de l'État en paix & en guerre, & quelle étendue de pouvoir lui donnoient ſes armes, ſes troupes, ſes richeſſes. Me trouvant en conſéquence l'eſprit plein de beaucoup d'idées, j'ai pris le parti de faire à votre dignité le ſacrifice de ma réputation & de ma prudence, & de tout riſquer pour con-

quid tibi ex eo gloriæ accederet : idque non temerè, aut ex fortunâ tuâ, decrevi ; ſed quia in te, præter ceteras artem unam egregiè mirabilem comperi, ſemper tibi majorem in adversis quam in ſecundis rebus animum eſſe. Sed, per deos immortales, illa res clarior eſt, quod & priùs defessi sint homines laudando atque admirando munificentiam tuam, quam tu faciundo quæ gloriâ digna eſſent.

II. Equidem mihi decretum eſt, nihil tam ex alto reperiri poſſe, quod non cogitanti tibi in promptu sit. Neque ego quæ viſa ſunt de republicâ tibi ſcripsi, quia mihi consilium atque ingenium meum ampliùs æquo probaretur; ſed inter labores militiæ, interque prælia, victorias, imperium, ſtatui admonendum te de negotiis urbanis. Namque tibi si id modo in pectore consilii eſt, uti te ab inimicorum impetu vindices, quoque modo contra adverſum conſulem beneficia populi retineas; indigna virtute tuâ cogites. Sin in te ille animus eſt qui jam à principio Nobilitatis factionem diſturbavit; plebem romanam ex gravi ſervitute in libertatem reſtituit; in præturâ inimicorum arma inermis disjecit; domi militiæque tanta & tam præclara facinora fecit, uti ne inimici quidem queri quidquam

tribuer en quelque chose à votre gloire : & ce n'est point sans raison, ou simplement par la raison de vos succès, que je m'y suis résolu; c'est qu'entre toutes vos belles qualités, j'en ai remarqué une, véritablement digne d'admiration, une magnanimité plus grande dans les contretemps qu'au milieu de la prospérité. Mais, j'en atteste les dieux immortels (3), une chose plus évidente encore, c'est que les hommes se sont lassés de louer & d'admirer votre générosité, plutôt que vous de faire des actions glorieuses.

II. A la vérité je suis convaincu, qu'on ne peut rien imaginer de si profond, que vous ne saisissiez au premier coup d'œuil. Si je vous communique donc par écrit mes réflexions sur la république, ce n'est pas que je fasse un cas excessif de mes avis ni de mon esprit; mais distrait comme vous l'êtes par les travaux de la guerre, par les combats, par les victoires, par les soins du commandement, j'ai pris sur moi de vous instruire de ce qui se passe à la ville. Car si vous ne pensez qu'à vous dérober à la fureur de vos ennemis, & à trouver le moyen de conserver les faveurs du peuple malgré l'opposition du consul qui vous traverse, vos vues ne sont pas dignes de votre mérite. Mais si vous avez toujours le même courage, qui pour premier essai déconcerta la faction de la Noblesse; qui fit passer le peuple romain d'une servitude insupportable à une entière liberté; qui, pendant votre préture, fit, sans recourir aux armes, tomber celles de vos ennemis; & qui, en paix & en guerre, vous a porté à tant & de si belles actions, que vos ennemis mêmes n'osent se plaindre que de l'excès de

audeant nisi de magnitudine tuâ : quin accipe tu ea quæ dicam de ſummâ republicâ; quæ profectò aut tu vera invenies aut certè haud procul à vero.

III. Sed quoniam Cn. Pompeïus, aut animi pravitate, aut quia nihil eo maluit quam quod tibi obeſſet, ita lapſus eſt ut hoſtibus tela in manus jaceret; quibus ille rebus rempublicam conturbavit, eiſdem tibi reſtituenda eſt. Primum omnium, ſummam poteſtatem moderandi de vectigalibus, ſumtibus, judiciis, ſenatoribus paucis tradidit; plebem romanam, cujus antea ſumma poteſtas erat, ne æquis quidem legibus in ſervitute reliquit. Judicia tametsi, sicut antea, tribus ordinibus tradita ſunt; tamen iidem illi factiosi regunt, dant, adimunt quæ lubet, innocentes circumveniunt, ſuos ad honorem extollunt.

IV. Non facinus, non probrum aut flagitium obſtat quo minùs magiſtratus capiant; quod commodum eſt trahunt, rapiunt; poſtremo, tanquam urbe captâ, lubidine ac licentiâ ſuâ pro legibus utuntur. At me quidem mediocris dolor angeret, si virtute partam victoriam more ſuo per ſervitium exercerent : ſed homines inertiſſumi, quorum omnis vis virtuſque in linguâ sita eſt, forte at-

votre magnanimité : agréez ce que j'ai à vous dire ſur les intérêts de la république ; & aſſûrément vous reconnoîtrez que je dis la vérité ou que j'en approche.

III. Or puiſque Cn. Pompée, ou par un travers d'eſprit, ou par un goût excluſif pour tout ce qui pouvoit vous préjudicier, s'eſt mépris juſqu'à fournir des armes aux ennemis ; c'eſt à vous à tirer, des choſes mêmes par où il a troublé l'État, les moyens d'y rétablir le bon ordre. Sa principale faute eſt d'avoir confié, à un petit nombre de ſénateurs, la ſouveraine diſpoſition des impôts, des dépenſes, des jugements ; & d'avoir, par des loix qui ne ſont pas même d'accord, laiſſé dans la ſervitude le peuple romain, à qui appartenoit auparavant le pouvoir ſuprême. Quoique les jugements ayent été confiés aux trois ordres qui en étoient chargés autrefois, c'eſt toujours la même faction qui gouverne, qui donne, qui ôte à ſon gré, qui tend des pièges aux gens de bien, qui élève ſes partiſans aux dignités.

IV. Crime, baſſeſſe, infamie, rien ne les écarte des magiſtratures ; ce qui leur convient, de gré ou de force ils ſe l'approprient ; en un mot, comme dans une ville priſe, ils ne ſuivent d'autres loix que celles de leur caprice & de leur brutalité. J'avoue que je m'en affligerois peu, s'ils fondoient, ſur une victoire due à leur valeur, le droit d'aſſervir qu'ils exercent aujourd'hui ; mais ce ſont des hommes entièrement dépourvus de talents, qui n'ont de force & de mérite qu'en paroles, & qui abuſent inſolemment du pouvoir que le haſard & l'imprudence d'un

que alterius ſocordiâ dominationem oblatam inſolentes agitant; nam quæ ſeditio ac diſſensio civilis tot tamque illuſtres familias ab ſtirpe evertit? aut quorum unquam victoriâ animus tam præceps tamque immoderatus fuit?

Lucius Sulla, cui omnia in victoriâ lege belli licuerant, tametsi ſupplicio hoſtium partes ſuas muniri intellegebat; tamen, paucis interfectis, ceteros beneficio quam metu retinere maluit. At, Hercule! hinc cum Carbone, Lucio Domitio, ceteriſque ejuſdem factionis, quadraginta ſenatores, multi præterea cum ſpe bonâ adoleſcentes, sicuti hoſtiæ mactati ſunt: quum interea importuniſſuma genera hominum tot miſerorum civium ſanguine ſatiari nequivêrunt; non orbi liberi, non parentes exactâ ætate, non gemitus virorum, luctus mulierum; immanem eorum animum inflexit, quin, acerbiùs in dies malè faciendo ac dicundo, dignitate alios, alios civitate everſum irent.

V. Nam quid ego de te dicam, cujus contumeliam homines ignaviſſumi vitâ ſuâ commutare volunt? ſcilicet neque illis tantæ voluptati eſt (tametsi inſperantibus accidit) dominatio, quanto mœrori tua dignitas; quin optatius habent ex tuâ calamitate periculum libertatis facere, quam per te populi romani

autre leur a mis entre les mains ; car quelle sédition, quelle discorde civile a éteint un si grand nombre de familles, & de familles si illustres ? à qui la victoire inspira-t-elle jamais tant d'imprudence, tant d'emportement ?

L. Sylla, à qui dans sa victoire tout étoit permis par le droit de la guerre, tout convaincu qu'il étoit que la mort de ses ennemis pouvoit affermir sa puissance, se contenta néanmoins d'en faire périr un petit nombre, & aima mieux arréter les autres par des bienfaits que par la terreur. Mais ceux-ci, juste Ciel ! outre Carbon, L. Domitius, & autres du même parti, ils ont massacré, comme autant de victimes, quarante sénateurs, & beaucoup de jeunes gens de la plus grande espérance : & toutefois la soif barbare de ces hommes détestables n'a pu être assouvie par le sang de tant de malheureux citoyens ; enfants privés de leur parents, pères & mères dans la caducité, gémissements des maris, lamentations des femmes, rien n'a pu empécher ces ames inhumaines de travailler de jour en jour avec plus d'acharnement, par leurs attentats & leurs calomnies, à enlever aux uns leurs dignités, aux autres le droit même de citoyens.

V. Mais que dirai-je de ce qui vous regarde, vous que ces âmes basses voudroient pouvoir humilier au prix même de leur vie ? car ils sont moins sensibles au plaisir d'avoir en main le pouvoir suprême, quoiqu'ils n'eussent osé s'y attendre, qu'à la douleur de voir la considération dont vous jouissez ; ils hasarderoient même la liberté pour vous perdre, plutôt que de voir l'empire du peuple romain vous devoir le plus haut degré

imperium maxumum ex magno fieri. Quo magis tibi etiam atque etiam animo prospiciendum est, quonam modo rem stabilias communiasque. Mihi quidem quæ mens suppetit eloqui non dubitabo; ceterum tui erit ingenii probare quæ vera atque utilia factu putes.

VI. In duas partes ego civitatem divisam arbitror, sicut à majoribus accepi, in Patres & plebem: antea in Patribus summa auctoritas erat; vis multo maxuma, in plebe. Itaque sæpiùs in civitate secessio fuit; semperque Nobilitatis opes diminutæ sunt, & jus populi amplificatum. Sed plebes eo liberè agitabat, quia nullius potentia super leges erat; neque divitiis aut superbiâ, sed bonâ famâ factisque fortibus, nobilis ignobilem anteibat; humillimus quisque, in arvis aut militiâ nullius honestæ rei egens, satis sibi satisque patriæ erat. Sed, ubi eos, paullatim expulsos agris, inertia, atque inopia incertas domos habere subegit; cœpêre alienas opes petere, libertatem suam cum republicâ venalem habere: ita paullatim populus, qui dominus erat & cunctis gentibus imperitabat, dilapsus est; &, pro communi imperio, privatim sibi quisque servitutem peperit.

de

de ſa grandeur. Vous n'en devez que plus ſérieuſement réfléchir ſur la manière d'établir ſolidement & de cimenter le bon ordre. Pour moi, je vous propoſerai hardiment mes idées ; ce ſera au ſurplus l'affaire de votre ſageſſe d'adopter ce qui vous paroîtra vrai & bon à faire.

VI. Je crois, conformément à la tradition des anciens, que la république fut d'abord partagée en deux ordres, les ſénateurs & le peuple : autrefois le Sénat avoit la ſouveraine autorité ; & le peuple, la plus grande force. De-là ſont nées dans l'État de fréquentes diviſions ; & en conſéquence le pouvoir de la Nobleſſe s'eſt toujours affoibli, & les droits du peuple ſe ſont augmentés. Le peuple cependant jouïſſoit d'une pleine liberté, parce que perſonne n'étoit au deſſus des loix par ſa puiſſance ; que c'étoit, non par les richeſſes ou par l'orgœuil, mais par une bonne réputation & par des actions courageuſes, que le noble l'emportoit ſur celui qui ne l'étoit pas ; & que le moindre des citoyens, ayant tout ce qu'exigeoient ſes beſoins honnêtes ſoit aux champs ſoit à l'armée, ſe ſuffiſoit à lui-même & à la patrie. Mais depuis que, dépouillés peu-à-peu de la poſſeſſion de leurs champs, le manque de reſſources & l'indigence les ont réduits à n'avoir que des demeures incertaines, ils ont commencé à rechercher des ſecours étrangers, & à mettre à prix leur liberté & la république même : c'eſt ainſi que ce peuple, autrefois ſouverain & feſant la loi à toutes les nations, eſt inſenſiblement déchu ; & qu'au lieu de conſerver l'empire qui étoit commun à tous, chacun a concouru à ſa propre ſervitude.

VII. Hæc igitur multitudo, primum malis moribus imbuta, deinde in artes vitasque varias dispalata, nullo modo inter se congruens, parum mihi quidem idonea videtur ad capessendam rempublicam. Ceterum, additis novis civibus, magna me spes tenet fore ut omnes expergiscantur ad libertatem; quippe quum illis libertatis retinendæ, tum his servitutis amittendæ cura orietur. Hos ego censeo, permixtos cum veteribus novos, in coloniis constituas: ita, & res militaris opulentior erit; & plebes, bonis negotiis impedita, malum publicum facere desinet.

VIII. Sed non inscius neque imprudens sum, quum ea res agetur, quæ sævitia quæve tempestates hominum nobilium futuræ sint: quum indignabuntur, omnia funditus misceri; antiquis civibus hanc servitutem imponi; regnum denique ex liberâ civitate futurum, ubi unius munere multitudo in civitatem pervenerit.

Equidem ego sic apud animum meum statuo, malum facinus in se committere, qui incommodo reipublicæ gratiam sibi conciliet: ubi bonum publicum etiam privatim usui est, id vero dubitare adgredi socordiæ atque ignaviæ duco.

IX. Marco Livio Druso semper consilium fuit in tribunatu summâ ope niti pro Nobilitate; neque ullam rem in principio agere in-

VII. Cette multitude donc, habituée d'une part à de mauvaises mœurs, divisée d'ailleurs par la différence des professions & des manières de vivre, & ne pouvant en aucune façon se concerter, me paroît peu propre à se mêler du gouvernement de la république. Mais j'espère que, si l'on y ajoûte de nouveaux citoyens, ils s'animeront tous pour la liberté; car les uns se donneront des soins pour la conserver, les autres pour secouer le joug de la servitude. Je suis d'avis que vous les établissiez dans les colonies, mêlés les uns avec les autres : par ce moyen, l'état militaire aura plus de ressources; & le bas peuple, occupé d'objets louables, cessera de nuire à l'État.

VIII. Mais je n'ignore pas & je ne suis pas sans prévoir, quand il sera question d'exécuter ce projet, quelle sera la fureur, quels seront les emportements des nobles : ils crieront alors avec indignation que tout est entièrement bouleversé; que c'est une servitude imposée aux anciens citoyens; & qu'enfin l'État, de libre qu'il étoit, deviendra monarchique, si par la concession d'un seul une multitude immense aquiert le droit de citoyens.

A la vérité j'ai pour principe, que c'est dans le fonds un attentat criminel, de rechercher la faveur populaire au préjudice de l'État : mais quand un projet utile au public tourne aussi à l'avantage des vues particulières qu'on peut avoir, faire scrupule d'en entreprendre l'exécution est, à mon sens, une bassesse & une lâcheté.

IX. M. Livius Drusus eut toujours dessein, durant son tribunat, de consacrer toute sa puissance aux intérêts de la Noblesse; & au commence-

tendit, nisi illi actores fierent. Sed homines factiosi, quibus dolus atque malitia fide cariora erant, ubi intellexêrunt per unum hominem maxumum beneficium multis mortalibus dari, videlicet & sibi quisque conscius malo atque infido animo esse; de Marco Livio Druso juxta ac de se existumaverunt: itaque, metu ne per tantam gratiam solus rerum potiretur, contra eam nixi, sua ipsius consilia disturbaverunt. Quo tibi, Imperator, majore curâ fideque amici & multa præsidia paranda sunt. Hostem adversum opprimere, strenuo homini haud difficile est; occulta pericula neque facere neque vitare, bonis in promtu est.

X. Igitur ubi eos in civitatem adduxeris, quoniam quidem revocata plebes erit, in eâ re maxumè animum exercitato, uti colantur boni mores, concordia inter veteres & novos coalescat. Sed multo maxumum bonum patriæ, civibus, tibi, liberis, postremo humanæ genti pepereris; si studium pecuniæ aut sustuleris, aut, quoad res feret, minueris. Aliter,

ment il ſe fit une règle de ne rien faire ſans l'autoriſation des nobles. Mais ces intrigants, plus attachés aux voies artificieuſes & criminelles qu'à celles de la bonne foi, étant venus à réfléchir qu'un ſeul homme alloit procurer le plus grand des bienfaits à une multitude conſidérable, & convaincus par le cri de leur conſcience qu'ils n'avoient en effet que des intentions perverſes & trompeuſes, ils jugèrent qu'il en étoit de M. Livius Druſus comme d'eux-mêmes : craignant donc qu'une faveur ſi générale ne le rendît maître du gouvernement, ils s'y oppoſèrent de toutes leurs forces, & firent échouer les projets qu'il avoit formés pour leurs propres intérêts. (4) Cet exemple vous prouve, Général digne du commandement, que vous devez redoubler de ſoins & de précautions pour vous aſſûrer des amis & de nombreux appuis. Terraſſer un ennemi qui ſe préſente de front, ce n'eſt point une choſe difficile pour un homme qui a de la vigueur ; ne point dreſſer de pièges ſecrets & ne pas ſe défier de ceux où l'on peut tomber, c'eſt la diſpoſition habituelle des gens de bien.

X. Quand vous aurez donc établi ces nouveaux citoyens, l'ordre du peuple ſe trouvant ainſi ranimé, employez toutes les reſſources de votre eſprit à mettre en honneur les bonnes mœurs, & à conſolider l'union entre les anciens & les nouveaux. Mais le plus grand bien que vous puiſſiez procurer à la patrie, aux citoyens, à vous-même, à vos enfants, enfin à tout le genre humain ; c'eſt de détruire la paſſion de l'argent, ou de l'affoiblir du moins autant que le permettront les conjonctures. Sans cela, en paix ou

neque privata res neque publica, neque domi neque militiæ, regi poteſt: nam ubi cupido divitiarum invasit; neque diſciplina, neque artes bonæ, neque ingenium ullum ſatis pollet; quin animus, magis aut minùs maturè, poſtremo tamen ſuccumbit.

XI. Sæpe jam audivi, qui reges, quæ civitates & nationes, per opulentiam magna imperia amiſerint quæ per virtutem inopes ceperant; id adeò haud mirandum eſt. Nam ubi bonus deteriorem divitiis magis clarum magiſque acceptum videt, primo æſtuat multaque in pectore volvit: ſed ubi gloria honorem magis in dies, virtutem opulentia vincit; animus ad voluptatem à vero deficit. Quippe gloriâ induſtria alitur: ubi eam demſeris, ipſa per ſe virtus amara atque aſpera eſt. Poſtremo, ubi divitiæ claræ habentur, ibi omnia bona vilia ſunt, fides, probitas, pudor, pudicitia. Nam ad virtutem una & ardua via eſt; ad pecuniam quâ cuique lubet nititur; & malis & bonis rebus ea creatur.

XII. Ergo in primis auctoritatem pecuniæ demito. Neque de capite neque de honore ex copiis quiſquam magis aut minùs judicaverit, si neque prætor neque conſul ex opulentiâ, verum ex dignitate, creetur. Sed de ma-

en guerre, il eſt impoſſible de mettre aucun ordre dans les affaires ſoit particulières ſoit publiques : car dès que la ſoif des richeſſes a pris racine ; ſavoir, talents, eſprit, rien n'eſt aſſez fort pour réſiſter au torrent ; le cœur même, plutôt ou plus tard, ſuccombe enfin.

XI. J'ai entendu citer mille fois les rois, les républiques, les nations, à qui l'opulence a fait perdre de grands empires qu'ils avoient conquis par leur valeur lorſqu'ils étoient pauvres ; & cela n'eſt pas fort étonnant. Car ſi l'homme de bien voit le méchant de jour en jour plus conſidéré & plus accœuilli à raiſon de ſes richeſſes, il s'en indigne d'abord & fait là-deſſus une infinité de réflexions : mais ſi le faſte vient enfin à l'emporter ſur l'honneur, & l'opulence ſur le mérite, le cœur donne bientôt à la volupté la préférence ſur les vrais principes. En effet la gloire eſt l'aliment de la ſageſſe ; ſi vous l'en privez, la vertu par elle-même eſt amère & fâcheuſe. En un mot, par-tout où les richeſſes ſont honorées, on fait peu de cas des vrais biens, de la bonne foi, de la probité, de la pudeur, de l'innocence. C'eſt qu'il n'y a qu'un chemin qui mène à la vertu, & un chemin difficile ; au lieu que pour acquérir de l'argent chacun peut prendre la voie qu'il lui plait ; tout moyen peut réuſſir, bon ou mauvais.

XII. Faites donc votre capital de faire tomber l'argent dans le diſcrédit. On ne meſurera plus ſur les richeſſes la valeur d'un homme ni la conſidération qui lui eſt due, ſi la préture & le conſulat s'accordent, non à l'opulence, mais au mérite. Cependant il eſt aiſé au peuple d'aſſeoir ſon jugement ſur ce qu'exige la magiſtrature. Faire dé-

gistratu facile populi judicium fit. Judices à paucis probari, regnum est; ex pecuniâ legi, inhonestum.

Quare omnes primæ classis judicare placet; sed numero plures quam judicant. Neque rhodios neque alias civitates unquam suorum judiciorum pœnituit; ubi promiscuè dives & pauper, uti cuique sors tulit, de maxumis rebus juxta ac de minumis disceptat. Sed de magistratibus creandis, haud mihi quidem absurdè placet lex quam Caïus Gracchus in tribunatu promulgaverat, ut ex confusis quinque classibus sorte centuriæ vocarentur: ita, coæquati dignitate, pecuniâ; virtute anteire alius alium properabit.

XIII. Hæc ego magna remedia contra divitias statuo. Nam perinde omnes res laudantur atque appetuntur, ut earum rerum usus est; malitia præmiis exercetur: ubi ea demseris, nemo omnium gratuïto malus est. Ceterum, avaritia, bellua fera, immanis, intoleranda est: quo intendit, oppida, agros, fana, atque domos vastat; divina cum humanis permiscet; neque exercitus neque mœnia obstant quo minùs vi suâ penetret; famâ,

pendre d'un petit nombre la nomination des juges, c'eſt tyrannie ; les choiſir à raiſon de leurs biens, c'eſt une choſe infâme.

Je ſuis donc d'avis que les jugements ſoient déférés à tous ceux de la première claſſe, mais qu'ils aſſiſtent aux audiences en plus grand nombre qu'ils n'ont coutume. Ni les rhodiens, ni d'autres peuples, ne ſe ſont jamais mal trouvés de la forme de leurs jugements ; quoique le riche & le pauvre indiſtinctement, ſelon la déciſion du ſort, y délibèrent également ſur les plus grands objets & ſur les plus petites affaires. Mais pour ce qui eſt de la création des magiſtrats, je n'ai certainement pas tort d'aimer la loi portée par C. Gracchus pendant ſon tribunat, que les centuries des cinq claſſes indiſtinctement fuſſent tirées au ſort pour opiner (5) : de cette manière, tous ſe voyant traités comme s'ils avoient la même conſidération, le même bien, ils ne s'empreſſeront plus de l'emporter l'un ſur l'autre que par la vertu.

XIII. Tels ſont les remèdes que je propoſe comme les plus efficaces contre l'influence des richeſſes. Car on ne loue & on ne recherche les choſes, qu'à raiſon de leur utilité ; on ne fait le mal que pour en recœuillir les fruits : ôtez-en l'eſpérance, perſonne n'eſt méchant ſans intérêt. Au reſte, l'avarice eſt un monſtre cruel, barbare, intolérable : par-tout où elle ſe gliſſe, elle déſole les villes, les campagnes, les temples, les maiſons ; elle ne reſpecte ni le ſacré ni le profane ; ni armées ni murailles ne peuvent l'empêcher de pénétrer par ſa propre force ; il n'y a perſonne qu'elle n'amène à ſacrifier ſa répu-

pudicitiâ, liberis, patriâ, atque parentibus cunctos mortales spoliat. Verum si pecuniæ decus ademeris, magna illa vis avaritiæ facilè bonis moribus vincetur.

XIV. *Atque hæc ita sese habere tametsi omnes æqui atque iniqui memorent, tamen tibi cum factione Nobilitatis haud mediocriter certandum est; cujus si dolum caveris, alia omnia in proclivi erunt. Nam hi, si virtute satis valerent, magis æmuli bonorum quam invidi essent: quia desidia, & inertia, & stupor eos, atque torpedo invasit; strepunt, obtrectant, alienam famam bonam suum dedecus existumant.*

Sed quid ego plura, quasi de ignotis, memorem? Marci Bibuli fortitudo atque animi vis in consulatum erupit? hebes linguâ, magis malus quam callidus ingenio, quid ille audeat, cui consulatûs maxumum imperium maxumo dedecori fuit?

An Lucii Domitii magna vis est, cujus nullum membrum à flagitio aut facinore vacat? lingua vana, manus cruentæ, pedes fugaces, quæ honestè nominari nequeant inhonestissuma.

XV. *Unius tamen Marci Catonis ingenium versutum, loquax, callidum, haud*

tation, son honneur, ses enfants, sa patrie, les auteurs de ses jours. Mais si vous faites tomber le crédit des richesses, l'influence des bonnes mœurs triomphera aisément de ce pouvoir prodigieux de l'avarice.

XIV. Quoique tous les hommes, bons & méchants, conviennent que les choses sont ainsi, vous n'aurez pourtant pas de petits démélés avec la faction des nobles; mais si vous vous gardez de leurs artifices, tout le reste vous sera aisé. En effet s'ils avoient les qualités qui leur conviennent, les gens de bien exciteroient leur émulation plutôt que leur envie : comme au contraire ils sont ennemis du travail, & dépourvus de talents, d'intelligence, de vigueur; ils murmurent, ils invectivent, ils se croient déshonorés par la bonne opinion qu'on a de tout autre.

Mais pourquoi insisterois-je, comme si vous ne les connoissiez pas? C'est apparemment le courage & la grandeur d'âme qui ont porté M. Bibulus au consulat? ne sachant pas s'énoncer, & ayant dans l'esprit plus de méchanceté que de malice, que pourroit oser cet homme, que les honneurs sublimes du consulat ont entièrement déshonoré?

Doit-on s'attendre à beaucoup de vigueur de la part de L. Domitius, qui n'a pas un seul membre qui n'ait pris part à quelque crime ou à quelque forfait? sa langue est dévouée au mensonge; ses mains, à la cruauté; ses pieds, à la fuite; les parties que la décence ne permet pas de nommer, à la turpitude la plus honteuse.

XV. Je distingue toutefois le seul M. Caton, dont le caractère adroit, harangueur, rusé, n'est

contemno. Parantur hæc disciplinâ græcorum : sed virtus, vigilantia, labos, apud græcos nulla sunt ; quippe, qui domi libertatem suam per inertiam amiserunt, censesne eorum præceptis imperium haberi posse ?

Reliqui de factione sunt inertissumi nobiles, in quibus, sicut in statuâ, præter nomen, nihil est additamenti. Lucius Postumius & Marcus Favonius mihi videntur quasi magnæ navis supervacua onera esse : ubi salvi pervenêre, usui sunt ; si quid adversi coortum est, de illis potissumum jactura fit, quia pretii minumi sunt.

XVI. Nunc, quoniam, sicut mihi videor, de plebe renovandâ corrigendâque disserui ; de Senatu quæ tibi agenda videntur dicam.

Postquam mihi ætas ingeniumque adolevit, haud ferme armis atque equis corpus exercui, sed animum in litteris agitavi ; quod naturâ firmius erat, id in laboribus habui. Atque ego in eâ vitâ, multa legendo atque audiendo, ita comperi, omnia regna, civitates, nationes usque eo prosperum imperium habuisse, dum apud eos vera consilia valuerunt ; ubicumque gratia, timor, voluptas, ea corrupêre, post paullo imminutæ opes, deinde

point à mépriser (6). On acquiert ces qualités à l'école des grècs : mais du courage, de la vigilance, de l'amour pour le travail, il n'y en a point chez eux; des gens en effet qui au sein de leurs foyers ont perdu par la molleſſe leur liberté; croyez-vous leurs leçons bien propres au gouvernement d'un empire (7)?

Les autres de cette faction ſont des nobles dénués de tout talent, qui, ſemblables à des ſtatues, n'ont que leur nom, & rien de plus. L. Poſtumius & M. Favonius reſſemblent, ſelon moi, aux ballots dont on ne charge un vaiſſeau que pour le leſter : s'ils arrivent ſains & ſaufs, on s'en ſert; s'il s'élève un gros temps, ils ſont les premiers dont on ſe défait, comme ayant le moins de valeur.

XVI. Maintenant, que j'ai expoſé ce que je penſe ſur les moyens de renouveller le peuple & de le ramener au bien, je vas vous dire ce qu'il me ſemble que vous devez faire à l'égard du Sénat.

Quand avec l'âge mon eſprit eut acquis quelque maturité, je me livrai peu aux exercices corporels des armes & de l'équitation, mais je me donnai à l'étude des belles lettres; la partie de moi-même que la nature avoit douée de plus de vigueur, je la conſacrai aux travaux. Or dans ce genre de vie, beaucoup de lectures & de converſations m'ont appris que tous les royaumes, les États, les nations ont maintenu leur gouvernement dans la proſpérité, tant qu'on y a écouté les bons conſeils; par-tout où la faveur, la crainte, le goût de la volupté, ont introduit la corruption, on y a bientôt vu la puiſſance s'affoi-

ademtum imperium, poſtremo ſervitus impoſita eſt.

XVII. Equidem ego sic apud animum meum ſtatuo, cuicumque, in ſuâ civitate, amplior illuſtriorque locus quam aliis eſt, ei magnam curam eſſe reipublicæ. Nam ceteris, ſalvâ urbe, tantummodo libertas tuta eſt: qui per virtutem sibi divitias, decus, honorem, pepererunt, ubi paullum inclinata reſpublica agitari cœpit, multipliciter animus curis atque laboribus fatigatur; aut gloriam, aut libertatem, aut rem familiarem defenſat; omnibus locis adeſt, feſtinat; quanto in ſecundis rebus florentior fuit, tanto in adversis aſperiùs magiſque anxiè agitat. Igitur ubi plebes Senatui, sicuti corpus animo, obedit, ejuſque consilia exſequitur; Patres consilio valere decet, populo ſupervacanea eſt calliditas.

XVIII. Itaque majores noſtri, quum bellis aſperrumis premerentur, equis, viris, pecuniâ amiſſâ, nunquam defessi ſunt armati de Imperio certare; non inopia ærarii, non vis hoſtium, non adverſa res, ingentem eorum animum ſubegit, quin quæ virtute ceperant simul cum animâ retinerent: atque ea magis fortibus consiliis quam bonis prœliis patrata ſunt. Quippe apud illos una reſpublica erat,

blir, puis l'empire disparoître, & la servitude enfin s'y établir.

XVII. A la vérité j'ai pour principe, que quiconque a, dans l'État dont il est membre, un rang plus considérable & plus éminent que les autres, prend fort à cœur l'intérêt public. Les autres en effet, en sauvant la capitale, ne mettent à couvert que leur liberté : mais pour ceux qui, par leur mérite, ont acquis des richesses, de la considération, des honneurs, si la république vient à déchoir un peu & à être agitée, ils sont tourmentés en mille manières d'inquiétudes & de peines d'esprit ; ils ont à défendre ou leur gloire, ou leur liberté, ou leurs biens ; leur attention se porte par-tout, ils sont sans cesse en mouvement ; plus ils ont été florissants dans la prospérité, plus ils ont à essuyer de fatigues & de soucis dans l'adversité. Lors donc que le peuple obéit au Sénat, comme le corps à l'âme, & qu'il exécute ses décrets, c'est aux sénateurs à se distinguer par leur sagesse, le peuple est dispensé de toutes réflexions subtiles.

XVIII. Aussi nos ancêtres, sous le poids des guerres les plus difficiles, après des pertes considérables de chevaux, d'hommes, d'argent, n'ont pas discontinué d'avoir les armes à la main pour la défense de l'Empire ; ni l'épuisement du trésor, ni la puissance des ennemis, ni les revers fâcheux, n'ont empéché ces cœurs magnanimes de conserver comme leur propre vie ce qu'ils avoient conquis par leur valeur : & ils ont plus fait en cela par la vigueur de leurs délibérations que par le succès de leurs batailles. C'est que chez eux la république étoit une, tous les intérêts s'y rap-

ei omnes consulebant ; factio contra hostes parabatur ; corpus atque ingenium, patriæ, non suæ quisque potentiæ, exercitabat.

At hoc tempore contra, homines nobiles, quorum animos socordia atque ignavia invasit, ignari laboris, hostium, militiæ, domi factione instructi, per superbiam cunctis gentibus moderantur. Itaque Patres, quorum consilio antea dubia respublica stabiliebatur, oppressi, ex alienâ libidine huc atque illuc fluctuantes agitantur ; interdum alia, deinde alia decernunt ; ut eorum qui dominantur simultas ac arrogantia fert, ita bonum malumque publicum existumant.

XIX. Quod si aut libertas æqua omnium, aut sententia obscurior esset ; majoribus opibus respublica, & minùs potens Nobilitas esset. Sed quoniam coæquari gratia omnium difficile est ; quippe quum illis majorum virtus partam reliquerit gloriam, dignitatem, clientelas, cetera multitudo pleraque inscia : sit sententia eorum à metu libera ; ita, occultò sibi quisque alterius potentiâ carior erit. Libertas juxta bonis & malis, strenuis & ignavis, optabilis est : verum eam plerique metu deserunt, stultissumi mortales ; quod, in cer-

portoient; il n'y avoit de ligue que contre les ennemis; les exercices du corps & de l'esprit, c'étoit à la patrie, & non à des vues personnelles d'ambition, qu'on les consacroit.

Mais de nos jours au contraire, des nobles, qui n'ont dans l'âme ni sagesse ni courage, qui ne connoissent ni travaux, ni ennemis, ni service militaire, qui n'ont de force dans l'État que par leur cabale, prétendent gouverner toutes les nations avec orgœuil. De-là le Sénat, dont la prudence autrefois rassûroit la république chancelante, aujourd'hui subjugué, est emporté de tous côtés par les flots des passions étrangères; il ordonne tantôt une chose, tantôt une autre; & c'est au gré de la haine ou de l'insolence de ceux qui dominent, qu'il prononce sur ce qui est utile ou nuisible à l'intérêt public.

XIX. Mais si tous jouïssoient d'une égale liberté, ou si la manière de voter étoit plus secrète; la république en auroit plus de puissance, & la Noblesse moins d'autorité. Mais comme il est difficile de mettre au même niveau le crédit de tous les citoyens; parce que les uns doivent à la valeur de leurs ancêtres un nom glorieux, de la considération, un grand nombre de clients, & que tous les autres sont pour la plupart inconnus: que tous puissent donner leur avis sans avoir rien à craindre; de cette manière, chacun dans le secret tiendra plus à son propre jugement qu'il ne déférera au pouvoir d'autrui. La liberté est désirable pour tous, bons & méchants, braves & lâches: mais les hommes sont si insensés, que plusieurs la perdent par timidité; un joug dont on ne sait, tandis que l'on conteste, quel parti

tamine, dubium eſt quorſum accidat, id per inertiam in ſe quasi victi recipiunt.

XX. Igitur duabus rebus confirmari poſſe Senatum puto; si, numero auctus, per tabellam ſententiam feret: tabella obtentui erit, quo magis animo libero facere audeat; in multitudine & præsidii plus & uſus amplior eſt. Nam, ferè his tempeſtatibus, alii, judiciis publicis, alii, privatis ſuis atque amicorum negotiis implicati, haud ſanè reipublicæ consiliis adfuerunt; neque eos magis occupatio, quam ſuperba imperia diſtinuêre. Homines nobiles cum paucis Senatoriis quos additamenta factionis habent, quæcumque libuit probare, reprehendere, decernere, ea uti libido tulit fecêre: verum ubi, numero ſenatorum aucto, per tabellam ſententiæ dicentur; næ illi ſuperbiam ſuam dimittent, ubi iis obediendum erit quibus antea crudeliſſumè imperitabant.

XXI. Forsitan, Imperator, perlectis litteris desideres, quem numerum ſenatorum fieri placeat, quoque modo is in multa & varia officia diſtribuatur; &, quoniam judicia primæ classis mittenda putem, quæ deſcriptio, qui numerus in quoque genere futurus sit.

Ea mihi omnia generatim deſcribere haud difficile factu fuit; ſed priùs laborandum vi-

ſe trouvera chargé, ils ont la maladreſſe de s'y ſoumettre comme s'ils étoient vaincus.

XX. Je crois donc qu'il y a deux moyens d'affermir l'autorité du Sénat ; c'eſt, en le rendant plus nombreux, de le faire voter par ſcrutin : le ſcrutin ſera une ſauve-garde, qui inſpirera plus de hardieſſe à procéder avec liberté ; le grand nombre aſſûre plus de ſecours & un ſervice plus étendu. En effet, pendant preſque toute la durée des derniers troubles, les uns, occupés des fonctions publiques de la judicature, les autres, de leurs affaires ou de celles de leurs amis, ne ſe ſont point trouvés du tout aux conſeils d'État ; & ce ſont moins leurs occupations qui les en ont eloignés, que la hauteur impérieuſe de ceux qui dominent. Des nobles, avec quelques perſonnes du ſénat dont ils ont fortifié leur faction, ont exécuté au gré de leur paſſion tout ce qui leur a plu d'approuver, de cenſurer, de ſtatuer : mais qu'on augmente le nombre des ſénateurs, & qu'on aille aux ſuffrages par ſcrutin, aſſûrément ils rabattront bien de leur orgœuil, quand ils ſe verront forcés de céder à ceux qu'ils menoient auparavant avec une dureté impitoyable.

XXI. Peut-être, digne Général, après la lecture de ma lettre regretterez-vous, que je ne m'y ſois pas expliqué ſur le nombre où je voudrois porter les ſénateurs, ſur la manière de leur départir pluſieurs fonctions différentes ; &, puiſque je ſuis d'avis qu'on défère les jugements à la première claſſe, ſur la répartition des cauſes & le nombre de juges convenable dans chaque eſpèce.

Il ne m'eût pas été bien difficile d'entrer dans le détail de tous ces articles généraux ; mais j'ai

ſum eſt de ſummâ consilii, idque tibi probandum verum eſſe. Si hoc itinere uti decreveris, cetera in promtu erunt. Volo ego consilium meum prudens, maxumèque uſui eſſe: nam ubicumque tibi res proſperè cedet, ibi mihi bona fama eveniet. Sed me illa magis cupido exercet, uti quocumque modo & quam primum reſpublica adjuvetur: libertatem gloriâ cariorem habeo.

XXII. Atque ego te oro hortorque, ne clariſſumus Imperator, gallicâ gente ſubactâ, populi romani ſummum atque invictum imperium tabeſcere vetuſtate, ac per ſummam diſcordiam dilabi, patiaris. Profectò, si id accidat, neque tibi nox neque dies curam animi ſedaverit, quin inſomniis exercitus, furibundus, atque amens alienatâ mente feraris. Namque mihi pro vero conſtat, omnium mortalium vitam divino numine invisi; neque bonum neque malum facinus cujuſquam pro nihilo haberi; ſed, ex naturâ, diverſa præmia bonos maloſque ſequi. Interea forte ea tardiùs procedunt; ſuus cuique animus ex conſcientiâ ſpem præbet.

XXIII. Quod si tecum patria atque parentes poſſent loqui, ſcilicet hæc tibi dice-

cru devoir m'occuper avant tout de l'essenciel de mon projet, & vous en prouver la vérité. Si vous vous déterminez à suivre la route que je vous trace, le reste sera aisé. Je souhaite que mon plan soit judicieux, & sur-tout qu'il soit utile : car plus il produira de bons effets dans vos mains, plus j'en recœuillerai de gloire. Mais ma plus forte passion est que, de quelque manière que ce puisse être, la république reçoive incessamment du secours : la liberté publique m'est encore plus chère que ma gloire personnelle.

XXII. Je vous prie donc & vous conjure, très-illustre Général, de ne pas souffrir, après avoir soumis la nation gauloise, que le grand & invincible empire du peuple romain tombe dans une espèce de caducité, & périsse enfin victime de l'affreuse discorde qui le déchire. Si ce malheur arrive, comptez que ni les ténèbres de la nuit ni la lumière du jour ne calmeront les peines de votre ame, que vous ferez fatigué par des rêves horribles qui vous mettront en fureur, & que le trouble de votre esprit vous transportera hors de vous-même. Car je crois fermement, que la vie de tous les mortels est sous les ieux d'une providence divine; que personne ne fait aucune action bonne ou mauvaise, qu'il ne lui en soit tenu compte; mais que, par une conséquence naturelle, il y a des suites différentes pour les bons & pour les méchants. Il peut arriver cependant que ces suites soient tardives; c'est au fond du cœur que la conscience indique à chacun à quoi il doit s'attendre.

XXIII. Si la patrie & vos ancêtres pouvoient vous adresser la parole, voici ce qu'ils vous

rent: O Cæſar, nos te genuimus, fortiſſumi viri, in optumâ urbe, decus præsidiumque nobis, hoſtibus terrorem. Quæ multis laboribus & periculis ceperamus, ea tibi naſcenti cum animâ simul tradidimus; patriam maxumam in terris, domum familiamque in patriâ clariſſumam; præterea bonas artes, honeſtas divitias, poſtremo omnia honeſtamenta pacis & præmia belli. Pro his ampliſſumis beneficiis, non flagitium à te neque malum facinus petimus, ſed uti libertatem everſam reſtituas; quâ re patratâ, profectò per gentes omnes fama virtutis tuæ volitabit. Namque hâc tempeſtate, tametsi domi militiæque præclara facinora egiſti, tamen gloria tua cum multis viris fortibus æqualis eſt: si vero urbem, ampliſſumo nomine & maxumo imperio, prope jam ab occaſu reſtitueris; quis te clarior, quis major, in terris fuerit? Quippe si, morbo jam aut fato, huic imperio ſecus accidat; cui dubium eſt quin per orbem terrarum vaſtitas, bella, cædes oriantur? Quod si tibi bona lubido ſuerit patriæ, parentibus, gratificandi; poſtero tempore, republicâ reſtitutâ, ſuper omnîs mortalîs gloria agnita, tuaque unius mors vitâ clarior erit: nam vivos, interdum Fortuna, ſæpe Invidia fatigat; ubi anima Naturæ ces-

diroient : *C'eſt de nous, qui nous ſommes diſtingués par notre valeur, que vous avez reçu la vie, ô Céſar, dans la plus illuſtre des villes, pour y être notre appui, & en même temps la terreur des ennemis. Ce que nous avions acquis par une infinité de travaux & de périls, nous vous l'avons donné avec la vie dès l'inſtant de votre naiſſance; la patrie la plus puiſſante qui ſoit ſur la terre, & dans cette patrie un nom & une famille très-illuſtre; avec cela de beaux talents, des richeſſes honnêtes, & enfin tout ce qui peut faire honneur pendant la paix & être la récompenſe de la guerre. Pour tant de bienfaits immenſes, ce n'eſt ni une baſſeſſe ni un crime que nous vous demandons, c'eſt de rétablir la liberté qui eſt détruite; cette belle entrepriſe, ſoyez-en ſûr, ſera voler de bouche en bouche parmi toutes les nations le bruit de votre vertu. Car juſqu'à préſent, quoique vous ayez fait, en paix & en guerre, beaucoup de belles actions, votre gloire néanmoins ne ſurpaſſe pas celle de pluſieurs grands hommes : mais ſi vous relevez du penchant de ſa ruine cette ville, dont le nom eſt ſi brillant & l'empire ſi vaſte, quel homme ſur la terre ſera plus illuſtre, plus grand homme que vous? En effet, ſi, par quelque vice interne ou fatalité, cet empire vient à tourner mal, qui peut douter que ce ne ſoit pour l'univers une ſource de déſolation, de guerres, & de meurtres? Si vous prenez la louable réſolution de conſacrer vos ſervices à votre patrie & à vos pères; votre gloire, dans la ſuite, après le rétabliſſement de la république, ſera reconnue pour ſupérieure à celle de tous les mortels, & vous ſerez le ſeul dont la mort ajoûtera encore à l'éclat de la vie : car tant qu'on reſpire, on eſt quelquefois perſécuté par la Fortune, & ſouvent par l'Envie; quand on a payé*

sit; demtis obtrectationibus, ipsa se virtus magis magisque extollit.

Quæ mihi utilia factu visa sunt quæque tibi usui fore credidi, quam paucissumis potui perscripsi. Ceterum, deos immortales obtestor, uti, quocumque modo ages, ea res tibi reique publicæ prosperè eveniat.

EPISTOLA SECUNDA.

I. Populus romanus antea obtinebat, regna atque Imperia Fortunam dono dare, item alia quæ per mortalîs avidè cupiuntur; quia & apud indignos sæpe erant quasi per lubidinem data, neque cuiquam incorrupta permanserant. Sed res docuit id verum esse, quod in carminibus Appius ait, Fabrum esse suæ quemque fortunæ: *atque in te maxumè, qui tantum alios prætergressus es, uti priùs defessi sint homines laudando facta tua, quam tu, laude digna faciundo.*

Ceterum, uti fabricata, sic virtute parta quam magnâ industriâ haberi decet, ne incuriâ deformentur aut corruant infirmata. Nemo enim alteri imperium volens concedit: & quamvis bonus atque clemens sit qui plus potest; tamen, quia malo esse licet, formi-

le

le tribut à la nature, les jalousies disparoissent, & la vertu par elle-même éclate de plus en plus.

Ce qui m'a paru bon à exécuter & utile à vos intérêts, je vous l'ai tracé le plus succinctement que j'ai pu. Du reste, je conjure les dieux immortels, quelque parti que vous preniez, de le tourner à votre avantage & à celui de la république.

II. LETTRE.

I. Le peuple romain croyoit autrefois, que la Fortune dispensoit les royaumes, les Empires, & les autres biens que les mortels désirent avec ardeur; c'est qu'on les voyoit souvent placés comme par caprice dans des mains indignes, & que personne n'en avoit joui sans trouble. Mais l'évènement a démontré la vérité de ce qu'Appius dit dans ses vers: *Chacun de sa fortune est l'unique artisan:* & vous en êtes la plus belle preuve, vous qui avez si fort devancé le reste des hommes, qu'ils se sont lassés de louer vos exploits, plutôt que vous, de faire des actions glorieuses.

Au reste, semblables aux ouvrages de l'art, ceux de la vertu exigent la plus grande attention, pour n'être pas exposés à s'altérer par négligence ou à périr par foiblesse. Personne en effet ne cède volontiers l'empire à un autre: & quelque fond de bonté & de clémence qu'il y ait dans celui qui a la suprême autorité, on ne laisse pas de le redouter, parce qu'il a le pouvoir d'en user mal. Cela vient de ce que la plupart de ceux

datur. Id evenit quia plerique rerum potentes perversè consulunt; & eo se munitiores putant, quo illi quibus imperitant nequiores fuêre.

II. At contra id eniti decet, quum ipse bonus atque strenuus sis, uti quam optumis imperites; nam pessumus quisque asperrimè rectorem patitur. Sed tibi hoc gravius est quam ante te omnibus, armis parta componere: bellum aliorum pace mollius gessisti; ad hoc victores prædam petunt, victi cives sunt. Inter has difficultates evadendum est tibi: atque in posterum firmanda respublica, non armis modo neque adversum hostes, sed, quod multo majus multoque asperius est, bonis pacis artibus.

Ergo omnes, magnâ mediocrique sapientiâ, res huc vocat, quæ quisque optuma potest, ut dicat. Ac mihi sic videtur, qualicumque modo tu victoriam composueris, ita alia omnia futura. Sed jam, quo meliùs faciliùsque constituas, paucis, quæ me animus monet, accipe.

III. Bellum tibi fuit, Imperator, cum homine claro, magnis opibus, avido potentiæ, majore fortunâ quam sapientiâ. Quem secuti

qui ont la toute-puiſſance en main prennent de mauvaiſes voies ; & qu'ils ſe croient d'autant mieux affermis, que leurs ſujets ſont plus corrompus.

II. Vous devez au contraire, puiſque vous êtes homme de bien & de courage, ne rien épargner pour n'avoir à commander qu'aux hommes les plus réglés qu'il ſera poſſible ; car plus on eſt déréglé, moins on aime à ſe laiſſer conduire. Mais il vous eſt plus difficile qu'à tous ceux qui vous ont précédé, d'établir l'ordre dans vos conquêtes : vous avez montré plus d'humanité dans la guerre que les autres dans la paix ; d'autre part les victorieux demandent leur proie, & les vaincus ſont des citoyens. Vous avez à vous tirer de ces difficultés, & il vous faut pour la ſuite affermir ſolidement la république, non-ſeulement par la force des armes & contre les ennemis étrangers ; mais, ce qui eſt bien plus important & plus difficile, par les heureux avantages que procure la paix.

L'importance de la choſe invite donc également ceux qui ont beaucoup de lumières & ceux qui n'en ont que peu, à vous propoſer les meilleures vues qu'ils pourront. Quant à moi, je préſume que, de quelque manière que vous uſiez de la victoire, c'eſt delà que ſortiront tous les arrangements à venir. Mais, pour vous mettre en état de prendre le parti le meilleur & le plus aiſé, voici en peu de mots ce qui me vient en penſée.

III. Vous avez eu la guerre, Général digne du commandement, contre un homme diſtingué, d'un grand crédit, avide de puiſſance,

ſunt pauci, per ſuam injuriam tibi inimici; item quos affinitas aut alia necessitudo traxit: nam particeps dominationis neque fuit quiſquam; neque, si pati potuiſſet, orbis terrarum bello concuſſus foret. Cetera multitudo vulgi, more magis quam judicio, poſt alius alium, quasi prudentiorem, ſecuti.

Per idem tempus, maledictis iniquorum occupandæ reipublicæ in ſpem adducti homines, quibus omnia probro ac luxuriâ polluta erant, concurrere in caſtra tua; & apertè quietis, mortem, rapinas, poſtremo omnia quæ corruptus animus jubebat, minitari. Ex quîs magna pars, ubi neque creditum condonare, neque te civibus sicuti hoſtibus uti vident, defluxêre; pauci reſtitêre, quibus majus otium in caſtris quam Romæ futurum erat; tanta vis creditorum impendebat! Sed ob eaſdem cauſſas, immane dictu eſt, quanti & quam multi mortales poſtea ad Pompeium diſceſſerint; eoque, per omne tempus belli, quaſi ſacro atque inſpoliato fano, debitores uſi.

IV. Igitur quoniam tibi victori de bello

plus heureux que ſage. Il a été ſuivi de quelques-uns en petit nombre, qui pour leur malheur étoient vos ennemis, & de ceux qu'une alliance ou quelque autre liaiſon a entraînés : car il n'a partagé la puiſſance avec perſonne ; & s'il avoit pu s'y réſoudre, on n'auroit pas vu l'univers ébranlé par le fléau de la guerre. Le reſte de ſes partiſans tirés du menu peuple, plus par obéiſſance que par choix, ſe ſont ſuivis les uns après les autres, comme ſi les premiers euſſent été les mieux aviſés.

Vers le même temps, les calomnies des malintentionnés ayant donné l'eſpérance de s'établir ſur les ruines de la république, à des gens couverts d'infamies & entièrement déshonorés par leur débauche, on les vit ſe rendre en foule dans votre camp, & menacer ouvertement les citoyens paiſibles, de la mort, du pillage, en un mot de toutes les horreurs que leur ſuggéroit la corruption de leur cœur. La plupart d'entre eux, voyant qu'on n'aboliſſoit point leurs dettes, & que vous ne traitiez point les citoyens en ennemis, prirent le parti de la déſertion : il ne tint ferme qu'un petit nombre, qui eſpérèrent trouver plus de tranquillité dans votre camp que dans Rome, tant ils redoutoient les pourſuites rigoureuſes de leurs créanciers ! Mais c'eſt une choſe qui fait frémir, que la qualité & le nombre de ceux qui, par les mêmes motifs, ſe retirèrent enſuite près de Pompée ; & ce fut là, durant toute la guerre, comme l'aſile ſacré & inviolable où ſe tinrent les gens accablés de dettes.

IV. Maintenant donc que vous avez, par le

atque pace agitandum eſt : hoc ut civiliter deponas , illa ut quam juſtiſſuma & diuturna sit ; de te ipſo primum , quia compositurus ès , quod optumum factu eſt exiſtuma. Equidem ego cuncta imperia crudelia , magis acerba quam diuturna arbitror ; neque quemquam à multis metuendum eſſe , quin ad eum ex multis formido recidat : eam vitam bellum æternum atque anceps gerere ; quoniam neque adversùs neque ab tergo aut lateribus tutus sis , ſemper in periculo aut metu agites. Contra , qui benignitate & clementiâ imperium temperavêre , his læta & candida omnia viſa , etiam hoſtès æquiores quam aliis cives.

V. An qui me his dictis corruptorem victoriæ tuæ , nimiſque in victos bonâ voluntate prædicent ; ſcilicet quod ea quæ externis nationibus , naturâ hoſtibus , noſque majoreſque noſtri ſæpe tribuêre , ea civibus danda arbitror , neque , barbaro ritu , cæde cædem & ſanguine ſanguinem expiandum ? An illa quæ , paullo ante hoc bellum , in Cn. Pompeïum victoriamque ſullanam increpabantur oblivio abſtulit : Domitium , Carbonem , Brutum , alios item ,

droit de la victoire, à décider de la guerre & de la paix : afin que vous puissiez terminer l'une à l'avantage des citoyens, & établir l'autre sur les fondements les plus justes & les plus durables ; jugez d'abord d'après vous-même quel est le mieux qu'il y ait à faire, puisque c'est vous qui règlerez les conditions. Pour moi, je suis d'avis que tout gouvernement rigoureux entraîne plus de chagrin qu'il n'a de stabilité ; qu'un seul homme ne sauroit se faire redouter par plusieurs, qu'il ne lui vienne aussi de la part de plusieurs de grands sujets de craindre : que ce genre de vie est comme une guerre perpétuelle & incertaine ; puisqu'également sans défense de toute part, on est sans cesse en péril ou en alarme. Ceux, au contraire, qui ont su tempérer par la bonté & la clémence ce que l'autorité a de rude, n'y ont rien trouvé que de satisfesant & d'agréable ; ils ont même traité plus aisément avec l'ennemi, que les autres avec leurs propres concitoyens.

V. Viendra-t-on objecter que je cherche par mes propos à vous faire perdre quelque chose des avantages de la victoire, & que je suis trop favorable aux vaincus ; parce que je veux qu'on accorde à des citoyens, ce que nous & nos ancêtres avons souvent accordé à des nations étrangères, naturellement ennemies de la nôtre, & qu'on n'aille pas, à la manière des barbares, venger le meurtre par le meurtre & le sang par le sang ? A-t-on déja oublié les plaintes amères que l'on fesoit, peu de temps avant la guerre, & contre Cn. Pompée & contre les abus de la victoire remportée par Sylla ? Domitius, Carbon, Brutus, & beaucoup d'autres,

non armatos neque in prœlio belli jure, sed post ea supplices, per summum scelus interfectos; plebem romanam in villâ publicâ, pecoris modo, conscissam?

VI. Heu! quam illa occulta civium funera, & repentinæ cædes in parentum aut liberorum sinum, fuga mulierum & puerorum, vastatio domorum, ante partam à te victoriam, sæva atque crudelia erant! Ad quæ te illi iidem hortantur: & scilicet id certatum esse utrius vestrûm abitrio injuriæ fierent; neque receptam, sed captam à te rempublicam; & eâ caussâ, exercitûs stipendiis confectis, optumos & veterrumos omnium adversùm fratres parentesque ac liberos armis contendere, ut ex alienis deterrimi mortales ventri atque profundæ lubidini sumtus quærerent, atque essent opprobria victoriæ quorum flagitiis commacularetur bonorum laus. Neque enim te præterire puto, quali quisque eorum more aut modestiâ, etiam tum dubiâ victoriâ, sese gesserit; quoque modo in belli administratione scorta aut convivia exercuerint nonnulli, quo-

indignement maſſacrés, non par le droit que donne la guerre contre des gens armés & dans une action, mais lorſqu'ayant quitté les armes ils demandoient quartier ; & le peuple romain égorgé comme un troupeau dans la métairie publique ?

VI. Hélas ! ces maſſacres clandeſtins des citoyens, ces meurtres des pères & des fils égorgés dans le ſein les uns des autres, la déroute des femmes & des enfants, le ravage des maiſons, que tout cela, avant votre victoire, étoit barbare & cruel ! Et voilà à quoi vous portent les mêmes gens qui ont trempé dans ces premiers attentats : ils prétendent apparemment que la guerre n'a eu pour objet que de décider lequel de vous ou de Pompée autoriſeroit les injuſtices ; que vous avez, non pas recouvré, mais conquis la république ; & qu'en conſéquence, après avoir accompli le temps de leur ſervice, les meilleurs & les plus anciens ſoldats ſe ſont battus contre leurs frères, leurs pères, & leurs enfants (8), afin que les plus vils des mortels trouvaſſent dans les malheurs du reſte des hommes de quoi fournir à leur gloutonnerie & à leur exceſſive débauche, & que votre victoire fût déshonorée par des crimes capables de flétrir les entrepriſes les plus louables des gens de bien. Car vous n'ignorez pas, je penſe, comment & avec quelle retenue chacun d'eux s'eſt comporté, dans le temps même qu'on ne ſavoit encore à qui demeureroit la victoire ; avec quel excès, au milieu des opérations de la guerre, ſe ſont livrés à la débauche des femmes & de la table quelques-uns d'eux, qui, à leur âge, n'auroient pu, au ſein

rum ætas ne per otium quidem voluptates ſine dedecore attigerit.

VII. De bello ſatis dictum. De pace firmandâ quoniam tuque & omnes tui agitatis ; primum id , quæſo , considera , quale id sit de quo conſultas : ita , bonis maliſque dimotis , patenti viâ ad verum perges. Ego sic exiſtumo quoniam orta omnia intereunt , quâ tempeſtate urbi romanæ fatum excidii adventârit , cives cum civibus manus conſerturos ; ita , defeſſos & exſangues , regi aut nationi prædæ futuros : aliter , non orbis terrarum neque cunctæ gentes conglobatæ movere aut contundere queunt hoc Imperium.

Firmanda igitur ſunt concordiæ bona , & diſcordiæ mala expellenda. Id ita eveniet , si ſumtuum & rapinarum licentiam demſeris ; non ad vetera inſtituta revocans quæ jam pridem corruptis moribus ludibrio ſunt , ſed si ſuam cuique rem familiarem finem ſumtuum ſtatueris.

VIII. Quoniam is incessit mos , ut homines adoleſcentuli , ſua atque aliena conſumere , nihil lubidini atque aliis rogantibus denegare , pulcherrumum putent ; eam virtutem & magnitudinem animi , pudorem atque modeſtiam pro ſocordiâ æſtument : ergo , animus

même de la paix, effleurer cette eſpèce de volupté, ſans s'expoſer à l'infamie.

VII. En voilà aſſez ſur la guerre. Quant à la paix, puiſque vous & tous vos amis cherchez les moyens de l'établir ſolidement, commencez, je vous prie, par bien examiner ce qui eſt l'objet de votre délibération : c'eſt ainſi que, mettant à part les avantages & les inconvéniens, vous parviendrez ſans obſtacle au véritable but. J'ai en penſée que, quand le moment fatal de la deſtruction de Rome ſera arrivé, puiſque tout ce qui a commencé doit finir, les citoyens en viendront aux mains les uns contre les autres ; & que de cette manière, lorſqu'ils ſeront abattus & épuiſés, ils deviendront la proie d'un roi ou de quelque nation : autrement, l'univers entier ni tous les peuples ligués ne ſont point capables d'ébranler ou d'entamer cet Empire.

Il faut donc établir ſolidement tous les moyens d'union, & détruire tous les maux qui peuvent amener la diſcorde. Vous y réuſſirez, ſi vous réprimez la licence du luxe & des concuſſions ; non en feſant revivre les anciennes inſtitutions, que la corruption des mœurs a depuis long-temps tournées en ridicule, mais en aſſignant à chacun pour bornes de ſa dépenſe celles de ſon revenu.

VIII. Depuis qu'il eſt paſſé en uſage, parmi les jeunes gens, de croire qu'il eſt du bel air de diſſiper leur bien & celui des autres, de ne rien refuſer à leurs paſſions ni aux importunités ; qu'ils donnent à ce déſordre le nom de vertu & de grandeur d'âme, celui de ſottiſe à l'honnêteté & à l'économie : ces hommes ſans princi-

ferox, pravâ viâ ingressus, ubi consueta non suppetunt, fertur accensus, in socios modo, modo in cives; movet composita; & res novas veteribus acquirit. Quare tollendus fœnerator in posterum, uti suas quisque res curemus. Ea vera atque simplex via est: magistratum populo, non creditori, gerere; & magnitudinem animi in addendo, non demendo reipublicæ, ostendere.

IX. *Atque ego scio quam aspera hæc res in principio futura sit, præsertim iis qui se in victoriâ licentiùs liberiùsque quam artiùs futuros credebant. Quorum si saluti potiùs quam lubidini consules; illosque, nosque, & socios in pace firmâ constitues: si eadem studia artesque juventuti erunt; næ ista egregia tua fama, simul cum urbe Româ, brevi concidet. Postremo, sapientes pacis caussâ bellum gerunt, laborem spe otii sustentant; nisi illam firmam efficis, vinci an vicisse quid retulit?*

Quare capesse, per deos, rempublicam; & omnia aspera, uti soles, pervade: namque aut tu mederi potes, aut omittenda est

pes, ayant une fois pris cette mauvaise route ; dès qu'ils ne peuvent plus fournir à leurs dépenses ordinaires, se jettent avec ardeur, tantôt sur les alliés, tantôt sur les citoyens ; réveillent les querelles assoupies ; & cherchent à faire de nouvelles acquisitions sous d'anciens prétextes. Il n'y a donc qu'à supprimer à l'avenir les usuriers, afin que chacun de nous soit forcé de veiller à ses propres affaires. Voici le moyen le plus vrai & le plus simple pour cet effet : c'est que les magistrats se consacrent au bien du peuple, non aux intérêts des créanciers, & qu'ils déploient l'étendue de leur génie pour augmenter la puissance de la république, non pour l'affoiblir.

IX. Je sais au reste que ceci paroîtra bien dur au commencement, sur-tout à ceux qui comptoient trouver dans la victoire une plus grande licence & une augmentation de liberté plutôt que des entraves. Mais si vous consultez leurs véritables avantages plutôt que leur cupidité, vous procurerez une paix solide, & à eux, & à nous, & à nos alliés : si, au contraire, les jeunes gens conservent les mêmes goûts & les mêmes procédés, il est certain que la ruine de Rome ne tardera pas à entraîner celle de votre brillante réputation. En un mot, les sages n'entreprennent la guerre que pour parvenir à la paix, & ne supportent le travail que pour obtenir du repos ; si la paix ne s'établit pas solidement, qu'importe d'avoir été vaincu ou vainqueur ?

Je vous prie donc, au nom des dieux, de vous charger des intérêts de la république, & de braver, comme vous avez coutume, toutes les

cura omnibus. Neque quiſquam te ad crudeles pœnas aut acerba judicia invocat, quibus civitas vaſtatur magis quam corrigitur; ſed uti pravas artes malaſque lubidines ab Juventute prohibeas.

X. Ea vera clementia erit, conſuluiſſe ne immerito cives patriâ expellerentur, retinuiſſe ab ſtultitiâ & falsis voluptatibus, pacem concordiamque ſtabiliviſſe; non, si, flagitiis obſecutus, delicta perpeſſus, præſens gaudium cum mox futuro malo conceſſeris. Ac mihi animus, quibus rebus alii timent, maxumè fretus eſt; negotii magnitudine, & quia tibi terræ & maria simul omnia componenda ſunt (quippe res parvas tantum ingenium attingere nequit): magnæ curæ magna merces eſt.

Igitur provideas oportet uti plebes, largitionibus & publico frumento corrupta, habeat negotia ſua, quibus ab malo publico detineatur; Juventus probitati & induſtriæ, non ſumtibus neque divitiis, ſtudeat. Id ita eveniet, si pecuniæ, quæ maxuma omnium pernicies eſt, uſum atque decus demſeris.

difficultés : car ou c'eſt vous qui pouvez remédier à ſes maux, ou tout le monde doit y renoncer. Ce n'eſt pas qu'on vous invite en aucune manière à ſtatuer des peines rigoureuſes ou à prononcer des jugements ſévères, moyens plus propres à déſoler l'État qu'à le réformer ; mais on vous exhorte à réprimer les déſordres & les goûts pernicieux de la Jeuneſſe (9).

X. Ce ſera véritablement agir avec clémence ; que de prèvenir les exils injuſtes des citoyens, de les garantir de leurs propres égarements & des fauſſes voluptés, & d'affermir entre eux la paix & la concorde ; & non, par complaiſance pour leurs paſſions criminelles, par indulgence pour leurs déſordres, de leur laiſſer une ſatisfaction préſente qui les perdra bientôt. Mais ma confiance trouve ſon principal appui dans les choſes mêmes qui inſpirent aux autres de la crainte ; dans la grandeur de l'entrepriſe, & dans l'obligation où vous êtes de pourvoir à tous les règlements pour les terres & pour les mers (car un génie auſſi grand que le vôtre ne ſauroit ſe borner à des futilités) : c'eſt que les ſoins importants aſſûrent une récompenſe proportionnée.

Il vous faut donc prendre des meſures, afin que le bas peuple, que l'on gâte par des largeſſes & des diſtributions publiques de bled, ait ſes occupations propres, qui l'empêchent de nuire au bien public ; & que la Jeuneſſe conſacre ſes goûts à l'honneur & au travail, au lieu de donner dans le luxe & dans l'abus des richeſſes. Vous y réuſſirez, ſi vous faites tomber l'uſage & le crédit de l'argent, qui eſt pour tous le plus grand des maux.

XI. Nam ſæpe ego cum animo meo reputans; quibus quiſque rebus clariſſumi viri magnitudinem inveniſſent; quæ res populos nationeſve, magnis auctoribus, auxiſſent; ac deinde quibus caussis ampliſſuma regna & Imperia corruiſſent: eadem ſemper bona atque mala reperiebam; omneſque victores divitias contemsiſſe, & victos cupiviſſe. Neque aliter quiſquam extollere ſeſe, & divina mortalis attingere poteſt; nisi, omissis pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens: non aſſentando neque concupita præbendo perverſam gratiam gratificans; ſed in labore, patientiâ, boniſque præceptis, & factis fortibus exercitando. Nam domum aut villam exſtruere; eamque signis, aulæis, aliiſque operibus exornare; & omnia potiùs quam ſemet viſendum efficere: id eſt, non divitias decori habere, ſed ipſum illis flagitio eſſe.

XII. Porrò ii quibus bis die ventrem onerare, nullam noctem sine ſcorto quieſcere mos eſt, ubi animum, quem dominari decebat, ſervitio oppreſſêre, nequicquam eo poſtea, hebeti atque claudo, pro exercitio uti volunt; nam imprudentiâ pleraque & ſe præcipitant,

XI. En effet, j'ai ſouvent examiné en moi-même les divers moyens dont les hommes les plus illuſtres ſe ſont ſervis pour s'èlever ; les choſes qui, ſous les auſpices de chefs diſtingués, ont contribué à l'accroiſſement des peuples & des nations ; enfin les cauſes de la chûte des royaumes & des Empires les plus floriſſants : & j'ai trouvé par-tout les mêmes biens & les mêmes maux ; par-tout, dans les vainqueurs le mépris des richeſſes, & dans les vaincus la fureur d'en acquérir. Un mortel ne peut s'èlever ni ſe rapprocher de la divinité, ſi, dédaignant l'opulence & les plaiſirs des ſens, il ne ſe conduit par le cœur : non en le flattant, ou en ſatisfeſant toutes ſes paſſions avec une complaiſance pernicieuſe, mais en l'accoutumant à aimer le travail, à ſupporter les maux avec patience, à ſe pénétrer des plus ſaines maximes, & à s'honorer par des actions courageuſes. Car èlever un bâtiment à la ville ou à la campagne ; l'orner de figures, de tapiſſeries, & d'autres ouvrages de l'art, & fixer l'attention ſur tous ces objets plus que ſur ſoi-même : ce n'eſt pas ſe faire honneur de ſes richeſſes, c'eſt en être l'opprobre.

XII. D'ailleurs des gens accoutumés à ſurcharger deux fois le jour leur eſtomac, & à ne paſſer aucune nuit ſans une courtiſane, après avoir ainſi aſſervi leur âme, qui auroit dû au contraire les gouverner, veulent enſuite vainement en tirer partie dans l'occaſion, lorſqu'elle a perdu ſes lumières & ſon activité ; leur imprudence alors fait échouer toutes leurs entrepriſes & les perd eux-mêmes. Mais on verra finir ces déſor-

Verum hæc, & omnia mala pariter, cum honore pecuniæ desinent, si neque magiſtratus neque alia vulgo cupienda venalia erunt.

Ad hoc, providendum eſt quonam modo Italia atque provinciæ tutiores sint, id quod factu haud obſcurum eſt; nam iidem omnia vaſtant, ſuas deſerendo domos & per injuriam alienas occupando. Item ne, ut adhuc, militia injuſta aut inæqualis sit; quum alii triginta, pars nullum ſtipendium faciet. Et frumentum id, quod antea præmium ignaviæ fuit, per municipia & colonias illis dare conveniet, quum ſtipendiis emeritis domos reverterint.

XIII. Quæ reipublicæ neceſſaria tibique glorioſa ratus ſum, quam pauciſſumis abſolvi: non pejus videtur pauca nunc de facto meo diſſerere. Plerique mortales ad judicandum ſatis ingenii habent aut simulant: verum tamen, ad reprehendenda aliena facta aut dicta, ardet omnibus animus; vix ſatis apertum os aut lingua promta videtur, quæ meditata pectore evolvat. Quibus me ſubjectum

dres & tous les autres ſemblables, ainſi que la conſidération que l'on a pour l'opulence, dès que les magiſtratures & les autres objets de l'ambition ordinaire des hommes ne ſeront plus à prix d'argent.

En outre, il eſt néceſſaire de prendre des meſures, premièrement, ſur la manière d'établir plus de ſûreté dans l'Italie & dans les provinces: & il n'eſt pas difficile de voir ce qu'il faut faire; puiſque ce ſont les mêmes hommes dont je viens de parler qui y portent la déſolation, en abandonnant leurs maiſons & s'emparant injuſtement de celles des autres. Secondement, pour arrêter les injuſtices & les inégalités tolérées juſqu'ici dans le ſervice militaire; les uns feſant trente campagnes, & d'autres n'en feſant pas une ſeule. Enfin par rapport au bled, qui étoit ci-devant le prix de la fainéantiſe, il conviendroit de ne le diſtribuer, dans les villes municipales & dans les colonies, qu'à ceux qui feroient de retour chez eux après avoir rempli le temps du ſervice.

XIII. Je viens d'expoſer ſuccinctement ce que j'ai cru favorable aux intérêts de l'État & à ceux de votre gloire : je penſe que je ne ferai pas plus répréhenſible de m'expliquer en peu de mots ſur mon propre fait. La plupart des hommes ont réellement ou ſe piquent d'avoir aſſez d'eſprit pour juger de tout : mais, c'eſt principalement lorſqu'il eſt queſtion de cenſurer les actions ou les paroles d'autrui, que tous s'y portent avec ardeur; à peine trouvent-ils leur bouche aſſez ouverte ou leur langue aſſez ſouple, pour mettre au jour leurs réflexions. Je ne me fais point une

haud pœnitet, magis reticuisse pigeret; nam, sive hâc ſeu meliore aliâ viâ perges, à me quidem, pro virili parte, dictum & adjutum fuerit. Reliquum eſt optare uti, quæ tibi placuerint, ea dii immortales adprobent beneque evenire sinant.

Finis Epiſtolarum ad C. Cæſarem.

peine d'être en bute à leur cenſure, je ſerois bien plus fâché d'avoir gardé le ſilence ; car, ſoit que vous ſuiviez la route que je vous trace, ou que vous en preniez une meilleure, j'aurai du moins la ſatisfaction d'avoir parlé de mon mieux, & d'avoir fait mes efforts pour être utile. Il ne me reſte qu'à ſouhaiter que les dieux immortels approuvent les vues que vous adopterez, & qu'ils leur accordent un heureux ſuccès.

Fin des Lettres à C. Céſar.

NOTES

Sur les Lettres de Salluſte à Céſar.

1. (*Pag. 449.*) Ces deux écrits de Salluſte portent, dans preſque toutes les éditions, le titre de *Harangues* ou *Diſcours*, (*Orationes*) : & cela vient apparemment de ce que ni l'un ni l'autre ne contient les formules ordinaires aux lettres dans le temps où ces ouvrages parurent. Mais il eſt certain que notre auteur les envoya par écrit à Céſar : *Quæ viſa ſunt de republicâ tibi ſcripſi*, dit-il dans la première pièce (*cap.* II.) : & il les regardoit comme des lettres, puiſqu'il dit dans la même (*cap.* XXI.); *Forſitan, Imperator, perlectis litteris, deſideres quem numerum ſenatorum fieri placeat* : quelques lignes plus loin : *Ea mihi omnia generatim deſcribere haud difficile factu fuit* (*ib.*); & à la fin : *Quæ mihi utilia factu viſa ſunt... quam pauciſſumis potui, perſcripſi* (*cap.* XXIII.) : Si les éditeurs craignoient de donner mal à propos à ces écrits le nom de *Lettres*, ils auroient dû au moins les appeler *Mémoires* (*Commentaria*), & ne pas donner à entendre que Salluſte les eût prononcés publiquement.

2. (*Ibid.*) La plupart des éditeurs ſe ſont encore mépris ſur le véritable ordre de ces deux lettres ; & dans preſque toutes les éditions, celle-ci eſt placée la ſeconde. Cependant une infinité de traits dépoſent qu'elle eſt la première. Elle a un début, qui eſt une eſpèce de préliminaire pour entamer la matière que l'auteur va traiter; & l'autre entre bruſquement en matière ſans aucune préparation : il ſeroit ſingulier que Salluſte, homme d'eſprit & qui aimoit à réuſſir, n'eût pris qu'à la tête de ſon ſecond Mémoire une précaution oratoire ſi néceſſaire. D'ailleurs, avec un peu d'attention, il n'eſt pas difficile de voir que celle-ci a été écrite avant que Céſar eût en main l'autorité ſouveraine par le droit de la guerre ; au lieu que l'autre a évidemment été écrite depuis la bataille déciſive de Pharſale : on peut voir, dans cette ſeconde lettre, les chapitres II. III. IV. VII. IX.

J'inſiſte ſur cet ordre, parce qu'il eſt bien propre à

répandre la lumière sur ces deux écrits, & que l'ordre contraire n'est bon qu'à y jeter de l'obscurité.

3. (*Pag. 451.*) On trouve dans presque toutes les éditions : *Sed per ceteros mortales illa res clarior est*, *quod & priùs defessi sint homines*, &c. Qui sont ces *autres mortels*, distingués des *hommes* nommés ensuite ? Il paroît que les traducteurs en ont été embarrassés, puisqu'aucun d'eux n'a rendu, ni apparemment pu rendre fidèlement *ceteros mortales.* J'adopte donc une correction indiquée & louée par Carrion dans l'édition *Variorum* de Thysius, chez Hackius à Amsterdam en 1654 : *Sed, per deos immortales, illa res clarior est, quod*, &c. L'ensemble alors présente un sens raisonnable, que l'on peut rendre avec autant de clarté que de fidélité.

4. (*Pag. 461.*) Sur ce qui regarde M. Livius Drusus, voyez les chapitres 13 & 14 du II livre de *Velléius Paterculus* ; c'est, selon l'édition & la traduction de M. l'Abbé *Paul*, le chap. 12. On y lit: *In iis ipsis quæ pro Senatu moliebatur, Senatum habuit adversarium ;* & l'historien dèveloppe très-bien cette pensée, que j'exprime moi-même clairement dans ma traduction, parce qu'elle me paroît être bien expressément dans le texte : *sua ipsius consilia disturbaverunt ; sua* me semble se rapporter aux nobles, qui sont le sujet de *disturbaverunt ;* & *ipsius* a rapport à Drusus.

Dans la crainte qu'on n'ait pas sous la main l'auteur que j'indique, ou que, content de ce que dit ici Salluste, on ne veuille pas en chercher davantage ailleurs, je transcrirai du moins en faveur des jeunes gens un trait que l'on trouve par-tout, mais qu'on ne sauroit trop répéter, parce que c'est un bel exemple de la noble sécurité qu'inspire une vertu constante & vraie, & par conséquent de la réalité du bonheur qu'elle procure. C'est Paterculus qui parle de Drusus :

Cujus morum minimè omittatur argumentum. Quum ædificaret domum in Palatio, in eo loco ubi est quæ quondam Ciceronis, mox Censorini fuit, nunc Statilii Sisennæ est ; promitteretque ei architectus, ita

N'omettons pas un trait qui caractérise bien ses inclinations. Il bâtissoit une maison sur le mont Palatin, dans l'endroit même où est celle qui après avoir été à Cicéron, puis à Censorinus, appartient aujour-

se eam ædificaturum, uti libera à conspectu, immunis ab omnibus arbitris esset, neque quisquam in eam despicere posset : Tu vero, *inquit*, si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut quidquid agam ab omnibus perspici possit.

d'hui à Statilius Sisenna ; & comme son architecte s'engageoit à la construire de manière que, trompant tous les regards, elle seroit à couvert des tentatives de tous les curieux, & que personne ne pourroit se procurer une vue qui la dominât : *Au contraire*, lui dit-il, *employez, ce que vous avez d'habileté, à construire ma maison de manière, que tout ce que je ferai puisse être parfaitement connu de tout le monde.*

Au reste ce bel exemple n'est pas d'un vieillard, en qui le froid des années eût amorti naturellement le goût de ces plaisirs dont on avoue la honte en se cachant pour en jouir : Paterculus venoit de terminer le récit de sa mort en disant. *Hunc finem clarissimus* JUVENIS *vitæ habuit.* Ainsi mourut à la fleur de son âge cet illustre romain.

5. (*Pag. 465.*) Voyez Vertot ; *Révol. rom.* Tom. I. pp. 35-45. Ce morceau fera concevoir aisément l'esprit de la loi de C. Gracchus.

6. (*Pag. 469.*) De quel œuil regarderoit-on Caton, si on ne le connoissoit que d'après les deux mots satiriques qu'en dit ici Salluste ? Mais que peut-on penser de la véracité de cet historien, quand on rapproche ceci du parallèle qu'il a fait ailleurs (*Catil.* LIV.) de ce même Caton avec le même César, auprès de qui il le déprise ici ? Rien de plus propre à répandre des ténèbres sur la vérité, que la fureur aveugle de l'esprit de parti & les bassesses intéressées de l'adulation. Écoutons sur le fameux romain, que Salluste montre ici sous de si fausses couleurs, un autre historien qui l'a jugé sans prévention ; c'est Velléius Paterculus (*Lib.* II. *cap.* 35 ; & selon l'éd. & la trad. de M. l'Abbé Paul, *cap.* 24) : il parle du jour où le Sénat, sur l'avis de Caton, condamna à la mort les complices de Catilina :

Ille Senatûs dies quo hæc acta sunt, virtutem M. Catonis, jam multis in rebus conspicuam atque prænitentem,

Le jour où le Sénat ordonna ces exécutions, le mérite de M. Caton, déja reconnu & distingué en plusieurs occa-

altissimè

altissimè illuminavit. Hic, genitus proavo M. Catone, principe illo familiæ Porciæ, homo virtuti simillimus, & per omnia ingenio diis quam hominibus propior; qui nunquam rectè fecit ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat; cuique id solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam; omnibus humanis vitiis immunis, semper fortunam in sua potestate habuit.	sions, brilla dans tout son éclat. Ce grand homme dont le bisaïeul étoit M. Caton, tige de la Maison Porcia, étoit l'image parfaite de la vertu, & par caractère plus semblable en tout aux dieux qu'aux hommes; jamais il ne fit le bien pour paroître le faire, mais parce qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas le faire; rien ne lui paroissoit raisonnable que ce qui étoit juste; exempt de tous les vices de l'humanité, il fut toujours supérieur à la fortune.

Quel homme c'eût été que ce Caton, si une lumière plus pure, l'éclairant à Utique, l'eût empéché de déshonorer & de démentir tant de sagesse & de courage, par un suïcide extravagant & trop justement suspect de lâcheté!

7. (*Ib.*) Malgré toute l'impudence dont est capable l'adulation, Salluste n'ose avancer à César même que Caton soit sans courage, sans vigilance, sans amour pour le travail: il se contente de l'imputer aux grecs, dont Caton a étudié les livres. La probité bien connue a donc l'avantage d'imposer à ses ennemis mêmes!

8. (*Pag. 489.*) On trouve dans presque toutes les éditions, *Optumos & veterrumos omnium adversùm fratres parentesque, alii liberos armis contendere.* A quoi pourroit-on rapporter ce nominatif, *alii*, qui ne tient à rien? Je sais bien qu'on trouve ailleurs, dans Salluste même (*Jug.* XVIII.): *Multis sibi quisque imperium petentibus*; & que le nominatif *quisque* paroît aussi isolé dans cette phrase qu'*alii* dans la première. Mais 1°. le tour du *sibi quisque* est si fréquent dans les auteurs, qu'on est forcé de le regarder comme légitime, & d'en trouver une interprétation analitique; & la voici telle que je la conçois; *Multis imperium petentibus* (ita ut) *quisque sibi* (imperium peteret): au contraire, on ne trouve nulle autre part le tour par *alii*, ce qui semble moins exiger que l'analise en donne une explication. 2°. Le *sibi quisque* exprime une idée que le reste de la phrase ne diroit point du tout;

au lieu qu'*alii liberos* ne paroît ajoûter, à l'horreur inſpirée par *adversùm fratres parenteſque*, qu'un degré de plus, mais de même nature. Je crois donc que cet *alii* eſt originairement une faute de copiſte, & qu'il n'y a aucun inconvénient à lire *adversùm fratres parenteſque ac liberos*; ce qui préſente un ſens raiſonnable & une conſtruction lucide.

9. (*Pag. 495.*) C'eſt une des plus belles idées que Salluſte pût propoſer à Céſar, que celle de réformer les mœurs de toute la nation par une attention particulière à former celles de la Jeuneſſe : l'éducation eſt l'apprentiſſage de la vie ; on ſuit juſqu'à la fin les principes qu'on y a puiſés, & l'on garde les habitudes bonnes ou mauvaiſes qu'on y a contractées. *Adoleſcens juxta viam ſuam, etiam quum ſenuerit, non recedet ab ea.* (Prov. *xxij.* 6.) Cette idée de Salluſte n'eut pas de ſuites, parce qu'elle fut préſentée à Céſar, homme trop occupé des intérêts de ſon ambition pour penſer ſérieuſement à la réformation des mœurs. Une entrepriſe ſi belle & ſi ſalutaire ne peut réuſſir que dans les mains d'un monarque légitime & véritablement homme de bien, tel que celui à qui le Ciel vient de confier les deſtins de la France.

MORCEAUX ENTIERS

TIRÉS

DES FRAGMENTS.

PARTES INTEGRÆ
EX
FRAGMENTIS DEPROMTÆ.

M. Æmilii Lepidi, cos. ad P. R. oratio contra Sullam.

FRAGM. LIB. I.

I. C*LEMENTIA & probitas vestra, Quirites, quibus per ceteras gentîs maxumi & clari estis, plurimum timoris mihi faciunt advorsùs tyrannidem L. Sullæ: ne, aut ipsi, nefanda quæ æstumatis ea parum credendo de aliis, circumveniamini; præsertim quum illi spes omnis in scelere atque perfidiâ sit; neque se aliter tutum putet, quam si pejor atque intestabilior metu vestro fuerit, quo captivis libertatis curam miseria eximat: aut, si provideritis, in tutandis periculis magis quam in ulciscendo teneamini. Satellites quidem ejus, homines maxumi nominis, non minùs optumis majorum exemplis, nequeo satis mirari, dominationis in vos servitium suum mercedem dant; utrumque per injuriam malunt, quam optumo jure liberè agere.*

MORCEAUX ENTIERS
TIRÉS DES FRAGMENTS.

Harangue du conſul M. Émilius Lépidus, au peuple romain, contre Sylla. (1).

FRAGM. LIV. I.

1. Le caractère de douceur & de probité, qui eſt chez toutes les nations la baſe de votre grandeur & de votre renommée, me fait, Romains, enviſager avec le plus grand effroi la tyrannie de Sylla : d'une part, comme vous êtes peu portés à croire les autres capables des choſes que vous déteſtez, je crains que vous ne vous laiſſiez ſurprendre ; vu ſur-tout que ſes eſpérances ne ſont fondées que ſur la ſcélérateſſe & la perfidie ; & qu'il penſe ne pouvoir être en ſûreté, qu'en multipliant ſes crimes & ſes horreurs pour vous tenir dans l'épouvante, afin que dans cet état d'oppreſſion l'excès de votre miſère vous faſſe perdre juſqu'au ſoin de votre liberté : d'autre part, ſi vous vous tenez ſur vos gardes, j'ai lieu de craindre que vous ne penſiez plus à vous garantir de ſes attentats qu'à vous en venger. En vérité je ne peux m'étonner aſſez que les miniſtres de ſa fureur, également inſenſibles & à l'éclat de leur nom & aux grands exemples de leurs ancêtres, achètent de lui, par leur propre eſclavage, le pouvoir de vous tyranniſer ; & qu'ils aiment mieux ſe charger avec injuſtice de cette double indignité, que de conſerver avec juſtice la jouïſſance de leur liberté.

II. Præclara Brutorum, atque Æmiliorum, & Lutatiorum proles, geniti ad ea quæ majores virtute peperêre ſubvertunda! Nam quid à Pyrrho, Hannibale, Philippoque, & Antiocho deſenſum eſt aliud, quam libertas & ſuæ cuique ſedes, neu cui nisi legibus pareremus? Quæ cuncta ſævus iſte Romulus, quasi ab externis rapta, tenet: non tot exercituum clade, neque conſulis & aliorum principum quos fortuna belli conſumſerat, ſatiatus; ſed tum crudelior, quum pleroſque ſecundæ res in miſerationem ex irâ vertunt. Quin ſolus omnium, poſt memoriam hominum, ſupplicia in poſt futuros compoſuit, quîs priùs injuria quam vita certa eſſet: pravisſumèque per ſceleris immanitatem adhuc tutus furit; dum vos, metu gravioris ſervitii, à repetundâ libertate terremini.

III. Agendum atque obviam eundum eſt, Quirites, ne ſpolia veſtra penès illum sint; non prolatandum, neque votis paranda auxilia: nisi forte ſperatis, per tædium jam aut pudorem tyrannidis, eſſe eum per ſcelus occupata periculosiùs dimiſſurum. At ille eo processit, uti nihil glorioſum nisi tutum, & omnia retinendæ dominationis honeſta

II. Ces illustres descendants des Brutus, des Émiles, des Lutatius, sont donc nés pour renverser l'ouvrage de la vertu de leurs ancêtres! Car enfin qu'a-t-on voulu défendre contre Pirrhus, contre Annibal, contre Philippe, contre Antiochus, si ce n'est notre liberté, la propriété de nos foyers, le droit de n'obéir qu'à nos loix? Cependant tous ces avantages, c'est ce barbare, ce prétendu Romulus, qui en dispose comme des dépouilles qu'il auroit enlevées à des étrangers : & loin d'être assouvi, ni par la défaite de tant d'armées, ni par la fin tragique du consul & des autres chefs à qui le sort des armes avoit été funeste; sa cruauté augmente dans les conjonctures où la prospérité change ordinairement la fureur en compassion. Que dis-je? il est le seul, depuis que le monde existe, qui ait prononcé des peines contre des hommes à naître, afin que le malheur d'être victimes de l'injustice leur fût assûré avant l'existence (2) : & pour comble de perversité, l'excès de son audace fait sa sûreté dans sa fureur même; tandis que, dans la crainte d'un joug encore plus pesant, vous n'osez penser à recouvrer la liberté.

III. Il est question, Romains, d'agir & de l'attaquer de front, pour ne pas le laisser maître de vos dépouilles; & il ne faut ni différer, ni borner à des vœux les secours que vous vous devez : à moins que vous n'espériez que, dégoûté ou honteux de sa tyrannie, il s'avisera de s'exposer à un péril plus grand en sacrifiant les fruits de son attentat. Mais il en est au point de ne connoître rien de glorieux que ce qui fait sa sûreté, & de croire honorable tout ce qui peut lui conserver sa

existumet. Itaque illa quies & otium cum libertate, quæ multi probi potiùs quam laborem cum honoribus capessebant, nulla sunt; hâc tempestate serviundum aut imperitandum, habendus metus est aut faciundus, Quirites.

IV. Nam quid ultra? quæve humana superant, aut divina impolluta sunt? Populus romanus, paullo ante gentium moderator, exsutus imperio, gloriâ, jure agitandi, inops despectusque, ne servilia quidem alimenta reliqua habet. Sociorum & Latii magna vis civitate, pro multis & egregiis factis à vobis datâ, per unum prohibentur; & plebis innoxiæ patrias sedes occupavêre pauci satellites, mercedem scelerum. Leges, judicia, ærarium, provinciæ, reges, penès unum; denique necis civium & vitæ licentia: simul humanas hostias vidistis, & sepulchra infecta sanguine civili.

Estne viris reliqui aliud, quam solvere injuriam aut mori per virtutem: quoniam quidem unum omnibus finem natura, vel ferro septis, statuit; neque quisquam extre-

puiſſance. Ce repos donc & ce loiſir que l'on goûte au ſein de la liberté, & qu'une infinité d'honnêtes gens préfèreroient aux ſollicitudes inſéparables des honneurs, il n'en exiſte plus; aujourd'hui, Romains, il faut ſervir ou commander, craindre ou vous faire craindre.

IV. En effet, qu'attendriez-vous de plus? qu'y a-t-il dans l'ordre des choſes humaines, qu'on vous ait laiſſé, & dans les choſes divines, qu'on n'ait pas profané? Le peuple romain, qui étoit il n'y a pas long-temps l'arbitre des nations, aujourd'hui, dépouillé de ſa puiſſance, de ſa gloire, du droit de délibérer, condamné à la pauvreté & au mépris, n'a pas même de reſte les aliments qui ne manquent point aux eſclaves. La plupart de vos alliés & de ceux du Latium, qui, pour pluſieurs ſervices diſtingués, avoient reçu de vous le droit de citoyens, en ſont privés par le deſpotiſme d'un ſeul; & le menu peuple, ſans l'avoir mérité, voit les maiſons de ſes pères dans les mains d'un petit nombre de ſatellites, qui en jouïſſent en récompenſe de leurs crimes. Les loix, les jugements, le tréſor public, les provinces, le ſort des rois, ſont en la diſpoſition d'un ſeul homme; ſeul il a la puiſſance de vie & de mort ſur les citoyens: auſſi avez-vous vu les victimes humaines qu'il a immolées, & les tombeaux inondés du ſang des citoyens.

Reſte-t-il à des hommes courageux autre choſe à faire, que de ſe délivrer de ce joug injuſte ou de mourir généreuſement: puiſque c'eſt la fin que la nature deſtine à tous les hommes, même au milieu d'une garde armée; & qu'il n'y a qu'une âme efféminée, qui puiſſe attendre pai-

mam necessitatem nihil ausus, nisi muliebri ingenio, exspectat?

V. Verum ego seditiosus, uti Sulla ait; qui præmia turbarum queror; & bellum cupiens, quia jura pacis repeto. Scilicet quia non aliter salvi satisque tuti in imperio eritis; nisi Vettius picens, scriba Cornelius, aliena bene parata prodegerint; nisi approbaveritis omnîs proscriptiones innoxiorum ob divitias, cruciatus virorum illustrium, vastam urbem fugâ & cædibus, bona civium miserorum, quasi cimbricam prædam, venum aut dono data.

At objectat mihi possessiones ex bonis proscriptorum: quod quidem scelerum illius vel maxumum est, non me neque quemquam omnium satis tutum fuisse, si rectè faceremus. Atque illa, quæ tum formidine mercatus sum, precio soluto, jure, dominis tamen restituo; neque pati consilium est ullam ex civibus prædam esse.

VI. Satis illa fuerint quæ rabie contractâ toleravimus; manus conserentes inter se romanos exercitus, & arma ab externis in nosmet versa: scelerum & contumeliarum

ſiblement les dernières extrémités ſans rien oſer pour ſa défenſe ?

V. Mais je ne ſuis, au dire de Sylla, qu'un ſéditieux, qui me plains des troubles après en avoir profité, & qui déſire la guerre, lorſque je réclame les droits de la paix. Vous ne pouvez ſans doute eſpérer ni votre conſervation, ni aſſez de ſûreté dans votre empire; à moins que le picénien Vettius, le greffier Cornélius (3) ne diſſipent en profuſions les biens que d'autres avoient acquis légitimement; à moins que vous n'approuviez les proſcriptions des gens de bien condamnés pour leurs richeſſes, les ſupplices des perſonnages les plus diſtingués, la déſolation de Rome par la fuite ou par le maſſacre de ſes habitants, la diſpoſition par vente ou en pur don des biens de vos malheureux concitoyens, comme s'il s'agiſſoit des dépouilles des cimbres.

Mais Sylla m'objecte que je poſſède des biens des proſcrits : eh voilà le plus grand de ſes crimes, qu'il n'y ait eu de ſûreté, ni pour moi ni pour perſonne, à ſuivre les bonnes règles. Au reſte, ces biens, que la crainte m'a forcé d'acheter alors, quoique je les aye payés comptant, quoiqu'ils m'appartiennent de droit, je les reſtitue à leurs anciens maîtres; & je ne prétends pas ſouffrir qu'il reſte rien dans mes mains de la dépouille des citoyens.

VI. Que ce ſoit aſſez des maux que nous avons endurés avec une rage muette; aſſez d'avoir vu des armées romaines combattre les unes contre les autres, & tourner contre nous leurs armes au lieu de s'en ſervir contre les étrangers : que tous les crimes & toutes les indignités finiſſent

omnium finis sit. Quorum adeò Sullam non pœnitet, ut & facta in gloriâ numeret, &, si liceat, avidiùs fecerit.

Neque jam, quid existumetis de illo, sed quantum vos audeatis, vereor: ne, alius alium principem exspectantes, ante capiamini, non opibus ejus, quæ futiles & corruptæ sunt, sed vestrâ socordiâ; quam captum ire licet, & quam audeat tam videri felicem.

Nam, præter satellites commaculatos, quis eadem vult? aut quis non omnia mutata, præter victoriam? Scilicet milites, quorum sanguine Tarrulæ Scyrroque, pessumis servorum, divitiæ partæ sunt? an quibus prælatus in magistratibus capiundis Fufidius, ancilla turpis, honorum omnium dehonestamentum?

VII. Itaque maxumam mihi fiduciam parit victor exercitus, cui per tot vulnera & labores nihil præter tyrannum quæsitum est: nisi forte tribuniciam potestatem eversum profecti sunt per arma, conditam à majoribus suis; utique jura & judicia sibimet extorquerent; egregiâ scilicet mercede, quum, relegati in paludes & silvam, contumeliam atque invidiam suam, præmia penès paucos intelligerent.

Quare igitur tanto agmine atque animis incedit? Quia secundæ res mirè sunt vitiis

enfin. Mais loin de s'en repentir, Sylla s'en fait gloire; & recommencera encore avec plus d'ardeur, ſi on le ſouffre.

Je ne ſuis plus inquiet de ce que vous penſez de lui, je ne le ſuis que de ce que vous oſerez: je crains que, tandis que vous compterez les uns ſur les autres pour commencer, vous ne ſoyez ſurpris, non par ſes forces, qui ſont peu conſidérables & affoiblies, mais par votre propre négligence; car il lui eſt aiſé d'en profiter, & de paroître auſſi heureux qu'il eſt audacieux.

En effet, à la réſerve de ſes ſatellites, complices de ſes crimes, qui a les mêmes vues? ou plutôt qui ne déſire pas de voir tout changer, à la victoire près? Seroient-ce ſes ſoldats, qui ont payé de leur ſang les richeſſes d'un Tarrula, d'un Scirrus, les plus méchants des eſclaves? ſeroient-ce les citoyens, à qui on a préféré pour les magiſtratures un Fufidius, infâme proſtitué, l'opprobre de toutes les dignités?

VII. Je fais donc grand fond ſur une armée victorieuſe, à qui tant de bleſſures & de travaux n'ont valu qu'un tyran: à moins qu'ils ne ſe ſoient propoſé peut-être, en prenant les armes, de renverſer la puiſſance tribunicienne qui avoit coûté tant de peine à leurs ancêtres; de s'arracher à eux-mêmes leurs droits & leurs prérogatives à l'égard des jugements; & de ſe croire dignement payés, lorſque, relégués dans des marais & au fond d'un bois, en bute à l'ignominie & à la haine publique, ils verroient les récompenſes dans les mains de quelques particuliers.

Qu'eſt-ce donc qui procure à Sylla un ſi grand cortège, qui lui inſpire tant d'aſſûrance? C'eſt

obtentui ; quibus labefactatis, quam formidatus antea est tam contemnetur. Nisi forte specie concordiæ & pacis, quæ sceleri & parricidio suo nomina indidit : neque aliter populo esse belli finem ait, nisi maneat expulsa agris plebes, præda civilis acerbissuma ; jus judiciumque omnium rerum penès se, quod populi romani fuit.

VIII. Quæ si vobis pax & concordia intelleguntur ; maxuma turbamenta reipublicæ atque exitia probate, annuite legibus impositis, accipite otium cum servitio, & tradite exemplum posteris ad populum romanum suimet sanguinis cæde circumveniundum. Mihi, quamquam per hoc summum imperium satis quæsitum erat nomini majorum, dignitati, atque etiam præsidio ; tamen non fuit consilium privatas opes facere, potiorque visa est periculosa libertas quieto servitio. Quæ si probatis, adeste Quirites ; &, bene juvantibus diis, M. Æmilium, consulem, ducem, & auctorem, sequimini ad recipiundam libertatem.

que la profpérité eft un voile merveilleux pour couvrir les vices; mais au moindre revers, il fera auffi méprifé qu'il étoit redouté auparavant. C'eft peut-être auffi le fpécieux prétexte de la concorde & de la paix, car ce font les noms dont il colore fon attentat & fon parricide : & il ofe faire entendre que les romains ne peuvent voir la fin de la guerre, fi le peuple, en proie aux citoyens furieux qui l'oppriment, ne demeure dépouillé de fes héritages; & fi lui-même n'eft revétu feul du droit qu'avoit autrefois le peuple romain, de prononcer fouverainement fur toutes les matières.

VIII. Mais fi vous prenez cela pour des monuments de paix & de concorde, approuvez donc les plus grands défordres & les malheurs de la république, foufcrivez aux loix qu'on vous impofe, acceptez le repos qu'on vous offre avec la fervitude, & laiffez à vos defcendants l'exemple de répandre leur fang pour trahir le peuple romain. Quant à moi, quoique la fuprême puiffance dont je fuis revétu foit une fauve-garde fuffifante pour l'honneur de mes ancêtres, pour ma propre gloire, & même pour ma fûreté; je n'ai pas prétendu ne m'occuper que de mes avantages perfonnels, & une liberté environnée de périls m'a paru préférable à l'efclavage le plus tranquile. Si vous êtes de cet avis, joignez-vous à moi, Romains; & fous l'heureufe protection des dieux, fuivez M. Émilius votre conful, votre chef, qui vous invite à recouvrer la liberté.

Oratio L. Philippi contra Lepidum.

FRAGM. LIB. I.

I. Maxumè vellem, P. C. remp. quietam esse, aut in periculis à promtissumo quoque defendi, denique prava incepta consultoribus noxæ esse: sed contra, seditionibus omnia turbata sunt, & ab iis quos prohibere magis decebat; postremo, quæ pessumi & stultissumi decrevêre, ea bonis & sapientibus faciunda sunt. Nam bellum atque arma, quamquam vobis invisa, tamen quia Lepido placent, sumenda sunt; nisi forte cui pacem præstare & bellum pati consilium est. Prô, Dii boni, quî hanc urbem, omissâ curâ, adhuc regitis!

II. M. Æmilius, omnium flagitiosorum postremus, qui pejor an ignavior sit deliberari non potest, exercitum opprimundæ libertatis habet, & se è contemto metuendum effecit: vos, mussantes & retractantes verbis & vatum carminibus, pacem optatis magis quam defenditis; neque intelligitis molliliâ decretorum vobis dignitatem, illi metum

Harangue de L. Philippe, contre Lépidus. (4).

FRAGM. LIV. I.

I. Je défirerois fort, Pères confcrits, que la république fût tranquile, ou que dans fes agitations les plus braves s'empreffaffent de la fecourir, & qu'enfin les entreprifes criminelles contre fon repos retombaffent fur ceux qui les projètent : mais au contraire, l'efprit de fédition répand le trouble de tous côtés, & par ceux-mêmes à qui il convenoit le plus de l'empécher ; pour comble, ce qu'il plaît aux plus méchants & aux plus infenfés de prefcrire, les gens de bien & les fages font forcés de le faire. En effet la guerre & les expéditions militaires ont beau vous faire horreur, puifque c'eft le bon plaifir de Lépidus, il vous faut prendre les armes, à moins qu'on ne foit d'avis de préférer la paix & de fe foumettre aux malheurs de la guerre. O Dieux pleins de bonté, comment vous mêlez-vous encore du gouvernement de Rome, quand elle s'abandonne elle-même !

II. M. Émilius, le dernier des fcélérats, en qui il eft impoffible de dire lequel l'emporte de la méchanceté ou de la lâcheté, eft à la tête d'une armée pour opprimer la liberté, & fe voyant méprifé, a fongé à fe rendre redoutable : & vous, contents de murmurer & vous retranchant fur les paroles & les oracles des devins, vous faites plus de vœux que d'efforts pour la paix; & vous ne comprenez pas que la molleffe de vos décrets affoiblit votre autorité & augmente

detrahi. Atque id jure ; quoniam ex rapinis consulatum , ob seditionem provinciam cum exercitu adeptus est : quid ille ob benefacta cepisset , cujus sceleribus tanta præmia tribuistis ?

At scilicet ii qui ad postremum usque legatos , pacem , concordiam , & alia hujusce modi decreverunt , gratiam ab eo peperêre ? Immo , despecti & indigni republ. habiti , prædæ loco æstumantur ; quippe metu pacem repetentes quo habitam amiserant.

III. Equidem à principio , quum Etruriam conjurare , proscriptos accersiri , largitionibus rempubl. lacerari , videbam ; maturandum putabam , & Catuli consilia cum paucis secutus sum. Ceterum , illi qui gentis Æmiliæ benefacta extollebant & ignoscendo populi romani magnitudinem auxisse , nusquam etiam tum Lepidum progressum videbant quum privata arma opprimundæ libertatis cepisset ; sibi quisque opes aut patrocinia quærendo , Consilium publicum corruperunt.

At tum erat Lepidus latro , cum calonibus & paucis sicariis , quorum nemo non diurnâ mercede vitam mutaverit. Nunc est

ſon audace. Et cela eſt juſte ; puiſqu'il eſt parvenu au conſulat par ſes rapines, & qu'une ſédition lui a valu une province & une armée : que n'auroit pas obtenu de vous, pour des ſervices, un homme à qui vous avez accordé, pour des crimes, de ſi grandes récompenſes ?

Mais ceux qui ont fait ordonner juſqu'à la fin qu'on lui envoyât des députés, qu'on lui fît des propoſitions de paix, qu'on s'unît avec lui, & autres choſes ſemblables, ont apparemment gagné ſes bonnes grâces ? Point du tout : ils ſont dédaignés, jugés indignes de la république, deſtinés à devenir ſa proie ; parce qu'ils ne ſollicitent la paix que par une ſuite de la même lâcheté qui la leur a fait perdre.

III. Pour moi, dès le commencement, voyant que l'Étrurie ſe ſoulevoit, qu'on rappelloit les proſcrits, qu'on ſemoit les diviſions dans la république par des largeſſes, je crus qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & je me rangeai avec quelques autres à l'avis de Catulus. Au reſte, ceux qui exaltoient les ſervices de la Maiſon émilienne, & qui la louoient d'avoir augmenté par l'indulgence la grandeur du peuple romain, ne voyoient pas encore que Lépidus ſe fût mis en mouvement, quoique de ſon autorité privée il eût déja les armes à la main pour opprimer la liberté ; & chacun penſant à s'aſſûrer de l'appui & des protecteurs, tous ont contribué à énerver le Conſeil public.

Mais Lépidus n'étoit alors qu'un brigand, ſuivi par des goujats & par quelques aſſaſſins, tous diſpoſés à vendre chaque jour leur vie pour le moindre ſalaire. Aujourd'hui c'eſt un

proconsul cum imperio, non emto, sed datò à vobis; cum legatis, adhuc jure parentibus: & ad eum concurrêre homines omnium ordinum corruptissumi, flagrantes inopiâ & cupidinibus, scelerum conscientiâ exagitati, quibus quies in seditionibus, in pace turbæ sunt. Hi tumultum ex tumultu, bellum ex bello serunt; Saturnini olim, post Sulpicii, dein Marii Damasippique, nunc Lepidi satellites.

Præterea Etruria atque omnes reliquiæ belli arrectæ; Hispaniæ armis solicitatæ; Mithridates in latere vectigalium nostrorum, quibus adhuc sustentamur, diem bello circumspicit; quin, præter idoneum ducem, nihil abest ad subvertendum Imperium.

IV. Quod ego vos oro atque obsecro, P. C. ut animadvortatis; neu patiamini licentiam scelerum, quasi rabiem, ad integros contactu procedere: nam, ubi malos præmia sequuntur, haud facilè quisquam gratuito bonus est.

An exspectatis dum, exercitu rursus admoto, ferro atque flammâ urbem invadat? Quod multo propius est ab eo quo agitat statu, quam ex pace & concordiâ ad arma civilia; quæ ille advorsùm divina & humana

proconſul, revétu d'une autorité qu'il n'a point achetée, mais que vous lui avez donnée; accompagné de lieutenants, dont il a encore droit d'exiger l'obéiſſance : & il a vu ſe ranger auprès de lui les hommes les plus corrompus de tous les ordres, gens animés par l'indigence & par leurs paſſions, déchirés par leurs remords, pour qui les ſéditions ſont un temps de calme, & la paix un temps de trouble. Ces malheureux aiment à faire naître le déſordre du déſordre, la guerre de la guerre; autrefois ſatellites de Saturnin, puis de Sulpicius, enſuite de Marius & de Damaſippe, maintenant de Lépidus.

D'ailleurs l'Étrurie & tout ce qui reſte de partiſans de la guerre civile attendent l'occaſion d'éclater; on emploie la violence pour ſoulever les Eſpagnes; Mithridate, ſur les frontières des peuples dont les tributs fourniſſent juſqu'à ce jour à notre ſubſiſtance, épie le moment de la guerre; en un mot, il ne manque qu'un Général capable, pour renverſer notre Empire.

IV. Je vous prie & vous conjure, Pères conſcrits, d'y faire attention; ne donnez pas le temps à cette licence criminelle de ſe répandre comme une peſte, & de gagner de proche en proche juſqu'aux gens de bien : car, dès que les forfaits ſont aſſûrés de leurs récompenſes, il eſt difficile qu'on demeure attaché à l'honneur ſans profit.

Attendez-vous que Lépidus vienne encore avec une armée, mettre Rome à feu & à ſang? Il y a moins loin de l'état où ſont les choſes à cet attentat, qu'il n'y avoit de la paix & de l'union à la guerre civile; & cependant il l'a allumée contre tous les droits divins & humains, & non pour

omnia cepit, non pro ſuâ aut quorum simulat injuriâ, ſed legum ac libertatis ſubvertundæ. Angitur enim ac laceratur animi cupidine & noxarum metu; expers consilii, inquies, hæc atque illa tentans, metuit otium, odit bellum; luxu atque licentiâ carendum videt, atque interim abutitur veſtrâ ſocordiâ.

V. Neque mihi ſatis consilii, metum, an ignaviam, an dementiam eam appellem; qui videmini intenta mala, quasi fulmen, optare ſe quiſque ne attingat, ſed prohibere ne conari quidem. Et, quæſo, considerate quam converſa rerum natura sit. Antea malum publicum occultè auxilia palàm inſtruebantur; & eo boni malos facilè anteibant: nunc pax & concordia diſturbantur palàm, defenduntur occultè; quibus illa placent in armis ſunt, vos in metu.

Quid exſpectatis, nisi forte pudet an piget rectè facere? An Lepidi mandata animos movent, qui placere ait ſua cuique reddi, & aliena tenet; belli jura reſcindi, quum ipſe armis cogat; civitatem confirmari, qui ademtam negat; concordiæ gratiâ plebi tribuniciam poteſtatem reſtitui, ex quâ omnes diſcordiæ accenſæ?

venger ses injures ou celles de ses prétendus protégés, mais pour renverser les loix & la liberté. Car il est tourmenté & bourrelé par son ambition & par la crainte des châtiments qu'il mérite ; irrésolu, inquiet, essayant tantôt une chose tantôt une autre, il craint la paix & déteste la guerre ; il se voit contraint de renoncer au luxe & à sa vie licencieuse, & en attendant il abuse de votre indolence.

V. Je ne suis pas assez éclairé pour dire si c'est crainte, ou lâcheté, ou folie; quand je vois que chacun de vous semble envisager les maux présents comme la foudre, dont on désire de n'être point frappé, sans faire le moindre effort pour l'empêcher de tomber. Considérez, je vous prie, combien la nature des choses est changée. Autrefois les projets contre l'État se tramoient dans le secret, & les secours se préparoient ouvertement; ce qui mettoit les bons citoyens en état de prèvenir les méchants : aujourd'hui on trouble ouvertement la paix & l'union, & l'on se cache pour les défendre; les perturbateurs sont en armes, & vous tremblez.

Qu'attendez-vous, si ce n'est que vous ayez honte ou regret de faire le bien ? Êtes-vous touchés des propositions que fait Lépidus, de faire rendre à chacun ce qui lui appartient, tandis qu'il possède le bien d'autrui ; de faire casser ce qui a été fait par le droit de la guerre, tandis que lui-même les armes à la main prétend faire la loi ; de rétablir les droits des citoyens, tandis qu'il nie d'y avoir porté atteinte ; de rendre au peuple pour le bien de la paix la puissance tribunicienne, quoiqu'elle ait été la source de tous nos débats,

VI. Pessume omnium atque impudentissume! tibine egestas civium & luctus curæ sunt, cui nihil est domi nisi armis partum aut per injuriam? Alterum consulatum petis, quasi primum reddideris; bello concordiam quæris, quo parta disturbatur. Nostrî proditor, istis infidus, hostis omnium bonorum, ut te neque hominum neque deorum pudet, quos perfidiâ aut perjurio violasti! Qui quando talis es, maneas in sententiâ & retineas arma, te hortor; neu prolatandis seditionibus, inquies ipse, nos in solicitudine retineas. Neque te provinciæ, neque leges, neque dii penates civem patiuntur: perge quâ cœpisti, ut quam maturrumè merita invenias.

VII. Vos autem, P. C. quousque cunctando remp. intutam patiemini, & verbis arma tentabitis? Delectus advorsùm vos habiti, pecuniæ publicè & privatim extortæ, ex lubidine leges imperantur; quum interim vos legatos & decreta paratis. Et quanto, me Hercule! avidiùs pacem petieritis, tanto bellum acrius erit, quum intelleget se metu magis quam æquo & bono sustentatum. Nam qui turbas & cædem civium odisse ait & ob id, armato Lepido, vos inermes retinet; quæ

VI. O le plus méchant & le plus impudent des hommes ! l'indigence & les larmes des citoyens pourroient-elles te toucher, toi qui ne possèdes rien que tu ne doives à la violence ou à l'injustice ? Tu sollicites un second consulat, comme si tu avois déposé le premier ; tu cherches la paix les armes à la main, & ce sont les armes qui la détruisent. Coupable de trahison envers nous, d'infidélité envers tes complices, ennemi de tous les gens de bien, quelle est ton impudence aux ieux des hommes & des dieux, devenus les jouets de ta perfidie ou de tes parjures ! Mais, puisque tel est ton caractère, je t'exhorte à persister dans ta résolution & à ne point quitter les armes ; de peur qu'incapable de repos après la suspension même de tes projets séditieux, tu ne nous tiennes toujours en alarme. Ni les provinces, ni les loix, ni nos dieux domestiques ne te reconnoissent pour citoyen : poursuis comme tu as commencé, afin que tu trouves bientôt ta juste récompense.

VII. Et vous, Pères conscrits, jusqu'à quand laisserez-vous par vos délais la république sans défense, & n'opposerez-vous aux armes que des paroles ? On a levé des troupes contre vous, on a extorqué de l'argent du Public & des particuliers, on porte des loix arbitraires ; & cependant vous vous en tenez à des députations, à des décrets. Plus vous montrerez d'ardeur pour la paix, plus il en aura, je vous jure, à continuer la guerre, dès qu'il s'appercevra qu'il peut mieux se soutenir par la terreur que par les voies de l'équité. Car alléguer la crainte des

victis toleranda ſunt, ea quum facere possitis, patiamini potiùs cenſet: ita illi à vobis pacem, vobis ab illo bellum ſuadet.

Hæc ſi placent; si tanta torpedo animos oppressit, ut, obliti ſcelerum Cinnæ, cujus in urbem reditu decus atque ordines omnes interierunt, nihilo minùs vos atque conjuges & liberos Lepido permiſſuri sitis: quid opus decretis? quid auxilio Catuli? quin, is & alii boni rempubl. fruſtra curant.

VIII. Agite uti lubet; parate vobis Cethegi atque alia proditorum patrocinia, qui rapinas & incendia inſtaurare cupiunt, & rurſum advorsùm deos penates manus armare. Sin libertas & bella magis placent; decernite digna nomine, & augete ingenium viris fortibus. Adeſt novus exercitus, & ad hoc coloniæ veterum militum, Nobilitas omnis, duces optumi. Fortuna meliores ſequitur, jam illa quæ collecta ſunt ſocordiâ noſtrâ dilabentur.

Quare ita cenſeo, quoniam Lepidus exer-

troubles & du maſſacre des citoyens, pour vous détourner de prendre les armes, quoique Lépidus les ait priſes ; c'eſt être d'avis que vous vous ſoumettiez à des conditions qu'on ne peut ſupporter qu'après avoir été vaincu, plutôt que d'uſer du pouvoir que vous avez d'en preſcrire : & c'eſt ainſi qu'on vous inſpire pour lui des ſentiments de paix, & qu'on l'encourage en même temps à continuer la guerre contre vous.

Si ces manœuvres vous agréent ; ſi vos âmes ſont devenues inſenſibles à ce point, que, ne vous ſouvenant plus des crimes de Cinna, dont le retour dans Rome y cauſa la ruine de notre gloire & de tous les ordres de l'État, vous ne faſſiez pas difficulté d'abandonner à la diſcrétion de Lépidus & vos perſonnes & vos femmes & vos enfants ; qu'avons-nous beſoin de décrets ? à quoi bon le ſecours de Catulus ? je dis plus, & lui & les autres gens de bien veillent inutilement aux intérêts de la république.

VIII. Faites comme vous l'entendez ; ménagez-vous la protection d'un Céthégus & d'autres traîtres, qui ne déſirent que de renouveller le pillage & les incendies, & d'armer encore leurs mains contre nos pénates. Mais ſi vous préférez la liberté & la guerre, prenez des réſolutions dignes de votre gloire, & ranimez le courage des braves citoyens. Vous avez ſous la main une armée nouvelle, & de plus les vétérans des colonies, toute la Nobleſſe, des Généraux excellents. La Fortune ſe range du parti le plus juſte, & bientôt les maux accumulés par notre négligence ſe diſſiperont.

Mon avis eſt donc, puiſque, de ſon autorité

citum, privato consilio paratum, cum pessumis & hostibus reipublicæ contra hujus ordinis auctoritatem ad urbem ducit; ut Appius Claudius interrex, cum Q. Catulo proconsule & ceteris quibus imperium est, urbi præsidio sint operamque dent ne quid respubl. detrimenti capiat.

Epistola Cn. Pompeii ad Senatum.

FRAGM. LIB. III.

I. Si advorsùs vos patriamque & deos penates totiens labores & pericula suscepissem, quotiens à primâ adolescentiâ, ductu meo, scelestissumi hostes fusi & vobis salus quæsita est; nihil amplius in absentem me statuissetis quam adhuc agitis, P. C. quem contra ætatem projectum ad bellum sævissumum, cum exercitu optumè merito, quantum est in vobis, fame, miserrumâ omnium morte, confecistis. Hâc in spe populus romanus liberos suos ad bellum misit? Hæc sunt præmia pro vulneribus & totiens ob rempubl. fuso sanguine? Fessus scribundo mittundoque legatos, omnîs opes & spes privatas meas consumsi; quum interim à vobis per trien-

privée, Lépidus a levé une armée de ſcélérats, ennemis de l'État, & qu'au mépris de l'autorité du Sénat il l'amènè à Rome; qu'Appius Claudius qui a l'autorité de l'interrègne, conjointement avec le proconſul Q. Catulus & les autres magiſtrats en charge, veillent à la ſûreté de Rome & prennent garde que la république ne reçoive aucun dommage.

Lettre de Cn. Pompée au Sénat (5).

FRAGM. LIV. III.

I. Quand, révolté contre vous, contre la patrie, contre nos dieux domeſtiques, je me ſerois expoſé aux travaux & aux périls de la guerre, autant de fois qu'il m'eſt arrivé, depuis mes premières années, de diſſiper en chef vos ennemis les plus déterminés & d'aſſûrer votre repos; vous n'euſſiez rien ſtatué de plus contre moi en mon abſence, Pères conſcrits, que ce que vous continuez encore de faire: puiſqu'après m'avoir jeté, malgré ma jeuneſſe, dans une guerre très-difficile, avec une armée qui a rendu les plus grands ſervices, vous nous avez condamnés autant qu'il étoit en vous à périr par la faim, qui eſt le plus affreux de tous les genres de mort. Eſt-ce dans cette eſpérance que le peuple romain a envoyé ſes enfants à la guerre? Sont-ce là les récompenſes des bleſſures qu'ils ont reçues, & du ſang qu'ils ont ſi ſouvent répandu pour l'État? Las d'écrire & d'envoyer des couriers, j'ai épuiſé tous mes biens & toutes mes prétentions particulières; & cependant à

nium vix annuus ſumtus datus eſt. Per deos immortalîs, utrum cenſetis me vicem ærarii præſtare, an exercitum sine frumento & ſtipendio habere poſſe?

II. Equidem fateor me ad hoc bellum majore ſtudio quam consilio profectum. Quippe qui, nomine modo imperii à vobis accepto, diebus quadraginta exercitum paravi, hoſtîſque in cervicibus jam Italiæ agentîs ab Alpibus in Hiſpaniam ſummovi; per eas iter, aliud atque Hannibal, nobis opportunius, patefeci; recepi Galliam, Pyrenæum, Laletaniam, Ilergetum; & primum impetum Sertorii victoris, novis quidem militibus & multo paucioribus, ſuſtinui; hiememque in caſtris, inter ſæviſſumos hoſtîs, non per oppida neque ex ambitione meâ, egi.

III. Quid dein prœlia aut expeditiones hibernas, oppida exciſa aut recepta enumerem; quando res plus valent quam verba? Caſtra hoſtium apud Sucronem capta, & prœlium apud flumen Durium, & dux hoſtium C. Herennius cum urbe Valentiâ & exercitu deleti, ſatis clara vobis ſunt: pro quîs, ô grati Patres, egeſtatem & famem redditis! Itaque meo & hoſtium exercitui par conditio eſt;

peine m'avez-vous fourni dans l'eſpace de trois années les frais d'une ſeule année. Au nom des dieux immortels, croyez-vous que je ſois en état de remplacer le tréſor public, ou d'entretenir une armée ſans bled & ſans argent ?

II. J'avoue que je ſuis parti pour cette expédition avec plus de zèle que de prudence. En effet, ſans avoir reçu de vous autre choſe que le titre de Général, je mis en quarante jours une armée ſur pied, & je forçai les ennemis, qui étoient déja aux portes de l'Italie, de reculer depuis les Alpes juſqu'en Eſpagne; j'ouvris dans ces montagnes un paſſage, différent de celui d'Annibal, & plus commode pour nous; je reconquis la Gaule, les Pyrénées, la Lalétanie, le pays des ilergètes; au premier choc de Sertorius accoutumé à vaincre, quoique je n'euſſe que de nouveaux ſoldats & en moindre nombre, je ne laiſſai pas de tenir ferme; enfin je paſſai l'hiver dans le camp, au milieu des ennemis qui ne me ménageoient pas, & non dans des villes ni comme je l'aurois déſiré.

III. Qu'eſt-il beſoin que je détaille ce qui ſuivit; combats, expéditions pendant l'hiver, villes ſaccagées ou repriſes; puiſque les effets valent mieux que les paroles? Le camp des ennemis proche du Xucar emporté, une bataille près du Duéro, le Général C. Hérennius défait avec ſon armée, la priſe de Valence, ſont des faits aſſez connus de vous: & pour prix de tant de ſervices, Pères conſcrits, vous nous réduiſez par reconnoiſſance à une diſette entière & à la famine! Mon armée & celle des ennemis ſont donc en pareille ſituation, puiſque ni l'une ni l'autre n'eſt

namque ſtipendium neutri datur, victor uterque in Italiam venire poteſt. Quod ego vos moneo; quæſoque ut animadvortatis, neu cogatis necessitatibus privatim mihi conſulere.

IV. Hiſpaniam citeriorem, quæ non ab hoſtibus tenetur, nos aut Sertorius ad internecionem vaſtavimus, præter maritumas civitates, quæ ultro nobis ſumtui onerique: Gallia, ſuperiore anno, Metelli exercitum ſtipendio frumentoque aluit; & nunc, malis fructibus, ipſa vix agitat: ego, non rem familiarem modo, verum etiam fidem conſumsi. Reliqui vos eſtis; qui nisi ſubvenitis, invito & prædicente me, exercitus hinc, & cum eo omne bellum Hiſpaniæ, in Italiam tranſgredietur.

Oratio Macri Licinii, tribuni plebis, ad plebem.

FRAGM. LIB. III.

I. Si, Quirites, parum exiſtumaretis, quid inter jus à majoribus relictum vobis & hoc à Sullâ paratum ſervitium intereſſet; multis mihi diſſerendum fuiſſet, docendumque quas ob injurias & quotiens à Patribus armata plebes ſecessiſſet, utique vindices paraviſſet omnis juris ſui tribunos plebis. Nunc

ſtipendiée, & qu'elles peuvent l'une & l'autre marcher en Italie d'un pas victorieux. Je vous en avertis; je vous prie d'y faire attention, & de ne pas me mettre dans la néceſſité de pourvoir à mes intérêts particuliers.

IV. L'Eſpagne citérieure, qui n'eſt pas au pouvoir des ennemis, a été dévaſtée par nous ou par Sertorius, à la réſerve des villes maritimes, qui par nos ménagements nous ont jetés dans la dépenſe & nous ont été à charge: la Gaule, l'année dernière, fournit à l'armée de Métellus la ſolde & le bled; mais aujourd'hui, à cauſe de la mauvaiſe récolte, à peine a-t-elle le néceſſaire: quant à moi, non-ſeulement mon bien, mais mon crédit même eſt épuiſé. Il ne reſte donc que vous; & ſi vous nous manquez, j'en ſuis fâché, mais je vous le prédis, l'armée, & avec elle tout le poids de la guerre d'Eſpagne, paſſera d'ici en Italie.

Harangue au peuple, par Macer Licinius, tribun du peuple (6).

FRAGM. LIV. III.

I. Si vous regardiez comme peu de choſe Romains, la différence qu'il y a des droits que vous ont laiſſés vos ancêtres à la ſervitude où vous a réduits le ſiſtême actuel de Sylla, j'aurois été dans l'obligation de m'étendre beaucoup, & de vous apprendre pour quelles injuſtices & combien de fois le peuple en armes a rompu avec le Sénat, & comment il eſt parvenu à obtenir des tribuns du peuple pour être les vengeurs de

hortari modo reliquum eſt, & ire primum viâ quâ capeſſundam arbitror libertatem.

Neque me præterit quantas opes Nobilitatis ſolus, impotens, inani ſpecie magiſtratûs, pellere dominatione incipiam; quantoque tutiùs factio noxiorum agat, quam ſoli innocentes. Sed, præter ſpem bonam ex vobis quæ metum vicit, ſtatui certaminis advorſa pro libertate potiora eſſe forti viro, quam omnino non certaviſſe: quanquam omnes alii, creati pro jure veſtro, vim cunctam & imperia ſua, gratiâ, aut ſpe, aut præmiis, in vos convortêre; meliuſque habent mercede delinquere quam gratis rectè facere.

II. Itaque omnes conceſſêre jam in paucorum dominationem, qui, per militare nomen, ærarium, exercitus, regna, provincias occupavêre, & arcem habent ex ſpoliis veſtris: quum interim, more pecorum, vos, multitudo, singulis habendos fruendoſque præbetis, exſuti omnibus quæ majores reliquêre; nisi quia voſmet ipsi per ſuffragia, uti præsides olim, nunc dominos deſtinatis. Itaque con-

tous ses droits. Mais je n'ai aujourd'hui qu'à vous animer, & à entrer d'abord dans la voie qui peut vous faire retrouver la liberté.

Au reste je n'ignore pas quelles sont les forces de la Noblesse, dont j'ose entreprendre seul, dénué de pouvoir, avec une ombre vaine de magistrature, de renverser la tyrannie; ni combien il y a plus de sûreté pour les méchants réunis en faction, que pour les gens de bien isolés. Mais, outre que j'ai en vous une grande confiance qui me rassûre, j'ai jugé qu'il est plus digne d'un homme de courage de s'exposer aux traverses qu'entraîne la défense de la liberté, que de ne faire aucun effort pour la recouvrer : toutefois le reste de mes collègues, institués aussi pour soutenir vos droits, séduits par la faveur, par quelque espoir, par des récompenses, ont tourné contre vous toute leur autorité & le pouvoir de leurs charges; & ils jugent plus avantageux de trahir leur devoir par intérêt que de le remplir sans profit.

II. De-là vient que tous ont plié sous le joug de quelques particuliers, qui, sous quelque prétexte militaire, se sont rendus maîtres des finances, des armées, des royaumes, des provinces, & se sont fait un rempart de vos dépouilles : tandis que la multitude est traitée comme un vil troupeau, & que vous livrant au service & à la disposition de chacun de vos tyrans, vous êtes entièrement dépouillés des droits que vous avoient laissés vos ancêtres; si ce n'est que vous avez encore celui de choisir par vos suffrages, non des chefs comme autrefois, mais des maîtres. De-là vient que tous ont subi le même joug : mais,

cessêre illuc omnes : & mox, si vestra receperitis, ad vos redibunt plerique; raris enim animus est ad ea quæ placent defendenda, cetera validiorum sunt.

An dubium habetis ne officere quid vobis uno animo pergentibus possit, quos languidos socordesque pertimuêre? nisi forte C. Cotta, ex factione mediâ consul, aliter quam metu jura quædam tribunis plebis restituit : & quanquam L. Sicinius, primus de potestate tribuniciâ loqui ausus, mussantibus vobis, circumventus erat; tamen prius illi invidiam metuêre, quam vos injuriæ pertæsum est.

III. Quod ego nequeo satis mirari, Quirites; nam spem frustra fuisse intellexistis. Sullâ mortuo, qui scelestum imposuerat servitium, finem mali credebatis : ortus est longè sævior Catulus; tumultus intercessit Bruto & Æmilio Mamerco consulibus; dein C. Curio, ad exitium usque insontis tribuni, dominatus est; Lucullus superiore anno quantis animis ierit in L. Quinctium, vidistis; quantæ denique nunc mihi turbæ concitantur!

Quæ profectò in cassum agerentur, si, prius quam vos serviundi finem, illi dominationis facturi erant; præsertim quum his civilibus armis dicta alia, sed certatum utrimque de

ſi vous reprenez ce qui vous appartient, la plupart reviendront bientôt à vous ; car peu de perſonnes ont le courage de ſoutenir le parti qui leur eſt agréable, du reſte les plus forts l'emportent.

Soupçonnez-vous que rien puiſſe vous faire obſtacle quand vous agirez unanimement, vous qui dans la langueur même & dans l'inaction vous êtes fait craindre ? à moins que ce ne ſoit peut-être par tout autre motif que celui de la crainte, que le conſul C. Cotta, du ſein même de la faction ennemie, a rendu aux tribuns du peuple quelques-uns de leurs droits : & quoique L. Sicinius, pour avoir oſé parler le premier en faveur de la puiſſance tribunicienne, ſe ſoit trouvé dans l'embarras, parce que vous gardâtes le ſilence ; il ne laiſſe pas d'être vrai que l'on craignit votre reſſentiment, avant que l'injuſtice vous eût émus.

III. Je ne peux aſſez m'en étonner, Romains, puiſque vous avez vu votre eſpoir trompé. A la mort de Sylla, qui vous avoit ſoumis à une indigne ſervitude, vous avez cru être à la fin de vos maux : à ſa place s'eſt èlevé Catulus, tyran beaucoup plus cruel ; une ſédition a troublé l'État ſous le conſulat de Brutus & d'Émilius Mamercus ; C. Curion depuis a porté la tyrannie juſqu'à perdre un tribun digne d'un meilleur ſort ; vous avez vu avec quelle violence Lucullus s'eſt èlevé l'année dernière contre L. Quinctius ; & quelles affaires ne me ſuſcite-t-on pas aujourd'hui !

Mais tous ces mouvements ſeroient inutiles, ſi vos tyrans vouloient mettre fin à leur injuſte domination, avant que vous ſongeaſſiez à rompre les liens qui vous aſſerviſſent ; vu ſur-tout

dominatione in vobis sit. Itaque, cetera ex licentiâ, aut odio, aut avaritiâ, in tempus arſêre: permansit una res modo, quæ utrimque quæsita eſt; & erepta in poſterum vis tribunicia, telum à majoribus libertati paratum.

IV. Quod ego vos moneo; quæſoque ut animadvortatis, neu, nomina rerum ad ignaviam mutantes, otium pro ſervitio appelletis: quo jam ipſo frui, si vera & honeſta flagitium ſuperaverit, non eſt conditio; fuiſſet, si omnino quieſſetis. Nunc animum advortite: &, nisi viceritis, quoniam omnis injuria gravitate tutior eſt, artiùs habebunt.

Quid cenſes igitur? *aliquis veſtrûm ſubjecerit. Primum omnium, omittendum morem hunc quem agitis, impigræ linguæ, animi ignavi, non ultra concionis locum memores libertatis: dein, ne vos ad virilia illa vocem, quo, tribunis plebei mandando patricium magiſtratum, libera ab auctoribus patriciis ſuffragia majores veſtri paravêre; quamvis, Quirites, in vobis sit, uti, quæ juſſa nunc*

que dans ces diſcordes civiles, quoiqu'on affectât d'autres propos, on ne ſongeoit de part & d'autre qu'à dominer ſur vous. Auſſi, les autres troubles, ſuſcités par le dérèglement des mœurs, par la haine, par l'avarice, n'ont eu qu'un temps : il n'eſt reſté qu'une choſe, qui a été l'objet des uns & des autres ; & l'on a anéanti pour la ſuite la puiſſance tribunicienne, cette arme que vos ancêtres avoient préparée pour la défenſe de la liberté.

IV. Je vous en avertis ; je vous prie d'y faire attention, & de ne pas changer baſſement les véritables noms des choſes, en donnant celui de tranquilité à ce qui n'eſt que ſervitude : car vous n'êtes plus les maîtres de jouïr de cette tranquilité, ſi la vérité & la juſtice ſont les victimes de la ſcélérateſſe ; vous l'auriez pu, ſi vous étiez reſtés dans un repos entier. Réfléchiſſez-y maintenant : &, ſi vous ne prenez le deſſus, comme l'injuſtice ſe met toujours en ſûreté par ſon atrocité même, comptez que votre joug s'appeſantira de plus en plus.

Quel eſt donc votre avis ? me dira quelqu'un de vous. Premièrement, que vous changiez l'uſage où vous êtes de parler avec feu, d'agir avec molleſſe, & de perdre le ſouvenir de la liberté dès que vous êtes hors de l'aſſemblée : enſuite, que je ne ſois plus forcé de vous rappeler ces traits de vigueur, au moyen de quoi vos ancêtres, en aſſûrant aux tribuns du peuple les magiſtratures dont les patriciens avoient la jouïſſance excluſive, préparèrent à vos ſuffrages une liberté indépendante de l'autoriſation du ſénat ; quoique vous ayez eſſenciellement, Romains, le pouvoir

pro aliis toleratis, pro vobis agere aut non agere certè possitis.

Jovem aut alium quem deum consultorem exspectatis? Magna illa imperia & Patrum decreta vos exsequendo rata efficitis, Quirites; ultroque licentiam in vos auctum atque adjutum properatis.

V. Neque ego vos ultum injurias hortor; magis uti requiem capiatis: neque discordias, ut illi criminantur; sed earum finem volens, jure gentium res repeto: &, si pertinaciter retinebunt; non arma neque secessionem, tantummodo ne amplius sanguinem vestrum præbeatis censeo. Gerant habeantque suo modo imperia; quærant triumphos; Mithridatem, Sertorium, & reliquias exsulum persequantur cum imaginibus suis.

Absit periculum & labos, quibus nulla pars fructûs est. Nisi forte repentinâ istâ frumentariâ lege munia vestra pensantur; quâ tamen quinis modiis libertatem omnium æstumavêre, qui profectò non amplius possunt alimentis carceris: namque, ut illis exigui-

inconteftable de fuivre ou de ne pas fuivre, pour vous-mêmes, des ordres que vous laiffez donner aujourd'hui pour les intérêts d'autrui.

Attendez-vous les confeils de Jupiter ou de quelque autre dieu ? Cette importance de l'autorité des confuls & des décrets du Sénat, c'eft vous, Romains, par votre obéiffance, qui la ratifiez ; c'eft vous, de votre pure volonté, qui vous hâtez d'augmenter & d'affermir tout ce qu'on ofe fe permettre contre vous.

V. Ce n'eft pas que je veuille vous exciter à vous venger des injuftices qu'on vous a faites, je ne vous exhorte au contraire qu'à prendre du repos : je ne fomente point les divifions, comme vos tyrans me l'imputent fauffement ; mais à raifon même du défir que j'ai d'en voir la fin, je réclame ce qui vous appartient felon le droit des gens : &, s'ils s'obftinent à retenir ce qu'ils ont ufurpé, je vous confeille, non de prendre les armes ni d'en venir à une rupture ouverte, mais feulement de ne plus leur facrifier votre fang. Qu'ils rempliffent & qu'ils exercent les magiftratures à leur gré, qu'ils courent après les triomphes ; qu'ils pourfuivent, avec les images de leurs ancêtres, Mithridate, Sertorius, & le refte des bannis.

Loin de vous les périls & les travaux, puifqu'il ne vous en revient pas le moindre profit. Mais peut-être, par cette diftribution de bled ordonnée tout-à-coup, vos fervices font-ils bien récompenfés ; quoiqu'ils n'ayent apprécié la liberté de chacun de vous qu'à cinq mefures, n'ayant pu fans doute la fixer plus haut que le pain des prifonniers : en effet, comme la modi-

tate mors prohibetur, ſeneſcunt vires; sic neque abſolvit curâ familiari tam parva res, & ignaviſſumi quique tenuissimâ ſpe fruſtrantur. Quæ tamen, quamvis ampla, quoniam ſervitii pretium oſtentaretur, cujus torpedinis erat decipi, & veſtrarum rerum ultro injuriâ gratiam debere? namque alio modo neque valent in univerſos, neque conabuntur.

VI. Cavendus tamen dolus eſt: itaque simul comparant delenimenta, & differunt vos in adventum Cn. Pompeii; quem ipſum, ubi pertimuêre ſublatum in cervices ſuas, mox demto metu lacerant. Neque eos pudet, vindices, uti ſe ferunt, libertatis, tot viros sine uno aut remittere injuriam non audere aut jus non poſſe defendere.

Mihi quidem ſatis ſpectatum eſt, Pompeïum, tantæ gloriæ adoleſcentem, malle principem volentibus vobis eſſe quam illis dominationis ſocium, auctoremque in primis fore tribuniciæ poteſtatis. Verum, Quirites, antea singuli cives in pluribus, non in uno cuncti præsidia habebatis; neque mortalium quiſquam dare aut eripere talia unus poterat.

cité de leur portion les empêche de mourir, ſans empêcher leurs forces de dépérir ; de même le peu qu'on vous accorde ne peut vous délivrer des ſoins que vous devez à vos familles, & encore les plus baſſement ſoumis ſont-ils fruſtrés de cette foible eſpérance. Mais quand l'objet en ſeroit conſidérable, dès qu'on le montroit comme le ſalaire de l'eſclavage, juſqu'à quel point falloit-il être inſenſible pour vous y laiſſer tromper, & pour accepter volontairement, comme une grâce, la part qu'on vous aſſigne injuſtement dans vos propres biens ? car après tout ils n'ont & n'eſſaieront même aucun autre moyen d'établir leur pouvoir ſur tout un peuple.

VI. Ils ſe propoſent toutefois d'écarter tout ſoupçon de ſurpriſe : c'eſt pourquoi ils vous font eſpérer en même temps des adouciſſements, & vous remettent à l'arrivée de Cn. Pompée ; de ce Pompée, d'abord l'objet de leur crainte lorſqu'ils le virent èlevé ſur leurs têtes, & bientôt de leurs ſatires depuis que leur crainte eſt diſſipée. Et ces prétendus défenſeurs de la liberté n'ont pas honte, quoique réunis en grand nombre, ou de n'oſer ſans cet homme ſeul faire ceſſer l'injuſtice, ou de ne pouvoir ſans lui maintenir ce qui eſt de droit.

Pour moi, je vois aſſez clairement que le jeune Pompée, comblé de gloire, aime mieux ſe trouver à votre tête de votre conſentement, que de prendre part à leur tyrannie, & qu'il relèvera des premiers la puiſſance tribunicienne. Mais anciennement, Romains, chacun de vous ne fondoit ſon appui que ſur le corps des citoyens, & le corps ne le fondoit pas ſur un ſeul ; & il n'y avoit perſonne qui eût ſeul le pouvoir de donner ou d'ôter des choſes de cette nature.

VII. Itaque verborum ſatis dictum eſt ; neque enim ignorantia res claudit. Verum occupavit vos neſcio quæ torpedo , quia neque gloriâ movemini neque flagitio , cunctaque præſenti ignaviâ mutaſtis ; abundè libertatem rati , quia tergis abſtinetur & huc ire licet atque illuc munere ditium dominorum. Atque hæc eadem non ſunt agreſtibus ; ſed cæduntur inter potentium inimicitias , donoque dantur in provincias magiſtratibus. Ita pugnatur & vincitur à paucis : plebes , quodcumque accidit , pro victâ eſt ; & in dies magis erit , si quidem majore curâ dominationem illi retinuerint , quam vos repetiveritis libertatem.

Epiſtola regis Mithridatis ſcripta ad regem Arſacem.

FRAGM. LIB. IV.

Rex Mithridates regi Arſaci S.

I. Omnes qui , ſecundis rebus ſuis , ad belli ſocietatem orantur , conſiderare debent liceatne tum pacem agere ; dein quod quæritur , ſatiſne pium , tutum , glorioſum , an indecorum , sit. Tibi si perpetuâ pace frui

VII. J'en ai donc assez dit, car ce n'est pas l'ignorance qui fait obstacle. C'est que vous êtes dans je ne sais quel état de stupeur, qui vous rend également insensibles à la gloire & à la honte, & qui vous a fait sacrifier tout à l'indolence où vous croupissez; persuadés que vous êtes bien libres, dès qu'on épargne vos épaules, & que vos puissants maîtres ont l'indulgence de vous laisser aller de côté & d'autre. Cependant il n'en est pas de même des citoyens de la campagne; mais, victimes des querelles des Grands, on les maltraite, on en fait des présents aux magistrats envoyés dans les provinces. C'est ainsi que combattent & vainquent ce petit nombre d'ambitieux: le bas peuple, de quelque manière que tournent les choses, est traité comme vaincu; & ce sera pis de jour en jour, parce qu'ils apporteront plus de soins au maintien de leur domination, que vous au recouvrement de votre liberté.

Lettre du roi Mithridate au roi Arsaces (7).

FRAGM. LIV. IV.

Le roi Mithridate au roi Arsaces, Salut.

I. Tous ceux à qui il arrive, dans une situation florissante, d'être recherchés pour entrer dans une guerre, doivent considérer s'ils ont la liberté de demeurer en paix; ensuite si ce qu'on leur propose est compatible avec la justice, avec la sûreté, avec l'honneur, ou si ce n'est pas une chose contraire à toutes les règles. Si vous étiez

liceret; nisi hostes opportuni & scelestissumi; nisi egregia fama, si romanos oppresseris, futura est: neque petere audeam societatem, & frustra mala mea cum tuis bonis misceri sperem.

Atqui ea quæ te morari posse videntur; ira in Tigranem recentis belli & meæ res parum prosperæ, si vera æstumare voles, maxumè hortabuntur. Ille enim, obnoxius, qualem tu voles societatem accipiet: mihi fortuna, multis rebus ereptis, usum dedit bene suadendi; &, quod florentibus optabile est, ego non validissumus præbeo exemplum quo rectiùs tua componas.

II. Namque romanis, cum nationibus, populis, regibus cunctis, una & ea vetus caussa bellandi est, cupido profunda imperii & divitiarum: quâ primum cum rege macedonum Philippo bellum sumsêre. Dum à carthaginiensibus premebantur, amicitiam simulantes, ei subvenientem Antiochum concessione Asiæ per dolum avertêre; ac mox à Phi-

le maître de vous aſſûrer une paix conſtante; ſi vous n'aviez pas à votre porte des ennemis tout prêts & capables de toutes les injuſtices; ſi la défaite des romains ne vous promettoit pas une gloire immortelle, je n'aurois pas la hardieſſe de ſolliciter votre alliance, &, dans mes malheurs, j'eſpèrerois en vain de faire cauſe commune avec vous, à qui tout rit (8).

Mais les raiſons mêmes qui ſemblent capables de vous arrêter, je veux dire votre reſſentiment contre Tigranes au ſujet de la guerre qu'il vous fait depuis peu, & le mauvais état de mes affaires, feront au contraire, ſi vous enviſagez les choſes ſous leur vrai point de vue, les motifs qui vous décideront en ma faveur. Car Tigranes, expoſé comme il eſt, acceptera l'alliance aux conditions que vous voudrez : pour moi, ſi la fortune m'a enlevé bien des avantages, elle m'a donné l'expérience, ſource des bons conſeils; &, ce qui eſt à ſouhaiter dans la proſpérité, vous trouverez dans ma foibleſſe même un modèle pour prendre vos meſures avec plus de juſteſſe.

II. C'eſt un fait, que les romains n'ont & n'eurent jamais d'autre motif de faire la guerre à toutes les nations, à tous les peuples, à tous les rois, que le projet profondément médité d'étendre leur empire & d'augmenter leurs richeſſes : & ce fut là ce qui leur fit d'abord attaquer Philippe, roi de Macédoine. Voyant Antiochus diſpoſé à le ſecourir, & les carthaginois les ſerrant de près, ils eurent l'adreſſe d'écarter celui-ci par un faux ſemblant d'amitié & en lui abandonnant l'Aſie; mais bientôt après la défaite de Phi-

lippo, Antiochus omni cis Taurum agro & decem millibus talentorum ſpoliatus eſt. Perſen deinde, Philippi filium, poſt multa & varia certamina, apud ſamothracas deos acceptum in fidem, callidi & repertores perfidiæ, quia pacto vitam dederant, inſomniis occidêre.

III. Eumenem, cujus amicitiam gloriosè oſtentant, initio prodidêre Antiocho, pacis mercedem. Poſt, Attalum, cuſtodem agri captivi, ſumtibus & contumeliis ex rege miſerrumum ſervorum effecêre; simulatoque impio teſtamento, filium ejus Ariſtonicum, quia patrium regnum petiverat, hoſtium more per triumphum duxêre. Asia ab ipsis obſeſſa eſt. Poſtremo totam Bithyniam, Nicomede mortuo, diripuêre; quum filius Nuſæ, quam reginam appellaverant, genitus haud dubiè eſſet.

IV. Nam quid ego me appellem? quem disjunctum undique regnis & tetrarchiis ab imperio eorum, quia fama erat divitem neque ſerviturum eſſe, per Nicomedem bello lacessiverunt, ſceleris eorum haud ignarum, & ea quæ accidêre teſtatum antea, cretenſes ſolos omnium liberos eâ tempeſtate & regem Ptole-

lippe,

lippe, il en coûta à Antiochus tout ce qu'il possédoit en deçà du mont Taurus & dix mille talents. Ils attaquèrent ensuite Persée, fils de Philippe, & lui livrèrent beaucoup de combats avec des succès différents; enfin après l'avoir reçu sous leur serment à la face des dieux de Samothrace, ces perfides, féconds en ressources dans l'art de tromper, parce qu'ils s'étoient engagés à lui laisser la vie, la lui firent perdre par l'insomnie.

III. Eumènes, qu'ils font gloire d'avoir pour allié, ils ont commencé par le livrer à Antiochus pour prix de la paix. Après cela, Attalus, le dépositaire des terres qu'ils avoient ravies, ils ont tant fait, par les dépenses où ils l'ont engagé & par toutes sortes d'outrages, que de roi qu'il étoit il est devenu le plus malheureux des esclaves; & par la supposition d'un testament contre nature, ils en sont venus à mener en triomphe, comme un ennemi, son fils Aristonicus, parce qu'il avoit réclamé le royaume de son père. Ils se sont emparés de l'Asie. Enfin après la mort de Nicomèdes, ils ont dévasté la Bithynie entière; quoiqu'il eût sans contredit laissé un fils de Nusa, qu'ils avoient reconnue pour reine.

IV. Pourquoi me citerois-je moi-même? Quoique de tous côtés je fusse séparé de leur empire par des royaumes & des tétrarchies, comme j'avois la réputation d'être riche & ennemi de la servitude, ils me firent attaquer par Nicomèdes, à qui leur scélératesse n'étoit point inconnue, & qui dès auparavant avoit assûré, ce que l'évènement a justifié, que les crétois seuls & le roi Ptolémée

mæum. Atque ego ultus injurias, Nicomedem Bithyniâ expuli, Asiamque ſpolium regis Antiochi recepi, & Græciæ demsi grave ſervitium. Incepta mea poſtremus ſervorum Archelaüs, exercitu prodito, impedivit; illique quos ignavia aut prava calliditas, uti meis laboribus tuti eſſent, armis abſtinuit, acerbiſſumas pœnas ſolvunt.

V. Ptolemæus pretio diem belli prolatat: cretenſes impugnati ſemel jam, neque finem nisi excidio habituri. Equidem quum mihi, ob ipſorum interna mala, dilata prœlia magis quam pacem datam intelligerem: abnuente Tigrane, qui mea dicta ſerò probat, te remoto procul, omnibus aliis obnoxiis, rurſus tamen bellum cœpi; Marcumque Cottam, romanum ducem, apud Chalcedona terrâ fudi, mari exſui claſſe pulcherrumâ. Apud Cyzicum, magno cum exercitu, in obsidione moranti frumentum defuit, nullo circumadnitente; simul hiems mari prohibebat: ita, sine vi hoſtium regredi coactus in patrium regnum, naufragiis, apud Param & Heracleam, militum optumos cum classibus amisi.

VI. Reſtituto deinde apud Cabira exercitu;

demeureroient libres dans cette conjoncture. De mon côté, pour me venger de ces insultes, je chassai Nicomèdes de la Bithynie, je repris l'Asie dont avoit été dépouillé le roi Antiochus, & je délivrai la Grèce de la servitude sous laquelle elle gémissoit. Archélaüs, le dernier des esclaves, en trahissant mon armée, arrêta le cours de mes entreprises; & ceux qui, par lâcheté ou par une politique mal entendue fondant leur sûreté sur mes travaux, n'ont pas voulu prendre les armes, en sont rigoureusement punis.

V. Ptolémée ne fait que différer la guerre à prix d'argent: les crétois, déja battus une fois, ne la verront finir que par leur propre ruine. Pour moi, comme je voyois qu'à raison de leurs troubles domestiques, ils différoient la guerre avec moi plutôt qu'ils ne m'accordoient la paix: quoique Tigranes, qui est trop tard de mon avis, s'y refusât pour lors, quoique vous fussiez fort éloigné, & que tous les autres fussent contre moi, je ne laissai pas de recommencer la guerre; je vainquis sur terre, près de Chalcédoine, le Général romain M. Cotta, & lui fis perdre sur mer une très-belle flotte. Le siège de Cyzique, que j'avois formé avec une grande armée, traînant en longueur, les vivres me manquèrent, parce que je ne reçus de secours d'aucun côté; & d'ailleurs l'hiver rendoit la mer impraticable: ainsi, forcé, sans aucune violence de la part des ennemis, de me retirer dans mes États, je perdis, avec mes flottes, l'élite de mes troupes, dans deux naufrages aux environs de Para & d'Héraclée.

VI. Ayant remis sur pied une armée prés de

& variis inter me atque Lucullum prœliis, inopia rursus ambos incessit: illi suberat regnum Ariobarzanis, bello intactum: ego, vastatis circùm omnibus locis, in Armeniam concessi; secutique romani, non me, sed morem suum omnia regna subvertendi, quia multitudinem artis locis pugnâ prohibuêre, imprudentiam Tigranis pro victoriâ ostentant.

Nunc quæso considera, nobis oppressis, utrum firmiorem te ad resistendum, an finem belli futurum putes? Scio equidem tibi magnas opes virorum, armorum, & auri esse; & eâ re à nobis ad societatem, ab illis ad prædam peteris.

VII. Ceterum consilium est, Tigranis regno integro, meis militibus belli prudentibus, procul ab domo, parvo labore, per nostra corpora bellum conficere; quando neque vincere neque vinci sine tuo periculo possumus.

An ignoras romanos, postquam ad occidentem pergentibus finem Oceanus fecit, arma huc convertisse? neque quicquam à principio nisi raptum habere, domum, conjuges, agros, imperium? convenas, olim sine pa-

Cabira, il y eut entre Lucullus & moi divers combats, & enfin nous tombâmes tous deux une ſeconde fois dans la diſette : il étoit près du royaume d'Ariobarzanes, où la guerre ne s'étoit point fait ſentir : moi, environné de pays dévaſtés, je gagnai l'Arménie ; les romains m'y ayant ſuivi, non pour me pourſuivre, mais entrainés par l'uſage où ils ſont de détruire tous les royaumes, parce qu'ils ont évité, en ſe tenant dans des gorges, d'avoir affaire à des troupes nombreuſes, ils vantent comme une victoire le parti qu'ils ont tiré de l'imprudence de Tigranes.

Voyez maintenant, je vous prie, lorſque notre perte ſera conſommée, ſi vous croyez être plus en état de leur réſiſter, ou ſi vous eſpérez qu'ils terminent là leurs hoſtilités ? Je ſais que vous êtes puiſſant en hommes, en armes, & en argent ; & c'eſt pour cela même que nous recherchons votre alliance, & qu'ils vous enviſagent comme une proie.

VII. Au reſte, tandis que le royaume de Tigranes n'eſt point encore entamé, je ſuis d'avis qu'avec mes troupes qui entendent bien la guerre, nous la portions hors de nos États, & que ſans beaucoup d'effort nous nous uniſſions pour la terminer en perſonne ; car, Tigranes & moi, nous ne pouvons ni vaincre ni être vaincus que vous ne couriez quelque riſque.

Ignorez-vous que c'eſt pour avoir été arrêtés par la mer dans leurs incurſions vers l'Occident, que les romains ont tourné leurs armes de ce côté-ci ? que dès leur origine ils n'ont rien eu que par violence, habitation, épouſes, terres, empire ? que ramaſſés de toutes parts, & ne con-

triâ, sine parentibus, pesti conditos orbis terrarum? Quibus non humana ulla neque divina obstant, quin socios, amicos, procul juxtaque sitos, inopes potentîsque, trahant excidantque; omniaque non serva, & maxumè regna, hostilia ducant: namque pauci libertatem, pars magna justos dominos volunt. Nos suspecti sumus, æmuli, & in tempore vindices adfuturi.

VIII. Tu vero, cui Seleucia, maxuma urbium, regnumque Persidis inclitis divitiis est, quid ab illis, nisi dolum in præsens & postea bellum, exspectas? Romani in omnîs arma habent, acerruma in eos quibus victis spolia maxuma sunt; audendo & fallendo, & bella ex bellis serendo, magni facti. Per hunc morem extinguent omnia aut occident; quod difficile non est, si tu Mesopotamiâ, nos Armeniâ circumgredimur exercitum sine frumento, sine auxiliis: fortuna autem nostris vitiis adhuc incolumis. Teque illa fama sequetur, auxilio profectum magnis regibus, latrones gentium oppressisse. Quod uti facias

noiſſant autrefois ni patrie ni parents, ils ont été formés pour le malheur de l'univers ? En effet, il n'y a ni droit humain ni droit divin qui puiſſent les empêcher de vexer & de ruiner leurs alliés & leurs amis, voiſins ou éloignés, foibles ou puiſſants ; & de ſe déclarer ennemis de tout ce qui n'eſt point dans l'eſclavage, & ſur-tout des monarchies : car peu de nations ſont jalouſes d'une liberté indéfinie, & la plupart veulent des maîtres qui les gouvernent ſelon les loix. Quant à nous, nous ſommes ſuſpects aux romains, & comme rivaux, & comme pouvant un jour venger l'univers de leurs attentats.

VIII. Pour vous, qui êtes maître de Séleucie, la plus grande ville du monde, & du royaume de Perſe, renommé par ſon opulence, que pouvez-vous attendre d'eux, que fourberie pour le préſent & la guerre pour l'avenir ? Les romains, armés contre tout le monde, pouſſent le plus vivement ceux dont la défaite leur fait eſpérer de plus riches dépouilles ; c'eſt par leur audace, par leur mauvaiſe foi, en faiſant naître les guerres les unes des autres, qu'ils ſont devenus grands. Par cette conduite ils détruiront tout, ou ils périront eux-mêmes ; & ce dernier point ne ſera pas difficile, ſi nous voulons envelopper leur armée dépourvue de vivres & de ſecours, vous du côté de la Méſopotamie, & nous du côté de l'Arménie : car ce n'eſt que par nos mal-entendus que leur fortune eſt encore en bon état. Vous aurez la gloire, en venant ſecourir deux grands rois, d'avoir détruit des brigands ennemis des nations. Je vous invite & vous exhorte à le faire, & à ne pas contribuer par notre ruine

moneo hortorque, neu malis pernicie nostrâ unum imperium prolatare, quam societate victor fieri.

Oratio C. Cottæ consulis ad populum.

FRAGM. LIB. INCERTI.

I. Quirites, multa mihi pericula domi, militiæ multa advorsa fuêre: quorum alia toleravi, partim repuli deorum auxiliis & virtute meâ; in quîs omnibus, neque animus negotio defuit, neque decretis labos. Malæ secundæque res opes, non ingenium, mihi mutabant.

At contra in his miseriis cuncta me cum fortunâ deseruêre. Præterea senectus, per se gravis, curam duplicat; cui misero, actâ jam ætate, ne mortem quidem honestam sperare licet. Nam, si parricida vestrî sum; & bis genitus hîc, deos penates meos, patriamque, & summum imperium vilia habeo: quis mihi vivo cruciatus satis est, aut quæ pœna mortuo, quum omnia memorata apud inferos supplicia scelere meo vici?

II. A primâ adolescentiâ in ore vestro, privatus & in magistratibus, egi: qui linguâ,

à l'accroissement d'un empire qui tend à être le seul, au lieu d'en devenir le vainqueur par votre alliance avec nous.

Harangue du consul C. Cotta, au peuple. (9).

FRAGM. LIV. INCERTAIN.

I. Romains, j'ai été exposé à beaucoup de périls pendant la paix, & j'ai essuyé beaucoup de malheurs pendant la guerre : j'ai soutenu les uns avec constance, je me suis tiré des autres par le secours des dieux & par moi-même ; mais dans aucune de ces conjonctures je n'ai manqué, ni de courage dans les affaires, ni d'activité dans l'exécution des projets arrêtés. L'adversité & la prospérité changeoient l'état de mes affaires, sans altérer le caractère de mon ame.

Mais dans les disgrâces présentes, tout m'a abandonné avec la fortune. D'ailleurs la vieillesse, triste par elle-même, redouble encore mes peines; puisque je suis assez malheureux, à la fin de ma carrière, pour n'ôser même me flatter d'une mort honorable. En effet, si je suis coupable de parricide envers vous ; si, après avoir reçu ici une double naissance (10), je ne fais aucun cas de mes dieux domestiques, de ma patrie, de la dignité suprême dont je suis revêtu : quelle torture pendant ma vie, quel tourment après ma mort pourroit me punir assez, puisque mon crime est au-dessus de tous les supplices que l'on raconte des enfers ?

II. Depuis ma première jeunesse, j'ai vécu sous vos ieux, soit homme privé, soit dans les

qui consilio meo, qui pecuniâ voluêre, usi sunt; neque ego callidam facundiam, neque ingenium ad malefaciendum exercui; avidissumus privatæ gratiæ, maxumas inimicitias pro republicâ suscepi: qui, victus cum illâ simul, quum, egens alienæ opis, plura mala exspectarem; vos, Quirites, rursus mihi patriam, deos penates, cum ingenti dignitate dedistis. Pro quibus beneficiis vix satis gratus, si singulis animam, quam nequeo, concesserim: nam vita & mors jura naturæ sunt; uti sine dedecore cum civibus famâ & fortunis integer agas, id dono datur atque accipitur.

III. Consules nos fecistis, Quirites, domi bellique impeditissumâ rep. Namque imperatores Hispaniæ stipendium, milites, arma, frumentum poscunt: & id res cogit; quoniam, post defectionem sociorum & Sertorii per montîs fugam, neque manu certare possunt neque utilia parare. Exercitus in Asiâ Ciliciâque, ob nimias opes Mithridatis, aluntur; Macedonia plena hostium est, nec mi-

magiſtratures : ma langue, mes conſeils, ma bourſe ont été au ſervice de tous ceux qui ont voulu ; je n'ai abuſé ni d'une éloquence trompeuſe, ni des reſſources de mon eſprit, pour faire aucun mal ; quoiqu'empreſſé de me faire des amis particuliers, je n'ai pas laiſſé de me faire des ennemis puiſſants pour les intérêts de la république : auſſi lorſqu'ayant ſuccombé avec elle, (11) j'ai eu beſoin de ſecours étrangers, & que je ne pouvois m'attendre qu'à un ſurcroît de diſgrâces ; c'eſt vous, Romains, qui m'avez rendu ma patrie, mes dieux domeſtiques, & qui à tout cela avez ajoûté les plus grands honneurs. Pour de ſi grands bienfaits à peine pourrois-je m'acquitter aſſez, quand je ferois à chacun de vous, ce qui eſt impoſſible, le ſacrifice de ma vie : car la vie & la mort ſont les droits de la nature ; mais vivre avec ſes concitoyens ſans déshonneur & ſans rien perdre de ſa réputation ni de ſa fortune, c'eſt un bien qu'on ne peut ni donner ni recevoir qu'à titre de grâce.

III. Vous m'avez èlevé au conſulat, Romains, dans un temps où la république a les plus grands embarras, tant par rapport au gouvernement intérieur qu'aux affaires de la guerre. En effet les Généraux d'Eſpagne demandent de l'argent, des ſoldats, des armes, des vivres : & ils y ſont forcés par les circonſtances ; puiſque la défection des alliés & l'évaſion de Sertorius par les montagnes, ne leur permettent ni d'en venir aux mains ni de ſe pourvoir des choſes néceſſaires. On entretient des armées dans l'Aſie & dans la Cilicie, à cauſe des forces exceſſives de Mithridate ; la Macédoine eſt pleine d'ennemis, auſſi

nus Italiæ maritima & provinciarum; quum interim vectigalia, parva & bellis incerta, vix partem sumtuum sustinent: ita classe quâ commeatus vehebatur minore quam antea navigamus. Hæc si dolo aut socordiâ nostrâ contracta sunt; agite, &, uti lubet, ita supplicium sumite: sin communis fortuna asperior est; quare indigna vobis, nobisque, & republicâ incipitis?

IV. Atque ego, cujus ætati mors propior est, non deprecor, si quid eâ vobis incommodi demitur; neque mox ingenuo corpori honestius, quam pro vestrâ salute finem vitæ fecerit. Adsum; en C. Cotta, consul, facio quod sæpe majores asperis bellis fecêre, voveo dedoque me pro republicâ.

Quam deinde cui mandetis, circumspicite: nam talem honorem bonus nemo volet; quum fortunæ, & pacis, & belli ab aliis acti ratio reddenda, aut turpiter moriendum sit. Tantummodo in animis habetote, non me ob scelus aut avaritiam cæsum; sed volentem, pro maxumis beneficiis, animam dono dedisse.

bien que les côtes maritimes de l'Italie & des provinces ; & au milieu de ces maux, les revenus de l'État, modiques en eux-mêmes & peu assûrés en temps de guerre, suffisent à peine pour une partie des dépenses : c'est pour cela que notre flotte d'approvisionnement est moins considérable qu'autrefois. Si ces maux viennent de ma mauvaise foi ou de ma négligence, prenez votre parti, & punissez-moi comme vous jugerez à propos : mais si l'on ne peut s'en prendre qu'à la rigueur ordinaire de la fortune, pourquoi vous portez-vous à des résolutions indignes de vous, indignes de moi, indignes de la république ?

IV. Pour moi, qui touche au dernier terme de ma vie, je ne refuse point de mourir, si ma mort peut vous apporter quelque soulagement ; & un honnête citoyen ne peut souhaiter rien de plus honorable, que de sacrifier sa vie pour vous sauver (12). Oui, me voici ; moi C. Cotta, Consul, je fais aujourd'hui ce qu'ont souvent fait nos ancêtres dans des guerres difficiles, je me dévoue & me consacre pour la république.

Mais voyez bien à qui désormais vous en confierez le soin : car nul homme de bien ne voudra s'en charger ; puisqu'il faut répondre des caprices de la fortune, des suites d'une paix, & des inconvénients d'une guerre qu'un autre aura conduite, ou se soumettre à une mort ignominieuse. Souvenez-vous seulement, que ce n'est ni pour un attentat ni pour avoir voulu m'enrichir que je suis immolé ; mais que, par reconnoissance pour les grands bienfaits dont vous m'avez honoré, je vous ai fait le sacrifice volontaire de ma vie.

Per vos igitur, Quirites, & gloriam majorum, tolerate advorſa & conſulite reipubl. Multa cura ſummo Imperio ineſt, multi ingentes labores: quos nequicquam abnuitis, & pacis opulentiam quæritis; quum omnes provinciæ, regna, maria, terræque, aſpera aut feſſa bellis ſint.

Finis Partium integrarum ex fragmentis depromtarum.

Je vous conjure donc, ô Romains, & par vous-mêmes & par la gloire de vos ancêtres, de supporter les traverses avec courage, & de veiller aux intérêts de la république. Un grand Empire entraîne de grands soins, de grands travaux : vainement prétendez-vous en être déchargés, & jouïr de l'opulence de la paix ; tandis que toutes les provinces, les royaumes, les mers, les terres, sont par la guerre ou dans un état de violence ou dans un état d'épuisement.

Fin des Morceaux entiers tirés des fragments.

NOTES

Sur les Morceaux tirés des fragments.

1. (*Pag. 509.*) Les monuments hiſtoriques qui nous reſtent, ſont bien difficiles à concilier avec cette harangue. Toutes les dates prouvent que M. Émilius Lépidus ne fut conſul que deux ans après l'abdication de Sylla ; & cependant il peint ici ſa tyrannie comme toujours ſubſiſtante. Je ne vois qu'un moyen de conciliation : c'eſt de dire que Sylla renonça en effet aux honneurs extérieurs du commandement, & à l'exercice direct de l'autorité ſouveraine ; mais qu'au fond il continua d'être maître auſſi abſolument que jamais, par le moyen de ſes partiſans, dont la fortune étoit intéreſſée au maintien de toutes les diſpoſitions du dictateur ; & Plutarque nous apprend à ce ſujet (*vie de Sylla*, ch. 16.) que, la veille de ſa mort, il voulut faire étrangler Granius, qui différoit de payer une certaine ſomme au tréſor public. Ainſi, malgré la cérémonie de l'abdication, le conſul Lépidus pouvoit en parler, comme d'une choſe non avenue ; de la tyrannie de Sylla, comme d'un joug odieux qu'il falloit ſecouer ; & de ce romain, comme d'un ſcélérat & d'un tyran qu'il falloit punir. C'étoit, j'en conviens, une entrepriſe hardie & périlleuſe, puiſque Sylla pouvoit dans l'inſtant être vengé. Mais Lépidus paroît avoir été plus ardent que ſage ; & il ſuffit qu'il ait pu fonder ſa ſûreté ſur la puiſſance conſulaire, comme le prouve par le fait cette harangue même (*ch.* VIII.) pour oſer ce qu'un autre plus prudent ne ſe feroit pas permis. D'autre part, il n'eſt pas impoſſible que la connoiſſance des conjonctures ait déterminé Sylla & ſes partiſans à mépriſer les clameurs du conſul, & à s'en réſerver la punition pour un autre temps, par égard pour la dignité dont il étoit alors revêtu. *Voyez la note 4.*

2. (*Pag. 511.*) Sylla avoit déclaré inhabiles aux charges de l'État, les enfants & les petits-enfants des proſcrits.

3. (*Pag. 515.*) *Le greffier Cornélius*; c'eſt par mépris que ce Cornélius eſt ici qualifié *greffier* :

Quod multo apud graïos honorificentius eſt quam apud romanos : nam apud nos reverâ, ſicut ſunt, mercenarii ſcribæ exiſtimantur ; at apud illos contrario nemo ad id officium admittitur, niſi honeſto loco, & fide, & induſtriâ cognitâ, quod neceſſe eſt omnium conſiliorum eum eſſe participem. (Corn. Nep. in *Eumene.* XVIII.)

Ce qui eſt beaucoup plus honorable chez les grecs que chez les romains : nous les regardons en effet comme des mercenaires, & ils le ſont ; au lieu que chez les grecs on n'admet perſonne à cette eſpèce de fonction, qui ne ſoit de bonne famille, d'une fidélité éprouvée, & d'une habileté reconnue, parce qu'ils entrent néceſſairement dans tous les ſecrets.

4. (*Pag. 521.*) Après les funérailles de Sylla, le conſul Lépidus ſe déclara encore plus ouvertement que dans la harangue qu'on vient de lire ; ſon collègue Catulus s'oppoſa avec vigueur à ſes deſſeins. Le Sénat, pour prèvenir les malheurs d'une guerre civile, fit jurer les deux conſuls de ne point armer l'un contre l'autre. Mais Lépidus, indigné de n'avoir pu refuſer ce ſerment, ſe retira dans ſon gouvernement des Gaules, d'où il ne voulut pas même revenir au temps des comices pour l'élection des nouveaux conſuls ; & cela donna lieu à l'interrègne dont il eſt queſtion vers la fin du diſcours de Philippe. Lépidus, croyant ou voulant faire croire que ſon ſerment ne le lioit que pour le temps de ſon conſulat, ſe préparoit à faire la guerre l'année ſuivante : on le devina à Rome ; & le Sénat, pour pacifier tout, le manda. On ſut bientôt qu'il venoit en effet, mais avec une armée. Ce fut alors & à ce ſujet, que Philippe prononça la harangue dont il s'agit, & qui réuſſit : on prit les armes dans Rome ; la bataille ſe donna dans le champ de Mars ; Lépidus fut vaincu par Catulus, & ſe ſauva en Sardaigne, où il mourut bientôt après, » non » tant du regret de la ruine de ſes affaires, ainſi que l'on » dit, comme de la douleur qu'il receut d'une lettre qui » tumba entre ſes mains, par laquelle il cogneut que ſa » femme auoit forfaît à ſon honneur «. (*Plut.* Vie de Pompée. *Trad. d'Amyot.*)

5. (*Pag.* 533.) Sertorius se déroba par la fuite à la proscription de Sylla, & vint à bout d'armer l'Espagne en sa faveur. Il donna bien de la peine à Q. Cécilius Métellus Pius, qui commandoit en Espagne, & à qui l'on fut forcé d'envoyer Pompée, après la défaite de Lépidus. C'est trois ans après son arrivée dans ce pays, qu'il écrivit cette lettre au Sénat. Le consul Licinius Lucullus, qui n'aimoit pas Pompée, mais qui craignoit son retour en Italie & sa concurrence dans le commandement de la guerre de Mithridate, qu'il désiroit de garder pour lui-même, lui fit envoyer promptement tout ce qu'il demandoit.

6. (*Pag.* 537.) Ce fut environ dix ans avant la conjuration de Catilina, sous le consulat de M. Lucullus & de C. Cassius Varus, que le tribun Macer Licinius prononça cette harangue. En effet, il y cite (*ch.* III.) le tribunat de L. Quintius comme appartenant à l'année précédente; & l'on sait par Plutarque (*Vie de L. Lucullus.*) que ce fut sous le consulat que j'indique, que le tribun Quintius chercha à troubler l'Etat en déclamant contre les règlements de Sylla. C'est encore le même prétexte qui anime ici le tribun Macer Licinius.

7. (*Pag.* 549.) Mithridate, roi de Pont, résista seul, pendant 40 ans, à la puissance romaine, qui en quatre années avoit réduit Pyrrhus, & en 17 Annibal; & il ne fut enfin dompté que par trois guerres sanglantes, écrasé par le bonheur de Sylla, par le courage de Lucullus, & par la grandeur de Pompée. Il avoit déja été défait plus d'une fois par Lucullus, lorsqu'il écrivit cette lettre à Arsaces. Celui-ci étoit roi des parthes, comme il paroît par ce que disent Appien & Plutarque des relations de Mithridate avec le roi des parthes, sans faire aucune mention du roi de Perse. Cependant Mithridate, dans cette lettre-ci même (*ch.* VIII.) lui dit qu'il est maître de Séleucie & de la Perse: mais c'est peut-être comme d'acquisitions nouvelles, d'autant plus propres à animer la jalousie des romains, qu'elles sont très-importantes; *Seleucia, maxima urbium, regnumque Persidis inclitis divitiis.*

8. (*Pag.* 551.) De la manière qu'on présente ordinairement le texte, il n'est pas possible de s'en contenter;

ce ne font que des phrâses incohérentes; rapprochées fans liaifon, & dont l'enfemble n'offre rien de fatisfefant; & la dernière eft d'une baffeffe incompatible avec la dignité, & encore plus avec la magnanimité de Mithridate. Afin qu'on en juge, je vas mettre ici cette leçon commune avec la traduction :

Tibi perpetuâ pace frui liceret, nifi hoftes opportuni & fceleftiffumi; egregia fama, fi romanos oppreſſeris, futura eft. Neque petere audeam focietatem; & fruftra mala mea cum tuis bonis mifceri fperem.

Vous pourriez jouïr d'une paix conftante, fi vous n'aviez pas à votre porte des ennemis tout prêts & capables de toutes les injuftices; la défaite des romains vous promet une gloire immortelle. Je n'oferois folliciter votre alliance; &, dans mes malheurs, jefpèrerois en vain de faire caufe commune avec vous, à qui tout rit.

En mettant *fi* après *tibi*, & *nifi* avant *egregia*; & ponctuant le tout d'après les vues de l'enfemble, on a le fens lié & fuivi tel que je le donne. Au refte, c'eft Carrion qui m'a mis fur la voie, & Carrion avoit confulté de bons manufcrits.

9. (*Pag. 561.*) Il paroît, par le texte même de cette harangue, qu'elle fut prononcée à l'occafion d'une émeute, où la majefté même du confulat n'étant plus refpectée, C. Cotta ne pouvoit plus fe couvrir que de la majefté de la vertu; & cette émeute vint probablement du chagrin que donnoient au peuple les progrès de Sertorius en Efpagne, les conquêtes de Mithridate en Orient, une nouvelle guerre dans la Grèce & dans plufieurs contrées de l'Italie, les fuccès maritimes des pirates, & fur-tout la difette des vivres qui fe fefoit fentir à Rome. Au refte, C. Cotta étoit conful trois ans après la mort de Sylla, & l'année avant celle où Pompée écrivit d'Efpagne, au Sénat, la lettre qu'on a vue ci-devant : ainfi, dans l'ordre des temps, la harangue de Cotta devroit être placée après celle de Philippe & avant la lettre de Pompée.

10. (*Ibid.*) C. Cotta s'étant déclaré, comme le refte de la Nobleffe, pour le parti de Sylla, fut exilé par Marius; & quand Sylla reprit le deffus, Cotta fut rappellé de fon exil : c'eft ce retour dans fa patrie, qu'il regarde comme une feconde naiffance.

11. (*Pag 563.*) Cotta rappelle encore ici le ſouvenir de ſon exil ; & l'on peut dire en effet que la république avoit alors ſuccombé ſous la tyrannie de Cinna & de Marius.

12. (*Pag. 565.*) Il y a dans le texte , *Neque mox ingenuo corpori honeſtius quam pro veſtrâ ſalute finem vitæ fecerit.* Je ne crois pas poſſible de conſtruire la première partie d'une façon raiſonnable ; & les commentateurs ſemblent avoir évité de s'expliquer ſur ce paſſage : on eſt réduit à en deviner le ſens. J'ai traduit comme s'il y avoit , *neque poteſt ingenuo quidquam optari honeſtius , quam ſi pro veſtrâ ſalute finem vitæ fecerit.* Je ne réponds que de ma bonne volonté.

TABLE GÉOGRAPHIQUE,

Tirée des meilleures ſources, & principalement des écrits & des cartes de M. D'ANVILLE.

A.

ADRUMET(*Hadrumetum*). Ville qui étoit à l'orient de l'Afrique proprement dite, dans la Bizacène. On en ignore l'état actuel: mais il y a dans le voiſinage un lieu nommé *Suza*.

AFRIQUE. L'une des quatre parties du monde. Au nord, le détroit de Gibraltar & la Méditerranée la ſéparent de l'Europe; à l'eſt, l'iſthme de Suès & la mer rouge la ſéparent de l'Aſie; l'océan enveloppe tout le reſte. L'Égypte, qui en étoit autrefois diſtinguée, n'en eſt aujourd'hui qu'une contrée particulière.

Les anciens diſtinguoient encore, dans cette partie du monde, un canton particulier ſous le même nom d'*Afrique*. Cette Afrique eſt enveloppée de la mer de deux côtés; au levant, depuis le fond de la petite Syrte, qui eſt le golfe de *Gabès*, juſqu'au promontoire *Hermæum* ou de Mercure, qui eſt le *Cap bon;* au nord, depuis ce promontoire juſqu'aux limites de la Numidie: c'eſt à peu près le royaume de Tunis. Voyez Saluſte même; (*Jug.* XVII, XVIII, XIX.)

ALLOBROGES. C'étoient des peuples confédérés, dans la partie de la Gaule qui fut nommée depuis *Narbonnoiſe:* ils occupoient ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné & partie de la Savoie. Vienne étoit leur métropole; & Genève, leur dernière ville du côté des helvétiens, qui ſont les ſuiſſes.

ALPES. Ce mot, dans ſon origine, ſignifie *haute montagne;* du celtique *al* qui ſignifie *haut*, & de *pen* qui veut dire ou *colline* ou *tête*. *Al*, en hébreu, c'eſt *Dieu* ou le *très-haut*. Ce nom eſt reſté en propre à cette chaîne de hautes montagnes qui ſépare l'Italie de la France & de l'Allemagne, & dont les différentes parties ſont diſtinguées par des noms propres différents.

APULIE. C'eſt aujourd'hui la *Pouille* ou l'*Apouille*, à l'extrémité orientale de l'Italie, ſur la mer adriatique, dans le royaume de Naples: elle comprend la Capitanate, la terre de Bari, & celle d'Otrante.

ARMÉNIE. L'*Arménie* propre ou majeure tenoit vers le nord, à la Colchide, à l'Ibérie, & à l'Albanie; vers le midi, à la Méſopotamie, à l'Aſſyrie, & à la Médie; & vers l'occident, au Pont, & à cette par-

aussi appellé *Bébricie.* Il étoit borné au nord, par le Pont-euxin ou la mer noire ; à l'ouest, par le bosphore de Thrace ou canal de Constantinople, & la Propontide ou mer de Marmara ; au sud, par la Phrygie & la Misie ; & à l'est, par la Paphlagonie. Ce pays, aujourd'hui compris dans l'Anatolie, se nomme *Becsangil.*

BRUTIUM. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui la *Calabre*, à la pointe occidentale & méridionale de l'Italie.

Tous les traducteurs de Salluste ont rendu *Bruttium* par l'*Abruzze* : mais l'Abruzze est la province la plus septentrionale du royaume de Naples, située à l'orient sur le golfe de Venise ; & se nommoit en latin *Aprutium.*

J'aurois pu employer le nom de *Calabre* : mais il est trop éloigné de l'ancien nom de *Bruttium* ; & d'ailleurs il pouroit faire croire qu'il s'agit dans Salluste de la pointe orientale, ou de ce qu'on appelle la terre d'Otrante, où il y avoit, aux environs de Brindes, un ancien peuple nommé *Calabri.*

C.

CABIRA. C'étoit un château où Mithridate fesoit sa demeure ordinaire. Ce lieu devint une ville sous le commandement de Pompée. Une reine, veuve de Polémon, roi de Pont, donna à cette ville, en l'honneur d'Auguste, le nom de *Sébaste*, qui a le même sens en grec qu'*Augusta* en latin ; & le nom de *Sivas*, qu'on lui donne aujourd'hui, conserve des traces de son origine grecque. C'est une ville de l'Anatolie, chef-lieu d'un gouvernement, & résidence d'un bacha ; quoique très-peu considérable depuis le mauvais traitement qu'elle a essuyé de la part de Timur ou Tamerlan, qui en renversa les murailles.

CAMÉRIN, aujourd'hui *Camerino*, est une ville épiscopale de l'État de l'Église dans la marche d'Ancône.

CAPOUE. C'étoit une grande & délicieuse ville de la Campanie, qui fait aujourd'hui la principale partie de la terre de Labour. La ville moderne de ce nom, qui est archiépiscopale & située sur le *Volturno* (en latin *Vulturnus*), est à trois milles de l'ancienne : il y a sur les ruines de celle-ci un village nommé *Sancta Maria delle gratie*, ou *di Capoa.*

CAPSA. On reconnoît aujourd'hui cette ville sous le nom de *Cafsa*, dans le royaume de Tunis, à environ 34 degrés de latitude septentrionale.

CARTHAGE. Ville d'Afrique, qui, bâtie par une colonie de phéniciens, fut nommée en leur langue *Carthada*, c'est-à-dire, nouvelle ville : les grecs altérèrent ce nom d'une manière, en disant *Carchedon* ; & les latins d'une autre, *Carthago.* Son commerce la rendit riche & orgœuilleuse ; mais la mollesse produite par l'abondance l'empécha d'être guerrière, & ordinairement elle soudoyoit des troupes étrangères. Elle le devint pourtant

par rivalité, & après 115 ans de guerre ouverte ou de paix peu solide avec les romains, elle fut ruinée par Scipion l'Africain le jeune : rebâtie par Auguste, elle fut absolument détruite par les arabes, vers la fin du VII siècle. On n'en retrouve aujourd'hui que quelques vestiges dans les environs de Tunis.

CHALCÉDOINE. Ville d'Asie, dans la Bithynie, à l'endroit où la mer de Marmara commence à être resserée pour former le canal de Constantinople, & à l'opposite de cette dernière ville. Ce n'est plus qu'un bourg ; mais on n'oubliera pas que l'empereur Marcien convoqua à Chalcédoine, en 451, un concile, qui est le quatrième général, où Eutichès & son hérésie furent condamnés.

CILICIE. Partie de l'Asie mineure, bornée au nord par le mont Taurus, au sud par la Méditerranée, à l'est par la Syrie, & à l'ouest par la Pamphylie : c'est une partie de ce qu'on nomme aujourd'hui *Caramanie*. Aristote dit qu'en Cilicie on tondoit les chèvres, comme ailleurs les brebis: aussi y fesoit-on, de poil de chèvre, une étoffe grossière & brune, appelée *Cilice*, dont les hébreux s'habilloient dans le deuil. Les cilices de pénitence n'ont de commun avec cette étoffe que le nom ; ils sont de crin.

CIMBRES. Les peuples de la Chersonèse cimbrique, qui est aujourd'hui le Danemarck; mais spécialement ceux de la partie occidentale, que l'on nomme le Jut-land. La première fois que les romains entendirent parler de l'armement des cimbres, fut l'an 640 de Rome ; & leurs émigrations ayant été fréquentes & nombreuses, Tacite remarque, deux siècles après ; (*De morib. germ. 37.*) que c'étoit alors une peuplade peu considérable par le nombre, mais respectable par son ancienne gloire.

Le nom germanique de *Cimbres* (*Kymmer* ou *Kimber*) vient du verbe *Kommen* (détruire) ; & les gaulois, selon le témoignage de Festus, le traduisoient par *Larrons*. Il est vraisemblable que les cimbres eux-mêmes se fesoient honneur de ce nom, parce qu'ils avoient fait la piraterie avec succès, & que d'ailleurs le brigandage de nation à nation n'étoit point déshonorant parmi les germains, comme le remarque César (*De bell. gall.* VI.). César lui-même & les romains en rougissoient-ils ? & les peuples policés de l'Europe ont-ils renoncé à ce brigandage, pour l'avoir déguisé sous le nom de *conquête*, & pour avoir allégué des prétextes comme des droits ?

CIRTA. Cette ville, éloignée de la mer d'environ cinquante milles, étoit la résidence des rois de Numidie. César en fit une colonie romaine, & elle prit le nom de *Julia*. Ruinée dans la guerre que fit Maxence à l'usurpateur Alexandre, elle fut rétablie & embellie vers l'an 313 de J. C, par les

les ſoins de Conſtantin ; & elle prit alors le nom de *Conſtantine*, ſous lequel elle ſubſiſte dans le royaume d'Alger.

CRÈTE. Île de la mer égée, fameuſe dans l'antiquité pour avoir été, à ce qu'on croyoit, le lieu de la naiſſance de Jupiter, & parce que Minos y avoit régné. C'eſt dans l'Archipel, l'île que les turcs appellent *Icriti*, & que nous nommons *Candie* du nom de ſa capitale moderne. Cette ville, où réſide un archevêque métropolitain de toute l'île, mérite bien l'honneur de fixer ſon nom glorieuſement, pour n'avoir ſubi le joug des turcs, en 1669, qu'après avoir ſoutenu le ſiège pendant trois ans de la manière la plus vigoureuſe & la plus éclatante. L'île de Crète eut d'abord des rois ; puis elle adopta le gouvernement républicain.

CROTONE. Dès le temps de Salluſte, il y avoit en Italie deux villes du nom de *Croto ;* & elles exiſtent encore aujourd'hui.

L'une qui n'avoit en latin que ce nom, étoit dans le Brutium : c'eſt aujourd'hui une ville épiſcopale du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur la côte orientale de cette province ; & ſon nom moderne eſt *Crotone* ou *Cortone.*

L'autre, également nommée en latin *Croto*, & plus ſpécialement *Cortona*, étoit dans la partie orientale de l'Étrurie : c'eſt aujourd'hui une ville épiſcopale du grand duché de Toſcane, qui n'a que le nom de *Cortone.*

CYRÈNE. Ville fondée par une colonie des théréens, ſur la côte ſeptentrionale de l'Afrique, vers le 39e. degré de longitude : on la reconnoît encore ſous le nom de *Curen* ou *Curin.* Elle étoit capitale de la Cyrénaïque, à laquelle elle avoit donné ſon nom, & qui étoit placée entre le Catabatmes à l'orient, & la grande Syrte à l'occident.

CYZIQUE. Ville conſidérable de l'Aſie, dans la Miſie, placée en un lieu iſolé & ſpacieux, ſéparé anciennement du continent par un canal étroit ; ainſi, cette ville étoit dans une île : le canal a été comblé depuis ; & *Spiga*, qui eſt l'ancienne Cyzique, eſt du continent & a un port ſur la mer de Marmara, dans l'Anatolie. Florus (III.) dit que la fortereſſe, les remparts, le port, & les tours de l'ancienne Cyzique étoient de marbre.

D.

DUÉRO (en latin *Durius*). Les eſpagnols prononcent *Douéro*, & les portugais *Doiro.* Rivière qui a ſa ſource dans la vieille Caſtille, d'où elle elle va traverſer le Portugal, & ſe jette dans l'océan.

E.

ÉGYPTE. Elle ſe renferme proprement dans une longue vallée, qui, du midi au nord, en ſuivant le cours du Nil, s'étend dans l'eſpace de plus de ſix dégrés : elle a environ 200 lieues de long, ſur 50 de large. Le Nil eſt l'unique prin-

F.

FÉSULES. C'eſt aujourd'hui *Fiézoli*, qui n'eſt plus qu'un miſérable village, honoré pourtant d'un ſiège épiſcopal, à deux lieues de Florence.

G.

GAULE. Ce pays, nommé *Celtique* par ſes propres habitants, reçut des romains le nom de *Gaule*, qu'il a conſervé juſqu'à ce que les francs, qui s'en rendirent maîtres, lui firent prendre celui de *France*. Il étoit borné, au nord, par la mer germanique; à l'eſt, par le Rhin & les Alpes; au ſud, par la Méditerranée & les Pyrénées; & à l'oueſt, par l'océan & la mer britannique ou le pas de Calais. Il étoit partagé entre trois nations: les *celtes*, plus purs gaulois que les autres, s'étendoient depuis la Seine & la Marne juſqu'à la Garonne, au levant juſqu'à la partie ſupérieure du cours du Rhin, & au midi juſqu'à la Méditerranée; les *belges*, reculés vers le nord & bordant la partie inférieure du Rhin, étoient mêlés de nations germaniques; & les *aquitains*, reſſerrés entre la Garonne & les Pyrénées, tenoient des nations eſpagnoles voiſines.

C'eſt à cette vaſte contrée que les romains donnèrent le nom de Gaule *ultérieure* ou *tranſalpine*, à cauſe de ſa poſition à l'égard des Alpes & de Rome: ils y avoient conquis un canton, qui, compris entre la rive gauche du Rhône juſqu'à la mer, s'étendoit de l'autre côté juſqu'aux Sévènes; ils l'appelloient ſimplement *Province romaine*, & le nom moderne de *Provence* lui en eſt reſté. Quand ils y eurent étendu leurs conquêtes, ils la diviſèrent diverſement; ſur quoi l'on peut conſulter la notice de Joſeph Scaliger, ou la *Gaule* de M. d'Anville.

Un pays ſitué entre les Alpes & Rome, avoit pris le nom de Gaule *citérieure* ou *ciſalpine*, à cauſe des établiſſements que diverſes colonies gauloiſes y avoient formés. Elle ſe ſoudiviſoit en *ciſpadane* & *tranſpadane*, ſéparées l'une de l'autre par le Pô (*Padus*): & elle comprenoit dans ſes deux parties ce qu'on nomme aujourd'hui l'État de Gènes, une portion du Piémont, du Montferrat, du Milanois, de la Toſcane avec les duchés de Parme & de Plaiſance.

GÉTULES. Ces peuples, avec les *lybiens*, ont été, ſelon Sallufte, les premiers habitants de l'Afrique. D'abord nomades, ils ne ſe fixèrent que tard dans la terre qui a pris d'eux le nom de *Gétulie*, & dans la *Lybie*; ce fut lorſque des colonies étrangères abordèrent & s'établirent ſur les côtes ſeptentrionales.

La *Gétulie* & la *Lybie* occupent toute la largeur de l'Afrique, depuis l'océan juſqu'à l'Égypte & la Nubie; partageant cette étendue en deux parties preſque égales, la Gétulie à l'oueſt, & la Lybie à l'eſt. Elles ſont compriſes entre le 20e. & 30e. degrés de latitude ſeptentrionale. Le tout

Morée moderne : elle fut célèbre par les loix de Lycurgue & par l'auſtérité de ſes mœurs pendant pluſieurs ſiècles. Le fleuve Eurotas (aujourd'hui *Vaſili-potamo* ou fleuve royal) l'enveloppoit en forme de péninſule ; & le lieu qu'occupoit cette ville ſe nomme *Paleochori* ou le vieux bourg. La nouvelle ville de Miſitra, que l'on prend aujourd'hui pour l'ancienne Sparte, en eſt écartée vers le couchant.

LALÉTANIE. Contrée d'Eſpagne, qui feſoit partie de ce qu'on nomme aujourd'hui la Catalogne, & dans le territoire de Tarragone.

LARIS. Selon Ptolomée, qui l'appelle *Larès*, c'étoit une ville de la dépendance de *Cirta*, un peu plus méridionale que celle de *Vacca*, qu'il nomme *Vaga*. Mais on n'a aujourd'hui aucune notion de l'emplacement de cette ville ; & Salluſte lui-même, quoiqu'il eût été préteur en Afrique, laiſſe bien des doutes ſur la topographie de ce pays.

LATIUM. L'ancien Latium, où Rome a pris naiſſance, reſſerré entre le Téverone juſqu'à ſon embouchure dans le Tibre vers le nord, le Tibre au couchant, & la mer au midi, ne s'étendoit pas à l'orient à plus de dix lieues de Rome. Étendu depuis par l'acceſſion des herniques & des volſques, il répond à peu près à ce que nous appelons la Campagne de Rome.

LEPTIS. Il y avoit en Afrique deux villes de ce nom, diſtinguées par les épithètes de *grande* & de *petite*.

La grande Leptis étoit entre les deux Syrtes, & la principale des trois villes qui firent donner le nom de *Tripolitaine* à la contrée qui s'étend d'une ſyrte à l'autre, & qui eſt aujourd'hui le royaume de *Tripoli* : il y a quelques traces de ſon nom dans celui de *Lébida* qui eſt reſté aux veſtiges de cette ville.

La petite Leptis étoit dans le voiſinage d'Adrumet dans la Bizacène, où on la retrouve ſous le nom de *Lemta*.

LIGURIE. Ce pays avoit au nord, le Pô ; à l'eſt, la rivière de Staffora, partie de l'Apennin, & la rivière de Vara ; au ſud, le *ſinus liguſticus*, qui eſt le golfe de Gênes ; & à l'oueſt, les Alpes maritimes. Cette étendue comprend une bonne partie du Piémont, le Montferrat, & tout l'État de Gênes.

LYBIENS. *V.* GÉTULES.

M.

MACÉDOINE. Ce royaume qu'Alexandre a rendu ſi fameux, eſt aujourd'hui une province de la Turquie d'Europe : elle eſt bornée au nord, par la Servie & la Bulgarie (qui compoſoient l'ancienne *Méſie*) ; a l'eſt, par la Thrace & l'Archipel ; au ſud, par la Grèce ; & à l'oueſt, par l'Épire. *Pella* en étoit anciennement la capitale ; c'eſt aujourd'hui *Saloniki* qui eſt l'ancienne Theſſalonique.

MARSEILLE. Ville épiſcopale de Provence ſur la Médi-

terranée. Elle fut fondée, ſi l'on en croit Hygin cité par Aulu-Gelle (X, 16), ſous le règne de Servius Tullius, ſixième roi de Rome, plus de 500 ans avant J. C. Ses fondateurs furent une colonie de phocéens. Elle ſe diſtingua par ſon goût pour les lettres, & par un commerce conſidérable, qui la rendit aſſez puiſſante pour former ſur les côtes voiſines des établiſſements particuliers. Elle fut toujours alliée des romains, & leur rendit de grands ſervices : *Sine quâ*, dit Cicéron, *nunquam noſtri imperatores ex tranſalpinis bellis triumphârunt.* (II. Off. VIII, 28.)

MAURITANIE. Elle eſt au nord de l'Afrique, ſur la côte occidentale, vis-à-vis de l'Eſpagne. Elle comprenoit ce qu'on nomme aujourd'hui le royaume de Fez & partie de celui d'Alger. Quand elle ſe fut étendue au-delà du fleuve Mulucha ; elle fut nommée, par les romains, Mauritanie *tingitane*, à cauſe de la ville de *Tingis* que l'on reconnoît encore ſous le nom de *Tinja* ou *Tanger* : & la partie ajoutée prit le nom de Mauritanie *céſarienne*, à cauſe de la ville de Céſarée, que Juba y bâtit & nomma ainſi, pour marquer ſa reconnoiſſance à Auguſte, de qui il tenoit cette augmentation.

MÉDIE. Grand pays d'Aſie, qui confinoit au nord, avec l'Arménie ; au midi, avec la Perſe & la Suziane ; au couchant, avec l'Aſſyrie ; & au levant, avec l'Arie qui eſt aujourd'hui le *Khoraſan.* Ainſi, l'ancienne Médie répond à la partie ſeptentrionale de la Perſe moderne, qui renferme l'Aderbigian, l'Irak-ajami, & les petites provinces qui entourent la mer caſpienne au midi, ſavoir de Ghilan, de Mazanderan ou Tabériſtan, & de Corvis, qui eſt une des plus reculées.

MÉSOPOTAMIE. Pays d'Aſie, enfermé entre l'Euphrate & le Tigre ; de là le nom de *Méſopotamie*, qui ſignifie en grec *terre entre des fleuves :* les arabes l'appellent *Al gézira* (l'île) n'ayant pas le mot de *preſqu'île* dans leur langue ; & peut-être ſe croyoient-ils dans une île, ou faute d'avoir une idée nette du pays ou de ce que c'eſt qu'une île : l'Écriture (*Gen.* 24. 10.) l'appelle *Aram-naharim*, (Syrie des fleuves). C'eſt par-tout le même ſens, parce que les grecs ont traduit dans leur langue le nom oriental dont ils ont eu connoiſſance. L'Euphrate & le Tigre embraſſent ce pays dans ſa longueur, & le reſſerrent vers la partie méridionale, qui eſt limitrophe de la Babylonie : il règne au nord une chaîne de montagnes, qui, depuis le paſſage de l'Euphrate au travers du Taurus, s'étend juſqu'au bord du Tigre. Ce pays, fameux dans l'Écriture pour avoir été la première demeure des hommes avant & après le déluge, avoit, ſelon Ptolomée, 25 villes le long de l'Euphrate, 11 le long du

Tigre, & 35 dans les terres; en tout 71. C'eſt ce qui eſt aujourd'hui marqué dans les cartes ſous le nom de *Diarbek* qu'il faudroit écrire *Diarbekr.*

MILVIUS (Le pont). On l'appelle aujourd'hui *Ponte-molle;* il eſt à un mille de Rome, ſur le chemin de Viterbe.

MULUCHA. Fleuve d'Afrique, connu ſous le nom de *Molochath* & de *Malva.* C'étoit ce fleuve, comme le remarque Salluſte (*Jug.* 90) qui ſéparoit les États de Jugurtha & de Bocchus. Florus donne auſſi (III, 1,) le nom de *Mulucha* à la ville que Salluſte place ſur un rocher à peu de diſtance de ce fleuve; & c'eſt apparemment cette ancienne fortereſſe voiſine du fleuve, appelée aujourd'hui *Calaat-el-wad*, c'eſt-à-dire, *Château-de-la-rivière;* ou, comme l'auroit dit Florus en d'autres termes, *Château* ou *ville de Mulucha.* Cette place fait le terme d'une ancienne voie romaine.

MUTHUL. Fleuve d'Afrique dans la Numidie, mais ſur lequel on n'a d'ailleurs aucune lumière.

N.

NUMANCE. Ville de l'Eſpagne taraconoiſe, placée ſur une petite éminence près du fleuve *Durius* (le *Duéro* ou ſelon les portugais le *Doiro*). Elle réſiſta quatorze ans à des armées romaines conſidérables: enfin réduits à l'extrémité par le même Scipion qui avoit ruiné Carthage, les numantins brûlèrent leur ville & s'entre-tuèrent plutôt que de ſe rendre à diſcrétion. Il ne reſte de cette ville que quelques ruines & un château nommé *Tienza*, dans la vieille Caſtille.

NUMIDIE. Ce royaume, tel que le forma Maſiniſſa par la générofité des romains, & tel que l'avoit Jugurtha quand il ſe fut défait de ſes deux frères adoptifs, étoit compris entre l'Afrique proprement dite à l'orient, & la Mauritanie à l'occident.

Dans d'autres temps la Numidie a été plus ou moins étendue; mais la connoiſſance en eſt inutile à l'intelligence de Salluſte.

Avant que Maſiniſſa l'eût toute réunie, elle étoit partagée entre les maſſiliens du côté de l'Afrique, & les maſſéſiliens vers la Mauritanie: les premiers obéiſſoient à Maſiniſſa; & les autres, à Syphax.

P.

PARA. Mithridate, dans ſa lettre à Arſaces, nomme cette place comme voiſine d'un lieu où il a fait naufrage. C'eſt donc une place maritime; mais c'eſt tout ce qu'on en fait.

PÉLIGNOIS. C'étoit un peuple d'Italie, qui habitoit à peu près la partie orientale de ce qu'on nomme aujourd'hui l'Abbruzze citérieure. *Sulmo* (aujourd'hui *Solmona*), qui eſt la patrie d'Ovide, étoit à peu près au centre.

PERSE. Ce nom s'étend aujourd'hui fort loin, & embraſſe pluſieurs grandes provinces, dont une ſeule eſt l'ancienne Perſe, que l'on nomme aujourd'hui *Fars:* ce nom diffère

peu de l'ancien, puisque le changement de *P* en *F* est naturel par-tout; & dans la Perse on prononce indifféremment *Ispahan* ou *Isfahan*. Les bornes n'ont pas plus changé: & la province de *Fars* est comprise entre l'Irak-ajami, au nord; le Khosistan, à l'ouest; le golfe persique, au sud; & le Kerman, à l'est.

de la mer : cela eſt poſſible ; mais quelle preuve a-t-on du fait ? Cependant le nom *Rhegium* eſt en grec Ῥήγιον, que l'on tire de Ῥηγνῦσαι, infinitif paſſif de Ῥήσσω, (*frango*, je romps).

Il y a, dans le Modénois, une autre ville de *Reggio*, capitale du duché de ce nom, avec un évêché ſuffragant de Bologne ; les latins l'appeloient *Rhegium Lepidi*, du nom de ſon fondateur : mais pourquoi celle-ci fut-elle appelée *Rhegium ?* de quoi a-t-elle été détachée ?

RHODES. Ile d'Aſie ſur la côte méridionale de l'Anatolie, dans la mer de Scarpente (*mare carpathium*). La ville capitale, qui porte le même nom, fut autrefois fameuſe par ſon coloſſe : elle l'a été depuis par la belle défenſe de Pierre d'Aubuſſon, grand maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, aujourd'hui connu ſous le nom de Malthe.

RIÉTI. (en latin *Reate*) anciennement capitale du pays des ſabins, eſt aujourd'hui une ville épiſcopale dans l'État eccléſiaſtique, en Ombrie, au duché de Spolette, ſur la rivière de Vélino, près d'un lac du même nom, dans les eaux duquel on dit que le bois ſe pétrifie aſſez promptement.

ROME. Cette ville, fondée plus de 700 ans avant J. C. par une troupe de déterminés, parvint bientôt à en impoſer aux peuples voiſins, à qui elle eut l'art d'inſpirer ſon eſprit de conquête. Ses premiers ſuccès qui en amenèrent ainſi d'autres, juſtifièrent ſon nom (Ῥώμη, *Robur* ou *Valentia*, Force, Puiſſance), & qui la rendirent enfin capitale d'un grand Empire où tous les autres Empires connus ont été engloutis. Elle eſt encore aujourd'hui la capitale du monde chrétien, parce qu'elle eſt le ſiège du chef viſible de l'Égliſe, ſucceſſeur de S. Pierre. Elle eſt ſituée ſur le Tibre, dans l'ancien *Latium*, aujourd'hui la Campagne de Rome.

S.

SAMNITES. Ces peuples, ſortis, dit-on, des ſabins, occupoient le pays compris depuis la Sabine & le Picénum juſqu'à l'Apulie, & dans un autre ſens, depuis les limites du Latium & de la Campanie juſqu'à la mer ſupérieure. C'eſt à-peu-près aujourd'hui l'Abbruzze citérieure & le comtat de Moliſe, ſur le golfe de Veniſe. Les ſamnites étoient appelés *Saunites* par les grecs.

SAMOTHRACE. C'eſt l'abrégé de *Samos de Thrace* (Samos thracica), petite île de l'Archipel ſur la côte de Thrace, & que l'on diſtinguoit ainſi de l'île de *Samos*, connue encore aujourd'hui ſous le nom de *Samo*. La Samothrace, qu'on nomme néanmoins *Samandrachi*, ou, ſelon M. d'Anville, *Somothraki*, étoit célèbre dans l'antiquité, comme une terre ſacrée & un azile inviolable. On y honoroit d'un culte particulier les dieux *cabires*, nommés quelquefois les dieux *puiſſants* ; ce qui revient

au même, puisque *Cabir*, en hébreu & en arabe, veut dire *puissant* : on les appeloit aussi dieux *Samothraces*, à cause des fêtes qui leur étoient consacrées dans cette île.

SÉLEUCIE. Appien prétend que Séleucus, fils d'Antiochus, fonda neuf villes du nom de *Séleucie*. Celle dont parle Mithridate au roi Arsaces, comme de la plus grande ville du monde, peut bien être celle qui fut bâtie sur la rive droite du Tigre dans la vue d'affoiblir Babylone, qui, selon Strabon, n'en étoit éloignée que de 300 stades : Babylone en effet tomba sous les parthes, dans une telle décadence, que ce que renfermoient ses murs, n'étant plus qu'un parc, servoit aux rois à y prendre le plaisir de la chasse.

SICCA. Cette ville étoit surnommée *Venerea*, à cause d'un temple consacré à Vénus, dans lequel les femmes mêmes les plus considérables se prostituoient à prix d'argent & sous prétexte de religion. Elle étoit à 120 milles ou à trois journées de Carthage : ce qu'on appelle aujourd'hui *Kef*, où sont des restes d'antiquité, paroît être cette *Sicca*.

SICILE, appelée encore *Sicania*, & à cause de sa figure triangulaire *Trinacria*, est la plus grande des îles de la Méditerranée : elle est placée entre l'Afrique & l'Italie, & n'est séparée de celle-ci que par le fare de Messine.

SIDONIENS. *Voyez* PHÉNICIE.

SPARTE. *Voyez* LACÉDÉMONE.

SUTHUL. C'est une place sur laquelle on n'a aujourd'hui rien de certain.

SYRTES. Les deux *Syrtes* sont deux golfes d'Afrique sur la Méditerranée : le plus ou le moins d'étendue fesoit donner à l'un le nom de *grande Syrte*, qui est aujourd'hui le golfe *Sidra* ; & à l'autre le nom de *petite Syrte*, que l'on appele présentement golfe de *Cabès* ou de *Gabès*.

T.

TANA. Fleuve d'Afrique, dont on ignore la position.

TAURUS. Chaîne de montagnes dans l'Asie, & la plus grande que l'on connoisse. Son nom lui vient de sa grandeur même ; car les grecs nommoient ταύρους tous les grands objets, comme pour dire fort étendu, de τάω & Εὐρὺς : le taureau tire aussi son nom de la même source. Cette chaîne s'étend sur une ligne parallèle au rivage de la Méditerranée, en commençant au *sacrum promontorium*, aujourd'hui *Cap Kelidoni* ; après avoir été coupée par le passage que s'ouvre l'Euphrate, elle se prolonge dans une continuité, que les anciens estimoient s'étendre jusques dans l'Inde. Ses diverses parties & les différentes branches qu'elle produit de part & d'autre, sont connues sous un grand nombre de noms différents.

TERRACINE. Ville épiscopale de la campagne de Rome, proche d'un golfe qui en porte

le nom : elle étoit anciennement nommée *Anxur.*

THALA. Quelques géographes croient que c'eſt la même ville que Ptolomée nomme *Thabba* & place dans les environs du fleuve *Bagradas :* ce ſeroit donc à peu près *Thébeſſ* ſur le *Méjerda*, qui eſt le même fleuve.

THÉRÉENS. Ce ſont les habitants de l'île de *Théra*, aujourd'hui *Santorin*, l'une des ciclades, dans la mer égée. Cette mer ſe nomme aujourd'hui *Archipel* par corruption du grec moderne *Egio-pelago*, qui ſignifie *mer égée.*

THIRMIDA. On ne connoît plus cette ancienne ville de Numidie.

THRACE. Ce pays eſt borné, au nord, par le mont *Hæmus*, aujourd'hui Éminehdag, qui le ſépare de cette partie de la Méſie qu'on a nommée Bulgarie : à l'orient, la branche du mont Rhodope qui court entre le fleuve *Neſtus* (*Meſto* ou *Kara-ſou*) à l'eſt, & le *Strymon* (*Strumona*) à l'oueſt, le ſépare de la Macédoine : il a, au midi, la mer *égée* ou l'Archipel, l'*Héleſpont* ou détroit des Dardanelles ou de Gallipoli, la *Propontide* ou mer de Marmara, & le *boſphore de Thrace* ou canal de Conſtantinople : enfin, à l'occident, il borde le *Pont-euxin* ou la mer noire.

TISIDIUM. Ville aujourd'hui inconnue.

TOSCANE. *Voyez* Étrurie.

TROYENS. Habitants de cette ville devenue à jamais célèbre par l'immortelle Iliade d'Homère. Elle étoit capitale de la Troade & du royaume de Priam, ſituée dans l'Aſie mineure, au pied du mont Ida, à peu de diſtance de l'Archipel, ſur le détroit de Gallipoli. Les romains, véritablement deſcendus d'une troupe de bandits, avoient la fureur de vouloir cacher la turpitude de leur origine, en la feſant remonter juſqu'aux troyens échappés des ruines de Troye, & nommément juſqu'à Enée. Dans des ſiècles de barbarie & de ténèbres, nos hiſtoriens ont auſſi voulu faire deſcendre les françois d'un Francus, fils de Priam, & rapporter la fondation de Paris, à ce Pâris dont l'amour pour Hélène occaſionna la ruine de ſa patrie. Si le ſiège de Troye n'eſt qu'une fable, ſi les héros qui l'attaquèrent & qui la défendirent ſont imaginaires, comme M. l'Abbé Bergier & M. Court de Gèbelin donnent lieu de le croire ; voilà la vanité des romains & de nos peres bien ſatisfaite !

U.

UTIQUE. Ville ſur la côte ſeptentrionale de l'Afrique, à l'oueſt de Carthage. C'étoit, comme celle-ci, une colonie phénicienne, & plus ancienne même que Carthage ; ſon nom paroît venir de ſon ancienneté ; car *atak* ou *atik*, en langue punique, ſignifie *vieux.* Elle fut le théâtre du ſuïcide tant vanté de Caton, qui depuis a été ſurnommé Caton d'Utique ; comme ſi ce crime avoit été

la plus belle action de sa vie, parce qu'il le commit avec réflexion. *Sateor* est le lieu qui remplace Utique.

V.

VACCA. Cette ville, nommée ailleurs *Vaga*, se reconnoît sous le nom de *Vegja* dans le royaume de Tunis.

VALENCE. Ville d'Espagne, capitale de la province de même nom qui a titre de royaume, sur le Gùadalaviar. Elle est archiépiscopale, & a une université célèbre.

Il y a en France plusieurs villes de ce nom. 1°. *Valence* en Dauphiné, avec un évêché suffragant de Vienne, & une université. 2°. Dans l'Agenois, sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis d'Aurignac. 3°. Dans l'Armagnac, sur la Blaise. 4°. Dans le haut Languedoc, au diocèse d'Albi.

On trouve encore trois villes sous le nom de *Valence* ou de *Valença* : 1°. en Espagne, dans l'Estramadure, sur les frontières du Portugal; 2°. en Portugal, dans la province entre Duéro & Minho, sur les frontières de la Galice; 3°. en Italie, dans le Milanez, sur la rive droite du Pô, près de sa jonction avec le Tanaro.

X.

XUCAR. (en latin *Sucro*). Rivière d'Espagne au royaume de Valence. Elle prend sa source dans la nouvelle Castille, dans le Sierra de Cuença; & va se rendre dans la Méditerranée, entre Colléra & Gandie, après avoir traversé le royaume de Valence.

Z.

ZAMA. Il n'est pas possible d'assigner au juste l'emplacement de cette ville importante. On sait seulement, par Polybe, qu'elle étoit à cinq journées de Carthage vers l'occident; & par Émilius Probus, qu'elle étoit à trois cents milles d'Adrumet.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Livre intitulé *Histoires de Salluste*, traduites en françois, par M. Beauzée, de l'Académie françoise. A Paris, ce 7 Avril 1775.

CAPPERONNIER.

Le Privilége se trouve à l'Abrégé de la Grammaire de Wailly.